



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**



**UNIVERSITÉ DU
LUXEMBOURG**

Université de Lorraine Centre de Recherche Universitaire Lorrain d'Histoire

University of Luxembourg Center of Contemporary and Digital History

Thèse

Présentée et soutenue pour l'obtention du titre de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE ET DU LUXEMBOURG

Mention : Histoire

Par : Hendry BROUSSE

Sous la direction de M. Jean-Noël GRANDHOMME et de M. Benoit MAJERUS

Le Luxembourg de la guerre à la paix (1918 – 1923)

La France, actrice majeure de cette transition

(soutenance : 17 septembre 2019)

Membres du jury :

- | | |
|--------------------------|--|
| Co-directeurs de thèse : | M. Jean-Noël GRANDHOMME, Professeur, CRULH, Nancy |
| | M. Benoit MAJERUS, Professeur, CCDH, Luxembourg |
| Président du jury : | M. François AUDIGIER, Professeur, CRULH, Nancy |
| Rapporteurs : | M. Emmanuel DROIT, Professeur, IEP Strasbourg, Strasbourg |
| | Mme Catherine LANNEAU, Professeure, Université de Liège, Liège |
| Membres invités : | M. Christoph BRÜL, CCDH, Luxembourg |

Remerciements:

Une thèse est à l'image d'un voyage que l'on entreprend vers une destination lointaine. On sait quand on part, jamais quand on arrive. Durant tout ce long voyage, il faut garder le cap face aux coups durs de la vie, face aux tempêtes, face aux peurs, face au désespoir. Réussir à tenir, à avancer, à progresser, et surtout, à développer sa réflexion pour atteindre l'objectif tant voulu. Mais un tel voyage n'est jamais l'accomplissement d'un seul humain. Car la réflexion, l'écoute, l'aide, tant dans son travail que dans sa vie de tous les jours sont tout aussi nécessaires que boire, manger et dormir. Que ce soit de personnes qui sont présentes durant tout ce périple, d'autres n'apparaissant que ponctuellement, ou d'autres encore qui ne sont plus présentes. Et je tiens à tous les remercier, bien que quatre années de vie et de rencontres ne puissent pas être énumérées dans une seule et simple liste.

Tout d'abord, il y a ceux présents tout au long du chemin. A ce titre, je tiens à remercier mon directeur de recherche, Monsieur Jean-Noël GRANDHOMME de l'Université de Lorraine. Non seulement pour son encadrement en tant que tel, mais je tiens particulièrement à lui exprimer toute ma gratitude pour toutes les qualités humaines dont il a fait preuve me concernant durant toutes mes années universitaires. Je souhaite également remercier mon directeur luxembourgeois, Monsieur Benoit MAJERUS, qui à travers son encadrement a su m'indiquer le chemin.

Dans ceux de la première heure, et qui m'ont apporté tout du long ce soutien sans faille, il y a ma famille et mes amis proches. A ce titre, je remercie tout particulièrement ma mère, Chantal, ainsi que Délia, Constance, Ludovic et Mathieu. Pour avoir toujours été présents, m'avoir toujours soutenu, toujours aidé, mais aussi pour leur patience à mon égard, patience dont a aussi su faire preuve, dans une certaine mesure, « *Gigi* »...

Puis, il y a ceux de manière plus ponctuelle, mais qui, à chaque fois, m'ont donné sans demander à recevoir. D'abord les intimes, particulièrement Katrin WENZEL, Michel MATTOUG, Daniel VELOSO (surtout pour ses traductions du luxembourgeois au français), tous mes frères et sœurs (*V.c.f. RSA!*), Pierre-Louis BUZZI et Solenn. Mais aussi, les Petits-Débrouillards Strasbourg. L'équipe administrative de l'IEP Science Po Strasbourg. Mes collègues doctorants. Et beaucoup d'autres qui se reconnaîtront, cependant la liste en serait si longue ! Mais, je ne les oublie pas.

De même que toutes les personnes qui, de par leurs professions, m'ont aidé ponctuellement. Dont Monsieur Carl BOUCHARD de l'Université de Montréal, Monsieur Pierre A. EVEN Directeur des Archives de la Maison Grand-Ducale, Monsieur Christian LEKL conservateur aux Archives diocésaines de Luxembourg, Madame Marie-France KREMER bibliothécaire archiviste de la Maison Grand-Ducale. Ainsi que Nicolas et Claudine CROISSET.

Ainsi que toutes ces personnes « inconnues » mais qui, par leur travail de tous les jours, m'ont permis d'accomplir mon chemin : le Service information et presse du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, le Service Historique de la Défense à Vincennes, les Archives des affaires étrangères de Belgique, le Musée Royale de l'Armée et d'Histoire Militaire à Bruxelles, les Archives Nationales de Luxembourg, les Archives diocésaines à Luxembourg, la Bibliothèque nationale de Luxembourg, la Bibliothèque Nationale Universitaire (BNU) à Strasbourg, la Bibliothèque de l'Université de Strasbourg. Je remercie également tous les professeurs et membres de l'administration de l'Université de Lorraine ainsi que de l'Université de Luxembourg. Mais aussi ceux de l'Université de Strasbourg.

Je remercie tout particulièrement S.A.R. le grand-duc Henri, ainsi que plus largement la famille grand-ducale, de m'avoir autorisé à consulter exceptionnellement les archives de la Maison.

Je souhaite rendre hommage à toutes celles et ceux qui, le 11 décembre 2018, ont permis que la vie continue et que la peur ne triomphe pas.

Et enfin, lorsque l'on arrive au bout du chemin, les pensées se tournent vers celles et ceux qui étaient là au début, mais n'ont jamais vu la destination finale. « *Kochka* », Noé, Félicien, Benjamin, Fernand et Aurélia. *Sic vita est*.

Je vous remercie tous de m'avoir aidé durant ce voyage, de m'avoir permis d'atteindre ma destination et de trouver la véritable signification de *fortes fortuna juvat*.

Glossaire :

Sigles utilisés pour les références archivistiques les plus récurrentes :

- « A.A.E.B. » : Archives des Affaires Etrangères Belges
- « A.A.L. » : Archives de l'Archidiocèse de Luxembourg
- « A.Mgd.L. » : Archives de la Maison grand-ducale de Luxembourg
- « A.M.G.B. » : Archives du Musée Royale de l'Armée et de l'Histoire militaire belge
- « A.N.L. » : Archives Nationales de Luxembourg
- « S.H.D. » : Service Historique de la Défense

Sigles militaires de l'armée française :

- « D.I. » : Division d'Infanterie
- « B.C.P. » : Bataillon de Chasseurs à Pieds
- « R.T. » : Régiment de Tirailleurs
- « C.A. » : Corps d'Armée

Autres sigles :

- Arbed : Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange
- C.C.F.A.L. : Compagnie des Chemins de Fer d'Alsace-Lorraine
- S.D.N. : Société Des Nations

Concernant les fonctions gouvernementales luxembourgeoises :

Le terme de « ministre d'Etat » fait référence à la fonction de chef du Gouvernement luxembourgeois, toujours d'actualité. Le terme de « Président du gouvernement » est alors la désignation officielle de cette fonction jusqu'à 1989, actuellement « Premier ministre ». Enfin, jusqu'au 24 mars 1936, le titre de « directeur général » désigne un « ministre » jusqu'au remplacement de ce terme par ce dernier.

Informations :

Toutes reproductions de photographies et de documents de ce présent travail ont fait l'objet d'autorisations particulières, à savoir :

- auprès des Archives Nationales de Luxembourg
- auprès des Archives de la Maison grand-ducale de Luxembourg
- auprès des Archives de l'Archidiocèse de Luxembourg
- auprès du Service Historique de la Défense
- auprès des Archives du Musée Royale de l'Armée et de l'Histoire militaire belge
- auprès des personnes concernées lorsqu'il s'agit d'archives provenant de fonds privés

Toutes reproductions doivent faire l'objet d'une demande auprès des instances / personnes concernées. La présence de ces documents répondant uniquement au cadre d'un travail scientifique et de sa diffusion, l'auteur ne peut être jugé responsable de la réutilisation de ces documents sans l'accord direct de ces entités morales. Ce travail est une œuvre de l'esprit, soumis à la protection de la propriété intellectuelle en vigueur en France et au grand-duché de Luxembourg.

Sommaire :

Introduction :	7
-----------------------	----------

Partie I : 1918 – 1919 : sortir de la guerre et rentrer dans la métamorphose	17
---	-----------

I) Trois jours de 1918, trois visions, par trois pays, pour l'avenir du Luxembourg	17
---	-----------

A) Le 28 septembre 1918 : le retour de la question luxembourgeoise	17
--	----

· Un Luxembourg jugé germanophile :	17
-------------------------------------	----

· Un changement gouvernemental dû à l'évolution de la guerre :	21
--	----

· La défaite allemande : annonce de temps difficiles pour REUTER	26
--	----

B) Le 4 novembre 1918 : la « <i>Province perdue</i> » belge face à la « <i>trouée du Luxembourg</i> » française	29
---	----

· La « <i>Province perdue</i> » belge :	30
---	----

· La « <i>trouée du Luxembourg</i> » française :	34
--	----

C) Le 11 novembre 1918 : un Grand-Duché éclaté	42
--	----

· La tension de quatre années de pénurie alimentaire :	42
--	----

· De nombreuses fractures dans la société luxembourgeoise de novembre 1918 :	44
--	----

· Le vote du 10 novembre :	47
----------------------------	----

II) L'armistice de 1918 et le début de la présence militaire française	49
---	-----------

A) Novembre 1918 : un occupant pour un autre ?	49
--	----

· L'évacuation allemande :	50
----------------------------	----

· L'arrivée des forces américaines :	53
--------------------------------------	----

· L'arrivée des soldats français :	55
------------------------------------	----

B) La mise en place de l'occupation militaire :	60
---	----

· Les mesures de novembre du Gouvernement luxembourgeois :	60
--	----

· L'arrivée de FOCH et l'établissement de l'autorité militaire :	62
--	----

· Les mesures pour l'administration du Grand-Duché :	66
--	----

· Un régime d'occupation ou non ?	71
-----------------------------------	----

C) Les conséquences à court terme de l'occupation :	72
---	----

· Le bras de fer entre FOCH et HYMANS :	72
---	----

· L'occupation, lien artificiel de la société luxembourgeoise :	78
---	----

III) La tentative révolutionnaire du 9 janvier 1919 : une page dans l'histoire des relations franco-luxembourgeoises	84
---	-----------

A) Les préambules du 9 janvier :	84
----------------------------------	----

· Des tensions internes de plus en plus palpables :	84
---	----

· Les tentatives du gouvernement REUTER pour désamorcer la situation	86
--	----

· Les conséquences de « l'échec de Paris » :	93
--	----

B) La tentative révolutionnaire du 9 janvier 1918 : ingérence française ?	96
---	----

· La journée révolutionnaire :	97
--------------------------------	----

· L'abdication de Marie-Adélaïde :	104
------------------------------------	-----

· L'avènement de la grande-duchesse Charlotte :	105
---	-----

C) Les conséquences de la journée du 9 janvier :	108
--	-----

· L'importance de la presse dans le jeu politique :	109
---	-----

· Les solutions pour sortir d'une possible crise franco-française :	111
· La nouvelle définition de la présence française :	115
· Les conséquences pour la politique luxembourgeoise :	117

Partie II : 1919 – 1921 : être une pièce maîtresse dans une partie d'échec internationale

.....	121
I) 1919 : la France et la sortie de crise luxembourgeoise	121
A) De l'occupation à la garnison.....	121
· Le départ de l'armée « d'occupation » :	121
· La mise en place d'une garnison française :	124
· Le début de l'utilisation politique de la garnison française au profit du Luxembourg :	127
B) Une « dégermanisation » du Luxembourg pour sortir de la crise ?	131
· La mise en place des expulsions des populations allemandes du Luxembourg :	132
· La mainmise de l'industrie allemande :	136
· Les conséquences des expulsions : entre larmes, gains et colères	138
C) Le difficile chemin du référendum :	142
· Pour la France et la Belgique, la nécessité de repousser le référendum :	142
· Les tentatives d'ingérences dans le vote luxembourgeois : l'Armée française comme outil électoral 146	
· La signature du Traité de Versailles et le référendum luxembourgeois	150
II) Chasser le spectre de l'annexion	154
A) Le référendum luxembourgeois : garantir l'indépendance à travers la dynastie	154
· La nécessité de « moderniser » la Constitution : les révisions du 15 mai 1919	154
· Une attente sous le signe de l'émeute du 13 août	158
· Les résultats des référendums et leurs conséquences :	163
B) Les reconfigurations des velléités belges : de l'annexion à l'Union économique	165
· L'après référendum : le règlement de la question dynastique	166
· L'enjeu de l'union économique :	169
· Le règlement des tractations franco-belges :	171
C) L'entrée du Luxembourg dans la Société des Nations : la garantie de l'indépendance	175
· L'intégration dans la S.D.N. : palliatif au traité de Londres de 1867	175
· Les considérations de l'entrée du Luxembourg dans la S.D.N. :	177
· L'entrée du Grand-Duché dans la S.D.N. :	180
III) La garnison française de Luxembourg : un outil d'affirmation identitaire ?.....	185
A) La place de l'Armée française dans la société luxembourgeoise.....	185
· Le 20 ^e B.C.P., « la » garnison du Luxembourg :	185
· L'arrivée du 20 ^e B.C.P. et son positionnement géographique dans la ville de Luxembourg :	188
· Les Français au rythme des Luxembourgeois, Luxembourg au rythme des militaires :	190
· Des liens entretenus à travers des individus :	193
B) Les relations entre la garnison et les Luxembourgeois	195
· Etre un soldat français au Luxembourg :	195
· Les Luxembourgeois face aux soldats français :	199

· Les relations entre l'Eglise catholique luxembourgeoise et la garnison française : entre désaccords et réconforts	203
C) Le Luxembourg, terrain d'une lutte contre le « germanisme »	208
· Renforcer la part « latine » de la culture luxembourgeoise :	208
· La lutte contre le communisme luxembourgeois au nom de celle contre l'Allemagne.....	213
· Se préparer à un futur conflit contre l'Allemagne	216
Partie III : De la Moselle au Rhin, de la mémoire à l'Histoire	220
I) Le départ de la garnison française	220
A) Le Luxembourg et l'occupation de la Ruhr	220
· La participation du Luxembourg dans l'occupation française : acteur de la politique de « l'état tampon »	220
· L'importance du réseau ferroviaire luxembourgeois dans l'occupation de la Ruhr	224
· Le retour de la « question du réseau ferroviaire » : le libre passage en échange d'un appui Français	228
B) Une présence militaire française de moins en moins justifiable	230
· Les critiques sur la présence de la garnison :	231
· Le renouveau du Corps des Volontaires :	233
· Une armée professionnelle pour remplacer la garnison :	238
C) Le départ de la garnison : d'un lien physique à un lien moral entre les deux Etats	240
· Les préparatifs du départ.....	240
· Le dernier défilé.....	243
· De la présence militaire à la coopération entre Etats.....	245
II) Les conséquences mémorielles de la présence française à court et long terme	248
A) La représentation mémorielle des relations privilégiées entre la France et le Luxembourg	248
· Le Monument du Souvenir : de l'affirmation d'une francophilie à un monument national.....	249
· Le « Mausolée des Soldats français de la Grande Guerre » :	252
· Une mémoire à travers des individus, au-delà de la pierre :	256
B) Le rôle de la France entre 1918 et 1923 : apport majeur ou mineur dans l'identité nationale luxembourgeoise ?	259
· Le maintien et l'affirmation des caractéristiques nationales luxembourgeoises :	260
· Une création identitaire : un « Luxembourg combattant au travers de la France »	262
· Des apports conscients pour les Luxembourgeois dès 1923 ?	266
C) Les relations franco luxembourgeoises depuis 1923 : conséquences à long terme d'un renforcement des liens d'après-guerre	269
· L'« entre-deux-guerres » au Luxembourg (1924 – 1939) : maintenir la neutralité et refuser l'Allemagne nazie.....	270
· D'une nouvelle guerre à une nouvelle paix (1940 – 2018) :	274
· Le 11 novembre 2018 : étude d'un événement mondial à travers la perspective des relations franco-luxembourgeoises	278
III) Le difficile héritage du rôle de la France entre 1918 et 1923.....	281
A) Une historiographie luxembourgeoise encore en pleine mutation.....	281

· L'évolution de l'historiographie luxembourgeoise au lendemain de la guerre :	281
· Les changements historiographiques après 1945 :	283
· La difficile séparation historiographique des années de guerre et des années de paix :	289
B) Un « rôle » bloqué au sein de l'historiographie luxembourgeoise et française	291
· Une remise en cause du courant historique « légitimiste » Luxembourgeois ?	292
· Un rôle ne s'inscrivant ni dans une conception nationaliste, ni dans une étude sociale de l'Histoire luxembourgeoise :	296
· Le désintérêt de l'historiographie française :	299
· Un « <i>syndrome d'hyper-historisation</i> » ?	301
C) Intégrer ce rôle au travers d'une perspective européenne :	304
· Le Luxembourg entre 1918 – 1923 : configuration unique ou comparable ?	305
· La politique européenne de la France entre 1918 et 1923 :	308
· Une logique européenne française concernant le Luxembourg ?	313
Conclusion :	317
Sources :	327
Bibliographie :	340

Introduction :

Le 23 avril 2019, le grand-duc Jean de Luxembourg est décédé. Les multiples articles de journaux sur sa vie passée retranscrivent presque tous l'événement de la Seconde Guerre mondiale, le « Prince combattant sous uniforme britannique durant la guerre ». Certaines nécrologies font également mention de l'année 1940 où, durant la journée du 10 mai, la famille grand-ducale est évacuée en France par des soldats français. Mais aucune ne fait mention d'un autre événement incluant la présence de soldats français : celle de sa naissance. Le 5 janvier 1921, tandis que le futur Grand-Duc vient au monde, une garnison française rend les honneurs à Luxembourg même. Cette méconnaissance est caractéristique de l'histoire de cette garnison. Parfois mentionnée dans certains livres d'histoire luxembourgeois, celle-ci est très vite oubliée au profit d'événements caractérisant beaucoup plus cette période. La « crise dynastique » de 1919 ou encore la « grande grève de 1921 » sont des épisodes connus de la majorité des Luxembourgeois. La présence de la garnison, elle, est vaguement mentionnée pour le grand public. La présence de soldats français se limitant, bien souvent, à la libération du pays en novembre 1918 et pour quelques initiés, à la participation à la répression de la grève de 1921. Mais cela s'arrête bien souvent là. En France, l'histoire du grand-duché de Luxembourg n'est absolument pas connue. Durant toutes les années de travail aboutissant au présent dossier, une question est toujours survenue lorsque le sujet de recherche était mentionné : « *il s'est passé quelque chose au Luxembourg entre 1918 et 1923 ?* ». Mais cela s'explique, vu que l'histoire contemporaine étudiée par un jeune Français est focalisée sur les relations avec les « grands » voisins, rarement avec les « petits ». De plus, lorsqu'il n'est pas fait mention de tel ou tel conflit, bien souvent, le Luxembourg n'apparaît pas. Pourtant, l'histoire du Luxembourg est intimement liée avec celle de la France. Il ne s'agit pas de revenir en des temps anciens. Même si la participation de Jean Ier de Bohême, roi de Bohême et comte de Luxembourg, à l'une des batailles les plus emblématiques de la Guerre de Cent ans, celle de Crécy, illustre au mieux ces relations passées. L'histoire du Luxembourg est l'exemple même d'un paradoxe : une région comprise entre deux puissances continentales qui, progressivement, sont devenues des puissances mondiales, mais réussissant au gré des événements à devenir indépendante et à le rester. Cette première puissance continentale n'est autre que la France par sa création d'un Etat-Nation qui, après avoir uni ses entités composantes, cherche à se développer. A tel point qu'en 1684, sous les ordres de Louis XIV, la ville de Luxembourg subit un siège français. La réussite française de cette opération ouvre

une courte période durant laquelle Luxembourg est annexée à la couronne de France jusqu'en 1697. La ville devient, pour la première fois, l'axe d'invasion d'une des deux puissances continentales, lors des guerres allemandes de Louis XIV. Cette seconde puissance continentale est le futur Empire allemand. Mais pour l'heure, les états qui le composent réussissent seulement à reprendre la ville à travers un traité de paix et à la remettre à la disposition des Habsbourg. La seconde grande période durant laquelle le Luxembourg est rattaché à la France est lors de la période napoléonienne. Le Duché, envahi en 1794, devient de 1795 à 1814 un département français. Le « département des forêts » est soumis au « code napoléon » dès 1804, code qui devient un des fondements du droit du futur pays. La défaite de Napoléon en 1815 amène aux deux éléments qui caractérisent le XIXème siècle luxembourgeois. Le premier étant la création du Grand-Duché par le Congrès de Vienne de 1815. Dans une volonté de contrecarrer les futures ambitions de la France, le Luxembourg devient alors une entité politique distincte mais rattachée en union personnelle à la couronne des Pays-Bas. La future Belgique et le Grand-Duché deviennent un état tampon entre la France et la seconde puissance continentale montante : la Prusse. La Prusse, qui sort renforcée des guerres napoléoniennes face à la puissance des Habsbourg, récupère, pour la première fois, des territoires sur la rive gauche du Rhin. Cette situation nécessite d'autant plus la création du « Grand-Duché », d'une part, en compensation des territoires perdus par le roi de Hollande au profit de la Prusse et d'autre part, en assurant la présence du « Roi Grand-Duc » par l'entremise de la participation du Luxembourg dans la Confédération Germanique. Confédération qui devient, durant tout le XIXème siècle, le socle à partir duquel la Prusse effectue l'unification allemande. Enfin, pour garantir, par une garnison de la Confédération, la défense du Luxembourg, jugée primordiale en cas de nouvelle guerre avec la France.

En 1830, l'indépendance des provinces formant la future Belgique a pour effet l'apparition d'un troisième acteur régional. La volonté belge de vouloir intégrer l'ensemble du Grand-Duché dans cette nouvelle entité est contrecarrée par celle du roi de Hollande, Guillaume Ier. Un premier traité de Londres en 1839 définit ainsi les frontières modernes du Grand-Duché. Le refus d'intégrer le Luxembourg au nouvel état est dû surtout à des considérations stratégiques. Le Luxembourg, axe primordial entre la France et la Prusse, doit être protégé par la garnison prussienne et l'Armée hollandaise. Pour autant, la volonté de « retour » ou « d'annexion » du Luxembourg par la Belgique, suivant le point de vue retenu, devient un sentiment très présent dans les classes politiques belges jusqu'en 1914. Le Grand-Duché, coupé physiquement de la Hollande, acquiert de plus en plus d'autonomie. Cette

période est également l'émergence notable d'un sentiment nationaliste pour les Luxembourgeois. De son côté, la Prusse organise progressivement l'unification des états allemands. En 1833, est créée l'union douanière allemande, le « *Zollverein* ». Le Grand-Duché y entre en tant qu'entité étatique en 1842. Ce rapprochement avec la Prusse puis, à partir de 1867, avec la Confédération d'Allemagne du Nord, est très mal perçu par la France de Napoléon III. La place stratégique du Grand-Duché en cas de guerre est primordiale pour l'une comme pour l'autre des grandes puissances. La politique du Second Empire intègre une grande partie de gain de compensation pour des actions en Europe. Lors de l'unification italienne, la participation de la France aux côtés du royaume de Sardaigne en 1859 permet à Napoléon III d'obtenir Nice et la Savoie. Cette politique, plus communément appelée « politique des pourboires », suit la logique d'agrandir l'Empire français, dans une Europe méfiante au souvenir du premier Empereur. En 1866, la Prusse et l'Autriche s'affrontent, avec leurs alliés respectifs, pour l'hégémonie allemande. Cette guerre est une étape majeure dans la construction de la future Allemagne. Napoléon III, suivant sa politique des « pourboires », tente d'obtenir la Belgique dans un premier temps, en échange de la neutralité de la France. Mais, cela étant beaucoup trop gros, Napoléon III demande le grand-duché de Luxembourg en compensation. Dans un premier temps, BISMARCK, chancelier de Prusse et artisan de l'unification allemande, feint d'accepter, pour ensuite refuser, après les victoires contre l'Autriche. Devant le refus prussien, Napoléon III tente d'acquérir directement le Luxembourg auprès du « Roi Grand-Duc » Guillaume Ier en 1867. L'achat du Grand-Duché, tout d'abord secret, est soumis à l'acceptation de la nouvelle Confédération d'Allemagne du Nord. Mais la portée stratégique du pays doit être nécessairement sous influence allemande pour être sécurisée. BISMARCK en profite alors pour rendre l'affaire publique. Cette situation amène à la première « question luxembourgeoise » ou « crise luxembourgeoise » de 1867. Point culminant des antagonismes franco-allemands, c'est également celui de la diplomatie internationale dans la mesure où cette crise prend des proportions telles que les chancelleries d'Europe participent au règlement de la question. Le 11 mai 1867, est signé un nouveau traité concernant la clarification du statut international du Luxembourg : le « second Traité de Londres » de 1867. Ce traité pose les bases de la neutralité du pays, ainsi que le renvoi de la garnison prussienne et la démolition des fortifications de la ville. Le Grand-Duché devient un état neutre, toujours sous souveraineté de Guillaume Ier et intégré au sein du *Zollverein*. Cependant, une neutralité surtout garantie par les grandes puissances européennes que sont la France, la Prusse dont, en son nom, l'ensemble des Etats allemands et les Pays-Bas. Mais aussi, la Belgique en tant que voisin et puissance régionale montante, le

Royaume-Uni, l'Italie, la Russie et l'Autriche-Hongrie. De plus, pour la première fois, le Grand-Duché est signataire des accords en tant qu'Etat propre. C'est donc une première reconnaissance internationale d'indépendance pour le pays. Mais, une indépendance basée sur les garanties de ces autres états.

Par la suite, la guerre franco-allemande de 1870 voit non seulement l'unification de l'Allemagne. Cette seconde puissance continentale influençant directement le Luxembourg. Mais, cet acte occasionne aussi des conséquences directes pour le pays dès l'unification. D'une part, l'arrivée de centaines d'Alsaciens et de Mosellans voulant éviter d'être allemands sans quitter l'espace rhénan. D'autre part, le pays est beaucoup plus inclus dans l'Allemagne, de par ses frontières. Le réseau de chemin de fer devient ainsi totalement sous contrôle allemand, tandis qu'ouvriers et usines viennent progressivement s'implanter dans ce berceau industriel jusqu'en 1914. Mais c'est également le début de liens économiques très forts avec la Lorraine, renforcés par le *Zollverein* dont font partie les deux régions. En 1890, la mort du roi des Pays-Bas Guillaume III provoque, pour le Luxembourg, la coupure du lien entre les deux couronnes. Les principes de succession n'étant pas les mêmes entre les deux pays, c'est Adolphe de NASSAU-WEILBOURG qui devient grand-duc. L'avènement du grand-duc Adolphe est celui de la première dynastie proprement luxembourgeoise, toujours actuellement à la tête du pays. A la même période, le pays s'industrialise. Le Grand-Duché devient ainsi un pays d'immigration, mais cela renforce la nécessité d'être économiquement dépendant d'une puissance voisine pour permettre de maintenir cet essor. L'industrialisation du pays entraîne également de nombreux bouleversements socio-économiques au sein même de la société luxembourgeoise. En 1905, l'avènement du grand-duc Guillaume IV renforce l'indépendance dynastique du pays. Sa fille, la grande-duchesse Marie-Adélaïde, devient souveraine en 1905 dans un pays où les bouleversements dus à l'industrialisation avivent de nombreuses tensions. La « *question scolaire* » de 1911-1912 est le début d'une prise de distance entre les partis politiques luxembourgeois et la politique dynastique. Le Grand-Duché, juste avant la Première Guerre mondiale, est donc un pays en proie à de grandes tensions intérieures, mais aussi, sous une influence allemande très marquée. En témoignent les nombreux membres allemands de la cour. Le pays est tiraillé entre ses trois voisins : une influence économique allemande, une culturelle française et celle historique belge. Tout changement européen, à travers un conflit entre la France et l'Allemagne, entraîne inéluctablement des bouleversements pour le Grand-Duché. De plus, l'invasion du pays par l'armée allemande le 1^{er} août 1914 et la politique ambiguë du Gouvernement durant ces années d'occupations

attisent d'autant plus la question du devenir de ce Grand-Duché jugé germanophile après la guerre, en cas de victoire des Alliés. La défaite de l'Allemagne en 1918 relance une nouvelle « question luxembourgeoise ». Mais, dans la mesure où l'Allemagne, de par sa défaite, ne doit plus prendre une part déterminante dans cette question, celle-ci prend alors la forme d'une confrontation diplomatique entre les deux acteurs restants : la France et la Belgique. La victoire des Alliés soumet ainsi à discussions le devenir du poids énorme de l'influence allemande laissée dans le pays et même, celui de l'indépendance propre de celui-ci. Suivant le retrait des troupes allemandes au Luxembourg, les troupes alliées entrent le 21 novembre 1918 dans le pays. Mais pour assurer la réalisation des intérêts français, le 22 novembre 1918, une unité française défile dans la capitale et y prend garnison. Marquant ainsi le début de cinq années de présence militaire française dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Cette présence militaire, qui prend progressivement la forme d'une garnison en tant que telle, n'a encore jamais fait l'objet d'une étude à proprement parler. L'histoire du Luxembourg entre 1918 et 1923 est marquée par de nombreux bouleversements politiques, économiques et sociaux. De plus, c'est un moment majeur de l'histoire du pays, son indépendance même étant mise à mal. Une double crise se déroule alors pour le Grand-Duché. Crise internationale, à travers cette nouvelle « question luxembourgeoise », où le devenir du pays est très incertain jusqu'en 1921. Mais aussi crise interne, de par les bouleversements résultants d'avant et pendant la guerre. Ces deux crises, intimement liées, entraînent une page d'histoire du Grand-Duché très significative dans l'histoire contemporaine du pays dans la mesure où les répercussions sont toujours présentes au XXI^{ème} siècle. Plusieurs historiens ont donc étudié, analysé et interprété ces bouleversements¹. Que ce soit le changement de grande-duchesse en janvier 1919, les émeutes sociales et révolutionnaires de ces mêmes années, les bouleversements économiques ou encore les répercussions à travers l'identité nationale luxembourgeoise. Depuis les années trente, ces événements sont donc l'objet de nombreuses études dont les points de vues, ainsi que les objets analysés, sont toujours à l'heure actuelle sujets à de multiples recherches au Luxembourg. Les événements au Luxembourg sont d'autant plus étudiés que la France et la Belgique s'affrontent diplomatiquement pour obtenir que le Grand-Duché devienne un Etat sous leur influence,

¹ Dès 1925, l'historien luxembourgeois Arthur HERCHEN écrit le « *Manuel d'Histoire nationale* ». L'ouvrage devient alors la référence en la matière, ainsi qu'en ce qui concerne l'interprétation des faits, jusque dans les années 1970. Par la suite, l'historien Gilbert TRAUSCH relance le débat en recherchant à donner un nouveau sens des actes. La dernière grande évolution apparaît au début des années 2000, lorsqu'un renouvellement de la perception historique permet progressivement de se détacher d'un discours politique très présent jusqu'alors. Cf Chap. III, A) *Une historiographie Luxembourgeoise encore en pleine mutation*.

voire même soit annexé. Bien souvent, cette « question du Luxembourg de 1919 » se retrouve donc dans les recherches belges traitant cette période, mais aussi françaises et même dans celles d'autres pays, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis principalement. Mais pour autant, trois éléments ressortent. Le premier est que l'historiographie luxembourgeoise est principalement tournée vers une histoire « nationale », au sens où celle-ci se focalise sur le Luxembourg même². Les tractations et actions de la France et de la Belgique sont bien souvent analysées du point de vue Luxembourgeois, renfermant la « question du Luxembourg de 1919 » à une vision régionale. Le second est que dans l'historiographie des autres pays, la question du Luxembourg est toujours au second plan³. Celle-ci est souvent mentionnée, rarement analysée, mais ne fait jamais l'objet d'une étude à proprement parler. Seules les historiographies françaises et belges s'intéressent beaucoup plus à la question, mais souvent à travers l'étude de la politique d'après-guerre de ces deux pays. Cela reste donc bien souvent « à la surface », sans considérer cette période comme étant l'objet d'étude en lui-même. Enfin, le troisième élément est que la garnison française, pourtant présente durant cinq années au Luxembourg, n'a jamais fait l'objet d'une analyse en tant que telle. Pour autant, la « garnison » d'une ville en tant qu'objet d'étude révèle toujours que celle-ci a une influence, à plus ou moins long terme, sur la vie quotidienne, économique et sociale dans la région. De plus, quand cela concerne une présence à l'étranger, que ce soit d'occupation ou pacifique, cette influence est d'autant plus renforcée par le rapport culturel, de tensions et d'ouverture que cela implique. Ce travail tente ainsi d'analyser cet élément, encore jamais étudié en tant que tel. Il vise ainsi à s'inscrire dans plusieurs champs historiographiques beaucoup plus larges. Avant tout, il s'insère dans celui de l'Europe suivant la Première Guerre mondiale pour lequel les bouleversements dus au conflit sont toujours des éléments de première importance. Mais aussi il trouve une place dans des questions de « sorties de guerre » au sens large. Au même titre que celle, beaucoup plus délimitée, de la présence d'une garnison dans une ville.

La focalisation d'une étude basée uniquement sur la garnison française à Luxembourg de 1918 à 1923 et des troupes françaises présentes ailleurs sur le territoire de 1918 à 1919, ne peut néanmoins pas être une fin en soi. D'une part, celle-ci n'est pas un « élément unique ». Les unités qui se relaient et la composent au fil du temps, l'évolution de sa présence physique, les rapports sociaux et économiques avec la population locale à diverses échelles et

² Cf Chap. III, A) *Une historiographie Luxembourgeoise encore en pleine mutation.*

³ Cf Chap. III B) *Un rôle bloqué au sein de l'historiographie Luxembourgeoise et Française.*

l'évolution même de ces rapports, font de cet objet d'étude un milieu fluctuant. Une première prospection sur ces éléments indique clairement qu'il est nécessaire de s'intéresser également à d'autres points. Avant tout, la « question luxembourgeoise » en elle-même, pour comprendre la présence de cette garnison et son rôle dans le cadre des tractations françaises, luxembourgeoises et belges. Mais également, à tous les bouleversements dont le Luxembourg fait l'objet durant la même période. En effet, la garnison française joue un rôle majeur lors d'événements nationaux. Les soldats français sont présents et actifs que ce soit lors de l'émeute du 9 janvier 1919 ou encore lors de la répression de la grève de mars 1921. Plus globalement, c'est un rôle justement effectif concernant la situation interne du pays, mais aussi, celle internationale. Impliquant de ce fait de sortir l'étude du cadre purement local pour effectuer une analyse plus globale, incluant l'histoire politique et diplomatique des trois pays. Cette recherche implique trois niveaux de réflexions. L'une concernant la garnison en elle-même et les rapports directs avec la population luxembourgeoise. Une autre entre la garnison et les autorités politiques, économiques et sociales du pays. Puis, une troisième à l'échelle diplomatique et internationale entre les Gouvernements luxembourgeois, français et belges. Pour ce faire, cette étude doit se baser sur deux éléments. L'apport historiographique, conséquent, permettant ainsi d'aborder cette question par rapport à ce qui a déjà été fait jusqu'à maintenant. Mais l'analyse de la garnison, étant originale, ne peut se permettre un simple travail bibliographique. Il faut donc chercher des éléments à travers les archives pour pouvoir répondre aux trois ordres de grandeur de réflexions. Ces archives sont multiples, que ce soit géographiquement, mais également au niveau de leurs contenus. Pour la garnison, le Service Historique de la Défense (S.H.D.) permet ainsi d'approfondir les questions concernant la garnison en elle-même et son entité. Son apport est essentiel pour des éléments matériels, mais aussi militaires et décisionnels. A noter, entre autre, le rapport de la commission d'enquête résultant des événements du 9 janvier qui ne semble pas avoir été exploité jusqu'à maintenant. Ce rapport comprend un ensemble de témoignages des principaux protagonistes de cette journée, permettant ainsi une véritable étude avec le point de vue de chacun. Cela implique également d'étudier les Archives Nationales de Luxembourg concernant des notions se rapportant à la présence de cette garnison dans le pays même. L'aspect relationnel entre soldats français et Autorités luxembourgeoises conduit aussi à des recherches aussi bien dans des archives gouvernementales luxembourgeoises, mais aussi ecclésiastiques et de la dynastie grand-ducale. A ce titre, ce travail a permis d'obtenir pour la première fois l'autorisation de consultations des archives privées de la Maison grand-ducale, apportant des éléments nouveaux à diverses échelles. Pour la Belgique, à noter l'apport non

négligeable des archives du fonds « Moscou » du Musée Royal de l'Armée et de l'Histoire militaire⁴. Ce fonds est une source de premier ordre en ce qui concerne les aspects militaires belges. Aspects qui jusqu'à maintenant ne semblent pas avoir été exploités, la question luxembourgeoise côté belge se focalisant surtout au niveau diplomatique et économique. Enfin, les relations diplomatiques des pays en eux-mêmes ont fait l'objet de consultations des archives des affaires étrangères luxembourgeoises, françaises et belges. Le tout avec les contributions très diverses d'archives variées aux provenances multiples, dont privées, dans la mesure où analyser « l'humain » est bien souvent synonyme de diversité des sources.

Ces approches et recherches ont permis de faire ressortir un élément majeur qui est devenu la ligne de conduite de la réflexion de ce travail. La présence de la garnison est purement assujettie à des choix provenant du Gouvernement et de l'Etat-major français. Cette garnison en tant qu'entité est donc un « outil » jouant un rôle « actif » pour ces deux autorités. Rôle servant les intérêts de la France entre 1918 et 1923, mais également indirectement, voire directement, ceux du Gouvernement luxembourgeois lui-même. C'est donc « la présence physique » sur place de la politique française au sujet du Luxembourg entre 1918 et 1923. Cet élément, jusqu'alors secondaire dans l'approche historiographique actuelle, renouvelle la vision concernant les intentions mêmes et l'interprétation de cette politique française. Dans la mesure où la garnison est un instrument dont les actions sont définies par cette politique, il est nécessaire de revenir sur des analyses et des travaux déjà effectués en y intégrant cette optique. Aussi, parfois même de reprendre des archives déjà traitées par ailleurs, pour y inclure cette nouvelle interprétation. Le rôle de la garnison, lors des événements luxembourgeois, est donc celui physique des intentions, réalisations et échecs du Gouvernement français au Luxembourg. Mais il montre également celui des rapports avec la Belgique, ou encore, avec la politique luxembourgeoise. Bien souvent, le rôle de la France dans l'historiographie présentant cette période est celui d'un état voisin, désireux au mieux d'éviter que le Luxembourg ne soit annexé à la Belgique, quand ce n'est pas de l'annexer lui-même. Le tout à travers une politique de diplomatie ambiguë, non cohérente et sans véritable lien avec les réalités de terrain. Pourtant, l'analyse de la garnison et des différentes échelles qu'elle implique fait ressortir un nouvel élément beaucoup plus significatif. Le Grand-Duché, à la sortie de la guerre, subit le paroxysme des crises sociales, économiques et politiques. La

⁴ Les « archives de Moscou » correspondent à un ensemble d'archives militaires de l'Armée belge concernant la Première Guerre mondiale et l'entre-deux-guerres. Après l'invasion du pays en 1940, les autorités allemandes les confisquent pour les emmener en Allemagne. En 1945, la victoire soviétique permet à l'U.R.S.S. de mettre la main sur ces archives et de les garder. Ce fonds n'a été restitué que depuis 2002 et n'est ouvert au public que depuis 2003.

politique du Gouvernement luxembourgeois consiste alors à maintenir l'indépendance du pays tout en limitant l'impact des crises internes et d'y trouver des solutions. Cette période est majeure, tant pour la sauvegarde du pays, qu'en ce qui concerne les socles à partir desquels s'est construit l'état moderne et contemporain du Luxembourg. La politique de la France durant cette période joue un rôle primordial, positif comme négatif, durant tous ces événements. Que ce soit pour la condition internationale du Grand-Duché, mais également dans sa propre politique interne. Rôle qui répond également à des logiques d'intérêts multiples de la France en ce qui concerne le Luxembourg d'après-guerre et qui se trouve avoir des conséquences encore au XXIème siècle. Cette constatation permet, pour tisser les liens entre les différentes échelles, espaces géographiques et temporalité, d'aborder l'objet de l'étude présentée. La question au travers de ce travail est donc de savoir dans quelle mesure la politique française, par sa présence militaire, influence la vie politique, sociale et économique entre 1918 et 1923 dans le Grand-Duché du Luxembourg et quelles en sont ses incidences.

La première partie analyse la difficile sortie de guerre du Luxembourg de 1918 à 1919. A travers la présentation des volontés et situations de chacun des trois acteurs, la France, la Belgique et le Luxembourg, le premier élément permet de définir le cadre géographique, politique et diplomatique de chacun puis le début de la présence militaire française, ses raisons et ses objectifs pour enfin terminer sur l'analyse de la journée du 9 janvier 1919 du point de vue des relations franco luxembourgeoises. Cette journée révolutionnaire résulte des paroxysmes de l'instabilité internationale et nationale du pays et dont les conséquences en font un élément majeur pour la politique française au Luxembourg. Dans une deuxième partie, c'est la sortie de ces crises qui est présentée, en accentuant sur le rôle de la France et de sa garnison entre 1919 et 1921. L'objectif étant d'entrevoir le cheminement et l'impact de la politique française dans sa réalisation. Permettant ainsi d'aborder la question beaucoup plus centrée sur la présence militaire française en elle-même, ses répercussions, ainsi que, ses relations avec la société luxembourgeoise. Enfin, la dernière partie présente la fin de la présence de la garnison entre 1922 et 1923 et ses conséquences. Ce départ se justifiant à travers l'étude du rôle du Luxembourg concernant l'occupation française en Allemagne. Mais aussi, dans celui du rôle de cohésion que la garnison a eu pour la nation luxembourgeoise. Cela permet d'aborder les questions des multiples conséquences de cette présence militaire, tant sur un plan mémoriel, économique, social que diplomatique jusqu'au 11 novembre 2018. Finalement, pour terminer sur une étude historiographique de cette

garnison, du rôle de la France au Luxembourg et de la perception de ce rôle à une échelle beaucoup plus européenne.

Partie I : 1918 – 1919 : sortir de la guerre et rentrer dans la métamorphose

I) Trois jours de 1918, trois visions, par trois pays, pour l'avenir du Luxembourg

A) Le 28 septembre 1918 : le retour de la question luxembourgeoise

Le 28 septembre 1918, tandis que la guerre mondiale s'éternise depuis maintenant quatre longues années, deux grandes décisions vont avoir de grandes répercussions pour le grand-duché du Luxembourg.

- **Un Luxembourg jugé germanophile :**

Dans la ville même de Luxembourg, la réunion des députés de la Chambre⁵ se conclut enfin, ce 28 septembre, après plusieurs semaines de tractations. Léon KAUFFMAN⁶, Ministre d'Etat et Président du Gouvernement, pose sa démission⁷. Au pouvoir depuis le 17 juin 1917,

⁵ La Chambre des députés de Luxembourg. La Constitution de 1841 instaure l'élaboration d'une « assemblée des Etats », embryon de la future Chambre. La Constitution de 1868 fait de cette assemblée la « Chambre des députés ». Elle détient alors le pouvoir législatif en codirection avec le grand-duc. Le nombre de députés qui la composent est fixé en fonction de la population. Les mandats sont alors de 6 ans renouvelables. Les élections, au suffrage censitaire masculin jusqu'en 1919, ont lieu pour la moitié de la Chambre tous les 3 ans. Chaque loi doit faire l'objet de deux votes avec 3 mois minimum d'intervalle, sauf, si la Chambre et le Gouvernement s'accordent pour n'effectuer qu'un seul vote.

⁶ Léon KAUFFMAN (1869 – 1952). Homme politique luxembourgeois. Il devient membre du Conseil d'Etat en 1915 jusqu'en 1945, institution indépendante créée en 1857 servant à conseiller le Gouvernement et la Chambre. Du 24 février 1916 au 28 septembre 1918, il est Directeur général des Finances. A partir du 19 juin 1917, il occupe également la double fonction de Ministre d'Etat, Président du gouvernement, ainsi que directeur général des Affaires étrangères jusqu'à sa démission. Par la suite, il devient en 1923 Président du conseil d'administration de la Banque internationale à Luxembourg, fonction qu'il occupe jusqu'à sa mort au même titre que le poste de Président du Conseil d'Etat à partir de 1945.

⁷ Mémorial du grand-duché de Luxembourg, 29 septembre 1918. « *Arrêté grand-ducal du 28 septembre 1918 accordant démission honorable et conférant le titre honoraire de Ministre d'Etat à M. Kauffman, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement* ».

à la suite de la crise du gouvernement THORN⁸, son attitude jugée beaucoup trop germanophile, comme celle de la grande-duchesse Marie-Adélaïde, ne semble plus avoir lieu d'être. Cette orientation, décriée tout au long de la guerre, est jugée comme partie prenante tant par les mouvements de gauche luxembourgeois que par les gouvernements alliés. A travers la démission de KAUFFMAN et de son gouvernement, il faut y voir une autre démission qui devient chaque jour beaucoup plus manifeste dans de nombreux esprits : l'abdication éventuelle de la Grande-Duchesse.

La posture du Gouvernement luxembourgeois et par extension, celle de la grande-duchesse Marie-Adélaïde, est un sujet compromettant pour le Luxembourg. Depuis l'invasion allemande du 2 août 1914, les signaux envoyés sont jugés beaucoup trop « germaniques » par les Alliés, pour un état se réclamant neutre et attaché à cette neutralité. Au moment de l'invasion, l'expulsion des Ministres d'Etat français et belges, dont le gouvernement EYSCHEN⁹ s'est fait messenger, sont jugés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Luxembourg, comme étant un parti pris pour l'Allemagne¹⁰. Le peu de protestation face à l'invasion elle-même est sévèrement jugé par la suite aussi bien par les luxembourgeois francophiles que par la colonie luxembourgeoise en France. L'autre grande accusation qui reste dans toutes les mémoires en 1918 porte sur la réception de l'empereur Guillaume II par la Grande-Duchesse en septembre 1914¹¹. EYSCHEN en prend toute la responsabilité. Il justifie par la suite ce geste en prônant l'importance du maintien de bonnes relations avec un voisin puissant et

⁸ Victor THORN (1844 – 1930). Homme politique luxembourgeois. Juriste, il entre au gouvernement après une carrière dans le droit en devenant Directeur général des Travaux publics de 1888 à 1892. Après une éphémère fonction de Ministre de la Justice et des Travaux publics en 1915, il devient le 24 février 1917 Ministre d'Etat, Président du gouvernement, Directeur général des Affaires étrangères et de la Justice à la suite d'une crise gouvernementale d'un mois résultant toujours de la succession à EYSCHEN d'octobre 1915. La répression avec l'aide de l'armée allemande du mouvement de grève de juin 1917, les problèmes d'approvisionnement, ainsi que sa politique se voulant neutre face à l'occupant pourtant jugée trop conciliante, ont raison de son gouvernement, l'obligeant à démissionner le 19 juin 1917.

⁹ Paul EYSCHEN (1841-1915). Homme politique luxembourgeois. Juriste, il est de 1875 à 1888 Chargé d'affaire du gouvernement de l'Empire allemand. De 1876 à 1888, Directeur général de la Justice. Puis de 1888 à 1915, Ministre d'Etat, Président du gouvernement, Directeur général des Affaires étrangères et à partir de 1896 Directeur général de l'Agriculture et de la Viticulture. EYSCHEN, germanophile reconnu, dirige le Grand-Duché durant 27 ans. Sa politique internationale est surtout axée sur la bonne entente avec l'Allemagne, tandis que celle, intérieure, est surtout connue pour l'enseignement scolaire et le développement de l'industrie dans le pays. Durant la guerre, sa politique germanophile est jugée beaucoup trop affichée, tant est si bien que c'est la dynastie qui en prend par la suite la responsabilité. Sa mort le 11 octobre 1915 marque le début d'une instabilité gouvernementale, qui se poursuit jusqu'en 1918 avec la nomination de REUTER.

¹⁰ TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)*, dans : *Le rôle et la place des petits pays en Europe au XXe siècle*, Publication du groupe de liaison des professeurs d'Histoire contemporaine auprès des communautés européennes, Volume 6, Bruxelles/Baden-Baden, 2005, p. 57.

¹¹ *Ibidem* p. 63.

présent militairement sur le territoire¹². Accepter de recevoir le souverain est interprété comme un acte de subordination à l'Allemagne et donc, par ricochet, il met en doute la neutralité clamée par le Luxembourg. Enfin un troisième élément finit de juger toute la politique luxembourgeoise durant les années de guerre, celui de l'acceptation en novembre 1914 des indemnités allemandes concernant le passage de ses troupes¹³. Par effet boule de neige, dû à la presse¹⁴, et à l'interprétation internationale de ce geste, l'opinion considère que le Gouvernement luxembourgeois reconnaît l'occupation, mettant ainsi à mal le principe de neutralité revendiqué par le Gouvernement durant toute la période de la présence allemande.

Ces questions ont alors deux répercussions majeures sur trois des grands principes de la nation luxembourgeoise d'alors. En effet, depuis les années 1890, le « jeune » pays considère les trois éléments suivants comme étant les socles de la nation luxembourgeoise : sa dynastie, son indépendance ainsi que sa neutralité. Officiellement indépendant depuis 1815, c'est avec l'accession au trône du grand-duc Adolphe, en 1890, que le Luxembourg se dote d'une dynastie nationale¹⁵. Cette dynastie, à savoir Adolphe puis Guillaume IV¹⁶ et enfin la présente Marie-Adélaïde¹⁷, se veut donner le rôle de rempart et de garantie pour permettre au

¹² Dans une note qui suit les événements, EYSCHEN écrit à ce sujet que la réception est « *l'accomplissement d'un devoir élémentaire de prince et des autorités à l'égard de la population toute entière. Tant que notre pays est occupé par la force, l'apparence de la froideur eut pu être interprété comme une impolitesse voulue et comporter des inconvénients absolument disproportionnés* ». Cité par G. TRAUSCH dans *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)* p. 64.

¹³ *Ibidem* p. 62.

¹⁴ Principalement la presse allemande, dont le *Hessische Landeszeitung* et le *Münchener Neueste Nachrichten* du 15 juin 1915. Les articles présentent cette acceptation comme étant une façon déguisée de reconnaître la légitimité de l'occupation allemande au profit de la défense des intérêts luxembourgeois. G. TRAUSCH *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)* p. 62.

¹⁵ Adolphe de NASSAU (1817 – 1905). Grand-Duc de Luxembourg à partir de 1890. Cousin du Roi Guillaume III de Hollande, Duc de Nassau de 1839 à 1866. Le duché participe à la guerre austro-prussienne de 1866 au côté de l'Autriche. Sa défaite entraîne son annexion par la Prusse, Adolphe n'étant alors plus souverain d'un territoire. À la mort de Guillaume III en 1890, la couronne des Pays-Bas revient à la Reine Wilhelmine. Mais en l'absence d'un héritier mâle direct et suivant les accords entre les différentes branches de la famille de NASSAU, Adolphe hérite du Grand-Duché de Luxembourg. Son avènement marque un tournant, étant alors le premier souverain détaché des autres couronnes européennes depuis 1815. Le pays devient ainsi réellement indépendant à partir de l'avènement de sa dynastie. Protestant, il devient alors le souverain d'un pays catholique.

¹⁶ Guillaume IV de NASSAU (1852-1912). Grand-duc de Luxembourg à partir de 1905. En 1893, il se marie avec la princesse catholique Marie-Anne de Bragance. Il a six filles, dont Marie-Adélaïde et Charlotte, futures grandes-duchesses. L'éducation de ces dernières fait que la dynastie devient alors catholique. C'est également durant son règne que la dynastie prend progressivement le nom de « de Luxembourg ». En 1907, Guillaume modifie la loi de succession pour faire de Marie-Adélaïde son héritière. Il décède après une longue maladie.

¹⁷ Marie-Adélaïde de NASSAU LUXEMBOURG (1894 – 1924). Grande-duchesse de Luxembourg à partir de 1912 jusqu'à son abdication en janvier 1919. Fille aînée de Guillaume, elle devient la première souveraine née sur le sol luxembourgeois depuis le Moyen-Âge. Le 25 février 1912, elle devient DE LA TOUR mais n'étant pas majeure, la régence est assurée par sa mère jusqu'au 14 juin. Sa jeunesse, l'influence de HEYSCHEN ainsi que sa prise de position lors de la loi scolaire de 1912 lui attirent une certaine antipathie par la classe dirigeante de tous partis avant même 1914. Son attitude durant la guerre ainsi que sa cour germanophile sont les principales raisons de son abdication en janvier 1919. Profondément croyante, elle se retire dans différents couvents par la suite. Elle meurt de maladie à l'âge de 29 ans.

Luxembourg de rester un état indépendant¹⁸. Cette indépendance reste tributaire de sa neutralité du point de vue international. Le Traité de Londres de 1867 reconnaît internationalement le Grand-Duché indépendant, mais uniquement dans la mesure où ses garants voisins (la France, la Confédération d'Allemagne du Nord puis l'Empire Allemand à partir de 1870 et enfin la Belgique) s'annulent. En contrepartie, le Grand-Duché et sa dynastie doivent incarner cette neutralité à travers leurs actes et décisions de chacun de ses garants. Or, les trois décisions de 1914 imposent cette réalité : quel que soit le vainqueur, le Luxembourg ne remplit pas ses conditions de neutralité à travers sa dynastie. Pour l'Empire allemand, c'est un satellite. Pour les pays alliés, c'est un pays germanophile.

Cette considération est clairement perceptible pour les Luxembourgeois eux-mêmes. La Grande-Duchesse ne respecte plus l'accord tacite garantissant l'indépendance du pays. De plus, Marie-Adélaïde est sur le plan politique de plus en plus seule au fur et à mesure que les années de guerre se prolongent. Avant même le conflit, la question scolaire de 1912 affaiblit passablement son autorité¹⁹. L'affrontement politique entre les cléricaux et les anticléricaux accroît les tensions. La loi aboutit après six longues semaines de débat. La Grande-Duchesse décide de la promulguer même si elle s'affiche clairement comme agissant à contre cœur. Pour les partis de gauche, principalement républicains et antidynastiques, son attitude tend à confirmer qu'elle ne peut incarner leurs visions progressistes, sociales et libérales. Pour les partis de droite, cléricaux et dynastiques, la promulgation laisse un goût amer²⁰. En résumé, aucune des deux tendances ne se retrouve ni dans la loi, ni dans la décision prise par la Grande-Duchesse. Avec l'invasion allemande en 1914 et l'attitude jugée trop germanique de Marie-Adélaïde, les partis de gauche plutôt francophiles finissent par considérer la Grande-Duchesse comme n'étant plus à même d'incarner la nation. C'est surtout son attitude lors des élections de 1915, lorsque celle-ci dissout la Chambre en espérant amener la majorité au gouvernement de droite, qui finit par consumer le peu qu'il reste²¹. En 1917, c'est au tour des partis de droite de la déconsidérer. Au fur et à mesure que le conflit se poursuit, les pénuries, mêlées aux rigueurs du travail demandé, ainsi que le gel des salaires des ouvriers, aboutissent

¹⁸ MAJERUS J.-M., *L'affirmation de l'indépendance luxembourgeoise 1815-1919*, Centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman, Collection « Publications », Luxembourg, 2005, p. 16.

¹⁹ PEPORTE P., KMEC S., MAJERUS B., MARGUE M., *Inventing Luxembourg : representations of the past, space and language from the nineteenth to the twenty-first century*, Edition Brill, Boston, 2010, p. 259.

²⁰ MOES R., *La réforme scolaire de 1912*, dans «forum, für Politik, Gesellschaft und Kultur », n°325, Geschichte, Luxembourg, 2013, p. 37.

²¹ TRAUSCH G., *Le rôle et la place des petits pays en Europe au XXe siècle*, p. 109.

à une grève le 1^{er} juin 1917²². Cette grève de cinq jours à Esch-sur-Alzette, réprimée par l'Armée allemande présente sur le territoire, amplifie la rupture entre la dynastie et les partis de gauche. Mais c'est également pour les syndicats catholiques, alors porteurs de la grève, que Marie-Adélaïde perd sa sympathie. Leurs lignes de conduites par la suite deviennent celle de prôner, en cas de victoire de l'Entente, un changement dynastique si ce n'est de régime. Enfin, sa bénédiction pour l'union de sa sœur Antonia avec le prince Ruppen de Bavière²³ le 19 août 1918 est sans équivoque aux yeux de l'opinion concernant ses sympathies germaniques²⁴. Somme toute, la Grande-Duchesse a bien peu de sympathisants.

- **Un changement gouvernemental dû à l'évolution de la guerre :**

Ce ne sont pas tant ces considérations, qui comme précédemment présentées existent déjà de longues dates, qui amènent ce 28 septembre à la démission du gouvernement KAUFFMAN. C'est l'évolution du conflit en lui-même qui l'entraîne. Depuis le 8 août 1918, les armées alliées progressent sur le front ouest. L'échec de l'offensive allemande dite « du Printemps » (21 mars - 18 juillet) épuise les dernières capacités militaires. L'Armée allemande manque d'hommes, de matériels, et surtout n'a plus l'état d'esprit à supporter le combat. L'offensive alliée qui s'en suit regagne le terrain perdu début 1918, et commence même à atteindre la ligne Hindenburg²⁵. Celle-ci est percée à compter du début septembre et sonne le glas de la défense allemande. Sur le front d'Orient, les forces bulgares sont en

²² En juin 1917, une grève générale du 1^{er} au 5 a lieu dans les usines métallurgiques. Celle-ci étant due à la hausse des prix et au maintien des salaires au même niveau. Cette grève est réprimée par les troupes d'occupations allemandes.

²³ Ruppen / Rupprecht de Bavière (1869 – 1955). Prince héritier de Bavière jusqu'en 1918 et officier dans l'armée allemande. Il participe au conflit dès 1914 et devient en 1916 *Generalfeldmarschall* (Maréchal). Etant principalement dans le secteur lorrain du front, il rencontre la sœur de la DE LA TOUR, la princesse Antonia de Luxembourg (1899-1954), lors des différents événements mondains organisés à Luxembourg. Marie-Adélaïde accepte les fiançailles de sa sœur avec le prince, mais cela est très mal perçu par l'opposition dynastique et les Alliés. Le mariage a lieu en 1921, alors que le prince est en exil suite au renversement de la monarchie en Bavière en 1918. Revenu habiter en Allemagne, le couple s'exile de nouveau en 1939 car opposé au nazisme. La princesse Antonia est arrêtée et envoyée au camp de concentration de Dachau en 1944 au motif de l'importante aide que le couple apporte à la résistance, principalement luxembourgeoise. Antonia meurt des sévices subis durant sa captivité.

²⁴ TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)*, p. 107.

²⁵ Ligne de fortification parcourant le nord du front à travers les départements du Pas-de-Calais et de l'Aisne. C'est depuis cette ligne que part l'offensive du printemps 1918. La prise de cette ligne est un coup dur pour l'armée allemande, qui comptait sur l'imposant dispositif défensif pour arrêter la contre-offensive Alliée.

débâcle²⁶. Il en est de même au Moyen-Orient, où les troupes allemandes se retirant pour défendre Constantinople laissent les unités ottomanes sans moyen de contrer les offensives du Commonwealth²⁷. Enfin, sur le front italien l'échec de l'offensive austro-hongroise laisse les unités dans la même situation précaire²⁸. L'Allemagne, de son côté, a épuisé toutes ses ressources et réserves et ne peut nullement contenir l'offensive alliée, renforcée en matériel et en hommes grâce à l'apport américain.

Cette réalité, la population luxembourgeoise le ressent et les politiques luxembourgeois en ont conscience. Depuis le début de la guerre, le Grand-Duché est préservé des conséquences directes du conflit. Les quelques combats n'ont lieu que dans le ciel, les quelques destructions proviennent seulement de bombardements aériens épisodiques. Mais la progression du front est une réalité indéniable qui laisse prévoir des jours sombres. La présence d'une ligne de front à l'intérieur même du pays signerait la fin du Luxembourg dans les faits. De plus, même une fois le pays traversé par les ravages de la guerre, l'incertitude concernant le sort que les Alliés réservent au Luxembourg est très fort. Le Gouvernement et la dynastie étant jugés pro allemands depuis 1914, le risque d'un changement de régime est bien présent, voire même une annexion par la France ou la Belgique. En ce qui concerne la collaboration économique auprès de l'occupant, l'industrie luxembourgeoise risque d'être mise sous tutelle Alliée. En effet, outre le fait que le Luxembourg fait partie du *Zollverein* depuis 1842, la participation directe ou indirecte à l'effort de guerre allemand est un acte difficile à justifier par la suite. Tandis que certaines entreprises participent indirectement à cet effort, comme « *André Duchscher et Co.* » ou encore les « *Ateliers Paul Wurth* », d'autres le font sciemment à l'image de l'« *Arbed* » (Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange)²⁹. Les uns produisent du matériel secondaire, tels que des cylindres de fer pour les obus ou des poutres pour les tranchées³⁰. Même si cela n'est pas du matériel militaire en tant que tel, son utilisation l'est pourtant. Les autres eux affirment la neutralité de leurs entreprises au

²⁶ La Bulgarie entre en guerre du côté des Puissances Centrales le 5 octobre 1915. Les Alliés, depuis la base de Salonique, ouvrent un nouveau front à partir de 1916. Ce front reste toutefois statique jusqu'en 1918. En septembre, une grande offensive est lancée ouvrant les Balkans aux Alliés. Le 29 septembre 1918, la Bulgarie signe l'armistice.

²⁷ En septembre 1918, l'armée ottomane est ébranlée sur l'ensemble des fronts du Moyen-Orient. Que ce soit en Palestine ou en Irak, celle-ci doit se replier. L'effondrement bulgare entraîne un nouveau front pour défendre Constantinople, que les armées ottomanes sont incapables de soutenir. Avant même la Bulgarie, l'Empire ottoman capitule le 26 septembre 1918.

²⁸ Offensive du Piave juin 1918.

²⁹ L'Arbed est un groupe sidérurgique luxembourgeois puissant, unifiant depuis 1858 les principaux producteurs de sidérurgie du Luxembourg. TRAUSCH G., *Le rôle et la place des petits pays en Europe au XXe siècle*, p. 100.

³⁰ *Ibidem* p. 100.

Luxembourg, mais acceptent de produire directement du matériel de guerre dans celles se trouvant en territoire allemand³¹. Difficile dans tous les cas aux uns comme aux autres de justifier cette participation « neutre » dans le conflit. Si aucun changement ne s'opère alors au niveau politique, cette situation entraînerait à coup sûr la fin de l'indépendance politique et économique du pays.

Pour sauver le Grand-Duché, il faut donc changer de gouvernement. La Grande-Duchesse ne peut pas pour l'instant être destituée, surtout dans la mesure où le pays est toujours sous occupation. Mais le Gouvernement, lui, peut changer. La démission de KAUFFMAN s'explique alors par le choix de présenter un nouveau gouvernement qui soit beaucoup plus favorable aux Alliés. Permettant d'éviter la destruction du pays. Mais cela soulève la question de savoir qui doit être à la tête de ce gouvernement et quelle en serait la forme. Dans un pays où quatre gouvernements se sont succédé entre le 12 octobre 1915 et le 28 septembre 1918, la tâche est ardue³². D'autant que nombreux sont les hommes politiques qui ont participé aux gouvernements, depuis 1914. Ces gouvernements cherchant, pour la plupart, à réunir les principaux partis politiques dans des coalitions (tel que le gouvernement THORN). De plus, depuis les élections de 1915, la Chambre est majoritairement de gauche tandis que les gouvernements sont restés de droite. Il faut donc un homme suffisamment proche des milieux francophiles pour être respecté par la gauche. Qui puisse être le futur négociateur pour la sortie du conflit avec les futurs vainqueurs, dont l'intégrité ne puisse être remise en cause et qui soit suffisamment fidèle à la dynastie pour éviter une révolution. L'homme en question se trouve être Emile REUTER.

Emile REUTER incarne l'ensemble de ces obligations³³. Né en 1874, il fait ses études de droit entre 1894 et 1898 à Strasbourg, mais surtout à Nancy puis à Paris. Cet aspect est un avantage aussi bien pour la gauche francophile que pour de futures négociations avec la France et la Belgique. En 1903, il est nommé président de l'*Association populaire catholique / katholischen Volksvereinigung*³⁴. Elu en 1911 à la Chambre, il est membre fondateur du

³¹ *Ibidem* p. 100.

³² Respectivement les gouvernements MONGENAST (12 octobre 1915 – 6 novembre 1915), LOUTSH (6 novembre 1915 – 24 février 1916), THORN (24 février 1916 – 19 juin 1917) et KAUFFMAN (19 juin 1917 – 28 septembre 1918).

³³ TEWES G., *Les gouvernements du Grand-Duché du Luxembourg depuis 1848*, Edité par le Service information et presse du Gouvernement luxembourgeois, Département Edition, Luxembourg, mai 2011, p. 87.

³⁴ *Katholischen Volksvereinigung / Association populaire Catholique*. Association dont l'idéal est né en 1890 en Allemagne, soutenu par l'Eglise et les milieux catholiques. L'objectif premier est de combattre la social-démocratie en prônant l'éducation populaire. L'association, à travers l'influence allemande au Luxembourg, née sous une forme luxembourgeoise en 1903. Elle devient progressivement une des plus puissantes associations, regroupant des membres de toutes les classes sociales.

*Parti de la droite*³⁵. Sa vision politique reste donc dans la continuité de celle de ses prédécesseurs, pouvant rassembler les conservateurs et les membres de la droite. Sa position concernant la dynastie est pleinement respectueuse, garantissant ainsi son maintien. Mais même si pour l'instant cela est à l'avantage de Marie-Adélaïde, c'est avant tout au nom de la garantie de l'indépendance. La dynastie doit rester l'incarnation de la garantie nationale qui en est l'un des principes du pays. Mais, pas particulièrement maintenir la personne de la grande-duchesse Marie-Adélaïde. Enfin, sa non-participation aux gouvernements précédents permet de contrecarrer tout discrédit de sa politique. Permettant ainsi de se détacher de celles pratiquées par les gouvernements antérieurs. Autant dire que c'est l'homme parfait pour tous, face à une situation qui s'annonce cruciale pour l'avenir du pays. Qui plus est, étant juriste, il peut sembler avoir les capacités pour évoluer dans la bataille diplomatique qui s'annonce. Ce 28 septembre 1918, tandis que KAUFFMAN et son gouvernement posent leurs démissions, REUTER est nommé par arrêté grand-ducal aux fonctions de Ministre d'Etat et Président du Gouvernement³⁶.

Dans l'après-midi, celui-ci s'empresse de former un gouvernement qui se veut d'union. En effet, les élections de 1918 (28 juillet au 4 août) ont amené une grande diversité au sein de la Chambre. Même si le *Parti de la Droite* détient vingt-trois sièges de députés, il n'est pas majoritaire. Le « *Bloc de la gauche* », dû à une union entre les libéraux et les socialistes en 1908 en vue de la question scolaire de 1912, occupe vingt-deux sièges (douze pour le *Parti socialiste*, dix pour le *Parti libéral*). Même si la majorité de leurs convictions sont très différentes, l'anticléricalisme ainsi que leur francophilie les rassemblent alors. Cinq députés proviennent du *Parti populaire*, parti chrétien-démocrate. Deux sont membres de *Parti national indépendant*³⁷ et un est indépendant. REUTER décide alors de créer un gouvernement regroupant les quatre principaux partis du pays. Celui-ci se compose de Nicolas WELTER³⁸ (indépendant appuyé par les socialistes) Directeur général de l'instruction

³⁵ Parti politique de droite d'idéologie démocrate chrétienne. Fondé en 1914, ce parti joue un rôle politique majeur jusqu'en 1940 du fait de l'occupation du pays. En 1945 la création du Parti populaire chrétien-social lui succède officiellement.

³⁶ Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, 29 septembre 1918, « *Arrêté grand-ducal du 28 septembre 1918 portant nomination de M. Emile Reuter aux fonctions de Ministre d'Etat, Président du Gouvernement* ».

³⁷ Le *Parti national indépendant* (Fr.) / *Onofhängeg Nationalpartei* (Lux.) / *Unabhängige Nationalpartei* (All.): parti fondé en 1918 par des membres dissidents du *Parti de la droite* se voulant beaucoup plus nationalistes et conservateurs sous l'égide de Pierre PRÛM. Certains membres du parti dont Pierre PRÛM lui-même, intégreront le *Volksdeutsche Bewegung*, seul parti national-socialiste collaborationniste reconnu comme tel par les autorités nazis durant la Seconde Guerre mondiale.

³⁸ Nicolas WELTER (1871 – 1951). Homme politique et auteur luxembourgeois. Directeur de l'Instruction publique de 1918 à 1921.

publique, Auguste LIESCH³⁹ (membre du *Parti libéral*) Directeur général de la Justice et des Travaux publics, Alphonse NEYENS⁴⁰ (*Parti de la droite*) Directeur général des finances et Auguste COLLART⁴¹ (indépendant appuyé par le *Parti populaire*) Directeur général de l'Agriculture, du Commerce, de l'Industrie et du Travail⁴². Ce gouvernement, présenté dans l'après-midi et validé, semble correspondre à une véritable volonté d'union nationale. Mais la dissension principale, qui est la question de la dynastie, reste extrêmement présente.

Ce 28 septembre 1918, la journée semble se terminer progressivement. Le Grand-Duché vient d'avoir à sa tête un gouvernement qui pourra semble-t-il affronter la tempête qui s'annonce, à savoir traiter avec les Alliés pour éviter que le conflit n'arrive. Ainsi se conclut la première grande décision de la journée qui aura de multiples conséquences pour les années à venir pour le Grand-Duché. Mais la guerre semble encore loin de se finir et seul l'avenir pourra dire si cela est suffisant ou non. La défaite de l'Allemagne est certaine, mais loin d'être aboutie. Du côté des Alliés, le Général Ferdinand FOCH⁴³ lui-même et le G.Q.G.A.⁴⁴ commencent à planifier des offensives fin 1918 pour amener le front en Allemagne et finir la guerre en 1919. Le front est encore loin du Grand-Duché, même si le point le plus proche, dans les environs d'Etain⁴⁵, est à une cinquantaine de kilomètres au sud de Luxembourg. Et pourtant, la seconde décision provient d'une centaine de kilomètres au nord, dans la petite ville de Spa⁴⁶.

³⁹ Auguste LIESCH (1874-1949). Homme politique luxembourgeois. Magistrat, il entre au gouvernement REUTER en 1918. En 1921, après avoir occupé le poste de Directeur général de la Justice et des Travaux publics, il devient Directeur général des Douanes jusqu'en 1939 sous les multiples gouvernements qui suivent. En 1937, il est membre du Conseil d'Etat.

⁴⁰ Alphonse NEYENS (1886 – 1971). Homme politique luxembourgeois. Avocat de formation, député de 1914 à 1915, il devient Directeur général de la Justice et des travaux publics jusqu'en 1925.

⁴¹ Auguste COLLART (1890 – 1978). Industrielle, homme politique et diplomate luxembourgeois. Directeur général de l'Agriculture, du Commerce, de l'Industrie et du Travail de 1918 à 1920. Député de 1921 à 1933. Chambellan à la Maison grand-ducale à partir de 1928. Diplomate du Luxembourg auprès des Pays-Bas de 1933 à 1940 puis de 1945 à 1955.

⁴² TEWES G., *Les gouvernements du Grand-Duché du Luxembourg depuis 1848*, p. 77

⁴³ Ferdinand FOCH (1851 – 1929). Général et Maréchal de l'armée française. En 1918, il est nommé « commandant en chef des forces alliées sur le front de l'Ouest ». Il devient ainsi le commandant suprême sur l'ensemble des unités Alliées, sauf sur l'armée belge qui maintient son autonomie. Catholique, il est proche des milieux cléricaux dont ceux luxembourgeois après l'arrivée des troupes Alliées dans le pays en novembre 1918.

⁴⁴ Grand Quartier Général des armées Alliées.

⁴⁵ Commune de Meuse, se trouvant au nord de Verdun en France.

⁴⁶ Ville belge de la province de Liège en Belgique.

- **La défaite allemande : annonce de temps difficiles pour REUTER**

Le même jour à Spa, le *Generalquartiermeister* Erich LUDENDORFF⁴⁷, général en chef des armées allemandes, et le *Generalfeldmarschall* Paul VON HINDENBURG⁴⁸ se retrouvent pour une réunion d'état-major. En effet, la situation de l'Empire allemand y est débattue et principalement de ses possibilités militaires sur plus ou moins long terme. Pour la première fois, la réalité d'une Allemagne vaincue militairement est évoquée et relatée⁴⁹. Sur le front de l'Ouest, l'Armée allemande ne peut subir une nouvelle offensive sans être dans l'obligation de se replier jusqu'en Allemagne. Mais ce serait sans prendre en compte l'instabilité politique grandissante, la propagation du bolchévisme au sein même des ouvriers et de l'armée ainsi que la pénurie alimentaire principalement due au blocus maritime britannique. Les grèves de janvier 1918⁵⁰ dans le *Reich* n'ont pas débouché sur une révolution voire une guerre civile, mais les deux généraux ont conscience, l'un comme l'autre, qu'une nouvelle vague de troubles mettrait cette fois-ci fin au régime impérial. Il faut donc arrêter la guerre, mais sans prendre la responsabilité d'un armistice. De plus, pour maintenir le système impérial, seule une réforme des institutions se basant sur les classes dirigeantes peut sauver le régime. Un armistice est évoqué et cette information est transmise au *Kaiser* Guillaume II le jour même à 18 heures.

Bien évidemment, le nouveau Gouvernement luxembourgeois en pleine prise de poste n'a aucune conscience de ce qui se dit alors à Spa ce jour-là. Pour REUTER et les autres politiciens, ce qui émerge au même moment, c'est le risque de la fin de l'indépendance du Grand-Duché. Bien sûr, une victoire allemande aurait potentiellement poussé à un renforcement des liens entre le Luxembourg et le *Reich*, voire même à une certaine intégration politique. Mais ce 28 septembre, face à la victoire prochaine des Alliés, c'est

⁴⁷ Erich LUDENDORFF (1865 – 1937). Général des armées allemandes de 1916 à 1918. Adjoint au chef d'Etat-major. C'est l'un des principaux commandants de l'armée allemande durant la Première Guerre mondiale avec le Maréchal Paul von HINDENBURG. Ceux-ci prennent peu à peu le contrôle de la société civile allemande durant la fin du conflit au nom de l'intérêt stratégique militaire.

⁴⁸ Paul VON HINDENBURG (1847-1934). Maréchal du *Reich* de l'armée allemande à partir de 1916. Il devient, à partir de 1916, Chef du Grand Etat-major de l'armée allemande. Après la défaite allemande en 1918, HINDENBURG est élu Président du *Reich* durant la République de Weimar jusqu'à sa mort en 1934. Le 30 janvier 1933, il nomme Adolf HITLER chancelier du *Reich* et participe indirectement à l'accession au pouvoir des nazis.

⁴⁹ LAFFARQUE A., *Foch et la bataille de 1918*, Edition Arthaud, Paris, 1967, p. 334.

⁵⁰ En janvier 1918, une grève générale est déclarée en Allemagne. Les ouvriers souhaitent avant tout la paix, la fin de l'état de siège ainsi que la démocratisation du système politique allemand. De nombreux grévistes sont arrêtés, mais l'épisode est significatif pour le Haut Commandement dans la mesure où la population civile ne souhaite plus la guerre, quitte à faire la révolution pour atteindre cet objectif.

surtout le risque d'une annexion belge ou française qui plane au-dessus du petit pays. L'une comme l'autre, ces annexions sont déjà justifiées par ces pays et plus ou moins fondées. Pour la Belgique, l'annexion du Grand-Duché n'est nullement une idée nouvelle. Depuis l'indépendance du pays en 1830, reconnue en 1839, le Grand-Duché est vu par les annexionnistes comme une province devant à terme intégrer le royaume. Mise au même plan des revendications territoriales que celles du Limbourg, des cantons de St-Vith, Malmédy, Cronenburg, Schleiden et Eupen, le Grand-Duché est avant même le conflit mondial une annexion envisagée. Son origine puise ses racines en 1815. Prenant pour prétexte qu'avant la redéfinition des frontières de l'Europe à Vienne le destin des provinces dites belges et luxembourgeoises ne font qu'un, l'actuel Grand-Duché n'est perçu qu'étant une création artificielle⁵¹. Les annexionnistes belges justifient leurs vues en argumentant que le Grand-Duché n'est détaché de la Belgique que parce que c'est une compensation pour le roi de Hollande de ses pertes territoriales outre-Rhin. Après l'indépendance de la Belgique, l'optique annexionniste interprète l'indépendance du Grand-Duché qu'en étant justifiable uniquement sous la forme d'une convenance pour la Confédération d'Allemagne du Nord. Principalement afin de garantir sa défense face à la France impériale de Napoléon III. Le discours annexionniste revient de temps en temps dans le discours politique belge d'avant-guerre, cela au gré des crises et des questions internationales. Durant la première crise luxembourgeoise de 1867 par exemple, le Gouvernement belge laisse entrevoir une possibilité de régler la situation par une annexion à son profit⁵². Mais peu de personnes l'écoutent, d'autant plus qu'une campagne de propagande en 1868 en faveur d'une annexion reste lettre morte auprès des luxembourgeois. Il faut dire que les luxembourgeois, dans leur grande majorité, ne se sentent alors nullement belges. Mais c'est surtout dans les années d'avant-guerre que le nationalisme belge se développe. Tandis qu'en France, on chante que l'Allemagne n'aura pas « *l'Alsace et la Lorraine* », en Belgique, l'association est de mise. Le 12 mars 1912, le *Journal des Tribunaux* finit un article vantant les mérites du passé commun belgo luxembourgeois par cette phrase associant le Grand-Duché à « *une sorte d'Alsace-Lorraine, notre cher grand-duché ?* »⁵³. L'association est tellement « cocasse » qu'elle est reprise par de nombreux journaux. C'est sans compter sur toute une génération de

⁵¹ TRAUSCH G., *Naissance d'une question Luxembourgeoise (1912-1914)*, dans *Opinion publique et politique extérieure 1870 - 1915*, Publication de l'Ecole française de Rome, Rome, 1981, p. 647.

⁵² MAJERUS J.-M., *L'affirmation de l'indépendance luxembourgeoise 1815-1919*, p. 13

⁵³ TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)*, p. 52.

nationalistes qui lisent, pensent et écrivent à ce sujet : Léon HENNEBICQ⁵⁴, Edmond PICARD⁵⁵, Godefroid KURTH⁵⁶, Emile BANNING⁵⁷, Thomas BRAUN⁵⁸ et Henri JASPAR⁵⁹. Autant dire qu'une telle formule est alléchante pour eux. Durant les années de conflit, le point d'interrogation « disparaît » et « *l'Alsace-Lorraine* » belge devient la « *Province perdue* ». Ainsi, alors que les tensions grandissent progressivement en Europe, une situation est certaine : il y aura une nouvelle question luxembourgeoise en cas de conflit.

Les raisons d'une nouvelle question luxembourgeoise sont multiples. Outre les affinités avec l'Allemagne avant le conflit, une autre grande puissance jouit de justifications sur le Grand-Duché. Pour la France, la question d'un Luxembourg français n'est pas dénuée de fondement. Le courant annexionniste trouve ses racines dans le Second Empire. La première question luxembourgeoise a en effet attisé les volontés de « rattacher » le Luxembourg à la France sous couvert de son appartenance à l'Empire napoléonien. La guerre de 1870 a momentanément gelé ces velléités, l'« *Alsace et la Lorraine* » devenant une priorité nationale. Pourtant, la question du Luxembourg reprend tout son sens quand il s'agit de spéculations tactiques. En 1913, une série d'articles et de discours créent le concept de la « *trouée du Luxembourg* ». Provenant de la plume du Sénateur Henri BERRENGER⁶⁰ dans un article du *Matin*⁶¹, ces trois mots deviennent l'image incarnant le Luxembourg : une porte d'entrée sur la France, une porte d'entrée pour une invasion, mais surtout une porte d'entrée dont le verrou est aux mains des Allemands. Dès 1913, le sénateur continue à propager cette idée au travers de ses discours à l'Assemblée, thème rapidement repris par les politiciens souhaitant une attitude la plus offensive en cas de conflit. Il va même cette année-là énoncer la nécessité pour la France d'avoir un regard, si ce n'est la main mise, sur le chemin de fer

⁵⁴ Léon HENNEBICQ (1871-1940). Homme politique belge. Fondateur et pionnier du nationalisme belge.

⁵⁵ Edmond PICARD (1836-1924). Avocat et homme politique belge. Franc-maçon, auteur de nombreux ouvrages socialistes, nationalistes et expansionnistes.

⁵⁶ Godefroid KURTH (1847 – 1916). Historien et philosophe belge.

⁵⁷ Emile BANNING (1836-1898). Philosophe, archiviste et bibliothécaire aux Affaires Etrangères Belges.

⁵⁸ Thomas BRAUN (1876-1961). Juriste belge. Auteur de nombreux poèmes nationalistes.

⁵⁹ Henri JASPAR (1870 – 1939). Avocat et homme politique belge. Entré durant la guerre dans le cabinet du Roi Albert Ier, il devient progressivement une personnalité forte de la politique internationale belge. Il participe à la Conférence de la Paix à Versailles en 1919. Ministre de l'Intérieur en 1920, il devient Ministre des Affaires Etrangères de 1920 à 1924 en remplacement d'HYMANS. Il est alors un des adversaires de la politique française au Luxembourg, mais aussi le ministre en charge de l'occupation de la Ruhr. De 1926 à 1931, il est Premier Ministre de Belgique.

⁶⁰ Henri BERRENGER (1867-1952). Rédacteur et homme politique français. Il fonde en 1903 le journal *L'Action*, journal antiparlementariste, antirépublicain et antisémite. En 1908, il est directeur du *Siècle*, journal de gauche républicain. Sénateur de la Guadeloupe de 1912 à 1940, il est le délégué représentant la France à la Société des Nations en 1932.

⁶¹ Journal français imprimé à Paris.

luxembourgeois en dénonçant l'accord actuel entre le Luxembourg et le *Reich*⁶². Deux notions qui, elles aussi, vont devenir les mots d'ordres des courants annexionnistes français. Entre autre, en la personne du député Camille PICARD⁶³, en celle de nombreux militaires ou encore en ceux d'hommes politiques influents de l'époque tel que Jules CAMBON⁶⁴.

Ainsi, tandis que le soleil se couche en ce jour du 28 septembre 1918, REUTER peut être fier d'être devenu le ministre d'Etat. Mais il doit pleinement avoir conscience de l'ensemble de la difficulté qui s'annonce à lui. Tandis que celui-ci prévoit d'avoir à défendre le Luxembourg contre les armes et les destructions, la décision de Spa, elle, va avoir pour effet un marathon de cinq années durant lequel les armes seront la diplomatie et la politique.

B) Le 4 novembre 1918 : la « *Province perdue* » belge face à la « *trouée du Luxembourg* » française

La nouvelle des démarches entreprises par les autorités allemandes concernant la cessation des hostilités, suivant la décision prise à Spa le 28 septembre 1918, ravive les volontés de chacun concernant le Grand-Duché du Luxembourg. Les tractations qui suivent sont très mêlées à la situation du front où les troupes allemandes reculent chaque jour. La situation interne du *Reich* devient chaque jour de plus en plus intenable, laissant paraître une évidence : il est certain que les Alliés gagnent la guerre. Le Conseil Supérieur de la Guerre interallié⁶⁵ enchaîne alors réunion sur réunion. Mais ce qui importe en l'occurrence pour le Luxembourg, c'est celle du 4 novembre 1918. Paul HYMANS⁶⁶, ministre des affaires

⁶² TRAUSCH G., *Naissance d'une question Luxembourgeoise (1912-1914)*, p. 654.

⁶³ Camille PICARD (1872-1941). Homme politique français. Député des Vosges de 1910 à 1919, de 1924 à 1928 et de 1932 à 1936. Promoteur et acteur du rapprochement des relations franco luxembourgeoises.

⁶⁴ Jules CAMBON (1845-1935). Diplomate français. Préfet du Rhône en 1882. Gouverneur général de l'Algérie en 1891. Ambassadeur de France aux Etats-Unis (1897) et en Espagne (1902). Secrétaire général du ministère des Affaires Etrangères en 1914. Président d'une des commissions lors de la conférence de la Paix en 1919 (« commission des affaires grecques »), il finit sa carrière en tant que président de la Banque de Paris et des Pays-Bas (future banque Paribas en 1982 et actuelle BNP Paribas).

⁶⁵ Conseil composé des pays alliés en 1917 et servant à coordonner les actions stratégiques entre les différentes unités et actions globales des pays concernés (principalement françaises, britanniques et américaines). Y participent aussi bien des militaires que des hommes politiques et des diplomates.

⁶⁶ Paul HYMANS (1865-1941). Homme politique belge. Député de Bruxelles, il devient l'homme fort de la diplomatie belge durant la Première Guerre mondiale. Fuyant avec le Gouvernement l'avancée allemande en 1914, il est envoyé en 1915 comme ambassadeur au Royaume-Uni. Il permet ainsi d'obtenir que la Belgique soit reconnue comme un membre à part entière des Alliés et obtienne des indemnités après la guerre. En 1916, il devient ministre des Affaires économiques puis ministre des Affaires étrangères. Promoteur et acteur du mouvement annexionniste belge concernant le Luxembourg, il est le principal instigateur du plan d'annexion et des tentatives de réalisation après la guerre. En 1920 il démissionne de son poste de ministre après « l'affaire des

étrangères et grand défenseur d'un « Grand-Duché belge », a un entretien avec le général BELIN⁶⁷ en marge des négociations. Le sujet de la réunion du 4 novembre qui se tient au Havre se veut définir le devenir des territoires libérés de l'occupation au fur et à mesure, que ce soit par les avancées du front ou par la signature de l'armistice⁶⁸. L'entretien entre les deux hommes, retranscrit par la suite par le Ministre Plénipotentiaire Pierre ORTS⁶⁹, reflète alors les volontés nationales que chacun des deux hommes représentent en ce qui concerne l'avenir du Luxembourg. Pour HYMANS, ce qui importe est la présence d'une force belge sur le territoire du Grand-Duché. Pour BELIN, c'est que le Luxembourg, considéré comme la porte d'entrée de l'Allemagne, soit un verrou. En somme, on y retrouve les conceptions de la « *Province perdue* » belge face à celle de la « *trouée du Luxembourg* » française. La discussion permet d'analyser comment ces deux mots d'ordres, apparus bien avant la guerre, prennent formes ce 4 novembre et deviennent les choix politiques même de ces deux Etats.

- **La « *Province perdue* » belge :**

Comme vu précédemment, cette notion datant approximativement de 1912 a largement grandi depuis 1914. En 1914, l'invasion de la Belgique et la nécessité d'établir un front solide pour garder l'enclave nationale de l'Yser, concentre tous les efforts militaires et diplomatiques⁷⁰. Nombreux sont les hommes politiques qui ont fui avec l'armée face à la progression allemande et nombreux sont ceux qui se retrouvent au Gouvernement du Havre⁷¹ avec des fonctions plus ou moins importantes, devenant alors des diplomates, voire des

munitions » à destination de la Pologne puis devient Président de la Société des Nations. Il redevient Ministre des Affaires étrangères entre 1924 et 1925, puis entre 1927 et 1934 et de nouveau entre 1934 et 1935. En 1940, il fuit avec le Gouvernement en France et décède en exil à Nice en 1941.

⁶⁷ Emile BELIN (1853-1937). Général de division de l'armée française. En 1914, il entre à l'Etat-major est devient « major général du théâtre des opérations du Nord et du Nord-Est ». En 1918, il devient le représentant militaire français au Conseil Supérieur de la Guerre. Très proche du Maréchal FOCH, il est même considéré comme un de ses principaux conseillers.

⁶⁸ A.M.G.B. 5713 Dossier inzake de inzet van Belgische troepen voor de bezetting van het Groot-Hertogdom Luxemburg. Rapport de ORTS au Secrétaire du Roi et de la Reine INGENBLEEK, 4 novembre 1918.

⁶⁹ Pierre ORTS (1872 – 1958). Diplomate belge. Principalement en charge des affaires du Congo pour le Ministère de l'Intérieur entre 1905 et 1917. Secrétaire Général du Ministère des Affaires étrangères de 1917 à 1920. Il participe à la délégation belge à la Conférence de la Paix. Par la suite, il continue sa carrière de diplomate dans divers pays. Membre de la délégation belge lors de la création de l'O.N.U. en 1945 et 1946.

⁷⁰ L'invasion de la Belgique par l'Allemagne en août 1914 entraîne le repli du Gouvernement ainsi que des armées derrière le fleuve de l'Yser. L'Yser devient ainsi le rempart naturel permettant aux troupes belges de tenir jusqu'à l'offensive générale de 1918, en permettant de garder une enclave nationale autour de la ville de Furnes.

⁷¹ Par sécurité et dans la mesure où l'enclave nationale de l'Yser est petite, le Gouvernement belge se replie à Sainte-Adresse dans la banlieue du Havre pour éviter tout danger.

intrigants. Gaston BARBANSON⁷² fait partie de ces hommes. Président de l'Arbed depuis 1911 et après avoir fui l'invasion du pays, il se retrouve au Havre. Il obtient l'uniforme de lieutenant d'administration, attaché au service de l'habillement à Paris⁷³. Mais son uniforme laisse bien souvent la place au smoking des soirées mondaines parisiennes. Adepte de la vision d'un Grand-Duché belge, il profite tout au long de la guerre de promouvoir cette vision tant dans les instances belges qu'auprès des Gouvernements alliés. Nombreux sont ceux comme BARBANSON, mais aussi HYMANS (alors Ministre plénipotentiaire à Londres en 1915) ou encore le Baron BEYENS⁷⁴ qui caressent la vision d'un Grand-Duché belge en semant ces graines un peu partout. Mais jusqu'en 1916, l'heure est surtout à la sauvegarde nationale.

A compter de 1916, la situation change. En mai de cette année, le Baron BEYENS remet une note aux Gouvernements alliés leur présentant les revendications belges en cas de victoire et leur demandant leurs soutiens pour la future question luxembourgeoise⁷⁵. Ce changement est important pour deux raisons. La première étant que la Belgique, jusqu'alors se battant seulement pour sa propre sauvegarde, fait ainsi part d'une volonté d'annexion, devenant un but de guerre affiché. La seconde est que, même si les volontés belges ne sont pas nouvelles, cela signifie clairement qu'une nouvelle question luxembourgeoise sera à l'ordre du jour une fois la guerre terminée. Mais surtout, la différence est que ce but de guerre devient connu du grand public. Une campagne de presse prônant l'annexion en cas de victoire est entreprise par les journaux belges libres⁷⁶. Celle-ci est également effectuée en Hollande et en Suisse pour obtenir le soutien de ces pays neutres dans cette revendication. Le Luxembourg devient une compensation qui se justifie tant par les « preuves » historiques mais surtout par le sacrifice des soldats au front. Toutefois, cette campagne de presse peut être jugée comme maladroite. Sa progression atteint le Grand-Duché, principal intéressé par l'affaire et la réponse de celui-ci est sans équivoque. Le 27 août 1916, sur commande du

⁷² Gaston BARBANSON (1876-1946). Industriel belge. Promoteur d'un « retour » du Grand-Duché à la Belgique.

⁷³ WILLEQUET J., *Gaston Barbanson, promoteur d'une « Grande Belgique »*, dans *Revue belge de philosophie et d'histoire*, fasc. 2, *Histoire (depuis l'antiquité)*, Revue belge de philosophie et d'histoire, tome 48, Bruxelles, 1970, p. 337.

⁷⁴ Eugène BEYENS (1855-1934). Diplomate et homme politique belge. Après être nommé chargé d'affaire à Bucarest en Roumanie depuis 1898, il devient Ministre de la Maison du Roi en 1910. De 1916 à 1917, il est Ministre des Affaires étrangères et agit activement sur la future question du Luxembourg. En 1920, après avoir été déposé de son poste de Ministre, il travaille dans une des commissions de la Société des Nations à la demande d'HYMANS. Par la suite, il termine sa carrière en tant que diplomate auprès du Pape jusqu'en 1925.

⁷⁵ A.A.E.B., Affaires étrangères belges, Correspondance politique / Légation / France 18, Classement B, dossier n°1519 janvier 1916 – septembre 1918. Rapport du Baron BEYENS mai 1916.

⁷⁶ A.A.E.B., Classement B 1, dossier n°1519 janvier 1916 – septembre 1918. Rapport du Baron BEYENS 26 août 1916.

Gouvernement luxembourgeois, le *Luxemburg Wort*⁷⁷ fait paraître un article répondant en ces termes que « *pour nous, Luxembourgeois, l'indépendance est un bien aussi grand et aussi désirable que pour les peuples voisins. Nous protestons donc formellement contre toute tendance et tout désir de nous ravir ce bien. Nous ne pourrions pas admettre du reste qu'une autorité compétente d'un pays qui, comme la Belgique, est entré dans le conflit pour conserver son droit de libre destination, veuille servir au pays voisin précisément ce qui a mis les armes à la main de son propre peuple* »⁷⁸. Le message lancé est très clair. Le Luxembourg ne peut accepter d'être un but de guerre de conquête et encore moins, de voir son indépendance disparaître.

Pour les promoteurs d'une « grande Belgique »⁷⁹, qu'à cela ne tienne. Ce qu'il manque semble-t-il, c'est une justification que le pays se bat pour les intérêts du Luxembourg (et que cet intérêt, bien évidemment, serait celui de rejoindre la Belgique). Les volontaires luxembourgeois engagés dans l'Armée belge depuis 1914 et dont ce volontariat est alors vivement favorisé, en deviennent les vitrines⁸⁰. Mais ils ne sont pas assez nombreux. En France, trois mille cinq cents Luxembourgeois combattent, eux, sous uniforme français et servent déjà une autre vision (qui sera développée par la suite dans les propos). Le 30 juin 1916, le Gouvernement belge envisage alors de les récupérer pour devenir la seule représentation des « intérêts » luxembourgeois⁸¹. La demande se fait auprès du généralissime JOFFRE, qui accepte l'idée dans un premier temps. Mais la condition est que les soldats qui souhaitent rejoindre l'Armée belge doivent s'adresser à leurs officiers pour les informer de leur volonté⁸². Bien peu sont les soldats qui, même après une campagne de démarchage auprès d'eux, font la demande pour changer d'uniforme. Le 13 juillet, l'Etat-major belge insiste auprès de JOFFRE. Le raisonnement étant que les soldats ne veulent pas le faire individuellement. Qu'à cela ne tienne, il faut le faire par unité. Est invoqué l'esprit de camaraderie en cause (un soldat seul refuse de quitter les hommes avec qui il combat depuis

⁷⁷ Le *Luxemburg Wort* est le principal journal édité au Luxembourg. Fondé en 1848, le journal est tenu durant les années 1910 et 1920 par l'Eglise catholique luxembourgeoise, principalement au travers de Monseigneur Johannes KOPPES alors évêque de Luxembourg.

⁷⁸ *Luxemburg Wort* 27 août 1916.

⁷⁹ Terme général pour faire référence à l'idée d'une Belgique comprenant le grand-duché de Luxembourg, mais aussi divers territoire en Hollande et en France.

⁸⁰ Dès 1914, des volontaires luxembourgeois s'engagent dans l'armée belge. Mais en comparaison avec ceux combattants sous uniformes français, cela reste minime. Il n'y pas à proprement parler de chiffre, dans la mesure où ces soldats ne sont pas regroupés en unité distincte. L'estimation est comprise entre 900 et 1500 selon TRAUSCH, *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)*, p. 72.

⁸¹ A.A.E.B., Classement B1, dossier n°1519 janvier 1916 – septembre 1918, information de l'Etat-major belge au Ministère des Affaires Etrangères le 30 juin 1916.

⁸² A.A.E.B., Classement B1, dossier n°1519 janvier 1916 – septembre 1918, réponse de FOCH le 30 juin 1916 à BEYENS.

deux ans). Si les unités entières passent dans l'Armée belge, le problème sera alors réglé selon BEYENS. Cette fois-ci JOFFRE refuse. Il invoque d'une part des questions d'ordre moral, à savoir la confiance que ces volontaires portent à la France depuis leurs engagements en 1914. Mais d'autre part, il donne des arguments militaires, car la perte de plus de trois mille hommes désorganiserait le Régiment de Marche Etranger dont font partie ces Luxembourgeois⁸³. FOCH est d'accord pour des transferts individuels, pas au niveau de milliers d'hommes. L'affaire est entendue, même si, dans les diners mondains des expansionnistes belges, est murmuré à demi-mots que, si la France garde ses Luxembourgeois, c'est pour servir ses futurs intérêts sur le pays.

L'année 1917 est l'année du rêve pour les défenseurs d'une « Grande Belgique ». De nombreuses conférences ont lieu, mêlant militaires et diplomates. En sort une ligne de conduite pour l'après-guerre et surtout la planification de la question luxembourgeoise pour les années à venir. Cette planification va devenir justement le plan de bataille diplomatique qui va s'établir après l'armistice. Dès que cela est possible tant par l'évolution du conflit que par la paix, les troupes belges doivent occuper le pays et être les seules présentes. Par la suite, le Gouvernement doit envoyer un agent devant examiner la situation et déceler les actes pro-belges dans le Grand-Duché. L'agent devra alors obtenir, dans l'ombre, une déclaration du peuple luxembourgeois (et pas nécessairement du Gouvernement) manifestant son désir de s'unir de façon plus ou moins étroite avec la Belgique. L'agent devra effectuer également une campagne de propagande ainsi que repousser toutes celles pouvant provenir de l'étranger⁸⁴. Trois éventualités sont envisagées⁸⁵ :

- un Grand-Duché autonome restant sous la souveraineté de la Grande-Duchesse. Toutefois, le pays perd toutes ses prérogatives d'ordre national et international, ne gardant que la gestion strictement provinciale comme pour le reste des provinces belges.
- une union personnelle avec le roi des Belges. Le Grand-Duché garderait alors ses prérogatives nationales. Seules les affaires étrangères reviendraient à Bruxelles.
- une annexion aboutissant à intégrer le Grand-Duché comme une province quelconque de Belgique.

⁸³ A.A.E.B., Classement B1, dossier n°1519 janvier 1916 – septembre 1918, réponse de FOCH du 13 juillet 1916.

⁸⁴ A.A.E.B., Classement B1, dossier n°1519 janvier 1916 – septembre 1918, mars 1917.

⁸⁵ A.A.E.B., Classement B1, dossier n°1519 janvier 1916 – septembre 1918, mars 1917.

Autant dire que, ce 4 novembre 1918, le plan de mettre sous domination belge le Grand-Duché établi depuis 1917 doit être appliqué, selon HYMANS. Il réclame auprès du général français BELIN la présence d'un contingent belge dans les troupes présentes au Luxembourg. Car, quelle que soit la configuration, les deux hommes sont d'accord sur un point : le Grand-Duché doit être occupé militairement. En effet, le pays est reconnu comme la porte d'entrée du *Reich* et même s'il est neutre, il est inconcevable de le laisser sans le sécuriser. HYMANS défend l'idée que le Gouvernement belge tient à ce que l'Armée belge soit représentée parmi les troupes d'occupation. BELIN lui répond que cela peut se faire, même si stratégiquement cela n'a aucune utilité dans la mesure où l'Armée belge serait alors sur le flanc gauche du front. Il confirme néanmoins la possibilité qu'une division belge soit présente dans les troupes d'occupation. Cela reste lettre morte. Car, pour la France, l'occupation du Grand-Duché est une condition primordiale pour murer, voire utiliser, la « *trouée du Luxembourg* ».

- **La « trouée du Luxembourg » française :**

Cette notion date elle aussi d'avant la guerre. Mais ce qui est alors primordial, c'est comment celle-ci se matérialise durant le conflit. Globalement, les pensées et projets concernant le Luxembourg après la guerre sont divisés en deux grandes catégories. La première étant une relation privilégiée entre la France et le Luxembourg tout en maintenant l'indépendance. La seconde, elle, est une annexion pure et simple. Toutefois, ni l'une ni l'autre n'ont véritablement d'impact sur la priorité du Gouvernement et de l'Etat-major. L'objectif, pour eux, dès la sortie de la guerre, étant que le Luxembourg doit surtout être un passage contrôlé de par son caractère d'axe stratégique avec le *Reich*.

Des acteurs de poids, qui vont durant toutes les années de guerre faire l'objet de la plus grande attention des multiples courants, sont les colonies luxembourgeoises en France⁸⁶. En 1911, sont recensés vingt-deux mille Luxembourgeois résidant en France⁸⁷, soit, avec huit

⁸⁶ TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)*, p. 71.

⁸⁷ SCUTO D., *Histoire des immigrations au Luxembourg (XIXe-XXIe siècle)*, dans *Making Europe Button up*, Association of European Migration Institutions, publication électronique, 2014, p. 2

mille personnes, la septième présence étrangère à Paris⁸⁸. A titre de comparaison, ce sont trente mille Luxembourgeois qui résident aux Etats-Unis, quinze mille dans l'Empire allemand (dont douze mille dans le *Reichsland* d'Alsace-Lorraine) et onze mille en Belgique durant les mêmes années⁸⁹. L'importance de leur nombre en France s'explique par divers facteurs : affinité linguistique, savoir-faire dont la France est demandeuse (principalement dans les mines et le bâtiment), proximité avec la « mère patrie », etc. A Paris, les Luxembourgeoises sont même considérées comme vivement recherchées pour s'occuper des enfants dans un esprit d'apprentissage de la langue allemande, sans avoir une Allemande chez soi⁹⁰. Cette colonie est alors extrêmement diversifiée dans sa composition : manœuvres, artisans, intellectuels, ouvriers, domestiques ou encore maçons.⁹¹ Nombreux sont ceux venus seulement pour quelques années, le temps de mettre de l'argent de côté, puis pensant revenir au pays. Mais la majorité restent en France, se marient, créent des familles. D'autant plus que pour certains, le choix de la France est aussi celui de la République, par opposition au système monarchique et jugé germanique du Gouvernement luxembourgeois. Ce sont pour la plupart des intellectuels, proches des milieux radicaux et de gauche français. Ceux-ci sont bien souvent suivis par des étudiants effectuant leurs années à Paris et repartant par la suite pour le Grand-Duché⁹². La colonie ne se regroupe pas véritablement autour d'associations ou de structures unificatrices, même si, dès le début de l'année 1914 et avant la guerre, est créée l'association « *La Luxembourgeoise* »⁹³ groupement mutualiste de trois cents adhérents. Le rôle que va prendre cette colonie luxembourgeoise durant le conflit est de grande importance pour les événements qui vont suivre.

Dès le lendemain de la déclaration de guerre, le 3 août 1914, les communautés étrangères de Paris, dont les Luxembourgeois, manifestent pour afficher leurs soutiens et leurs sympathies à la France⁹⁴. En résulte l'autorisation, par décret appliqué le 21 août, de l'engagement dans les régiments étrangers pour la durée de la guerre. Pour les Luxembourgeois composant cette colonie, cette « invitation » est extrêmement bien perçue.

⁸⁸ SCUTO D., *Quand les Luxembourgeois se mariaient à Paris*, Tageblatt (quotidien), n°278 page 9, Luxembourg, novembre 2015, p. 9.

⁸⁹ SCUTO D., *Histoire des immigrations au Luxembourg (XIXe-XXIe siècle)*, p. 2

⁹⁰ SCUTO D., *Quand les Luxembourgeois se mariaient à Paris*, p. 9.

⁹¹ *Ibidem* p. 9.

⁹² A.N.L. AE-00681 : Mouvement antidynastique : comité franco-luxembourgeois à Paris (rapports). Mouvements antidynastique et républicain (1914 – 1922).

⁹³ A.N.L. AE-00681 : rapport de la légation de Luxembourg à Paris du 31 décembre 1917.

⁹⁴ REYNAUD J.-P., *Les étrangers de l'armée française au cours de la Grande Guerre*, dans *Séance du 19 janvier 2009 de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, 2009, p. 7.

Nombreux sont ceux qui souhaitent alors s'engager pour de multiples raisons (« libérer la mère patrie » occupée par l'Armée allemande, incarner la reconnaissance auprès de leur nation d'accueil qu'est la France, l'appel de l'aventure pour certains, etc.). En effet, dès août 1914, trois mille cinq cents Luxembourgeois s'engagent comme volontaires dans l'Armée française. Très peu proviennent directement du Grand-Duché, la majorité étant de la colonie. Ce chiffre, déjà en lui-même très important par proportion, devient en 1915 un étonnement pour les autorités allemandes. En mai 1915, les journaux allemands parlent de « scandale » devant le chiffre avancé de huit mille six cent soixante-dix-huit volontaires luxembourgeois combattant sous uniformes français⁹⁵. En juin 1915, devant les complications que cela crée entre le Gouvernement luxembourgeois et les autorités allemandes, une recherche est effectuée par le Luxembourg pour connaître la provenance de ces volontaires. L'enquête montre qu'effectivement, la grande majorité des incorporés proviennent des colonies déjà présentes en France, et seuls deux individus sont reconnus comme ayant quitté leur pays pour pouvoir s'engager⁹⁶. Les volontaires luxembourgeois sont intégrés dans les différents Régiments de Marche étrangers, puis à partir de 1915 dans les Régiments de Marche de la Légion étrangère (avec en moyenne cinq cents personnes par régiment)⁹⁷.

Les membres toujours en place de la colonie se regroupent alors autour de « *La Luxembourgeoise* », qui devient, aux premiers jours de la guerre, leur centre communautaire, cela, tant pour les adhérents de la colonie que pour les Luxembourgeois de passage en France avant les hostilités et bloqués dans le pays. L'apparition d'un patriotisme « d'adoption », combiné au grand nombre d'engagés dans l'Armée française conduit à la création de nouvelles associations telle que « *L'Œuvre du Soldat* », pour soutenir tant matériellement que spirituellement les volontaires, mais aussi la « *Société Franco-Luxembourgeoise* », ainsi que le « *Comité franco-luxembourgeois* »⁹⁸. Ces associations sont les premières à revendiquer pleinement des aspirations politiques. Elles prétendent chacune incarner la parole officielle des Luxembourgeois en « exil » auprès du Gouvernement français et sont composées en forte majorité de membres de la colonie. Les nouvelles de l'attitude prise par la Grande-Duchesse en 1914, en ce qui concerne l'occupant, ont traversé le front. Ces associations se

⁹⁵ A.N.L. AE-00686 : Volontaires luxembourgeois au service de la France (1914 – 1918). Lettre de demande de juin 1916 du ministre de la guerre allemand pour connaître la provenance de ces volontaires.

⁹⁶ A.N.L. AE-00686 : Volontaires luxembourgeois au service de la France (1914 – 1918) Lettre de réponse à la demande allemande, juin 1916.

⁹⁷ GUYOT P., *D'un régiment de marche à la Légion étrangère (RMLE) à l'autre, répétition ou évolution de l'Histoire ?*, dans *Les étrangers de l'armée française*, Revue historique des armées n°265, Service historique de la défense, 2011, p. 5.

⁹⁸ A.N.L. AE-00681 : Mouvement antidynastique : comité franco-luxembourgeois à Paris (rapports). Mouvements antidynastique et républicain (1914 – 1922).

désolidarisent alors de la politique nationale du pays, jugée compromise par l'occupation. Néanmoins, jusqu'en 1917, aucune ne prend officiellement position sur des aspects politiques concernant aussi bien les affaires internes du pays que sur le devenir d'après-guerre.

A partir de 1917, de nombreux hommes politiques français commencent à s'interroger sur le futur du Grand-Duché du Luxembourg en cas de victoire. Cela peut s'expliquer tant par les récentes évolutions du front en faveur de la France, mais aussi possiblement devant le regain d'intérêt que la Belgique semble prêter au Grand-Duché. Les liens entre membres politiques de la colonie luxembourgeoise et les différents courants annexionnistes français se sont renforcés durant ces dernières années. En France, les courants annexionnistes ne sont pas clairement définissables. En fait, ceux-ci peuvent être classés en deux catégories dont les limites sont très fluctuantes. Un courant qui pourrait être qualifié de « dur » et dont l'objectif est une annexion pure et simple du Luxembourg. Celui-ci se compose principalement de membres du Quai d'Orsay (souvent des hauts fonctionnaires mais sans grands pouvoirs décisionnaires), de diplomates tel que Paul CAMBON⁹⁹, d'officiers de l'armée, d'industriels ou encore de parlementaires ou de sénateurs. La vision de la « *trouée luxembourgeoise* » se retrouve toujours comme étant l'élément central, mais celle-ci doit être réglée par l'annexion. Ils trouvent leurs justifications à travers l'Histoire, tout comme pour la Belgique. Prônant que le Luxembourg, ayant appartenu à la France durant le Premier Empire à travers le « Département des forêts », et que la première question luxembourgeoise de 1867 justifie d'autant mieux cet attachement. Mais il ne faut pas non plus oublier que ce sont des considérations économiques (récupérer l'industrie luxembourgeoise) et expansionnistes (rajouter un territoire à la France métropolitaine) qui sont les principaux moteurs de revendications. Ce courant « dur » d'avant la guerre n'a jamais véritablement entrepris une campagne à grande échelle pour obtenir l'appui tant des populations luxembourgeoises que françaises. L'autre courant, lui, est plutôt un courant « tendre ». L'objectif étant toujours de sécuriser la « *trouée luxembourgeoise* ». Mais pas par l'annexion, plutôt par l'établissement d'un état satellite fidèle à la France et en obtenant l'assurance que le contrôle soit assuré. S'y retrouvent également les mêmes milieux que dans le courant « dur », à tel point que Jules

⁹⁹ Paul CAMBON (1843-1924). Diplomate français. Ambassadeur français à Londres de 1898 à 1920. Il participe entre autre à l'élaboration de « l'Entente Cordiale » entre la France et le Royaume-Uni, ainsi qu'à l'entrée en guerre des Britanniques en août 1914.

CAMBON prend position face à son propre frère. C'est également dans cette catégorie que Charles DEBIERE¹⁰⁰, ou encore Camille PICARD peuvent être classés.

Et le Gouvernement français, lui ? A-t-il réellement une position claire sur la question luxembourgeoise qui se profile avant même le conflit ? Pas vraiment. Car il apparaît qu'Armand MOLLARD¹⁰¹, ministre depuis le 1^{er} novembre 1913, ne reçoit pas de directives affichées depuis Paris concernant une quelconque prise de position. Il est néanmoins un défenseur du rapprochement franco-luxembourgeois durant toutes les années du conflit, après sa propre expulsion du Grand-Duché, le 4 août 1914. La seule véritable contribution du Gouvernement français avant la guerre est le financement d'un journal francophone, l'*Indépendance luxembourgeoise*¹⁰². Avec le début des hostilités, la question du Luxembourg n'a aucunement sa place tant que la situation n'est pas rétablie. Et quand bien même, la priorité de la France est avant tout l'Alsace-Lorraine. En somme, le Grand-Duché n'est qu'une pièce parmi d'autres pour contrecarrer l'Allemagne. Georges CLEMENCEAU¹⁰³ lui-même embrasse cette vision. L'objectif, en cas de victoire, est d'affaiblir à jamais l'Allemagne. Le Luxembourg est un moyen pour y parvenir. Mais la satellisation est à privilégier à l'annexion tant pour l'opinion publique qu'internationale. De plus, la Belgique doit être une future alliée dans les années d'après-guerre. Elle doit donc être ménagée. FOCH se rallie également à cette idée au fil des années, toujours au nom de la sécurité d'état après la

¹⁰⁰ Charles DEBIERE (1853-1932). Homme politique français. Sénateur du Nord de 1911 à 1932. Partisan et acteur d'un rapprochement entre la France et le Luxembourg, il soutient de nombreuses associations de la colonie luxembourgeoise. Il est également historiquement reconnu comme franc-maçon et Grand Maître du Grand Orient de France de 1911 à 1913 et de 1920 à 1921.

¹⁰¹ Armand MOLLARD (1862-1930). Diplomate français. Après une carrière principalement axée au « Service des protocoles » du Quai d'Orsay, il devient le 1^{er} novembre 1913 Ministre plénipotentiaire de France à Luxembourg. Le 4 août 1914, il est expulsé du pays à la demande du Gouvernement luxembourgeois et sur ordre des troupes d'occupation allemandes. De 1914 à son retour à Luxembourg le 13 février 1920, il œuvre pour le rapprochement des relations franco-luxembourgeoises. Fervent partisan de la solution « *tendre* » concernant le Grand-Duché.

¹⁰² TRAUSCH G., *Naissance d'une question luxembourgeoise (1912-1914)*, p. 655

¹⁰³ Georges CLEMENCEAU (1841-1929). Homme politique français. Médecin de formation, il entre en politique à travers une des mairies d'arrondissement de Paris. Plusieurs fois député (1871, 1876-1893), sénateur (de 1902 à 1920) et Ministre de l'intérieur (dont sa politique lui donne le surnom du « Tigre ») en même temps que Président du Conseil des ministres de 1906 à 1909. Sa famille politique est difficile à clarifier. Plutôt socialiste au début de sa carrière, il s'en détache lors de la répression des grandes grèves de 1906-1908. « Dreyfusard », il se remarque surtout par son anticléricalisme, son anti-germanisme et son refus d'être associé à un quelconque groupe durant toute sa vie. Il se caractérise également par la difficulté pour ses adversaires de saisir ses intentions, n'hésitant pas à user de la manipulation et à jouer sur les mots pour atteindre ses objectifs. En 1917, il devient de nouveau Président du conseil des ministres et Ministre de la guerre avec l'objectif de faire gagner la France, coûte que coûte. Partisan d'une victoire totale, il devient le « Père de la victoire », représentatif de son obsession sans relâche durant la guerre. C'est CLEMENCEAU qui fait peser le choix de FOCH pour que celui-ci devienne généralissime des forces alliées face à celui de PETAIN en 1918. Il participe activement par la suite à la Conférence de la Paix puis à la signature du Traité de Versailles. Présenté à la candidature de l'élection présidentielle de 1920, il est battu lors d'un vote préliminaire par une opposition unie de tous les bords politiques (gauche pour sa politique jugée « autoritariste », droite pour son anticléricalisme). Il se retire alors de la vie politique.

guerre. Ce qui est sûr en tout point, c'est que la grande-duchesse Marie-Adélaïde est jugée trop germanophile pour le futur Luxembourg.

Le véritable développement d'un courant annexionniste, en tout cas son affirmation, se trouve à des échelles inférieures à celle des grands décisionnaires de l'Etat. Toujours dans une vision de contrecarrer toutes velléités belges, le 12 janvier 1917, l'ambassadeur Paul CAMBON à Londres envoie une dépêche exprimant que le Gouvernement britannique ne fait aucune mention du Luxembourg dans ses volontés d'après-guerre¹⁰⁴. Selon lui, la France aurait donc les mains libres pour annexer le Grand-Duché et mettre de côté toutes prétentions belges. Mais, dès le 22 janvier, c'est donc son propre frère, Jules CAMBON qui rétorque en réponse que cela aggraverait les relations avec la Belgique et que ce serait négatif pour une relation à long terme¹⁰⁵. Il présente, toujours dans sa réponse, ce que va devenir, de fait, la politique de la France en ce qui concerne le Grand-Duché après la guerre. Toute question du Luxembourg doit être gelée pour permettre d'être utilisée dans les futures négociations avec la Belgique en cas de victoire. Négociations qui pourraient déboucher sur une alliance, idée chère dans l'Europe d'après-guerre de CLEMENCEAU. D'autant plus que toute question d'une annexion ne peut se faire que par volontariat à travers un référendum, sinon ce serait une annexion par les armes. Et quand bien même, cela ne pourrait être accepté car il serait difficile par la suite de refuser un tel référendum aux départements d'Alsace-Lorraine réintégrés après la guerre. En résumé, le courant « tendre » trouve plus d'échos auprès du Gouvernement que le courant « dur ».

Mais pour l'un comme pour l'autre courant, il faut trouver du soutien ailleurs et surtout auprès de la population luxembourgeoise. Et pour ce faire, il faut avant tout avoir l'appui de la colonie. D'autant plus que les antimonarchistes, portés principalement par Paul FLESCHE¹⁰⁶ et Paul SCHROELL¹⁰⁷, y trouvent le soutien tant espéré dans leurs visions du

¹⁰⁴ S.H.D. 6 N 75 : Dossiers par pays : [...] Belgique-Luxembourg : demande belge de réparations, question du Luxembourg (1919) ; [...]

¹⁰⁵ S.H.D. 6 N 75 : *Ibidem*.

¹⁰⁶ Paul FLESCHE (1870-1955). Architecte luxembourgeois et homme politique. Siégeant au conseil communal d'Esch-sur-Alzette, il quitte le Luxembourg pour rejoindre la colonie luxembourgeoise de Paris. Il devient alors un membre actif des associations luxembourgeoises parisiennes. Revenu au Luxembourg en 1919, il devient député à la Chambre de 1926 à 1928 en tant que radical de gauche.

¹⁰⁷ Paul SCHROELL (1879-1939). Editeur luxembourgeois. En 1913, il fonde le journal *Tageblatt* de langue allemande. Plutôt libéral et francophile, il fuit Luxembourg en 1915. Arrivé à Paris, il crée le journal *Les Luxembourgeois* à destination de la colonie. Revenu après la guerre au Luxembourg, il édite les *Cahiers luxembourgeois*, magazine culturel toujours édité se revendiquant comme étant une « revue libre des lettres, des sciences et des arts ». L'historien G  rald ARBOIS   met l'hypoth  se, dans son article « *Itin  raire d'un agent luxembourgeois pendant la Premi  re Guerre mondiale* » (Cf2R, Note historique n  22, janvier 2009) traitant de l'espion luxembourgeois Jean NILLS, que SCHROELL serait un espion au service de la France. Cette

Luxembourg d'après-guerre sans monarchie. A partir de 1917, les associations luxembourgeoises se politisent et commencent à définir leurs visions de l'avenir du Luxembourg. Le 14 avril 1917, le *Comité franco-luxembourgeois* se réunit pour une séance extraordinaire à Grenoble¹⁰⁸. Les « tendres » réussissent à se lier à la colonie, à travers la nomination de DEBIERE comme président d'honneur et de PICARD comme président du comité. La clarification d'une position purement francophile est à l'ordre du jour. Le Comité se veut « *combattre l'influence allemande dans le Grand-Duché du Luxembourg comme en France* », « *d'apposer les idées françaises à la Kultur allemande* », « *de rendre de plus en plus fréquentes et suivies les relations intellectuelles, économiques, politiques, entre les deux peuples, et de préparer ainsi le rapprochement et l'union de plus en plus étroite du Luxembourg et de la France* »¹⁰⁹. Mais il s'agit surtout de prendre position pour donner au peuple luxembourgeois le droit de remettre en question la souveraineté de la grande-duchesse Marie-Adélaïde. « Union » et « référendum » sont parfaitement interprétables. FLESCHE va plus loin auprès de la *Société Franco-Luxembourgeoise*, soutenu par les « durs » français. Il prône l'abdication de la Grande-Duchesse et l'établissement d'une république luxembourgeoise liée très étroitement à la France. S'appuyant sur les proclamations du *Comité franco-luxembourgeois*, il s'autoproclame même comme l'incarnation du républicanisme luxembourgeois en « exil »¹¹⁰.

Le 18 mai 1917, deux mille Luxembourgeois se retrouvent rue Danton à Paris. Toutes les associations sont représentées, ainsi qu'une délégation de volontaires revenus du front. L'assemblée demande la déchéance de la Grande-Duchesse et de tout le système politique monarchique¹¹¹. FLESCHE se précipite alors sur l'occasion pour tenter, le 17 juin, de créer un Gouvernement républicain en exil et d'être reconnu comme tel par le Gouvernement français¹¹². Il est possible de voir alors l'apothéose de la lutte de vision entre les « durs » et les « tendres » à travers la colonie luxembourgeoise. Car, dans les jours qui précèdent, tel un soufflet trop gonflé, toute l'ampleur de l'affaire retombe. FLESCHE est délaissé par SCHROELL et BREISCH. Les tensions sur la question de l'avenir du pays sont palpables. La réunion se termine par un fractionnement entre tous les courants républicains luxembourgeois.

supposition se basant sur un rapport de BARBANSON du 11 mai 1916 affirmant de celui-ci travaille comme espion pour la France.

¹⁰⁸ A.N.L. AE-00681 Mouvement antidynastique. Rapport sur l'activité des mouvements antidynastiques en France. Avril 1917.

¹⁰⁹ A.N.L. AE-00681 *Ibidem*.

¹¹⁰ A.N.L. AE-00681 *Ibidem*.

¹¹¹ A.N.L. AE-00681 Mouvement antidynastique. Rapport sur l'activité des mouvements antidynastiques en France. Mai 1917.

¹¹² A.N.L. AE-00681 *Ibidem*.

FLESCHE est exclu des cercles et associations. Seule une poignée d'étudiants continue à le suivre¹¹³. La « République luxembourgeoise autoproclamée de Paris » n'aura jamais existé. Cette fois-ci, les « tendres » se sont imposés dans tous les domaines face aux « durs ».

La « *trouée luxembourgeoise* » prend une toute autre signification beaucoup plus avantageuse à travers la vision des « tendres » : celle de l'économie. En effet, dès le 28 septembre 1917, le 2^e bureau établit un rapport sur l'importance économique des régions de Lorraine, de la Belgique, du Nord de la France et du Luxembourg¹¹⁴. La trouée deviendrait alors celle d'une percée dans l'économie belge au travers du Luxembourg. La création d'une union économique, d'abord franco-luxembourgeoise puis, par la suite d'une intégration de la Belgique à cette union ; aurait pour objectif d'exploiter au mieux les capacités de ces régions. Sous-entendu que l'assujettissement du Luxembourg entraînerait à moyen terme celui de la Belgique au profit de la France. Les « durs » tentent de reprendre à leurs avantages ces arguments, comprenant l'Alsace-Lorraine réintégrée et la Sarre. L'annexion du Luxembourg permettrait alors d'obtenir l'ensemble du bassin minier et ainsi d'avoir un avantage dans l'industrie d'après-guerre. Mais cette vision est refusée par le Gouvernement, dans la mesure où l'annexion est jugée inconcevable. D'autant plus que l'apport agrégé des mines sarroises, lorraines, alsaciennes et luxembourgeoises entraînerait un surplus de production difficile à liquider¹¹⁵. Autant dire que même pour la question économique, le courant « tendre » l'emporte.

Ainsi, ce 4 novembre 1918, l'entretien entre HYMANS et BELIN se finit avec l'assurance pour chacun que leurs pays respectifs vont pouvoir mettre en œuvre leurs propres conceptions du Luxembourg. C'est-à-dire commencer l'occupation militaire par les troupes belges pour l'un, avoir la garantie que le Luxembourg sera sorti du giron germanique pour entrer d'une façon ou d'une autre dans celui français, pour l'autre. Mais ces deux visions ne sont pas compatibles, car l'une est tournée vers un expansionnisme belge, tandis que l'autre a pour projet d'être un moyen dans une stratégie plus globale de contenir l'Allemagne. Le sentimentalisme belge appelle au retour de la « *Province perdue* » tandis que la raison française implique de sécuriser et d'exploiter la « *trouée luxembourgeoise* ». Il ne peut y avoir que conflit, et cela au travers d'une nouvelle « question luxembourgeoise » entre les deux pays.

¹¹³ A.N.L. AE-00681 *Ibidem*.

¹¹⁴ S.H.D. 6 N 75. Dossier par pays. Luxembourg Rapport du 28 septembre du Quai d'Orsay.

¹¹⁵ TRAUSCH G., *Le poids de la Lorraine dans la question du Luxembourg. Le referendum du 28 septembre 1919, Les Cahiers lorrains*, Actes des Journées d'études mosellanes (IV), 1(1983), p. 103.

C) Le 11 novembre 1918 : un Grand-Duché éclaté

Le 11 novembre 1918 à 11 heures retentit le clairon de l'armistice sur l'ensemble du front de l'Ouest. La guerre se termine. En France, les cloches annoncent la victoire et les foules soulagées se pressent dans les rues pour fêter leurs joies. En Allemagne, l'annonce de l'armistice est un soulagement, mais aussi l'annonce d'heures sombres à venir. Au Luxembourg, ce premier jour de paix est surtout celui où quatre années de conflits internes atteignent leurs paroxysmes directement dans la rue.

- **La tension de quatre années de pénurie alimentaire :**

Les événements se déroulant en Allemagne sont dans un premier temps un aspect majeur à prendre en considération. Depuis le 28 septembre, le *Reich* est en proie à de nombreuses dissensions politiques aboutissant à un état de guerre civile. La modification de la constitution allemande le 28 octobre n'empêche en rien le soulèvement des marins de la *Kaiserliche Marine* à Kiel. Rapidement, la mutinerie se développe à travers le *Reich*, rejointe par la suite par les soldats et les ouvriers. Des *Soldatenrat* (conseils de soldats) sont proclamés. Le 9 novembre 1918, une double république est proclamée à Berlin tandis que la capitale est sous insurrection, l'une par le S.P.D. (Parti Social-Démocrate), l'autre par les communistes et les bolchéviques. Dans le Grand-Duché, l'annonce des événements a pour répercussion le 10 novembre la formation de *Soldatenrat* allemands à l'intérieur même du pays. Ce sont des milliers d'hommes qui se mutinent alors, d'autant que depuis le 30 octobre le Luxembourg est un lieu de transit majeur des troupes refluant du front¹¹⁶. Le 10 novembre, ces milliers de mutins sans véritable coordination se servent dans les magasins et pillent les trains de ravitaillement militaires¹¹⁷. La population luxembourgeoise, et principalement les milieux antidynastiques, y voit une possibilité de renverser la Grande-Duchesse. Le même jour, des *soviets* d'ouvriers sont proclamés dans les grands centres industriels du pays¹¹⁸. Les libéraux et les socialistes, soutenus par une foule, tentent une démarche de faire passer une

¹¹⁶ A.N.L. AE-00638 : Arrivée des troupes alliées – Retraites allemandes – Réquisitions et hébergements des troupes de passages : protestations (1918). Rapport des forces de gendarmerie luxembourgeoise du 30 octobre 1918.

¹¹⁷ A.N.L. AE-00638 : *Ibidem*.

¹¹⁸ KREINS J.-M., *Histoire du Luxembourg*, Presse Universitaire de France, Collection « Que sais-je ? », 6^{ème} édition, 2015, p. 88.

motion à la Chambre pour destituer la dynastie. Le 11 novembre, le vote a lieu. Mais c'est la peur d'une véritable révolution qui est alors à l'ordre du jour. Révolution par un peuple subissant depuis quatre ans un conflit qu'il ne considère pas comme le sien et des injustices sociales depuis bien plus longtemps encore.

Le Luxembourg est sensiblement épargné par les destructions du conflit. Mais l'un des aspects qui, lui, n'épargne en rien le petit pays, c'est la pénurie alimentaire. Dès l'invasion du Grand-Duché le 2 août, le Luxembourg est coupé de toutes importations alimentaires possibles de la Belgique et la France. Le pays, ne pouvant déjà pas couvrir l'ensemble de ses besoins avant la guerre, se retrouve à subvenir à ceux de l'armée d'occupation. Le blocus, établi dès août 1914, empêche tout approvisionnement extérieur pour les zones sous contrôle allemand et austro-hongrois. Le Luxembourg ne fait alors pas exception. Très rapidement, la pénurie alimentaire oblige le Gouvernement à prendre des mesures pour tenter de la contenir¹¹⁹. A partir de 1916, celui-ci décrète des prix maxima et le rationnement pour tenter de garantir l'alimentation à l'ensemble de la population. Ces mesures permettent d'assurer le minimum alimentaire, même si le marché noir se développe en raison principalement des pénuries dans les agglomérations. Toutefois, l'alimentation reste correcte. Lorsque les forces américaines entrent dans le Grand-Duché en novembre 1918, ceux-ci s'étonnent de trouver les magasins vides (au point de n'avoir que les présentoirs à chaussures à exposer dans les vitrines). Même si les prix alimentaires en novembre 1918 sont considérés comme très élevés par les soldats, les Luxembourgeois donnent l'impression, après quatre années de guerre, d'être plutôt en bonne santé et paradoxalement bien vêtus¹²⁰.

Le coût de la vie est une réalité que les Luxembourgeois connaissent tout au long du conflit. Même si le Gouvernement tente à travers de multiples mesures de limiter les écarts par des indemnités de « vie chère », cela aboutit au mécontentement de juin 1917 pour la population ouvrière. Ces grèves sont l'aboutissement d'une syndicalisation des ouvriers, souhaitant de meilleures conditions de travail et une égalité au niveau politique. En effet, le Luxembourg est au suffrage censitaire masculin. La nomination de KAUFFMAN (issu du Parti de la Droite) comme ministre d'Etat est perçue comme une ouverture possible sur cette

¹¹⁹ TEWES G., *Les gouvernements du Grand-Duché du Luxembourg depuis 1848*, p. 68.

¹²⁰ National Archives (Etats-Unis) : 0094 3rd Army Journal of Operations, November 17–23, 1918 (30) Descriptive Title: Third Army operations reports, including Allied troop movements, enemy troops, looting in Longwy, France, and location and employment of corps and divisions, November 17–23, 1918 Subject Terms: Military officers; Foreign military forces; Artillery; Military police; International law Geographic Place Names: Longwy, France; Luxembourg Content Notes: Proclamation to the inhabitants of the Grand Duchy of Luxembourg (Frame 0106) Dates : November 17–23, 1918

question. Les gouvernements précédents étant de gauche, un tel changement pourrait aboutir sur une ouverture constitutionnelle concernant le suffrage. Mais tandis que les séances de la Chambre traitent de la question, le Gouvernement refuse de faire avancer les choses. Cette constitution, datant de 1868, n'a pas évolué et nécessite une « modernisation » pour répondre aux attentes de la population. En effet, « l'article 52 » (sur le mode de suffrage) tend à aboutir vers un suffrage proportionnel et universel, incluant donc celui des femmes. « L'article 32 », lui, suscite pour KAUFFMAN toutes ses réticences¹²¹. Cet article porte sur l'origine du pouvoir souverain. La Grande-Duchesse détient alors le pouvoir exécutif, tandis qu'elle partage le pouvoir législatif avec la Chambre. Cette question est primordiale dans la mesure où la Grande-Duchesse est ainsi l'incarnation de la Nation et de la souveraineté luxembourgeoise. Mais KAUFFMAN y voit que toutes volontés ou débats portant sur cet article seraient perçus comme une volonté d'atteindre la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde. Cette reconnaissance de la souveraineté à travers la Nation serait vue comme un aveu de destitution, voire même une porte ouverte pour une future république. Même si KAUFFMAN est discrédité par la suite, ces débats ont semé une graine qui prend progressivement germe durant l'année 1918.

- **De nombreuses fractures dans la société luxembourgeoise de novembre 1918 :**

Au fur et à mesure du déroulement de la guerre durant l'année 1918, la défaite de l'Allemagne devient de plus en plus imminente. Même avec la nomination de REUTER à la tête du gouvernement, la situation laisse présager que le conflit arrive progressivement aux frontières. La grande-duchesse Marie Adélaïde tente au mieux de gérer la situation pour éviter au Grand-Duché d'avoir à subir le conflit. Le 15 octobre 1918, elle envoie un appel au pape Benoît XV lui demandant de faire respecter la neutralité luxembourgeoise si le conflit venait jusqu'au pays et de garantir la neutralité du pays¹²². A nouveau, cet acte est très mal perçu par les pays de l'Entente. La France et la Belgique ne voyant aucune obligation de répondre à cette demande alors que le Luxembourg a, selon eux, accepté la présence allemande au début du conflit. Pour les antidynastiques de l'intérieur, comme de l'extérieur des frontières, cet acte est interprété comme le signe d'une sympathie pour l'Allemagne. La neutralité

¹²¹ TEWES G., *Ibidem*, p. 72.

¹²² S.H.D. GR 4 N 72 : questions politiques concernant les pays neutres. Luxembourg. Lettre de la grande-duchesse Marie-Adélaïde au pape Benoît XV.

luxembourgeoise ne serait « utile » que lorsque la Grande-Duchesse le décide, mais surtout lorsque cela l'arrange¹²³. Autant dire que les libéraux et les socialistes y voient tant dans ces actes que dans l'avancée des troupes alliées, les justifications pour déposer la souveraine. Egalement, ceux-ci gardent toujours en mémoire la dissolution de la Chambre en décembre 1916 au profit de la droite.

Un autre facteur de fracture au sein de la société luxembourgeoise en 1918 est la question des immigrés qu'il est nécessaire de développer ici. Le recensement de 1910 fait état d'une population totale de deux cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-onze personnes vivant au sein du Grand-Duché¹²⁴. Environ deux cent vingt mille ont la nationalité luxembourgeoise, le reste provenant de multiples pays. Vingt pour cent de la population luxembourgeoise est donc étrangère, proportion qui se maintient depuis la fin du XIXe siècle. Mais la moitié de ces étrangers sont de nationalité allemande, soit environ vingt mille personnes¹²⁵. Cette question est un élément composant des questions politiques, sociales et économiques du Luxembourg. En effet, la présence des Allemands sur le territoire luxembourgeois s'explique principalement par le besoin de main d'œuvre qualifiée dans les secteurs de la sidérurgie et des mines. En 1914, sur les quatre-vingt-dix directeurs et ingénieurs des usines sidérurgiques luxembourgeoises, trente cinq personnes sont de nationalité allemande¹²⁶. Plus de soixante-dix pour cent des Allemands embauchés au Luxembourg sont ouvriers et manœuvres¹²⁷. En 1910, pas moins de soixante-dix pour cent des ouvriers sont étrangers, dont la moitié d'entre eux sont Allemands (le second contingent étant les Italiens avec cinq mille personnes). En somme, la présence d'immigrés allemands sur le territoire luxembourgeois est un facteur indéniable. Avant 1914, les étrangers sont de plus en plus mal perçus. Accusés de saturer les emplois et de diminuer les salaires par une concurrence déloyale, ceux-ci font l'objet d'un discours xénophobe qui se développe au point d'atteindre la sphère politique. Les francophiles y voient d'autant plus une « invasion » mettant à mal le particularisme et la nation luxembourgeoise, pouvant à terme n'être peuplée que par des Allemands. De plus, les étrangers (principalement allemands) sont accusés d'avoir amené la conscience syndicale au sein du monde ouvrier. Le *Deutscher*

¹²³ TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)*, p. 106.

¹²⁴ SCUTO D., *Histoire des immigrations au Luxembourg (XIXe-XXIe siècle)*, p. 6.

¹²⁵ SCUTO D., *ibidem*, p. 6.

¹²⁶ *Ibidem* p. 10.

¹²⁷ *Ibidem* p. 11.

*Metallarbeiter-Verband*¹²⁸ dont un tiers des adhérents est de nationalité allemande, se développe à partir de 1904 à travers le Grand-Duché. Enfin, une certaine concurrence se développe entre Luxembourgeois et Allemands pour les postes à responsabilité¹²⁹. Avec le début de la Première Guerre mondiale, environ trois mille Allemands repartent dans leur pays pour répondre à l'appel de la mobilisation. Mais, il ne reste pas moins de dix-sept mille Allemands, selon le recensement de 1916, non publié pour éviter de présenter le nombre d'habitants provenant des pays de l'Entente sur le territoire luxembourgeois¹³⁰. De plus, les syndicats allemands s'alignent sur la politique militariste du *Reich* durant tout le conflit, attisant une méfiance à leurs égards car peu compatible avec la neutralité que veulent garder les Luxembourgeois. Une certaine méfiance antisémite se développe également, dans la mesure où, dès début 1918, les Juifs polonais de nationalité allemande sont considérés comme des éléments dangereux pour la société. Accusés d'être des membres de la police secrète allemande ou encore d'être les premiers délateurs de Luxembourgeois, ils attirent sur eux les méfiances de la population¹³¹. Même si la police des étrangers tente au mieux de répondre aux attentes gouvernementales lorsqu'il s'agit d'expulsions dues à des crimes, celle-ci est bien souvent dans l'impasse lorsqu'il s'agit d'Allemands. Des ouvriers y voient, encore une fois et surtout après les grèves de juin 1917, une nouvelle preuve de la sympathie de la Grande-Duchesse pour l'Allemagne. Autant dire que le ressentiment face aux étrangers s'est amplifié tout au long de la guerre, que ce soit à cause des pénuries ou encore du maintien des bas salaires. Le Grand-Duché se retrouve ainsi avec un problème prenant de plus en plus d'importance, qui nécessitera d'être réglé d'une façon ou d'une autre dès le conflit terminé. Cette insécurité face aux étrangers, à laquelle s'ajoute la pénurie, entraîne de nombreux vols pour lesquels les accusations se portent sur ces derniers. Cette méfiance est telle qu'à compter de septembre 1918, le Gouvernement autorise la création d'une « milice ». La « *Bürgerwehr* » a pour objectif d'appuyer les forces de police et de gendarmerie dans le maintien de l'ordre. Mais c'est toutefois une situation dangereuse, dans la mesure où des citoyens se retrouvent en possession d'armes qu'ils peuvent acheter.

Dès le 30 octobre 1918, la population grand-ducale voit refouler des milliers de soldats allemands du front. D'abord en petites unités d'une centaine d'hommes, puis progressivement

¹²⁸ La « *Fédération allemande des métallurgistes* » est une association de libre-échange entre métallurgistes. La fédération se présente comme protectrice des droits des ouvriers.

¹²⁹ *Ibidem* p. 14.

¹³⁰ *Ibidem* p. 19.

¹³¹ A.N.L. 00579 : Expulsion des sujets allemands organisés pour favoriser l'évasion des prisonniers de guerre. Lettre du député BOEVER à REUTER du 26 février 1919.

par masse d'un millier¹³². La contamination révolutionnaire touche progressivement les soldats. Ne souhaitant plus obéir aux ordres, ils cherchent avant tout à rentrer en Allemagne soit pour participer à la révolution, soit simplement pour rentrer chez eux. Mais les *Soldatenrat* contaminent également le Corps des Volontaires. Ce corps est ce qui peut être considéré comme « l'Armée luxembourgeoise ». Aux effectifs peu nombreux, il sert normalement au maintien de l'ordre ou encore, a des fonctions protocolaires ou de gardes. Instaurée depuis le 16 février 1861, cette compagnie comprend entre cent quarante et cent soixante-dix soldats, sous-officiers et officiers, accompagnée également par la fanfare militaire composée d'une quarantaine d'hommes¹³³. La seule autre « force armée » luxembourgeoise est alors la compagnie de gendarmerie, forte de cent vingt-cinq hommes et comprenant gendarmes à cheval et à pieds. Le Corps des Volontaires est caserné dans un bâtiment proche du centre-ville, des instances administratives et politiques¹³⁴. Toutefois, depuis le début de l'année 1918 la situation se dégrade entre les officiers et la troupe, cette dernière jugeant que la solde n'est pas suffisante pour pouvoir vivre. La question de savoir dans quelle mesure la « contamination » des *Soldatenrat* s'est faite véritablement auprès du Corps des Volontaires est complexe. En effet, ce n'est pas à proprement parlé une contamination bolchévique et ne peut être considérée ainsi. En novembre 1918, les Volontaires ne souhaitent pas véritablement de changement politique, simplement des réajustements de leurs salaires et de leurs traitements. Il s'avère difficile d'établir un lien concret entre l'insoumission allemande et celle luxembourgeoise qui suivra en décembre 1918. Mais il est indéniable que les soldats luxembourgeois sont des témoins et voient alors des soldats allemands se rebeller contre les autorités hiérarchiques.

- **Le vote du 10 novembre :**

Une autre catégorie influencée alors par les *Soldatenrat* est celle des ouvriers. En effet, l'annonce des troubles en Allemagne et l'arrivée des soviets de soldats entraînent la création de nombreux soviets d'ouvriers le 10 novembre. De plus, les ouvriers allemands voient d'un bon œil, soutenus par les syndicats, de propager la contestation bolchévique au sein du Luxembourg. Pour les Luxembourgeois, c'est avant tout des questions dynastiques, sociales et

¹³² A.N.L. 00638 : Rapport des douaniers luxembourgeois d'octobre et novembre 1918.

¹³³ Mémorial du grand-duché de Luxembourg. *Loi du 16 février 1881 sur l'organisation de la force armée*. 18 février 1881.

¹³⁴ Actuel Archives Nationales du Grand-Duché de Luxembourg.

économiques qui leur parlent. Il n'y a donc pas véritablement de cohésion dans ce mouvement, qui ne peut pas être considéré comme étant uni, ni ayant des objectifs précis. Ainsi, bien que, le 10 novembre, les communistes luxembourgeois proclament, à la suite de l'Allemagne, une « République communiste luxembourgeoise », cela n'est nullement reconnu ni repris. Cette première République ne dure qu'une journée, même si, le lendemain, une révolte d'ouvriers a lieu à Esch-sur-Alzette au nom de celle-ci mais, très rapidement, s'étirole aux premières heures de la journée¹³⁵. Néanmoins, à la Chambre, les libéraux et les socialistes profitent de cette double situation (contestation ouvrière et présence de soldats allemands bolchéviques) pour demander en pleine séance la déchéance de la dynastie. L'objectif étant surtout d'établir une république luxembourgeoise, sans toutefois parler d'intégration dans un pays tiers. Le vote « pour ou contre la destitution de la dynastie » occupe une place première. La question de savoir si l'annonce de l'Armistice a un impact sur les votes est tout à fait pertinente. La peur d'avoir une souveraine considérée comme collaboratrice durant la guerre, liée à l'arrivée prochaine des troupes alliées et à la méfiance de celles-ci concernant le Gouvernement luxembourgeois sont des éléments indéniables. Toutefois, la mention est rejetée à quelques voix¹³⁶. Vingt et une voix sont contre, dix-neuf sont pour et trois abstentions. Autant dire qu'il s'en est fallu de peu que le 10 novembre ne devienne le jour d'une proclamation d'une république luxembourgeoise.

Mais ce 11 novembre est plutôt l'incarnation d'un éclatement de la société luxembourgeoise. Politiquement, le Grand-Duché est divisé entre « pro monarchistes » et « antimonarchistes ». Socialement et économiquement, les années de guerre ont fait ressurgir un clivage latent entre monde ouvrier et bourgeois, urbain et rural, mais aussi des questions concernant les populations étrangères. L'insécurité face à l'avenir du Grand-Duché est d'autant plus importante que la défaite de l'Allemagne entraîne une reconfiguration économique (le Luxembourg ne pouvant à court terme continuer à appartenir au *Zollverein*), voire politique (le risque d'une annexion belge ou française semble bien réel). Tous ces facteurs font que la société luxembourgeoise, en cette journée du 11 novembre 1918, n'a jamais été aussi divisée. Ces questions, aboutissant à un renforcement ou à une destruction de la nation luxembourgeoise, vont transparaître dans les mois à venir.

¹³⁵ KREINS J.-M., *Histoire du Luxembourg*, p. 88.

¹³⁶ KREINS J.-M., *Histoire du Luxembourg*, p. 89.

II) L'armistice de 1918 et le début de la présence militaire française

A) Novembre 1918 : un occupant pour un autre ?

En 2018, la date du 22 novembre en France évoque le double défilé de la victoire à Strasbourg, celui de 1918 et celui de 1944. Pour le Luxembourg, c'est également la date de l'entrée des troupes françaises dans la capitale en 1918. Une telle similitude, à savoir un défilé dans deux villes qui n'étaient jusqu'alors pas françaises, ne peut que faire doucement sourire. Cela pose la question de savoir si cette « coïncidence » est véritablement due à une volonté de symbolisme afin d'effectuer un rapprochement entre le retour d'une « province perdue » depuis 1871, l'Alsace, et une autre depuis 1814, le Luxembourg. Mais surtout, comment les français sont-ils accueillis à Luxembourg ? Comme des libérateurs ou comme une autre puissance étrangère occupant le pays à la suite de l'Allemagne ?

Pourtant, cette date du 22 novembre n'est pas celle de l'entrée dans le pays des premières unités alliées dans le Grand-Duché. Lors de la signature de l'Armistice le 11 novembre, la clause « A) », alinéa « II) » indique clairement en ces termes une « *évacuation immédiate des pays envahis : Belgique, France, Luxembourg ainsi que l'Alsace-Lorraine, réglée de manière à être réalisée dans un délai de quinze jours, à dater de la signature de l'armistice* »¹³⁷. Et s'en suit également sur ce point que « *l'occupation par l'ensemble des troupes des Alliés et des Etats-Unis suivra, dans ces pays, la marche de l'évacuation* »¹³⁸. Cette évacuation des unités allemandes en garnison dans le Grand-Duché doit donc théoriquement, selon ces termes, commencer le 17 novembre après celle des unités revenant du front et se terminer le 18. Le 19 novembre, à treize heures, arrivent les premières unités américaines qui suivent la retraite allemande¹³⁹. L'entrée dans le pays des premiers soldats alliés prend la forme d'une automobile avançant depuis Longwy¹⁴⁰ et s'engageant dans Pétange¹⁴¹. La petite troupe composée de cinq officiers américains est accompagnée également du maire de Longwy pour assurer un bon accueil auprès des autorités

¹³⁷ Convention d'armistice du 11 novembre 1918. Disponible en version numérisée auprès des services du S.H.D..

¹³⁸ Convention d'armistice du 11 novembre 1918.

¹³⁹ A.N.L. AE-00643 Occupation du Grand-Duché par les troupes alliées (1918). Rapport du bourgmestre de Pétange au Commissaire de District envoyé le 19 et reçu le 20 novembre 1918.

¹⁴⁰ Commune du nord de la Meurthe-et-Moselle (France), situé à moins d'une dizaine de kilomètres de la frontière luxembourgeoise

¹⁴¹ Commune du canton d'Esch-sur-Alzette (Luxembourg), situé au sud-ouest du pays.

luxembourgeoises¹⁴². Une motocyclette allemande se porte alors à leur rencontre. Un bref entretien a lieu entre les Américains et le motard, puis ce dernier rebrousse chemin en direction de Luxembourg et certainement du *Reich*. Ainsi s'achève, dans une passation extrêmement sommaire, mille cinq cent soixante-dix jours d'occupation militaire allemande depuis le 2 août 1914, pour laisser la place à une nouvelle occupation des Alliés.

- **L'évacuation allemande :**

Avant de continuer sur la question de la progression des forces américaines et par la suite française dans le Grand-Duché, une parenthèse est nécessaire concernant l'évacuation de celui-ci par les unités allemandes. En effet, ce 19 novembre, celle-ci semble bien loin de ce qui est prévu. L'état d'esprit des soldats allemands les jours précédant et suivant le 11 novembre ne laisse en rien paraître une évacuation en bonne et due forme. A ce titre, les services de renseignements américains suivent de très près les actions allemandes au Luxembourg¹⁴³. Le major-général Joseph Theodore DICKMAN¹⁴⁴ écrit dans ses mémoires publiées en 1927 que « *dès le moment où la troisième armée a commencé son avance, tous les mouvements de l'ennemi ont été soigneusement surveillés par notre section de renseignement. [...] Nous étions toujours informés du degré de conformité avec les termes de l'Armistice, et étions parés à toutes éventualités* »¹⁴⁵. Les rapports de la Section de renseignements permettent de faire un rapide état de la situation et de la progression de l'évacuation du pays.

¹⁴² A.N.L. AE-00643 Rapport du bourgmestre de Pétange au Commissaire de District envoyé le 19 et reçu le 20 novembre 1918.

¹⁴³ 0094 3rd Army Journal of Operations, November 17–23, 1918 (30) Descriptive Title: Third Army operations reports, including Allied troop movements, enemy troops, looting in Longwy, France, and location and employment of corps and divisions, November 17–23, 1918 Subject Terms: Military officers; Foreign military forces; Artillery; Military police; International law Geographic Place Names: Longwy, France; Luxembourg Content Notes: Proclamation to the inhabitants of the Grand Duchy of Luxembourg (Frame 0106) Dates : November 17–23, 1918

¹⁴⁴ Joseph Theodore DICKMAN (1857-1927). Major-général de l'armée américaine. En novembre 1917, il reçoit le commandement de la 3^e Division d'Infanterie. En 1918, il commande le 4^e Corps d'armée durant l'offensive Meuse-Argonne. Par la suite, il commande la 3^e Armée américaine à compter de novembre 1918 et participe à l'occupation de la Rhénanie en 1919.

¹⁴⁵ Traduction directe de : « *From the day Third Army began its advance, all the enemy's movements were carefully watched by our Intelligence Section. The morale of his troops, the condition of his horses, the processes of demobilization and all other items of useful information were gathered by an efficient secret service from day to day. The Army thus was kept in close touch with the enemy; a daily record was made of his order of battle and the location of his units. We were at all times informed of the degree of his compliance with the terms of the armistice, and were ready for any eventualities.* » DICKMAN J.-T. (Major-General), *The Great Crusade, A narrative of World War one*, D. Appleton and Co., New-York, 1^{ère} Edition, 1927, p. 233.

Ce sont des milliers de soldats, refoulant du front, qui stationnent au Luxembourg¹⁴⁶. De nombreux pillages sont notés, tant matériels qu'au niveau du bétail. Mais cela reste avant tout cantonné aux dépôts militaires allemands, sans vraiment s'intéresser aux civils¹⁴⁷. Les *Soldatenrat* autoproclamés à Luxembourg ont très rapidement pris le commandement des unités stationnées, obligeant les officiers à enlever leurs insignes. Nombreux sont les soldats jetant leurs équipements, arborant un brassard rouge. Des officiers sont même frappés, voire exécutés (même si cette dernière information est reconnue comme provenant d'une source mitigée pour les services de renseignements américains)¹⁴⁸. C'est surtout l'impression d'une totale anarchie qui découle de ces rapports, même si les soldats allemands ne semblent pas s'intéresser outre mesure aux civils et à leurs biens. Seules des « réquisitions » sont effectuées, tels que des bœufs, pour pouvoir tracter les chariots¹⁴⁹.

En effet, c'est avant tout une affaire entre Allemands. Outre les officiers molestés et dégradés, c'est également une véritable rébellion à toute forme d'autorité qui est à l'ordre du jour. Cette situation, comme vu précédemment, est vivement utilisée par les mouvements anti dynastiques luxembourgeois. Une poignée de Luxembourgeois profitent même de la situation pour voler des uniformes allemands et de la confusion pour entrer en France le 16 novembre¹⁵⁰. Arrivés à Longwy en voiture, ces faux soldats commencent à piller des magasins ainsi que des stocks de provisions abandonnés par les Allemands. Rapidement, les autorités civiles leur mettent la main dessus et récupèrent le butin, même si certains arrivent à retraverser la frontière. Dans le Grand-Duché même, quelques cas de pillages sont notés, bien que cela reste très marginal¹⁵¹. Quant aux soldats allemands, rien ne laisse penser que la majorité veut appliquer les clauses de l'armistice. Nombreux sont ceux qui regagnent l'Allemagne par petites grappes en traversant la frontière, mais la majorité reste pour l'instant dans le Grand-Duché. Et lorsqu'il arrive que le commandement tente d'affréter un train, comme par exemple à Esch-sur-Alzette pour commencer à rapatrier des hommes, la situation devient problématique, voire comique. Le 16 novembre, ledit train est préparé avec une locomotive à l'avant et une autre à l'arrière pour donner de la puissance à l'immense convoi. Mais au moment d'embarquer, les soldats sont réticents à tel point que la locomotive d'arrière

¹⁴⁶ A.N.L. AE-00643 Multiples rapports de différentes stations de gendarmerie luxembourgeoise du 20 au 24 novembre 1918.

¹⁴⁷ 0094 3rd Army Journal of Operations, *Ibidem* Rapport du 19 novembre 1918, *Conduct of the Enemy*.

¹⁴⁸ 0094 3rd Army *Ibidem* Rapport du 20 novembre 1918, *Estimate of the situation*

¹⁴⁹ 0094 3rd Army *Ibidem*

¹⁵⁰ 0094 3rd Army *Ibidem*

¹⁵¹ A.N.L. AE-00643 Multiples rapports de différentes stations de gendarmerie luxembourgeoise du 20 au 24 novembre 1918.

est mise en route en reculant pour saboter le train. Celui-ci est alors inutilisable, les soldats se dispersent tandis que les civils restent abasourdis par ce qui vient de se passer¹⁵².

Un autre problème de ces journées d'anarchies est celui des prisonniers libérés, refoulés par les soldats allemands et errants dans les campagnes. La majorité présente sur le territoire luxembourgeois est française, et ces soldats libres profitent de la situation pour se porter au-devant des unités alliées qui progressent¹⁵³. Ils fournissent bon nombre de renseignements, tantôt d'une grande importance, tantôt farfelu. A l'image d'un soldat revenant de captivité et jurant avoir vu une colonne de soldats allemands arborant le drapeau français tricolore¹⁵⁴. Mais ce sont aussi des prisonniers russes ou, en tout cas, provenant de l'Est de l'Europe, qui errent également. La distinction n'est pas véritablement éclaircie mais ils sont remarqués par les civils pour leurs vols, principalement pour s'alimenter¹⁵⁵. Les prisonniers américains et français qui arrivent, eux, jugent ne pas avoir subi de mauvais traitements.

Du côté allemand, la confusion est complète. La majorité des soldats veulent rentrer chez eux et arborent les brassards et drapeaux rouges, mais ils ne savent ni comment rentrer, ni s'ils ne vont pas être arrêtés pour désertion, une fois arrivés au *Reich*¹⁵⁶. Certains pensent même que ce n'est qu'un repli général pour rétablir le front de l'autre côté de la frontière et ainsi continuer la guerre pour obtenir une meilleure paix pour l'Allemagne, et refusent donc de suivre tout ordre de retraite¹⁵⁷. La cohésion entre les *Landers* s'étiole, Bavaois et Prussiens en venant pour certains aux mains, sous prétextes que l'un accuse l'autre de la débâcle, ou encore, pour ce qui est du partage de rations¹⁵⁸. La situation, jugée problématique par le Commandement américain, oblige celui-ci à prendre des mesures. Les clauses de retrait impliquent un écart entre les unités américaines et allemandes au fur et à mesure de la progression, et plus généralement une durée d'une journée pour permettre l'évacuation sans confrontation. Mais devant l'évidence d'une situation pouvant empirer de jour en jour, le général DICKMAN ordonne que sa 3^e armée progresse avec un jour d'avance sur le calendrier¹⁵⁹. Ainsi, lorsque les premières unités américaines arrivent à la frontière

¹⁵² 0094 3rd Army *Ibidem*

¹⁵³ 0094 3rd Army *Ibidem*

¹⁵⁴ 0094 3rd Army *Ibidem*

¹⁵⁵ 0094 3rd Army *Ibidem*

¹⁵⁶ 0094 3rd Army *Ibidem*

¹⁵⁷ 0094 3rd Army *Ibidem*

¹⁵⁸ 0094 3rd Army Journal of Operations. Rapport du 24 novembre 1918, *Enemy Moral*.

¹⁵⁹ 0094 3rd Army *Ibidem* Rapport du 19 novembre 1918, *Estimate of the situation*.

luxembourgeoise, ce 19 novembre, c'est avec la ferme intention de fondre sur le pays et faire sortir rapidement les soldats allemands qui s'y trouvent.

- **L'arrivée des forces américaines :**

Dès le 18 novembre, date à laquelle les unités allemandes devaient avoir évacué le Grand-Duché, le général PERSHING¹⁶⁰ transmet une proclamation à la population luxembourgeoise à travers les journaux et autorités civiles¹⁶¹. Le 19 novembre, devant le fait que les troupes allemandes sont toujours sur le territoire luxembourgeois, le général DICKMAN décide donc d'entrer dans le Grand-Duché. Quand bien même, si le pays n'est pas encore évacué. L'automobile venue à Pétange est donc le premier contact, non seulement entre les forces américaines en avance et les troupes allemandes en retraite, mais aussi par la suite avec les autorités civiles luxembourgeoises. Après ce qui peut être qualifié de « passation », la moto allemande repart en sens inverse. De leurs côtés, les officiers américains prennent contact avec le bourgmestre de Pétange pour bien signifier l'arrivée des unités américaines à leurs suites et transmettre l'information dans les communes avoisinantes¹⁶². Le général DICKMAN souhaite néanmoins qu'aucune confrontation n'ait lieu entre ses unités et les soldats allemands, si bien qu'une dizaine de kilomètres serait effective

¹⁶⁰ John PERSHING (1860-1948). Général, *General of the Armies* (titre honorifique créé spécialement pour lui) de l'armée américaine. Après une carrière dans l'armée et la participation à de nombreuses opérations à l'extérieur des Etats-Unis, PERSHING devient le commandant de l'*American Expeditionary Corps* après le mort de son prédécesseur en 1917. Il réussit à maintenir l'autonomie opérationnelle de l'A.E.C. durant toute la durée de la guerre, au point d'être associé au Commandement suprême des forces alliées. Il obtient pour ce fait la distinction de *General of the Armies* en 1919. Les effectifs de l'A.E.C. le 11 novembre 1918 sont de deux millions d'hommes sous son commandement.

¹⁶¹ Cette proclamation étant la suivante : « *Après quatre ans de violation de ses territoires, le grand-duché de Luxembourg va enfin être libéré. Votre libération de l'occupation allemande a été exigée des envahisseurs par les armées américaine et alliée comme l'une des conditions de l'armistice actuel. Il devient maintenant nécessaire que les troupes américaines passent par le grand-duché de Luxembourg et y établissent et y maintiennent pendant un certain temps leurs lignes de ravitaillement. Les troupes américaines entrent en amis au grand-duché de Luxembourg et respecteront rigoureusement le droit international. Leur présence, qui ne sera pas prolongée plus longtemps que nécessaire, ne sera pas un fardeau pour vous. Le fonctionnement du Gouvernement et des institutions ne sera pas entravé. Vos vies et vos moyens de subsistance ne seront pas perturbés. Votre personne et votre propriété seront respectées. L'armée américaine devra utiliser certaines installations comme les chemins de fer, les télégraphes et les téléphones et peut-être d'autres travaux publics pour ses besoins en matière de logement et de transport. En outre, celle qu'il faut utiliser sera payée selon une juste valeur. Il est supposé que vous ne ferez aucun acte d'agression contre l'armée américaine et que vous ne donnerez aucune information, aide ou assistance à ses ennemis. Vous agirez toujours conformément aux instructions que le commandement américain donnera pour la sécurité de ses troupes et pour votre propre protection* ». A.N.L. AE-00643 Proclamation du général PERSHING du 18 novembre 1918.

¹⁶² A.N.L. AE-00643 Rapport du bourgmestre de Pétange au Commissaire de District envoyé le 19 et reçu le 20 novembre 1918.

pour éviter tout danger¹⁶³. Mais la situation est telle que lorsque les unités de la 3^e armée américaine entrent à Esch-sur-Alzette, les Allemands avaient évacué Bettembourg à peine une heure auparavant (à 8 kilomètres)¹⁶⁴. La crainte d'une rencontre entre les deux armées est telle que DICKMAN juge bon d'attendre le 20 novembre pour se porter sur Luxembourg même et de ne pas rentrer avant le 21 (pourtant à moins d'une quinzaine de kilomètres). Cela étant voulu aussi pour laisser aux Allemands le temps de partir¹⁶⁵.

Car en effet, l'annonce du passage de la frontière par les soldats américains intéresse aussi bien les civils luxembourgeois que les soldats allemands. Pour les civils, c'est avant tout l'annonce d'une libération qui n'est plus qu'une question de jours, si ce n'est d'heures. Pour les soldats, celle qu'il n'y a plus moyen d'espérer rester dans le pays et qu'il faut rentrer dans une Allemagne basculant doucement dans une guerre civile. Un revirement de situation est alors perceptible le 20 novembre, tant pour les civils luxembourgeois que pour les soldats américains. A partir de ce jour, les Allemands quittent le pays en colonne, parfois même avec une certaine discipline¹⁶⁶. L'ordre semble être revenu, mais pour servir de nouveaux intérêts. Nombreuses sont les colonnes arborant le drapeau rouge en tête et les brassards pour franchir la frontière. Affichant clairement une volonté révolutionnaire. Mais à Luxembourg même, ce ne sont quasiment que des drapeaux allemands fièrement brandis avec fanfare en tête, qui défilent dans les rues¹⁶⁷. Dans certaines unités, les officiers reprennent le commandement à l'image du 171^e *Infanterie Regiment*. Ces officiers se présentent même comme étant les sauveurs de la monarchie, retournant en Allemagne pour y rétablir l'ordre et le *Kaiser*. Affirmant que, s'il le faut, à travers une guerre civile.¹⁶⁸ Tandis que ceux-ci s'en vont de la ville, un mauvais présage se transmet par les troupes. Nombreux sont ceux qui jugent que la guerre reprendra d'ici une dizaine d'années contre les actuels ennemis de l'Allemagne, d'une façon ou d'une autre¹⁶⁹.

Tandis que les soldats allemands quittent le pays avec la volonté de s'affronter pour l'avenir de l'Allemagne, les Luxembourgeois, eux, se préparent à recevoir leurs libérateurs. Nombreux sont les drapeaux qui ressortent des greniers pour être brandis aux fenêtres. Et

¹⁶³ 0094 3rd Army Journal of Operations. *Ibidem* Rapport du 19 novembre 1918, *Estimate of the situation*.

¹⁶⁴ 0094 3rd Army Journal of Operations. 0094 3rd Army *Ibidem* Rapport du 19 novembre 1918, *Enemy Movements*.

¹⁶⁵ 0094 3rd Army Journal of Operations. *Ibidem* Rapport du 20 novembre 1918, *Estimate of the situation*.

¹⁶⁶ 0094 3rd Army Journal of Operations *Ibidem* Rapport du 20 novembre 1918, *Estimate of the situation*.

¹⁶⁷ 0094 3rd Army Journal of Operations *Ibidem* Rapport du 20 novembre 1918, *Estimate of the situation*.

¹⁶⁸ 0094 3rd Army Journal of Operations. *Ibidem* Rapport du 24 novembre 1918, *Miscellaneous*.

¹⁶⁹ 0094 3rd Army Journal of Operations *Ibidem* Rapport du 24 novembre 1918, *Miscellaneous*.

lorsque cela ne suffit pas, les compositions florales sont mises à contribution¹⁷⁰. Dans certains lieux, l'empressement est tel que les drapeaux sont sortis tandis qu'une colonne allemande traverse la rue. Cela donne alors le curieux spectacle de soldats allemands défilant au milieu des drapeaux luxembourgeois, mais aussi belges, français et parfois américains dans les rues de Luxembourg¹⁷¹. De leurs côtés, les Américains progressent rapidement. Le 21 comme convenu, des unités, préparées à l'avance du 3^e Corps de la 3^e armée, défilent dans la ville sous les acclamations des populations civiles. C'est une entrée triomphale dans la ville. Un jour férié est décrété dans tout le pays pour permettre aux Luxembourgeois d'accueillir les troupes. L'enthousiasme suscité par ces libérateurs est très clairement relevé, à tel point que les rapports américains n'hésitent pas à en faire l'éloge¹⁷². Le général PERSHING est reçu par la Grande-Duchesse et les membres du gouvernement dans le Palais grand-ducal avant d'apparaître sur le balcon pour regarder le défilé en cours¹⁷³. Les associations, que ce soit des sociétés de tous ordres, des syndicats ouvriers, des scouts ou encore des sociétés de femmes envoient des délégations pour recevoir les soldats américains¹⁷⁴. Nombreuses sont les bannières inscrivant en anglais « *To the Saviours of our Country* », « aux sauveurs de notre pays », ou encore « *To our deliverers* », « à nos libérateurs »¹⁷⁵. Ainsi, lorsque la journée s'achève, la liesse populaire pour sa libération laisse entrevoir l'image d'un pays ami recevant ses libérateurs. Cependant, cela pose la question de savoir si c'est vraiment le cas.

- **L'arrivée des soldats français :**

Avant de répondre à la question de savoir si l'engouement que les Alliés portent pour le Luxembourg est réel ou non (et inversement), il est nécessaire de s'intéresser à d'autres libérateurs du pays. A savoir les français, qui vont surtout pour la suite jouer un rôle de première importance. Tandis que la 3^e armée américaine entre dans le Grand-Duché par le Sud, la 5^e armée française, elle, suit sa progression sur son flanc gauche. Elle entre dans le Luxembourg par le Nord, via la Belgique dont elle participe à la libération. Il s'agit de la 5^e armée, composée alors du 21^e, 11^e, 5^e et 4^e Corps d'armée, commandée par le général

¹⁷⁰ 0094 3rd Army Journal of Operations *Ibidem* Rapport du 19 novembre 1918, *Estimate of the situation*.

¹⁷¹ 0094 3rd Army Journal of Operations *Ibidem* Rapport du 20 novembre 1918, *Estimate of the situation*.

¹⁷² 0094 3rd Army Journal of Operations *Ibidem* Rapport du 21 novembre 1918, *General impression of the day*.

¹⁷³ DICKMAN J.-T. (Major-General), *The Great Crusade, A narrative of World War one*, p. 202.

¹⁷⁴ 0094 3rd Army Journal of Operations *Ibidem* Rapport du 21 novembre 1918, *Miscellaneous*.

¹⁷⁵ 0094 3rd Army Journal of Operations *Ibidem*

GUILLAUMAT¹⁷⁶. Le 11^e et 21^e C.A. sont en charge d'atteindre le Grand-Duché au Nord. Pour l'un comme pour l'autre des C.A., cela ne peut se faire avant le 22 novembre. FOCH souhaite également qu'un régiment soit présent à Luxembourg même, tant pour annoncer l'arrivée du *G.Q.G.A.* au sein même de la ville, que pour représenter la France dans la libération du Luxembourg. Le 20 novembre, tandis que les troupes américaines défilent dans Luxembourg, le choix se porte sur le 109^e R.I. du 21^e C.A. Cette désignation s'explique plutôt par des aspects d'ordres logistiques qu'autres. En effet, le 20 novembre le 109^e R.I. est à l'avant-garde et atteint Léglise¹⁷⁷ dans la journée¹⁷⁸. Commandé par le lieutenant-colonel SAINT-HILLIER, le régiment se trouve être celui situé le plus à la droite de la 5^e armée et pouvant disposer des axes routiers reliant Neufchâteau à Luxembourg via Arlon pour atteindre la capitale, le lendemain. Ce choix implique de trouver rapidement des moyens de locomotion, ce qui prend la journée pour être coordonné. Vers 20 heures, le lieutenant-colonel reçoit l'ordre de préparer son régiment en vue d'un éventuel déplacement sur Luxembourg. L'ordre est confirmé quelques heures plus tard par ces mots : « *Le 109^e est désigné pour tenir garnison à Luxembourg à partir du 22 novembre* »¹⁷⁹.

Le lendemain, le régiment est embarqué vers 11 heures pour atteindre Strassen le jour suivant. Le 22 novembre, le lieutenant-colonel se met, dans la matinée, en rapport avec la municipalité de Luxembourg pour permettre de planifier l'entrée du régiment. Le défilé commence de Strassen¹⁸⁰ à compter de 12h30 et marche progressivement vers le centre de Luxembourg. Vers 14h, celui-ci atteint Luxembourg et est reçu avec le même engouement que la veille pour les unités américaines : drapeaux, jets de fleurs, acclamations, des « vive la France » criés un peu partout¹⁸¹. Une différence est néanmoins à noter par rapport à l'entrée des troupes américaines concernant les sociétés et organisations luxembourgeoises. En effet, tandis que, pour les Américains, ces entités ont envoyé des délégations pour recevoir les

¹⁷⁶ Adolphe GUILLAUMAT (1863-1940). Général d'armée de l'armée française. Sorti de Saint-Cyr en 1884, il est affecté dans un premier temps en Algérie puis en Indochine. En 1900, il participe à la révolte des Boxers en Chine et commande la défense de la concession française de Tien-Tsin. Il commence la Première Guerre mondiale en qualité de chef du cabinet militaire du ministre de la Guerre, puis prend le commandement de différentes unités. En 1917, il devient commandant en chef des Armées Alliées d'Orient (A.A.O.) et effectue l'offensive de Macédoine de 1918. Rappelé lors de l'offensive allemande de 1918 en métropole, il prend le commandement de la 5^e Armée. En 1919, nommé inspecteur général des armées, il devient membre du Conseil supérieur de la Guerre en 1920. En 1924, il est nommé « commandant supérieur des forces alliées des territoires rhénans » tout en présidant la commission de défense du territoire français de 1922 à 1931. Pour lui, le Traité de Versailles ne va pas assez loin pour désarmer l'Allemagne et soutient dès les années vingt qu'un conflit reprendra rapidement entre les deux pays.

¹⁷⁷ Commune de la province de Luxembourg (Belgique), proche de Neufchâteau.

¹⁷⁸ J.M.O. 109^e R.I., 10 novembre 1918 au 16 septembre 1921. 20 novembre 1918.

¹⁷⁹ J.M.O. 109^e R.I. 22 novembre 1918.

¹⁸⁰ Commune du canton de Luxembourg (Luxembourg). Se situe à l'ouest de la capitale.

¹⁸¹ J.M.O. 109^e R.I. 22 novembre 1918.

libérateurs, ici les organisations défilent avec le régiment. Sociétés locales de scoutismes, de musiques et corps de pompiers défilent ainsi, drapeau luxembourgeois en tête, aux côtés du régiment donnant un caractère beaucoup plus national et personnel que la veille¹⁸². Lorsque le régiment arrive sur la place de l'Hôtel de Ville, la musique entonne l'hymne national luxembourgeois repris par des milliers de voix¹⁸³. Cet aspect est à mettre de côté pour faire ressortir un élément important. Une fanfare ne pouvant improviser un hymne, notamment après un défilé, il est plus que probable que lorsque la musique du régiment part de Léglise et stationne à Strassen, celle-ci reçoit l'ordre de répéter l'hymne. Et lorsque la musique entonne la Marseillaise, les Luxembourgeoises reprennent en cœur les paroles¹⁸⁴.

En somme, cet épisode musical est à l'image de ce que FOCH voulait donner, le 20 novembre, à l'entrée du régiment français, mais surtout à celle de la politique de la France pour le futur du Grand-Duché. Faire du Luxembourg un pays ami, dans l'optique d'en verrouiller le couloir via l'Allemagne. Et pour ce faire, tout le défilé reflète une volonté d'afficher cette amitié, que ce soit par la participation des organisations ou encore par le fait d'entonner l'hymne luxembourgeois. Les soldats français doivent être perçus, non pas comme des occupants, ni comme une simple armée alliée de passage, à l'image des Américains, mais bien comme les garants de l'indépendance et du maintien de la souveraineté du Luxembourg. Puis, tandis que les officiers sont reçus par la municipalité et le Gouvernement, la fanfare, elle, continue à jouer des airs populaires¹⁸⁵. Lorsque le régiment se disperse pour prendre ses quartiers en fin de journée, chacun a pu ainsi présenter sa politique envers l'autre durant la théâtralisation de ce défilé. Pour les Français, que c'est en tant que garants et protecteurs qu'ils viennent. Pour les Luxembourgeois, que c'est en tant qu'amis de la France qu'ils les reçoivent. Il est intéressant de reprendre le parallèle avec l'entrée des troupes françaises à Strasbourg, qui a lieu le jour même. En effet, cette entrée est également une théâtralisation du défilé, voulant ici afficher le retour d'une « *province perdue* » qui n'aurait jamais perdu son âme française¹⁸⁶. Cette similitude va être, par la suite, perçue par la presse belge, mais celle-ci

¹⁸² J.M.O. 109^e R.I. 22 novembre 1918.

¹⁸³ J.M.O. 109^e R.I. 22 novembre 1918.

¹⁸⁴ J.M.O. 109^e R.I. 22 novembre 1918.

¹⁸⁵ J.M.O. 109^e R.I. 22 novembre 1918.

¹⁸⁶ L'entrée des troupes françaises à Strasbourg le 22 novembre 1918 fait également l'objet d'une « théâtralisation » et d'une préparation minutieuse de l'événement. Pour accueillir les soldats par exemple, l'Etat-major juge qu'ils doivent être reçus par des femmes en costumes traditionnels. Mais la majorité des alsaciens ne parlant pas le français, l'Etat-major doit alors rechercher des femmes alsaciennes parlant français. Cela fait l'objet d'une affiche placardée dans les rues de la ville. En 2018, à l'occasion du centième anniversaire de ces événements, la ville de Strasbourg a organisé une exposition intitulée « *Strasbourg 1918-1924, Le retour à la France* » aux archives de la ville de l'Eurométropole. Cette exposition permet de présenter au grand public l'ensemble des paradoxes et clichés qui a marqué, entre autres,, l'entrée des troupes françaises à Strasbourg.

confondant alors un supposé autre retour d'une « *province perdue* » avec un « *verrouillage de trouée* » luxembourgeoise.

Tandis que le 109^e R.I. effectue son entrée au nom de la politique et de la diplomatie, la 5^e armée continue sa progression de façon beaucoup plus ordinaire dans le Grand-Duché. Le 11^e C.A. progresse jusqu'à la frontière pour l'atteindre le 20 novembre¹⁸⁷. Le 21^e C.A., lui, atteint la frontière luxembourgeoise le 21 novembre¹⁸⁸. La traversée de la frontière se fait sans grandes difficultés. Seul le 11^e C.A. se trouve devant une situation à devoir composer avec les troupes allemandes le 21 novembre. En effet, lorsqu'un détachement de carabiniers arrive à Grosbous durant la journée, c'est avec stupéfaction que les éclaireurs tombent sur des centaines de soldats allemands du 469^e *Infanterie-Régiment*¹⁸⁹. Au total, ce sont trois cent quarante-quatre soldats et soixante-dix officiers. Le colonel allemand en charge du régiment affirme alors qu'il n'a reçu l'ordre d'évacuer le village qu'à compter du 23 novembre. Le régiment est fait prisonnier et escorté jusqu'à la frontière sous bonne garde, frontière atteinte le 22 dans la soirée. A part cet épisode, bien peu de choses entravent l'avancée française. Des prisonniers libérés ou des déserteurs alsaciens lorrains sont accueillis, tandis qu'ici et là, c'est du matériel militaire en plus ou moins bon état qui est récupéré. Mais c'est surtout l'accueil enthousiaste dans chaque commune traversée qui est à l'ordre du jour, où les populations luxembourgeoises accueillent à grands cris de joie l'arrivée des libérateurs.

Toutefois, cette vision nécessite d'être quelque peu nuancée. En effet, il est indéniable que, dans les grandes agglomérations, les Luxembourgeois accueillent les Français comme des libérateurs. Cela n'est pas la même chose en privé ou dans les petites communes. Par exemple, le capitaine Jean Julien WEBER¹⁹⁰ livre ses impressions dans ses carnets concernant l'accueil des Luxembourgeois. Accueil qu'il juge plutôt froid. « *Notre premier cantonnement à Luxembourg fut Wintrange, près de Boegen*¹⁹¹. *Quelles furent les premières impressions ? Les Luxembourgeois sont des neutres : tout se résume là. Ils n'aimaient pas les Allemands qui venaient déranger leurs habitudes. Ils auraient été contents de ne pas nous voir ou de nous*

¹⁸⁷ J.M.O. 11^e C.A. 20 juillet 1917 au 16 août 1919. 20 novembre 1918.

¹⁸⁸ J.M.O. 21^e C.A. 4 août 1918 au 5 mars 1919. 21 novembre 1918.

¹⁸⁹ J.M.O. 11^e C.A. 21 novembre 1918.

¹⁹⁰ Jean Julien WEBER (1888-1931). Évêque de Strasbourg de 1945 à 1966. Né en Alsace alors allemande et francophile, il quitte sa région natale en 1912 pour la France. Devenu prêtre et effectuant son service militaire, effectue la guerre en qualité de lieutenant puis de capitaine. En novembre 1918, il est au 21^{ème} R.I. de la 13^e D.I. entrant alors au Luxembourg. Après la guerre, il continue sa carrière dans les ordres religieux jusqu'à sa mise en retraite. Fondamentalement partisan de la vision du « religieux combattant », ce qui explique en partie sa participation en qualité d'officier et non d'aumônier durant la guerre.

¹⁹¹ Commune du canton de Clervaux (Luxembourg), au nord du pays.

voir partir. *A Wintrange, l'accueil fut froid. Nous étions franchement mal* »¹⁹². De plus, l'entrée des troupes alliées s'effectue dans un climat de tensions internes au Luxembourg. En témoigne, l'épisode du 27 novembre 1918 à Esch-sur-Alzette, où des soldats américains sont pris à partie par une manifestation d'ouvriers¹⁹³. Les manifestants et les soldats se battent, tandis que d'autres arrachent les drapeaux pavoisant la rue. Cet épisode s'inscrit plus dans le climat de tension sociale purement luxembourgeois, plutôt que dans une véritable animosité pour les Alliés. Mais aussi d'une certaine manière, par la lassitude de voir entrer de nouveau des occupants dans le pays.

Progressivement, la 5^e armée prend ses quartiers dans le Nord du pays suivant la ligne préétablie avec la 3^e armée américaine. Le 22 novembre, les dernières unités allemandes quittent le Luxembourg, dont les hommes escortés du 469^e *Infanterie-Régiment*. Le 25, FOCH arrive à Luxembourg pour y établir le G.Q.G.A., comme convenu. La situation centrale et stratégique de Luxembourg en fait le lieu idéal pour une telle implantation. Le général STEINMETZ¹⁹⁴ est nommé commandant de la place, tandis que le Quartier Général s'installe dans le Conservatoire. A première vue, la question de savoir si les Alliés sont, ou non, de nouveaux occupants pour le Luxembourg, ne semble donc pas trouver de réponse dans la mise en place de la présence militaire. Le Luxembourg ne semblant n'être qu'une étape à court terme avant, au pire une reprise des hostilités, au mieux une occupation de la rive gauche du Rhin. Le Gouvernement luxembourgeois, dans ces premiers jours, ne voit aucune contrainte, ni ingérence de l'autorité militaire. Mieux, l'avancée des Alliés a permis de faire sortir les Allemands. Enfin, la présence du 109^e régiment permet de rétablir un semblant d'ordre, le Corps des Volontaires étant toujours en mutinerie. La présence militaire est non voulue, mais arrange bien tout le monde, Alliés comme Luxembourgeois, du moins pour le moment. Car, fondamentalement, parler « d'occupation » ne peut s'appliquer qu'à l'arrivée de FOCH ce 25 novembre.

¹⁹² WEBER J.J., *Sur les pentes du Golgotha : un prêtre dans les tranchées*, texte établi et présenté par Jean-Noël GRANDHOMME, Editions La Nuée Bleue, 2001, Strasbourg, p. 240.

¹⁹³ EVY F., *November 1918 : Wie die Amerikaner und die Franzosen kamen*, Revue Luxembourg, n°47, Luxembourg, 1968, p. 27.

¹⁹⁴ Louis Alfred Emile STEINMETZ (1863-1942). Général de division de l'armée française. Officier de carrière, il participe à de nombreuses opérations et conflits en Afrique du Nord entre 1897 et 1913. Lieutenant-colonel en 1914, il devient général de brigade le 18 avril 1918. Le 13 novembre 1918, il est placé en réserve de commandement de la 5^e Armée française. Il devient alors le commandant de la place d'arme de Luxembourg jusqu'à l'arrivée du général DE LA TOUR.

B) La mise en place de l'occupation militaire :

L'arrivée des troupes alliées dans le Grand-Duché a pour effet la mise en place de toute une série de mesures, à la fois par le Gouvernement et par les autorités militaires. Le 9 décembre 1918, cet ensemble de dispositions fait l'objet d'instructions transmises aussi bien au Gouvernement luxembourgeois qu'aux différents états-majors Alliés. En effet, la question de savoir s'il y a « occupation militaire » et surtout son degré d'ingérence dans les affaires luxembourgeoises demande des réponses primordiales pour comprendre les événements qui suivent. Une analyse de ces aspects permet non seulement d'appréhender la relation entre les Gouvernements luxembourgeois et français d'alors, mais aussi d'entrevoir la politique concrète menée par la France concernant le Luxembourg.

• Les mesures de novembre du Gouvernement luxembourgeois :

Il faut, dans un premier temps, revenir au 11 novembre, tandis que les événements « révolutionnaires » ont lieu dans le Grand-Duché. En marge de ces événements, la grande-duchesse Marie-Adélaïde proclame un ensemble d'arrêtés prévoyant l'entrée des troupes alliées sur le territoire luxembourgeois. Ceux-ci sont le fruit de longues concertations entre Marie-Adélaïde et REUTER, permettant très rapidement leurs applications dès leurs proclamations. Dès le 9, un arrêté grand-ducal établit ainsi que le Directeur général des finances, à savoir NEYENS, est autorisé à prendre toutes les mesures qui lui semblent nécessaires pour assurer le bon fonctionnement monétaire dans le pays¹⁹⁵. Le jour même, NEYENS prend de multiples décisions pour permettre la capitalisation des devises étrangères dans les différentes banques du pays. Les comptes créés ne fournissent pas d'intérêts propres, mais permettent d'obtenir des avantages de priorités pour les prochains emprunts nationaux. Enfin, la somme maximale des dépôts est à fixer par la suite par NEYENS. Si les dépôts sont supérieurs à ce montant, l'établissement redonne la différence en francs luxembourgeois¹⁹⁶. Cette opération a plusieurs objectifs. La première étant de permettre aux Luxembourgeois eux-mêmes de doucement préparer la transition monétaire à venir. Membre du *Zollverein* et

¹⁹⁵ Mémorial du Grand-Duché du Luxembourg, Arrêté grand-ducal du 9 novembre 1918 concernant la circulation monétaire, mardi 12 novembre 1918.

¹⁹⁶ Mémorial du Grand-Duché du Luxembourg, Arrêté ministériel du 9 novembre 1918 concernant la circulation monétaire, mardi 12 novembre 1918.

après quatre années d'occupation allemande, le *Reichsmark* est devenu, d'une certaine façon, une seconde devise pour le Luxembourg. De plus, l'ouverture de comptes propres permet d'échanger, le cas échéant, la monnaie déposée en effectuant une parité établie par la suite. Ainsi, cette transaction financière permet d'éviter toute crise monétaire pour les Luxembourgeois avant même la fin du conflit. Le second avantage étant pour les habitants de nationalité allemande, qui peuvent ainsi obtenir des garanties de leurs capitaux. Enfin, l'arrivée des troupes alliées annonce également celle de milliers d'hommes, militaires et civils, qui pourront par le fait entretenir les capacités monétaires du pays. Que ce soit par l'entrée de devises étrangères garanties par les nouveaux vainqueurs ou encore par l'échange des devises luxembourgeoises par celles alliées, le Grand-Duché garantit sa solvabilité. Il protège également ses possibilités d'échanges internationaux avec d'autres partenaires que l'Allemagne.

Outre ces décisions à caractère financier, le Gouvernement doit prendre toutes les mesures qu'il estime nécessaires pour assurer la sécurité physique de ses citoyens. Cela commence par les armes à feu, dont la réglementation est d'autant plus nécessaire qu'à l'extérieur de la Chambre, ce 11 novembre, la révolution gronde. Ainsi, l'arrêté grand-ducal qui en découle, interdit toute vente d'armes et de munitions sans autorisation spéciale du Directeur Général de la justice et des travaux publics¹⁹⁷. Un recensement auprès des différents vendeurs est effectué et la gendarmerie obtient le droit d'un accès exclusif à tous ces dépôts. L'objectif étant non seulement de garantir que les mouvements d'émeutes et bolchéviques restent désarmés, mais aussi d'éviter toutes volontés de « francs-tireurs »¹⁹⁸ aussi bien sur les soldats allemands en retraite que par la suite sur les Alliés entrant dans le pays. C'est également la milice créée depuis septembre qui est désarmée, les membres devant s'enregistrer auprès des gendarmes et garder leurs armes chez eux. Tout refus d'obtempérer ou de prise sur le fait revient à une peine d'un an d'emprisonnement et cinquante à mille francs d'amende. Cette sécurité passe également par la gestion de toute possibilité de rassemblement en ces temps incertains. Un autre arrêté grand-ducal interdit tout amusement public (représentations théâtrales, concerts, bals, etc.), d'y assister et de fournir des locaux

¹⁹⁷ Mémorial du Grand-Duché du Luxembourg, Arrêté grand-ducal du 11 novembre 1918 portant interdiction de la vente et de l'achat d'armes à feu, mardi 12 novembre 1918.

¹⁹⁸ Combattant irrégulier. Durant la guerre de 1870, beaucoup de volontaires français se regroupent au sein d'unités de « francs-tireurs » pour combattre les prussiens. Mais sans organisation ni coordination, leurs actions sont considérées comme des actes illégitimes aux droits de la guerre. Cette peur du « franc-tireur », comparable à l'action des résistants français lors de la Seconde Guerre mondiale, est très présente dans l'imaginaire des soldats allemands de 1914 à 1918. Celle-ci se retrouve également dans le Gouvernement luxembourgeois, qui a peur que des individus effectuent des actions qui lui seraient reprochées par la suite.

pour cela¹⁹⁹. La peine étant de huit jours de prison, avec en prime une amende pouvant aller jusqu'à trois mille francs luxembourgeois. Ces mesures suivent également celles concernant les débits de boisson pour lesquels les horaires déjà réglementés durant la guerre, le deviennent d'autant plus. Les débits de boisson doivent fermer à dix heures le soir, assurant d'une certaine façon un couvre-feu²⁰⁰. L'objectif de ces deux points est avant tout de limiter la sortie de populations et leurs activités durant la nuit, sans toutefois officiellement déclarer un état d'urgence ou un couvre-feu. REUTER sait que la sécurité passe par le ventre. Le Gouvernement proclame en ce sens un arrêté en vue de fixer le prix maximum des pommes de terre, tarif à la baisse par rapport aux temps de guerre. Pour cent kilogrammes, le tarif de ce produit diminue, toutes espèces confondues, de quatre francs à partir du 30 novembre 1918²⁰¹. Une telle mesure, permettant à n'importe quel citoyen d'acheter son kilo non plus à vingt-deux francs mais à dix-huit, répond non seulement à une garantie de maintien alimentaire mais aussi aux exigences des mouvements ouvriers. L'ensemble de ces dispositions, pris par le Gouvernement, veut non seulement diminuer au maximum les contestations des jours de novembre, mais aussi garantir que l'entrée des troupes alliées se déroule pour le mieux.

- **L'arrivée de FOCH et l'établissement de l'autorité militaire :**

Pour les Alliés, aucune directive concernant le Grand-Duché n'est véritablement émise jusqu'au 25 novembre. L'arrivée du maréchal FOCH est le début d'une série de mesures affichant clairement l'établissement d'une autorité militaire au sein du Luxembourg. Dans son train spécial à la gare de Luxembourg, il reçoit le matin même le général DICKMAN commandant la 3^e armée américaine, pour une conversation de plusieurs heures sur l'état des troupes américaines et la situation du Grand-Duché. Une des décisions qui en sort est celle d'établir par DICKMAN la liste de tous les suspects allemands en vue de les expulser du Grand-Duché²⁰². Parler d'expulsion de population allemande est très similaire à celle qui a

¹⁹⁹ Mémorial du Grand-Duché du Luxembourg, Arrêté grand-ducal du 11 novembre 1918 portant interdiction des amusements publics, mardi 12 novembre 1918.

²⁰⁰ Mémorial du Grand-Duché du Luxembourg, Arrêté grand-ducal du 11 novembre 1918 concernant la fixation de l'heure d'ouverture et fermeture des débits de boissons, mardi 12 novembre 1918.

²⁰¹ Mémorial du Grand-Duché du Luxembourg, Arrêté du 11 novembre 1918 portant modification de l'arrêté du 3 septembre 1918 concernant la fixation du prix maximum de vente des pommes de terre, mardi 12 novembre 1918.

²⁰² DICKMAN J.-T. (*Major-General*), *The Great Crusade*, p. 205.

suivi 1918 dans les départements d'Alsace et de Moselle en France²⁰³. Ici, cela ne répond pas à une logique d'annexion à court terme, toujours à celle de la sécurisation de la « *trouée du Luxembourg* ». Les populations allemandes, correspondant à huit pour cent de la population totale du Grand-Duché, sont considérées indignes de confiance. Toute présence d'un Allemand sur le sol français a provoqué la peur durant la guerre, peur de l'espionnage, peur de la désinformation, et maintenant que la révolution bolchévique est présente en Allemagne, la peur de la propagation. Ainsi, une telle demande vise avant tout la même logique de sécuriser le pays, sans toutefois y voir une volonté politique qui ne paraît pas encore à ce moment-là. Mais pour les Luxembourgeois, cela peut également être perçu comme la première étape d'une politique d'annexion française.

Toujours est-il que FOCH est, au cours de la journée, reçu par le Gouvernement luxembourgeois puis il rejoint ses quartiers au G.Q.G.A. FOCH, durant tous ses séjours à Luxembourg, est logé dans une villa boulevard Joseph II. Cette villa est mise à sa disposition par François GERARD D'HANNONCELLES²⁰⁴. Une certaine connivence existe donc entre l'Etat-major français et les milieux dynastiques de la haute société luxembourgeoise²⁰⁵. Dans les derniers jours de novembre, la priorité est avant tout le logement des troupes stationnées au Luxembourg. Les écoles, les *Gymnasium*²⁰⁶ ainsi que divers autres bâtiments sont ainsi occupés pour pouvoir subvenir aux besoins des unités. L'objectif n'étant pour l'heure non pas une implantation sur le long terme, qui aurait nécessité des infrastructures propres, mais d'attendre une progression générale en territoire allemand. En effet, la signature de l'Armistice du 11 novembre nécessite un renouvellement constant. L'état de guerre entre les puissances de l'Entente et l'Allemagne est maintenu, même si les combats sont interrompus. La première signature de l'Armistice doit aboutir à une prolongation d'ici le 13 décembre au plus tard. Celle-ci n'est alors pas garantie. Révolutions et contre-révolutions en Allemagne ne permettent pas de définir une situation claire concernant le futur de cette prolongation aux

²⁰³ En novembre 1918, les départements d'Alsace et de Moselle redeviennent, de fait, français par la présence de l'armée française avant les traités diplomatiques. Après la mise en place de cartes d'identité pour répertorier l'origine de chaque individu, plusieurs milliers d'allemands « de souches » sont expulsés des régions dès le début de l'année 1919.

²⁰⁴ François GERARD D'HANNONCELLES (1861-1940). Industriel et noble français. Très proche de la dynastie grand-ducale, il s'occupe durant la guerre de transmettre les démarches officielles entre le Gouvernement et la dynastie grand-ducale d'un côté et de MOLLARD de l'autre. Ami du général WEYGAND, qui lui-même est l'un des conseillers de FOCH.

²⁰⁵ Connivence mise en avant par l'historien luxembourgeois Jacques MAAS dans une chronique du 31 janvier 2019 de « *radio 100.7* », portant sur *Der Paradox vun der franséischer Militärinterventioun 1919*. <https://www.100komma7.lu/article/wessen/de-paradox-vun-der-franseischer-militarinterventioun-1919>

²⁰⁶ Traduit souvent par « lycée », mais regroupant généralement toutes les classes de secondaire (soit l'équivalent du collège et du lycée).

yeux des Alliés. De plus, la sécurisation du Grand-Duché est un élément non négligeable d'une autre vision des militaires français, à savoir celle de la sécurisation de la rive gauche du Rhin au profit de la France.

Cette idée trouve son aboutissant extrême à travers celle d'établir un protectorat en Rhénanie et en Sarre. Elle n'est pas nouvelle, trouvant ses origines dans la lointaine vision de la Confédération du Rhin de Napoléon²⁰⁷. Entre 1914 et 1918, ce projet s'est amplifié et s'est préparé au fur et à mesure de la victoire s'annonçant des Alliés. Savoir si FOCH est un adepte ou non de cette solution, au nom de la garantie d'une sécurité future pour la France, est difficile à déterminer. En effet, il reste le premier partisan de l'occupation de la rive gauche, mais pas fondamentalement de l'établissement d'un état même « colonial ». Cela peut s'expliquer par divers facteurs, que ce soit d'éviter de se mettre à dos le président WILSON²⁰⁸ ou encore la Belgique. Mais aussi de ne pas avoir à gérer un territoire purement allemand²⁰⁹. Ce qui importe à FOCH, c'est d'avoir une « *frontière militaire* » avec l'Allemagne strictement basée sur le Rhin. La frontière politique, elle, l'importe moins. C'est surtout le général FAYOLLE²¹⁰ qui se fait promoteur de cette idée. A peine l'Armistice signé, celui-ci enchaîne rapport sur rapport pour le G.Q.G.A. et les ministères pour présenter, selon lui, l'existence de trois frontières qui doivent être établies pour garantir la paix. La première étant la « *frontière militaire* » pour laquelle FOCH et FAYOLLE se rapprochent sur ce point. La seconde étant une « *frontière économique* », impliquant de couper économiquement les liens entre la Rhénanie et le reste de l'Allemagne. La Ruhr étant l'un des poumons industriels de l'Allemagne, sa séparation économique évite toute possibilité à celle-ci de se réarmer. De plus, l'établissement de liens renforcés avec la Sarre permet de garantir la main mise sur la

²⁰⁷ En 1806, Napoléon Ier établit la Confédération du Rhin. Composée d'états allemands satellites à l'Empire, elle vise à remplacer le Saint Empire Romain Germanique en élaborant une série d'états tampons entre la France d'un côté, l'Autriche et la Prusse de l'autre.

²⁰⁸ Thomas Woodrow WILSON (1856-1924). Président des Etats-Unis d'Amérique de 1913 à 1921. Partisan de l'entrée en guerre des Etats-Unis du côté de l'Entente en 1917, il élabore également une vision de l'Europe d'après-guerre. Basée sur son discours du 8 janvier 1918 devant le Congrès, cette vision prend le nom des « Quatorze points de Wilson ». Les Quatorze points se focalisant sur le libre-échange, le désarmement après la guerre, la coopération internationale (qui est souvent considérée comme la base de la création de la Société des Nations), mais surtout ici, l'auto-détermination des peuples. Leurs applications réelles sont par contre mitigées, aussi bien pour le caractère idéaliste de certains points que pour la réalité de terrain (n'ayant pas fait l'objet d'une consultation au préalable des autres Alliés).

²⁰⁹ JARDIN P., *L'occupation française en Rhénanie, Fayolle et l'idée Palatine*, dans *Revue d'Histoire Moderne et contemporaine*, tome 33, n°3, Paris, 1986, p. 405.

²¹⁰ Emile FAYOLLE (1852-1928). Général et maréchal français. Il effectue une grande partie de sa carrière avant 1914. En mai 1914, il est mis à la retraite mais rappelé en août. En 1917, il est nommé Commandant en chef des armées françaises en Italie. En mars 1918, il prend le commandement de l'armée de réserve en France et joue un rôle majeur dans l'arrêt de l'offensive allemande de 1918. Après l'Armistice, il commande les troupes françaises occupant la Rhénanie avec le général MANGIN. Il est le principal partisan de l'idée de la création d'un état satellite entre la France et l'Allemagne en Rhénanie.

production des mines et de la sidérurgie. Enfin une « *frontière politique* » qui, elle, impliquerait la création d'un nouvel état tampon entre la France et l'Allemagne, sous contrôle français²¹¹. Dans tous les cas, ces trois « *frontières* » nécessitent que les forces alliées occupent la rive gauche du Rhin. Est-ce que l'ensemble de l'état-major français en novembre 1918 se retrouve dans ces trois visions ? Pas vraiment. Il est plus acceptable de dire que chacun prône l'une ou l'autre de ces idées. Fin novembre et début décembre 1918, c'est avant tout la « *frontière militaire* » qui est prioritaire pour tous les membres de l'Etat-major. Le Luxembourg joue un rôle primordial dans ces trois conceptions, toujours au nom de la « *trouée luxembourgeoise* » perçue comme étant la porte d'entrée de l'un ou l'autre pays. Dès le 25 octobre 1918, FOCH a très clairement exprimé son point de vue en affirmant que la France doit porter, en cas de victoire, sa défense au Rhin. L'occupation de la rive gauche doit nécessiter celle du Grand-Duché, mais pour les affaires politiques, cela attendra le traité de paix²¹².

Une telle vision n'implique pas la nécessité de s'installer durablement au Luxembourg. L'établissement des troupes ne fait pas l'objet d'une réquisition en tant que telle par les autorités militaires. Les troupes logent, dans un premier temps, dans les bâtiments qui avaient été occupés par l'Armée allemande avant le 22 novembre. Les écoles et gymnases, fermés aux élèves depuis juillet 1918 (de nombreuses écoles n'ont pas ouvert en septembre) et qui servaient aux Allemands sont maintenant utilisés par les Alliés. Cette situation conduit à une première complication entre les autorités militaires et le Gouvernement luxembourgeois. Le 1^{er} décembre, le Gouvernement invite tous les bourgmestres à mettre à disposition des troupes stationnées les bâtiments nécessaires à leurs logements²¹³. Très rapidement, la fermeture des écoles et la relative paix depuis le 22 novembre entraînent des pétitions de citoyens luxembourgeois demandant la réouverture des écoles. Cette attitude, qui va devenir un problème récurrent entre les autorités militaires et le Gouvernement, peut être qualifiée de « *guerre des écoles* » comme le présente l'étude qui suit²¹⁴. Un autre aspect, lui, va pousser FOCH à établir de véritables instructions qui vont régir la vie de la population luxembourgeoise.

²¹¹ JARDIN P., *L'occupation française en Rhénanie, Fayolle et l'idée palatine*, p. 404.

²¹² NOTIN J.-C., *Foch*, Editions Perrin, Paris, 2008, p. 425.

²¹³ A.N.L.AE-00649 Le Luxembourg sous l'occupation des Alliés - Logement des troupes dans les écoles et établissements d'enseignements moyens : influence fâcheuse exercée de ce chef sur la marche de l'instruction publique. Lettre du 6 décembre 1918 de REUTER au général GUILLAUMAT indiquant la disponibilité des locaux.

²¹⁴ Partie II, I), A) De l'occupation à la garnison.

- **Les mesures pour l'administration du Grand-Duché :**

La présence des troupes alliées sur le territoire luxembourgeois nécessite aux yeux du G.Q.G.A. une certaine vigilance. Par conséquent, de prendre des mesures tant pour permettre la bonne entente avec les civils que pour garantir sous toutes ses formes la sécurité des troupes présentes. En effet, l'Etat-major garde en mémoire la question de l'ambiguïté du Gouvernement luxembourgeois. Et même si pour l'instant aucune action n'est opérée, politiquement ou militairement, pour changer d'une façon ou d'une autre la dynastie ou le Gouvernement, cela reste dans les esprits. De plus, les événements de novembre ont montré la réelle possibilité d'un mouvement révolutionnaire au Luxembourg. Cette peur d'une révolution, très réelle, est assimilée par les officiers français aux événements bolchéviques allemands. Elle a d'autant plus d'impact qu'elle est perçue comme pouvant attirer aussi bien les soldats présents sur le territoire grand-ducal que se propager au-delà des frontières françaises. Principalement dans les centres industriels mosellans et belges. Cette peur du bolchévisme et de sa propagation devient alors un aspect primordial pour les officiers présents dans le pays. Enfin, la présence des populations allemandes nécessite des dispositions aux yeux de l'état-major, aussi bien pour prévenir tout acte d'espionnage que de sabotage.

Dès le 20 novembre, le G.Q.G.A. réfléchit sur les décisions à prendre résultant de la présence des troupes dans le Grand-Duché. L'objectif étant de garantir un certain contrôle sur les populations civiles tout en laissant une liberté d'action suffisante pour ne pas paraître véritablement comme des occupants. De plus, le Gouvernement luxembourgeois doit garder la majorité de ses prérogatives tant que celles-ci ne mettent pas en danger la sécurité des troupes stationnées²¹⁵. Au moment de l'entrée des troupes, aucune décision n'est appliquée dans la mesure où cela se déroule pour le mieux, ne nécessitant aucun empressement à les établir. A partir du 27 novembre toutefois, la population luxembourgeoise tend à montrer son désaccord sur le fait d'avoir de nouveau des soldats occupant son pays. Outre la question des logements précédemment mentionnée, des rixes entre soldats et Luxembourgeois commencent à se remarquer. L'événement du 27 novembre entre des soldats américains et des

²¹⁵ A.M.G.B. 6797 Stukken betreffende het administreren van het Groot-Hertogdom Luxemburg. 1918-1919. Instruction sur l'administration du grand-duché de Luxembourg approuvée par WEYGAND, fournie à l'ensemble des états-majors alliés.

Luxembourgeois à Esch-sur-Alzette reste dans les mémoires²¹⁶. Même si l'arrivée des gendarmes permet de rétablir l'ordre, l'image qui en résulte est celle que les Luxembourgeois ne sont pas aussi heureux que ça de voir les Alliés (comme l'a souligné le capitaine WEBER dès ses premières impressions)²¹⁷. En somme, pour de nombreux Luxembourgeois, ces soldats sont perçus comme une nouvelle forme d'occupation militaire. Cela, d'autant plus lorsque lesdits Luxembourgeois sont antidynastiques, voyant en ces militaires la raison de l'échec de la tentative révolutionnaire de novembre.

Concernant les « étrangers », car il faut y comprendre là la question des Allemands présents sur le territoire luxembourgeois, cette présence est très mal perçue par les autorités militaires. C'est la peur de l'espionnage, du sabotage ou encore de l'aide aux prisonniers de guerre évadés. Dès le 3 décembre 1918, le gouvernement REUTER reçoit une liste qu'il a lui-même demandée le 6 novembre comprenant le recensement des étrangers « indésirables »²¹⁸. Il est donc indéniable que le Gouvernement luxembourgeois a, avant même l'annonce de dispositions officielles du G.Q.G.A., prévu d'établir cette liste en vue d'une expulsion ou d'une réclusion. Toujours est-il que ce catalogue comprenant plus d'un millier de noms, se veut, ne pas préciser l'origine allemande dont fait partie la très grande majorité des nommés. Etablie par la police des étrangers²¹⁹, le Procureur général d'Etat précise toutefois qu'un certain nombre des personnes citées ont déjà quitté le pays durant la retraite allemande²²⁰. Pour le G.Q.G.A., la présence de ces Allemands est un danger qu'il faut au mieux contrôler, au pire prévoir d'expulser.

Le 3 décembre 1918 se tient à Luxembourg une réunion interalliée, sous l'impulsion de FOCH, visant à définir les droits et devoirs de l'autorité militaire dans le Grand-Duché²²¹. Cette séance rassemble des représentants du maréchal, du G.Q.G. français, du G.Q.G. américain, un seul délégué belge (en qualité de représentant d'une « *armée d'un état voisin* ») et des Q.G. des armées alliées présentes sur le territoire. L'objectif est de définir l'autorité des troupes d'occupation tout en accordant un traitement aux Luxembourgeois pour que ceux-ci

²¹⁶ Cf. Partie I, Chap. II, A) Novembre 1918, un occupant pour un autre ?

²¹⁷ Cf. Partie I, Chap. II, A) Novembre 1918, un occupant pour un autre ?

²¹⁸ A.N.L. AE-00579 Expulsions des sujets allemands. Lettre du Procureur général d'Etat informant LIESCH (Directeur Général de la Justice et des Travaux publics) que la liste demandée par REUTER est disponible.

²¹⁹ Service de police luxembourgeois établi pour surveiller et appréhender si besoin les étrangers résidant sur le territoire luxembourgeois.

²²⁰ A.N.L. AE-00579 Expulsions des sujets allemands. Lettre du Procureur général d'Etat informant LIESCH (Directeur Général de la Justice et des Travaux publics) que la liste demandée par REUTER est disponible.

²²¹ A.M.G. 5713 Dossier inzake de inzet van Belgische troepen voor de bezetting van het Groot-Hertogdom Luxemburg. 1918. Compte rendu de la réunion et rapport de la réunion du 3 décembre 1918 à Luxembourg.

ne se sentent pas « occupés ». Très rapidement, la réunion aboutit sur cette idée que FOCH, et lui seul, est responsable. Il détient donc la souveraineté sur les instructions définitives. Les représentants du maréchal présentent le parallèle que le Grand-Duché doit être considéré à égal avec un département français. Pour le délégué belge, cela signifie un aveu implicite que la France cherche à annexer le pays. Pour les délégués alliés, c'est surtout faire comprendre que le Luxembourg n'a pas à être considéré comme un pays ennemi. L'autorité civile du pays doit être reconnue au même titre que ceux des départements français qui ont subi le front durant la guerre et devaient s'organiser avec la présence militaire²²².

Ainsi, le 9 décembre 1918, le général WEYGAND²²³ informe les différentes autorités militaires et étatiques alliées ainsi que luxembourgeoises sur les mesures décidées par FOCH. Ces multiples dispositions concernent différents aspects que ce soit la mobilité ou encore la correspondance des habitants du Grand-Duché²²⁴. Dans un premier temps, ces décisions amènent à la classification de la population luxembourgeoise en trois catégories. Un premier groupe comprend les personnes de nationalité luxembourgeoise qui ne sont soumises à aucune déclaration de résidences. Les autres catégories englobent les « nationaux de puissances ennemies » et « nationaux de puissances neutres » qui doivent, eux, faire une déclaration à leur mairie, accompagnée d'une demande de carte d'identité²²⁵. Ces cartes sont signalées au général commandant la place d'armes de Luxembourg. L'objectif de cette classification étant avant tout de permettre à l'autorité militaire de pouvoir suivre, limiter les déplacements, voire appréhender toute personne. Cette distinction de la population provoque des contraintes pour les circulations intra-nationales et extranationales. En effet, pour ce qui concerne les déplacements à l'intérieur même du Grand-Duché, les Luxembourgeois n'ont pas à fournir de

²²² A.M.G. 5713 *Ibidem*, Compte rendu de la réunion et rapport de la réunion du 3 décembre 1918 à Luxembourg.

²²³ Maxime WEYGAND (1867-1965). Général de l'armée française. Supposé d'une origine noble de par sa naissance de parents inconnus à Bruxelles, profondément catholique. Chef d'état-major dès 1914, il devient à partir de 1916 très proche de FOCH et le seconde dans ses missions. Quand FOCH devient généralissime en 1918, WEYGAND, lui, est nommé major général des armées alliées. Il participe, entre autre, à l'élaboration de l'Armistice et à sa signature le 11 novembre 1918. En 1920, il dirige la mission franco-britannique de soutien au Gouvernement polonais. En 1924, il entre au Conseil Supérieur de la guerre. Il participe à la Seconde Guerre mondiale. Après la capitulation en juin 1940, il devient ministre de la Défense dans le Gouvernement de Vichy jusqu'en septembre 1940. Devenant délégué général en Afrique française, il reste fidèle au régime vichyste tout en organisant le réarmement en Afrique du Nord. Arrêté par les Allemands en 1942, il est libéré en 1945. Après un procès pour collaboration aboutissant à un non-lieu. Opposé à l'indépendance de l'Algérie en 1956, il devient par la suite défenseur des Harkis en 1962.

²²⁴ A.M.G.B. 6797. Stukken betreffende het administreren van het Groot-Hertogdom Luxemburg. 1918-1919. Copie de l'instruction sur l'administration du Grand Duché de Luxembourg approuvée par WEYGAND, fournie au Gouvernement luxembourgeois.

²²⁵ A.M.G.B. 6797 *Ibidem*

justificatif ou de carte d'identité, à la différence des autres nationalités, qui elles, doivent obligatoirement pouvoir présenter ladite carte²²⁶.

C'est dans le domaine des déplacements extranationaux que ces mesures sont les plus restrictives. Toute sortie du territoire doit faire l'objet, quelle que soit la nationalité, d'une demande de passeport auprès du Gouvernement luxembourgeois mais aussi d'une autorisation de l'autorité militaire. La circulation sur la rive gauche du Rhin est exceptionnelle et nécessite également une autorisation du commandant de la zone d'occupation de Rhénanie. Toute demande pour la rive droite du Rhin est strictement interdite, quelle que soit la nationalité du demandeur²²⁷. Pour ce qui est d'entrer au Luxembourg, les demandes depuis la France (dont depuis l'Alsace et la Moselle) ainsi que depuis la Belgique doivent se faire auprès de bureaux spéciaux basés à Paris et à Bruxelles, après avis du commandant de la place. Pour ce qui est de venir depuis l'Allemagne, c'est le général commandant la zone qui donne son autorisation pour la rive gauche (et encore, exceptionnellement), toute circulation depuis la rive droite étant également interdite²²⁸. Autant dire que c'est l'autorité militaire du général de la place d'armes et à travers elle, le G.Q.G.A., qui est maître de tous les déplacements civils entrant ou sortant du Grand-Duché. Le Gouvernement, au nom de la sécurité des troupes présentes, doit délaisser cette prérogative.

Plus concrètement et dans la vie de tous les jours, les habitants du Luxembourg ont des contraintes provenant de ces instructions. Toute réunion, assemblée ou autre, doit faire l'objet d'une déclaration explicite auprès des autorités militaires quarante-huit heures à l'avance, celle-ci pouvant être annulée si jugée comme pouvant compromettre la sécurité²²⁹. De même, toutes les impressions de journaux, proclamations ou encore publications doivent fournir un exemplaire à l'autorité militaire. Les journaux allemands et russes sont interdits. Les vendeurs de journaux doivent obtenir une autorisation de la municipalité et des autorités militaires, autorisation à tout instant révocable. Aucun contrôle du courrier et des télégraphes n'est effectué à l'intérieur du pays mais toute correspondance avec l'extérieur doit passer par la Commission de contrôle²³⁰. Cette commission, basée à Luxembourg, centralise l'ensemble des correspondances dans le but de relever toute information jugée nécessaire. Pour ce qui est

²²⁶ A.M.G.B. 6797 *Ibidem*

²²⁷ A.M.G.B. 6797 *Ibidem*

²²⁸ A.M.G.B. 6797 *Ibidem*

²²⁹ A.M.G.B. 6797 *Ibidem*

²³⁰ A.M.G.B. 6797 *Ibidem*. Cette commission de contrôle, dont les archives « S.H.D. 16 N 1462 : rapports des commissions de contrôle postal : correspondance civile et militaire. Luxembourg (correspondance civile) avril – septembre 1919 » sont énoncés à divers moment du présent travail. Ils fournissent ainsi de précieux renseignements sur la pensée des citoyens luxembourgeois face aux événements.

du courrier en partance d'Allemagne, seule la correspondance commerciale est autorisée, sous réserve d'acceptation du commandant. Pour les communications téléphoniques, les communications urbaines ne font l'objet d'aucune écoute, à la différence de celles vers l'extérieur. Toutes communications téléphoniques avec l'étranger sont interdites²³¹. Cette détermination de contrôler l'information est telle que l'élevage de pigeons, même par passe-temps, est interdit²³². C'est une véritable volonté de contrôle de la communication entrante ou sortante qui est à l'ordre du jour. L'objectif n'est pas de couper le Luxembourg du reste du monde, mais de contrôler, surveiller et de limiter toute influence en provenance de l'Allemagne.

Enfin, armes et munitions doivent être déposées aux autorités municipales. Il est intéressant de constater que, sur cet élément, celui-ci fait écho aux mesures de novembre du Gouvernement luxembourgeois et que c'est ce gouvernement qui reste maître de cette disposition²³³. En ce qui concerne la vente d'alcool, la fermeture des débits de boisson est avancée à vingt et une heures trente tandis que la vente à un soldat, quel que soit son grade, est interdite. L'accès aux cafés et restaurants pour les militaires est réglementé à certaines heures (7h – 8h30, 10h – 13h et 17h – 21h)²³⁴. Ce qui est important également est de savoir qui traite les affaires juridiques. Le Gouvernement reste maître de la juridiction habituelle en ce qui concerne les lois ordinaires. Pour ce qui est de tous faits préjudiciables aux Alliés, les auteurs passent devant un conseil de guerre selon les lois de la nationalité de l'autorité militaire locale. FOCH décide même que les faits passant devant un conseil de guerre doivent être rapportés auprès des Juridictions luxembourgeoises. Cette décision, prise et notifiée le 26 décembre 1918, est avant tout un acte de reconnaissance de l'autorité luxembourgeoise et du droit du pays²³⁵. L'Autorité militaire n'essaye pas de supplanter l'autorité civile, cherchant même par ce geste à garantir la reconnaissance du droit luxembourgeois, allant jusqu'à favoriser la coopération entre les deux entités.

²³¹ A.M.G.B. 6797 *Ibidem*

²³² A.M.G.B. 6797 *Ibidem*

²³³ A.M.G.B. 6797 *Ibidem*

²³⁴ A.M.G.B. 6797 *Ibidem*

²³⁵ A.N.L. AE-00648 Correspondance entre le Gouvernement et les autorités françaises et américaines. Lettre de FOCH à REUTER du 26 décembre 1918.

- **Un régime d'occupation ou non ?**

A première vue, l'ensemble de ces mesures ne peut qu'être qualifié de régime d'occupation. En effet, l'autorité militaire prend d'une certaine façon le pas sur certaines prérogatives étatiques du Grand-Duché, avant tout pour des questions de transmissions d'informations, de déplacements de personnes ou encore pour certains domaines concernant les relations entre civils et militaires. Le statut d'occupation militaire est régi par la Convention de La Haye de 1907²³⁶. A ce titre, la section III traitant de « *l'autorité militaire sur le territoire de l'état ennemi* » indique, article 42, qu'« *un territoire est considéré comme occupé lorsqu'il se trouve placé de fait sous l'autorité militaire de l'armée ennemie. L'occupation ne s'étend qu'aux territoires où cette autorité est établie et en mesure de s'exercer* ». Néanmoins, deux éléments fondamentaux tendent à remettre en cause le terme « d'occupation » au sens propre. D'une part, le territoire luxembourgeois n'est pas un territoire déclaré et reconnu comme « ennemi » par une des puissances alliées. Ainsi, la présence militaire dans ce territoire neutre amène à la même question juridique que lors de l'occupation militaire allemande durant le conflit. D'autant que cet aspect est renforcé dans la mesure où, à la différence du temps du conflit, aucune autre puissance ne remet en doute le caractère « neutre » du Luxembourg, ni accuse de violation de neutralité les puissances occupant le Luxembourg. De plus, le statut ambivalent de l'Armistice (une situation de guerre sans conflit) ne justifie pas, au nom d'impératifs militaires, la présence de ces troupes. En somme, juridiquement et internationalement il n'y a pas d'occupation au sens propre du terme. Pourtant, ces troupes sont effectivement là et la proclamation des instructions indique pleinement que l'autorité militaire dispose des certaines prérogatives.

Le second élément est celui qui justifie l'acceptation de la présence militaire et des mesures prises. Car, en effet, de telles dispositions permettent tout autant de garantir la sécurité des militaires, mais aussi de renforcer le contrôle sur la population pour le Gouvernement. Ce n'est pas tant l'aspect « anti allemand » des mesures pour lesquelles REUTER se retrouve en lien avec les autorités militaires. Car même s'il a conscience que la défaite de l'Allemagne entraîne nécessairement un rapprochement avec les pays alliés, cette transition d'une sphère d'influence allemande à une sphère d'influence franco-belge est

²³⁶ La seconde conférence ou convention de La Haye de 1907 est une conférence internationale. L'objectif étant, pour les pays signataires, d'appliquer une série de droits concernant l'arbitrage international, l'humanitaire, la réglementation en temps de guerre ou encore garantir le sort des prisonniers et populations civiles en tant de guerre.

nécessaire au nom de la sauvegarde de l'Etat luxembourgeois. Mais c'est surtout que l'ensemble de ces directives permet de renforcer la lutte contre le bolchévisme et de diminuer sa propagation. Le Gouvernement luxembourgeois ne peut voir que d'un très bon œil ces instructions qui sont dans la continuité de celles prises par celui-ci en novembre. C'est un véritable accord tacite entre le Gouvernement luxembourgeois et l'état-major français, une sorte d'alliance de circonstance. L'objectif français de prévoir une invasion possible de l'Allemagne trouve donc écho en celui du Gouvernement luxembourgeois de maintenir le Gouvernement et la dynastie. Est-ce donc une occupation militaire ? D'une certaine façon oui, même si elle n'est pas reconnue. En tous cas, physiquement, elle existe (d'où le fait de parler « d'occupation » est analogue à ce que ce serait pour celle d'un autre pays). Est-elle subie ou voulue ? Très clairement pour le Gouvernement luxembourgeois, elle trouve sa place dans ses desseins.

C) Les conséquences à court terme de l'occupation :

Cette « occupation militaire » (en reprenant ces termes apparaissant tant dans les appréciations des contemporains des événements que par l'analyse précédemment développée) va avoir de nombreuses conséquences. Que ce soit dans la vie de tous les jours des concitoyens ou pour le Gouvernement luxembourgeois, il est difficile de faire abstraction de la présence militaire des Alliés. Mais il est indéniable, comme cela va être présenté par la suite, que cette présence va permettre au Grand-Duché, non seulement d'éviter une annexion par la Belgique, mais aussi de garantir l'intégrité de sa forme étatique. Toutefois, même si l'entente certaine par intérêt du Gouvernement et de l'état-major français semble convenir, les desseins de la diplomatie française provoquent de nombreux problèmes pouvant mettre en danger l'Etat luxembourgeois.

- **Le bras de fer entre FOCH et HYMANS :**

Toujours dans l'optique d'intégrer d'une façon ou d'une autre le Grand-Duché au sein de la Belgique, l'état-major belge, soutenu par une partie du Gouvernement, envisage les préparatifs militaires pour une telle entreprise. En parallèle de la mise en place de l'occupation du Luxembourg par les forces franco-américaines, l'Armée belge commence un

véritable bras de fer avec FOCH, à peine l'entrée des troupes dans le Grand-Duché effectuée. Pour les Belges, la présence d'un contingent est primordiale dans les troupes d'occupation pour effectuer le plan préétabli. Pour FOCH, celui-ci va alors entreprendre un double jeu, tantôt acceptant sur le principe la participation belge, tantôt refusant que cela ne devienne un outil politique à des fins annexionnistes ou n'amène des complications concernant les manœuvres de grandes unités.

Le 25 novembre, le colonel MENSCHAERT²³⁷ a un entretien avec FOCH au sujet de la présence d'unités belges dans l'occupation du Luxembourg²³⁸. Le colonel informe le maréchal qu'il devrait avoir reçu de Stephen PICHON²³⁹ un télégramme concernant la participation militaire de la Belgique dans l'occupation du Grand-Duché²⁴⁰. FOCH lui répond qu'il n'a pas reçu (ou lu ?) ladite lettre mais fait rapidement savoir que, pour l'instant, cette demande ne peut être effective. En effet, sa priorité, pour le moment, est l'établissement d'une ligne de front le long du Rhin. Il décrit même cette situation oralement à l'adresse de MANSCHAERT, à savoir que « *Pour le moment, je vais au Rhin. Question d'occupation ? Nous verrons après* »²⁴¹. La priorité pour FOCH, selon la vision de novembre et décembre 1918, est avant tout de faire pression sur l'Allemagne pour maintenir l'Armistice. Même si cela est nécessaire de reprendre les hostilités mais, avec le maximum d'avantages pour les Alliés. Les visions belges et françaises, toujours dans les deux mêmes visions antagonistes de la « *Province perdue* » face à la « *trouée luxembourgeoise* », vont d'une certaine façon s'affronter, et cela, à l'avantage du Luxembourg.

Tout au long des mois de novembre et décembre 1918, l'état-major belge entreprend de multiples démarches pour faire tendre la réponse à la question vers son point de vue. Le 30 novembre, un nouvel entretien entre MANSCHAERT et FOCH aboutit à la même réponse de la part du maréchal : « *Je vais au Rhin, je ne m'occupe pour le moment que de cela* »²⁴².

²³⁷ MENSCHAERT. Officier de l'armée belge. Chef de la mission belge auprès du G.Q.G.A. et secrétaire de cabinet du roi Albert Ier.

²³⁸ A.M.G. 5932 Dossier inzake de bezetting van het Groot-Hertogdom Luxemburg door Franse en Amerikaanse troepen. 1918-1919. Rapport de l'entretien de MENSCHAERT et de FOCH du 25 novembre 1918 par MENSCHAERT.

²³⁹ Stephen PICHON (1857-1933). Homme politique français. Plusieurs fois ministre des Affaires étrangères (1906-1909, 1909 – 1911, 1913, 1917-1920). Ami de CLEMENCEAU qu'il connaît depuis leurs vingt ans.

²⁴⁰ A.M.G. 5932 *Ibidem* Rapport de l'entretien de MENSCHAERT et de FOCH du 25 novembre 1918 par MENSCHAERT.

²⁴¹ A.M.G. 5713 Dossier inzake de inzet van Belgische troepen voor de bezetting van het Groot-Hertogdom Luxemburg. 1918. Rapport de l'entretien de MENSCHAERT et de FOCH du 30 novembre 1918 par MENSCHAERT.

²⁴² A.M.G. 5713 *Ibidem* Rapport de l'entretien de MENSCHAERT et de FOCH du 30 novembre 1918 par MENSCHAERT.

Effectivement, pour FOCH la priorité exige de ne prendre aucune mesure si ce n'est son objectif initial. Mais pour les Belges, cela est perçu comme étant une décision mûrement réfléchie dans le cadre d'empêcher toute occupation et ainsi garantir la main mise sur le Grand-Duché par la France. Ce sentiment de méfiance naît d'une incompréhension notable entre les objectifs de chacun et les moyens d'y parvenir. L'attitude de FOCH est d'autant plus ambivalente que celui-ci refuse de s'engager par écrit sur une quelconque présence militaire belge au Luxembourg²⁴³. La question de connaître ses motivations est primordiale. Certes, officiellement, cela répond à des questions logistiques et militaires. Mais, il est possible que FOCH n'y voit qu'une manœuvre politique. Ce qui ne peut être acceptée à ses yeux, car, étant une ingérence du politique dans les affaires militaires, ceci n'est pas justifiable dans ses plans. Les intérêts de la France sont et restent toujours de sécuriser le Luxembourg face à l'Allemagne et à travers cela, de le maintenir indépendant mais sous contrôle français. Son argument est de ne voir nullement l'intérêt d'allouer des moyens logistiques pour une telle entreprise, moyens qui sont nécessaires ailleurs.

L'entrée dans la ville de Luxembourg du 109^e R.I. est vivement critiquée par l'état-major belge. En effet, un régiment d'actifs pour assurer la garde du G.Q.G.A, assurée jusqu'à maintenant uniquement par des territoriaux, est perçu comme le signe d'une volonté de s'implanter durablement dans le Grand-Duché. Le 12 décembre, l'ambivalence de FOCH va être d'autant plus mise au grand jour que son argument « logistique » ne va plus pouvoir être acceptable aux yeux des Belges. Le 14 décembre, est prévu à Arlon²⁴⁴ la visite du roi Albert Ier²⁴⁵. L'Etat-major belge demande au G.Q.G.A. de lui fournir les moyens d'acheminer un régiment d'infanterie pour accueillir le roi²⁴⁶. FOCH accepte, en précisant bien que le G.Q.G.A. doit répondre aux demandes du mieux possible²⁴⁷. Le régiment belge affecté à Arlon, le 10^e de Ligne, est maintenu les jours suivants avec la volonté de prévoir son entrée, par la suite, dans le Grand-Duché. HYMANS souhaite que des mesures soient prises pour entraîner « politiquement » le régiment à la mission qui lui sera confiée dans le Grand-Duché²⁴⁸. Ces dispositions consistent, dans un premier temps, à préparer les soldats pour être

²⁴³ A.M.G. 5932 5713 *Ibidem* Rapport de l'entretien de MENSCHAERT et de FOCH du 30 novembre 1918 par MENSCHAERT.

²⁴⁴ Commune et chef-lieu de la province de Luxembourg (Belgique).

²⁴⁵ Albert Ier (1875-1934). Roi des belges à partir de 1909. Participant à la Première Guerre mondiale à la tête de l'armée belge, il a également un rôle actif après la guerre sur la demande d'HYMANS concernant la Conférence de la Paix.

²⁴⁶ A.M.G. 5932 *Ibidem*, Télégramme du Q.G. belge à destination de FOCH du 12 décembre 1918.

²⁴⁷ A.M.G. 5932 *Ibidem*, Télégramme de la réponse de FOCH du 12 décembre 1918.

²⁴⁸ A.M.G. 5932 *Ibidem*, Lettre d'HYMANS du 18 décembre 1918 à destination du ministre de la Défense belge Fulgence MASSON.

des plus sympathiques aux yeux de la population luxembourgeoise : considérer les Luxembourgeois comme des amis, voire comme des Belges, faire attention à toute imprudence de langage, contrôler la bonne représentation au niveau de la tenue ainsi que vérifier qu'ils aient de nombreuses permissions pour les maintenir joviaux vis-à-vis de la population²⁴⁹. Pour les officiers, ceux-ci doivent s'assurer tant du maintien des soldats que de répondre au maximum à toutes les invitations qui leur seront envoyées. Le corps des officiers doit être composé d'hommes de confiance, représentant au mieux les intérêts de la Belgique. Enfin, le régiment, avant le 14 décembre, est composé d'un certain nombre de Grand-Ducaux. Ce nombre doit être augmenté tant pour la troupe que pour les officiers pour permettre une certaine représentation, tout en s'assurant qu'ils reçoivent de nombreuses permissions pour se « fondre » parmi la population²⁵⁰. Le 10^e de Ligne est donc très clairement politisé pour répondre à l'objectif défini et commencer le plan établi depuis 1917.

Le 21 décembre, le lieutenant-colonel chef de la mission belge auprès du G.Q.G.A. entreprend de nouvelles démarches pour obtenir la présence militaire belge. FOCH lui répond qu'il ne voit aucune raison à cette présence et que cela pourrait entraîner certaines complexités. Il termine en signalant *« qu'il ne voit pour le moment que des inconvénients techniques à venir insérer des troupes belges sur un territoire neutre, dans une zone américaine, à côté du G.Q.G. allié, gardé par des troupes françaises »*²⁵¹. Son nouvel argument est donc qu'il y a déjà suffisamment de complexité dans l'occupation du Luxembourg, la Belgique n'a rien qui justifie d'en rajouter par sa présence. Voyant la situation se bloquer entre militaires, le Gouvernement belge tente de remporter la manche via l'opinion internationale et politique. Le 2 janvier, PICHON prend de court les intentions d'HYMANS et entreprend des démarches pour s'assurer du soutien des Gouvernements britanniques et américains au profit de la France. Le Gouvernement britannique répond que son avis correspond aux volontés françaises, tandis que le Gouvernement américain juge ne pas avoir de point de vue sur la question²⁵². PICHON s'empresse d'en informer CLEMENCEAU. HYMANS, de son côté, amène de nouveaux éléments concernant les dispositions à prendre pour le 10^e de Ligne. Prenant en considération les répercussions de la présence française et américaine sur le territoire luxembourgeois, celui-ci demande à ce que

²⁴⁹ A.M.G. 5932 *Ibidem*, Lettre d'HYMANS du 18 décembre 1918 à destination du ministre de la Défense belge Fulgence MASSON.

²⁵⁰ A.M.G. 5932 *Ibidem*.

²⁵¹ A.M.G. 5932 *Ibidem* Lettre de WEYGAND du 22 décembre 1918, en réponse à celle de MENSCHAERT du 21 décembre 1918.

²⁵² A.M.G. 5932 *Ibidem* Lettre de PICHON à CLEMENCEAU le 2 janvier 1919. Transmise par la suite à l'état-major belge pour lui confirmer que les points de vues britanniques et américains sont déjà connus.

l'approvisionnement du régiment soit effectué par l'Armée belge et non par des réquisitions²⁵³. Cet aspect est d'autant plus renforcé que cela concerne également le logement de la troupe, pour laquelle des locaux doivent être construits pour éviter de loger chez l'habitant. Il invite à ce que ces arrangements soient pris le plus rapidement possible, signalant que « *des circonstances pourraient bien évidemment rendre [la présence du 10^e de Ligne] nécessaire avant que l'exécution éventuelle de ces mesures ne soit terminée ou même commencée* »²⁵⁴. HYMANS se doute-t-il que des événements peuvent avoir lieu courant du mois dans le Grand-Duché, voire même à l'avantage de la Belgique ? La question mérite d'être soulevée. Deux cent quarante baraquements « Adrian », quatre-vingts « Armstrong » et mille deux cent soixante-six « Nissen » se trouvant dans le secteur de l'Yser sont considérés comme démontables et pouvant servir au 10^e de Ligne²⁵⁵. L'ensemble de ces logis permet ainsi largement de répondre aux demandes du régiment, grâce à une capacité de mille cinquante logements. De son côté, l'intendance assure pouvoir subvenir aux besoins du régiment, une fois celui-ci en place dans le Luxembourg. Tout est donc organisé pour l'occupation du Grand-Duché par les troupes belges.

L'Armée belge est prête à être présente au Luxembourg. La diplomatie belge, elle, est disposée à commencer une campagne politique en vue de l'intégration du pays. Le prince de LIGNE²⁵⁶ est envoyé dès novembre pour donner, selon le plan, une volonté purement « luxembourgeoise » à cette annexion. C'est lui qui devient « l'agent » mentionné en 1917. Il s'assure de l'acheminement de l'approvisionnement au Luxembourg, garanti par la Belgique. Il donne des bourses, au nom du Gouvernement belge pour permettre à des étudiants luxembourgeois de venir étudier à Bruxelles²⁵⁷. Il planifie une campagne de presse durant le mois de décembre pour vanter auprès de la population luxembourgeoise les mérites d'une future annexion, tout en proclamant que l'arrivée future de troupes belges ne pourra qu'être bénéfique au pays.

²⁵³ A.M.G. 5932 *Ibidem* Lettre d'HYMANS du 2 janvier 1918 à destination du ministre de la Défense belge Fulgence MASSON.

²⁵⁴ A.M.G. 5932 *Ibidem*.

²⁵⁵ A.M.G. 5932 *Ibidem* Lettre du commandant du Génie de l'armée à destination du chef de la 1^{ère} section en date du 17 janvier 1919 informant que les baraquements sont disponibles et prêts à être envoyés.

²⁵⁶ Ernest de LIGNE (1857-1937). Aristocrate belge. Il hérite de son frère Louis (1854-1918) le titre de 10^{ème} prince de Ligne lorsque celui-ci décède sans héritier mâle. La famille de LIGNE est une grande famille de diplomate au service de la Belgique, le premier étant Eugène I^{er} (1804-1880). Louis fut lui-même ambassadeur, tandis que le fils d'Ernest (Eugène II ; 1893-1960) sera ambassadeur principalement à Paris, Londres et Washington

²⁵⁷ S.H.D. 6 N 75 Dossiers par pays : [...] Belgique-Luxembourg : demande belge de réparations, question du Luxembourg (1919) ; [...] Lettre du capitaine GAILLARD, services spéciaux de l'Etat-major de l'Armée, 12 décembre 1918.

Tout est prêt, mais deux éléments empêchent l'application du plan. Autant la proclamation du peuple luxembourgeois, voulue pour justifier l'annexion, est dépendante de la présence de troupes belges, autant la présence de ces troupes belges est soumise à l'acceptation de FOCH. A ce titre, la justification de FOCH se trouve dans un rapport du ministère de la Guerre à destination de CLEMENCEAU en date du 22 décembre 1918²⁵⁸. Pour lui, il est impossible de laisser le Luxembourg à la Belgique pour des questions d'ordres stratégiques et militaires. Il appuie son propos en justifiant qu'un élargissement de la frontière germano-belge serait indéfendable pour le petit pays. Seule la France a les capacités de pouvoir le faire. De plus, entretenir le double jeu est un moyen de pression idéal pour garantir une future alliance entre la France et la Belgique. CLEMENCEAU confirme son soutien à FOCH en sous-main, à ne pas laisser tomber le Luxembourg. En effet, CLEMENCEAU est tout autant dans l'optique de ne pas donner, pour la sécurité de la France, la moindre chance à l'Allemagne de reprendre la guerre ou de se réarmer par la suite. Pour cela, la « *trouée du Luxembourg* » doit être verrouillée. Il joue lui aussi un double jeu avec HYMANS, soutenant, du moins officiellement, un rapprochement entre le Luxembourg et la Belgique. Il se dit favorable à une annexion possible si la population luxembourgeoise l'est aussi. Il se permet de juger néanmoins très durement la propagande belge effectuée²⁵⁹. Mais il subordonne la décision à celle de FOCH. Celui-ci refuse donc d'aller dans le sens d'HYMANS, au nom d'intérêts stratégiques. Cette position de la France permet ainsi de donner l'illusion aux Belges que la voix de la France est double : celle du Gouvernement, qui s'engage depuis 1917 à appuyer les revendications belges pour garder de bonnes relations. Puis, celle de l'Etat-major qui argumente, par n'importe quels moyens, que, pour l'instant, la situation ne s'y prête pas et fait tout pour garder l'avantage pour la France. Indirectement, ce double langage permet au Gouvernement luxembourgeois de ne pas à avoir à combattre une ingérence

²⁵⁸ S.H.D. 6 N 70 Armistice avec l'Allemagne. Rapport initial du 22 décembre 1918, comprenant celui de FOCH datant du 21 novembre 1918 concernant son point de vue sur la question des nouvelles frontières à établir avec l'Allemagne dont celle belge.

²⁵⁹ Entretien entre CLEMENCEAU et DE GAIFFIER du 20 novembre 1918. CLEMENCEAU : « *Sur le territoire français, je m'opposerai absolument à toute propagande anti-belge. [...] Vous avez une certaine méfiance à l'égard de nos intentions. Je vous donne ma parole d'honneur que la France n'a pas de visés sur le Luxembourg. La France vient de récupérer 2 millions de ses enfants, elle n'en veut pas davantage. Je vous déclare, en outre, que je considère le maintien de l'indépendance du grand-duché de Luxembourg comme impossible, et que vous pourrez obtenir ce territoire si le sentiment de la population se déclare en votre faveur. Vous êtes trop âpres dans vos revendications ; puis vous ne montrez pas une assez grande confiance envers nous. Que voulez-vous que je vous dise ? Oui, j'ai encore un mot à rajouter. Ne dites jamais « il importe aux bonnes relations entre la France et la Belgique que celle-ci récupère le Luxembourg ».* Cela nous choquerait inutilement et ne pourrait que vous nuire ». A.A.E.B. 651 Correspondances politique / Légation/ France 18 (janvier-juillet 1918) N°651. Compte-rendu de GAIFFIER à l'intention d'HYMANS.

agressive belge qui mettrait à mal sa position, aussi, dans une certaine mesure, de rester indépendant.

- **L'occupation, lien artificiel de la société luxembourgeoise :**

Comme présenté précédemment, le Grand-Duché est éclaté socialement. La Chambre est divisée sur la question de l'avenir à choisir pour le pays. La population ouvrière garde en elle les injustices sociales et économiques. Les citoyens aisés tentent d'influencer un rapprochement avec la France ou la Belgique suivant les intérêts économiques qu'ils représentent²⁶⁰. Les rapports des services spéciaux de l'état-major français interprètent la situation à travers trois courants distincts se développant durant les derniers mois de 1918 et divisant directement la population luxembourgeoise²⁶¹.

Le premier est qualifié de « neutre ». Ce courant dirigé par l'« *Union Nationale des Luxembourgeois* »²⁶², reconnaît la nécessité de s'unir du point de vue économique avec la France ou la Belgique, voire avec les deux. Composé d'éléments divers de toutes nuances politiques, le maintien de la dynastie et de l'indépendance du pays reste avant tout sa priorité. Le *Parti Clérical* peut y être rattaché dans la mesure où l'indépendance du Luxembourg y prédomine, mais il affiche toutefois une nette préférence pour un rapprochement avec la Belgique²⁶³. Cela peut s'expliquer par la peur d'une annexion par la France qui peut paraître plus plausible à leurs yeux. La France a déjà ses troupes sur le territoire national, pas les Belges. C'est aussi et avant tout la peur de l'anticléricalisme de la République française et de sa propagation dans le pays qui tend à faire préférer la Belgique²⁶⁴. Le second courant, lui, est francophile, composé d'intellectuels, de gros commerçants et d'industriels et d'ouvriers. C'est l'attrait de la France qui est dans l'imaginaire de ces partisans. Des avantages économiques, l'incarnation de la puissance du vainqueur, mêlés aux sentiments antidynastiques et républicains font de la France leur objectif. Ce courant, se regroupant

²⁶⁰ TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)*, p. 109.

²⁶¹ S.H.D. 6 N 75 Dossiers par pays : [...] Belgique-Luxembourg : demande belge de réparations, question du Luxembourg (1919) ; [...] Compte rendu de la situation au Luxembourg par le capitaine GAILLAR à destination de CLEMENCEAU en date du 12 décembre 1918.

²⁶² Association patriotique luxembourgeoise.

²⁶³ S.H.D. 6 N 75 *Ibidem*

²⁶⁴ S.H.D. 6 N 75 *Ibidem*

autour de la « *Ligue Française* »²⁶⁵, prône son rattachement d'une façon ou d'une autre, soit directement, soit après une période de transition. Politiquement parlant, ce sont les libéraux et les socialistes qui s'y retrouvent²⁶⁶. Enfin, le troisième courant est celui qui souhaite une union personnelle avec la Belgique. Ce sont des cultivateurs, des paysans (principalement du nord du pays), ainsi que des industriels de la métallurgie. Ce sont la considération économique et les proximités géographiques et culturelles du nord du Luxembourg qui prédominent dans cette vision²⁶⁷.

Mais ces trois courants, combinés à la colère salariale, aux difficultés économiques et aux conséquences des quatre années de guerres, deviennent des facteurs de dissension de plus dans la société luxembourgeoise. Chacun des courants pro annexionnistes voit dans les actions extérieures des signaux pouvant avantager ses volontés. La présence des militaires français est perçue favorablement par les francophiles comme étant la première étape d'une future union douanière entre les deux pays. Voire l'établissement d'une république luxembourgeoise²⁶⁸. L'aide belge concernant l'approvisionnement du pays, elle, est vue par les pros belges comme le seul moyen de sauver le Luxembourg de la France républicaine et anticléricale²⁶⁹. Ces opinions sont d'autant plus attisées par la campagne de propagande belge. Les armées alliées présentes sur le territoire, elles, n'effectuent pas à proprement parler de propagande. Celle belge existe, comme mentionnée précédemment, et vise la logique préétablie depuis 1917. Elle est justifiée pour le Gouvernement belge, principalement pour HYMANS, car jugée positive pour l'intérêt de l'annexion luxembourgeoise. Mais aussi en raison de celle plus controversée d'une autre propagande française. Fin octobre 1918, se tient à Paris une réunion du *Comité franco-luxembourgeois* comprenant quatre-cents personnes²⁷⁰. Les débats y sont tumultueux, la moitié des participants souhaitant l'annexion du Luxembourg par la France, dès l'armistice. L'autre moitié défendant que le Comité n'incarne nullement toute la colonie et n'a donc pas l'autorité légitime pour prendre une telle décision. C'est le retour de la confrontation d'idées des « durs » et des « souples ». Une délégation d'une quinzaine de personnes est néanmoins constituée pour se rendre au

²⁶⁵ Association francophile basée à Luxembourg.

²⁶⁶ S.H.D. 6 N 75 *Ibidem*

²⁶⁷ S.H.D. 6 N 75 *Ibidem*

²⁶⁸ TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)*, p. 119.

²⁶⁹ TRAUSCH G., *Ibidem* p. 119.

²⁷⁰ A.A.E.B. 651 Correspondances politique / Légation/ France 18 (janvier-juillet 1918) N°651. Compte rendu de l'entretien de DE GAIFFIER avec PICHON demandant que toute nouvelle réunion soit annulée le 1^{er} novembre 1918.

Luxembourg, dès le conflit terminé, afin d'entreprendre une campagne pro-française²⁷¹. De plus, certains francophiles et républicains attendent l'entrée des troupes françaises sur le territoire pour amorcer une révolution qui aboutirait à l'annexion. Le Gouvernement français n'a, dans cette opération, pas vraiment de lien direct dans la mesure où cette décision est prise fortuitement devant l'impossibilité de mettre tout le monde d'accord. Toutefois, cette délégation, trouvant l'appui du député PICARD, DE GAIFFIER,²⁷² à compter du 12 novembre, demande alors au Gouvernement français de ne pas leur donner de passeport pour se rendre sur le territoire luxembourgeois²⁷³. Pourtant, ils les reçoivent, officiellement, à cause d'une erreur de sous ordre... Cette procédure est à l'image même de la position française : ne pas chercher à influencer directement le Grand-Duché mais ne pas chercher à l'empêcher non plus. Le Gouvernement belge tente par tous les moyens de contrecarrer tout ce qui apparaît comme étant de la propagande française. Dans la mesure où celle-ci n'est pas effectuée et voulue directement par le Gouvernement français, cela se passe bien, souvent de personnes à personnes. Les initiatives individuelles ou au travers d'associations doivent être une à une bloquées, pour correspondre aux volontés belges. DE GAIFFIER va ainsi passer ses journées de novembre et de décembre à signifier aux instances françaises le nom de telle ou telle personne dont les activités doivent être empêchées. A l'image de l'Abbé CHARBONNEL²⁷⁴ de la *Société franco-luxembourgeoise* le 28 décembre²⁷⁵. Mais cette position de la France est très mal perçue par les milieux annexionnistes français. Lorsque PICHON informe, par exemple, l'Abbé qu'il est nécessaire de cesser toute propagande, CHARBONNEL en sortant du bureau ne peut s'empêcher de dire qu' « *après trois années d'efforts pour donner une province à la France, voilà les encouragements que je reçois ! Aussi ai-je renoncé à ma propagande et la franc-luxembourgeoise ne tardera pas à être dissoute !* »²⁷⁶. Cette situation du Gouvernement français tentant de convenir aux demandes belges passe pour un sentiment de trahison pour les Luxembourgeois francophiles car ceux-ci ignorent que c'est le Gouvernement belge qui est derrière cette pression. Cette prise de position renforce le courant des « neutres », mais toujours en gardant une optique républicaine, créant un « sous-courant ».

²⁷¹ A.A.E.B. 651 *Ibidem*, Demande de GAIFFIER auprès du ministère des Affaires étrangères françaises pour que la délégation n'ait pas de passeport pour se rendre au Luxembourg.

²⁷² Edmond DE GAIFFIER D'HESTOY (1866-1935). Diplomate belge. Ambassadeur de Belgique à Paris de 1916 à 1935.

²⁷³ A.E.B. 651 *Ibidem*.

²⁷⁴ Victor CHARBONNEL (1863-1926). Religieux français. Directeur de « *La Raison* », revue laïque et prônant la libre pensée.

²⁷⁵ A.E.B. 651 *Ibidem*, demande de DE GAIFFIER à PICHON.

²⁷⁶ A.E.B. 651 *Ibidem*, compte rendu de DE GAIFFIER après l'entrevue entre PICHON et CHARBONNEL où DE GAIFFIER est présent.

Ils souhaitent une indépendance totale d'un Luxembourg républicain, avec une union économique soit avec la France soit, au pire, avec la Belgique.

Cette situation devient le terreau de tensions de plus en plus palpables dans la population. D'autant plus que francophiles et pros belges ont en commun une vision, celle que la Grande-Duchesse doit être destituée. Début décembre, les bagarres pour des questions politiques ou annexionnistes sont de plus en plus nombreuses dans le Grand-Duché. Même si l'alcool y est pour beaucoup, les rapports de gendarmeries associent les sympathies des protagonistes aux déclenchements des bagarres²⁷⁷. Dans certains centres industriels du pays, des vitrines de commerces sont attaquées soit pour être volées, soit parce que les convictions du propriétaire ne plaisent pas à tous. C'est un climat de tension qui se répand progressivement dans le pays, sans tourner néanmoins à l'émeute directe.

Le gouvernement REUTER a conscience du danger, d'autant plus que sa force militaire entre en mutinerie. Le Corps des Volontaires qui, depuis novembre, défend des revendications salariales et de conditions de vie, voit de plus en plus de cas d'insubordination. Une commission d'enquête parlementaire est créée pour tenter au mieux de répondre aux exigences. Le 12 décembre, le Corps des Volontaires proclame officiellement qu'il se soustrait à toute autorité des officiers. Le sergent-major EIFFES²⁷⁸ est nommé commandant de la compagnie en remplacement de ceux-ci. Le Gouvernement luxembourgeois souhaite que le 109^e R.I. intervienne pour rétablir l'ordre. Le général DE LA TOUR²⁷⁹, alors nouvellement nommé depuis le 9 décembre en tant que commandant de la place en remplacement du général STEINMETZ, refuse la demande du Gouvernement²⁸⁰. Une délégation des

²⁷⁷ A.N.L. AE-00674 Délits commis par l'armée française. Rapports de la gendarmerie luxembourgeoise.

²⁷⁸ Jean Emile EIFFES (1884-1974) : Sergent-major du Corps des Volontaires. Entré en service en 1902. Lors des mutineries de décembre et de janvier, il est nommé commandant du Corps par les autres soldats. Après le 9 janvier, il fuit le Luxembourg pour aller en France. Il revient au Grand-Duché en 1921 où après un procès, il est condamné à deux ans de prison. Il publie par la suite, en 1933, ses mémoires « *Die revolutionäre Bewegung in Luxemburg 1918-1919* » où il présente sa vision des événements ainsi qu'une utopie sociale et économique nationaliste, corporatiste. Sa vision politique s'inscrit dans celle bolchévique.

²⁷⁹ Alphonse Eugène LACOMBE de LA TOUR (1858-1932). Général de l'armée française. Il effectue jusqu'en 1914 une bonne partie de sa carrière militaire dans les services et bureaux. En 1913, il est nommé au commandement de l'Ecole supérieure de guerre avec le grade de général de brigade. Commandant d'unités combattantes en 1914, il est blessé en juillet 1918. Rétabli, il demande à CLEMENCEAU le 6 décembre de reprendre du service actif malgré sa blessure et son âge. La réponse le 9 décembre 1918 est sa mise à disposition au maréchal FOCH par CLEMENCEAU lui-même. Il est nommé le jour même commandant de la place de Luxembourg. Après les événements du 9 janvier 1919, il est limogé. En juillet 1919, il est hospitalisé à cause de troubles visuels dus à sa blessure. Il s'emploie à retrouver un commandement malgré sa mise à la retraite et obtient en cas de mobilisation celui des dépôts de réserve de cavalerie du sud-ouest. En 1923, il est nommé général de division de réserve.

²⁸⁰ S.H.D. 6 N 198 Question du Luxembourg. Compte rendu de la mission d'enquête du général ROQUES concernant les événements du 9 janvier 1918.

Volontaires est même reçue par le major du 109^e R.I. Celui-ci leur fait savoir que le général ne souhaite pas intervenir dans les affaires luxembourgeoises et qu'aucune intervention n'est à prévoir contre eux²⁸¹. Le Corps souhaite toutefois assurer un certain nombre de services (comme celui de la sécurité des séances de la Chambre, la garde du Palais, des Légations, etc.)²⁸². Le général DE LA TOUR les informe que cela ne pose aucune contrariété, à condition qu'en dehors des heures de services, les soldats luxembourgeois ne circulent pas armés. La position du général DE LA TOUR s'explique dans la mesure où les revendications du Corps des Volontaires trouvent un certain soutien à travers l'ensemble de la classe politique luxembourgeoise²⁸³. Les soldats qui composent la compagnie proviennent majoritairement des milieux ruraux. La discipline est stricte, prenant exemple sur celle prussienne du XIX^e siècle. De plus, nombreux sont ceux qui s'engagent uniquement pour pouvoir bénéficier par la suite des emplois de fonctionnaires (gendarmes, douaniers ou facteurs)²⁸⁴. C'est donc, pour la plupart d'entre eux, la garantie d'une stabilité que d'entrer dans le Corps. Les problèmes des salaires et des conditions de vie dans le Corps sont plutôt d'ordre général que politique. Emile SERVAIS²⁸⁵ et Mathias ESCH²⁸⁶ justifient l'action du Corps des Volontaires dans une lettre commune à destination des autorités militaires françaises. Ils écrivent que « *des soldats luxembourgeois ont assuré à Monsieur le député Mark, bourgmestre de Differdange, que l'idée de se révolter contre leurs chefs leur était venue en voyant de quelle manière affectueuse les officiers français traitaient leurs soldats* »²⁸⁷. Ces propos sont quelque peu exagérés, il n'est jamais commode d'être soldat dans n'importe quelle armée. Les deux auteurs sont francophiles, l'un, chevalier de la Légion d'Honneur, l'autre, professeur de littérature française. Il n'est pas vraiment envisageable de dire que ces propos visent à discréditer la présence militaire française mais ils reflètent le caractère apolitique des revendications des soldats. Il n'y a pas de volonté révolutionnaire affichée ni de prise de partie pour les questions politiques. Les meneurs, toutefois, dont

²⁸¹ S.H.D. 6 N 198 *Ibidem*.

²⁸² S.H.D. 6 N 198 *Ibidem*.

²⁸³ S.H.D. 6 N 198 *Ibidem*.

²⁸⁴ S.H.D. 6 N 198 Question du Luxembourg. Lettre jointe dans le mémoire confidentiel d'Emile SERVAIS et de Mathias ESCH suite aux événements du 9 janvier 1919, incluse dans le compte rendu de la mission d'enquête du général ROQUES concernant les événements du 9 janvier 1918.

²⁸⁵ Emile SERVAIS (1847-1928). Homme politique luxembourgeois. Ingénieur de formation, député de la gauche libérale à la Chambre de 1893 à 1899. Francophile, il joue un rôle important le 9 janvier 1919 en devenant le président du « Comité de Salut Public » et est déclaré Président de la république du Luxembourg.

²⁸⁶ Mathias ESCH (1882-1928). Professeur de langue française à Luxembourg. Libéral, il organise de nombreuses conférences au sein de l'Alliance française. Ses écrits visent au rapprochement des relations franco-luxembourgeoises, et par la suite à celles franco-allemandes.

²⁸⁷ S.H.D. 6 N 198 Mémoire confidentiel d'Emile SERVAIS et de Mathias ESCH suite aux événements du 9 janvier 1919.

EIFFES, tiennent des discours pouvant être assimilés à du bolchévisme par les officiers français²⁸⁸.

Les officiers français voient d'un très mauvais œil cette compagnie s'autogérer. Accusée de donner un mauvais exemple pour les troupes alliées, il n'y a cependant aucune volonté de dissoudre le Corps. Autant dire, par contre, que si la situation nécessitait de contenir une émeute ou de réprimer une révolution, la loyauté du Corps vis-à-vis du Gouvernement et de la Grande-Duchesse ne serait absolument pas assurée. A ce titre, la présence des troupes alliées et plus particulièrement du 109^e R.I. dans la capitale, est un gage indéniable de sécurité. Tant que les soldats alliés sont présents, la population et les aspirations politiques diverses restent cantonnées aux débats et aux bagarres de bistros.

²⁸⁸ S.H.D. 6 N 198 *Ibidem* Compte rendu de la mission d'enquête du général ROQUES concernant les événements du 9 janvier 1918. De plus, les écrits autobiographiques d'EIFFES dans *Die revolutionäre Bewegung in Luxemburg 1918-1919* confirment le caractère communiste de ces discours, mais seulement de cela.

III) La tentative révolutionnaire du 9 janvier 1919 : une page dans l'histoire des relations franco-luxembourgeoises

A) Les préambules du 9 janvier :

Les événements révolutionnaires du 9 janvier sont la conséquence de différents facteurs, internes et externes au Grand-Duché, qui aboutissent à une véritable tentative de renversement politique. La France, à travers divers acteurs, joue un rôle primordial aussi bien négatif que positif pour le Luxembourg. En effet, négatif tant dans l'élaboration et l'éclatement du conflit mais positif aussi dans sa résolution, volontairement ou non. Durant le mois de décembre 1918, les événements se précipitent.

- **Des tensions internes de plus en plus palpables :**

Un des facteurs entretenant les tensions sociales au Luxembourg concerne la météo. L'hiver 1917-1918 est déjà en lui-même terrible pour les populations civiles. Souvent en températures négatives, l'hiver dure au point de rendre le printemps 1918 très humide. Les maigres productions agricoles à travers toute l'Europe, auxquelles s'ajoutent les difficultés dues à la guerre, ne favorisent en rien l'approvisionnement alimentaire. Cette vague de froid sur l'Europe, principalement entre le 20 janvier et le 15 février, épuise aussi bien les militaires au front que les civils. Les réserves de charbon, dans toute l'Europe, doivent servir avant tout aux soldats quel que soit le pays engagé dans le conflit. A tel point qu'une ville comme Paris, dont les températures atteignent les moins quinze, subit une pénurie de charbon²⁸⁹. Le vent soufflant de l'est, le grand-duché du Luxembourg n'est pas épargné par cette situation. L'été qui suit est, lui, très chaud, affaiblissant d'autant les populations. En octobre 1918, la grippe espagnole s'abat sur le Grand-Duché. Lorsque l'hiver 1918-1919 commence, les températures restent exceptionnellement douces mais le souvenir de l'hiver passé, ainsi que l'arrivée de la libération, entraîne une certaine méfiance de la part de la population sur la nécessité de continuer à rationner les produits. De plus, de fortes pluies, à travers tout le nord de l'Europe

²⁸⁹ Chronique météo 1917-1918 météo paris.

occidentale, produisent de nombreuses crues. L'impact de la météo se ressent dans la correspondance vers l'étranger qu'entretennent les Luxembourgeois. Le 11 décembre 1919, un Luxembourgeois à son destinataire de Canton (dans l'Ohio) écrit : « *Je crois que cet hiver, nous aurons froid et faim parce que le charbon, le beurre, les œufs, la viande sont déjà rares. Je n'espère rien de bon dans cet hiver, si la révolution ne vient pas, ce sera encore un mal supportable* »²⁹⁰.

Le Grand-Duché se prépare à fêter son premier Noël libéré depuis 1913. Tout au long du mois de décembre, rien ne se prête pourtant véritablement à la fête. Les journaux remplissent leurs articles des préoccupations et des interrogations de la population, les questions des pénuries, celles de la guerre et de ses conséquences. Le 19 décembre, le *Luxemburger Wort* publie un article du Comité de Secours luxembourgeois appelant aux dons et expliquant qu'« *En présence des difficultés du moment et de la pénurie totale des articles qui constituent la principale attraction des enfants, réunis autour de l'arbre de Noël, tel que sucre, gâteaux, chocolat, etc. qu'il est impossible de se procurer, [...] le Comité adresse un pressant appel à la générosité des nombreux donateurs des années précédentes* »²⁹¹. A cela s'ajoute un sentiment de culpabilité concernant l'attitude des Luxembourgeois durant la guerre, volontairement orchestré par la presse. Le 14 décembre, le journal *Die Volkstribüne / La Tribune du peuple* publie ainsi un article élogieux sur les volontaires luxembourgeois ayant combattu sous uniforme français²⁹² mais avec cette question sous-jacente : combien vont revenir ? Qu'a donc fait le Grand-Duché pour ces héros tandis que « *nous dormions tranquilles dans nos lits bien chauds* » ?²⁹³ Le 18 décembre, le *Luxemburger Wort* publie également un article intitulé « *Schrittmacher der Annexion* », la « stimulation de l'annexion »²⁹⁴, article dénonçant la passivité du pays et principalement du Gouvernement face à l'occupation allemande. Le journal présente aussi tout un ensemble d'arguments pour une annexion par la Belgique et contre celle de la France. « *L'Indépendance Luxembourgeoise* »²⁹⁵ du 22 décembre 1918 accuse, sur une colonne complète, les

²⁹⁰ S.H.D. 16 N 1462. Rapport des commissions de contrôle postal : correspondance civile et militaire. 1916-1919. Luxembourg (correspondance civile). Compte rendu de décembre 1919.

²⁹¹ *Luxemburger Wort* du 19 décembre 1918.

²⁹² *Die Volkstribüne / La Tribune du peuple* 14 décembre 1918.

²⁹³ *Ibidem*

²⁹⁴ *Luxemburger Wort* du 18 décembre 1918.

²⁹⁵ *L'Indépendance Luxembourgeoise* est un journal francophile et le seul entièrement rédigé en français. Fondé en 1871 par le professeur devenu éditeur Jean JORIS (1828-1893), le journal obtient en 1896 une subvention de 2.400 francs par an du Gouvernement français. (PEPORTE P., KMEC S., MAJERUS B., MARGUE M., *Inventing Luxembourg : representations of the past, space and language from the nineteenth to the twenty-first century*, Edition Brill, Boston, 2010, p. 60 et TRAUSCH G., *Naissance d'une question luxembourgeoise (1912-*

commerçants de profiter de la situation pour s'enrichir au dépend d'une population affamée. Les « *Messieurs les commerçants ne se gênent pas pour si peu. Encore qu'on dise que plus ça change, plus c'est la même chose partout et les planteurs de choux du pays de Jeanne d'Arc et de celui du Manneken-Pis ne soient pas moins cyniquement adorateurs du Veau d'or que les marchands de harengs saurs et de pinards de chez nous* »²⁹⁶. L'article se veut accusateur des pratiques des commerçants qui, profitant de l'arrivée des produits français et belges, augmentent leurs prix. Les Luxembourgeois « *s'exécutent vraiment de trop bonne grâce et que les protestations platoniques ne produisent plus d'effets [...]* Et les « *consommateurs* » *attendent patiemment qu'on les saigne aux quatre membres parce qu'ils veulent rester ce qu'ils sont* »²⁹⁷. A toutes les échelles et dans tous les journaux, les idées politiques des trois courants s'affrontent. Ainsi, alternent les accusations sur l'attitude luxembourgeoise durant la guerre, les arguments pour une annexion française ou belge mais aussi les questions sociales et économiques du pays, le tout, suivant le journal, avec une vision communiste ou capitaliste accusant l'autre « classe » d'être responsable d'une économie qui ne redémarre pas. Autant dire que ce « bouillon de culture » entretient pleinement les tensions entre Luxembourgeois, principalement entre les pro-gouvernementaux et l'opposition.

- **Les tentatives du gouvernement REUTER pour désamorcer la situation**

Le gouvernement REUTER essaye de faire au mieux pour calmer la situation explosive à travers de multiples mesures. Au niveau international, REUTER informe la Grande-Duchesse, le 20 novembre 1918, qu'il serait souhaitable d'envoyer en son nom propre, des télégrammes de félicitations et de remerciements aux Alliés pour la libération du Grand-Duché²⁹⁸. Le télégramme est envoyé aux souverains ainsi qu'aux Gouvernements belges, italiens, français, britanniques et américains. Il prend la forme suivante : « *Au moment de la libération du territoire du Grand-Duché, je m'empresse d'offrir à [Votre Majesté / Monsieur le Président] l'hommage de la profonde gratitude du peuple luxembourgeois à l'égard de la Nation et de l'Armée [anglaise / belge / française / américaine / italienne] pour*

1914), p. 655). Durant toute la période de la présence militaire française au Luxembourg, le journal se fait le porte-parole des événements et cérémonies de la garnison.

²⁹⁶ Indépendance luxembourgeoise du 22 décembre 1918.

²⁹⁷ Indépendance luxembourgeoise du 22 décembre 1918.

²⁹⁸ A.N.L. AE-00643 : occupation du Grand-Duché par les troupes alliées (1918). Lettre de REUTER à destination de la DE LA TOUR, 20 novembre 1918.

notre délivrance de l'occupation étrangère. Marie-Adélaïde »²⁹⁹. Elle reçoit en retour des réponses du roi Albert Ier³⁰⁰, du Gouvernement belge³⁰¹, de LLOYD GEORGE³⁰² ainsi que de WILSON³⁰³. Mais, rien ne provenant directement du Gouvernement français. Au niveau de la politique intérieure, la première mesure est l'introduction de la journée de huit heures de travail, le 14 décembre 1918³⁰⁴. Sans réduction de salaire en contrepartie, cet arrêté est perçu comme une grande avancée car il concerne tous les secteurs d'activités. Le 19 décembre, le Gouvernement dénonce également le *Zollverein*. Son argumentation étant que l'Allemagne durant la guerre a violé les traités de neutralités du Luxembourg³⁰⁵. L'objectif est double : se présenter auprès des Alliés comme détaché de toute influence allemande, mais aussi démentir toute accusation interne concernant les complaisances entre le gouvernement actuel (et par ricochet la grande-duchesse Marie-Adélaïde) et l'Allemagne. Se détacher du *Zollverein* devient un acte politique, pour annoncer un alignement futur si possible français, sinon belge, en tout cas allié. D'autres dispositions de moindre ampleur sont prises pour limiter les prix. Mais surtout, le Gouvernement doit résoudre un aspect pour maintenir la cohésion nationale et éviter tous débordements : clarifier l'avenir du Grand-Duché, car tant qu'aucune politique n'est clairement mise en route, les tensions resteront présentes.

Pour ce faire, REUTER souhaite dès début décembre rencontrer le Président WILSON lors de la visite de celui-ci à Paris³⁰⁶. L'objectif est de plaider la cause de l'indépendance du

²⁹⁹ A.N.L. AE-00643 : occupation du Grand-Duché par les troupes alliées (1918). Télégrammes à destination des Gouvernements et des souverains alliés de la grande-duchesse Marie-Adélaïde, émis entre le 20 et le 25 novembre 1918.

³⁰⁰ A.N.L. AE-00643. Réponse du roi Albert Ier le 21 novembre : « *L'aimable attention que vous avez eu de me télégraphier au moment de mon retour à Bruxelles m'a vivement touché et je vous en exprime ainsi qu'au Gouvernement grand-ducal mes sincères remerciements et ceux de la reine. Albert* ».

³⁰¹ A.N.L. AE-00643. Réponse de DELACROIX le 21 novembre : « *Vous remercie des sentiments de vives sympathies que vous avez au nom du grand-duché de Luxembourg, à la nation et l'armée belge et le peuple belge salué avec toute la liberté reprise à votre noble pays et d'y avoir contribué à chasser l'occupant* ».

³⁰² A.N.L. AE-00643. Réponse de LLOYD GEORGE le 30 novembre : « *I bee your Excellency to accept my graetiful thanks for the telegramm of congretulations wich your were so good as to address me to his majesty governement on the 25th instant on the occasion to the conclusion of the armistice with Germany. Lord George* ». Traduction : « *Je tiens à votre Excellence à accepter mes plus sincères remerciements pour le télégramme de félicitations que vous avez bien voulu adresser au Gouvernement de sa Majesté le 25 à l'occasion de la conclusion de l'armistice avec l'Allemagne. Lord George* ».

³⁰³ A.N.L. AE-00643. Réponse de WILSON : « *your excellent message has been received with the greatest attention and I beg assure you of my very deep and sincere interest in the fortunes of the people and duchy Luxembourg. Woodrow Wilson* ». Traduction : « *Votre excellent message a été reçu avec la plus grande attention et je vous prie de m'assurer de mon intérêt profond et sincère pour la fortune du peuple et du duché de Luxembourg. Woodrow Wilson* ». A noter l'absence du « grand ».

³⁰⁴ Mémorial du grand-duché de Luxembourg. Arrêté grand-ducal du 14 décembre 1918 concernant l'introduction de la journée de huit heures. 15 décembre 1918.

³⁰⁵ TRAUSCH G., *Le poids de la Lorraine dans la question du Luxembourg. Le referendum du 28 septembre 1919*, p. 103.

³⁰⁶ A.A.E.B. Correspondances politique / Légation/ France 18 (janvier-juillet 1918) N°651. Lettre de GAIFFIERE se réjouissant de l'annulation de la visite de REUTER à Paris, 13 décembre 1918.

Luxembourg et ainsi faire des Etats-Unis les nouveaux garants du pays. Officiellement, le Traité de Londres de 1867 n'est pas abrogé. La neutralité et l'indépendance luxembourgeoises sont donc toujours garanties. Mais, l'occupation par l'Allemagne du Grand-Duché le rend caduc de fait aux yeux des puissances étrangères. Il est intéressant ici d'ouvrir une parenthèse sur la considération dudit traité. En effet, dès sa signature, le grand-duché de Luxembourg fait partie des signataires³⁰⁷, mais ce sont tous les autres qui en sont garants (moins la Belgique, alors reconnue comme neutre). En 1918, certains des signataires n'ont plus véritablement leurs mots à dire sur la question. L'Allemagne (à travers l'héritage de la Prusse) n'est pas en mesure d'affirmer quoi que ce soit sur le plan international. La Russie, par la révolution bolchévique, est complètement dépassée par les événements. L'Italie se désintéresse de la question dans la mesure où elle-même tente d'obtenir des gains territoriaux. Le Gouvernement italien est donc plutôt enclin à soutenir les velléités belges pour appuyer ses propres demandes. Les Pays-Bas, eux, ne participent pas à la question. Neutres durant le conflit, la diplomatie hollandaise doit aussi affronter les velléités annexionnistes belges. La Belgique est partie prenante de la situation. La France, elle, depuis 1917, appuie officiellement les volontés belges. Même s'il a été présenté auparavant que ce n'est qu'un double jeu pour pouvoir atteindre ses propres objectifs, CLEMENCEAU ne paraît pas être officiellement un garant sûr pour le Luxembourg. Pour ce qui est du Royaume-Uni ? La réponse officielle tombe le 18 décembre même si elle était déjà prévue auparavant : le gouvernement de LLOYD GEORGE ne voit aucun inconvénient à ce que les troupes belges occupent le Luxembourg³⁰⁸. Restent les Etats-Unis. WILSON se positionne plutôt sur un soutien à la Belgique³⁰⁹. Autant dire qu'en ce début de décembre, le Grand-Duché est plus seul que jamais. REUTER a-t-il eu vent de la position américaine avant son départ pour Paris ? Toujours est-il qu'il compte la faire annuler dès le 13 décembre. Une dernière carte reste à jouer : tenter de mettre dos à dos la France et la Belgique.

Faire reconnaître le Gouvernement luxembourgeois par la France est une garantie qui peut obliger par la suite la Belgique à renoncer à toute annexion. Du moins, c'est ce que peut penser REUTER³¹⁰. A-t-il connaissance de la vision de FOCH sur la présence militaire belge au Luxembourg ? Sans doute pas. Mais, le 16 décembre, FOCH informe les multiples

³⁰⁷ Les signataires sont : la France, la Prusse, le Royaume-Uni, l'Autriche, la Russie, la Belgique, l'Italie, le Royaume des Pays-Bas ainsi que le Luxembourg.

³⁰⁸ A.A.E.B. n°651 Note de DE GAIFFIER affirmant que le Royaume-Uni et les Etats-Unis sont favorables à la présence militaire belge après consultations de leurs diplomates respectifs à Paris.

³⁰⁹ TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)*, p. 117.

³¹⁰ TRAUSCH G., *Ibidem* p. 111.

institutions politiques françaises et belges qu'il refuse à nouveau toutes les demandes de l'état-major belge, cette fois-ci en argumentant que l'Armée belge ne fait pas partie du commandement unique³¹¹. Une telle information est primordiale pour REUTER. La France peut donc éviter pour l'instant, au nom de l'intérêt militaire, toute présence militaire belge. Cela le décide à envoyer une délégation à Paris pour rencontrer PICHON. L'objectif est qu'être accepté en tant que représentant du Luxembourg permettrait de faire reconnaître le Gouvernement mais aussi la Grande-Duchesse. REUTER décide de s'y rendre lui-même pour donner du poids à l'opération. L'entretien est prévu le 31 décembre. Il sait que c'est l'avenir de son propre gouvernement qui est en jeu (un tel échec pouvant entraîner son renversement), mais aussi celui de la Grande-Duchesse et du Grand-Duché.

HYMANS a connaissance de cette tentative. Déjà le 9 décembre, GAIFFIER intervient auprès du Quai d'Orsay pour obtenir la garantie que la France ne souhaite pas annexer le Luxembourg³¹². La journée du 31 décembre devient décisive, car, le matin, HYMANS souhaite un échange verbal avec CLEMENCEAU tandis que l'après-midi, PICHON reçoit REUTER. L'entretien entre CLEMENCEAU et HYMANS est assez houleux. CLEMENCEAU, de plus en plus agacé par les demandes répétées belges, lui dit alors que *« pour le Luxembourg, vous avez notre promesse de désistement. Vous entretenez au Luxembourg une propagande ; vous divisez ainsi le pays en différentes factions : belge, indépendante, française. Est-ce adroit ? Nous n'avons pas renvoyé notre agent dans le Luxembourg. Vous avez demandé la participation des troupes belges à l'occupation ; vous obtiendrez satisfaction. Ne demandez rien de plus aujourd'hui, et ne cherchez pas à remporter une grande victoire en un seul jour. Ayez confiance en nous, j'ai bon espoir que tout s'arrangera. M. Pichon doit recevoir les délégués luxembourgeois je vais lui dire de ne pas les encourager »*³¹³. CLEMENCEAU confirme également que la grande-duchesse Marie-Adélaïde doit être destituée. Lorsque HYMANS tente d'arguer que les autres vainqueurs de la guerre, eux, sont en train de récupérer d'autres territoires (tels que la Serbie, la Roumanie, la Grèce), CLEMENCEAU conclut brutalement cette entrevue par ces mots : *« quant à nous, nous n'avons que les frontières de 1815 ! »*³¹⁴.

³¹¹ A.A.E.B. n°651 : lettre de FOCH du 16 décembre 1918 adressée au ministère des Affaires étrangères belges.

³¹² TRAUSCH G., *Ibidem* p. 111.

³¹³ A.A.E.B. n°651 Compte rendu de la rencontre entre CLEMENCEAU et HYMANS par GAIFFIER.

³¹⁴ *Ibidem*

REUTER, quelques jours auparavant, se rend auprès de LECLERE³¹⁵ pour discuter de l'entretien prochain avec PICHON. LECLERE essaye de décourager REUTER, mais sans résultat³¹⁶. REUTER s'attend à être reçu comme une véritable délégation diplomatique par PICHON. C'est une véritable déception. Dans un premier temps, PICHON refuse de le voir. REUTER insiste en effectuant une demande auprès de la Commission des Affaires Extérieures. PICHON accepte alors de le recevoir, mais pas plus de 5 minutes. Il met fin très rapidement à la discussion par ces mots que son « *refus de vous recevoir ne vient pas d'un manque de courtoisie à votre égard, mais je n'ai aucune communication à faire au représentant d'une princesse dont toutes les attaches sont germaniques et dont la présence à Luxembourg me paraît tout au moins inutile* »³¹⁷. En somme, PICHON fait comprendre à REUTER que ce n'est pas le Gouvernement qui est critiqué, mais la Grande-Duchesse elle-même.

Car, effectivement, toute la question se cristallise autour de celle de la grande-duchesse Marie-Adélaïde. Au Luxembourg même, celle-ci incarne l'affinité avec l'Allemagne dont a fait preuve une partie de la population luxembourgeoise. Sa destitution est nécessaire pour permettre au Luxembourg d'afficher pleinement sa préférence pour les Alliés. Pour les antimonarchistes et les défenseurs du courant francophile, sa destitution pourrait mener à l'établissement d'une république. HYMANS et les annexionnistes belges ne voient pas cela d'un bon œil. Le maintien d'une monarchie est nécessaire pour permettre l'annexion selon les plans prévus. Une république attirerait inmanquablement les sympathies de l'opinion publique française et celle des Etats-Unis. De plus, les critiques dont fait l'objet la souveraine sont à l'avantage de la Belgique, pouvant ainsi se présenter comme étant une alternative monarchique à la crise en cours. Seule une union personnelle entre les deux pays pourrait garantir un rapprochement sans s'attirer les foudres de l'opinion internationale.

³¹⁵ Léon LECLERE (1866-1944). Historien et homme politique belge. Doyen de l'Université libre de Bruxelles, recteur en 1914 et 1920. Ministre des Sciences et des Arts en 1922.

³¹⁶ A.A.E.B. n°651 : Rapport du 31 décembre 1918 de GAIFFIER sur la rencontre entre REUTER et PICHON.

³¹⁷ A.E.B. n°651 *Ibidem*. Pour cette rencontre, Gilbert TRAUSCH dans *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)*, page 111, a une autre interprétation de l'événement. Selon lui, c'est FOCH qui appuie la rencontre de REUTER et de PICHON. De plus, les termes rapportés ne sont pas les mêmes, PICHON disant que « *le Gouvernement français ne croit pas possible d'avoir des rapports ou des négociations avec le Gouvernement de la grande-duchesse de Luxembourg qu'il considère comme s'étant gravement compromise avec les ennemis de la France* ». Il est intéressant de noter que dans son ouvrage, TRAUSCH choisit une retranscription de la rencontre beaucoup plus nuancée. Les propos de PICHON ne semblent pas associer directement Marie-Adélaïde à des « attaches germaniques », parlant simplement de « grave compromis ». Toutefois, dans la mesure où TRAUSCH ne mentionne pas sa source, le choix de retranscrire la version directe de GAIFFIER est plus juste historiquement. D'autant plus que le diplomate s'efforce, dans chacun de ses rapports où il est présent en qualité de témoin, de retranscrire mot à mot les paroles de chacun des protagonistes.

CLEMENCEAU et FOCH, eux, s'associent pleinement, depuis déjà un moment, à l'idée que Marie-Adélaïde doit être remplacée, mais aucunement qu'une république ne soit instituée. D'une part, ce serait perçu comme une trahison par la Belgique. D'autre part, il existe une réelle peur de voir cette république tomber aux mains des bolchéviques. Aussi, l'idée d'avoir un état bolchévique, même minuscule, aux portes de la France et des bassins miniers lorrains est une idée inconcevable. La France doit donc assurer le maintien de la dynastie et, en même temps, la faire changer. Mais, ce changement ne peut venir que des Luxembourgeois eux-mêmes.

A ces considérations politiques se mêlent des considérations stratégiques. L'occupation de la Rhénanie se prépare et nécessite une garantie sécuritaire du Luxembourg et l'appui belge. FOCH se retrouve dans une situation où il doit faire un geste auprès de l'Etat-major belge pour garder son soutien à l'opération. Le major TINANT³¹⁸ est chargé de revenir à la charge pour obtenir une réponse claire. Le 31 décembre, alors qu'à Paris, HYMANS parvient à renvoyer la délégation de REUTER, TINANT tente de prendre contact avec PERSHING pour obtenir son aval à une présence militaire belge³¹⁹. La réponse est que les Américains veulent voir partir les Français mais ne veulent pas non plus voir arriver les Belges. La logique, pour eux, est que le Luxembourg se trouve en plein dans les lignes logistiques et de communications en vue de l'occupation de la Rhénanie³²⁰. C'est également une façon possible, pour les Etats-Unis, de prévenir toute annexion éventuelle du Luxembourg par la France et la Belgique. Mais rien n'indique véritablement si c'est un plan prédéterminé. Autant laisser cela dans des suppositions qui méritent d'être soulevées. Le 7 janvier, FOCH accepte de tendre la main et de permettre aux troupes belges d'entrer sur le territoire. Le 109^e R.I. reste à Luxembourg-ville, mais le secteur de Wiltz (occupé par la 5^e armée française) pourrait voir arriver des troupes belges. A cela, s'ajouterait par la suite la région de Redange³²¹. Ce serait avant tout pour assurer l'approvisionnement des troupes françaises en Allemagne. Déjà le 5 janvier, l'annonce du retrait des troupes françaises se fait

³¹⁸ Jules Théodore TINANT (1877-1928). Colonel d'état-major de l'Armée belge. Après avoir obtenu son brevet d'officier, il est détaché au Congo en 1912. Il participe à la Première Guerre mondiale en tant qu'officier combattant. En 1916, il est chargé de la direction du service de sûreté militaire pour les troupes en campagne, service du contre-espionnage. En 1918, il est représentant du roi Albert Ier auprès du Q.G. du général PERSHING. Il retourne en Afrique en 1919 après avoir été mis en disponibilité pour travailler au sein des Huileries du Congo Belge en tant que directeur de district.

³¹⁹ A.M.G. 6794 Stukken betreffende de organisatie van de bezetting van het Groot-Hertogdom Luxemburg. 1919. Rapport du Major TINANT après son entrevue avec le Général PERSHING.

³²⁰ A.M.G. 6794 *Ibidem*

³²¹ Wiltz et Redange se trouvent au nord du Luxembourg. Chacune des villes étant le chef-lieu de leurs cantons.

officiellement par la presse à travers celui du départ prochain du général DE LA TOUR³²². La question du départ du 109^e R.I. est également évoquée, cependant, pour l'instant, cela ne reste que des suppositions auprès de la presse luxembourgeoise.

Contre toute attente, le Gouvernement et l'Etat-major belges refusent cette proposition d'occupation. Le maître mot est « tout ou rien ». FOCH lui-même est réticent à cette idée, jugeant la Belgique incapable de défendre le territoire luxembourgeois si la guerre reprend³²³. Mais ce refus l'excède fortement. HYMANS cherche l'accord des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne pour pouvoir effectuer l'occupation du Grand-Duché. L'accord de principe est donné, les Etats-Unis ne s'opposant pas à une annexion sur le long terme³²⁴. En échange d'une rectification des frontières, la Belgique semble ne plus avoir le moindre obstacle pour annexer le Grand-Duché. PICHON informe cependant DE GAIFFIER que la France serait, en contrepartie, en droit d'effectuer deux demandes: une convention d'alliance militaire ainsi que la main mise sur le réseau ferroviaire luxembourgeois³²⁵.

Ces deux requêtes ne sont pas réellement nouvelles. Déjà le 20 novembre 1918, le Gouvernement français signale que, quel que soit l'aboutissement de la question luxembourgeoise, l'exploitation du chemin de fer doit revenir à la France³²⁶. Comme présentée précédemment, cette idée est loin d'être inédite et provient de la réflexion sécuritaire de 1913 dont l'aboutissement se révèle à travers les idées du sénateur BERRENGER. Le réseau Guillaume-Luxembourg (dont la véritable appellation est « *Société royale grand-ducale des chemins de fer Guillaume-Luxembourg* ») naît en 1857. Très rapidement, son exploitation nécessite un traité avec la Compagnie des chemins de fer de L'Est, le Luxembourg ne disposant pas des moyens matériels et humains pour assurer son bon fonctionnement. La Compagnie des chemins de fer de l'Est bénéficie ainsi d'une exploitation du Guillaume-Luxembourg pour une durée de 50 ans. La guerre de 1870 entraîne le passage de l'autorité française à l'autorité allemande, à travers le Traité de Francfort du 10 mai 1871. Le paragraphe 7 de l'article premier des « articles additionnels » du Traité donne à la « *Kaiserliche Generaldirektion der Eisenbahnen in Elsaß-Lothringen* » (« *Direction générale impériale des chemins de fer d'Alsace-Lorraine* ») l'exploitation du Guillaume-

³²² L'indépendance luxembourgeoise 5 janvier 1919.

³²³ A.A.E.B. n°651 Rapport de MENSCHAERT du 7 janvier 1919 après un entretien avec FOCH.

³²⁴ A.A.E.B. n°651 Rapport de GAUFFIER du 7 janvier 1919.

³²⁵ A.A.E.B. n°651 *Ibidem*

³²⁶ A.A.E.B. n°651 Rapport de GAIFFIER du 20 novembre 1918.

Luxembourg³²⁷. L'axe ferroviaire est d'une importance capitale dans les communications entre l'Allemagne et la France, s'inscrivant pleinement dans la logique de sécuriser la « trouée du Luxembourg ». Autant dire que, durant tout le conflit, l'importance de ce réseau est pleinement exposée, au point qu'une victoire française ne peut qu'aboutir à un retour de l'exploitation au profit de la France. Dès l'annonce de la victoire, la volonté de revenir à un statut antérieur au Traité de Francfort l'englobe également. S'appuyant sur le fait que les droits d'exploitation par la Compagnie des Chemins de fer de l'Est ne sont pas terminés, légalement, ceux-ci doivent lui revenir, selon CLEMENCEAU et FOCH. La compagnie, elle, pour des raisons administratives et matérielles, ne veut pas récupérer l'exploitation du réseau alsacien-mosellan. Qu'à cela ne tienne, une autre compagnie reprendra ces prérogatives, à savoir l'Administration des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine créée le 19 juin 1919³²⁸. Pour l'heure, cette condition est primordiale dans les négociations franco-belges pour l'avenir du Luxembourg.

- **Les conséquences de « l'échec de Paris » :**

La nouvelle de l'échange entre REUTER et PICHON ne tarde pas à atteindre le Luxembourg. Les jours suivant le 31 décembre 1918, les journaux de tous bords accusent le Gouvernement de mutisme face à la situation et à l'orientation que doit prendre le Grand-Duché pour sortir de la crise. Dans les grands centres industriels, les grèves se succèdent depuis le 3 décembre. De son côté, la commission en charge de la question du Corps des Volontaires va d'échec en échec et n'aboutit à rien. Les partis politiques et les associations

³²⁷ « 7. Vu que la situation qui a servi de base à la convention conclue entre la Compagnie des chemins de fer de l'Est et la Société royale grand-ducale des chemins de fer Guillaume-Luxembourg, en date du 6 juin 1857 et du 21 janvier 1868, et celle conclue entre le Gouvernement du grand-duché de Luxembourg et les sociétés des chemins de fer Guillaume-Luxembourg et de l'Est français, en date du 5 décembre 1868, a été modifiée essentiellement de manière qu'elles ne sont applicables en l'état des choses, créé par les stipulations contenues dans le paragraphe premier, le Gouvernement allemand se déclare prêt à se substituer aux droits et aux charges résultant de ces conventions pour la Compagnie des chemins de fer de l'Est.

Pour le cas où le Gouvernement français serait subrogé, soit par le rachat de la concession de la Compagnie de l'Est, soit par une entente spéciale aux droits acquis par cette société en vertu des conventions sus indiquées, il s'engage à céder gratuitement, dans un délai de six semaines, ses droits au Gouvernement allemand.

Pour le cas où ladite subrogation ne s'effectuerait pas, le Gouvernement français n'accordera de concessions pour les lignes de chemins de fer appartenant à la Compagnie de l'Est et situées dans le territoire français que sous la condition expresse que le concessionnaire n'exploite point les lignes de chemins de fer situées dans le grand-duché de Luxembourg ».

³²⁸ DORIATH A., *L'Alsace du Nord et son chemin de fer*, Société d'Histoire et d'Archéologie du Ried-Nord, Illkirch, 2002, p. 368

cumulent les affiches et placards dans les rues, chacun pour attaquer les autres courants et défendre son point de vue. Cette tension palpable auprès de la population se ressent dans les journaux, eux-mêmes prenant parti ou appelant au calme face à une situation qui ne peut qu'exploser. A ce titre, le courant francophile se détache, dans la mesure où le temps presse. L'annonce possible du retrait des troupes françaises, même si cela ne serait que pour devenir un secteur purement américain, fait craindre une annexion par la Belgique à moyen terme. La présence française, dont celle du 109^e R.I., est clairement perçue par le courant francophile comme la garantie qu'aucune annexion belge n'est possible. Le 7 janvier, la *Ligue française* proclame ses revendications dans une tribune de l'Indépendance Luxembourgeoise à travers 8 points³²⁹ :

*« Programme immédiat et minimum de la Ligue française : 1. Libération du Luxembourg de l'emprise germanique. Déchéance de la dynastie de Nassau. Expulsion des espions allemands. 2. Le Luxembourg républicain sous la protection de la France. 3. Alliance économique et monétaire avec la France. Administration française des Chemins de fer Guillaume-Luxembourg. 4. Politique linguistique nettement française de notre Institution publique. Renforcement progressif de l'enseignement français au détriment de l'allemand. 5. Obtention de facilités pour la naturalisation française et le séjour en France de nos compatriotes. 6. Obtention du libre accès pour tous les luxembourgeois à toutes les écoles françaises au même titre et conditions que les nationaux français. 7. Obtention de l'équivalence des diplômes universitaires luxembourgeois et français, sinon suppression de ceux-ci. 8. Remise à la France de nos intérêts diplomatiques et consulaires »*³³⁰. Un tel programme revient très clairement à assujettir le Luxembourg à la France et surtout à entreprendre une francisation du Grand-Duché. L'objectif à long terme est de faire du Luxembourg, avec le temps, une nation purement française, ayant pour effet par la suite une annexion sur le moyen terme. Se retrouvent, dans la liste des vingt signataires de cette proclamation, de nombreuses personnes qui vont jouer un rôle important, en particulier Emile SERVAIS. Celui-ci, le lendemain 8 janvier, demande une entrevue avec un autre grand acteur de la journée du 9 janvier : le général DE LA TOUR.

Il est nécessaire, ici, de faire une parenthèse sur le commandement militaire français et plus particulièrement sur le général DE LA TOUR pour comprendre la suite des événements. C'est à sa demande que ce général, après plusieurs mois de convalescence pour blessure,

³²⁹ L'Indépendance Luxembourgeoise 5 janvier 1919.

³³⁰ L'Indépendance Luxembourgeoise 7 janvier 1919

reprend du service actif³³¹. Nommé depuis le 9 décembre 1918, celui-ci n'a pas eu véritablement la possibilité d'exercer sa fonction tant que FOCH était présent. Avec le départ de ce dernier, mi-décembre, LACOMBE DE LA TOUR devient l'officier militaire le plus haut gradé de la Place de Luxembourg. Mais l'annonce de son possible départ laisse planer celle de sa mise à la retraite. En effet, le général, né en 1858, vient de souffler ses soixante bougies en 1918. Le 10 avril 1917, une loi est adoptée indiquant qu'« *On place d'office par anticipation dans la 2^{ème} section³³² du cadre de l'état-major général les officiers généraux [...] appartenant à la 1^{ère} section qui seront reconnus ne plus posséder l'intégralité de l'aptitude à l'exercice de leur commandement et de leur emploi* »³³³. Même si durant les années de conflits, la mesure reste relative de par la nécessité, le 5 janvier 1919, l'application en devient beaucoup plus stricte³³⁴. Ainsi, en règle générale, les officiers de plus de 58 ans, à quelques exceptions jusqu'à 60 ans, doivent passer dans la 2^{ème} Section. Pour beaucoup d'officiers, autant y voir une mise à la retraite anticipée ! D'autant plus que la victoire acquise laisse pour beaucoup le sentiment d'être écarté des événements qui vont suivre dans le cadre de la Paix. Il n'est pas possible de connaître véritablement les pensées du général DE LA TOUR sur cette question. Mais l'annonce de son propre retrait, ainsi que le sentiment d'avoir eu très peu à faire ces derniers mois, semble aboutir à une envie d'effectuer un dernier « baroud d'honneur » pour la France. Aussi, l'annonce de la délégation de SERVAIS à recevoir le 9 janvier, durant ces moments de tension palpable depuis plusieurs mois au sein du Grand-Duché, ne peut que le conforter dans cette idée. Enfin, un dernier élément pour les protagonistes du côté français doit être évoqué : celui du commandement du 109^e Régiment. Le 2 janvier, le colonel RANDIER³³⁵ part en permission³³⁶. Le commandement du régiment

³³¹ S.H.D. 9 YD 725 dossier du général Lacombe de La Tour. Lettre à destination de Clemenceau du 6 décembre 1918.

³³² Les officiers généraux sont divisés en deux catégories : la 1^{ère} Section, comprenant les généraux en activités et la 2^{ème} Section, correspondant à ceux mis en réserve ou en disponibilité mais n'ayant pas de commandement effectif.

³³³ Journal officiel de la République française. Loi du 10 avril 1917, article 4. 30 octobre 1917.

³³⁴ VENEZIA J.-C. *Le statut des officiers généraux de la 2^{ème} section du cadre de réserve*, Revue Droit et défense, janvier 1996, Paris, p. 5.

³³⁵ François Paul Lucien Emile RANDIER (1871-1963). Général de division de l'armée française. Engagé volontaire en 1889, il commence sa carrière comme simple 2^{ème} classe. Il participe aux différentes opérations en Algérie et commence la guerre en 1914 avec le grade de chef de bataillon. En 1916, il devient lieutenant-colonel du 109^e R.I. Il quitte le régiment en 1919 et poursuit sa carrière. En 1925, il est mis en disponibilité. En 1927, il devient général de brigade, nommé au commandement par intérim des subdivisions de Strasbourg, Saverne et Sélestat. En 1931, il est commandant de la région fortifiée de la Lauter. En 1933, il est placé dans la section de réserve. Le parcours atypique de cet officier (il est bien rare qu'un soldat de 2^{ème} classe finisse général de brigade dans sa carrière) est également synonyme d'une expérience indéniable dans les situations problématiques à gérer et les conflits.

³³⁶ J.M.O. 109^e R.I. 2 janvier 1919.

incombe au chef de bataillon de BEAUCOUDREY³³⁷. Même si celui-ci détient une bonne expérience en matière militaire, il ne possède malheureusement aucune expérience en gestion de crise civile, voire même ici internationale. Le général DE LA TOUR et le commandant de BEAUCOUDREY sont en somme de bons officiers, les deux ayant prouvé leurs valeurs de combattants. Mais l'un comme l'autre n'ont jamais eu à faire face à une telle situation. Le colonel RANDIER, par contre, participe avant la Grande Guerre aux campagnes d'Algérie. Celles-ci demandent de prendre en considération des facteurs qui font alors sans doute défaut aux deux autres officiers. Il s'agit de présence de population civile, de gestion de mouvements populaires pacifiques ou armés, de prise en compte du caractère politique que peut avoir une telle opération militaire en territoire étranger.

B) La tentative révolutionnaire du 9 janvier 1918 : ingérence française ?

En cette froide journée du jeudi 9 janvier, les tensions dans le Grand-Duché atteignent leur paroxysme. A tel point qu'une véritable révolution se prépare depuis les jours précédents. La délégation luxembourgeoise, REUTER à sa tête, doit se présenter ce 9 janvier à la Chambre pour présenter le compte rendu du déplacement. La visite de la délégation envoyée à Paris pour s'entretenir auprès du ministre français des Affaires Etrangères est un véritable échec. REUTER en a conscience et se prépare à présenter sa démission. L'entrevue avec PICHON, qui se solde par un rejet d'une reconnaissance diplomatique de la délégation, est un coup dur pour la politique de REUTER. En somme, cet aveu de la France est celui que la grande-duchesse Marie-Adélaïde doit être remplacée par une figure moins compromise avec l'Allemagne. L'annonce d'une telle nouvelle fait grand bruit au Luxembourg³³⁸. Les antimonarchistes y voient un véritable signal pour agir : la dynastie doit tomber pour laisser place à une république. Le 9 janvier, ladite délégation doit présenter son rapport devant la Chambre. Un tel aveu d'échec de la politique gouvernementale pro monarchique ne peut être qu'un signal parfait pour déclencher une révolution³³⁹.

³³⁷ Louis Joseph GANNE de BEAUCOUDREY (1879-1967). Colonel de l'armée française. Elève officier en 1899, il est promu lieutenant à sa sortie de l'école en 1903. Il intègre le 109^e R.I. en 1916 avec le grade de capitaine. Après les événements du 9 avril, il est versé dans l'artillerie.

³³⁸ TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)*, p. 112.

³³⁹ NOTE DE L'AUTEUR : il est intéressant de constater que, même si la journée du 9 janvier est très présente dans les ouvrages traitant la question dynastique et la question luxembourgeoise de 1919, celle-ci est très peu détaillée. En effet, bien souvent, les événements en eux-mêmes ne font l'objet que de quelques lignes résumant

- **La journée révolutionnaire :**

Tôt le matin même, une délégation de l'*Action Française* est reçue par le général DE LA TOUR. Le comité souhaite envoyer des représentants durant la séance de la Chambre des députés pour demander explicitement que la dynastie soit renversée. Une république est même envisagée ! En cas de refus, qu'à cela ne tienne, un comité serait créé pour gérer les affaires du pays et assurer la transition³⁴⁰. Le général, devant l'exposé de la proposition, adhère au concept que cela n'est qu'une affaire de politique interne à vocation de ne rester qu'entre les murs de la Chambre. Il n'y voit aucun inconvénient sur le fait. La seule condition étant que l'ordre public ne doit nullement être troublé³⁴¹. Il ne juge pas alors nécessaire de prévenir MOLLARD, ni Paris, mais cela lui portera préjudice par la suite.

La séance de la Chambre s'ouvre à trois heures de l'après-midi, au retour de la délégation de Paris. REUTER y présente le compte rendu de l'entrevue avec le ministre. Il finit en soulignant la complexité de la situation actuelle et propose sa démission car il juge qu'il n'est

trop rapidement cette journée et ses conséquences directes. Lorsque c'est l'inverse, bien souvent l'interprétation des événements fait l'objet d'une analyse « politisée », répondant à la conception « légitimiste » ou « moralisatrice » de l'historiographie luxembourgeoise (Cf. Partie III, Chap. III, A) *Une Histoire luxembourgeoise encore en pleine mutation* du présent travail). Sans parler des « mythes » entourant cette journée pouvant être lus dans certains ouvrages, même autres que luxembourgeois. Jacques MAAS par exemple, parlant dans son article du 3 février 2019 *De L'intervention militaire française de 1919. Un paradoxe historique ?* que l'armée française « *intervient baïonnette aux canons* », élément repris dans de nombreux ouvrages. Mais qui ne sont jamais mentionnés dans les témoignages de la mission d'enquête, dont dans ceux de SERVAIS et ESCH pourtant prorévolutionnaires. Et qui est pourtant un élément durement enquêté au vu de l'impact symbolique que cela peut représenter. Le mythe des « baïonnettes » est un très bon exemple, née par deux raisons : la présence, relevée, de gendarmes luxembourgeois disposant de fusils et ayant mis leurs baïonnettes, ce qui, par la suite, entraîne un amalgame avec l'ensemble des troupes présentes dans la représentation visuelle de l'événement. Ainsi que la reprise de l'événement par la presse luxembourgeoise et étrangère, généralement hostile à l'intervention française. Le choix rédactionnel s'est donc porté de reprendre intégralement ces événements en se basant sur le rapport de la mission d'enquête du général ROQUES. Comme expliqué dans le sous chapitre « C » du présent chapitre, l'intérêt historique est de première importance aux vues de l'ensemble des informations qu'il contient. Il existe peu d'archives expliquant véritablement le déroulé des événements aux A.N.L. Ce rapport, lui, a le mérite de contenir le point de vue de chacun des partis luxembourgeois (dont les témoignages directs de REUTER et de SERVAIS), du témoignage de DE LA TOUR et de BEAUCOUDREY, l'ensemble des ordres transmis tant au 109^e R.I. que par FOCH lui-même, etc. Mais surtout une synthèse intégrant tous les points de vue. C'est donc un choix rédactionnel, répondant aussi bien au sujet de la recherche (qui reste focalisée sur l'armée française au Luxembourg, et non une étude uniquement sur l'évolution politique luxembourgeoise), ainsi qu'à une volonté de reprendre depuis les bases d'origine, l'étude d'un événement très politisé depuis un siècle.

³⁴⁰ S.H.D. 6 N 198 Question du Luxembourg. Compte rendu de la mission d'enquête du général ROQUES concernant les événements du 9 janvier 1918. Témoignage du général DE LA TOUR.

³⁴¹ S.H.D. 6 N 198 *Ibidem*

pas à même de gérer les problématiques qui vont survenir³⁴². Un tel exposé ne peut que raviver la question du maintien de la dynastie, il le sait. Il est aussi conscient que mettre sa démission dans la balance ne peut qu'influencer les députés à tenter de maintenir l'autorité grand-ducale d'une façon ou d'une autre. De leurs côtés, les républicains et antimonarchistes présentent une motion préparée à l'avance³⁴³. Cette motion est présentée par le député libéral Robert BRASSEUR³⁴⁴. Considérant que l'attitude de PICHON incarne celle de la France, que le Luxembourg est seul sur le plan international et que la grande-duchesse Marie-Adélaïde n'est plus reconnue comme souveraine du pays. Considérant que celle-ci n'incarne plus la nation, n'est plus, selon eux, digne de l'être et met à mal l'unité du pays. Enfin, dans la mesure où la maintenir reviendrait à court terme à la fin de l'indépendance du pays, que maintenir la monarchie en général n'est plus une solution adéquate et que seule une république peut garantir cette indépendance. La motion proclame donc la déchéance de la dynastie, et surtout la proclamation de la république. Très rapidement, les députés libéraux et socialistes y apportent leurs soutiens.

Au même moment, à la caserne des Volontaires, SERVAIS proclame la république devant une foule de deux-mille personnes³⁴⁵. Appuyée par les Volontaires et EIFFES, une telle proclamation semble dans un premier temps trouver l'écho de la population. Beaucoup s'y retrouvent : républicains, bolchéviques, francophiles. L'annonce de cette proclamation parvient à la Chambre. Le débat devient alors houleux. Monarchistes et anti monarchistes s'affrontent dans des joutes verbales, tandis que la population (et la délégation de l'*Action Française*) se rassemble peu à peu devant la Chambre et dans les tribunes. Chacun sait et ressent que l'avenir même du Grand-Duché est en train de se jouer sur l'heure. La Chambre arrive difficilement à proclamer que le chef du gouvernement se désengage de toutes responsabilités sur les actions de la Grande-Duchesse³⁴⁶. La dynastie tombera peut-être ce jour, mais pas l'Etat. Le débat se porte alors sur la question du désistement de la dynastie. Les députés s'insurgent pour certains, d'autres agressent verbalement leurs opposants. Des tribunes, la population, attisée par les membres anti monarchiques disséminés dans ses rangs,

³⁴² S.H.D. 6 N 198 Question du Luxembourg. Compte rendu de la mission d'enquête du général ROQUES concernant les événements du 9 janvier 1918.

³⁴³ S.H.D. 6 N 198 *Ibidem*

³⁴⁴ Robert BRASSEUR (1870-1934). Homme politique luxembourgeois. Juriste de formation, il effectue une partie de ses études à Strasbourg et à Paris. En 1904, il fonde la *Ligue libérale* qui intègre le *Bloc des gauches* en 1908 avec le parti socialiste, principal acteur de la crise scolaire de 1912. Président du comité olympique luxembourgeois de 1912 à 1922. Il est élu député en 1904 et reste à la Chambre jusqu'en 1925. Par la suite, il siège au Conseil d'Etat.

³⁴⁵ S.H.D. 6 N 198 *Ibidem*.

³⁴⁶ S.H.D. 6 N 198 *Ibidem*.

hurle à l'abdication. Le président de séance, totalement dépassé par les événements, somme d'évacuer la salle. Les Volontaires, présents pour assurer la sécurité, refusent d'obéir à l'injonction. Tentative de rappel à l'ordre, second refus. Le président de la Chambre demande alors aux soldats de faire évacuer la Chambre. Les Volontaires refusent d'interrompre les injonctions de la population, y trouvant sans doute un certain écho à leurs propres revendications. Seuls deux gendarmes obéissent, mais ils sont très rapidement dépassés par les éléments et se retirent³⁴⁷. D'autant plus que des centaines de citoyens sont massés devant les portes du bâtiment et pourraient à tout instant le prendre d'assaut. Le président décide alors de suspendre la séance. Les cris s'amplifient. La peur se propage dans les rangs des députés. Les députés de droite, cléricaux et monarchistes, profitent du tumulte pour sortir du bâtiment sous les huées d'une foule en colère. Ceux de gauche, républicains et anti monarchistes, se précipitent pour prendre la présidence et tenter de redémarrer la séance³⁴⁸. Un rapide vote est effectué pour abolir la monarchie, mais celui-ci n'a même pas le temps d'être reconnu. Les présents se proclament comme « Comité de Salut Public »³⁴⁹. Il est composé, entre autres, des députés restants, dont PESCATORE, DIDERICH, GALLE et PALGEN pour les libéraux, ou encore Emile MARK parmi les socialistes. Ceux-ci proclament SERVAIS président de ce comité³⁵⁰.

Le général DE LA TOUR, informé de la situation par les députés et les membres du gouvernement, met le 109^e en état d'alerte, jugeant que la situation présente perturbe bel et bien l'ordre public. Il est tout à fait possible également que ce vieux général, proche de la retraite, y voit là une belle occasion d'effectuer une dernière action de grand renom. « Sauver le gouvernement d'un pays ». Autant dire que ce serait une belle manœuvre en temps de paix, bien digne pour finir une carrière militaire. Il met le régiment en état d'alerte et se prépare à lui faire prendre position pour boucler la ville³⁵¹. Mais, comme toujours, il n'en informe pas Paris, préférant voir dans quelle direction le vent va tourner. Il semble que DICKMAN, également informé de la situation, propose à DE LA TOUR la concours des troupes américaines. Celui-ci décline la proposition³⁵². A trois heures et demie de l'après-midi, le

³⁴⁷ S.H.D. 6 N 198 *Ibidem*. Lettre du capitaine BECK du 10 janvier 1919.

³⁴⁸ S.H.D. 6 N 198 *Ibidem*.

³⁴⁹ Le choix d'appeler la première forme du Gouvernement républicain « Comité de salut public » n'est pas anodin. En effet, cela réfère directement au « Comité de salut public » de 1793, première forme de gouvernement créé par la Convention lors de la Révolution française.

³⁵⁰ S.H.D. 6 N 198 *Ibidem*.

³⁵¹ S.H.D. 6 N 198 *Ibidem*. Ordre du général DE LA TOUR du 9 janvier 1919.

³⁵² S.H.D. 6 N 198 Rapport du Gouvernement luxembourgeois. Mais cette affirmation n'est pas confirmée par d'autres documents et ne reste donc qu'une supposition. Toutefois, cela indique que le Gouvernement luxembourgeois a informé les autorités militaires américaines de la situation.

Comité quitte la Chambre pour se rendre à la caserne des Volontaires. L'action vise à s'assurer le soutien du Corps et ainsi disposer d'une des trois forces armées du pays. Les gendarmes à pieds et mobiles, restés pour l'instant en retrait, s'activent à assurer la sécurité des principaux bâtiments gouvernementaux et du Grand Palais³⁵³. Deux-mille Luxembourgeois, rassemblés autour de la caserne, attendent de savoir ce que va dire le Comité. Celui-ci, après un bref entretien avec le conseil des soldats présidé par EIFFES, s'assure de leur loyauté. Il semble que certains bolchéviques profitent de la situation et tentent d'instaurer un « Conseil d'ouvriers », mais cette affirmation fait débat³⁵⁴. Cela est surtout représentatif de l'éparpillement des convictions des manifestants et de la confusion des revendications lors de la journée. Puis, le Comité proclame la République³⁵⁵. Mais il semble que celui-ci réalise l'erreur d'effectuer ses discours et proclamations en français. Sans doute pour donner un caractère plus « républicain » à l'action. Sauf que, même si une grande partie des classes hautes et bourgeoises comprend la langue, nombreux sont les ouvriers qui eux sont totalement dépassés par ce qui est dit³⁵⁶. Une traduction en luxembourgeois ou en allemand aurait été bienvenue, car, la proclamation, se voulant pourtant fédératrice, perd sa vocation commune. Autant dire que l'euphorie tant attendue n'est pas présente et qu'il est bien compliqué par la suite de réitérer l'événement. Ainsi, le Comité se rend compte de sa double erreur : une proclamation purement en français perd de nombreux auditeurs et le lieu de celle-ci (la caserne) perd sa vocation institutionnelle. Qu'à cela ne tienne, autant revenir à la Chambre pour en effectuer une plus officielle et plus « luxembourgeoise ».

Dans ce laps de temps, deux facteurs vont entrer en jeu, essoufflant le mouvement. Le premier est la perte d'un suivi d'une partie de la population, restant dans l'attente que quelque chose se passe ou du moins qu'on lui explique quoi faire (il est à noter que cela est bien compréhensible : à la différence de certains pays comme la France, le Luxembourg n'est pas un habitué des révolutions). Le second est que la libération de la Chambre par la foule permet aux forces françaises et de gendarmerie mobile de quadriller la zone pour sécuriser les bâtiments gouvernementaux. La nouvelle déstabilise encore plus le mouvement, qui, peu à peu, perd de ses membres. D'autant plus que les Volontaires qui y voient une possibilité de

³⁵³ S.H.D. 6 N 198 Compte rendu de la mission d'enquête du général ROQUES.

³⁵⁴ S.H.D. 6 N 198 Notamment cité dans le rapport du Gouvernement luxembourgeois, qui indique que « *Les républicains furent débordés par les violents – les volontaires proposèrent de nommer un Comité d'ouvriers et de soldats, on parla de revendications sociales, etc...* ».

³⁵⁵ S.H.D. 6 N 198 *Ibidem*. Mémoire confidentiel d'Emile SERVAIS et de Mathias ESCH suite aux événements du 9 janvier 1919.

³⁵⁶ S.H.D. 6 N 198 Compte rendu de la mission d'enquête du général ROQUES concernant les événements du 9 janvier 1918.

conflit dans lequel ils seraient largement perdants dans les rapports de forces, rentrent dans leurs casernes. En tout, les estimations du nombre de manifestants varient. Suivant la conviction politique du témoin, le chiffre varie de deux à six mille personnes dans les rues³⁵⁷. Il est noté toutefois que de nombreux observateurs, ne prenant pas part aux événements, sont présents et bien souvent pris en compte³⁵⁸.

Les soldats français, en rangs serrés, fusil à l'épaule et sans baïonnette, prennent position sur la place avec l'aide de la gendarmerie³⁵⁹. Quelques groupes sur ce lieu les reçoivent en criant « *Vive la République* », voire même complètement perdus face à la situation en disant « *Vive la France* »³⁶⁰. Ce paradoxe s'explique par la relation voulant que la « France » incarne la « République ». De plus, la perte de cohésion du mouvement amène celle de l'ignorance du côté auquel les français se rattachent. Le général DE LA TOUR, sur place, envoie un message en ces termes au Comité de Salut Public « *si vous n'avez pas fini et si la foule ne se disperse pas, je ferai évacuer la place et ses environs* »³⁶¹. Bien vite, lui-même se rend compte du manque total de cohésion du mouvement et ordonne l'évacuation. En l'espace de quelques heures, l'Armée française se rend maîtresse des environs. Les soldats luxembourgeois qui assuraient la sécurité de la séance, encore présents dans la Chambre et n'ayant pas suivi la foule en ce début d'après-midi, sont évacués, tandis que les soldats français prennent position. Une compagnie du 109^e est envoyée à la caserne des Volontaires avec ordre de les désarmer.

³⁵⁷ S.H.D. 6 N 198. Le chiffre de 6.000 personnes est celui sur lequel se basent les témoignages prorévolutionnaires, comme ceux de SERVAIS ou du député français Camille PICARD. 2.000 étant la plus faible estimation, donnée par REUTER. Le témoignage de REUTER indique que « *le mouvement révolutionnaire était organisé par un groupe de manifestants s'appuyant sur une infime minorité* ».

³⁵⁸ S.H.D. 16 N 198 Compte rendu de la mission d'enquête du général ROQUES concernant les événements du 9 janvier 1918.

³⁵⁹ NOTE DE L'AUTEUR : Il est important ici de déconstruire le « mythe de la baïonnette », très souvent repris depuis un siècle dans les écrits portant sur le 9 janvier 1919. ROQUES écrit dans le résumé des faits que le général DE LA TOUR « *fit disperser par les troupes françaises, par la gendarmerie à cheval et l'infanterie baïonnette au canon, la foule stationnant devant la Chambre* ». Mais ici, « l'infanterie » fait référence aux gendarmes luxembourgeois. Cela est confirmé dans le rapport détaillé, où il écrit que « *l'opération se passe en douceur, (les armes n'ayant pas de baïonnettes) et sans résistance de la part de la foule* ». Enfin, dans les conclusions, il note que « *Tout se passa en douceur. Nos soldats, le fusil sans baïonnette et la crosse en avant, suivait la manifestation, qui se retirait sans résistance* ». Aucune motion d'utilisation de baïonnette n'est mentionnée par les témoins directs des événements (dont les prorévolutionnaires), mais par ceux (comme PICARD, présent en tant qu'expert du Luxembourg) qui n'ont pas participé. Par la suite, la presse, dans ses tribunes, en fait mention. C'est surtout une question d'image, dans la mesure où la représentation des baïonnettes insinue une certaine violence de la part des soldats dispersant la foule. Au Luxembourg, elle renvoie à la répression de la grève de 1917 par les Allemands, et plus généralement aux grands mouvements ouvriers réprimés, parfois avec des morts. Image servant le « lynchage médiatique » dont fait l'objet DE LA TOUR après le 9 janvier 1919. Pourtant, cet élément est toujours repris aujourd'hui par l'historiographie car se basant souvent sur la presse et les écrits postérieurs aux événements. Mais il doit être souligné et déconstruit, dans la mesure où l'intervention française perd ainsi le caractère « violent » que l'historiographie lui donne depuis 1919.

³⁶⁰ S.H.D. 16 N 198 Rapport de BEAUCOUDREY.

³⁶¹ S.H.D. 16 N 198 Compte rendu de la mission d'enquête du général ROQUES concernant les événements du 9 janvier 1919.

Les ordres sont que les Volontaires peuvent sortir, mais sans armes ni instruments de musique³⁶². Aucun civil ne peut entrer dans le bâtiment. Tout attroupement devant le bâtiment doit être dispersé d'office. Le sergent-major EIFFES donne son accord ; les soldats s'exécutent. Le désarmement du Corps fait perdre son seul soutien au Comité. Il se retrouve dans la rue, parmi la foule désorganisée et sans bâtiment pour se replier. La « République » de quelques heures est morte avant même d'être née. En fin de journée, tandis que le soleil se couche doucement, la population regagne ses foyers³⁶³.

C'est seulement alors que le général DE LA TOUR informe ses supérieurs. FOCH appelle le général DESTICKER à 22h45, par l'intermédiaire de l'un de ses officiers d'état-major, pour lui transmettre ses directives. Celles-ci, retranscrites, sont les suivantes : « *Ne se mêler en rien aux événements intérieurs. Ne pas discuter les faits accomplis ni les interpréter. Ne prendre parti pour personne. Par suite, si le Gouvernement nouveau vient faire quelques déclarations, ne pas fermer la porte mais accueillir sans répondre. Ecouter les déclarations sans en prendre acte et sans en rien dire. Ne pas entrer en relation officielle avec le nouveau Gouvernement jusqu'à nouvel ordre* »³⁶⁴. En somme, la position de FOCH appelle à l'attentisme. D'autant qu'en cette fin de journée, même si le Gouvernement luxembourgeois existe toujours, la question se pose de savoir si le Comité de Salut Public est reconnu comme légitime par la population. DESTICKER transmet les directives de FOCH au général DE LA TOUR en ces mots : « *Il doit être entendu que le Commandement Français à Luxembourg, à tous les échelons, ne doit intervenir en rien directement ou indirectement, dans les affaires politiques, d'ordre intérieur ou extérieur, concernant le Luxembourg. Seuls les agents du Gouvernement Français qui seraient spécialement chargés d'une mission, et accrédités comme tels, sont qualifiés pour recevoir du Haut Commandement Français à Luxembourg, les indications qui leur seraient utiles pour l'accomplissement de leur mission* »³⁶⁵. Le message est clair, la France ne doit aucunement participer d'une façon ou d'une autre aux événements politiques luxembourgeois. Qui plus est, aucune démarche ne doit être prise, ni pour soutenir le Comité, le Gouvernement ou la dynastie. Le général DE LA TOUR reçoit cette dernière notification, en témoignent les bordereaux de réception des officiers commissionnaires français des télégrammes et des postes de Luxembourg. Mais celui-ci va néanmoins choisir une voie qui, par la suite, lui sera vivement reprochée.

³⁶² S.H.D. 6 N 198 Rapport de DE LA TOUR.

³⁶³ S.H.D. 16 N 198 Compte rendu de la mission d'enquête du général ROQUES concernant les événements du 9 janvier 1919.

³⁶⁴ S.H.D. 6 N 198 Ordre de DESTICKER à DE LA TOUR, 9 janvier 1919.

³⁶⁵ S.H.D. 6 N 198 Ordre de DESTICKER à DE LA TOUR, 10 janvier 1919.

Dans la nuit du 9 au 10, le bureau des Postes est pris d'assaut par une dizaine de Volontaires. Mais très rapidement, ceux-ci quittent le bâtiment sous la protestation des employés présents³⁶⁶. Le lendemain, des centaines de Luxembourgeois se rassemblent à nouveau, souhaitant réitérer l'action de la veille. Mais il est trop tard. L'Armée française occupe les principaux centres de la ville et empêche tout rassemblement. Tôt le matin, DE LA TOUR envoie un ensemble de dispositions à BEAUCOUDREY pour assurer du maintien de l'ordre. Il impose que les points stratégiques soient sécurisés, à savoir : la rue de la Chambre des Députés, la Place d'Arme, la Place Guillaume, et surtout la caserne des Volontaires. L'ordre est également donné pour que le lendemain, l'Hôtel des Postes et le Palais du Gouvernement soient sous bonnes gardes³⁶⁷. Ces dispositions font l'objet, avant leurs applications, d'une conversation entre DE LA TOUR et le bourgmestre de Luxembourg. L'accord aboutit aux opérations militaires et à une proclamation dans la ville interdisant les rassemblements³⁶⁸. Enfin, il prévoit déjà la séance prochaine de la Chambre le 14 janvier en ordonnant qu'un poste de surveillance soit établi et que l'ensemble des dispositions de ces jours soit confirmé à nouveau. Il souligne toutefois que l'officier en charge de la Chambre devra se subordonner exclusivement au président de séance et à nul autre³⁶⁹. BEAUCOUDREY s'exécute, effectuant l'ensemble de ces démarches³⁷⁰.

Il est important, dès cet instant, de faire une parenthèse sur la situation et de poser une question primordiale qui reviendra par la suite : le général DE LA TOUR applique-t-il les ordres qu'il a reçus ou fait-il acte d'insubordination ? En effet, les propos de FOCH du 9 janvier au soir ne condamnent nullement les faits du 10⁹ R.I. lors de cette journée. Cependant, son ordre est clair et sa transmission par DESTICKER l'est tout autant : aucune intervention. Pourtant, dès le lendemain, DE LA TOUR, à travers ses dispositions, prend parti pour le Gouvernement en empêchant toute prise de bâtiments importants par le mouvement et en subordonnant les soldats français au président de la Chambre, donc au Gouvernement. C'est clairement une prise de position ! Toutefois, en ce jour du 10 janvier, DE LA TOUR peut avoir une toute autre conception. Pour lui, ce n'est pas à proprement parler une affaire politique qu'il est en train de traiter mais une affaire de sécurité. Il faut rappeler que celui-ci n'a jamais été confronté à une telle situation, durant sa carrière. Il en est de même pour BEAUCOUDREY. L'un comme l'autre, à savoir les deux militaires français les plus hauts

³⁶⁶ S.H.D. 6 N 198 Lettre de REUTER du 11 janvier 1919 à destination de DE LA TOUR.

³⁶⁷ S.H.D. 6 N 198 Ordre de DE LA TOUR à BEAUCOUDREY 10 janvier 1919.

³⁶⁸ S.H.D. 6 N 198 Compte rendu de la discussion du 10 janvier entre le bourgmestre et DE LA TOUR.

³⁶⁹ S.H.D. 6 N 198 Ordre de DE LA TOUR à BEAUCOUDREY 10 janvier 1919.

³⁷⁰ S.H.D. 6 N 198 Rapport de BEAUCOUDREY.

gradés présents, à ce moment, à Luxembourg, agissent selon un schéma qui leur paraît normal.

- **L'abdication de Marie-Adélaïde :**

L'heure n'est plus aux entreprises populaires, mais à la réflexion. A ce petit jeu, REUTER, qui s'était rapidement éclipsé durant les événements du 9 janvier, excelle beaucoup plus dans cette matière. REUTER a conscience que Marie-Adélaïde doit abdiquer³⁷¹. La logique qui s'impose, pour REUTER, est que la dynastie doit être maintenue car il en va de l'avenir du pays. Un souverain indépendant et national est la garantie pour le Luxembourg de ne pas être annexé ou en union personnelle avec la Belgique³⁷². A son instar, le Gouvernement français insiste bien sur la destitution de Marie-Adélaïde depuis 1918, mais pas de la dynastie. La république, dans la vision d'alors, est par contre synonyme d'une annexion à long terme par la France, comme en témoigne la proclamation de la *Ligue française* du 7 janvier. Ce qui est certain, c'est que la souveraine doit changer sous peine de perdre l'appui du peuple, voire pire, celui de la France. La grande-duchesse Marie-Adélaïde, pleinement consciente de cette nécessité, demande alors un entretien privé avec REUTER³⁷³. Cette conversation porte sur l'avenir de la dynastie et, à travers elle, celui du pays. Faute de retranscription ou de texte de mémoires, une question demeure en suspens : qui, de REUTER ou de Marie-Adélaïde, soumet l'idée de l'abdication à l'autre en premier ? Beaucoup de suppositions sont faites à ce jour, mais rien n'indique clairement l'auteur original de la décision. Il est possible que l'idée de l'abdication entre eux soit déjà mentionnée dès le retour de REUTER de Paris. En sa qualité de président du Gouvernement, REUTER et Marie-Adélaïde ont des entretiens privés au minimum une fois par semaine. La Grande-Duchesse aime son pays et c'est pour elle un véritable sacrifice que d'accepter la destitution. Elle s'y résout, au nom de la raison d'Etat. Ce sont les pressions internes au pays, mêlées à la situation internationale incertaine qui constituent les raisons de son abdication. L'intérêt de la Nation, de l'Etat luxembourgeois prime, sans quoi le pays perd toute chance de rester indépendant. Abdication oui, mais au profit de qui ? Sa sœur cadette, Charlotte, présente un profil parfait

³⁷¹ PAULY M., *Une année de crises et de tensions*, dans « *forum, für Politik, Gesellschaft und Kultur* », n°112, Luxembourg, juin 1989, p. 15.

³⁷² TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)*, p. 112.

³⁷³ S.H.D. 6 N 198. Rapport du Gouvernement luxembourgeois.

ne pouvant être mis en doute. Certes, son fiancé a servi pendant la guerre dans l'armée autrichienne, mais celui-ci reste avant tout un BOURBON³⁷⁴. Et puis, il n'a pas combattu directement contre la France. La décision est arrêtée : la grande-duchesse Marie-Adélaïde abdiquera au profit de sa sœur Charlotte³⁷⁵ pour le bien de la sauvegarde nationale et dynastique.

- **L'avènement de la grande-duchesse Charlotte :**

Tandis qu'au palais grand-ducal se déroule, en ce jour du 10 janvier, une décision historique, le général DE LA TOUR, de son côté, s'assure que plus aucun débordement ne soit possible. Officieusement, un quasi état d'urgence est décrété sur l'ensemble de la ville de Luxembourg. La censure s'invite dans les journaux et les rassemblements sont déclarés interdits, tout comme les réunions. Une fois encore, le général n'en avise ni ses supérieurs ni Paris, une erreur d'autant plus lourde que ce jour du 10 janvier, un jeune capitaine du nom de LEVY doit effectuer une conférence à Luxembourg sur les bienfaits des relations franco-luxembourgeoises. Lorsque celui-ci se présente et est informé que sa conférence est annulée en raison de la situation politique, le capitaine LEVY contacte le général DESTICKER. Celui-ci donne et transmet son aval à DE LA TOUR. La conférence est importante. Elle vise à présenter et glorifier « l'Union sacrée » en France (autant dire qu'elle se prête parfaitement à la situation)³⁷⁶. Mais, ce fait commence à intriguer le G.Q.G.A. qui s'interroge sur les ordres et les activités du général DE LA TOUR.

La presse étrangère, principalement belge et française, a vent de l'affaire. De nombreuses critiques, fustigeant la France et l'accusant d'interventionnisme dans un pays

³⁷⁴ Félix de BOURBON-PARME (1893-1970). Prince consort de Luxembourg de 1919 à 1964. Né alors que son père, Robert Ier, est en exil, après avoir perdu la couronne du duché de Parme. Il s'engage dans l'armée autrichienne en 1914 en tant qu'officier. Il se fiance avec Charlotte de Luxembourg et se marie le 6 novembre 1919. Par la suite, il assiste Charlotte dans la gouvernance du Grand-Duché et prend un rôle très actif. Une supposition étant qu'il soit l'instigateur de l'idée du référendum de septembre 1919. Mais cela ne peut être confirmé. Toutefois, le présent travail fait ressortir qu'il joue un rôle primordial avec les autorités militaires françaises ainsi que dans la gestion des biens de la famille grand-ducale.

³⁷⁵ Charlotte de LUXEMBOURG (1896-1985). Grande-duchesse de Luxembourg de 1919 à 1964. Après l'abdication de sa sœur Marie-Adélaïde, elle monte sur le trône. Le référendum de septembre 1919 confirme sa position. Elle joue un rôle primordial dans la résistance du Luxembourg durant la Seconde Guerre mondiale, en étant l'incarnation de la souveraineté nationale en exil. Le présent travail montre également le rôle actif qu'elle joue dans les relations franco-luxembourgeoises, de la présence de la garnison en 1919 jusqu'à la construction européenne. Elle abdique en faveur de son fils Jean en 1964.

³⁷⁶ S.H.D. 6 N 198 Lettre de protestation du capitaine LEVY du 10 janvier 1919 à l'attention du gouverneur militaire de Metz, MAUD'HUY.

neutre, apparaissent dans les colonnes des journaux, les jours suivants. Ces critiques vont être présentées et analysées dans la suite de ces propos, car leurs conséquences ont une influence indéniable sur les événements à venir. Pour l'heure, c'est l'annonce de cette « révolution luxembourgeoise » qui est à l'ordre du jour. Le 11 janvier, DE LA TOUR reproche à BEAUCOUDREY de faire preuve de mollesse pour gérer la situation³⁷⁷. En effet, profitant de la situation, des Luxembourgeois attaquent des magasins, principalement d'alimentation, aidés parfois par des Volontaires³⁷⁸. D'un autre côté, de nombreux soldats français ne prennent pas vraiment à cœur leurs fonctions et préfèrent discuter avec les civils et les Volontaires plutôt qu'assurer des barrages fermés dans la ville³⁷⁹. Pour les officiers français, la peur de voir se propager le bolchévisme au sein de l'armée est une véritable source d'inquiétude. L'attitude des Volontaires et les grèves luxembourgeoises sont perçues clairement comme des actes bolchévistes. Les événements du 9 janvier sont même considérés comme une révolution « Spartakiste³⁸⁰ » luxembourgeoise. De fait, toute relation entre soldat français et luxembourgeois pourrait engendrer une « contamination ».

De plus, une des grandes peurs du général DE LA TOUR est de savoir si ces événements sont le prélude d'une révolution dans tout le pays. La moindre affaire, n'ayant même aucun lien, devient un acte révolutionnaire. Le 6 janvier par exemple, peu avant les événements, le colonel BRENOT³⁸¹ de la 43^e D.I., commandant du territoire de Witz, écrit une lettre au général l'informant d'une situation préoccupante concernant des douaniers luxembourgeois. Ceux-ci, au nombre de trois, sont, selon ses dires, « *sans aucune occupation et bien qu'en uniforme n'ont pas toujours une attitude très militaire* »³⁸². En fait, ceux-ci ne saluent simplement pas les officiers français. Mais, après les événements du 9 janvier, DE LA TOUR adresse une lettre à REUTER dans laquelle ces trois douaniers deviennent l'ensemble des douaniers de la région. Une enquête, commencée le 13 janvier, apporte ses conclusions le

³⁷⁷ S.H.D. 6 N 198 Ordre de DE LA TOUR du 11 janvier 1919.

³⁷⁸ S.H.D. 6 N 198 Lettre de REUTER du 11 janvier à destination DE LA TOUR.

³⁷⁹ S.H.D. 6 N 198 Ordre de DE LA TOUR du 11 janvier 1919.

³⁸⁰ La Ligue Spartakiste est le nom d'un mouvement politique allemand marxiste révolutionnaire. Le 1^{er} janvier 1919, elle crée le Parti Communiste allemand. Après l'annonce de l'Armistice, les tensions en Allemagne grandissent. En décembre 1918, les escarmouches entre révolutionnaires bolchéviques et troupes gouvernementales se multiplient à travers le pays, débouchant sur une guerre civile. Les Spartakistes sont écrasés début janvier par les troupes gouvernementales et nationalistes. Ses dirigeants (Rosa LUXEMBURG et Karl LIEBNECHT) sont assassinés. La guerre civile, combinée à de nombreuses grèves et mouvements ouvriers, se perdure durant tout le printemps 1919 et s'achève par l'adoption de la constitution de la République de Weimar en août 1919. Néanmoins, de nombreux autres événements révolutionnaires (tant de l'extrême gauche que de l'extrême droite) et tentative de putsch font perdurer une grande instabilité dans le pays jusque fin 1923.

³⁸¹ Charles-Xavier BRENOT (1868-1933). Général de l'armée française. Promu colonel le 19 avril 1918. Il devient général de brigade en 1926.

³⁸² A.N.L. AE-00647 Relations avec les forces d'occupations. Arrivée, établissement, puis retrait des troupes françaises (5 février 1919). Lettre du colonel BRENOT à l'attention du général DE LA TOUR 6 janvier 1919.

13 février. Ces douaniers ne saluent pas car, semble-t-il, ils ne reconnaissent pas les grades des officiers sur les capotes françaises³⁸³. Sont-ils pour autant bolchéviques ? Le rapport démontre que non et que ces accusations ne sont pas fondées³⁸⁴. Une telle affaire est à l'image du climat à vif des officiers français. A tel point qu'à compter du 12 janvier, même si, dans les rues, tous les piquets sont levés, les gardes des bâtiments sont maintenues³⁸⁵. La faction de garde doit cependant être constituée d'un officier, au minimum d'un adjudant et être composée de quinze à vingt soldats, quel que soit le poste³⁸⁶. Cela n'est pas sans fondement. Tout au long de la journée du 10 janvier, des dizaines de Volontaires (dont EIFFES) tentent de quitter la ville³⁸⁷, sans doute pour fuir de possibles représailles, possiblement pour propager la révolution à l'extérieur de la ville de Luxembourg. Une des hypothèses émises par les officiers français est qu'ils cherchent à se rendre au Château de Colmar Berg, lieu de résidence du moment de la Grande-Duchesse. Ils sont stoppés dans leur initiative par l'intervention de Luxembourgeois, dont les chauffeurs gouvernementaux, qui refusent de leur fournir les véhicules nécessaires. Entre temps, REUTER prépare l'intronisation officielle de Sa Majesté Charlotte à devenir la nouvelle grande-duchesse du Luxembourg. Dans une longue lettre qui est portée à la connaissance de la Chambre le 14 janvier, la grande-duchesse Marie-Adélaïde présente son abdication³⁸⁸. L'opération est complexe, car toute proclamation d'un changement dynastique pourrait provoquer le retour des événements du 9 janvier. Ainsi, la grande-duchesse Marie-Adélaïde explique son décision afin « *d'éviter au peuple luxembourgeois toute difficulté pouvant venir entraver les négociations que le Gouvernement sera dans le cas d'entamer avec l'une ou l'autre des Nations voisines dans le but de préparer et d'organiser l'avenir économique du Pays* »³⁸⁹. Par ce fait, elle prend ainsi l'entière responsabilité des complications diplomatiques que vit le Luxembourg depuis la fin de la guerre. Reste la question de savoir comment assurer la continuité dynastique. Pour cela, le stratagème est le suivant : Marie-Adélaïde donne, dans un sens, le pouvoir à la Chambre, à charge pour celle-ci de faire élire Charlotte. Cette astuce s'exprime ainsi, avec la ferme « *intention de remettre le sort du Pays entre les mains du peuple luxembourgeois. L'exercice*

³⁸³ A.N.L. AE-00647 *Ibidem* Rapport de l'enquête du 13 février 1919.

³⁸⁴ Les douaniers sont accusés de « bolchévisme » par des habitants des alentours. Cela étant dû au refus des douaniers de signer une liste de soutien à la grande-duchesse Marie-Adélaïde, invoquant le devoir de réserve sur les questions politiques.

³⁸⁵ S.H.D. 6 N 198 Ordre de DE LA TOUR du 12 janvier 1919.

³⁸⁶ S.H.D. 6 N 198 *Ibidem*

³⁸⁷ S.H.D. 6 N 198 Rapport d'activité du 10 janvier 1919 de BEAUCOUDREY.

³⁸⁸ Mémorial du 18 janvier 1919. Abdication de S.A.R. la Grande-duchesse Marie-Adélaïde datée du 9 janvier 1919.

³⁸⁹ *Ibidem*

de ce droit, qui est garanti aux plus petits peuples par la Charte nouvelle de la Société des Nations, lui permettra de donner à ses institutions librement choisies la base solide qui résulte de la solidarité et de la responsabilité de tous les citoyens »³⁹⁰. S'appuyant sur le Pacte de la Société des Nations³⁹¹, cet argument permet de légitimer ce qui suit. En effet, l'objectif est de garantir la légitimité gouvernementale et dynastique. Le référendum, demandé depuis le 11 novembre, est clairement sous-entendu. Mais pour l'instant, la représentation du peuple, c'est la Chambre. De ce fait, donner à la Chambre le pouvoir **d'élire** la grande-duchesse Charlotte revient à la reconnaître démocratiquement. Ensuite, l'objectif du Gouvernement est de donner au référendum un résultat « monarchique » pour assurer la continuité de la dynastie et l'indépendance luxembourgeoise.

Ainsi, lorsque, le 14 janvier, s'ouvre la séance de la Chambre, la tension est toujours palpable. DE LA TOUR prend des mesures pour qu'un bataillon du 109^e R.I. assure le service d'ordre à la Chambre, les deux autres devant se préparer à être mis à disposition si besoin³⁹². Dans les rues, le climat reste calme. A l'annonce des événements, de nombreux badauds se massent, plus pour regarder que pour participer, donnant à l'affaire le simple caractère de procession. Parmi eux, quelques soldats américains en permission regardent avec intérêt cette étrange coutume de la veille Europe consistant à vouloir changer de gouvernement par le biais de la rue³⁹³. Seule une trentaine de députés sont présents, les autres refusant de participer à la séance. Le premier point abordé est l'abdication de Marie-Adélaïde, le second, l'accession au trône de Charlotte. La nomination est votée à la majorité. Le 15 janvier 1919, Charlotte prête serment devant la Chambre³⁹⁴.

C) Les conséquences de la journée du 9 janvier :

La nomination de Charlotte comme grande-duchesse semble être le signe d'un tournant pour le Luxembourg. Pourtant, les événements qui se déroulent entre le 9 et le 14 janvier ont de multiples conséquences, aussi bien pour le Luxembourg lui-même que pour la France et la Belgique.

³⁹⁰ *Ibidem*

³⁹¹ *expliquer*

³⁹² S.H.D. 6 N 198 Ordre de DE LA TOUR du 14 janvier 1919.

³⁹³ Présents sur les photographies des événements du 14 janvier 1919. Cf. Annexes.

³⁹⁴ Mémorial du 18 janvier 1919. Prestation de serment de S.A.R. la grande-duchesse Charlotte le 15 janvier 1919.

- **L'importance de la presse dans le jeu politique :**

Comme mentionné précédemment, le rôle de la presse dans le dénouement et les conséquences de cette affaire n'est nullement à sous-estimer. En France, les journaux de gauche s'offusquent de la nouvelle. Le temps que les informations arrivent à Paris et déjà les journaux, suivant leurs orientations politiques, critiquent ou soutiennent l'intervention de la France dans l'affaire. Pour les journaux à tendance de droite, les événements au Luxembourg n'ont pas grand intérêt. Globalement, l'affaire ne change en rien la politique de la France. Certains affirment le sentiment francophile des Luxembourgeois, telle que « *La Victoire* »³⁹⁵. La tentative révolutionnaire y est décrite comme résultant d'une volonté d'un peuple luxembourgeois d'intégrer la France³⁹⁶. D'autres jugent qu'« *il n'y a pas lieu d'attacher une bien grande importance à ces événements, et tous ces boches sont sans aucun intérêt* »³⁹⁷. Les critiques fusent surtout du côté de la presse de gauche et des associations luxembourgeoises en France. « *L'Humanité* », « *Le Pays* », « *L'Heure* » ou encore « *Le Populaire* » accusent l'Armée française d'avoir étouffé cette révolution. Si ce n'est pire : d'avoir soutenu une monarchie « allemande » au détriment d'un mouvement républicain « français ». Pour le Gouvernement français, c'est la peur d'une crise politique qui s'annonce. Nombreuses sont les exagérations, présentant des dizaines de milliers de personnes dans les rues voulant établir la république, ou que les Volontaires se sont rendus uniquement pour éviter la famine aux civils (femmes et enfants) retranchés dans la caserne³⁹⁸.

De façon générale, la gauche française est hostile à CLEMENCEAU, à la sortie de la guerre. Socialistes et radicaux l'accusent de briser les grèves, tandis que la vision des quatorze points de WILSON est un argument contre toute annexion ou occupation de la rive gauche du Rhin³⁹⁹. Le 23 janvier, un groupe parlementaire veut l'interpeller sur l'attitude de FOCH durant les événements⁴⁰⁰. CLEMENCEAU doit impérativement prendre des mesures pour

³⁹⁵ *La Victoire* est un quotidien français. Créé en 1906, il porte à l'origine le nom de *La Guerre sociale*. Le journal est alors antimilitariste et anarchiste. En 1916, son créateur Gustave HERVE (1871-1944) s'affiche de plus en plus nationaliste, au point de changer le nom du journal et d'appliquer une ligne éditorialiste beaucoup plus militariste et nationaliste. HERVE devient progressivement fasciste durant l'entre-deux guerres, même s'il n'adhère pas aux mouvements collaborationnistes français durant la guerre.

³⁹⁶ *La Victoire* 24 janvier 1919.

³⁹⁷ *Le Petit Bleu* 17 janvier 1919.

³⁹⁸ 6 N 198 Extraits de coupures de presses provenant du rapport de la mission du général ROQUES.

³⁹⁹ WINOCK M., *Clemenceau*, Edition Perrin, réédition, Paris, 2007, p. 465.

⁴⁰⁰ 6 N 198 rapport de la mission du général ROQUES.

éviter que l'affaire ne prenne trop d'importance et ne se retourne contre lui. De plus, les événements luxembourgeois se déroulent juste avant la « Conférence de la paix », devant commencer le 18 janvier. Autant dire que si l'opération française au Luxembourg est perçue comme une ingérence, cela peut avoir de très graves répercussions sur l'opinion internationale et principalement sur celle des Alliés. Egalement, dans cette conférence, la question de l'Alsace-Lorraine n'est nullement acquise au profit de la France. Enfin, le sujet de la subordination de l'autorité militaire, chère à CLEMENCEAU est à soulever, dans la mesure où le Gouvernement n'a pas vraiment eu son mot à dire dans la gestion de l'affaire.

De son côté, le Gouvernement belge commence à mettre une certaine pression sur CLEMENCEAU. Le 10 janvier, un télégramme lui est directement envoyé, présentant l'argument que le Comité de Salut Public, durant ses quelques heures d'existence, a décidé « *d'envoyer une délégation à Paris pour demander l'annexion du Luxembourg à la France* »⁴⁰¹. Même si aucune décision aussi explicite n'a eu lieu le 9 janvier, cet argument devient un moyen de pression pour le Gouvernement belge. En effet, cela remet en cause toutes les assurances de CLEMENCEAU auprès de la Belgique sur la question du Luxembourg. Le 13 janvier, le Gouvernement belge réitère sa demande d'explication, argumentant qu' « *il en résulte que l'échec de la proclamation de la République serait complète... que le peuple luxembourgeois serait mécontent des mesures d'ordres rigoureuses prises par les autorités militaires françaises... que les troupes françaises qui voulaient empêcher une réunion républicaine ont été huées... qu'on prête aux Français le projet de soutenir la candidature d'une sœur de la grande duchesse... qu'on parle du rappel du 109^e d'infanterie française...* »⁴⁰². Pour CLEMENCEAU, c'est le risque qu'HYMANS trouve, dans ces événements, la justification lui permettant de « chasser » les militaires français pour les remplacer par les Belges et d'effectuer les plans d'annexion.

Pour la Belgique, l'échec de l'établissement d'un régime républicain au Luxembourg arrange, pour ainsi dire, les affaires des annexionnistes. L'établissement d'un tel régime entraîne la fin, de facto, de toute possibilité d'établir une union personnelle. Il s'agit dorénavant pour HYMANS de trouver le moyen de discréditer Charlotte au même point que Marie-Adélaïde. Pour la France, néanmoins, le coup est très favorable. En effet, Marie-

⁴⁰¹ A.A.E.B. Correspondances politique / Légation/ France 18 (janvier-juillet 1918) N°651. Télégramme d'HYMANS du 10 janvier 1919 à destination de PICHON pour obtenir des informations sur les événements du 9 janvier.

⁴⁰² 6 N 128. Télégrammes relations extérieures Luxembourg Belgique. Question du Luxembourg. Télégramme envoyé le 13 janvier 1919 à l'ambassade de France à Bruxelles sur la demande de DEFANCE (ambassadeur) après un entretien avec HYMANS le jour même.

Adélaïde incarne le passé « Allemand » du pays tandis que Charlotte, elle, peut incarner un Luxembourg tourné vers les pays Alliés et favorable à la France. L'objectif pour CLEMENCEAU est dorénavant de la maintenir sur le trône tout en ménageant la Belgique.

- **Les solutions pour sortir d'une possible crise franco-française :**

Pour les Gouvernements français et luxembourgeois, le 9 janvier induit la nécessité de prendre des mesures pour tenter d'endiguer la crise avant qu'elle ne devienne ingérable. Pour la France, la logique est d'éviter de se mettre à dos les Alliés et la Belgique tout en assurant le maintien de la nouvelle duchesse et de la présence française. Dans les jours qui suivent le couronnement de Charlotte, CLEMENCEAU redéfinit sa vision concernant le Luxembourg à HYMANS. Dorénavant, le début de la Conférence de la Paix ainsi que l'accession au trône de Charlotte lui donnent les prétextes adéquats pour bloquer toute volonté annexionniste belge. En effet, la Grande-Duchesse semble convenir à toutes les factions politiques luxembourgeoises. Il n'y a donc plus lieu de souhaiter son renversement, d'autant que celle-ci ne semble pas s'être compromise avec les Allemands durant la guerre. De plus, tant que la Conférence n'est pas terminée, aucun changement n'est à faire. Si le Luxembourg est prêt à juger apte le nouvel ordre que la paix entraîne, la Belgique ne pourra pas l'annexer⁴⁰³. Une telle annonce pour HYMANS est le signe que, dorénavant, toute annexion n'est plus à l'ordre du jour. Le prince de Ligne tente bien d'affirmer que cela n'est qu'un plan de la France pour annexer le Grand-Duché à son tour, mais la réalité est là⁴⁰⁴. Sans l'appui de CLEMENCEAU, le Luxembourg ne peut être rattaché.

Une fois la question internationale écartée, il reste à CLEMENCEAU de régler la question franco-française. En effet, il faut empêcher que ces événements se retournent contre l'état-major et le Gouvernement. Pour ce faire, CLEMENCEAU demande à FOCH la tenue d'une commission d'enquête. FOCH accepte, ce qui lui permet d'éviter que l'affaire ne lui retombe dessus. C'est le général ROQUES⁴⁰⁵, alors délégué aux fonctions de commissaire-

⁴⁰³ A.E.B. 651 Note interne du ministère des Affaires étrangères provenant de HYMANS et à destination des ambassadeurs et autres. 28 janvier 1919.

⁴⁰⁴ A.E.B. 651 Lettre du prince de LIGNE du 10 février 1919 en réponse à la lettre de HYMANS du 28 janvier.

⁴⁰⁵ Pierre Auguste ROQUES (1856-1920). Général et ministre de la guerre français en 1916. De 1906 à 1912, il effectue en grande partie sa carrière comme inspecteur dans l'armée. Il est, entre autre, un des organisateurs de ce qui deviendra l'aviation militaire française. Il est commandant de division de 1912 à 1916 puis ministre de la guerre la même année. De 1917 à 1919, il est inspecteur général des Travaux et Organisation. Du 23 novembre

enquêteur, qui est en charge des investigations⁴⁰⁶. Le scandale doit être réglé par l'armée avant que cela ne devienne une affaire politique. ROQUES arrive le 31 janvier à Luxembourg ville et commence ses recherches⁴⁰⁷. Durant plusieurs jours, des dépositions sont prises aussi bien par les officiers français, les membres du Gouvernement luxembourgeois que par les membres francophiles et républicains du Luxembourg. A cela, s'ajoutent des annexes provenant de plusieurs membres d'associations luxembourgeoises en France (dont celle de PICARD), ainsi que l'ensemble des ordres donnés lors des journées du 9 au 15 janvier. Ce rapport, rendu le 9 février 1919, est un document rare tant par sa multiplicité des points de vues que par son exhaustivité des différentes informations. Il permet de comprendre les événements qui se sont déroulés, les défenses que chacun met en place pour justifier ses actions lors des événements.

Pour les députés « révolutionnaires » luxembourgeois, la tentative révolutionnaire est due avant tout à la peur d'une annexion par la Belgique et à la négation du gouvernement de REUTER par la France. Seul l'établissement d'une république, sans toutefois avoir un lien avec une quelconque révolution bolchévique, pouvait à leurs yeux assurer le maintien de l'indépendance luxembourgeoise⁴⁰⁸. REUTER confirme également que c'est la non-reconnaissance du Gouvernement par la France, auxquelles s'ajoutent les difficultés d'alors du pays, qui sont à l'origine des troubles. Mais il appuie néanmoins l'intervention française, qui a permis de sauvegarder la dynastie et donc l'indépendance⁴⁰⁹. Les associations et ligues franco-luxembourgeoises accusent l'Armée française d'avoir ainsi empêché l'aboutissement d'une révolution qui aurait dû conclure à un rapprochement entre les deux pays. Pour les officiers, la question de savoir à qui incombe la responsabilité est plutôt complexe. DE LA TOUR se défend en argumentant qu'il n'a fait que répondre aux demandes du Gouvernement luxembourgeois et surtout assurer l'ordre dans la ville⁴¹⁰. BEAUCOUDREY, lui, explique avoir simplement suivi les ordres, même s'il accuse les révolutionnaires d'avoir tenté une révolution à caractère bolchévique⁴¹¹.

1918 au 24 février 1919, il est président du comité technique du génie. ROQUES est très proche du maréchal Joseph JOFFRE, l'hypothèse de cette amitié étant que les deux se connaissent de la Franc-Maçonnerie. Pour autant, même si JOFFRE et FOCH s'entendent bien durant toute la guerre, le compte rendu de ROQUES accusant FOCH indique que l'ancien ministre ne souhaite en rien le protéger. Il fait donc preuve d'une grande impartialité durant l'enquête des événements du 9 janvier 1919.

⁴⁰⁶ S.H.D. 6 N 198. Lettre à destination du Gouvernement grand-ducal informant de l'arrivée de ROQUES.

⁴⁰⁷ *L'Indépendance Luxembourgeoise* du 31 janvier 1919.

⁴⁰⁸ 6 N 198 Compte rendu du rapport.

⁴⁰⁹ 6 N 198 *Ibidem*

⁴¹⁰ 6 N 198 *Ibidem*

⁴¹¹ 6 N 198 *Ibidem*

Les conclusions du rapport de ROQUES tendant à définir la responsabilité de la gestion de l'événement sont accablantes pour le général DE LA TOUR. ROQUES présente ainsi ses conclusions, à savoir que « *l'intervention de nos troupes, le 9 janvier, est justifiée par des considérations de maintien de l'ordre public dans le pays situé en arrière du front de nos Armées* »⁴¹². Il ajoute que cette intervention « *a influencé sur les événements dans un sens favorable au Gouvernement luxembourgeois* »⁴¹³. Néanmoins, il affirme que « *le Commandement français [ici le général DE LA TOUR] a commis une erreur des plus regrettables en assimilant les autorités luxembourgeoises à des autorités civiles françaises, et en déférant aux réquisitions des autorités locales, comme il l'aurait fait sur le territoire de la république* »⁴¹⁴. Ainsi, il reproche à DE LA TOUR de ne pas avoir informé, et ce chaque fois, le Gouvernement et l'état-major français de ses actions, répondant simplement et directement aux demandes du Gouvernement luxembourgeois. Toutefois, ROQUES souligne que DESTICKER était avisé verbalement par DE LA TOUR de ces actions. Il accuse le maréchal, qui devait lui aussi être prévenu par l'intermédiaire de celui-ci, de ne pas être intervenu pour annuler ou rectifier les ordres⁴¹⁵. Il juge « *que les actes du général DE LA TOUR ont été couverts par le silence, sinon par l'adhésion verbale du maréchal ou de son représentant* »⁴¹⁶. Il ne préconise donc aucune sanction pour le général DE LA TOUR, celui-ci devant, de toute façon, être muté en raison de son âge. Enfin, il recommande de déplacer le G.Q.G.A, celui-ci entretenant les sentiments francophiles des républicains, mais, paradoxalement, il note que la présence des troupes françaises empêche le renversement de la dynastie. Enfin, il affirme qu'une nouvelle installation du ministre de France MOLLARD n'est pas à faire pour l'instant. Ce rapport amène deux complications : la première étant l'implication du maréchal FOCH dans l'affaire, aussi bien pour l'établissement du G.Q.G.A. que pour son silence durant les événements ; la seconde étant pour le Gouvernement luxembourgeois de voir partir sa seule garantie militaire d'alors.

Pour ce qui est de l'implication de FOCH, le général DE LA TOUR doit prendre toutes les responsabilités. CLEMENCEAU, pour cela, défend FOCH. La raison concernant ce choix de CLEMENCEAU n'est pas nouvelle. Après avoir favorisé la prise de poste en tant que généralissime de FOCH, CLEMENCEAU suit la voie de le protéger en toutes circonstances. A l'image des conséquences du Chemin des Dames en mai 1918, où

⁴¹² 6 N 198 Conclusion du rapport.

⁴¹³ 6 N 198 *Ibidem*

⁴¹⁴ 6 N 198 *Ibidem*

⁴¹⁵ 6 N 198 *Ibidem*

⁴¹⁶ 6 N 198 *Ibidem*

CLEMENCEAU défend FOCH devant l'Assemblée Nationale pour qu'il ne soit pas limogé⁴¹⁷. CLEMENCEAU juge qu'il a besoin, même après l'Armistice, d'avoir FOCH à la tête des troupes en cas de reprise du conflit, si l'Allemagne ne signe pas le Traité de Paix. Le 8 février, DE LA TOUR est limogé avant même le compte rendu officiel de ROQUES. Officiellement en congé durant trois mois, c'est pourtant bien à Limoges qu'il reçoit une lettre de CLEMENCEAU lui infligeant un blâme ainsi qu'une interdiction de commandement⁴¹⁸. Prenant comme justification les mots de ROQUES concernant son attitude⁴¹⁹, ce document omet volontairement de faire mention de toute implication de FOCH. DE LA TOUR est un fusible sacrifié au nom des « intérêts nationaux » comme perçu par CLEMENCEAU. Même si celui-ci n'a de cesse, par la suite, de se défendre en envoyant lettre sur lettre à CLEMENCEAU, l'affaire est entendue. Si le blâme est retiré, une campagne de presse accuse suffisamment DE LA TOUR pour lever tout soupçon sur FOCH ou le Gouvernement français. En France et au Luxembourg, les journaux accusent DE LA TOUR d'avoir agi sans ordres. DE LA TOUR est accusé de sympathie avec la cour grand-ducale de l'époque et donc avec l'Allemagne par voie de fait, ce qui, aux yeux de la presse, justifie son acte de défendre la dynastie. *L'Indépendance luxembourgeoise* est, à ce titre, un exemple des plus typiques. Il publie un article affirmant que le général « *avant son départ, par une sorte de défi, a tenu à souligner encore son attitude pro-dynastique. Organisant un bal, il y a, en effet, invité les plus brillants représentants de la cour et des partis de droite, et les germanophiles les plus avérés, à l'exception de tous les amis de la France* »⁴²⁰. Alors que le 5 février 1919, lors dudit bal, *L'Indépendance luxembourgeoise* écrit pour l'occasion un article très élogieux. L'article vante l'incarnation des bonnes ententes entre la France et le Luxembourg représentées par ce bal⁴²¹. Cela permet surtout de sortir d'une crise possible qui aurait eu des répercussions, tant sur l'état-major que sur le Gouvernement, à l'heure où ceux-ci doivent présenter un front commun en vue de la paix. Mais FOCH est dans l'obligation d'évacuer le 109^e R.I. de Luxembourg, pour éviter toute accusation à venir.

⁴¹⁷ En 1914, de nombreux officiers sont relevés de leurs fonctions. Pour éviter que ceux-ci ne soient à Paris ou dans des grandes villes et qu'ils intriguent, le choix du lieu de résidence se porte sur la ville de Limoges. L'expression « être limogé » vient de là, mais également permet de définir dans la correspondance entre CLEMENCEAU et DE LA TOUR que ce dernier est limogé avant de recevoir les sanctions du ministre de la guerre.

⁴¹⁸ 9 YD 725 Dossier du général DE LA TOUR.

⁴¹⁹ « *le Commandement français a commis une erreur des plus regrettable en assimilant les autorités luxembourgeoises à des autorités civiles françaises, et en déférant aux réquisitions des autorités locales, comme il l'aurait fait sur le territoire de la république* ».

⁴²⁰ *L'Indépendance luxembourgeoise* 20 février 1919.

⁴²¹ *L'Indépendance luxembourgeoise* 5 février 1919.

- **La nouvelle définition de la présence française :**

Pour REUTER et le Gouvernement, le changement de dynastie permet de sortir des accusations de germanophilie. La grande-duchesse Charlotte, qui est fiancée à un BOURBON, est inattaquable sur ce sujet. Néanmoins, le Gouvernement doit prendre des décisions pour empêcher qu'une telle situation se reproduise.

La première est de désarmer le Corps de Volontaires. Celui-ci a montré qu'il ne peut aucunement être considéré digne de confiance et doit être dissout afin d'éviter qu'il ne prenne à nouveau une place dans les actions politiques à venir. Dès le 11 février, le Gouvernement prend la décision de congédier l'ensemble des soldats, sous-officiers et membres de la fanfare du Corps des Volontaires⁴²². L'arrêté indique : « *considérant que les membres du Corps des Volontaires ont rompu leurs engagements par des actes d'insubordination graves et par les menées révolutionnaires auxquels ils se sont livrés [...] les membres du Corps des Volontaires y compris les membres de la fanfare sont congédiés du service militaire à partir de ce jour, 11 janvier 1919* »⁴²³. Le 13 janvier, la compagnie y répond favorablement, acceptant sa dissolution de fait⁴²⁴. Toutefois, le risque d'avoir d'autres troubles persiste et surtout la peur des mouvements républicains et bolchéviques. Cela amène REUTER à demander directement à FOCH qu'une garnison française soit maintenue à Luxembourg, même après le départ du 109^e R.I.⁴²⁵. Le 1^{er} Février, REUTER écrit une lettre en ce sens, dans laquelle il présente sa démarche comme étant « *l'expression de ma conviction sincère que la continuation des rapports qui se sont établis entre nos administrations respectives sera dans l'intérêt de notre population* »⁴²⁶. Cet aveu même de REUTER confirme non seulement que la présence militaire française est perçue comme bénéfique aux yeux du Gouvernement luxembourgeois, mais également qu'à partir de ce moment, la présence militaire française n'est plus subie, mais voulue.

En effet, c'est une véritable demande de protection que le Luxembourg effectue auprès de l'état-major français. Une telle requête arrange tant les objectifs français que ceux

⁴²² 6 N 198 Arrêté gouvernemental du 11 janvier 1919.

⁴²³ 6 N 198 *Ibidem*

⁴²⁴ 6 N 198 Lettre de REUTER au général DE LA TOUR confirmant que les Volontaires acceptent cette dissolution.

⁴²⁵ 6 N 198 Lettre de REUTER au G.Q.G.A. à Luxembourg. Transmis à Foch par télégramme.

⁴²⁶ 6 N 198 *Ibidem*

luxembourgeois, tout en écartant désormais toute possibilité pour la Belgique de contester la présence française. C'est du véritable pain béni pour CLEMENCEAU et FOCH, dans la mesure où dorénavant la présence française n'est plus à justifier. Dès le 5 février, FOCH répond à la demande de REUTER en ce sens⁴²⁷. Après avoir présenté que l'intérêt sera de pouvoir déplacer les troupes françaises présentes au Luxembourg en territoire allemand, FOCH informe que « *le 21^e Corps ne devant pas être remplacé à Luxembourg par d'autres troupes françaises, à l'exception d'un bataillon du 11^e Corps d'armée qui assurera, à la place du 109^e Régiment d'Infanterie, la garde du G.Q.G.I.A., l'ensemble du territoire du Grand-Duché se trouvera, dorénavant, situé entièrement dans la zone de stationnement des troupes américaines* »⁴²⁸. La France garde sa présence militaire dans le Grand-Duché, tout en argumentant que, dorénavant, aucune annexion n'est possible dans la mesure où celui-ci se trouve en secteur américain. De son côté, CLEMENCEAU donne à FOCH carte blanche à l'avenir. Le 10 février, il lui envoie deux courriers. Dans le premier, CLEMENCEAU lui « *laisse toute latitude pour déterminer les mesures qu'il y a lieu de prendre en vue de l'ordre à Luxembourg* »⁴²⁹. Il insiste sur le fait que « *si les troupes ont à intervenir pour rétablir l'ordre dans la rue, procèdent avec autant de calme et d'aménité qu'il sera possible* »⁴³⁰. Il termine sa lettre par « *Vous ne devez, sous aucun prétexte, vous immiscer dans la politique du Luxembourg* »⁴³¹. Le deuxième courrier est beaucoup plus énigmatique. CLEMENCEAU indique que ce second ne change en rien les dispositions du premier, mais il écrit cette phrase qui amène certaines interrogations : « *Vous n'avez ni à garder ni à ne pas garder les édifices publics*⁴³², *à l'intérieur desquels fonctionnent toutes parties du Gouvernement luxembourgeois* »⁴³³. Ce qui est étrange dans cette phrase, outre le non-sens, c'est que la seconde lettre est signée de façon manuscrite par CLEMENCEAU, non la première dont la signature est dactylographiée. Ce qui confirme que CLEMENCEAU a volontairement souhaité prendre cette tournure de phrase. Il termine en insistant de nouveau sur le fait que « *vous devez principalement vous abstenir de faire envahir les édifices publics* »⁴³⁴. La signification de ces deux courriers, disant à première vue la même disposition, semble paradoxale mais négligeable. Pourtant, les propos de CLEMENCEAU ne sont pas les mêmes. Surtout, pourquoi redire la même chose que le premier courrier dans un autre envoyé le même

⁴²⁷ 6 N 198 Réponse de FOCH à REUTER du 5 février 1919.

⁴²⁸ AE-00647 Lettre du Général GUILLAUMAT à REUTER, 5 février 1919.

⁴²⁹ 6 N 198 Lettre de CLEMENCEAU à FOCH du 10 février 1919. Courrier n° 468.

⁴³⁰ 6 N 198 *Ibidem*

⁴³¹ 6 N 198 *Ibidem*

⁴³² N.d.A. : comme tel dans le texte.

⁴³³ 6 N 198 Lettre de CLEMENCEAU à FOCH du 10 février 1919. Courrier n° 469.

⁴³⁴ 6 N 198 *Ibidem*

jour ? Cet élément peut cependant éclairer une hypothèse présentée dans le cadre de ce travail⁴³⁵.

Somme toute, les événements du 9 janvier viennent de sortir le Gouvernement français de l'impasse dans laquelle il se trouvait avec la Belgique. Dorénavant, il n'est plus possible d'accuser les français « d'occupants » ou encore de futurs « annexionnistes ». La France devient, pour le Gouvernement luxembourgeois et les autres alliés, la protectrice des intérêts gouvernementaux luxembourgeois. Une question demeure : REUTER effectue-t-il ces demandes uniquement pour protéger le Gouvernement et la dynastie de l'intérieur ou a-t-il eu vent des intentions et des plans d'annexion belges ? Cette question est très rapidement soulevée par le prince de Ligne. A l'annonce de la demande luxembourgeoise et de l'engagement français, il soupçonne qu'un membre du Quai d'Orsay ait informé le Gouvernement luxembourgeois⁴³⁶. Aucune preuve ne peut affirmer cette hypothèse, mais rien ne peut également la contredire.

- **Les conséquences pour la politique luxembourgeoise :**

Les événements du 9 janvier ont ceci de salubre que dorénavant, le Gouvernement luxembourgeois peut aborder des questions sociales et internationales sans avoir la peur d'une révolution. Ceci, en effet, est à l'image d'une soupape. Même si une partie de la pression est toujours présente, l'évacuation d'une autre partie permet de réfléchir et d'anticiper. De plus, l'hiver, jusque-là doux, devient extrêmement rude à partir du 18 janvier⁴³⁷. Même si cela reste un élément mineur, il est toujours difficile de faire se réunir les populations dans les rues par moins dix degrés Celsius. Très rapidement, la question d'un référendum, déjà demandé en novembre, refait surface. Le Gouvernement, dès le 22 février, se prépare à cette nécessité qui doit être salubre⁴³⁸. Celui-ci doit prendre la forme d'une double question primordiale pour l'avenir du Grand-Duché : l'interrogation politique ; à savoir, quel type de gouvernement et indirectement la forme que doit prendre la souveraineté nationale, mais aussi, la question économique, d'une union économique avec la France ou la Belgique. Le 21 février, REUTER

⁴³⁵ Cf. Partie III, Chap. III), C) *Intégrer ce rôle au travers d'une perspective européenne*.

⁴³⁶ A.A.E.B. 651 Lettre du prince de LIGNE du 10 février 1919 soulevant cette hypothèse.

⁴³⁷ Chronique météo 1917-1918 météo paris.

⁴³⁸ TRAUSCH G., *Le poids de la Lorraine dans la question du Luxembourg. Le référendum du 28 septembre 1919*, p. 95.

prend contact avec les Gouvernements français et belges en vue des deux éventualités. PICHON, devant la tournure que les événements prennent en faveur de la vision stratégique française, informe HYMANS qu'il ne peut plus refuser de recevoir la délégation luxembourgeoise qui s'annonce⁴³⁹. Ce référendum n'arrange nullement les volontés annexionnistes belges. Pour l'aspect politique, la « Commission d'étude des problèmes économiques posés par la guerre et ses conséquences éventuelles » voulue dès 1917 par le Gouvernement luxembourgeois a déjà donné son point de vue sur la question⁴⁴⁰. En effet, avant même que la tentative révolutionnaire n'ait lieu, le 2 janvier, la Commission vote en faveur d'une union économique avec la France⁴⁴¹. De façon générale, les événements du 9 janvier montrent que le mouvement francophile est très présent dans le Grand-Duché. A cela s'ajoute le fait que la propagande belge est de plus en plus mal perçue par la population qui la juge beaucoup trop agressive. La France, de son côté, attire bien plus. Que ce soit par attachement sentimental, prestige dû à la victoire sur l'Allemagne, présence des militaires dans le pays ou encore par la politique entreprise par FOCH concernant le Luxembourg⁴⁴².

Un autre aspect qui peut maintenant avoir l'attention du Gouvernement luxembourgeois est celui de l'internationalisation de la « question luxembourgeoise ». En effet, les tensions internes de la fin de l'année 1918 empêchent de sortir du problème d'un conflit purement franco-belge. Grâce à la bouffée d'air que REUTER peut se permettre d'avoir, celui-ci entreprend de relancer les Etats-Unis dans la course. Le 23 janvier, REUTER envoie une missive aux Gouvernements américains, britanniques, français et belges, leur demandant à chacun d'assurer « *la sauvegarde du pays sous la haute protection* » du Gouvernement des intéressés⁴⁴³. Le 11 février, HYMANS présente de façon indirecte les volontés annexionnistes belges à la Conférence de la Paix⁴⁴⁴. Le 12 février, un mémoire du Gouvernement luxembourgeois est envoyé, à son tour, à la Conférence⁴⁴⁵. L'objectif en est de porter l'indépendance du Luxembourg dans les questions internationales et de trouver un appui, si possible celui des Etats-Unis, pour ainsi garantir cette indépendance. Mais très rapidement, la Conférence, et principalement la voix de CLEMENCEAU, fait savoir que cette question n'a pas à être débattue. PICHON informe REUTER que « *c'est une question*

⁴³⁹ A.A.E.B. 651 Lettre de PICHON à HYMANS, 28 février 1919.

⁴⁴⁰ TRAUSCH G., *Ibidem* p. 94.

⁴⁴¹ TRAUSCH G., *Ibidem*, p. 95.

⁴⁴² *Ibidem* p. 97.

⁴⁴³ TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)*, p. 115.

⁴⁴⁴ TRAUSCH G., *Ibidem*, p. 114.

⁴⁴⁵ TRAUSCH G., *Ibidem*, p. 113.

politique qui n'exige pas d'étude spéciale en commun »⁴⁴⁶. C'est surtout CLEMENCEAU qui résume le mieux la situation, affirmant aux autres puissances de la Conférence que « *la question du Luxembourg est plus grande que le territoire luxembourgeois lui-même* »⁴⁴⁷. En d'autres termes, il évite ainsi que les Alliés viennent se joindre aux discussions et surtout il vient assurer que la politique de la « trouée luxembourgeoise » reste favorable à la France. Pour le Gouvernement luxembourgeois, ce n'est qu'une partie remise.

D'autant plus que par leur soutien, des associations franco-luxembourgeoises tentent d'attirer l'attention des Etats-Unis. Des lettres sont envoyées au président WILSON, de la part de ces associations, mais aussi par des luxembourgeois vivant aux Etats-Unis. L'association des « *Grand Officers Luxemburger Brotherhood of America* »⁴⁴⁸ demande à WILSON de garantir l'indépendance du pays. Surtout, une indépendance envers la Belgique⁴⁴⁹. Pas moins de six lettres d'associations et de fraternités sont envoyées directement à WILSON. De son côté, PICARD tente également d'entrer en contact avec le président. Le 5 février, il écrit une missive lui demandant une audience au nom du « Comité franco-luxembourgeois », profitant de la présence de WILSON à Paris depuis le 2 janvier⁴⁵⁰. Mais aucune réponse directe n'est fournie. En effet, la politique américaine rejoint celle des autres puissances : laisser la France et la Belgique s'accorder sur cette question avant d'intervenir d'une façon ou d'une autre⁴⁵¹.

Assez paradoxalement, les événements du 9 janvier sont salutaires pour le Gouvernement luxembourgeois et pour la stratégie française concernant le Grand-Duché. L'éclatement de la colère du peuple permet de faire bouger une situation qui, jusqu'à maintenant, paraît statique. Pour la France, cela permet de se désengager militairement du Luxembourg en vue de l'occupation des pays rhénans, mais en assurant une présence militaire française et cette fois-ci, sur demande directe du Gouvernement luxembourgeois, le tout en n'ayant pas besoin de repousser encore et encore une éventuelle présence militaire belge qui, à terme, aboutirait à une annexion du Luxembourg. De plus, le changement dynastique arrange les plans de CLEMENCEAU et FOCH, ceux-ci pouvant commencer à entretenir de

⁴⁴⁶ TRAUSCH G., *Ibidem*, p. 114.

⁴⁴⁷ TRAUSCH G., *Ibidem*, p. 114.

⁴⁴⁸ « Les Grands Officiers de la Fraternité Luxembourgeoise d'Amérique ». Association catholique luxembourgeoise basée aux Etats-Unis.

⁴⁴⁹ Bibliothèque du Congrès (Washington), *Woodrow Wilson Papers*, Série 5B, bobine 393. Lettre des grands officiers de la fraternité, 13 février 1919. Texte original : « *resolved to respectfully request your influence that Luxemburg be preserved independent political organism economically associated with Belgium* ».

⁴⁵⁰ Bibliothèque du Congrès (Washington), *Woodrow Wilson Papers*, Série 5D, bobine 430. Lettre de PICARD à destination de WILSON, 5 février 1919.

⁴⁵¹ TRAUSCH G., *Ibidem*, p. 114.

nouvelles relations diplomatiques avec le Grand-Duché sans toutefois avoir à exiger la destitution de la Grande-Duchesse qui pourrait être perçu comme un acte favorable à l'établissement d'une république. De son côté, REUTERS dispose de tous les moyens pour commencer une action politique littéralement « luxembourgeoise », dans laquelle, pour la première fois depuis 1914, le Luxembourg peut devenir acteur de sa propre question. Même si les débuts semblent difficiles, ce mouvement est lancé et conduit à une nouvelle phase dans le jeu diplomatique. Cette dynamique n'aurait pas été possible si la France, dans un premier temps, par son occupation militaire, n'avait pas stabilisé, d'une certaine manière, la crise interne du pays. Egaleme nt si, lors des événements du 9 janvier, le rôle joué par l'état-major français n'avait pas permis de maintenir la dynastie. En somme, la grande perdante du 9 janvier est la Belgique. Pour elle, les justifications dynastiques, supposées belgophiles de la population luxembourgeoise, semblent être totalement compromises, d'autant plus que l'annonce d'un référendum, lui, met à mal la volonté de régler l'affaire dans un sens favorable pour la Belgique.

Partie II : 1919 – 1921 : être une pièce maîtresse dans une partie d'échec internationale

I) 1919 : la France et la sortie de crise luxembourgeoise

A) De l'occupation à la garnison

La nouvelle définition de la présence militaire française au Luxembourg, passant d'une armée d'occupation subie à une garnison voulue, conduit à un ensemble de mesures pour permettre cette transition. Ce sont le départ de plusieurs milliers d'hommes, l'installation d'une garnison de façon durable, mais aussi la redéfinition des relations entre l'autorité militaire et le Gouvernement civil. De plus, ces dispositions s'inscrivent dans un ensemble plus global des relations politiques entre la France et le Luxembourg.

- **Le départ de l'armée « d'occupation » :**

En janvier 1919, le Grand-Duché change de configuration sur le plan tactique. En effet, tout au long de la fin de l'année 1918, le Luxembourg est une zone de contact direct en cas de reprise possible des hostilités. Pour l'état-major français, si la guerre doit reprendre, le front commence à la frontière germano-luxembourgeoise. Les événements internes du Luxembourg, cumulés aux événements internationaux d'alors, permettent l'évacuation de la 5^e armée et l'établissement de ses divisions dans les pays rhénans. Depuis le 1^{er} décembre 1918, l'Armée française entre progressivement en Allemagne, principalement par la Sarre. Mais c'est surtout à partir de janvier 1919 que celle-ci s'installe dans l'ensemble de la zone qui lui est réservée, à l'ouest du Rhin. Le 16 janvier 1919, la première prolongation de l'Armistice est renouvelée. Elle intègre de nouvelles clauses, dont la VII^{ème} où « *Le Haut Commandement allié se réserve dès à présent d'occuper, quand il le jugera convenable, à titre de nouvelle garantie, le secteur de la place de Strasbourg, constitué par les forts de la rive droite du Rhin avec une bande de terrain de 5 à 10 kilomètres en avant de ces forts* »⁴⁵².

⁴⁵² Convention additionnelle concernant la prolongation de l'Armistice, en date du 16 janvier 1919.

Dans la mesure où les divisions de la 5^e armée sont « disponibles », elles sont envoyées dans ce secteur. Parmi elles, le 109^e R.I., qui doit occuper la ville de Kehl⁴⁵³.

Ce déplacement de troupes, laissant le Grand-Duché dans le secteur américain, nécessite aussi bien d'évacuer les hommes et le matériel que de libérer des locaux jusqu'alors occupés. Ce sont principalement des écoles pour le logement des troupes, des hospices ainsi que des établissements religieux qui servent d'hôpitaux⁴⁵⁴. L'Armée française, en cas de prolongation de l'occupation dans le Grand-Duché, prévoit fin 1918 l'installation de baraquements à compter du 22 février 1919⁴⁵⁵. L'objectif est de loger l'ensemble des soldats sans avoir à continuer les réquisitions qui sont de plus en plus critiquées par la population civile⁴⁵⁶. Le 4 mars, toutes les réquisitions doivent être terminées. Toutefois, la planification du départ de la 5^e armée ne justifie plus la construction d'habitations. Mais l'évacuation prend du temps. De plus, la nécessité de reprendre les cours, dans certains établissements alors réquisitionnés, entraîne une cohabitation entre militaires et élèves. Cependant, ils ne sont pas en contact direct et bien souvent, les soldats français sont dans des parties indépendantes, voire séparées. Une pénurie de salles de cours amène bien souvent l'obligation de faire école par alternance, la matinée pour les classes supérieures et l'après-midi pour les classes inférieures. Au fur et à mesure que les locaux sont à nouveau disponibles, se pose néanmoins la question de leur réhabilitation. En effet, les salles de classes nécessitent de nouveaux mobiliers, tandis que les salles des hôpitaux militaires requièrent, elles, une désinfection⁴⁵⁷. Globalement, l'ensemble de l'Armée française quitte complètement le Luxembourg le 1^{er} mars 1919. Même si certains services d'intendance continuent à être présents pour assurer la passation des bâtiments civils aux autorités luxembourgeoises, l'occupation du pays est terminée. Mais, il faut attendre mai 1919 pour que l'ensemble des institutions scolaires réquisitionnées par l'Armée française soit totalement opérationnel⁴⁵⁸. En comptant la présence

⁴⁵³ Commune du *Land* de Bad-Wurtemberg (Allemagne), située face à Strasbourg.

⁴⁵⁴ A.N.L. AE-00649 Le Luxembourg sous l'occupation des Alliés - Logement des troupes dans les écoles et établissements d'enseignements moyens : influence fâcheuse exercée de ce chef sur la marche de l'instruction publique. Lettre du 6 décembre 1918 de REUTER au général GUILLAUMAT indiquant la disponibilité des locaux.

⁴⁵⁵ A.N.L. AE-00649 *Ibidem* Lettre de l'intendance militaire de la 5^e Armée informant le service de l'instruction publique que les bâtiments scolaires devront être évacués dès la fin de la construction des baraquements devant être opérationnels pour le 22 février 1919.

⁴⁵⁶ A.N.L. 00649 *Ibidem*. Lettre du 31 décembre 1919 du service de l'instruction publique indiquant la nécessité de reprendre les cours ainsi que les critiques des parents d'enfants scolarisés.

⁴⁵⁷ A.N.L. AE-00672 Rapport du ministère de l'instruction sur l'avancée de la réhabilitation des bâtiments après le départ des unités françaises. 30 avril 1919.

⁴⁵⁸ A.N.L. AE-00672 *Ibidem*

américaine qui se maintient encore jusqu'à la moitié de l'année 1919, c'est une année scolaire complète qui est perturbée dans le Grand-Duché, entre septembre 1918 et juin 1919.

Toutefois, il est nécessaire d'effectuer une parenthèse chronologique dans le développement. En effet, la remise en état des bâtiments va devenir en 1920 une question importante pour savoir à qui incombe le paiement des travaux. Tout au long de l'année 1919, les différentes administrations scolaires effectuent un bilan économique de la présence française. La difficulté est alors qu'aucun véritable arrangement sur les frais d'occupation et sur la réhabilitation des locaux n'est effectué entre les Gouvernements français et luxembourgeois. Ce problème se pose dès mars 1919, date à laquelle le Gouvernement luxembourgeois doit déboursier les fonds. Une commission spéciale est créée pour répondre à cette question le 4 mars 1920⁴⁵⁹. Devant centraliser l'ensemble des demandes de remboursements des établissements scolaires et ecclésiastiques concernant l'occupation française puis américaine, la commission est composée de cinq membres. La présidence revient à Monsieur HAMELIUS, directeur de la Caisse d'épargne et conseiller d'Etat. Les membres en sont : J.-B. WEICKER, agronome à Sandweiler, Emile REDING, également agronome à Boulaide, Joseph NOUVEAU, architecte, et Charles MORCHE entrepreneur. Mais, dès sa première réunion, la Commission rend un rapport indiquant que, même si une liste des dégradations est réalisable, « *cette affaire n'étant pas de la compétence de la commission et ne pouvant être réglé que de Gouvernement à Gouvernement* »⁴⁶⁰, la Commission est dissoute. Les frais d'occupation sont donc traités ultérieurement, comme cela sera analysé par la suite.

Globalement, le départ des troupes françaises laisse la population luxembourgeoise assez indifférente. Dans les campagnes, seule l'idée de voir enfin partir la présence étrangère importe, même s'il y a un remerciement sincère pour la libération du pays. A Luxembourg toutefois, le départ du 109^e R.I. est l'occasion de cérémonies. Les officiers du 109^e R.I. organisent un grand bal au Palais municipal de Luxembourg, le 4 février⁴⁶¹. C'est l'occasion, en milieu de journée, d'incarner une entente entre la France et le Luxembourg lorsque diverses interprétations musicales sont jouées tant par des Luxembourgeois que des Français, ainsi, par Victor JAANS⁴⁶² ou encore par le général Léon DURAND⁴⁶³ de passage à

⁴⁵⁹ A.N.L. AE-00672 Lettre de WELTER, directeur de l'instruction, à REUTER pour proposer les noms des membres de la commission. 6 mars 1920.

⁴⁶⁰ A.N.L. AE-00672 Rapport du président de la commission d'évaluation des réquisitions du 30 avril 1920.

⁴⁶¹ L'Indépendance Luxembourgeoise du 5 février 1919.

⁴⁶² Victor JAANS (1891-1954). Fonctionnaire luxembourgeois. Connus surtout en tant que chanteur.

Luxembourg. Le lendemain 5 février, le départ du régiment est l'occasion d'un défilé à travers les rues de la ville et d'une réception en l'honneur de l'arrivée du 116^e R.I.⁴⁶⁴.

- **La mise en place d'une garnison française :**

Afin d'assurer le maintien d'une garnison dans Luxembourg même, c'est le 116^e R.I. qui est choisi. Toutefois, seul un bataillon est jugé nécessaire pour effectuer cette tâche. Le 116^e R.I. ne fait pas partie des unités déjà présentes dans le Grand-Duché. Avant l'ordre reçu, le 1^{er} février, du déplacement de son premier bataillon pour Luxembourg, le régiment se trouve clairsemé entre la Champagne et la Lorraine⁴⁶⁵. Le régiment, comme le 109^e R.I., jouit d'un passé historique remontant aux guerres révolutionnaires. Cela a peut-être influencé son choix, mais c'est surtout le fait qu'il ne soit pas « utilisé » ailleurs, à ce moment-là, qui semble justifier cette option. Toujours est-il que le 1^{er} Bataillon, situé à Velosnes⁴⁶⁶, doit faire la route jusqu'à Luxembourg à pied. Ce déplacement d'une cinquantaine de kilomètres est compliqué, dans la mesure où « *la marche est particulièrement pénible pour les équipages en raison du mauvais état des routes couvertes de neige et de verglas* »⁴⁶⁷. Le bataillon n'arrive à Luxembourg que le 5 février, après une rapide halte à Longwy, le temps de préparer son entrée dans Luxembourg. Ainsi, le 5 février, tandis que le 109^e R.I. quitte Luxembourg, le 116^e R.I. s'y installe, effectuant ainsi une passation entre les deux unités. Les officiers sont reçus par la municipalité et le bourgmestre réitère ses paroles sur les bienfaits de la France dans la libération du Grand-Duché.

Après la réception, le bataillon gagne son logement qui est dorénavant le « Couvent des Sœurs américaines » au Limpersberg⁴⁶⁸. En effet, la présence beaucoup plus durable d'une garnison implique des locaux propres à cette utilisation. Le couvent appartient aux sœurs franciscaines du couvent de Saint-Joseph à Milwaukee, dans l'Etat du Wisconsin⁴⁶⁹. Surnommé le « Couvent des Américains », celui-ci n'est plus utilisé depuis le départ des

⁴⁶³ Léon DURAND (1846-1925). Général de l'armée française. Proche du général CASTELNAU. Il participe à l'élaboration des plans stratégiques avec le général FRENCH en 1909.

⁴⁶⁴ J.M.O. 109^e R.I. 5 février 1919.

⁴⁶⁵ J.M.O. 116^e R.I. 1 février 1919.

⁴⁶⁶ Commune du département de la Meuse (France), se trouvant à 50 kilomètres de Luxembourg-ville.

⁴⁶⁷ J.M.O. 116^e R.I. 1er-5 février 1919.

⁴⁶⁸ Quartier au nord de Luxembourg-ville.

⁴⁶⁹ Mémorial du 9 août 1919. Loi du 4 août 1919 concernant l'acquisition par l'Etat, de la propriété dite « Couvent américain » au Limpertsberg.

sœurs, lors de l'invasion du pays en 1914. Dans un premier temps, le bâtiment est réquisitionné. Il offre des capacités de logements suffisantes, tout en étant suffisamment proche de la ville de Luxembourg, si besoin. De plus, aucune critique ne peut être envisagée concernant une impossibilité scolaire. Enfin, la congrégation voit d'un bon œil de permettre ainsi d'aider l'Armée française dans sa mission au Luxembourg. Par la suite, le Gouvernement luxembourgeois achète le bâtiment, par une loi du 4 août 1919, au prix de 500.000 francs, devenant ainsi le propriétaire légal des locaux⁴⁷⁰. Le mess des officiers est installé dans le Palais municipal de Luxembourg⁴⁷¹. La sûreté militaire, en charge officiellement du maintien de l'ordre auprès des militaires, prend ses quartiers dans un bâtiment annexe du Limpersberg. La sûreté joue également un rôle d'espionnage, de contre-espionnage, ainsi que de « police » qui sera détaillé par la suite. Toujours est-il que dorénavant, c'est une véritable garnison, avec ses infrastructures propres, qui est installée dans le Grand-Duché. FOCH profite de cette présence pour réaffirmer l'installation du G.Q.G.A., du moins, en attendant que l'Allemagne signe la paix. Le G.Q.G.A. est transféré au Couvent, pour permettre sa renaissance tout en libérant le Conservatoire. Pour les officiers, le logement se fait dorénavant chez les particuliers, à l'image du commandant BONTZ⁴⁷², chef du 1er Bataillon du 116^e R.I, qui s'installe chez le député Eugène STEICHEN⁴⁷³.

A la différence d'un temps d'occupation, l'établissement d'une garnison entraîne également une dynamique de vie qui se veut en accord avec la population civile. Le 116^e R.I. reprend certaines pratiques du 109^e, tels que les concerts publics, pour en faire une routine. Les concerts deviennent ainsi une attraction quotidienne pour la population civile, principalement les jeudis et dimanches après-midi⁴⁷⁴. Le registre alterne des musiques classiques, des partitions militaires ainsi que des musiques populaires françaises. A cela, se rajoute la « retraite militaire », qui se fait également le soir, avec flambeaux. Cette pratique, consistant en un défilé dans les villes de garnisons avec tambours et trompettes, permet de

⁴⁷⁰ Le « Couvent américain » est fondé par les sœurs franciscaines du couvent Saint-Joseph à Milwaukee (Wisconsin, Etats-Unis). Les sœurs quittent le couvent en 1914, leur bâtiment est alors géré durant la guerre par l'évêque de Strasbourg. En 1919, le bâtiment est vendu au Gouvernement luxembourgeois car inutilisé. L'achat comprend le bâtiment en lui-même et les terrains alentours, correspondant parfaitement aux besoins de la garnison française. Après le départ de la garnison en 1923, le bâtiment est affecté, en 1926, à l'usage du Séminaire de Luxembourg. Par la suite, le bâtiment, agrandi en 1970, devient l'un des composants de l'Université de Luxembourg.

⁴⁷¹ A.N.L. ET-DH-001 Présentation du mess des officiers.

⁴⁷² BONTZ (? - ?). Aucune information trouvée sur cet officier français. Il peut s'agir toutefois d'Alfred Marie BONTZ (1873-1924), officier de la Légion d'honneur, ensuite chef de bataillon au 118^{ème} R.I. en juin 1920.

⁴⁷³ Eugène STEICHEN (1869-1936). Avocat et homme politique luxembourgeois. Elu député à la Chambre en octobre 1919. Chevalier de la Légion d'honneur.

⁴⁷⁴ Nombreux articles paraissant dans l'Indépendance luxembourgeoise annonçant à chaque fois les concerts.

montrer l'armée aux civils et ainsi créer un lien hebdomadaire. C'est souvent l'occasion d'une petite fête dans les rues. Dans la mesure où ce n'est pas courant pour les Luxembourgeois, nombreux sont ceux qui, durant les premières retraites, regardent avec curiosité. La coutume veut qu'au passage du drapeau du régiment, les civils le saluent. Mais, bien souvent, peu le font, soit par ignorance, soit par détachement face à la symbolique du drapeau français, à tel point que « *L'indépendance luxembourgeoise* » revient souvent sur le sujet dans ses articles. A cela, s'ajoutent encore les représentations du « Théâtre aux Armées » qui s'ouvre au public civil lors de ses passages à Luxembourg. La première représentation, le 27 mars, est l'occasion d'une invitation officielle du gouverneur militaire DESTICKER auprès du Gouvernement luxembourgeois. De hautes personnalités luxembourgeoises sont ainsi présentes, dont REUTER lui-même⁴⁷⁵. Une véritable tradition se met en place à Luxembourg avec l'arrivée du 116^e R.I., habitudes caractéristiques d'une ville de garnison comme cela se retrouve ailleurs en France, telle qu'à Metz, Bitche, Belfort, Epinal, etc., coutume qui devient la norme jusqu'au départ du 20^e B.C.P., fin 1923.

La garnison nécessite de redéfinir son statut juridique, aussi bien pour l'état-major français que pour le Gouvernement luxembourgeois. Jusqu'à maintenant, la présence française a le même statut qu'une zone proche du front. L'approvisionnement sur place de l'armée, ainsi que l'utilisation des bâtiments, s'effectue à travers des réquisitions dont les unités s'acquittent par des « bons ». Néanmoins, l'installation durable d'une garnison nécessite d'établir des bases beaucoup plus stables. La question est arbitrée en mars 1919, devenant ainsi les bases juridiques de la présence française au Luxembourg. Cette base prend son fondement dans la loi communale du 24 février 1843. L'article 48, disposition 12, stipule que « *Le collège des bourgmestres et échevins est chargé de : [...] 12. De faire remplir les obligations de la commune en tout ce qui a rapport au logement et au casernement des troupes, ainsi qu'aux réquisitions militaires* »⁴⁷⁶. Cette application était la norme durant la présence de la garnison « allemande » de 1842 à 1867⁴⁷⁷. Elle s'effectue dans les faits, dès novembre 1918. Le 22 mars, elle est affirmée comme telle⁴⁷⁸ et est élargie à la présence des troupes américaines sur le territoire luxembourgeois.

⁴⁷⁵ Indépendance luxembourgeoise du 28 mars 1919.

⁴⁷⁶ Mémorial législatif et administratif du grand-duché du Luxembourg, mémorial A17, février 1843.

⁴⁷⁷ Garnison officiellement dans le cadre du *Zollverein*, étant normalement composée successivement de troupes provenant des différents membres. Dans les faits, les unités qui y stationnent sont surtout prussiennes.

⁴⁷⁸ A.N.L. AE-00672 Rapport du 22 mars 1919 du conseiller du gouvernement à destination de REUTER.

- **Le début de l'utilisation politique de la garnison française au profit du Luxembourg :**

Les événements et les conséquences à l'échelle internationale du 9 janvier n'ont, pour l'instant, en rien diminué les volontés annexionnistes de la Belgique. L'objectif d'HYMANS est d'obliger le Luxembourg à se tourner vers la Belgique par l'intermédiaire des grandes puissances, objectif présenté dès le 18 février dans sa correspondance⁴⁷⁹. Mais à Paris, le Quai d'Orsay a pleinement conscience de cette tentative, de même que CLEMENCEAU⁴⁸⁰. D'autant plus que la France prend peu à peu une position de « défenseur » du référendum luxembourgeois, seule solution pouvant garantir de façon sûre la dynastie et les relations privilégiées entre les deux pays. Sur le plan international, CLEMENCEAU n'hésite pas à pointer du doigt l'incohérence de la pensée politique belge. Seul un référendum peut justifier d'amener le Luxembourg à être rattaché à la Belgique. Pourtant, HYMANS ainsi que le prince de LIGNE continuent à s'y opposer, à l'extérieur comme à l'intérieur du Luxembourg. Car, comme mentionné précédemment, celui-ci aboutirait de façon certaine à une défaite de la Belgique et donc à la fin de toute justification d'une prétendue « volonté de rattachement luxembourgeoise ». Toutefois, la dynastie doit être destituée, selon les plans belges, pour amener les Luxembourgeois à choisir le roi des Belges et ainsi obtenir l'union personnelle, le tout en se voulant le moins flagrant possible aux yeux de l'opinion internationale. CLEMENCEAU demande à HYMANS et au roi Albert, le 4 avril 1919, lors d'une réunion : « *Puis-je demander quelles sont les intentions de la Belgique ? J'avais compris qu'elle voulait l'annexion du Luxembourg* »⁴⁸¹. L'embarras suscité par une question aussi franche amène une réponse bien peu convaincante de la part des deux hommes. Les tractations en tout genre essoufflent les initiatives belges et commencent à discréditer les revendications sur le Luxembourg. Les autres réclamations, principalement sur le territoire néerlandais, ne trouvent aucun soutien et sont perçues comme de la « gourmandise » par les autres nations.

Le refus de l'Etat-major belge lui-même de participer à l'occupation, même minime, du Luxembourg discrédite auprès des autres Etats-majors, toute cohérence dans les actions entreprises par le Gouvernement. A partir de ce moment, FOCH ne voit plus aucune légitimité à la présence, d'une façon ou d'une autre, de soldats belges sur le territoire luxembourgeois.

⁴⁷⁹ A.A.E.B. n°651 Lettre de HYMANS à l'intention de GAIFFIER, 18 février 1919.

⁴⁸⁰ TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)*, p. 115.

⁴⁸¹ TRAUSCH G., *Ibidem*, p. 115.

En Belgique aussi, l'intérêt d'une occupation militaire commence à perdre de son intérêt. Lorsque TARDIEU⁴⁸² et LAROCHE analysent les revendications belges le 25 février, TARDIEU demande si la Belgique renonce au Luxembourg. En effet, le refus de l'offre de FOCH fonde cette question. DE GAIFFIERE remarque alors qu'« *aujourd'hui cette participation est sans intérêt et entraînerait plutôt une charge qu'un avantage* »⁴⁸³. Cela n'empêche pas DE GAIFFIERE de réitérer l'aide de la France pour attirer le peuple luxembourgeois à se tourner de lui-même vers la Belgique, le 28 février. PICHON, qui le reçoit, présente sa propre vision de la situation, à savoir qu'il est nécessaire dorénavant de voir la question du Luxembourg dans sa globalité et surtout le sujet de la frontière avec l'Allemagne⁴⁸⁴. De plus, il évoque que la Belgique et la France, unies par une entente politique, économique et militaire, doivent sortir de cette situation.

Pour CLEMENCEAU et FOCH, il est temps de passer à un niveau supérieur de la « question luxembourgeoise ». Le Grand-Duché, même si cela demande qu'il soit consolidé intérieurement et extérieurement, semble représenter l'état satellite tant recherché par les deux hommes, toujours dans l'optique de sécuriser la « trouée du Luxembourg » face à l'Allemagne et, depuis janvier 1919, de devenir le couloir de progression pour la rive gauche du Rhin. Dorénavant, le Luxembourg va pouvoir être un objet majeur dans les tractations franco-belges en vue d'une alliance si chère à CLEMENCEAU. L'invasion de 1914 prouve la nécessité pour la France de garantir ses frontières nord à travers une alliance. De plus, le début de l'occupation de la Rhénanie se veut l'incarnation d'une ligne de conduite commune pour les vainqueurs de la guerre. Outre les participations américaines et britanniques, l'intégration d'une présence belge est nécessaire. Surtout, que celle-ci perdure, d'autant plus que la question du Guillaume-Luxembourg commence à prendre de l'ampleur, à mesure que son rôle devient important dans l'occupation de la Rhénanie. La garnison française prend donc toute son importance et cela, dès son établissement « officiel » en février 1919. Maintenir une présence militaire à Luxembourg est la garantie que les acquis tactiques résultants du 9 janvier n'évoluent plus et restent en faveur de la France, surtout si celle-ci est « adoubée » par le Gouvernement luxembourgeois, évitant dorénavant d'être jugée annexionniste.

⁴⁸² André TARDIEU (1876-1945). Homme politique français. Journaliste de formation, il est nommé en 1917 Commissaire général aux affaires de guerre franco-américaines. En 1918, il est délégué français à la Conférence de la Paix et le principal collaborateur de CLEMENCEAU. Président du conseil des ministres en 1932.

⁴⁸³ A.A.E.B. n°651 Compte rendu de l'entretien avec TARDIEU le 25 février 1919 par GAIFFIER.

⁴⁸⁴ A.A.E.B. n°651 Compte rendu de l'entretien avec PICHON le 28 février 1919 par GAIFFIER.

REUTER aussi y trouve un avantage certain à cette occupation. D'une part, celui qui rejoint l'opinion de la France : cette garnison étant présente, pas de présence militaire belge assurée. D'autre part, à l'intérieur même du pays, cette garnison peut jouer son rôle tant souhaité, à savoir, celui du maintien de l'ordre si nécessaire. Même si, pour l'instant, son contrôle reste dépositaire du commandant de la Place, sa présence a toutefois un rôle de dissuasion non négligeable. Toute personne souhaitant à l'avenir renverser la dynastie doit composer avec deux nouveaux aspects : prendre en compte que le Corps des Volontaires ne peut plus jouer aucun rôle mais aussi l'intervention possible de l'Armée française. Cette dissuasion est-elle efficace ? Rien ne le prouve dans la mesure où aucune autre véritable tentative révolutionnaire n'a lieu durant les années qui suivent, cela étant à mettre en lien avec, bien évidemment, l'avènement de la grande-duchesse Charlotte. Mais ce n'est pas parce que cela n'a pas eu lieu que l'effet dissuasif n'a pas existé.

Enfin, le Gouvernement luxembourgeois trouve dans cette garnison un autre avantage indéniable : celui de l'économie financière tout en étant protégé. En effet, le budget de l'Etat, en ce début de 1919, est négatif. Avant la guerre, le budget entre les recettes et les dépenses reste quasiment équilibré. Pour l'année 1912, par exemple, les recettes de l'Etat s'élèvent à dix-huit millions de francs tandis que les dépenses, elles, sont à vingt millions⁴⁸⁵. L'équilibre précaire se maintient jusqu'en 1914, restant à vingt-et-un millions de recettes pour vingt-six millions de dépenses⁴⁸⁶. A partir de 1915, l'Etat commence à être de plus en plus en déficit. Dix-sept millions de recettes pour trente millions de dépenses en 1915⁴⁸⁷, cinquante millions de recettes pour cinquante-six millions de dépenses en 1916⁴⁸⁸, quarante-deux millions de recettes pour soixante-huit millions de dépenses pour l'année 1917⁴⁸⁹. L'année 1918 est catastrophique pour les budgets du Gouvernement : quarante-deux millions de recettes pour cent millions de dépenses⁴⁹⁰. Ce déséquilibre s'affiche jusqu'en 1923-1924. Il aura des conséquences majeures lors du départ de la garnison française qui sera analysé par la suite. Le Gouvernement luxembourgeois est dans l'obligation d'effectuer un emprunt de quatre-vingt-dix millions de francs pour régler l'année 1918, d'autant que l'Etat doit commencer à

⁴⁸⁵ Mémorial du Grand-Duché 1^{er} mars 1913 Rapport budgétaire.

⁴⁸⁶ Mémorial du Grand-Duché Loi du 27 mars 1915 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1915.

⁴⁸⁷ *Ibidem*, Loi du 22 juillet 1916 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1916.

⁴⁸⁸ *Ibidem* Loi du 24 février 1917 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1917.

⁴⁸⁹ *Ibidem* Loi du 2 mars 1918 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1918.

⁴⁹⁰ *Ibidem* Loi du 14 août 1919 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1919.

rembourser les différents emprunts pris durant la guerre, dont le grand emprunt de vingt-cinq millions d'août 1916.

Pour l'heure, le Gouvernement luxembourgeois doit faire des économies. Même si, pour les mois d'avril et de mai 1919, un crédit de douze millions est déjà accordé⁴⁹¹, il est nécessaire de se serrer la ceinture, les différentes mesures en vue d'une amélioration des conditions sociales et économiques n'étant pas favorables à un redressement rapide des recettes de l'Etat. Les événements du 9 janvier ont, à ce titre, permis une économie non négligeable: celle de l'entretien du Corps des Volontaires. Le Corps, en moyenne, coûte, uniquement pour les soldes, environ cent cinquante mille francs par an, sans prendre en compte les primes, frais et autres⁴⁹². A cela, se rajoutent les frais de bouches (0,25 franc/repas, soit environ deux-cent cinquante francs par an), les frais kilométriques pour chaque déplacement (soit à plus de trois kilomètres du lieu de cantonnement), environ quatre-cents francs d'entretien pour les chevaux, les frais d'uniformes (soit cinquante mille francs), etc. Définir le budget réel que représente la compagnie est difficile dans la mesure où son budget est inclut dans celui de la « Direction générale de la Justice et des Travaux publics ». A ce titre, il correspond à la « section X », point 41 ou 43 des dépenses du budget de chaque année. Il n'y a pas de distinction entre les soldes des gendarmes et des volontaires. Pour la seule année 1918, s'il est compté seulement le budget de soldes des gendarmes et volontaires, ce chiffre est de huit cent vingt-neuf mille francs de dépenses⁴⁹³. Mais celui-ci est trompeur, car le Gouvernement doit payer, jusqu'en 1923, huit cent dix-huit mille trois cent cinquante francs de frais restants pour l'année 1918, amenant un chiffre total à un million six cent quarante-sept mille trois cent cinquante francs. Par la suite, et jusqu'à la refonte complète du Corps des Volontaires, qui prend trois ans, le budget alloué aux soldes n'est que d'un million⁴⁹⁴. Autant dire qu'effectivement, la garnison française permet au Gouvernement

⁴⁹¹ *Ibidem* Loi 27 mars 1919 ayant pour objet d'allouer un crédit provisoire pour les dépenses courantes de l'Etat des mois d'avril et mai 1919.

⁴⁹² Cette estimation étant comptée comme suit : selon l'arrêté grand-ducal du 20 février 1895, qui n'a eu aucune modification jusqu'en 1919 d'où la révolte du Corps, un adjudant touche 3,90 francs/jour, un sergent-major et musiciens de 1^{ère} classe touche 2,85 francs/jour, un sergent et un musicien de 2^e classe 2,10 francs/jour, un caporal et un musicien de 3^e classe 1,10 francs/jour, un cornet 1 franc/jour, un soldat de 1^{ère} classe 0,95 franc/jour, un soldat de 2^e classe 0,90 franc/jour, un maître tailleur 1,10 francs par jour. Les officiers eux ont une solde fixe à l'année d'environ 5.700 francs pour un major (ainsi que 1.000 francs de frais de bureau), 4.450 francs pour un capitaine, 3.200 francs pour un lieutenant. Sans compter les primes et autres. La composition de la compagnie étant généralement comme suit : 1 major, 2 capitaines, 6 lieutenants, 3 adjudants, 11 sergents majors, 17 sergents, 18 caporaux, 4 cornets, 50 soldats de 1^{ère} classe, 73 soldats de 2^{ème} classe, 1 maître tailleur. Soit environ 113.800 francs nécessaires par an uniquement pour leurs soldes.

⁴⁹³ Mémorial 22 janvier 1922. Loi du 22 janvier 1922 portant règlement des comptes généraux de l'Etat pour 1918.

⁴⁹⁴ Pour atteindre, par la suite, 2.569.600 francs en 1923.

d'économiser pas moins de sept cent mille francs par an (en comptant les frais annexes), tandis que la présence militaire française, elle, ne coûte que deux cent mille francs pour l'hébergement, chaque année. Pour le Gouvernement luxembourgeois, c'est une véritable économie.

Ainsi, la garnison française prend peu à peu une place importante en tant qu'instrument majeur : instrument pour le Gouvernement et l'état-major français, instrument pour le Gouvernement luxembourgeois, instrument conséquent pour l'occupation de la Rhénanie, instrument dérangeant pour les volontés annexionnistes belges.

B) Une « dégermanisation » du Luxembourg pour sortir de la crise ?

Le sujet de l'implication et de l'influence de la France dans les domaines économiques, sociaux et culturels du Luxembourg durant les années 1918 à 1923 passe nécessairement par la question de la « dégermanisation » du pays. En effet, la transition du passage du Grand-Duché d'une influence allemande à une influence franco-belge implique une série de mesures et de décisions à diverses échelles. Celles-ci aboutissent à une volonté plus ou moins affirmée de faire ressortir le caractère « latin » du pays, ainsi que de retirer toute influence germanique. Pourquoi parler dans un premier temps de « dégermanisation » et non pas, comme cela serait nommé dans d'autres régions, telle que l'Alsace-Moselle, de « francisation » ? « Dégermaniser » implique de faire perdre son caractère « germanique à quelque chose ». Ici, en l'occurrence, à la nation luxembourgeoise d'alors. « Franciser » consiste, par contre, à changer un peuple pour lui donner les caractéristiques du peuple français (langue, culture, religion, comportement). Dans les éléments qui vont suivre, il n'y pas, à proprement parler, de « francisation » de la société luxembourgeoise. A aucun moment, durant cette période, n'est mentionné, ou même imaginé de faire disparaître la langue luxembourgeoise, pourtant reconnue comme langue germanique, ou encore de retirer l'allemand des langues administratives du pays. Il n'y a pas non plus une volonté affirmée, que ce soit en France, en Belgique ou au Luxembourg, de supplanter une culture luxembourgeoise par la culture française ou latine. C'est, avant tout, une véritable volonté politique de « dégermaniser » le Luxembourg, au sens d'y retirer au maximum les aspects allemands de la culture et de la société. Cela, à travers l'expulsion de milliers d'allemands, par l'appropriation des moyens de productions ou encore par diverses mesures pour diminuer

l'impact culturel germanique que met en place le Gouvernement luxembourgeois. Mais se pose également la question de savoir, pour la France et le Luxembourg, quel est leur rôle de chacun en tant que commanditaire, exécuteur et bénéficiaire de cette « dégermanisation ».

- **La mise en place des expulsions des populations allemandes du Luxembourg :**

Comme présentée précédemment⁴⁹⁵, la population de nationalité allemande est très présente dans la population luxembourgeoise. Les vingt mille Allemands ne représentent pas moins de huit virgule cinq pour cent de la population et soixante-dix pour cent de ceux-ci travaillent comme ouvriers. La liste des « indésirables » éditée le 3 décembre 1918 comprend un millier de noms de personnes de nationalité allemande. La volonté des autorités militaires d'expulser les Allemands du Luxembourg date déjà du 25 novembre⁴⁹⁶. Le G.Q.G.A. ne prend pourtant pas la décision de les expulser directement car FOCH souhaite laisser au gouvernement REUTER la prérogative de décider ou non des expulsions. La peur d'être accusé d'ingérence dans un pays neutre oblige à utiliser le Gouvernement luxembourgeois comme façade. La cause principale, pour être jugé « expulsable », est avant tout de porter assistance aux soldats allemands évadés. Peu de preuves sont nécessaires ; une simple délation suffit. De plus, toute personne considérée comme pouvant mettre en péril l'ordre et la sécurité est également frappée d'expulsion si celle-ci dispose d'une autre nationalité⁴⁹⁷. Un autre argument, beaucoup plus politiquement interne au Grand-Duché et qui attise la question de l'intérêt que le pays y trouve, est la question des « quotas ». Les entreprises allemandes ou luxembourgeoises à direction allemande sur le territoire luxembourgeois doivent garder un pourcentage de nationaux⁴⁹⁸. Ce pourcentage, institué durant la période du *Zollverein* et avant la guerre, varie d'une entreprise à une autre. Cela concerne principalement la *Deutsch-Luxemburg Bergwerks-Aktien-Gesellschaft* à Differdange, la *Gelsenkirchener Bergwerks-Altkien-Gesellschaft* à Esch, les *Eichen und Stahlwerke Steinfort* à Steinfort, ainsi que la Société Anonyme d'Ougrée-Marihay à Rodange⁴⁹⁹. Toutes ces sociétés, détenues principalement par des capitaux allemands, ont bénéficié en 1913 de concessions minières

⁴⁹⁵ Cf. Partie I, Chap. I, C) *Le 11 novembre 1918 : un Grand-Duché éclaté*.

⁴⁹⁶ Cf. Partie I, Chap. II, B) *La mise en place de l'occupation militaire*.

⁴⁹⁷ A.N.L. AE-00579 Expulsions de sujets allemands, organisées pour avoir favorisé l'évasion de prisonniers de guerre. Lettre de LIESCH, directeur de la justice, à destination de REUTER le 3 décembre 1918.

⁴⁹⁸ A.N.L. AE-03589 Renvoi d'employés allemands des usines luxembourgeoises. Lettre de COLLARD (Directeur de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et du travail) aux inspecteurs du travail. 23 mars 1919.

⁴⁹⁹ A.N.L. AE-03589 *Ibidem*

approuvées par la Chambre⁵⁰⁰. L'une des contreparties est, selon l'article 12 de chacune des conventions, que « *les sociétés assument l'obligation d'occuper un personnel composé, autant que possible, d'éléments luxembourgeois* »⁵⁰¹. Autant dire que les « quotas » présentés en 1919 sont extrêmement flous, au bon vouloir du Gouvernement de juger ou non si la société remplit cette condition.

Enfin, une catégorie de la population est très mal perçue, déjà durant la guerre : les Juifs en provenance de Pologne. Considérés comme de nationalité allemande, ils sont accusés d'avoir, durant le conflit, dénoncé des Luxembourgeois aux autorités militaires et d'avoir fait partie de la police secrète allemande⁵⁰². La question de l'antisémitisme au Luxembourg est à remettre dans le double contexte de l'antisémitisme français et allemand du début du XXe siècle. En France, cela est présent dans les courants politiques de droite, principalement pour des aspects cléricaux, dans ceux de gauche, dans une vision anticapitaliste et anti-bourgeoise judaïque. L'affaire Dreyfus est l'incarnation même de ces visions⁵⁰³. Même si la gauche républicaine et CLEMENCEAU le combattent, cela reste encore très présent, même durant la guerre. En Allemagne, la vision des Juifs vivant en ville et possédant les richesses aux dépens des Allemands dits de « souche » est également une conception très présente, aussi bien dans les milieux de droite, car peu enclin à correspondre aux visions nationalistes et pangermaniques, que dans ceux de gauche, pour les mêmes raisons qu'en France. L'antisémitisme luxembourgeois, influencé par l'un comme par l'autre, s'inscrit dans ces deux visions en même temps. La juxtaposition du « Juif Polonais traître à la nation luxembourgeoise à la solde de l'Allemagne » est une idée répandue chez certains députés durant les années de guerre. Cet antisémitisme est d'autant plus attisé au Luxembourg qu'une part importante des Juifs polonais travaille à des postes supérieurs, tels que dirigeants d'entreprises industrielles ou commerciales⁵⁰⁴. Déjà, le 14 mai 1918 à la séance de la

⁵⁰⁰ Mémorial du Grand-Duché, Loi du 29 novembre 1913 concernant l'approbation des conventions conclues avec des sociétés métallurgiques luxembourgeoises au sujet de la concession de terrains miniers. 29 novembre 1913.

⁵⁰¹ A.N.L. AE-03589 *Ibidem*

⁵⁰² A.N.L. AE-00579 Lettre du député BOEVER à l'attention du Gouvernement, 26 février 1919.

⁵⁰³ En 1894, le capitaine DREYFUS est condamné pour espionnage pour le compte de l'Allemagne par un conseil de guerre. L'affaire prend une ampleur nationale et divise toute la société civile. DREYFUS, alsacien d'origine juive, est considéré comme le coupable idéal d'une partie de l'opinion publique. Les « antidreyfusards », soutenant la décision de l'armée et pour de multiples raisons, affrontent à diverses échelles les « dreyfusards », jugeant que le capitaine est innocent. Cette affaire cristallise surtout la haine anti-juive d'une partie de la population française. Elle se termine par l'acquittement de DREYFUS en 1899.

⁵⁰⁴ SCUTO D., *Histoire des immigrations au Luxembourg*, Hémécht, Revue d'histoire luxembourgeoise, 60/3-4, Luxembourg, 2008, p. 21.

Chambre, le député BOEVER⁵⁰⁵ attire l'attention du Gouvernement, mentionnant « *la présence dans le Grand-Duché d'éléments étrangers ayant abusé de notre neutralité ; notamment les Juifs polonais* »⁵⁰⁶. Même si aucune mesure ou commentaire n'émane du Gouvernement, ce rapprochement d'idées revient, en février 1919, dans le débat public. Le 26 février, *L'Indépendance Luxembourgeoise* publie une série d'articles fustigeant la présence d'Allemands sur le territoire, mais c'est « *L'Appel de l'Association des Victimes du Chiffon de papier* » qui remet la question à l'ordre du jour. Cette « association », qui n'en est pas une à proprement parler, se veut défendre l'intérêt des Luxembourgeois expulsés d'Allemagne depuis l'Armistice. Elle développe, ce jour-là, un article présentant la présence d'espions ou d'anciens collaborateurs, tous de nationalités allemandes, voire de confession juive. En apostrophant le Gouvernement, « l'association » invoque des méfaits toujours actuels comme justification permettant « *d'attirer votre attention sur la possibilité de troubles éventuels pouvant résulter de cet état de choses, plusieurs victimes nous ayant déclaré que si bon ordre n'était pas mis à cette affaire, si le défi porté à l'opinion publique par la présence ici de ces individus ne cessait pas, elles auraient recours à la «self-justice»* »⁵⁰⁷. A demi-mot, c'est une véritable « justice populaire » dont il est fait mention ici. La question aurait pu en rester là, mais elle est reprise à la Chambre lors de la séance du 28 février 1919. Déjà, la séance du 27 février est assez houleuse, dans la mesure où le référendum est vivement demandé par les libéraux et les socialistes, tandis que le parti cléricale clame au scandale devant les propos jugés injurieux envers la Grande-Duchesse. La séance est levée pour éviter que ceci ne dégénère⁵⁰⁸. Le lendemain 28, doivent être traitées les questions des étrangers allemands sur le territoire ainsi que celle du Corps des Volontaires. De nouveau, les débats sont tellement agités qu'ils obligent à la nécessité de lever la séance⁵⁰⁹. Mais ce qui ressort surtout, c'est que la tentative révolutionnaire du 9 janvier, ainsi que l'ensemble des maux que vit alors le Luxembourg, sont considérés par les indépendants et les cléricaux comme liés⁵¹⁰. En somme, expulser les Allemands et les Juifs permettrait de régler les problèmes.

Dès décembre 1918, devant la mise en place de la présence militaire alliée, nombreux sont les Allemands qui partent avant d'avoir reçu l'invitation à le faire. Cela s'explique par le fait que beaucoup d'entre eux sont seulement des migrants du travail ; leurs familles les

⁵⁰⁵ Théodore BOEVER (1872-1946). Homme politique luxembourgeois. Elu à la Chambre en 1918 sous l'étiquette du *Parti National Indépendant*. Député de 1918 à 1925.

⁵⁰⁶ A.N.L. AE-00579 Lettre du député BOEVER à l'attention du Gouvernement 26 février 1919.

⁵⁰⁷ *L'Indépendance Luxembourgeoise* du 26 février 1919.

⁵⁰⁸ *L'Indépendance Luxembourgeoise* 2 mars 1919.

⁵⁰⁹ *Ibidem* 2 mars 1919.

⁵¹⁰ *Ibidem* 2 mars 1919.

attendent en Allemagne. Progressivement, ces expulsions deviennent l'œuvre de l'Etat luxembourgeois, dans la mesure où la police accompagne les expulsés jusqu'à la frontière. Le motif se base sur la liste émise de décembre 1918, ainsi que sur les critères établis pour être jugé « expulsable ». Ce sont les autorités civiles luxembourgeoises et principalement la police des étrangers qui sont chargées des opérations⁵¹¹. Cependant, un problème empêchant ces expulsions est très rapidement noté par le Gouvernement : les autorités militaires alliées refusent de leur laisser passer la frontière, au motif que ces allemands n'ont pas d'autorisations spéciales en bonnes et dues formes⁵¹². Le 28 janvier 1919, REUTER lui-même écrit une lettre à DE LA TOUR. Il présente le fait que « *les autorités du pays ont déjà été, au cours des derniers mois, dans le cas de décréter par application des dispositions relatives à la police des étrangers, l'expulsion de plusieurs individus de nationalité allemande. Vis-à-vis d'un certain nombre d'Allemands, la même mesure sera, aux dires des autorités judiciaires, imminente* »⁵¹³. Mais il rajoute que faire traverser la frontière par ces personnes pose des problèmes, faute d'autorisation des autorités alliées. Il s'engage alors à ce que les Autorités luxembourgeoises fournissent toutes les informations concernant ces individus ainsi que les motifs de leur expulsion. Ce qui est intéressant également, c'est qu'il finit sa lettre en insistant sur la demande « *de bien vouloir reconnaître à la présente le caractère d'urgence* »⁵¹⁴. C'est donc bien, d'un point de vue juridique, le Gouvernement luxembourgeois qui juge et applique ces expulsions. Les autorités militaires alliées n'ont qu'un rôle de « facilitateur ». Cela s'illustre pleinement dans la réponse du 31 janvier du commandant d'Armes, dans laquelle celui-ci indique qu'il « *est tout disposé à faciliter le passage de la frontière aux individus indésirables de nationalité allemande, dont vous prononcerez l'expulsion* »⁵¹⁵. Il ajoute que des sauf-conduits seront dorénavant donnés à chaque demande, complétés des informations fournies par le Gouvernement et que la mention « expulsion » devra être notée dans leurs documents d'identité luxembourgeois⁵¹⁶. A compter de février 1919, les expulsions deviennent de plus en plus systématiques.

⁵¹¹ A.N.L. AE-00579 Rapports de la police des étrangers et du procureur général d'Etat.

⁵¹² A.N.L. AE-00579 Lettre de REUTER du 28 janvier 1919 à destination de DE LA TOUR.

⁵¹³ A.N.L. AE-00579 *Ibidem*

⁵¹⁴ A.N.L. AE-00579 *Ibidem*

⁵¹⁵ A.N.L. AE-00579 Réponse DE LA TOUR à REUTER, 31 janvier 1919.

⁵¹⁶ A.N.L. AE-00579 *Ibidem*

- **La mainmise de l'industrie allemande :**

Ces aspects économiques de l'histoire du Luxembourg ont déjà fait l'objet de multiples études historiques. Elles incarnent au mieux le passage progressif de l'influence allemande à l'influence franco-belge, mais cela ne doit pas se faire au détriment du Luxembourg. En effet, dès le 12 décembre 1918, le Gouvernement publie un arrêté grand-ducal « *portant défense d'aliénation d'immeubles et de matériel d'exploitation sans autorisation du Gouvernement* »⁵¹⁷. L'objectif, face au départ effectif d'une partie des populations allemandes, dans laquelle une part importante est constituée de chefs d'entreprises, est d'éviter que ces ventes ne se fassent au profit d'autres Allemands et dans le que des investisseurs de capitaux français et belges ne se précipitent dans la faille. Le Gouvernement souhaite ainsi garder la mainmise durant cette transition. A compter de mars 1919, le Gouvernement luxembourgeois envisage de saisir les usines allemandes présentes sur son territoire afin de les garder en gage des paiements d'indemnités qui doivent être définis pour l'occupation allemande durant la guerre⁵¹⁸, cela à travers la mise sous séquestre des usines, mais aussi de toutes les propriétés des usines allemandes⁵¹⁹. Le projet se heurte à une double contrainte : d'une part, le Luxembourg est un pays neutre. Une telle attitude pouvant être perçue négativement par le Gouvernement allemand. Cela pourrait sembler anodin à l'heure où l'Allemagne est en pleine reconstruction et traversée de troubles civils. Mais, d'autre part, le Luxembourg reste très dépendant des importations de ce voisin, principalement pour le combustible⁵²⁰. Autant dire que cela n'arrangerait en rien les affaires du Gouvernement d'entraîner une pénurie.

C'est donc à travers une « pirouette » juridique que le Gouvernement luxembourgeois s'assure d'une prise de ces entreprises. La première étape consiste, lorsqu'il ne s'agit pas de grandes entreprises, à expulser les Allemands y travaillant et leurs directeurs quand eux-mêmes sont Allemands. La seconde est de s'appuyer sur l'arrêté du 11 décembre 1918 pour s'obliger à apporter des conditions favorables au Gouvernement. La troisième, de contraindre tout repreneur de ces biens à constituer un capital comprenant au minimum vingt-cinq pour

⁵¹⁷ Mémorial du Grand-Duché. Arrêté grand-ducal du 11 décembre portant défense d'aliénation d'immeubles et de matériel d'exploitation sans autorisation du Gouvernement. 12 décembre 1918

⁵¹⁸ TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)*, p. 140.

⁵¹⁹ *Ibidem* p. 141

⁵²⁰ *Ibidem* p. 141

cent provenant de l'Etat Luxembourgeois⁵²¹. Cette affaire se retourne progressivement contre l'Etat lui-même. Même si les usines allemandes sont ainsi forcées, d'une certaine façon, à la vente, se pose la question de savoir qui peut les reprendre. Le risque est que se crée un conglomérat, dominé soit directement par l'Arbed luxembourgeois, soit par les usines Schneider-Creusot françaises⁵²², donc, dans tous les cas, une perte totale de contrôle et de moyen de pression du Gouvernement sur la propre économie de son état. Toutes les grandes entreprises allemandes citées préalablement représentent plus de la moitié de la production industrielle et minière du pays ; sans parler que les nouveaux investisseurs sont principalement français et belges et font perdre de nouveau les gains prévus par les expulsions réalisées. Lors de la question du rachat par l'Aber de la *Gelsenkirchener Bergwerks-Aktien-Gesellschaft* en mars 1919, les débats sont houleux à la Chambre. Le Gouvernement choisit de favoriser, quitte à ce que l'entreprise soit rachetée par un consortium, une entreprise luxembourgeoise. Ainsi, lorsqu'en 1920, c'est au tour de la *Deutsch-Luxemburg Bergwerks-Aktien-Gesellschaft* d'être racheté par l'Aber, aucun débat n'est soulevé⁵²³.

La question de savoir si l'autorité militaire française favorise ou non les rachats au bénéfice d'industriels français est également à soulever. L'*Eichen und Stahlwerke Steinfort* est rachetée par la *Société des Mines de la Loire* en septembre 1919. La Société Anonyme d'Ougrée-Marihay, elle, devient en 1923 la *Société belge de l'Azote* dont le nom indique pleinement l'origine nationale de l'acheteur, la *Société de l'Air liquide* basée à Ougrée⁵²⁴. Il n'y a pas, à proprement parler, d'ingérences directes de la part de l'autorité militaire dans ces achats. Cela est de même pour le Gouvernement français, qui ne voit pas la nécessité de soutenir officiellement les rachats, quitte à se mettre à dos la Belgique. D'autant plus que l'apport de l'industrie des régions d'Alsace et de Moselle pose des complications très liées avec le Luxembourg⁵²⁵. Mais ce qui est sûr, c'est que l'appui apporté dans les expulsions est déjà en soit une aide pour permettre les rachats de ces entreprises. De plus, des groupes comme les usines Schneider, grands producteurs d'armes durant la guerre, ont pleinement leurs entrées et l'attention des députés et du Gouvernement français. Enfin, la présence sur le territoire luxembourgeois d'officiers du renseignement depuis décembre 1918 peut avoir influencé certaines expulsions, plus en raison du poste qu'occupe alors la personne que par

⁵²¹ *Ibidem* p. 142

⁵²² Une des plus grandes aciéries françaises. Principalement connue au début du XXème siècle pour sa fabrication d'armes. A partir de 1918, le groupe entame une politique d'implantation dans les pays rhénans et germaniques.

⁵²³ *Ibidem* p. 150

⁵²⁴ Commune de la province de Liège (Belgique).

⁵²⁵ Cf., Chap. II), A) Le référendum luxembourgeois : garantir l'indépendance à travers la dynastie.

ses « aides à des prisonniers de guerre évadés ». Mais ces opaques tractations de couloirs ne peuvent être clairement définies, fautes de documents.

- **Les conséquences des expulsions : entre larmes, gains et colères**

Pour les populations allemandes présentes dans le Grand-Duché, l'anti germanisme de la population luxembourgeoise, ajoutée à la peur des expulsions, entraîne une situation de plus en plus inconfortable. Dans les correspondances partant du Luxembourg à destination de l'Allemagne, la censure recense ainsi les écrits des familles ou des travailleurs encore sur le territoire. En mai 1919, une famille allemande vivant à Rumelange⁵²⁶ correspond en ces termes à des proches vivant dans le *Land* de Holstein⁵²⁷ qu'« *ici nous sommes bien, si l'on ne nous force pas de quitter, nous resteront. Il y a déjà bon nombre de partis parmi nous. Ils ont laissé leurs mobiliers. Nous sommes toujours sur le qui-vive. Je ne saurai expliquer ce qui se passe ici en ce moment. Notre place n'est plus durable* »⁵²⁸. Pour bon nombre d'Allemands, ces expulsions d'un pays neutre ne sont pas cohérentes. Une forme de colère et de haine se manifeste progressivement à leur rencontre. Un mari, travaillant à Luxembourg-ville, écrit à sa femme habitant en Allemagne qu'il espère que tout ceci finisse. « *Car ici, nous sommes plus malheureux que jamais. Je ne saurai l'expliquer avec quelle rage au cœur ; je dois laisser traiter les nôtres de « Boches » sans pouvoir intervenir. Je suis content que tu ne sois pas ici sinon je mourrais de rage !* »⁵²⁹. Les réponses venant d'Allemagne sont également surveillées et certains destinataires n'hésitent pas à encourager leurs proches à prendre la nationalité luxembourgeoise. En juillet 1919, un correspondant de Nuremberg écrit à un Allemand de Luxembourg que « *si tu es malin, suis mon conseil, et fais-toi naturaliser luxembourgeois. Pour l'avenir, tu t'en trouveras bien car tu dois comprendre que la paix est signée. Ça, c'est bien vrai, mais ne sois pas si bête de croire qu'elle durera longtemps* »⁵³⁰. Nombreux sont les Allemands habitant le Grand-Duché bien avant la guerre et qui, du fait de l'occupation, paient la situation par l'expulsion. Pourtant, leurs vies se

⁵²⁶ Commune du canton d'Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

⁵²⁷ Province allemande jusqu'en 1947. Actuellement land de Schleswig-Holstein (Nord de l'Allemagne).

⁵²⁸ 16 N 1462 rapports des commissions de contrôle postal : correspondance civile et militaire. Luxembourg (correspondance civile) avril – septembre 1919.

⁵²⁹ 16 N 1462 *Ibidem*

⁵³⁰ 16 N 1462 *Ibidem*

trouvaient là. Cette situation est très similaire à celle que vivent les expulsés d'Alsace et de Moselle.

Les sentiments anti allemands de la population sont le fait, bien souvent, de francophiles ou de belgophiles, attisés par la présence des Alliés. Que ce soit pour la population mais aussi le Gouvernement, appliquer une politique d'expulsion et de rejet des populations allemandes permet d'affirmer un caractère pro alliés. C'est donc pleinement à remettre dans le contexte de l'ambiguïté du Gouvernement luxembourgeois durant la guerre et principalement dans le jugement de la politique de la grande-duchesse Marie-Adélaïde par les pays alliés et les Luxembourgeois de l'étranger. Appliquer cette politique revient à affirmer que le Luxembourg n'est pas un pays allié de l'Allemagne. Mais tous les Luxembourgeois ne sont pas dans cette optique. Parce que ce sont des voisins, des individus connus de la communauté ou simplement par conviction anti-française, les plaintes et oppositions sont nombreuses. En effet, les expulsions concernent également les membres du clergé par exemple. De nombreux hommes d'Eglise de nationalité allemande sont présents au Luxembourg. Le Gouvernement sait que toucher à la foi pourrait être extrêmement mal perçu par la population. En décembre 1918, ce sont les autorités militaires françaises qui demandent qu'une communauté de Jésuites de Troisvierges⁵³¹ composée d'Allemands soit expulsée. Le G.Q.G.A. juge que ceux-ci peuvent prêcher des propos anti alliés⁵³². La population de Troisvierges s'insurge contre cette pratique. Le Gouvernement luxembourgeois doit alors trouver un compromis qui est accepté par les autorités militaires. En suit que, les Jésuites peuvent rester, à la condition qu'ils s'abstiennent de toute intervention autre qu'en rapport avec leur Culte⁵³³. A cela s'ajoutent, durant toute la période des expulsions, des oppositions directes de la part des autorités luxembourgeoises à divers échelons. Nombreux sont les fonctionnaires, dont les gendarmes, qui appliquent les opérations avec peu de zèle, quand ce n'est pas directement en laissant lettre morte les avis d'expulsions⁵³⁴.

La question de savoir combien d'Allemands sont ainsi expulsés est difficile à déterminer. Que ce soit par choix ou par obligation, mais aussi au niveau des motifs ou encore du nombre de membres par familles, quand ce n'est pas une seule personne, tout ceci

⁵³¹ Commune du canton du même nom (Luxembourg).

⁵³² A.N.L. AE-00648 Correspondance entre le Gouvernement et les autorités militaires françaises et américaines (Affaires judiciaires...). Lettre du général GUILLAUMAT du 4 décembre 1918 à destination de REUTER indiquant la présence de ces religieux.

⁵³³ A.N.L. AE-00648 *Ibidem* Lettre de REUTER du 16 décembre 1918 au général GUILLAUMAT proposant cette solution. Acceptée dans la réponse du 18 décembre.

⁵³⁴ A.N.L. AE-00579 Expulsions de sujets allemands. Rapport de LIESCH (directeur de la justice et des travaux publics) à destination de REUTER. 18 novembre 1920.

contraint à faire seulement des estimations. D'autant que certains Allemands, partis volontairement fin 1918, reviennent en 1919. Pour rappel, la population allemande résidant dans le Grand-Duché, selon le recensement de 1916, est de dix-sept mille individus. Ce chiffre est inférieur à celui de 1910, lorsque la communauté allemande représentait alors vingt et un mille personnes. Les départs, durant cet intervalle d'années, sont dus à des causes extérieures au Luxembourg⁵³⁵. C'est surtout le recensement de 1922 qui permet d'établir que seulement quinze mille Allemands vivent encore au Luxembourg après les expulsions⁵³⁶. Les expulsions, volontaires ou forcées, sont donc estimables à environ deux mille individus entre 1918 et 1922. Cela concerne toutes les classes économiques et sociales, aussi bien des cadres, des ouvriers, mais aussi des veufs⁵³⁷.

A partir de mai 1920, les expulsions systématiques sont progressivement stoppées. Tout d'abord, du fait d'un mécontentement de la population luxembourgeoise et également en raison d'une situation politique beaucoup plus stable après le référendum de septembre 1919. Mais aussi, pour deux raisons extérieures au Grand-duché dont les conséquences sont déterminantes pour cette question. La première cause vient du Gouvernement allemand lui-même. A partir de 1920, la République de Weimar commence à se stabiliser. Le 29 mai 1920, la légation luxembourgeoise à Berlin est informée que la situation devient problématique entre les deux pays sur cette affaire. Le Gouvernement allemand juge que le Luxembourg étant neutre et n'ayant aucune modification de frontière, ces expulsions ne sont pas justifiées. De plus, les expulsés du Luxembourg se rajoutent à ceux d'Alsace et de Moselle. Nombreux sont ceux qui, à leur arrivée, ne possèdent rien pour subvenir à leurs besoins. Ils vivent alors de l'assistance publique. Enfin, que beaucoup n'ont même pas connaissance des motifs de leurs expulsions⁵³⁸.

Aux griefs du Gouvernement allemand se rajoute un autre problème, celui de la gestion des Luxembourgeois expulsés d'Alsace-Lorraine. Environ dix mille Luxembourgeois y vivent. Nombreux sont ceux qui ont gardé leur nationalité et ne sont pas inquiétés. Mais, pour des centaines d'entre eux, le fait d'avoir acquis la nationalité allemande pose de nombreux problèmes. A ce titre, il est important de rappeler que, selon la loi du 22 juillet

⁵³⁵ Principalement dû à la mobilisation militaire et pour la production des usines en Allemagne. Mais aussi pour fuir dans les pays neutres.

⁵³⁶ SCUTO D., *Histoire des immigrations au Luxembourg*, p. 19

⁵³⁷ A.N.L. AE-00579 Constat effectué à la lecture des comptes rendus d'expulsions.

⁵³⁸ A.N.L. AE-00579 Lettre de la légation de Luxembourg à Berlin du 29 mai 1920, après entretien avec le directeur ministériel des affaires étrangères allemandes.

1913⁵³⁹, un citoyen allemand est avant tout un citoyen du *Land* dans lequel il naît ou se fait nationaliser, et si le *Land* « disparaît » comme c'est le cas du *Reichland Elsass-Lothringen*, celle de ses parents. Ainsi, un Luxembourgeois obtenant la nationalité « allemande » est avant tout de la nationalité du *Reichland Elsass-Lothringen*. Cette distinction est primordiale, dans la mesure où les Luxembourgeois devenant fonctionnaires obtiennent d'office la nationalité allemande, au même titre que des cadres. Les veuves qui ont obtenu celle de leurs maris sont également de nationalité du *Reichland*. Ainsi, à partir de 1920, des centaines de Luxembourgeois de souche mais de nationalité allemande sont expulsés d'Alsace et de Moselle. Pour beaucoup d'entre eux, cette expulsion entraîne le statut d'apatride. La France ne les considère pas comme Alsaciens-Mosellans, le Luxembourg juge qu'ils ont perdu volontairement leur nationalité et l'Allemagne ne les considère pas comme Allemands car n'appartenant à aucun *Land* existant⁵⁴⁰. Ils sont conduits en Allemagne et ne peuvent pas rentrer au Luxembourg, faute de papiers en règles. Ils sont également soumis aux mêmes contraintes que les autres expulsés, leurs biens étant vendus en tant que « dommages de guerre ». Ces apatrides se retrouvent dans la situation de devoir demander au Gouvernement luxembourgeois de réintégrer leur nationalité. Sept cents Luxembourgeois effectuent cette demande⁵⁴¹. Chaque requête prend du temps, nécessitant de passer devant une commission. Entre 1921 et 1923, seules cent quarante-trois personnes et parfois leurs familles retrouvent leur nationalité luxembourgeoise⁵⁴². Pour les autres, par contre, la suite de leur devenir se perd dans la mesure où leurs statuts d'apatrides les obligent à trouver d'autres solutions : soit en quittant l'Allemagne et en obtenant une nouvelle nationalité ailleurs, soit en tentant de retrouver une nationalité allemande, par mariage ou parrainage principalement⁵⁴³. À noter néanmoins la présence, dans le recensement de 1922, de mille cinq cents résidents de nationalité « inconnue » au Luxembourg⁵⁴⁴. Il est possible que certains des apatrides en fassent partie. Toujours est-il que pour le Gouvernement luxembourgeois, la situation n'est plus compatible avec celle d'expulser des Allemands du Grand-Duché. Ces deux éléments vont stopper les expulsions à grande échelle durant l'année 1920 pour éviter tous scandales ou

⁵³⁹ Sous la direction de GIRAULT R., présenté par LEFEUVRE D., *Loi relative à la nationalité du Reich et des Etats fédérés du 22 juillet 1913*, dans le numéro thématique *Nation, nationalité et nationalisme en Europe de 1850 à 1920*, Matériaux pour l'histoire de notre temps, 1996, p. 46-49.

⁵⁴⁰ AE-02304 Expulsions des Luxembourgeois d'Alsace-Lorraine.

⁵⁴¹ AE-02306 Luxembourgeois en Alsace-Lorraine: Questions de nationalité, 1919-1929. Chiffre approximatif correspondant au nombre de demandes et de lettres émises à cet effet.

⁵⁴² AE-02306 *Ibidem*, chiffre approximatif correspondant au nombre de demandes recevant un avis favorable.

⁵⁴³ AE-02304 *Ibidem*, élément rapporté dans de nombreuses demandes comme étant une autre possibilité si celle luxembourgeoise n'est pas acceptée.

⁵⁴⁴ SCUTO D., *Histoire des immigrations au Luxembourg*, p. 19

problèmes diplomatiques. Celles qui auront lieu par la suite sont individuelles et relèvent de fautes pénales.

La question de l'impact des expulsions des citoyens allemands amène à celle des avantages obtenus pour le Luxembourg. Même si la dynamique est lancée par les autorités militaires au nom de la sécurité, le Gouvernement y trouve également son propre compte, d'une part, dans une image internationale lavée de toutes connivences avec l'Allemagne et d'autre part, comme vu précédemment, par l'acquisition d'entreprises allemandes et l'apport de capitaux franco-belges, permettant, avant même les accords sur l'Union Economique belgo-luxembourgeoise de 1921, de redynamiser la production industrielle. D'une certaine manière, il trouve aussi une échappatoire à la crise sociale, durant l'année 1919. Les expulsions permettent à des Luxembourgeois de reprendre les postes de cadres tenus par des Allemands et donc de trouver des débouchés dans un marché du travail jusqu'alors saturé. C'est dans le monde ouvrier que cette tendance est la plus marquante. Avant 1914, soixante-dix pour cent des emplois d'ouvriers sont occupés par des étrangers dont la moitié est allemande. Entre 1919 et 1921, la part diminue de trente pour cent. En 1921, c'est soixante-dix pour cent des emplois qui sont occupés par des Luxembourgeois⁵⁴⁵. Ces expulsions permettent une certaine « nationalisation » du marché de l'emploi, ainsi que des facilités pour le Grand-Duché de passer du *Zollverein* à une nouvelle entité économique pro alliée.

C) Le difficile chemin du référendum :

La question du référendum du Grand-Duché occupe toute l'attention politique, sociale et économique durant l'année 1919. Sa réalisation, nécessaire au Grand-Duché pour sortir de la crise interne, dépend pourtant du bon vouloir de la Belgique et de la France. Les deux pays n'ont aucun avantage à ce que le référendum se réalise rapidement, mais pour des raisons différentes. Ces ingérences manifestes ont des conséquences pour le Luxembourg, dont celle de la crise que connaît le pays et qui se perpétue durant toute l'année 1919.

- **Pour la France et la Belgique, la nécessité de repousser le référendum :**

⁵⁴⁵ HOFFMANN S., *L'immigration au grand-duché de Luxembourg, De l'époque industrielle à aujourd'hui*, dans *Migrance*, Paris, 2002, p. 3.

La mention d'un référendum par la Chambre des députés luxembourgeoise n'est pas une nouveauté. Dès la fin du conflit, cette éventualité est très rapidement perçue comme la seule pouvant régler les deux questions primordiales du pays : la question politique, vis-à-vis de la dynastie ainsi que la forme que doit prendre l'Etat. Ainsi que la question économique, à savoir vers quel pays le Luxembourg doit se tourner pour répondre à la nécessité d'une association économique devenue vitale après la sortie du *Zollverein*. Le 19 novembre 1918, REUTER engage le Gouvernement vers l'élaboration d'un référendum⁵⁴⁶. Toutefois, sans actions concrètes, le 11 décembre 1918, la presse luxembourgeoise ironise sur la véracité des volontés du Gouvernement⁵⁴⁷. Pour répondre à cette attaque, REUTER tente de remettre la question du référendum sur le devant de la scène, mais les événements de janvier 1919 ne permettent pas d'y répondre sur le moment. Le sujet du référendum redevient d'actualité le 27 février 1919, mais les questions des expulsions empêchent d'avoir une étude sereine de la question à la Chambre. Le 21 mars, la Chambre se prononce en faveur du référendum. Le 2 avril, REUTER dépose un projet de loi en vue de le planifier⁵⁴⁸. La loi « *portant institution d'un référendum sur la question dynastique et sur la forme de l'Etat* » est promulguée le 3 avril⁵⁴⁹.

Pourtant, ce n'est que le début d'une longue attente pour effectuer ce vote. Le Gouvernement luxembourgeois tente au mieux de faire accélérer l'affaire. Le 10 avril, l'arrêté grand-ducal fixe la date du référendum pour le 4 mai 1919⁵⁵⁰. Pour la Belgique, comme pour la France, la rapidité d'exécution du référendum n'arrange en rien leurs affaires. Pour la Belgique, une procédure aussi rapide empêche toute possibilité d'amener le vote en faveur d'un rapprochement. Pour HYMAN, tout référendum serait défavorable à la Belgique. Que ce soit du point de vue politique ou économique, le Luxembourg se tourne volontiers vers un maintien de la nouvelle monarchie sous le patronage d'une union économique avec la France. Dès le 18 février, cet état de fait est relevé⁵⁵¹. Mais une dernière carte peut encore être jouée : faire que les grandes puissances, dont la France, contraignent le Luxembourg à se tourner vers la Belgique⁵⁵². D'autant qu'HYMANS espère prendre au piège la politique française

⁵⁴⁶ TRAUSCH G., *Le poids de la Lorraine dans la question du Luxembourg. Le referendum du 28 septembre 1919*, p. 95.

⁵⁴⁷ *Ibidem* p. 102.

⁵⁴⁸ *Ibidem* p. 95.

⁵⁴⁹ Mémorial du Grand-Duché. Loi du 3 avril 1919. 4 avril 1919.

⁵⁵⁰ Mémorial Grand-Duché 11 avril 1919.

⁵⁵¹ A.E.B. 651 Lettre d'HYMANS du 18 février à l'attention de GAIFFIER.

⁵⁵² A.E.B. 651 *Ibidem*.

concernant le Luxembourg : si la France influence le Grand-Duché, c'est normal, vu ses engagements de 1917. Mais si la France refuse toute aide dans ce domaine, c'est qu'elle a des velléités annexionnistes cachées⁵⁵³. HYMANS tente, pour les négociations de paix, de faire de la Belgique, le porte-parole du Luxembourg. Autant dire que cette volonté condamnerait toute possibilité pour REUTER de s'exprimer sur l'avenir de son propre pays. L'objectif belge est d'annexer le Luxembourg à travers le traité de paix, avant tout référendum qui condamnerait internationalement l'annexion et pour ce faire, il faut repousser le référendum d'ici là.

Pour la France, le point de vue est différent, même si l'objectif de repousser le référendum est le même. La question d'un référendum avant la signature du traité de paix ramène au sujet d'une autre région, l'Alsace-Moselle. En effet, le Gouvernement français et CLEMENCEAU lui-même, jugent qu'un référendum au Luxembourg peut entraîner des velléités à en réaliser un pour l'Alsace et la Moselle. Que ce soit en raison des autres puissances ou encore d'une certaine partie de la population « rattachée de force » à la France, le risque est réel. La question des acquis sociaux dont ne bénéficient pas les autres départements français, ainsi que la séparation de l'Eglise et de l'Etat, sont des aspects qui préoccupent beaucoup d'Alsaciens-Mosellans. Etre intégré à la France signifie la perte de tous ces avantages et héritages. Même si, le 9 décembre 1918, lorsque POINCARE arrive à Strasbourg, il déclare devant la foule rassemblée « *Le plébiscite est fait !* »⁵⁵⁴, la réalité est toute autre. Le « plébiscite spontané »⁵⁵⁵ que l'accueil à l'entrée des troupes françaises semble transmettre, cache pourtant un profond malaise. Entre ces populations nouvellement françaises, dont les jeunes générations n'ont jamais connu la France et les arrivées des fonctionnaires et officiels français, un certain fossé se creuse. De plus, tout référendum ou même mention de celui-ci peut remettre en cause l'ensemble de la politique française depuis la défaite de 1871⁵⁵⁶. Autant dire que tous motifs de propagation, dont ceux provenant d'un Etat voisin tel que le Luxembourg et bénéficiant de nombreuses connexions avec la Moselle, sont tout bonnement à prohiber. A la volonté de repousser le référendum au traité de paix pour légitimer le retour de l'Alsace-Moselle, s'ajoute également celui de contrecarrer les plans belges. La question du Luxembourg ne doit pas être réglée lors des conférences pour

⁵⁵³ A.E.B. 651 Lettre de GAIFFIER à HYMANS du 10 mai 1919.

⁵⁵⁴ GRANDHOMME F., *Retrouver la frontière du Rhin en 1918, l'entrée des poilus en Alsace et le retour à la France*, dans *L'Alsace et la Grande Guerre* coordonné par J.-N. GRANDOMME, Revue d'Alsace n°139, Strasbourg, 2013, p. 237

⁵⁵⁵ *Ibidem* p. 249.

⁵⁵⁶ *Ibidem* p. 254.

établir le traité de paix, sous peine de perdre l'indépendance du Luxembourg et donc toute possibilité de sécuriser la « trouée ». CLEMENCEAU partisan du référendum luxembourgeois, fait largement comprendre son point de vue à HYMANS sur la nécessité que, seuls les Luxembourgeois peuvent décider de l'avenir de leurs pays. Le 17 janvier 1919, il informe, en ces termes, FOCH que « *Le Gouvernement de la République a fait savoir au Gouvernement belge qu'il ne revendiquait pas le Luxembourg et il a pris acte du fait que le jour où le statut international du Grand-Duché serait modifié, le peuple du Grand-Duché se prononcerait en toute liberté sur son sort définitif. Nous devons nous maintenir strictement dans ces données et ne prêter à aucune équivoque à leur sujet* »⁵⁵⁷. CLEMENCEAU a cependant pleinement conscience que la France doit apporter des garanties vis-à-vis de la Belgique et cela, à travers la présence de troupes belges sur le territoire luxembourgeois. Il indique donc, dans la même lettre à FOCH, que « *nous devons par conséquent permettre aux Belges, dans toute la mesure du possible, de participer à nos côtés à l'occupation du territoire luxembourgeois* »⁵⁵⁸.

Le sujet du référendum amène, pour la France, une question sous-jacente qui l'intéresse beaucoup plus : celle de la Belgique en elle-même. En effet, le début de l'occupation des pays rhénans nécessite d'avoir un « allié » régional, que ce soit sur le terrain ou pour les décisions politiques et diplomatiques. Le référendum luxembourgeois devient ainsi un outil primordial pour permettre à la France d'avoir un moyen de pression sur la Belgique. Le référendum semblant favorable à la France, seule une décision de celle-ci pourrait permettre à la Belgique de maintenir la possibilité d'une union économique. Ce moyen de pression pourrait permettre d'obtenir un avantage sur des accords, tant sur une alliance militaire qu'économique. DE GAIFFIERE soupçonne les politiciens français, dont CLEMENCEAU, d'essayer d'établir une union économique entre le Luxembourg et la France, puis, une union économique avec la Belgique à travers le Luxembourg. Le 24 mai 1919, DE GAIFFIERE présente ses craintes à HYMANS dans un rapport confidentiel. La politique française d'avant-guerre, principalement celle du Second Empire, pouvait porter préjudice à l'indépendance de la Belgique. Actuellement, il annonce qu'un « *accord économique avec le Luxembourg répond aux fins de la France ; le Luxembourg n'est-il pas le chemin qui conduit à Bruxelles, d'après l'aveu de M. Rouher ? C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous n'avons jamais pu obtenir le désintéressement complet et loyal de la France*

⁵⁵⁷ S.H.D. 4 N 72 questions politiques concernant les pays neutres. Lettre de CLEMENCEAU à FOCH du 17 janvier 1919.

⁵⁵⁸ S.H.D. 4 N 72 *Ibidem*.

au regard du Grand-Duché. Aussi vois-je avec méfiance les manigances de MM. Clémentel et Loucheur pour nous englober dans d'insidieuses tractations avec le Grand-Duché »⁵⁵⁹. Car selon lui, la France même en temps de paix « continuera à viser à l'absorption de la Belgique, [...] au marché ou à l'agression, elle substituera le mode de pénétration pacifique, par une habile propagande, par sa politique économique »⁵⁶⁰. Cette vision extrême trouve pourtant des fondements, à savoir que CLEMENCEAU et FOCH ont conscience de l'outil que représente le référendum luxembourgeois pour obtenir au moins l'alliance militaire⁵⁶¹. Pour l'heure, le référendum doit être repoussé afin d'éviter que la question ne soit traitée lors des conférences de paix à Versailles et ainsi perdre tout moyen de pression.

- **Les tentatives d'ingérences dans le vote luxembourgeois : l'Armée française comme outil électoral**

La France et la Belgique tentent d'interférer dans le vote de diverses façons. Pour la France, c'est principalement BERTHELOT qui devient le responsable de l'opération⁵⁶². L'objectif est de maintenir l'avantage de la France dans le vote pour conserver le futur moyen de pression et de le repousser à une date postérieure à la signature du traité de paix. Côté belge, HYMANS garde les commandes. Tenter d'obtenir la signature avant le référendum n'est pas chose facile, mais surtout, changer les résultats du vote semble irréalisable. C'est donc dans un premier temps sur le terrain de la date en elle-même que les deux hommes concordent leurs actions. A ce titre, le mois d'avril 1919 est décisif. L'annonce faite par le Gouvernement luxembourgeois de fixer la date au 4 mai n'arrange aucun des deux. HYMANS n'a pas encore eu le temps de régler les affaires à Versailles, mais cela reste possible. C'est une « campagne électorale » très particulière qui se joue alors au Luxembourg, dans laquelle les influences francophiles, philobelges et indépendantistes luxembourgeois s'ajoutent aux volontés d'ingérences des deux pays. Les outils utilisés ne sont cependant pas les mêmes. Pour la Belgique, c'est sous la forme de sa propagande.

⁵⁵⁹ A.M.A.E. 651 Lettre de GAIFFIER à HYMANS du 24 mai 1919.

⁵⁶⁰ A.M.A.E. 651 *Ibidem*.

⁵⁶¹ STENGERS J., *L'accord franco-belge de 1920 et le Luxembourg*, p. 431-447, dans *Belgique – Europe – Afrique. Deux siècles d'histoire contemporaine, Méthode et réflexions. Recueil d'articles de Jean Stengers*, Revue belge de philosophie et d'histoire, tome 82, fascicule 1 et 2, Bruxelles, 2004, p. 431.

⁵⁶² TRAUSCH G., *Le poids de la Lorraine dans la question du Luxembourg*, p. 92.

Pour ce qui est de changer ou confirmer les votes, la France se dote d'un atout indéniable. Celui-ci prend la forme, dès mars 1919, du retour des légionnaires luxembourgeois ayant combattu sous l'uniforme français durant le conflit. L'image renvoyée par les légionnaires est très forte, tant au niveau de l'impact de l'idéal d'un Luxembourg combattant qu'au niveau de ses membres. A l'instar de François FABER⁵⁶³, qui s'étant engagé dès le 22 août 1914, est déjà un symbole des légionnaires luxembourgeois de son vivant. Sa mort en 1915 fait connaître l'existence des légionnaires combattants pour la France à travers l'Europe. Dès septembre 1915, une « coupe François FABER » a lieu dans le Grand-Duché même⁵⁶⁴. Cela popularise l'image de Luxembourgeois combattants alors que le pays est occupé, sous uniforme français. L'initiative est maintenue à partir de 1918, devenant ainsi le « Grand Prix François FABER »⁵⁶⁵. Depuis février 1919 déjà, la presse luxembourgeoise, principalement « *L'Indépendance Luxembourgeoise* », mais aussi le « *Escher Tageblatt* », débute une campagne de sensibilisation à l'arrivée prochaine des volontaires de la Légion. L'*Escher Tageblatt* entreprend, entre le 1^{er} et le 5 février, de publier plusieurs fois le même article s'intitulant « *LUXEMBOURGEOIS* » et se développant ainsi : « *Si vous rencontrez un militaire habillé en kaki et portant les deux fourragères vertes et rouges, parlez-lui, car vous aurez 95 chances sur 100 de parler à un compatriote, à un survivant du premier régiment de France, qu'est le régiment de marche de la Légion étrangère* »⁵⁶⁶. Cette campagne vise à préparer progressivement l'arrivée de ces soldats. Beaucoup d'entre eux ne vivent plus au Luxembourg, même avant le conflit, mais en France. Pourtant, nombreux sont ceux qui profitent de leur statut de combattant pour obtenir des avantages que le gouvernement REUTER serait susceptible de leur donner. Pour la France, c'est l'occasion de rajouter quelques centaines de partisans sans même avoir à entreprendre une quelconque campagne et surtout de lier le « Luxembourg combattant durant la guerre » à l'image de la France. La cérémonie d'accueil de ces légionnaires a lieu le 16 mars. Cent trente sociétés luxembourgeoises, le 116^e R.I., le général DESTICKER lui-même, ainsi que les membres du Conseil municipal de Luxembourg, les reçoivent⁵⁶⁷. Lors du banquet, outre les officiers français et bon nombre de députés luxembourgeois, s'y trouvent également le prince de LIGNE, PICARD, les amicales franco-luxembourgeoises et diverses personnalités

⁵⁶³ François FABER (1887 – 1915). Cycliste luxembourgeois. Gagnant de nombreux tours cyclistes avant 1914, il devient une icône sportive internationale. Engagé en 1914 dans la Légion, il meurt en 1915 durant les combats de la bataille d'Artois.

⁵⁶⁴ *Luxemburger Bürgerzeitung* du 7 septembre 1915.

⁵⁶⁵ Toujours d'actualité.

⁵⁶⁶ *Escher Tageblatt* 1, 2 et 5 février 1919.

⁵⁶⁷ *L'Indépendance Luxembourgeoise* 19 mars 1919.

luxembourgeoises⁵⁶⁸. L'objectif est ainsi atteint avant même l'annonce du référendum. La France incarne les Luxembourgeois qui ont combattu durant la guerre, ceux qui n'ont pas collaborés. Le poids du nombre est un aspect indéniable. A ce titre, CLEMENCEAU, en 1919, s'entretient avec le roi Albert Ier, le 4 avril, au sujet de l'avenir du Luxembourg et revient sur cette notion du chiffre. Il l'invite à ne pas lui demander « *de jeter les Luxembourgeois dans les bras des Belges : je ne connais pas leurs sentiments. Tout ce que je sais, c'est que nous avons eu dans l'Armée française 1500 volontaires luxembourgeois et qu'il n'y en a eu que 170 dans l'Armée belge* »⁵⁶⁹. Le roi lui rétorque que « *la colonie luxembourgeoise à Paris se compose de 30.000 personnes et c'est elle, sans doute, qui a fourni les volontaires à l'Armée française. L'invasion de la Belgique a été si rapide que le Luxembourg belge lui-même n'a pas pu nous fournir de soldats* »⁵⁷⁰. Mais les faits sont là et deviennent un argument de poids. Cette association d'idées a un impact pour le futur référendum qui se prépare, mais va devenir, par la suite, un socle mémoriel indéniable de l'histoire nationale Luxembourgeoise.

De son côté, la Belgique tente, tant bien que mal, de rivaliser mais la campagne de presse entreprise pour annoncer les bienfaits d'une union entre les deux pays est très mal jugée. Progressivement, la presse luxembourgeoise de tous bords se ligue face aux tentatives belges. Cette propagande prend un caractère anti-français très mal perçu, aussi bien par les Luxembourgeois que par la France elle-même⁵⁷¹. A compter du 25 avril, « L'Indépendance Luxembourgeoise » ainsi que les diverses associations francophiles appellent à une grande manifestation⁵⁷². Celle-ci se tient le 27 avril et quinze à vingt-cinq mille personnes y participent, selon les journaux⁵⁷³. Cette manifestation, se voulant avant tout patriotique et purement luxembourgeoise, prend un caractère favorable à la France. La Belgique veut absolument annexer le Luxembourg ; seuls le maintien de la dynastie et l'union économique avec la France peuvent sauver le pays. Il est donc intéressant de constater que c'est le surcroît d'activités belges qui confirme la victoire des intérêts français. Pourtant, CLEMENCEAU a déjà prévenu HYMANS auparavant. Enfin, pour entériner l'idée, le lendemain 28 avril a lieu

⁵⁶⁸ L'Indépendance Luxembourgeoise 19 mars 1919.

⁵⁶⁹ Citation des *délibérations du Conseil des Quatre (24 mars-28 juin 1919)*, retranscrit p. 72 dans TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)*.

⁵⁷⁰ *Ibidem*

⁵⁷¹ TRAUSCH G., *Le poids de la Lorraine dans la question du Luxembourg*, p. 100.

⁵⁷² L'Indépendance Luxembourgeoise 25 avril 1919.

⁵⁷³ L'Indépendance Luxembourgeoise 29 avril 1919, Obermosel-Zeitung du 29 avril 1919, Luxemburger Wort du 28 avril 1919.

l'arrivée du Circuit des Champs de Bataille⁵⁷⁴. Grande course cycliste, c'est l'occasion, pour les Luxembourgeois, d'exprimer un nouvel attachement à la France, mais aussi, inversement, d'être considérés de façon indirecte à l'étranger comme étant un pays victime du conflit. Le service d'ordre y est assuré par le 118^e R.I., qui remplace depuis le 22 avril le 116^e R.I., commandé par le lieutenant-colonel DIZOT⁵⁷⁵. C'est une nouvelle utilisation de la garnison française comme actrice de la vie publique luxembourgeoise.

La probabilité que le résultat du référendum soit favorable à une annexion par la Belgique étant quasiment nulle, il reste la possibilité de le retarder. Là-dessus, la France est toute disposée à suivre la volonté belge. Pour ce faire, l'argument est double. Le premier est la reconnaissance de la grande-duchesse Charlotte. Le second est le maintien de la présence militaire française pour éviter tout nouveau débordement. Les tractations qui s'en suivent ne sont pas connues par les archives ; seules les conséquences peuvent être retrouvées. La première est que la France renouvelle la présence de la garnison et cela, à la demande expresse de REUTER. Après le changement de régiment, FOCH s'engage à maintenir celui-ci, pour l'instant, jusqu'en juillet⁵⁷⁶. De son côté, le Gouvernement français accepte de recevoir REUTER, cette fois-ci de façon officielle. Cela aboutirait donc à une certaine reconnaissance du Gouvernement luxembourgeois et de la Grande-Duchesse, sans toutefois définir une date exacte de vote. Mais le report doit être annoncé de façon subtile. Pour ce faire, CLEMENCEAU tente une approche indirecte. HYMANS tente de faire rentrer les Britanniques et les Américains dans les discussions en rencontrant le Premier ministre LLOYD GEORGE, le 14 avril. Il tourne la situation à son avantage, en donnant son accord pour qu'un émissaire américain soit envoyé à Luxembourg⁵⁷⁷. CLEMENCEAU maintient toutefois la situation en ajoutant qu'« *il ne faut rien d'écrit, il ne faut pas engager la Conférence [de la Paix]* »⁵⁷⁸. L'entretien aboutit dans ce sens. Le Gouvernement luxembourgeois accepte de repousser le référendum. Le 30 avril 1919, un arrêté grand-ducal

⁵⁷⁴ Course cycliste se déroulant du 28 avril au 11 mai 1919. Le circuit parcourt les régions dévastées par le conflit dans l'ordre chronologique des opérations de la Grande guerre. La première étape le 28 avril 1919, part de Strasbourg pour atteindre Luxembourg. Elle symbolise ainsi la perte de « l'Alsace-Moselle » et les premiers combats d'août 1914. La deuxième étape, partant le 30 avril, relie Luxembourg à Bruxelles en souvenir de l'invasion de la Belgique.

⁵⁷⁵ Jean Denis Henri DIZOT (1866-1941). Général de brigade français. Commandant d'active, il est nommé commandant du 118^e R.I. par FOCH le 5 février 1919. Le 23 septembre 1919, soit 17 jours après le départ du régiment de Luxembourg, il est nommé colonel.

⁵⁷⁶ A.M.G. 6797 Lettre de Foch 5 mai 1919.

⁵⁷⁷ TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)* p. 126.

⁵⁷⁸ *Ibidem* p. 126.

est proclamé, ajournant le référendum⁵⁷⁹. Toutefois, la situation n'est pas réglée pour autant, dans la mesure où l'arrêté déclare que « *le référendum institué par la loi du 3 avril 1919 aura lieu à une date qui sera fixée par le Gouvernement* »⁵⁸⁰. Pour le Gouvernement luxembourgeois, cela peut conduire à de nouvelles complications.

- **La signature du Traité de Versailles et le référendum luxembourgeois**

Le référendum luxembourgeois devient ainsi dépendant de la signature du Traité de Versailles. Pour REUTER, l'objectif est d'assurer que le référendum ait lieu afin de sortir le pays de la crise politique et économique. Pour la France, il faut contenir toute volonté belge de régler la question du Luxembourg via la signature du traité. Pour la Belgique, il s'agit de réussir à régler l'affaire avant le référendum. Autant dire que chacun tente de jouer son propre jeu. Il est à noter que, dans toutes ces tractations, l'atout du Luxembourg est d'être « protégé » par la France lors des négociations.

Durant les mois qui précèdent la signature, HYMANS multiplie les initiatives à Versailles pour régler l'affaire à l'avantage de la Belgique. REUTER en a bien conscience, notamment lors d'une entrevue du 8 mars avec le secrétaire belge des Affaires étrangères. ORTS⁵⁸¹ essaye de rassurer REUTER sur les volontés belges en l'informant que « *la Belgique respectera le goût d'autonomie des Luxembourgeois. Rien n'empêchera qu'ils conservent leurs institutions et leurs administrations locales* »⁵⁸². Comme l'a justement fait ressortir l'historien Gilbert TRAUSCH, c'est bien le terme « autonomie » qui est mis en avant et non pas « indépendance »⁵⁸³. Une « autonomie » sous contrôle belge, cela va de soi. A Versailles, la délégation belge essaie tant bien que mal d'arriver à ses fins ; CLEMENCEAU bloque du mieux qu'il peut cette question. Il réussit à empêcher qu'une lettre, au nom de la Conférence de la Paix, ne soit envoyée pour influencer les Luxembourgeois à se tourner vers la Belgique⁵⁸⁴. Il défend la solution du référendum, argumentant qu'il « *faut tâcher de savoir ce*

⁵⁷⁹ Mémorial Grand-Duché 30 avril 1919.

⁵⁸⁰ Mémorial Grand-Duché 30 avril 1919.

⁵⁸¹ Pierre ORTS (1872-1958). Diplomate belge. De 1917 à 1920, il est secrétaire général au ministère des Affaires étrangères. Il est membre de la délégation belge de la Conférence de la Paix. Il devient également membre de la délégation belge à la commission préparatoire de l'O.N.U. de 1945 à 1946.

⁵⁸² TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)* p. 124.

⁵⁸³ *Ibidem* p. 124.

⁵⁸⁴ *Ibidem* p. 127.

*que pensent et désirent les partis luxembourgeois et préparer une solution par l'expression de l'opinion publique luxembourgeoise »*⁵⁸⁵. CLEMENCEAU devient ainsi, aux yeux de tous, le premier défenseur du référendum luxembourgeois à Versailles.

Le 6 mai, CLEMENCEAU se confirme dans ce rôle. La Conférence accepte de recevoir REUTER, après une lettre qu'il envoie demandant audience. Il juge que le Luxembourg a son mot à dire sur son avenir⁵⁸⁶. Reçu par CLEMENCEAU, WILSON et LLOYD GEORGES, REUTER leur expose la situation au Luxembourg⁵⁸⁷. CLEMENCEAU répond alors à la question que REUTER lui pose : qu'elle est la position de la France et pourquoi celle-ci accepte-t-elle d'ajourner le référendum ? La réponse claire balaie toutes les tentatives belges. CLEMENCEAU répond qu'« *il faut voir le problème luxembourgeois dans le cadre de la politique générale. Nous sommes et voulons être vos amis ; nous voulons aussi être dans les meilleurs termes avec le peuple belge. [...] le résultat pourra nous gêner et il n'y a aucun intérêt à ce que la question soit posée au peuple luxembourgeois avant d'être arrivée à maturité »*⁵⁸⁸. Enfin, à la question de REUTER de savoir s'il est possible de débiter la procédure pour lancer les démarches du référendum, il conclut par ces mots « *c'est votre droit de le faire : vous êtes chez vous dans votre pays, et nous n'avons aucune intention d'intervenir dans vos affaires intérieures »*⁵⁸⁹. Le coup est double : d'une part, dans la mesure où aucun des « grands » ne s'exprime, cette réponse de la France devient la réponse de l'ensemble du Conseil. D'autre part, CLEMENCEAU adoube publiquement le référendum, même si, implicitement, la condition en est que la France puisse choisir le bon moment. Enfin, HYMANS ne peut plus revenir sur la question dans les tractations de paix. Après avoir pensé gagner avec le premier ajournement du référendum, la Belgique perd sur tous les tableaux.

Le 14 juin, l'agitation grandit à Luxembourg. Cette fois-ci, c'est la venue de FOCH au G.Q.G.A. qui en est la raison. Depuis le 7 mai, le Traité de Versailles est remis à la délégation allemande. La signature doit avoir lieu le 28 juin 1919⁵⁹⁰. Pour obtenir cet émargement, la menace d'une reprise des hostilités est évoquée. Le maréchal arrive pour planifier les opérations en cas d'échec d'accord de signature. La presse française s'empare du fait de ce

⁵⁸⁵ *Ibidem* p. 127.

⁵⁸⁶ *Ibidem* p. 132.

⁵⁸⁷ *Ibidem* p. 132.

⁵⁸⁸ *Ibidem* p. 132.

⁵⁸⁹ *Ibidem* p. 133.

⁵⁹⁰ Date anniversaire de l'attentat de Sarajevo le 28 juin 1914 considéré comme le déclenchement de la Première Guerre mondiale.

déplacement pour enchaîner les articles présentant les mesures que prendrait la France, si l'Allemagne refuse de signer⁵⁹¹. Une reprise des hostilités emmènerait le Luxembourg aux portes du conflit, voire même directement sur la ligne de front. FOCH profite de sa venue à Luxembourg pour s'entretenir avec le Gouvernement luxembourgeois⁵⁹². Le maréchal, qui devait à la base rester là jusqu'à la signature, repart pour Versailles dès le 17 juin. Cela s'explique par deux raisons. La première est que CLEMENCEAU tient à ce qu'il soit présent lors de la signature du Traité. La seconde est que l'Allemagne, sous le coup d'un ultimatum de cinq jours, connaît une crise politique qui n'assure en rien, pour les Alliés, la signature effective du Traité⁵⁹³. Le G.Q.G.A. est déplacé définitivement de Luxembourg à Kreuznach entre le 21 et le 24 juin pour pouvoir mieux superviser les opérations, si les hostilités reprennent⁵⁹⁴. Le 28 juin 1919, le Traité de Versailles est signé.

Il est nécessaire ici de faire une parenthèse en ce qui concerne le Traité et la question « purement » du Luxembourg. En effet, la signature du Traité est non seulement une victoire internationale pour la France vis-à-vis de l'Allemagne, mais indirectement une victoire sur la Belgique. D'une part, CLEMENCEAU réussit à éviter que la question ne soit conclue dans le cadre du Traité. D'autre part, il garantit la réalisation du référendum tout en l'assujettissant au bon vouloir de la France. La Belgique a donc perdu, à travers le Traité, la « bataille » d'une annexion. En ce qui concerne les clauses du Traité spécifiques au Luxembourg (Partie III « *Clauses politiques européennes* », Section II « *Luxembourg* »), l'article 40 annule tous traités signés entre l'Allemagne et le Luxembourg. L'Allemagne « *renonce à tous droits sur l'exploitation des chemins de fer, adhère à l'approbation du régime de neutralité du Grand-Duché et accepte, par avance, tous les arrangements internationaux conclus par les puissances alliées et associées relativement au Grand-Duché* ». C'est la possibilité, pour la France, de récupérer le contrôle du chemin de fer luxembourgeois, action importante de sa politique grand-ducale. Egalement, indirectement, le Traité reconnaît le Luxembourg comme étant souverain, car pouvant effectuer des traités avec d'autres nations, et neutre, ce qui empêche dorénavant toute volonté de la Belgique d'essayer de régler la question en

⁵⁹¹ Excelsior du 15 juin 1919 : « *Le maréchal Foch est arrivé à Luxembourg* », Le Siècle du 16 juin 1919 : « *Nos précautions s'ils se rebellaient* », L'intransigeant du 16 juin 1919 : « *Les armées du Rhin sont prêtes* ».

⁵⁹² L'Indépendance Luxembourgeoise 17 juin 1919.

⁵⁹³ Le projet du Traité est remis au ministre des Affaires étrangères allemand Ulrich von BROCKDORFF-RANTZAU le 16 juin 1919 avec un ultimatum de 5 jours pour l'accepter. A la lecture de celui-ci, le chancelier Philip SCHEIDEMANN refuse de le signer et démissionne ainsi que son gouvernement. Cela entraîne une crise gouvernementale dans la mesure où il faut reformer un gouvernement à la hâte, tandis que les armées alliées se préparent à entrer en Allemagne. Le 20 juin, un nouveau gouvernement est formé par le chancelier Gustav BAUER. Le 21 juin, le *Reichstag* vote le projet dans l'urgence le jour même de la fin de l'ultimatum.

⁵⁹⁴ L'Indépendance Luxembourgeoise du 21 juin et 24 juin 1919.

« catimini » des autres nations. L'article 41, lui, fait bénéficier le Grand-Duché des mêmes avantages et droits économiques que ceux dont bénéficient les Alliés. Le Luxembourg est donc reconnu indirectement dans le camp des Alliés et surtout des vainqueurs du conflit. Dorénavant, le Grand-Duché est détaché diplomatiquement de l'Allemagne. Assez habilement, à travers ce traité, CLEMENCEAU réussit à sortir les deux autres acteurs traditionnels des « questions luxembourgeoises », à savoir l'Allemagne et la Belgique. La France devient « le » grand décisionnaire de l'avenir du Luxembourg.

REUTER est le second gagnant de l'action de la France. Non seulement le référendum est assuré et garanti par CLEMENCEAU lui-même mais toutes volontés annexionnistes belges sont maintenant réellement balayées. Aussi, la France se porte indirectement garante des intérêts luxembourgeois vis-à-vis de l'international. Toutefois, la situation reste confuse, dans la mesure où la politique française consistant à se concilier les faveurs de la Belgique, maintient des zones d'ombre qui ne permettent pas de définir une position claire concernant le Luxembourg. L'entretien de ce discours donne une vision ambiguë, surtout pour REUTER, qui sait la France de son côté, tout en ne voulant pas clairement l'affirmer. Le Gouvernement luxembourgeois a conscience que « l'aide de la France » obligera à des concessions, dans l'avenir. De son côté, la Belgique est totalement déconcertée, face à la situation. Elle perd toute possibilité d'annexion et toutes potentialités d'initiatives, sans le consentement de la France. De plus, des hommes politiques belges, dont GAIFFIER, commencent à imaginer, dans ces actions, un plan consistant à créer une véritable union à trois pays (Belgique, Luxembourg et France)⁵⁹⁵. Toutes tentatives de faire rentrer d'autres nations dans la question, Grande-Bretagne et Etats-Unis, se soldent par des échecs. La crise internationale de la « question luxembourgeoise » se termine au profit de la France. Elle seule donne dorénavant la marche à suivre, à son bon vouloir. Mais pour l'heure, la crise interne au Luxembourg, elle, n'est pas encore réglée, même si le référendum permet d'en entrevoir la fin.

⁵⁹⁵ TRAUSCH G., *Ibidem* p. 134.

II) Chasser le spectre de l'annexion

A) Le référendum luxembourgeois : garantir l'indépendance à travers la dynastie

Même si, sur le plan diplomatique, la France s'impose comme étant la garante du référendum luxembourgeois, sa réalisation reste complexe. Que ce soit pour le Luxembourg ou par rapport à l'étranger, l'organisation et la réalisation sont l'aboutissement de plusieurs mois de tractation et les conséquences du référendum font de celui-ci un moment incontournable de l'histoire luxembourgeoise et de sa construction identitaire nationale.

- **La nécessité de « moderniser » la Constitution : les révisions du 15 mai 1919**

L'annonce du référendum dès 1918 se veut être un renouveau pour le pays, dès la sortie de la guerre. Cela implique une « modernisation » de la Constitution et des pouvoirs étatiques. La Constitution luxembourgeoise date du 17 octobre 1868. Celle-ci répond à l'air du temps, lorsque le « *Roi Grand-Duc exerce la puissance souveraine conformément à la Constitution et aux lois du pays* »⁵⁹⁶. De plus, les prérogatives du grand-duc comportent l'exercice du pouvoir exécutif ainsi que d'une partie du pouvoir législatif. L'article 37, dans lequel est noté que le souverain commande l'armée, déclare la guerre et fait les traités⁵⁹⁷, est explicite sur ce point. Il n'a que l'obligation de respecter les lois et d'informer la Chambre. La Chambre, elle, est élue au suffrage censitaire masculin selon l'article 52 de la Constitution⁵⁹⁸. Cet aspect exclut donc toute une catégorie de la population qui, justement dans ces années 1918 – 1919, souhaite obtenir la possibilité de s'exprimer politiquement, dans la mesure où ils veulent des élus qui satisfassent aux mêmes critères. Enfin, l'indemnisation des membres de la Chambre est un sujet pouvant porter préjudice, vu qu'aucune indemnisation maximale n'est présentée⁵⁹⁹. Ces différents points sont jugés rétrogrades en 1919, mais de manière différente selon le bord politique des membres de la Chambre. Toutefois, l'impact que doit avoir le

⁵⁹⁶ Art. 32 de la Constitution du 17 octobre 1868.

⁵⁹⁷ Art. 37 *Ibidem*.

⁵⁹⁸ Art. 52 *Ibidem*.

⁵⁹⁹ Art. 75 *Ibidem*.

référendum nécessite d'adapter ces articles pour une Constitution jugée plus moderne. L'objectif est de ne pas remplacer fondamentalement la Constitution au point de changer de régime, mais de l'adapter et d'une certaine façon, de la moderniser, aux nécessités du moment.

L'influence dans ces changements est triple. En effet, les modifications qui vont suivre semblent être influencées aussi bien, suivant leurs articles, par la Constitution française ou belge, que, dans une certaine mesure, la Constitution allemande. Le 15 mai 1919, quatre lois se succèdent en vue de réviser les articles précédemment cités. Il est nécessaire d'effectuer une analyse de chacun d'eux, tant dans les nécessités de révisions, leurs objectifs, qu'en ce qui concerne les influences possibles qui en émergent. L'article 32, par exemple, est emblématique de cette volonté de révision. A compter de ce jour, « *La puissance souveraine réside dans la Nation. Le Grand-Duc l'exerce conformément à la présente Constitution et aux lois du pays. Il n'a d'autres pouvoirs que ceux que lui attribuent formellement la Constitution et les lois portées en vertu de la Constitution même, le tout sans préjudice de l'art. 3⁶⁰⁰ de la présente Constitution* »⁶⁰¹. Trois éléments fondamentaux ressortent de cette révision. Le premier est qu'à la différence de 1868, il est très clairement mentionné que la souveraineté nationale est reconnue, non plus à travers le souverain lui-même, mais dans la Nation. A aucun moment, dans la Constitution de 1868, le terme de « Nation » n'est mentionné en tant que tel. C'est la première fois que les Luxembourgeois eux-mêmes, à travers leur Constitution, se définissent comme telle. Ce changement n'est pas anodin : il incarne l'idée que le Luxembourg est une « Nation » à part entière (au sens large : communauté humaine, partageant une identité culturelle, juridique et politique, consciente de ces liens et vivant dans un même Etat) mais aussi que c'est la nation qui est souveraine (entité collective abstraite, supérieure à la somme des citoyens qui la composent impliquant un régime représentatif œuvrant pour l'intérêt général et appliquant la séparation des trois pouvoirs). Ce principe découle des « idées des Lumières », de la Révolution Française et du « Printemps des Peuples »⁶⁰². Il se retrouve dans les trois autres Constitutions. Celle belge, dès 1837, dont

⁶⁰⁰ Article 3 de la Constitution luxembourgeoise : « *La Couronne du Grand-Duché est héréditaire dans la famille de Nassau, conformément au pacte du 30 juin 1783, à l'article 71 du traité de Vienne du 18 juin 1815 et à l'article 1^{er} du traité de Londres du 11 mai 1867* ». Article toujours d'actualité.

⁶⁰¹ Mémorial du Grand-Duché. Loi du 15 mai 1919 portant révision de l'article 32 de la Constitution. 16 mai 1919.

⁶⁰² Les « idées des Lumières » sont un ensemble de théories et de pensées politiques du XVIII^{ème} siècle. Prônant l'égalité entre les Hommes et face au pouvoir étatique, ce sont les bases philosophiques de la Révolution française. Elle-même mit en application les premiers principes de « nation souveraine », dont les idées sont propagées par le 1^{er} Empire. Par la suite, le « Printemps des peuples » de 1848 en est la conséquence. Les révolutions qui se déroulent alors répondent aux volontés d'unifications culturelles et de liberté à travers toute

l'article 25 indique que « *Tous les pouvoirs émanent de la Nation. Ils sont exercés de la manière établie par la Constitution* »⁶⁰³. Pour les deux autres pays évoqués, cette notion est beaucoup plus implicite. En France, la III^e République n'a pas à proprement parlé de Constitution : ce sont les trois lois de 1875 qui forment la base constitutionnelle de la République⁶⁰⁴. Mais ces lois, ainsi que les différentes modifications qui suivent depuis 1879, sont toutes adoptées par une Assemblée Nationale. Même si, à aucun moment, le terme de « nation » ou de « souveraineté nationale » n'est clairement mentionné, l'Assemblée Nationale est nécessaire et seule garante de cette « constitution ». Elle réunit alors la Chambre des députés ainsi que le Sénat, organes habituels du pouvoir législatif⁶⁰⁵. De son côté, la Constitution de Weimar, établie le 11 août 1919, n'existe pas encore. Toutefois, la loi constitutionnelle provisoire qui régit la république provient de la Constitution de 1871 adaptée pour instaurer la *Weimar Nationalversammlung*, pouvant être traduite par « Assemblée Nationale de Weimar », rejoignant le même concept que celui de la III^{ème} République française. Pour le nouvel article 32 donc, ici, c'est la Constitution de la Belgique qui en est l'inspiration. Enfin, le troisième élément est celui qui fait référence à l'article 3 qui précise que seule la famille de Nassau peut hériter de la souveraineté, réaffirmant, au passage, les traités internationaux antérieurs garantissant l'indépendance du pays. C'est véritablement une nouvelle confirmation dans le lien reliant le souverain et la garantie nationale. Le grand-duc est donc l'incarnation, à travers la Nation et la Constitution, de l'indépendance du pays.

L'article 37 subit également une révision. Celle-ci visant à distinguer les pouvoirs exécutifs et législatifs. Le souverain grand-duc « *commande les forces armées. Il fait les traités. Aucun traité n'aura d'effet avant d'avoir reçu l'assentiment de la Chambre. Les traités secrets sont abolis. Nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une loi* »⁶⁰⁶. Le grand-duc se subordonne ainsi, quelle que soit la situation, à la Chambre des députés qui devient le seul organe législatif du pays. L'article 34 est alors toujours en vigueur, lui maintenant un rôle de garant de la Constitution au même titre que la Chambre⁶⁰⁷. Il peut dissoudre la Chambre par l'article 74, même si cela doit rester

l'Europe. L'ensemble de ces idées et l'expérience de leurs applications sont les bases de la conception de la nation au début du XX^{ème} siècle.

⁶⁰³ Article 25 Constitution belge 1831, aujourd'hui article 33.

⁶⁰⁴ Loi du 24 février 1875 sur l'organisation du Sénat. Lois du 25 février 1875 sur l'organisation des pouvoirs publics. Loi du 16 juillet 1875 sur les rapports entre les pouvoirs publics.

⁶⁰⁵ Article 8, lois du 25 février 1875 sur l'organisation des pouvoirs publics.

⁶⁰⁶ Loi du 15 mai 1919 portant révision de l'article 37 de la Constitution.

⁶⁰⁷ Article 34 : « *Le Roi Grand-Duc sanctionne et promulgue les lois. Il fait connaître Sa résolution dans les six mois du vote de la Chambre* ». Article révisé en 2009.

exceptionnel⁶⁰⁸. C'est donc la confirmation que le Luxembourg devient une « monarchie parlementaire », techniquement une monarchie constitutionnelle. Cela se retrouve aussi bien dans la Constitution belge que dans celle du Royaume-Uni d'alors. L'objectif est double : d'un côté, présenter le Grand-Duché comme étant un pays « moderne » aux yeux de l'opinion internationale, se distinguant de toute forme plus ou moins similaire des monarchies absolues ; de l'autre, renforcer la garantie de la dynastie. En effet, d'un point de vue négatif, cela peut être perçu comme une diminution des pouvoirs du grand-duc. Mais cela peut être également analysé comme une « déresponsabilisation » de toutes actions du Gouvernement. Ainsi, le grand-duc devient un exécutant garantissant la Constitution et ne peut plus être attaqué pour une quelconque politique. Il s'agit là d'éviter toutes remises en causes ultérieures de la monarchie. De plus, dans la mesure où l'article 4⁶⁰⁹ est toujours appliqué ainsi que l'article 3, aucune déposition du souverain n'est possible, sauf s'il accepte de lui-même de transmettre son pouvoir à un héritier. Ainsi, pro dynastiques et anti dynastiques y trouvent leurs comptes.

L'article 52, lui, modifie radicalement le suffrage luxembourgeois⁶¹⁰. Inspiré de la III^{ème} République française, le suffrage belge étant, lui, censitaire jusqu'en 1920, il instaure le suffrage universel direct. Tous les hommes de plus de 21 ans peuvent voter, les femmes également. Cet aspect, assez novateur⁶¹¹, n'est appliqué dans les mêmes dimensions qu'en Allemagne, depuis le 30 novembre 1918, dans certains pays d'Europe centrale et dans les pays communistes. Résultant des revendications des mouvements ouvriers à « l'universalité totale du suffrage », il est porté par le parti socialiste à la Chambre⁶¹². La mention est soutenue par les cléricaux. Seuls les libéraux se prononcent contre⁶¹³. La révision de l'article 52, dans sa totalité, est votée le 8 mai et acceptée à 39 voix contre 11⁶¹⁴. Enfin, pour ce qui est de l'article 75, le montant maximum des indemnisations permet d'afficher un signe proche de

⁶⁰⁸ Article 74 de la Constitution, toujours en vigueur.

⁶⁰⁹ Article 4 : « *La personne du Grand-Duc est sacrée et inviolable* »

⁶¹⁰ Mémorial du Grand-duché. Loi du 15 mai 1919 portant révision de l'article 52 de la Constitution. 16 mai 1919.

⁶¹¹ Le suffrage pour les femmes en Belgique est appliqué en 1920, mais sous certaines conditions (âge, situation économique et sociale) et ne devient total qu'en 1948. Au Royaume-Uni, le droit de vote des femmes est également appliqué sous certains critères à partir de 1918, et devient effectif en 1928. En France, ce droit n'est effectif qu'en 1944. Aux Etats-Unis, il est appliqué à tous les Etats en 1920.

⁶¹² WAGENER R., *Bye bye, Siegfried*, dans *Not the girl you're looking for: Melusina rediscovered : Objekt+ Subjekt Frau in der Kultur Luxemburgs. Objet + sujet – la femme dans la culture luxembourgeoise*, Luxembourg, 2010, p. 220.

⁶¹³ *Ibidem* p. 220.

⁶¹⁴ ENGEL M., *Die Einführung des Frauenwahlrechts in Luxemburg*, dans *Wenn nun Frauen Auch das Wort ergeifen... 1880 – 1950 Frauen in Luxemburg*, sous la direction de GOETZINGER G. – LORANG A. – WAGENER R., ministère de la Culture, Luxembourg, 1997, p. 92.

la situation économique du pays. Même si des indemnités de déplacements sont encore effectuées, les députés ne peuvent recevoir une indemnisation de présence à l'année supérieure à quatre-mille francs⁶¹⁵. Cette mesure vise avant tout à maintenir une cohésion entre la Chambre et le reste de la population.

L'ensemble de ces révisions a pour objectif de calmer au mieux les crises politique et sociale dans le pays. L'égalité dans le vote, l'affirmation de la « Nation souveraine », ainsi que la diminution des prérogatives du souverain permettent de répondre aux volontés républicaines et socialistes, tandis que l'affirmation de la souveraineté de la maison de Nassau et la confirmation que l'indépendance du pays réside dans celle-ci sont des garanties suffisantes pour les monarchistes et membres du parti clérical. Cependant, la question économique, elle, reste la principale source de tension.

- **Une attente sous le signe de l'émeute du 13 août**

Même si le sujet du référendum politique semble être en bonne voie, la question économique prend une ampleur conséquente dans les mois qui suivent. En effet, le conflit terminé, la cherté de la vie est toujours là. C'est dû à deux problèmes majeurs : la revalorisation des salaires et la période de transition suite à la sortie du *Zollverein*. Ces deux problèmes sont liés, mais également distincts dans leurs ampleurs. La question des salaires nécessite avant tout de redynamiser l'économie en général. Pour ce faire, seule une union économique avec un autre pays peut permettre de sortir le Luxembourg de cette impasse. Mais le choix entre la France ou la Belgique n'est pas anodin. Majoritairement, députés et citoyens sont davantage attirés par la France. La sidérurgie et l'agriculture y trouvent leurs comptes, tout en permettant de maintenir le lien économique avec la Lorraine, établi bien avant la guerre⁶¹⁶. Enfin, cela permettrait invariablement de transmettre le signe que le Luxembourg ne veut d'aucune façon s'associer à la Belgique. Pour REUTER, deux problèmes se posent. Le premier est qu'aucune majorité suffisante à la Chambre ne peut résulter des débats stériles. Les séances s'enchaînent en mêlant beaucoup trop les autres

⁶¹⁵ Mémorial du Grand-Duché. Loi du 15 mai 1919 portant révision de l'article 75 de la Constitution. 16 mai 1919.

⁶¹⁶ TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)* p. 118.

questions et affaires, le tout dans un climat d'agressivité toujours présent⁶¹⁷. La question de lier ce sujet au référendum politique paraît le plus simple et permettrait d'envoyer un message clair aux Belges⁶¹⁸. Dès le 4 juillet, la tenue d'un référendum économique est annoncée⁶¹⁹. Il est clairement stipulé dans cette loi qu'« *il sera institué un référendum économique sur la question de savoir si le peuple luxembourgeois désire entrer dans une union économique, soit avec la France, soit avec la Belgique* »⁶²⁰. Mais le second problème est justement la Belgique, qui empêche la France d'avoir une position claire en cas d'union économique, d'autant plus que les représentants belges, le prince de LIGNE en tête, continuent de rappeler le désistement de la France dès 1917⁶²¹.

De son côté, la France, qui a dorénavant la main mise sur le référendum, continue à jouer de son atout. En effet, le référendum politique est acquis favorablement aux intérêts de la France. Le référendum économique, lui, est une pièce indéniable dans les relations franco-belges. Le 28 juillet, REUTER s'adresse à CLEMENCEAU pour lui faire part de sa volonté d'entreprendre le référendum, maintenant que le Traité de Paix est signé⁶²². Le 5 août, REUTER réaffirme ses propos en adressant un mémoire à CLEMENCEAU, en sa qualité de président de la Conférence, soulignant la nécessité de ne pas prolonger davantage l'attente du référendum⁶²³. Pour HYMAN, la défaite du choix belge lors du référendum politique est sûre. Perdre le référendum économique, lui, serait la fin de tout rapprochement avec le Luxembourg, ce qui ne peut être accepté. Le jour même, GAIFFIER est envoyé auprès de PICHON avec une mission précise : le convaincre de donner une réponse claire au Gouvernement luxembourgeois que la France ne veut pas l'union économique, ni à deux (France, Luxembourg), ni à trois (France, Belgique, Luxembourg)⁶²⁴. Même si cette dernière option n'est pas sans fondement, cette demande donne à CLEMENCEAU un outil indéniable dans la réalisation des deux grands projets : un rapprochement économique et militaire avec la Belgique et la garantie de la sécurité de la « *trouée luxembourgeoise* » à travers la mainmise sur le chemin de fer Guillaume-Luxembourg. A ce titre, la meilleure politique consiste alors à ne rien faire. En effet, pourquoi intervenir dans une situation plus que favorable à la France ? Les résultats des référendums politique et économique sont favorables et seule la garantie de

⁶¹⁷ *Ibidem* p. 125.

⁶¹⁸ *Ibidem* p. 125.

⁶¹⁹ Loi du 4 juillet 1919 portant institution d'un referendum sur l'union économique à conclure par le pays.

⁶²⁰ Loi du 4 juillet 1919 portant institution d'un referendum sur l'union économique à conclure par le pays.

⁶²¹ *Ibidem* p. 130.

⁶²² TRAUSCH G., *Ibidem* p. 134.

⁶²³ A.E.B. N°651 Rapport de GAIFFIER concernant la réception par CLEMENCEAU dudit mémoire.

⁶²⁴ TRAUSCH G., *Ibidem* p. 134.

mise en place du début des négociations avec la Belgique importe. CLEMENCEAU prend le parti de ne pas répondre à REUTER, laissant planer une ambiguïté gênante pour l'affaire. D'un autre côté, les négociations économiques et commerciales entre le Quai d'Orsay et le ministère belge des Affaires étrangères, entamées dès 1916, reprennent⁶²⁵. De son côté, BERTHELOT entreprend les manœuvres nécessaires pour faire pression sur le Gouvernement belge pour commencer les tractations sur le Guillaume-Luxembourg⁶²⁶. Rien n'oblige donc le Gouvernement français à donner son accord pour le référendum.

Pas d'obligation de se précipiter, si ce n'est la situation interne au Luxembourg. Tout au long du mois de juillet, la tension augmente en raison du coût de la vie. La situation atteint son paroxysme le 13 août 1919. Ce jour-là, la Chambre doit statuer sur deux questions importantes : le vote du budget et d'un possible emprunt et une loi concernant une indemnisation de vie chère portée à 400 francs. Dès la matinée, une foule de six mille personnes manifeste dans les rues⁶²⁷. L'objectif est non seulement de soutenir la loi, mais surtout de réévaluer l'indemnisation à hauteur de 750 francs pour qu'elle soit jugée suffisante. Les débats se poursuivent et deviennent de plus en plus agressifs entre les députés, d'autant plus que les manifestants, compris entre dix et douze mille en journée, se rassemblent devant la Chambre dans l'attente du résultat⁶²⁸. Devant la pression de la rue, la Chambre tente d'effectuer un vote. Les députés socialistes, eux, essayent au mieux de calmer la foule. Le vote est accepté à la majorité. Mais la somme n'est pas suffisante pour les ouvriers. Un délégué est alors envoyé auprès de la Chambre pour demander que le vote ait à nouveau lieu, pour, cette fois, la somme de 750 francs⁶²⁹. Les députés refusent. KIEFFER tente, en allant sur le balcon de la Chambre, de calmer la foule. Cela n'aboutit à rien, si ce n'est à être insulté. Devant le risque d'une prise d'assaut de la Chambre, les gendarmes chargés de la sécurité verrouillent le bâtiment. Aucune utilité, la foule prend d'assaut le bâtiment. Les députés, dont REUTER, se cachent dans le grenier et la cave, tandis que les émeutiers détruisent le mobilier et tentent même, semble-t-il, de mettre le feu au bâtiment⁶³⁰. Seule l'intervention du 118e R.I.,

⁶²⁵ TRAUSCH G., *Ibidem* p. 134.

⁶²⁶ STENGERS J., *L'accord franco-belge de 1920 et le Luxembourg*, p. 432.

⁶²⁷ Indépendance Luxembourg 14 août.

⁶²⁸ Indépendance Luxembourg 15 août.

⁶²⁹ Indépendance Luxembourg 15 août.

⁶³⁰ Indépendance Luxembourg 15 août.

le commandant FLEURIOT⁶³¹ en tête, ainsi que des renforts des Volontaires, permettent d'éviter le lynchage des députés.

Le rapport du commandant FLEURIOT qui suit les événements est très riche au niveau du déroulement des faits⁶³². Dès 14 heures, il reçoit l'information par la compagnie du 118^e R.I., présente à Esch, que des ouvriers montent dans le train en direction de Luxembourg. Vers 15 heures, au moment où la foule converge vers la Chambre, il ordonne que la garnison française soit cantonnée dans ses quartiers. Il note également le chiffre de dix mille manifestants, situation bien plus explosive que lors des événements du 9 janvier. Vers 19h45, il reçoit un appel téléphonique d'HOUSSE l'implorant d'intervenir, la Chambre étant envahie. HOUSSE affirme que les portes et les fenêtres sont brisées, que des coups de révolvers sont tirés et qu'il faut impérativement agir pour sauver les députés. FLEURIOT prépare alors la troupe, tandis qu'il informe HOUSSE de faire également appel au Corps des Volontaires à peine reformé. FLEURIOT arrive en tête d'une colonne, suivi par les Volontaires commandés par le lieutenant MILLER⁶³³. Les soldats français gardent leurs fusils à l'épaule, se postant sur la place sans intervenir. Les soldats luxembourgeois sont quelque peu perdus par la situation, dans la mesure où ils arrivent baïonnette au canon et l'arme chargée⁶³⁴. Le lieutenant, voyant que les soldats français n'interviennent pas directement, ordonne que les armes soient déchargées lorsque le bourgmestre le rejoint. Trois coups de clairons sont alors sonnés pour disperser la foule. Devant le refus des émeutiers de se disperser, le 118^e R.I. se fraye un chemin jusqu'à la Chambre tandis que les Volontaires dispersent la foule baïonnette au canon. Plusieurs dizaines de blessés, surtout des civils, mais aussi des Volontaires, sont à déplorer. Lorsque FLEURIOT se présente à la Chambre, REUTER l'accueille avec tous ses remerciements. Il lui demande expressément d'envoyer un télégramme à FOCH en ces mots « *Faits de bolchevisme d'une gravité extrême obligent Gouvernement luxembourgeois solliciter urgence renforts garnison pour capitale et villes bassin minier. Chambre des députés assiégée et saccagée. Danger excès grave permanent* »⁶³⁵. FLEURIOT, de son côté, envoie également un télégramme pour expliquer la situation actuelle : « *rues devant et autour Chambre sont dégagées. Garnison capitale suffisante. Demande autorisation faire venir*

⁶³¹ Il est possible qu'il s'agisse de René Claude FLEURIOT (1867 - ?), chef de bataillon du 24^{ème} R.I. en juin 1920.

⁶³² S.H.D. 6 N 198 Question du Luxembourg. Rapport du commandant FLEURIOT du 15 août 1919.

⁶³³ Pierre Edmond MILLER (née en 1890). Lieutenant du Corps des Volontaires luxembourgeois. Peu d'informations, si ce n'est qu'il semble quitter le corps en 1913 pour le réintégrer par la suite (sans doute par manque de cadre en 1919). Devient premier lieutenant de gendarmerie en 1924. Mentionné pour la dernière fois dans le Mémorial du Grand-Duché en 1928 avec le grade de lieutenant en premier le 12 décembre 1928.

⁶³⁴ S.H.D. 6 N 198 *Ibidem*

⁶³⁵ S.H.D. 6 N 198 *Ibidem*

*urgence un bataillon de Longwy pour renforcer garnison Esch et Differdange. Aucun emploi baïonnette, aucun tir, aucun blessé. Foule n'a pas résisté. Cris en sens divers. Ordre assuré dans rues par fortes patrouilles »*⁶³⁶. A l'intérieur, l'ensemble du bâtiment est dégradé. Un bidon d'essence est retrouvé. Durant la nuit et les journées qui suivent, FLEURIOT ordonne que des patrouilles circulent dans toute la ville. Le 17 août, il envoie ce télégramme à FOCH : *« Situation calme »*⁶³⁷.

Pour REUTER, le message de ce 13 août est clair : il faut rapidement faire le referendum pour éviter une révolution. En France, la presse s'empare de l'affaire, le 15 août⁶³⁸. Les journaux de gauche accusent l'Armée française d'avoir utilisé les baïonnettes, mais fait surtout un parallèle avec la situation en France⁶³⁹. *La Vérité*, journal communiste français, indique dans son article du 19 août 1919 que *« La question qui se pose tout de suite est de savoir pourquoi les troupes françaises ont joué un rôle en cette affaire. [...] Nous avons entendu dire que la dynastie régnante et le parti catholique – qui est monarchiste – avaient eu des complaisances pour l'Allemagne impériale. Est-ce, pour cette raison que l'an dernier, un général français a restauré de force la monarchie et mis sous les verrous des libéraux et des socialistes, qui avaient été jusque-là francophiles ? »*⁶⁴⁰. La situation et les critiques sont très similaires à celles du 9 janvier 1919, même si les répercussions ne sont pas égales. La présence des Volontaires du côté des soldats français rend beaucoup plus difficile d'accuser la France d'ingérence, tandis que la violence de l'émeute est difficilement défendable. Le 9 janvier, aucune destruction n'a été déplorée ni aucun blessé. Le 13 août est beaucoup plus violent, notamment pour les dégradations commises à la Chambre. Le souvenir qui s'en dégage est très marquant pour les témoins luxembourgeois des événements. L'un d'eux l'écrit dans une lettre, le 11 novembre 1919, à destination des Etats-Unis, où il raconte un mois plus tard que *« la soirée à 8 heures est devenue plus mouvementée autour du palais, les soldats luxembourgeois ont dû mettre la baïonnette au canon. Les soldats français aussi étaient là, mais eux n'avaient pas mis baïonnette au canon, et ils n'étaient pas méchants »*⁶⁴¹. De son côté, REUTER presse le Gouvernement français de donner son accord pour faire le référendum. L'accord vient le 23 août. En effet, dans le cadre d'un déplacement du président

⁶³⁶ S.H.D. 6 N 198 *Ibidem*

⁶³⁷ S.H.D. 6 N 198 Télégramme de FLEURIOT, envoyé le 17 août à 10h à destination du G.Q.G. de FOCH à Paris.

⁶³⁸ *Le Petit Parisien* du 15 août 1919, *L'Homme libre* du 15 août 1919, *Le Populaire* du 19 août 1919.

⁶³⁹ En juin 1919, une grande grève secoue le milieu métallurgique français. Cela est dû surtout à la cherté de la vie et au chômage amplifié par le retour des centaines de milliers de démobilisés dans le marché du travail.

⁶⁴⁰ *La Vérité* 19 août 1919.

⁶⁴¹ S.H.D. 16 N 1462 : rapport du contrôle postal de septembre 1919.

POINCARE, une délégation luxembourgeoise est invitée, à la dernière minute, à la réception en l'honneur du Président à Thionville⁶⁴². REUTER, accompagné du lieutenant MILLER, du président de la Chambre, de quelques députés et présidents d'associations forment la délégation officielle⁶⁴³. La musique des Volontaires arrive également, ainsi que trois mille Luxembourgeois⁶⁴⁴. Les festivités sont alors l'occasion de présenter l'attachement des Luxembourgeois à la France. Pour la première fois depuis 1914, le ministre d'Etat est officiellement invité par le Gouvernement français. La question de savoir si oui ou non, POINCARE a informé REUTER que le référendum peut avoir lieu reste en suspens, faute de documents reprenant leurs discussions. Mais ce qui est sûr, c'est que le 10 septembre, REUTER commence les débats à la Chambre pour définir les dates et les modalités des deux référendums.

• **Les résultats des référendums et leurs conséquences :**

Le 13 septembre, un arrêté du Gouvernement fixe les modalités des deux référendums⁶⁴⁵. Pour la première fois, en utilisant le suffrage universel, les Luxembourgeois doivent se décider sur deux questions fondamentales :

- « sur la question de savoir s'il désire le maintien de la Souveraine, respectivement de la dynastie régnante, le maintien du régime monarchique sous une dynastie nouvelle ou l'introduction du régime républicain.
- sur la question de savoir s'il désire entrer dans une union économique soit avec la France, soit avec la Belgique »⁶⁴⁶.

Même si le résultat laisse présager une large victoire en faveur de la grande-duchesse Charlotte et de l'union économique avec la France, le Gouvernement belge tente une dernière fois d'influencer le vote en envoyant une lettre au Gouvernement luxembourgeois⁶⁴⁷. Les grandes lignes en sont que la famille régnante belge n'a jamais posé sa candidature pour la

⁶⁴² L'Indépendance Luxembourgeoise 21 août 1919.

⁶⁴³ L'Indépendance Luxembourgeoise 26 août 1919.

⁶⁴⁴ L'Indépendance Luxembourgeoise 26 août 1919.

⁶⁴⁵ Arrêté du 13 septembre 1919 portant fixation du jour où auront lieu le référendum politique prévu par la loi du 3 avril 1919 et le référendum économique institué par la loi du 4 juillet 1919.

⁶⁴⁶ Arrêté du 13 septembre 1919 portant fixation du jour où auront lieu le référendum politique prévu par la loi du 3 avril 1919 et le référendum économique institué par la loi du 4 juillet 1919.

⁶⁴⁷ TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)* p. 136.

souveraineté luxembourgeoise, sous-entendant alors que la Belgique se désengage de toute volonté de vouloir annexer le Luxembourg à travers une union personnelle. Mais c'est surtout pour tenter d'y gagner des sympathies pour le référendum économique. Cela n'influence pas vraiment les scrutins⁶⁴⁸. De son côté, BERTHELOT tente encore une fois de mettre sur la balance le référendum au profit des intérêts français. Si la Belgique accepte d'office toutes les demandes de la France, à savoir les négociations économiques, militaires et celles pour le chemin de fer, BERTHELOT sous-entend que la France serait encline à informer le Gouvernement luxembourgeois qu'aucune union ne serait possible quel que soit le résultat⁶⁴⁹. Une telle lettre aurait pu changer radicalement le vote pour le référendum économique, mais HYMANS refuse, en espérant toujours pouvoir jouer sur l'engagement de la France de 1917⁶⁵⁰.

Le 28 septembre, les votes ont lieu. Le résultat est sans équivoque pour l'un ou l'autre des référendums⁶⁵¹. Les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits : 126.193
- Nombre de votants : 90.984 (72,09%)

Référendum politique :

- pour le maintien de la grande-duchesse Charlotte : 66.811 (73,44%)
- pour le maintien de la dynastie mais à travers un autre membre de la famille : 1.286 (1,42%)
- pour une autre dynastie : 889 (0,98%)
- pour une république : 16.885 (18,56%)
- bulletins nuls / blancs : 5.113 (5,6%)

Référendum économique :

- pour une union économique avec la France : 60.133 (66,1%)
- pour une union économique avec la Belgique : 22.242 (24,44%)
- bulletins nuls / blancs : 8.609 (9,46%)

⁶⁴⁸ TRAUSCH G., *Ibidem* p. 136.

⁶⁴⁹ TRAUSCH G., *Ibidem* p. 136.

⁶⁵⁰ TRAUSCH G., *Ibidem* p. 136.

⁶⁵¹ Mémorial 14 octobre 1919, Procès-verbal général de Recensement des votes dressé par la première Commission de relève.

Si les résultats sont joués d'avance, deux éléments doivent être analysés. Le premier est que près de vingt-huit pour cent de la population s'abstient de voter, soit, plus d'un quart de la population inscrite. Ce chiffre, pour un premier vote au suffrage universel, peut s'expliquer tant par des facteurs individuels (impossibilités, décès entre l'établissement des listes électorales et vote, etc.) qu'à travers une volonté de se juger non apte à voter (que ce soit par conviction ou par considération de son niveau d'éducation). Une autre possibilité est aussi que le scrutin, semblant joué d'avance, peut avoir poussé certains à ne pas aller s'exprimer. Le second élément est les bulletins nuls et blancs. En effet, même si, pour le référendum, cela reste une part minime sans doute caractérisée par la volonté de ne pas s'exprimer sur une question très sensible, la part de dix pour cent pour le référendum économique est un élément indéniable. Cela peut révéler aussi bien un désintérêt pour cette question qu'un refus de choisir entre deux pays qui sont des acteurs majeurs pour les Luxembourgeois.

Toujours est-il que les résultats des deux référendums sont une victoire franco-luxembourgeoise. A nouveau, les intérêts des deux pays ont convergé. Pour le Luxembourg, la confirmation de la grande-duchesse Charlotte et le vote en faveur de l'union avec la France sont une grande victoire pour le maintien de l'indépendance. Dorénavant, cela retire toute possibilité à la Belgique de justifier d'une annexion ou d'une union politique. Pour la France, cela lui procure un outil de pression non négligeable pour faire accepter ses demandes par la Belgique, toujours dans l'idée d'une garantie face à l'Allemagne.

B) Les reconfigurations des vellétés belges : de l'annexion à l'Union économique

Le résultat du référendum de septembre 1919 ne laisse plus aucun doute. La Belgique ne peut plus prétendre d'une façon ou d'une autre à une forme de rapprochement politique entre les deux pays. Il reste toutefois la question d'un rapprochement économique, mais qui reste dépendant du bon vouloir de la France. De plus, CLEMENCEAU, lui, souhaite toujours le rapprochement économique et militaire entre la France et la Belgique ainsi que l'obtention du réseau de chemin de fer, primordial dans les plans pour affaiblir l'Allemagne. Pour le Luxembourg, cette pression du Gouvernement français sur le Gouvernement belge lui permet de devenir un pays reconnu internationalement et de garantir son indépendance de façon durable.

- **L'après référendum : le règlement de la question dynastique**

L'annonce des résultats des référendums en octobre 1919 soulève une question primordiale à court terme, celle de la reconnaissance de la grande-duchesse Charlotte. En effet, les résultats étant dorénavant sans ambiguïté, les gouvernements des pays alliés doivent prendre position sur la question. A ce titre, il faut faire la distinction entre la réponse découlant des résultats du référendum politique et celle émanant de ceux du référendum économique, car même si les deux sont liés, l'attitude prise et les réponses ne sont pas de la même tenure. Concernant le référendum politique, pour la France, la reconnaissance possible sert magnifiquement les intérêts du pays, tandis qu'en Belgique, cela signifierait acter la fin des tentatives annexionnistes. HYMANS entreprend alors de jouer cette dernière carte : utiliser la reconnaissance de la Grande-Duchesse pour obtenir un maximum de concessions du Luxembourg. Mais ce dernier point de vue est mitigé, même à l'intérieur de la Belgique. Le prince de LIGNE et le roi sont d'avis que seule la reconnaissance de la dynastie luxembourgeoise peut permettre dorénavant un rapprochement entre les deux pays⁶⁵². HYMANS maintient sa vision des choses. Il cherche avant tout à obliger le Luxembourg à accepter une représentation extérieure commune pour les deux pays, la dynastie des Nassau devenant subordonnée à celle de Belgique⁶⁵³.

De son côté, dans un premier temps, la France ne s'exprime pas sur les résultats⁶⁵⁴. Le mariage entre la grande-duchesse Charlotte et le prince Félix de Bourbon-Parme est l'occasion, pour le Gouvernement français, de confirmer sa prépondérance sur la question du Luxembourg. Le mariage prévu le 6 novembre 1919, le prince doit obtenir un visa pour se rendre au Grand-Duché. BERTHELOT informe GAIFFIER que cette demande est sous réserve de l'accord de la Belgique, affirmant que « *Bruxelles n'a qu'un mot à dire les passeports seront accordés* »⁶⁵⁵. Mais c'est un véritable piège qui est tendu. En effet, le prince Félix est reçu par POINCARE en octobre. Les opinions publiques françaises et luxembourgeoises sont favorables à cette union⁶⁵⁶. Si HYMANS refuse d'accorder les visas,

⁶⁵² CALMES C., 1919, *l'étrange référendum du 28 septembre : histoire contemporaine du grand-duché du Luxembourg*, Edition de l'imprimerie St-Paul, Luxembourg, 1979, p. 509.

⁶⁵³ *Ibidem* p. 509.

⁶⁵⁴ TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)*, p. 137.

⁶⁵⁵ CALMES C. *Ibidem* p. 510

⁶⁵⁶ *Ibidem* p. 510

toute sympathie possible de la part des Luxembourgeois est perdue, d'autant plus que les rumeurs, à Paris, sont sciemment entretenues pour affirmer que c'est la Belgique qui empêche le mariage⁶⁵⁷. En d'autres termes, cette manipulation met HYMANS au pied du mur pour accepter l'union matrimoniale. Encore une fois, Paris tient la situation d'une main ferme. GAIFFIER convint HYMANS et les visas sont délivrés. Le 6 novembre 1919, la Grande-Duchesse et le prince se marient. Première étape d'une reconnaissance indéniable de la dynastie luxembourgeoise et de l'indépendance du pays. Car, le Gouvernement britannique profite de la cérémonie pour reconnaître officiellement la Grande-Duchesse et à travers elle, le Gouvernement et l'indépendance du pays⁶⁵⁸.

L'initiative du Royaume-Uni est-elle purement individuelle ou manipulée par le Gouvernement français ? La question mérite d'être posée. D'une part, cette reconnaissance est tout à fait justifiée au nom des liens entre familles royales européennes. Mais d'un autre côté, la reconnaissance par le Gouvernement britannique permet au Gouvernement français d'initier la sienne. En somme, c'est sans doute un peu des deux qui permet le 31 janvier 1920 au Gouvernement français de présenter officiellement la question à HYMANS⁶⁵⁹. La France doit-elle, avec l'accord de la Belgique, reconnaître la Grande-Duchesse ? Cette question peut paraître anodine maintenant qu'une grande puissance comme le Royaume-Uni a déjà fait le premier pas. Pourtant, c'est véritablement cette interrogation qui définit que la France a une politique claire face à la situation et surtout, joue une partie d'échecs avec la Belgique, qu'elle maîtrise toujours d'un coup d'avance. Le 16 janvier 1920, CLEMENCEAU est évincé de la politique lors du vote préparatoire en vue de l'élection présidentielle française du 17 janvier 1920. Le départ de CLEMENCEAU peut laisser imaginer à HYMANS un changement dans la politique concernant le Luxembourg, l'ancien Président du Conseil coordonnant en sous-main l'ensemble de cette politique. Pourtant, l'élection de Paul DESCHANEL⁶⁶⁰ en tant que Président de la République et d'Alexandre MILLERAND⁶⁶¹ comme Président du Conseil

⁶⁵⁷ *Ibidem* p. 510

⁶⁵⁸ *Ibidem* p. 510

⁶⁵⁹ A.E.B. Classement B, 1, 1920, n°1519 Lettre d'HYMANS à GAIFFIER du 31 janvier 1920.

⁶⁶⁰ Paul DESCHANEL (1855-1922). Homme politique français. Député de 1885 à 1920, il est plutôt centriste dans ses mouvances politiques. En 1894, il se bat en duel à l'épée avec CLEMENCEAU et perd le combat. Président de la Chambre des députés de 1912 à 1920, il devient Président de la République de février à septembre 1920. Par la suite, il devient Sénateur jusqu'à sa mort.

⁶⁶¹ Alexandre MILLERAND (1859-1943). Homme politique français. Avocat, il écrit de nombreux articles dans le journal fondé par CLEMENCEAU *La Justice* puis s'éloigne de ses convictions politiques. Député de 1885 à 1920, il s'engage en tant que radical pour finir par avoir plutôt une politique de droite. A partir de 1899, il enchaîne les ministères et devient de janvier à septembre 1920 Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères. Après la démission de DESCHANEL suite à une dépression, il devient Président de la

n'en change en rien la direction. PICHON et BERTHELOT eux-mêmes conservent leur cap. La demande formulée le 31 janvier fait dire à HYMANS, conscient que ses volontés sont perdues d'avance, que « *La reconnaissance à laquelle les Luxembourgeois attachent beaucoup de prix constituait entre nos mains une arme efficace pour les incliner à nos vues. Cette arme a été émoussée par la démarche prématurée et irréfléchie de l'Angleterre* »⁶⁶². CLEMENCEAU est parti, mais la politique française sur la question du Grand-Duché ne change pas. Le Quai d'Orsay s'assure de transformer l'essai que représente le référendum pour maintenir sa domination sur la question et la pression sur le Gouvernement belge. Pour ce faire, l'annonce du retour de MOLLARD en tant que ministre plénipotentiaire à Luxembourg force la main. Tout refus de la Belgique de reconnaître le Gouvernement grand-ducal aurait pour conséquence de l'isoler internationalement et de lui faire perdre aux yeux des Luxembourgeois le peu de crédibilité dans les négociations pour la question économique. Le 6 février, le Gouvernement belge reconnaît officiellement le Gouvernement grand-ducal⁶⁶³. L'essai est marqué par le Quai d'Orsay.

Le 9 février, MOLLARD est rétabli à Luxembourg dans ses fonctions⁶⁶⁴. L'annonce, le jour même, d'une rencontre entre POINCARE dans le cadre d'un dernier déplacement officiel et la Grande-Duchesse pour le 15 février à Thionville est sans ambiguïté. Le Gouvernement français veut reconnaître la dynastie et normaliser ses relations avec le Luxembourg, mais surtout, clore la question politique luxembourgeoise au profit de ses intérêts. La rencontre se déroule au mieux le jour prévu, où, après un entretien secret entre les deux dirigeants (et dont malheureusement la teneur est inconnue), chacun entame un discours. POINCARE confirme à demi-mot la reconnaissance dynastique par ces mots « *je saisis avec joie cette occasion de vous assurer que le Gouvernement de la République a la ferme intention de travailler d'accord avec vous à fortifier les excellentes relations qui existent si heureusement entre nos deux pays et aussi entre eux et leur commune voisine la Belgique* »⁶⁶⁵. La grande-duchesse Charlotte lui répond alors qu'elle est « *convaincue que la vieille et profonde sympathie qui unit le Luxembourg, la France et la Belgique qui va désormais s'épanouir sans entraves deviendra pour les trois pays une source de sécurité, de prospérité*

République jusqu'en 1924. Suite à quoi, il finit sa carrière politique jusqu'à la Seconde Guerre mondiale en tant que Sénateur.

⁶⁶² A.E.B. Classement B, 1, 1920, n°1519 Lettre d'HYMANS à GAIFFIER, 31 janvier 1920.

⁶⁶³ A.E.B. Classement B, 1, 1920, n°1519 Lettre d'HYMANS à GAIFFIER, 6 février 1920.

⁶⁶⁴ TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)*, p. 137.

⁶⁶⁵ A.E.B. Classement B, 1, 1920, n°1519 Rapport de GAIFFIER de la rencontre entre POINCARE et la grande duchesse Charlotte à Thionville le 15 février.

et de bien-être matériel et moral »⁶⁶⁶. La France reconnaît la dynastie ; la dynastie la remercie. Même si CLEMENCEAU et FOCH ne sont pas présents pour le dernier acte, ils ont rempli leurs objectifs politiques concernant le Grand-Duché : établir un gouvernement favorable à la France et maintenir le pays indépendant. Ne reste plus que l'objectif militaire : sécuriser la « *trouée du Luxembourg* » en garantissant la mainmise sur le réseau ferroviaire et l'influence sur le pays.

- **L'enjeu de l'union économique :**

En parallèle des conséquences du référendum politique, l'analyse de celles du référendum économique est nécessaire. En Belgique, l'échec d'une union politique ne peut plus laisser la place à un nouvel échec. L'opinion publique belge ne peut accepter d'avoir été bernée durant tout ce temps où le Luxembourg est présenté comme favorable à un rapprochement⁶⁶⁷. Comme vu précédemment, la France a toutes les cartes en main pour obliger la Belgique à aller dans son sens. Aucune réponse officielle n'est fournie à REUTER par le Gouvernement de la République. D'un autre côté, pour s'assurer que les lignes de chemins de fer reviennent réellement à la France, le Gouvernement entame des négociations directement avec le Gouvernement luxembourgeois⁶⁶⁸. La Belgique en est évincée. La question de savoir si la reconnaissance de la Grande-Duchesse fait partie des négociations est très évidente. Le 7 février 1920, un accord de principe est pris entre les Gouvernements français et luxembourgeois en vue d'établir une convention d'exploitation au profit de l'Administration des Chemins de fer d'Alsace-Lorraine (A.C.A.L.)⁶⁶⁹. Les avantages d'une telle liaison ferroviaire sont multiples : garantir la sécurité du transport ferroviaire depuis la Ruhr, tant pour l'apport des matières premières que pour le déplacement des troupes⁶⁷⁰, et assurer une rentabilité non négligeable pour l'A.C.A.L., alors en pleine mutation d'un système allemand à un système français. A ce titre, BERTHELOT dirige toujours la manœuvre. Il fait largement savoir à GAIFFIER que le début des tractations pour le chemin de fer n'est pas négociable. Le 24 janvier, il s'exprime à ce sujet dans une discussion sans

⁶⁶⁶ A.E.B. Classement B, 1, 1920, n°1519 *Ibidem*

⁶⁶⁷ CALMES C., 1919, *l'étrange référendum du 28 septembre : histoire contemporaine du Grand-Duché du Luxembourg*, p. 522

⁶⁶⁸ TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)*, p. 137.

⁶⁶⁹ *Ibidem* p. 138.

⁶⁷⁰ STENGERS J., *L'accord franco-belge de 1920 et le Luxembourg*, p. 432.

équivoque, à savoir que « *sur le chemin de fer, je ne céderai jamais, aucun gouvernement français ne cédera aussi longtemps que je dirigerai la politique ; s'il voulait aller au-delà de la limite que j'ai tracée dans les concessions, je donnerais immédiatement ma démission* »⁶⁷¹. Le ton est donné.

L'annonce de la reconnaissance de la dynastie, le 15 février, conduit à une nouvelle étape dans les tractations franco-belges. HYMANS a alors pleinement conscience qu'il n'a plus aucune initiative concernant l'affaire luxembourgeoise. Aussi, il tente de renverser la situation : laisser l'initiative à la France, mais en récupérant le maximum par les concessions que doit faire la Belgique. En d'autres termes, se laisser séduire par la France sans toutefois le laisser paraître, surtout, bénéficier du changement politique français. Pour cela, il compte profiter de différents éléments en sa faveur. Premièrement, la France va, d'une façon ou d'une autre, se désengager d'une union économique possible avec le Luxembourg. Deuxièmement, HYMANS apprend, le 8 avril, que REUTER compte faire entrer le Grand-Duché à la Société des Nations (S.D.N.)⁶⁷². Ce point spécifique sera analysé par la suite⁶⁷³, mais cet atout lui est extrêmement propice. Deux hommes lui sont favorables : VAN HAMEL⁶⁷⁴ et VAN KARNEBEEK⁶⁷⁵, respectivement président de la Section juridique de la S.D.N. et secrétaire général. Troisièmement, la question de l'occupation de la Ruhr semble un atout. MILLERAND souhaite que la Belgique participe à l'élargissement de la zone d'occupation. HYMANS obtient du Conseil des ministres belge, le 14 janvier, une confiance absolue dans ces affaires. Il doit adopter une politique ferme pour régler la question du Luxembourg, avant tout arrangement avec la France⁶⁷⁶. MILLERAND, de son côté, ne semble pas être aussi ferme que CLEMENCEAU, ce qui permet à HYMANS d'avoir une marge de manœuvre beaucoup plus importante que celle dont il disposait jusqu'à présent.

HYMANS se donne deux objectifs qui deviennent ses lignes de conduites : obtenir l'union économique avec le Grand-Duché et ne pas laisser l'exclusivité du réseau ferroviaire à la France. En mars 1920, GAIFFIER est chargé de présenter un arrangement à

⁶⁷¹ A.E.B. Classement B 1 ; 1920 ; n° 1519.

⁶⁷² A.E.B. Classement B 1 ; 1920 ; n° 1519.

⁶⁷³ Partie II, Chap. II, III) *L'entrée du Luxembourg dans la S.D.N. : la garantie de l'indépendance*.

⁶⁷⁴ Joost Adriaan van HAMEL (1880 – 1964). Homme politique néerlandais. Membre de la Chambre des représentants à partir de 1917 jusqu'en 1919. De 1919 à 1923, il est président de la Section juridique de la S.D.N. puis devient directeur de la section légale. Il est le haut-commissaire de la S.D.N. à Dantzig de 1926 à 1929. En 1945, il est président du tribunal spécial d'Amsterdam servant à juger les collaborateurs de l'Allemagne nazie jusqu'en 1950.

⁶⁷⁵ Herman Adriaan van KARNEBEEK (1874 – 1942). Homme politique néerlandais. Ministre des Affaires étrangères de 1918 à 1927, il est élu secrétaire général de la S.D.N. de 1921 à 1922.

⁶⁷⁶ STENGERS J., *L'accord franco-belge de 1920 et le Luxembourg*, p. 433.

MILLERAND⁶⁷⁷. Les lignes luxembourgeoises en direction de l'Allemagne et de la France seraient alors administrées par l'A.C.A.L., celles en direction de la Belgique par une compagnie belge. Au grand étonnement d'HYMANS, MILLERAND accepte ce compromis le 6 avril⁶⁷⁸. En effet, l'objectif de MILLERAND suit toujours celui de son prédécesseur CLEMENCEAU : ce qui importe, c'est l'Allemagne. De plus, la situation évolue grandement au niveau de la Ruhr. Le 13 mars 1920, Wolfgang KAPP et le général Walther VON LÜTTWITZ tentent un coup d'Etat conservateur à Berlin⁶⁷⁹. Même si celui-ci est réprimé rapidement dès le 17 mars, les grèves pour bloquer la tentative ainsi que les dispositions pour maintenir l'ordre dans la Ruhr donnent une justification à l'élargissement de l'occupation des Alliés. S'appuyant sur les articles du Traité de Versailles⁶⁸⁰, cette justification est d'autant plus la bienvenue. Depuis janvier, MILLERAND et l'état-major français envisage l'occupation pleine et entière pour garantir le règlement des indemnités que l'Allemagne doit payer. Mais, pour ce faire, la France ne doit nullement paraître seule à la manœuvre. Les Etats-Unis se sont retirés des questions européennes. De son côté, la Grande-Bretagne semble s'abstenir de cette solution et se détache de plus en plus de la politique française d'après-guerre. Seule la Belgique peut permettre d'apporter une caution internationale à l'occupation⁶⁸¹. Ainsi, ce 6 avril, tandis que MILLERAND se présente favorable au partage du Guillaume-Luxembourg, il émet en même temps une demande concrète de voir la Belgique participer à l'occupation de la Ruhr⁶⁸². La question de savoir qui, de la France ou de la Belgique, fait pression sur l'autre paraît à ce moment difficile à définir. Mais c'est sans compter l'avance que la politique du Quai d'Orsay et de BERTHELOT permet de maintenir.

- **Le règlement des tractations franco-belges :**

La situation, durant ce mois d'avril 1920, peut avoir pour effet un retour de la question luxembourgeoise sur de nouvelles bases, voire entraîner un blocage total, si aucune des deux

⁶⁷⁷ *Ibidem* p. 434.

⁶⁷⁸ *Ibidem* p. 434.

⁶⁷⁹ Wolfgang KAPP (1858 – 1922) et Walther VON LÜTTWITZ (1859-1942) sont respectivement magistrat et général d'infanterie. Nationalistes et extrêmes droites, ils tentent le 13 mars 1920 un coup d'Etat avec des unités de corps francs. Une grève générale est proclamée dans tout le pays par l'extrême gauche, tandis que le Gouvernement s'enfuit à Stuttgart. L'échec du putsch le 17 mars est avant tout dû à ces grèves, mais celles-ci perdurent et déstabilisent le Gouvernement allemand qui tente de les réprimer. Entraînant la justification de l'occupation de la Ruhr.

⁶⁸⁰ Articles 42, 43 et 44.

⁶⁸¹ STENGERS J., *L'accord franco-belge de 1920 et le Luxembourg*, p. 434.

⁶⁸² *Ibidem* p. 434.

parties ne souhaite sa résolution. Pourtant, c'est vers un règlement de la situation que les Gouvernements français et belges se dirigent. La nécessité d'obtenir l'appui belge pour l'occupation de la Ruhr occupe le devant de la scène. D'autant que le 6 avril, l'Armée française commence l'occupation de la rive droite du Rhin dont celle de Francfort-sur-le-Main⁶⁸³. L'enchaînement des événements se déroule en quelques semaines. L'annonce du 6 avril de MILLERAND ouvre une porte à HYMANS. Même si cela découle bel et bien de l'annonce belge du 15 janvier 1920, c'est pourtant BERTHELOT qui a, encore une fois, un temps d'avance. HYMANS doit alors faire un geste en retour pour répondre à la main tendue française. Le 8 avril 1920, le Gouvernement belge annonce officiellement sa participation à l'extension de la zone d'occupation⁶⁸⁴. En réponse, le Gouvernement français accepte d'analyser le partage du Guillaume-Luxembourg. Cela conduit à un premier projet d'accord, le 4 mai⁶⁸⁵. De leurs côtés, les négociations en vue de l'établissement d'un accord militaire franco-belge commencent. A nouveau, la situation se débloque concernant l'union économique entre la Belgique et le Luxembourg. Le 10 mai, le ministère des Affaires Etrangères à Paris envoie une missive à MOLLARD, le priant de « *déclarer au Gouvernement grand-ducal que le Gouvernement français n'a pas l'intention de conclure une union économique avec lui et de lui conseiller de conclure une union économique avec la Belgique* »⁶⁸⁶. C'est un véritable aveu de soutien pour une union économique entre la Belgique et le Luxembourg, d'autant plus que la missive se termine sur le fait que « *jusqu'à la conclusion de cette union entre la Belgique et le Luxembourg, la France s'abstiendra de toute conversation d'ordre économique avec le Grand-Duché. Pour régler ensuite ses intérêts économiques avec le Luxembourg, elle procédera par une conservation à trois* »⁶⁸⁷. En somme, une situation bloquée depuis plus d'une demi-année se règle en l'espace d'un mois. Le jour même, MOLLARD s'exécute.

Pour le Luxembourg, c'est un vrai coup de tonnerre. Non seulement la France se détourne du résultat du référendum, mais elle applique un moyen de pression indéniable sur le Luxembourg. Tant que l'accord n'est pas conclu, aucune négociation entre les deux pays n'est possible. Même pour des questions concernant la Lorraine. Le 31 mai, REUTER tente au mieux de réagir à l'annonce et implore, avec le soutien de MOLLARD, de faire revenir la

⁶⁸³ *La Mentalité allemande – Cinq ans de Commandement sur le Rhin*, Plon, 1926 - Page 46

⁶⁸⁴ STENGERS J., *L'accord franco-belge de 1920 et le Luxembourg*, p. 434.

⁶⁸⁵ *Ibidem* p. 434.

⁶⁸⁶ A.E.B. Classement B 1 ; 1920 ; n° 1519. Copie fournie par le ministère des Affaires étrangères français au ministère belge le 10 mai 1920.

⁶⁸⁷ A.E.B. Classement B 1 ; 1920 ; n° 1519. *Ibidem*.

France sur sa décision⁶⁸⁸. Peine perdue. Le 24 juillet, les négociations en vue de l'établissement de l'union commencent⁶⁸⁹. Mais ce qui peut être perçu comme une victoire belge, ou du moins la réussite d'un moyen de pression qu'est la participation à l'occupation de la Ruhr, est en fait une « victoire à la Pyrrhus ». En effet, la « victoire » française de maintenir l'indépendance luxembourgeoise se ressent dans les négociations. Du côté luxembourgeois, la garantie du maintien de la dynastie et de l'indépendance du pays donne des armes plus qu'espérées dans les négociations⁶⁹⁰. Pire, les délégués belges n'ont alors plus aucun moyen de pression sur le pays, dans la mesure où l'union doit, de toute façon, aboutir. C'est donc de nouveau un coup d'avance de la politique française qui permet au Luxembourg d'obtenir, non pas une union en tant que satellite, mais en tant que partenaire. Cela permet au Grand-Duché d'obtenir des mesures protectionnistes vis-à-vis de son agriculture⁶⁹¹. Mais c'est surtout dans le domaine diplomatique que le Luxembourg s'en sort le mieux. La représentation diplomatique du pays, dans les premiers éléments de l'accord, doit revenir exclusivement à la Belgique, cependant, grâce au manque de moyens de pressions belges, le Luxembourg maintient sa représentation à travers les Pays-Bas (comme avant 1914) et n'accorde à la Belgique que la représentation consulaire⁶⁹². De plus, les représentations permanentes du Luxembourg à Paris, Bruxelles et Berlin sont maintenues. Indirectement donc, la politique française concernant le Luxembourg bénéficie grandement à ce dernier. HYMANS souhaite, en juillet 1920, que l'union aboutisse rapidement. Il faut attendre le 25 juillet 1921 pour que l'union soit signée à Bruxelles. Au Luxembourg, ce n'est que le 22 décembre 1921 que la Chambre la ratifie. L'union entre en vigueur le 5 mars 1922, soit deux ans après le départ d'HYMANS de son premier mandat de ministre des Affaires Etrangères.

Concernant les tractations purement franco-belges, le Luxembourg n'est pas en reste. L'accord « *militaire défensif franco-belge approuvé par les états-majors français et belges pour le cas d'une agression allemande non provoquée* » est signé le 7 septembre 1920⁶⁹³. Négocié depuis avril, FOCH en est le responsable, côté français⁶⁹⁴. En face de lui, le général

⁶⁸⁸ A.E.B. Classement B 1 ; 1920 ; n° 1519. Rapport de GAIFFIER à HYMANS, 31 mai 1920.

⁶⁸⁹ TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)*, p. 138.

⁶⁹⁰ *Ibidem* p. 138.

⁶⁹¹ *Ibidem* p. 138.

⁶⁹² *Ibidem* p. 138.

⁶⁹³ STENGERS J., *L'accord franco-belge de 1920 et le Luxembourg*, p. 434.

⁶⁹⁴ HUGHES J., *To the Maginot line, The politics of the French Military preparation in the 1920's*, Harvard University Press, Cambridge, 2006, p. 67.

MAGLINSE⁶⁹⁵. Même si le maréchal FOCH n'arrive pas à obtenir l'ensemble de ses revendications, dont les demandes de l'unification du commandement ou encore sur les questions de la mobilisation, l'accord donne deux dimensions. La première concerne directement l'occupation de la Ruhr. La seconde, le cas d'un retrait des troupes après l'occupation. Cette partie concerne directement le Grand-Duché, dans la mesure où « *En prévision du moment où l'occupation des pays rhénans aura cessé : 1) les états-majors français et belges commenceront dès maintenant l'organisation d'un système de défense coordonné de leurs frontières et comprenant la frontière orientale du Luxembourg. 2) Ils organiseront la couverture de la réunion de l'ensemble de leurs forces en appuyant sur ce système de défense* »⁶⁹⁶. Ainsi, FOCH obtient son objectif premier concernant le Luxembourg. Même si, pour l'instant, le Grand-Duché est à l'abri derrière la zone d'occupation de la Rhénanie, la « *trouée du Luxembourg* » est sécurisée par cet accord, et comme le souhaitait FOCH dès 1917, sur le long terme, en cas de nouvelle guerre avec l'Allemagne. Les tractations aboutissent également à une dernière question : celle du chemin de fer luxembourgeois. L'entrée de la Belgique dans la direction du réseau ferroviaire ne change nullement les droits récupérés par la France sur celui-ci. Mais si l'exploitation civile est dorénavant actée, l'exploitation militaire, elle, n'est encore qu'en négociation. C'est donc à nouveau à la diplomatie de régler cette question, primordiale pour l'état-major français, en vue d'une occupation majeure de la Ruhr.

Ainsi, la France permet, par sa politique, de sauver l'indépendance du Luxembourg. Indirectement aussi, elle permet à ce pays d'obtenir une union économique beaucoup plus favorable que si cela s'était produit auparavant. Mais, pour REUTER, si la garantie du pays est assurée sur le court terme et à l'égard de la Belgique, une question fondamentale reste en suspens durant toute l'année 1920 : celle de la garantie sur le long terme et aux yeux du monde, de l'indépendance du Luxembourg.

⁶⁹⁵ Henri MAGLINSE (1869-1945) Lieutenant général belge. Chef de la 1^{ère} section de l'Etat-major-général en 1913. Commandant de l'Ecole de Guerre en 1919, il devient en février 1920 chef de l'état-major jusqu'en 1926.

⁶⁹⁶ STENGERS J., *L'accord franco-belge de 1920 et le Luxembourg*, p. 435.

C) L'entrée du Luxembourg dans la Société des Nations : la garantie de l'indépendance

Durant toute l'année 1920, l'autre forte préoccupation pour le Gouvernement luxembourgeois est celle de garantir l'indépendance du pays sur le long terme. En effet, même si, dès la fin 1919, l'annonce des résultats des référendums permet d'imaginer que le pays ne sera pas annexé à court ou moyen terme, sur le long terme, la préoccupation demeure. L'importance des démarches et du rôle de la France dans cet aspect nécessite pleinement de s'attarder longuement sur ce point. L'invasion du Grand-Duché par les troupes allemandes en 1914 et la signature du Traité de Versailles mettent à mal les traités antérieurs garantissant alors l'indépendance. Il faut donc trouver une autre alternative, dont l'idée provient de la France. Par ce fait, le Gouvernement luxembourgeois entreprend les démarches pour intégrer la Société des Nations (S.D.N.) durant toute l'année 1920. Mais celles-ci rencontrent de multiples oppositions.

- **L'intégration dans la S.D.N. : palliatif au traité de Londres de 1867**

Le 23 février 1920, REUTER écrit une lettre à destination de Léon BOURGEOIS⁶⁹⁷, lui présentant la candidature officielle du Luxembourg en tant que membre de la S.D.N.⁶⁹⁸. Cette lettre annonce le début d'une année de tractation en vue de l'admission du Grand-Duché. La raison de cette demande est multiple. D'une part, REUTER voit dans la jeune S.D.N, créée le 10 janvier 1920, l'opportunité de mettre la question de l'indépendance du pays au-delà des seules garanties de ses voisins. Ce sont surtout les articles concernant la garantie de l'indépendance des états membres, les règlements de leurs contentieux, ainsi que le fait d'obtenir une voix de même valeur que celle des grandes puissances qui sont susceptibles d'intéresser au mieux le Luxembourg⁶⁹⁹. D'autre part, intégrer la S.D.N. permet d'obtenir une garantie bien plus efficace que le Traité de Londres de 1867. D'autant plus que, comme vu précédemment, les pays signataires sont, soit hors course, soit indifférents au sort

⁶⁹⁷ Léon BOURGEOIS (1851-1925). Homme politique français. Président du Conseil des ministres en 1895. Il préside la Chambre des députés de 1902 à 1904, puis le Sénat de 1920 à 1923. Il devient le premier secrétaire de la S.D.N. en 1920.

⁶⁹⁸ S.H.D. 7 N 2732. Télégramme de MILLERAND à MOLLARD du 29 février 1920 indiquant cette candidature et l'informant qu'il y est défavorable.

⁶⁹⁹ Respectivement : article 10 et 11, article 12 et article 4 du Pacte de la Société des Nations.

du pays. En d'autres termes, l'intégration du Grand-Duché dans la S.D.N. permet de le faire reconnaître internationalement comme une nation à part entière.

La question de savoir qui est véritablement à l'initiative de la demande mérite d'être soulevée. En effet, que ce soit exclusivement REUTER qui, de lui-même, prend l'initiative d'émettre la requête, sans soutien ou influence extérieure, est peu probable. Dans le cas où REUTER seul prend cette décision, il lui faut obligatoirement des soutiens au sein même des membres de la S.D.N. Celui-ci compte sans doute sur le soutien de la France qui, jusqu'en janvier 1920, semble aller dans le sens des intérêts luxembourgeois. Mais, pour autant, il est plus que probable qu'il reçoit indirectement le soutien de certains hommes politiques français. Mais de qui ? Les députés français favorables au Luxembourg sont majoritairement battus lors des élections législatives de 1919, tel que Camille PICARD. MILLERAND, pour sa part, affiche une certaine réticence, dès l'annonce de la candidature du Grand-Duché. Il est possible que ce soutien officieux provienne néanmoins de MOLLARD, de nouveau en fonction depuis une dizaine de jours et qui joue un double jeu, concernant cette question. En effet, grand ami du Luxembourg, sa reprise de fonction lui permet aisément de donner l'idée à REUTER. Une autre possibilité est que cela pourrait venir de la rencontre du 15 février de POINCARE et de la Grande-Duchesse, où celui-ci confirmerait le soutien d'une partie des dirigeants français lors de la candidature. Ou encore, la mise en parallèle entre la date du dépôt de la candidature et l'acceptation des négociations pour le réseau ferroviaire pose question. Mais ces suppositions ne peuvent que rester en l'état, dans la mesure où rien ne permet d'étoffer ces hypothèses. Ce qui est sûr, par contre, c'est que REUTER souhaite réitérer la garantie que la Belgique a de la S.D.N. depuis janvier 1920. En effet, le 11 janvier, le Gouvernement belge obtient que la S.D.N. étudie un projet de traité politique en vue de « *déterminer les garanties nouvelles à donner à la Belgique en substitution de celles résultant des traités de 1839* »⁷⁰⁰. Le projet doit aboutir au bout de cinq ans, le Royaume-Uni étant désigné garant, d'ici là. L'aboutissement de cette demande laisse l'espoir à REUTER de bénéficier de la même considération, concernant le Traité de Londres de 1867.

Toujours est-il que la demande du 23 février comprend, non seulement la candidature du pays comme état membre de la S.D.N., mais également, ses conditions particulières. Un des points central de cette candidature est la question de la neutralité du Luxembourg, inscrit

⁷⁰⁰ S.H.D. 7 N 2732 Télégramme de MILLERAND du 11 janvier 1920 à destination de toutes les ambassades françaises.

dans la Constitution⁷⁰¹. Toute modification devant passer par la Chambre. REUTER défend la candidature en justifiant que le Luxembourg doit rester neutre, dans la mesure où le pays n'a pas les capacités d'avoir véritablement une armée. Toute action militaire, même défensive, entraînerait la fin du peuple luxembourgeois. De plus, dans la mesure où la Suisse, reconnue pays neutre, fait déjà partie des membres de la S.D.N. en tant que fondateur, la neutralité du Luxembourg ne semble pas être une condition d'exclusion.

- **Les considérations de l'entrée du Luxembourg dans la S.D.N. :**

Très rapidement, les critiques fusent à l'égard de cette adhésion. MILLERAND, le premier, informe MOLLARD qu'il est totalement contre l'adhésion. Le 29 février, il lui envoie un télégramme considérant cette demande comme inadmissible⁷⁰². Il développe en précisant que, selon lui, le cas de la Suisse ne correspond aucunement à celui du Luxembourg, la Suisse ayant un statut de « neutralité armée », tandis que le Luxembourg souhaite être reconnu comme « neutre non défendu ». Au premier abord, une telle déclaration peut paraître totalement contre l'entrée du Grand-Duché dans la S.D.N., mais MILLERAND développe, par la suite, son raisonnement qui est que, si les conditions sont acceptées comme telles, l'Armée française ne peut plus traverser le Luxembourg. Il explique que, selon lui, le pays doit se soumettre aux mêmes obligations qu'un état « statut spécial », justifiant que « *ces obligations, notamment le libre passage des troupes, auront pour effet de permettre d'assurer la protection de ce pays en même temps que la défense des pays voisins* »⁷⁰³. En d'autres termes, MILLERAND présente, à lui seul, le double jeu de la diplomatie française concernant l'adhésion : accepter le Luxembourg, pourquoi pas. Mais tout en restant à l'avantage de la France et de la logique de sécuriser la « *trouée du Luxembourg* », tant pour pouvoir intervenir directement en Allemagne que pouvoir, si nécessaire, entrer dans le pays pour éviter une invasion. Cela est d'autant plus confirmé, quand il termine son télégramme par ces mots : « *Les puissances alliées, et particulièrement la France, ne sauraient admettre que le*

⁷⁰¹ Article 1^{er} de la Constitution de 1868 : « *Le Grand-Duché de Luxembourg forme un Etat indépendant, indivisible et inaliénable et perpétuellement neutre* ». Les révisions de 1948 le modifient comme suit dans sa version actuelle : « *Le Grand-Duché de Luxembourg est un Etat démocratique, libre, indépendant et indivisible* ».

⁷⁰² S.H.D. 7 N 2732 Télégramme de MILLERAND à MOLLARD du 29 février 1920 indiquant cette candidature et l'informant qu'il y est défavorable.

⁷⁰³ S.H.D. 7 N 2732 *Ibidem*.

*Luxembourg se dérobe à ses devoirs, sous peine de le voir de nouveau servir de base, comme en 1914, aux opérations agressives de l'Allemagne »*⁷⁰⁴.

MOLLARD, selon les demandes de MILLERAND, s'entretient alors avec REUTER, le 3 mars. Le Ministre plénipotentiaire expose au Ministre d'Etat les considérations de la France sur la question et principalement les différences entre la situation de la Suisse et celle du Luxembourg⁷⁰⁵. En effet, tandis que l'article 435 du Traité de Versailles confirme le caractère internationalement reconnu de la « neutralité armée » de la Suisse, l'article 40, lui, abroge le régime de neutralité du Luxembourg. Mais cette rencontre est à l'image du double jeu possible de MOLLARD, dans la mesure où celui-ci amène REUTER à présenter ses motivations. Celui-ci expose alors que cette demande d'adhésion ne répond qu'exclusivement au fait « *de faire connaître aux députés luxembourgeois qui se préoccupaient de la situation future du Grand-Duché, qu'il n'a pas négligé de faire les démarches pour obtenir la reconnaissance de la neutralité du Luxembourg* »⁷⁰⁶. REUTER s'attend à une réponse négative, mais, lorsque MOLLARD lui demande si le Luxembourg est prêt à répondre aux mêmes modalités que les autres Etats membres, il le guide en même temps vers la réponse à adopter. REUTER s'engage à présenter à la Chambre la possibilité d'un service militaire luxembourgeois. Le ministre français l'invite alors à présenter la demande que l'Armée luxembourgeoise ne servirait qu'exclusivement à défendre le pays et à assurer la défense des lignes de chemins de fer⁷⁰⁷. Cette solution semble convenir à REUTER, qui peut ainsi justifier ledit service. De son côté, MOLLARD s'engage à le tenir informé, « à titre personnel », de toutes les objections que les adversaires à l'adhésion pourraient soulever. L'entretien se termine sur le souhait de REUTER de « *régler sa conduite suivant le désir de la France et des Puissances Alliées* »⁷⁰⁸. En d'autres termes, il remet de nouveau la réussite de la garantie de l'indépendance du pays entre les mains de la France.

Le 8 avril, c'est au tour de VAN HAMEL, président de la section juridique de la S.D.N. et de KAEKENBEEK, président du secrétariat général, de faire part à GAIFFIERE de leurs ressentiments⁷⁰⁹. VAN HAMEL est totalement contre l'extension du régime de neutralité au Luxembourg. Le Grand-Duché doit, s'il veut adhérer à la S.D.N., répondre aux mêmes conditions qu'un autre état membre. KAEKENBEEK est moins radical, souhaitant

⁷⁰⁴ S.H.D. 7 N 2732 *Ibidem*.

⁷⁰⁵ S.H.D. 7 N 2732 Compte rendu de la rencontre entre MOLLARD et REUTER, 3 mars 1920.

⁷⁰⁶ S.H.D. 7 N 2732 *Ibidem*.

⁷⁰⁷ S.H.D. 7 N 2732 *Ibidem*.

⁷⁰⁸ S.H.D. 7 N 2732 *Ibidem*.

⁷⁰⁹ A.E.B. Classement B, 1 ; 1920 ; n° 1519 Rapport de GAIFFIER après la rencontre du 8 avril 1920.

surtout avoir des conseils du Gouvernement belge, sous-entendu, pour lui, de connaître le point de vue d'HYMANS sur la question. L'opinion d'HYMANS sur l'affaire s'inscrit pleinement dans les considérations qui émanent des référendums. En ce mois d'avril, comme vu précédemment dans le cadre des accords et tractations résultants des résultats du référendum, l'adhésion du Luxembourg dans la S.D.N. est un outil intéressant pour obtenir un maximum du Luxembourg. Pourtant, assez paradoxalement, cette question n'entre pas dans les débats.

Pourquoi ? C'est sans doute l'éviction d'HYMANS dans le cadre de « l'affaire des munitions polonaises » qui l'empêche de réagir à temps. En juillet, HYMANS effectue une série de déplacements à l'étranger⁷¹⁰. Le 28 juillet, le Gouvernement polonais demande de l'aide à la France pour obliger le Gouvernement belge à accepter le transit de cinq mille fusils et munitions via Anvers⁷¹¹. En effet, le Gouvernement belge refuse l'accord du transit des armes⁷¹². La situation en Pologne est extrêmement critique, celle-ci alors en conflit avec les Républiques Socialistes Soviétiques⁷¹³. En juillet, l'offensive soviétique porte le front jusqu'à Varsovie, au point que le général WEYGAND lui-même somme le Quai d'Orsay d'agir⁷¹⁴. De son côté, le Gouvernement belge est rétif à accepter ce départ depuis Anvers, par peur de possibles troubles. Le 5 août, le Quartier Général belge ordonne que les unités soient prêtes à intervenir⁷¹⁵, avec le risque que l'annonce du départ de ces armes, concomitante à celle d'une victoire soviétique à Varsovie, pourrait aboutir à une agitation à travers tout le pays. La peur est que les partis indépendantistes flamands et socialistes seraient susceptibles de se servir de ces prétextes pour, eux-mêmes, utiliser l'effervescence des anciens combattants belges et ainsi obtenir une déstabilisation du pays et la crainte d'une tentative révolutionnaire⁷¹⁶. La situation se débloque lorsque FOCH intervient lui-même. Dans un premier temps, le 5 août, il envisage de mobiliser des hommes de l'armée du Rhin pour l'opération, sans l'accord du

⁷¹⁰ STENGERS J., *L'accord franco-belge de 1920 et le Luxembourg*, p. 436.

⁷¹¹ S.H.D. 7 N 2732 Courrier de MARGERIE (ambassadeur de France à Bruxelles de 1919 à 1922) informant MILLERAND de la situation.

⁷¹² STENGERS J., *Ibidem* p. 436.

⁷¹³ La guerre soviéto-polonaise (février 1919 – mars 1921) est un conflit résultant de l'indépendance de la Pologne, de la frontière mal définie entre les deux pays et des volontés expansionnistes de la R.S.S. (future U.R.S.S. en 1922). Après une première offensive victorieuse, les forces polonaises doivent se replier jusqu'à Varsovie. La Vistule, fleuve parcourant le pays du nord au sud à l'est de Varsovie, doit servir d'ultime rempart. L'arrivée des troupes russes face au fleuve annonce la bataille décisive pour l'indépendance de la Pologne. Le Gouvernement polonais cherche donc à récupérer ces armes pour augmenter ses chances.

⁷¹⁴ S.H.D. 7 N 2732 Télégramme d'HYMANS à l'ambassade de Bruxelles. WEYGAND est envoyé en juillet 1918 commander la mission franco-anglaise pour aider les polonais et réclame donc ces armes.

⁷¹⁵ S.H.D. 7 N 2732 Rapport d'activité de Pierre de MARGERIE (ambassadeur) à Bruxelles, 5 août 1920.

⁷¹⁶ S.H.D. 7 N 2732 *Ibidem*.

Gouvernement belge⁷¹⁷. Mais voyant le problème logistique que cela comporte, il décide, le 7 août, de confier, au ministre de Pologne à Bruxelles, la charge d'engager des hommes directement à Anvers pour remplir les navires⁷¹⁸. L'entreprise commence le 12 août⁷¹⁹. Quand HYMANS revient de son déplacement, celui-ci est mis devant le fait accompli. Essayant de faire revenir le Gouvernement sur cette décision, il met sa démission en jeu. L'acte est tel que le Gouvernement accepte de laisser partir les munitions⁷²⁰. Celles-ci participent à la contre-offensive du « miracle de la Vistule »⁷²¹. Mais HYMANS doit démissionner⁷²². De son côté, le ministre de la Défense belge Paul-Emile JASON⁷²³ doit, à son tour, faire un geste vers l'Etat-major français, à travers l'acceptation de l'accord militaire franco-belge de septembre 1920⁷²⁴. Le Gouvernement belge n'adopte alors plus qu'une attitude de retrait face à la question de l'entrée du Luxembourg dans la S.D.N., d'autant plus que l'accord militaire permet de jouer en faveur de REUTER.

- **L'entrée du Grand-Duché dans la S.D.N. :**

Libéré de l'influence de HYMANS, REUTER peut ainsi défendre la candidature pour l'adhésion du Grand-Duché dans la S.D.N. sans risquer de voir mêler cette question à celles qui concernent « purement » le Luxembourg et la Belgique, principalement celle de l'union économique. En octobre, REUTER se rend à Bruxelles, siège de la S.D.N., pour plaider la cause du Luxembourg⁷²⁵. Il est auditionné par différentes instances du Conseil de la S.D.N., notamment par les experts militaires, le 25 octobre⁷²⁶. Très rapidement, la question de la neutralité désarmée revient dans le débat. Concernant le statut de « neutre », REUTER revient

⁷¹⁷ S.H.D. 7 N 2732 Télégramme de la Direction générale des communications et des ravitaillements aux armées informant des capacités opérationnelles à destination de FOCH. Le télégramme indique que c'est une réponse aux demandes de FOCH.

⁷¹⁸ S.H.D. 7 N 2732 Télégramme de l'ambassade de France à Bruxelles à destination du ministère des Affaires étrangères. 7 août 1920.

⁷¹⁹ S.H.D. 7 N 2732 *Ibidem*. 12 août 1920.

⁷²⁰ STENGERS J., *L'accord franco-belge de 1920 et le Luxembourg*, p. 436.

⁷²¹ L'offensive soviétique est stoppée le long de la Vistule. Les conditions et l'inégalité des rapports de forces en défaveur de la Pologne font que cette bataille devient le « miracle de la Vistule ». Ce revirement de situation permet par la suite à la Pologne de conquérir tout le territoire perdu, puis de commencer des pourparlers de paix avec la R.S.S. qui aboutissent à la signature d'un accord de paix.

⁷²² STENGERS J., *Ibidem* p. 436.

⁷²³ Paul-Emile JASON (1872 – 1944). Homme politique belge. Ministre de la Défense de février à novembre 1920.

⁷²⁴ STENGERS J., *Ibidem* p. 436.

⁷²⁵ S.H.D. 6 N 128 Rapport de MARGERIE sur l'entretien. 25 octobre 1920.

⁷²⁶ S.H.D. 6 N 128 *Ibidem*.

sur le parallèle avec la Suisse. Mais deux éléments nouveaux sont intégrés au dossier. D'une part, la France, à travers BOURGEOIS, commence à lui apporter son soutien. Il est intéressant de faire un parallèle avec la Suisse, justement. Afin qu'elle soutienne sa candidature en tant que pays neutre, lors de la création de la S.D.N., la Suisse accorde à la France la « zone neutralisée de Savoie »⁷²⁷. Le statut particulier de cette zone devient caduc, par l'article 435 du Traité de Versailles. A charge à la France et à la Suisse de trouver une entente sur la question. Celle-ci est trouvée à travers l'engagement de l'annexion de la zone par la France en échange de son soutien pour l'entrée de la Suisse dans la S.D.N.⁷²⁸. Cette entente, digne des « politiques des pourboires » de Napoléon III, se retrouve également pour cette situation luxembourgeoise. En effet, en octobre le Gouvernement français a obtenu le réseau ferroviaire, l'ensemble des accords voulus avec la Belgique, et, surtout, l'accord militaire franco-belge. Ce dernier est justement le second argument de REUTER qui est que, dorénavant, le Grand-Duché peut se présenter comme étant un « neutre non défendu », bénéficiant lui-même indirectement de l'accord. Enfin, le troisième argument concerne la force armée luxembourgeoise. REUTER explique que le Luxembourg ne dispose actuellement que de deux cent quarante gendarmes pour assurer sa défense⁷²⁹. Même si un projet de loi concernant la réorganisation totale du Corps des Volontaires est commencé depuis le 7 février 1920⁷³⁰, rien n'est encore acté⁷³¹. Mais il s'engage à amener la question de la conscription, pouvant porter les effectifs à deux mille quatre cent hommes permanents. Toutefois, il suit les indications de MOLLARD en déclarant que cette force armée ne pourra servir qu'à défendre le pays et nullement être utilisée à l'extérieur⁷³². Il termine en ajoutant que toute défense du pays, à proprement parler, par les seules capacités du Luxembourg aboutirait à la fin du pays, et que, seule la garantie de la S.D.N. peut éviter un tel scénario⁷³³.

De telles annonces conduisent à des dissensions au sein de la Chambre, à Luxembourg. A peine revenu à Luxembourg, REUTER reçoit de nombreuses désapprobations provenant de députés de tous bords politiques. Les critiques des députés, portées par PRUM, fusent sur une hypothétique militarisation que le pays ne peut pas supporter. REUTER a conscience qu'il doit amener la Chambre à voter coûte que coûte en faveur de l'adhésion à la

⁷²⁷ En 1815, une zone neutre et internationale est instaurée entre le duché de Savoie et la Confédération suisse. L'annexion de la Savoie par la France en 1860 fait que cette zone se situe entre la Suisse et la France.

⁷²⁸ MENABREA H., *Histoire de la Savoie*, La Fontaine de Siloé, Chambéry, 2009, p. 380

⁷²⁹ S.H.D. 6 N 128 *Ibidem*.

⁷³⁰ A.N.L. M-01791 Avant-projet de loi portant réorganisation de la Force armée.

⁷³¹ Cf. Partie III, Chap. I), B) *Une présence militaire française de moins en moins justifiable*.

⁷³² S.H.D. 6 N 128 *Ibidem*.

⁷³³ S.H.D. 6 N 128 *Ibidem*.

S.D.N., même si cela doit être forcé. Le 30 octobre, il reçoit le pouvoir de clore les séances ordinaires de la Chambre par un arrêté grand-ducal⁷³⁴. Une telle disposition est un acte indirect de soutien de sa politique de la part de la grande-duchesse Charlotte. REUTER tient à montrer aux députés qu'en cas de débordement, il n'hésitera pas à l'utiliser. Pour montrer sa détermination, il déclare la séance du 9 novembre 1919 officiellement close, dans la mesure où celle-ci n'a jamais été conclue à l'époque⁷³⁵. Il n'hésite pas à le faire noter comme tel dans le mémorial du 6 novembre 1920. Il se prépare surtout à éviter tous débordements de la part des députés comme précédemment, pour un sujet aussi délicat que celui de l'adhésion du pays à la S.D.N. Le 17 novembre, lorsque la candidature est soumise à la Chambre, le débat est pourtant houleux. PRUM se fait le porte-parole de ceux qui réfutent l'adhésion». Il exprime que, si la Chambre est unanime sur le fait de faire rentrer le Luxembourg dans la S.D.N., la présence de la garnison française ainsi que la question de la remise en cause de la neutralité sont des arguments trop pesants pour que la Chambre accepte cette candidature⁷³⁶. Egalement, si la Chambre acceptait, le Conseil de la S.D.N., lui, refuserait que le Luxembourg intègre l'organisation au motif que le pays ne peut pas se défendre⁷³⁷. D'autres députés accusent REUTER de vouloir engager ce débat irréalisable pour se détourner de l'échec de l'union économique avec la France⁷³⁸. DECKER ajoute que l'argent nécessaire à une telle armée serait mieux employé ailleurs, que la Chambre est devant le fait accompli et que même le libre passage de troupes est acceptable « *mais à condition que, pendant ce temps, les lois luxembourgeoises restent en vigueur et que, ni un Tessmar, ni un DE LA TOUR ne puisse molester les citoyens luxembourgeois* »⁷³⁹. REUTER répond que seule l'entrée dans la S.D.N. peut garantir l'indépendance du pays, rien d'autre. Quelles que soient les modalités demandées, le Luxembourg doit, au moins, s'engager à les respecter pour obtenir cette adhésion⁷⁴⁰. Enfin, en ce qui concerne la garnison française, celle-ci n'est pas subie, mais voulue. Pour REUTER, la présence de la garnison est le symbole même du soutien de la France pour l'entrée dans la S.D.N. Si c'est la France qui assure la protection du Luxembourg d'ici que celui-ci atteigne les obligations militaires, celle-ci soutiendra l'adhésion du pays. En

⁷³⁴ Mémorial 6 novembre 1920. Arrêté grand-ducal du 5 novembre 1920 : « *Avons trouvé bon et entendu de nommer Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et en cas d'empêchement, Notre Directeur général de l'instruction publique, Notre fondé de pouvoirs à l'effet d'ouvrir et de clore, en Notre nom, la session ordinaire de la Chambre des députés pour 1920-1921* ».

⁷³⁵ Mémorial 6 novembre 1920 : Arrêté du 4 novembre 1920.

⁷³⁶ A.E.B. Classement B, 1 ; 1920 ; n° 1519. Rapport de la séance au Grand-Duché de la question de la S.D.N.

⁷³⁷ A.E.B. n° 1519 *Ibidem*.

⁷³⁸ Indépendance Luxembourgeoise 18 novembre 1920.

⁷³⁹ Indépendance Luxembourgeoise 18 novembre 1920.

⁷⁴⁰ A.E.B. n° 1519 *Ibidem*.

d'autres termes, REUTER est partisan d'une politique du « oui à tout » du moment que le pays entre dans la S.D.N. et à voir pour la suite, quitte à ne répondre que difficilement aux engagements. Les débats concernant l'adhésion du pays à la S.D.N., lors de la séance du 17 novembre, se clôturent sur une décision exceptionnelle. En effet, REUTER n'effectue aucun vote, sur cette question, à la Chambre. Il engage, en contrepartie, la responsabilité du Gouvernement et sa démission si l'adhésion est refusée, ainsi que la tenue d'un référendum pour la question du service militaire⁷⁴¹.

Somme toute, cette politique paie. Le 30 novembre, REUTER dépose officiellement la candidature du Grand-Duché en tant qu'Etat membre de la S.D.N.⁷⁴². BOURGEOIS indique que la France soutient cette candidature, mais aussi la Belgique⁷⁴³. Dans la mesure où l'accord militaire entre les deux pays est signé, dorénavant, l'intérêt pour le Gouvernement et l'Etat-major belges est de faire rentrer le Luxembourg dans la S.D.N. pour assurer leurs intérêts. Toutefois, le Luxembourg ne devrait pas avoir sa propre voix et devrait voter, selon le représentant belge, par l'entremise de la Belgique ou de la France⁷⁴⁴. Cet argument peut être perçu comme une demande d'HYMANS. Celui-ci, en effet, après sa démission de ministre des Affaires étrangères, devient, le 15 novembre, le deuxième Président de l'Assemblée générale, lors de la première assemblée de la S.D.N. Même s'il garde un rôle officiellement plutôt neutre sur la question, son influence sur la délégation belge est plausible. Une autre forte opposition est celle du Royaume-Uni. Les représentants britanniques jugent que le statut du Grand-Duché n'est pas clairement défini et que le pays ne peut pas répondre aux obligations militaires⁷⁴⁵. La situation est tellement incertaine que MOLLARD craint une nouvelle crise politique au sein du Grand-Duché. Le 2 décembre, il informe MILLERAND que « *dans le cas où l'admission du Luxembourg dans la Société des Nations serait ajournée, je me permettrais de signaler l'intérêt que nous aurions à atténuer l'échec du Gouvernement luxembourgeois et à le mettre en état de donner des explications à la Chambre de façon à éviter une crise ministérielle* »⁷⁴⁶. Il ajoute que « *Les sentiments de Monsieur Reuter nous sont connus, mais qui lui succèdera ? L'Allemagne cherche en ce moment à créer [...] des succursales de firmes allemandes et nous devons veiller avec grand soin à ce qu'elle ne*

⁷⁴¹ Indépendance Luxembourgeoise 18 novembre 1920.

⁷⁴² S.H.D. 7 N 2732 Rapport de MARGERIE du 30 novembre 1920.

⁷⁴³ S.H.D. 7 N 2732 *Ibidem*.

⁷⁴⁴ S.H.D. 7 N 2732 Télégramme de Emmanuel de PERETTI (Directeur des Affaires politiques au Quai d'Orsay) du 1^{er} décembre 1920 à destination des ambassades et légations de Genève, Londres, Luxembourg et Bruxelles.

⁷⁴⁵ S.H.D. 7 N 2732 *Ibidem*.

⁷⁴⁶ S.H.D. 7 N 2732 Lettre de MOLLARD à destination de MILLERAND. 2 décembre 1920.

puisse reprendre son influence jadis »⁷⁴⁷. Cet élément est intéressant pour deux points : premièrement, MOLLARD montre sa véritable position de soutien à l'entrée du Luxembourg dans la S.D.N., et surtout à REUTER, et deuxièmement, l'optique de la lutte contre l'Allemagne est un élément récurrent, si ce n'est principal, de la politique de la France au Luxembourg. Toutefois, l'appui de la France joue en faveur du dossier. Lorsque la Commission de la S.D.N. se réunit, la garantie qu'offre l'accord militaire franco-belge, combinée au soutien des deux pays signataires, l'emporte. Le 16 décembre, la Commission statue sur l'adhésion du Luxembourg. Le Grand-Duché est reconnu comme étant un état neutre, dont la défense doit être garantie par la France et la Belgique. Le pays dispose de sa propre voix et devra, par la suite, répondre aux obligations militaires proportionnellement à ses moyens.

Pour REUTER, l'affaire est entendue. Non seulement l'indépendance du pays est dorénavant garantie sur le long terme, mais aussi, sa reconnaissance internationale en tant que nation indépendante. En ce qui concerne les obligations à l'égard de la S.D.N., la présence de la garnison française suffit pour l'instant. Le 24 décembre, il juge qu'il ne faut plus parler de l'entrée de la S.D.N. à la Chambre. En présence de DE GAIFFIERE, il va jusqu'à lui dire que *«les discussions dégénèrent facilement en palabres où beaucoup d'orateurs ne semblent chercher qu'à faire de la réclame politique et à se surpasser en grossièreté* »⁷⁴⁸. Il envisage même, si la situation se dégrade, de dissoudre la Chambre pour éviter tout retour d'un événement similaire à celui de janvier 1919⁷⁴⁹. A charge de considérer plus tard, si les conditions demandées par la S.D.N. sont des contraintes suffisantes pour être étudiées à nouveau, ou, si cela peut être « oublié » dans les années à venir.

⁷⁴⁷ S.H.D. 7 N 2732 *Ibidem*.

⁷⁴⁸ A.E.B. Classement B, 1 ; 1920 ; n° 1519

⁷⁴⁹ A.E.B. Classement B, 1 ; 1920 ; n° 1519

III) La garnison française de Luxembourg : un outil d'affirmation identitaire ?

A) La place de l'Armée française dans la société luxembourgeoise

La présence, durant tant d'années, d'une garnison française, dans un pays tel que le Luxembourg, pose la question de savoir comment s'articulent les relations entre populations, Gouvernement et garnison. En effet, l'année 1920 est un changement, dans la mesure où les tractations et conséquences des relations diplomatiques font évoluer le statut même de la garnison. La durée de sa présence passe ainsi d'un renouvellement permanent, demandé par le Gouvernement luxembourgeois, à une présence quasiment à durée indéterminée. C'est surtout le 20^e Bataillon de Chasseurs à Pieds (B.C.P.) qui incarne ce rôle, car celui-ci reste à Luxembourg sur la plus longue période, de juillet 1920 à décembre 1923. Son implication dans la vie quotidienne et étatique du pays en fait un acteur incontournable. Toutefois, cela amène également à la question de savoir comment cette garnison est perçue par les différentes instances du pays et la population civile.

- **Le 20^e B.C.P., « la » garnison du Luxembourg :**

Depuis l'entrée des troupes françaises à Luxembourg-ville en novembre 1918, quatre unités se succèdent en tant que garnison de la ville. Du 22 novembre 1918 au 5 février 1919, c'est le 109^e R.I. qui assure la garde du G.Q.G.A. (et participe à la journée du 9 janvier). Du 5 février au 5 septembre 1919, le 118^e R.I., lui, s'est surtout manifesté lors de la journée du 13 août et par l'établissement d'une relation beaucoup plus sereine avec la société luxembourgeoise. Entre le 5 septembre 1919 et le 10 juillet 1920, le 163^e R.I. est présent dans la ville, sans avoir à intervenir comme ont dû le faire les deux précédents régiments. Enfin, à compter du 10 juillet 1920 et jusqu'au 31 décembre 1923, le 20^e B.C.P. stationne à Luxembourg. C'est cette unité qui devient emblématique de la garnison française présente à Luxembourg, de par la durée de sa présence largement supérieure à toutes celles qui l'ont précédé, 596 jours pour le 20^e B.C.P. sur 1269 jours de présence au total. Le choix de ce bataillon peut s'expliquer par divers facteurs : une unité totalement autonome, comportant un

effectif moins important que celui d'un régiment, car un régiment, en moyenne, représente 2.000 à 3.000 hommes et un B.C.P. n'en compte qu'environ 1.500, mais aussi, dont la capacité de combat en fait pratiquement un bataillon d'élite, pouvant intervenir rapidement si besoin. De plus, la renommée des Bataillons de Chasseurs à Pieds est celle de bataillons disciplinés, intègres et représentatifs d'une image positive de la France. Le choix du 20^e B.C.P. s'explique, quant à lui, parce qu'il répond aux critères de « représentativité ». Le bataillon a reçu des centaines de citations individuelles, plusieurs fois cité en tant qu'unité entière⁷⁵⁰. Il a participé à de nombreux combats, Vosges, Verdun, Chemin des Dames et depuis 1918, est revenu à son cantonnement d'avant-guerre à Baccarat, donc disponible sans avoir à retirer une unité ailleurs. Enfin, le 20^e B.C.P. a un passé de bon comportement « politique ». En effet, lors des mutineries de 1917⁷⁵¹, le 30 mai, des hommes de la 5^e D.I. distribuent des tracts dans ce bataillon ainsi qu'au 21^e B.C.P.⁷⁵². Les hommes des deux bataillons refusent de participer et de rejoindre les autres mutins. Durant toute la durée de la guerre, un seul homme est exécuté pour mutinerie. Ce dernier élément est à relever, l'un des rôles du bataillon étant de défendre le Gouvernement luxembourgeois, à sa demande, contre une possible émeute ou révolution. Cela en fait, aux premiers abords, un bataillon opaque à toute influence bolchévique.

Le 20^e B.C.P. joue alors un rôle politique indéniable. Non seulement celui-ci est l'incarnation physique des intérêts de la France, mais il est également, lors de son cantonnement, la garantie nécessaire pour que la S.D.N. accepte d'intégrer le Luxembourg. Pour s'assurer qu'il ne soit pas partie prenante dans des affaires luxembourgeoises et que l'Armée française ne soit directement accusée d'une nouvelle ingérence, FOCH informe, le 30 juin 1920, que ce bataillon « *à partir du jour de sa mise en route sur Luxembourg, le 20^e B.C.P. relèvera pour tout ce qui a trait de son emploi, du Maréchal Président du Comité Militaire Allié de Versailles* »⁷⁵³. En d'autres termes, seul FOCH peut valider ou non une intervention du bataillon sur le sol luxembourgeois. Le B.C.P. reste subordonné au 6^e C.A. pour toutes les autres questions et son ravitaillement est assuré par le Gouverneur militaire de

⁷⁵⁰ [Anonyme], *Le 20^e Bataillon de Chasseurs à Pieds pendant la guerre 1914-1918*, Imprimeries Georges Flacon, Jarny-Gare [sans dates], 60 pages.

⁷⁵¹ Après l'échec de l'offensive initiale du Chemin des Dames en avril 1917, une vague de désobéissance et d'automutilations se propage dans l'Armée française. C'est avant tout la volonté d'avoir de meilleures conditions de vie et un commandement plus réfléchi qu'un arrêt des combats ou la tentative d'une révolution comme en Russie qui en est la cause. Le pic est principalement en mai et juin, où des groupes s'organisent pour essayer de coordonner l'ensemble en mutinerie et pour certains de l'utiliser à des fins politiques. Les mutineries s'achèvent fin juin 1917, lorsque l'application de mesures permettant de soulager le soldat confirme leurs effets.

⁷⁵² LOEZ A., *14-18, les refus de la guerre. Une histoire des mutins*, Gallimard, Paris, 2010, Annexes p. 14.

⁷⁵³ S.H.D. 7 N 3445 Télégramme de FOCH à destination du général commandant le 6^e C.A. 30 juin 1920.

Metz⁷⁵⁴. Le 20^e B.C.P. est directement commandé par Antoine Charles Paul CROISET⁷⁵⁵, qui devient un acteur incontournable dans les relations franco-luxembourgeoises. Né le 10 septembre 1874 à Montpellier, ce militaire de carrière entre à Saint-Cyr en 1895. Il participe à la sortie de l'école aux campagnes d'Algérie pour lesquelles l'expérience dans les relations et la gestion de civils est un atout non négligeable. Il commence la guerre en 1914 en tant que lieutenant et la termine au grade de chef de bataillon. Servant principalement dans le 2^e Régiment de Tirailleurs marocains, il entre dans les B.C.P. en prenant le commandement du 27^e, le 25 octobre 1918. Le 6 octobre 1919, il devient chef de bataillon du 20^e B.C.P.⁷⁵⁶. Ce vétéran du conflit est caractérisé par plusieurs citations dans son régiment, durant la guerre, le présentant avant tout comme un « *excellent capitaine, intelligent, vigoureux très actif, menant très énergiquement ses tirailleurs* »⁷⁵⁷, ou encore que c'est un « *officier commandant énergique et de jugement très sûr* »⁷⁵⁸, tout en se caractérisant par sa ténacité, ce qui est relevé le 11 novembre 1917 par ces mots : il a tenu une position « *avec une vigueur, une endurance d'une fermeté de tout éloge* »⁷⁵⁹. CROISET semble donc tout indiqué pour continuer à commander le 20^e B.C.P. et incarner le rôle diplomatique qu'un tel commandement nécessite, faisant preuve de réflexion, d'analyse et de calme si le bataillon doit être utilisé face à des populations luxembourgeoises. Le 20^e B.C.P. et son commandant sont les candidats idéaux pour devenir « la » garnison de Luxembourg. Cet élément est confirmé par la suite, lorsque MOLLARD juge, avec du recul, le 28 juillet 1922, la présence du 20^e B.C.P. dans un rapport à destination de MILLERAND. Il indique que « *Le 20^e Bataillon de Chasseurs est très bien vu à Luxembourg. Le commandant Croiset est un homme intelligent, avec beaucoup d'autorité. Nos chasseurs sont très disciplinés et ont une tenue qui fait l'admiration de tout le monde* »⁷⁶⁰. Même si cette description très élogieuse va être nuancée dans la suite du propos, cela démontre néanmoins que CROISET et son régiment répondent aux attentes du Gouvernement français.

⁷⁵⁴ S.H.D. 7 N 3445 *Ibidem*.

⁷⁵⁵ Charles Paul CROISET (1874-1938). Officier de l'Armée française. Après avoir pris le commandement du 20^e B.C.P. de 1919 à 1927, il retourne volontairement dans le 1^{er} R.T.M. et est promu colonel en 1930. Il reste au Maroc jusqu'en 1933, même après sa mise en disponibilité, après quoi il s'établit pour sa retraite en Haute-Saône où il décède le 27 septembre 1938.

⁷⁵⁶ A.D.Y. Versailles 1R/RM 247

⁷⁵⁷ Citations 28 octobre 1915, Versailles 1R/RM 247

⁷⁵⁸ Citations 18 août 1918, Versailles 1R/RM 247

⁷⁵⁹ Versailles 1R/RM 247

⁷⁶⁰ Commission des archives diplomatiques, *Documents diplomatiques français, 1922, Tome II (1^{er} Juillet – 31 décembre)*, Ministère des Affaires étrangères, Paris, P.E.I. Peter Lang, 2008, p. 107.

- **L'arrivée du 20^e B.C.P. et son positionnement géographique dans la ville de Luxembourg :**

Le 10 juillet 1920, le 20^e B.C.P. arrive à Luxembourg-ville. Comme pour tout changement d'unité à Luxembourg, le départ et l'arrivée d'un régiment est l'occasion d'un grand rassemblement à la gare⁷⁶¹. Chacune des unités rend les honneurs, puis le 163^e R.I. embarque dans les wagons tandis que le 20^e B.C.P. commence un défilé pour rejoindre son cantonnement au « Couvent des Américains ». Ce moment de passation est sensiblement toujours le même que pour les trois qui se sont déroulés depuis février 1919. Précédemment au jour du départ, l'unité remplacée organise de nombreux bals et réjouissances pour saluer les officiels luxembourgeois. Pour le 109^e R.I. par exemple, son départ a été l'occasion d'un bal au Palais municipal de la ville. Il en est de même pour chacune des passations⁷⁶². Puis, l'arrivée d'une nouvelle unité est généralement l'occasion d'organiser de nouvelles soirées pour permettre de créer des liens entre l'intelligentsia de la ville et les officiers. Ces festivités qui se suivent sont bien souvent un moment pour la vie mondaine, dans la mesure où officiers, haute société luxembourgeoise et membres du Corps diplomatique français s'y retrouvent.

Tandis que les hommes sont logés au Couvent, les officiers, eux, sont logés chez l'habitant. L'ensemble des modalités de logements des troupes françaises est établi peu avant l'arrivée du 20^e B.C.P., à travers une convention entre le Gouvernement luxembourgeois et le Gouvernement français⁷⁶³. Cette convention, présentée le 27 avril 1920, est le résultat d'un questionnement au sein même du Gouvernement français. En effet, le 20 février 1920, le Service Interministériel des Dépenses à l'Etranger s'étonne de la présence d'unités françaises en stationnement sur le territoire luxembourgeois⁷⁶⁴. Le Directeur des Contrôles informe ainsi l'Etat-major qu'il souhaiterait connaître « *en vertu de quelle décision, ce bataillon se trouve dans un territoire étranger, et à qui incombent les dépenses faites pour l'entretien de cette unité* »⁷⁶⁵. Cette question légitime est soulevée, car le problème du règlement des frais dus à l'entretien d'une garnison sur le long terme à Luxembourg n'a jamais été défini. Le Gouvernement français présente la convention, qui stipule que le Gouvernement

⁷⁶¹ L'Indépendance Luxembourgeoise samedi 10 juillet 1920.

⁷⁶² L'Indépendance Luxembourgeoise du mercredi 5 février 1919, L'Indépendance Luxembourgeoise du 23 avril 1919.

⁷⁶³ A.N.L. AE-00675 conventions pour le logement des troupes françaises. « *Proposition de convention entre le Gouvernement français et le Gouvernement luxembourgeois pour le logement des troupes françaises provisoirement stationnées sur le territoire du Grand-Duché* ». 27 avril 1920.

⁷⁶⁴ S.H.D. 7 N 3445 Note de FOCH pour l'Etat-major de l'Armée 20 février 1920.

⁷⁶⁵ S.H.D. 7 N 3445 *Ibidem*.

luxembourgeois « assure le logement, le couchage, l'ameublement, le chauffage et l'éclairage des troupes, des officiers, des sous-officiers et des familles d'officiers et de sous-officiers rengagés et leur fournit l'eau »⁷⁶⁶. Tous les autres frais sont à la charge du Gouvernement français. Le 30 avril, la convention est présentée à REUTER et adoptée le 30 juin 1920⁷⁶⁷. Dans les modalités, entre autres, un officier du bataillon doit être délégué auprès du Gouvernement luxembourgeois ainsi que du bourgmestre pour effectuer la liaison entre les deux entités⁷⁶⁸. En outre, le Gouvernement s'engage à fournir à la garnison un mess pour les officiers, un pour les sous-officiers, un foyer du soldat, un cercle composé d'une salle de lecture pour les officiers ainsi qu'à prendre en charge l'hospitalisation des malades⁷⁶⁹. Les logements fournis aux officiers font l'objet de critères très stricts, dont celui indiquant le nombre de pièces obligatoires selon s'ils sont meublés ou non, ou encore, la participation financière pour le chauffage du logement⁷⁷⁰.

L'ensemble de ces dispositions permet de loger tous les officiers sur une répartition géographique tout en restant étendue. Globalement, les officiers sont ainsi mélangés avec la population civile⁷⁷¹. Concernant la troupe, celle-ci est cantonnée au Couvent. L'entretien, la fourniture et l'entretien de la literie, ainsi que le chauffage, l'éclairage et l'eau sont à la charge du Gouvernement luxembourgeois⁷⁷². Outre le casernement, la garnison a besoin de bâtiments ou de structures « annexes ». La sûreté est installée « route de Merle » tandis que la « popote » est mise rue Louvigny⁷⁷³. Le mess des officiers, qui, depuis 1919, est basé au Palais municipal, occupe toujours une partie des locaux. L'alimentation et les munitions sont fournies par la garnison de Metz en vertu des dispositions prises par FOCH⁷⁷⁴. Toutefois, une poudrière est installée dans la descente de Pfaffenthal⁷⁷⁵. Il s'agit d'une casemate de l'ancienne forteresse utilisée à cet effet et gardée jour et nuit⁷⁷⁶. D'un point de vue purement géographique, la garnison française et le 20^e B.C.P. sont présents dans l'ensemble de la ville.

⁷⁶⁶ A.N.L. AE-00675 conventions pour le logement des troupes françaises. *Ibidem*.

⁷⁶⁷ A.N.L. AE-00675 conventions pour le logement des troupes françaises. Rapport d'observation de la Chambre des comptes du 28 novembre 1920 sur l'application de la convention.

⁷⁶⁸ A.N.L. AE-00675 conventions pour le logement des troupes françaises.

⁷⁶⁹ A.N.L. AE-00675 *Ibidem*.

⁷⁷⁰ A.N.L. AE-00675 *Ibidem*.

⁷⁷¹ Cf. Annexes « Cartes : Présence française et lieux de mémoire à Luxembourg-ville » et Annexes « Les soldats français à Luxembourg ».

⁷⁷² A.N.L. AE-00675 *Ibidem*.

⁷⁷³ A.N.L. AE-00675 *Ibidem*.

⁷⁷⁴ S.H.D. 7 N 3445 Note de FOCH pour l'Etat-major de l'Armée 20 février 1920.

⁷⁷⁵ Actuelle « Montée du Pfaffenthal » (Luxembourg-ville), où l'entrée de la poudrière est toujours visible.

⁷⁷⁶ A.N.L. ET-DH-001 Légende de la photographie de la poudrière. Cf. Annexes.

- **Les Français au rythme des Luxembourgeois, Luxembourg au rythme des militaires :**

Outre la répartition géographique des éléments de la garnison, divers événements font, de la garnison française, un élément incontournable de la vie de tous les jours des Luxembourgeois. Le 20^e B.C.P. reprend les mêmes éléments que les précédentes unités concernant les activités ouvertes aux civils. Les concerts sont maintenus, la retraite est toujours effectuée ainsi que différents défilés dans le cadre d'événements. Le 14 juillet, par exemple, devient ainsi, à partir de 1919, l'occasion d'un défilé militaire dans les rues de Luxembourg⁷⁷⁷. Toutefois, l'évolution de l'événement en lui-même est intéressante à analyser. Le premier 14 juillet, celui de 1919, est l'occasion d'une grande revue, place Guillaume⁷⁷⁸. L'escalier de l'Hôtel de ville de Luxembourg devient une sorte de tribune où les membres du Gouvernement luxembourgeois, les députés de la Chambre ainsi que les officiers du G.Q.G.A. côtoient les représentants des organisations francophiles⁷⁷⁹. Le 118^e R.I. défile, puis la cérémonie se porte sur différentes tombes de soldats français, morts sur le sol luxembourgeois, dans des cimetières avoisinants, où les délégations se recueillent⁷⁸⁰. Ce premier 14 juillet en grande pompe, en plein cœur de la ville, est paradoxal. D'une certaine façon, la cérémonie se déroule comme si elle se déroulait sur le territoire français, vu que les Luxembourgeois participent aux festivités, comme s'ils invitaient, d'une certaine façon, le défilé. Le 14 juillet 1920 est déjà beaucoup plus détaché. Cette fois-ci, MOLLARD invite les représentants du Gouvernement luxembourgeois à la légation française⁷⁸¹. La troupe, elle, défile dans la rue, partant de la place Guillaume pour finir devant le bâtiment rue Porte Neuve. C'est également l'occasion de remettre, chaque année, des décorations à des Luxembourgeois qui sont jugées méritants au profit des relations franco-luxembourgeoises, suivant leur parcours, pendant ou après la guerre. Parmi ces insignes, on relève des croix de guerre pour les fonctionnaires⁷⁸². Le 14 juillet 1922 est original, attendu que, depuis les événements de mars 1921⁷⁸³, un détachement est stationné à Esch-sur-Alzette et y fait son propre défilé. La fête nationale française est l'occasion pour ces militaires français de défiler

⁷⁷⁷ A.N.L. ET-DH-013 La fête nationale de la République française à Luxembourg. 14 juillet 1919.

⁷⁷⁸ A.N.L. ET-DH-013 *Ibidem*.

⁷⁷⁹ A.N.L. ET-DH-013 *Ibidem*.

⁷⁸⁰ A.N.L. ET-DH-013 *Ibidem*.

⁷⁸¹ A.N.L. ET-DH-013 *Ibidem*. 14 juillet 1920.

⁷⁸² A.N.L. ET-DH-013 *Ibidem*.

⁷⁸³ Cf Partie II, III) B) *Les relations entre la garnison et les luxembourgeois*.

devant une foule de curieux⁷⁸⁴. Le 14 juillet 1923 se distingue également car, le jour même, des Harmonies musicales jouent à Differdange⁷⁸⁵ et Steinfort⁷⁸⁶, en plus de l'habituel concert donné par la fanfare militaire Place d'Arme⁷⁸⁷. Ainsi, s'affiche une véritable évolution dans la façon de célébrer le 14 juillet. La fête devient, au fil des années, un événement commun, mobile et qui, lors de la dernière date, révèle même une participation luxembourgeoise aux festivités.

Un autre moment durant lequel les populations luxembourgeoises voient défiler la troupe est lorsque celle-ci se rend en manœuvres. Pour permettre aux unités de s'entraîner, celles-ci font des manœuvres dans des champs au lieu-dit « *auf Geissigt* »⁷⁸⁸. Les départs pour les exercices militaires le matin et les retours à la tombée de la nuit sont également des instants durant lesquels la troupe et la population se mélangent. Le 20^e B.C.P. participe à de nombreuses manifestations ou défilés, initialement luxembourgeois. Que ce soient lors des défilés pour des événements sportifs ou encore à l'occasion des grandes fêtes nationales luxembourgeoises, le 20^e B.C.P. est présent. Pour le 109^e R.I., cela a surtout été le retour des légionnaires luxembourgeois qui fut l'occasion de rendre les honneurs. Pour le 20^e B.C.P., un des événements marquant sa participation à la vie publique est la naissance du prince Jean de Luxembourg, le 5 janvier 1921⁷⁸⁹. A cette occasion, outre les 101 coups de canons tirés par le Corps des Volontaires avec des pièces à chargement par la bouche, le 20^e B.C.P. rend les honneurs au Couvent, dès l'annonce sue⁷⁹⁰. Le 23 décembre 1922, lorsque la princesse Elisabeth de Luxembourg naît à son tour, c'est **un canon de 75 français** provenant directement de Metz qui annonce la naissance⁷⁹¹. Le 20^e B.C.P. est aussi présent lors des inaugurations de monuments, principalement pour celui du « Monument du souvenir » le 27 mai 1923⁷⁹², ou lors de l'inhumation du « soldat inconnu luxembourgeois » le 18 avril 1923⁷⁹³.

⁷⁸⁴ A.N.L. ET-DH-013 *Ibidem*. 14 juillet

⁷⁸⁵ Communes situés dans le canton d'Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

⁷⁸⁶ Communes situés dans le canton de Capellen (Luxembourg).

⁷⁸⁷ A.N.L. ET-DH-013 *Ibidem*. 14 juillet 1923.

⁷⁸⁸ Sud de Merle, ancienne commune de Hollerich, aujourd'hui quartier de Luxembourg-ville.

⁷⁸⁹ A.N.L. ET-DH-004. Naissance du Prince Jean de Luxembourg le 5 janvier 1921.

⁷⁹⁰ A.N.L. ET-DH-004. *Ibidem*.

⁷⁹¹ A.N.L. ET-DH-001 Naissance de la Princesse Elisabeth de Luxembourg.

⁷⁹² Cf Partie III, Chap. II), A) *La représentation mémorielle des relations privilégiées entre la France et le Luxembourg*.

⁷⁹³ Cf *Ibidem*.

La vie de garnison n'empêche pas les décès, encore moins lors d'accidents. Quand c'est le cas, les soldats décédés sont inhumés au cimetière militaire de Clausen⁷⁹⁴. Le cortège funéraire accompagnant le défunt parcourt la ville, encadré par des soldats de la garnison. Pour certains cas, il est à noter que des gendarmes ou des Volontaires luxembourgeois participent au cortège⁷⁹⁵. Le nombre exact de soldats français décédés entre novembre 1918 et décembre 1923 sur le sol luxembourgeois est difficilement quantifiable. Toutefois, pour le 20^e B.C.P. uniquement, deux soldats français sont recensés. Le premier est le chasseur Jean AUBRE, décédé le 8 septembre 1921 à la suite d'une chute de cheval⁷⁹⁶. Le second est le chasseur Raymond THEDE dans la nuit du 27 au 28 décembre 1921⁷⁹⁷. Le 27 au soir, un bal est organisé par la colonie française de Luxembourg en l'honneur de l'amitié entre les deux pays. Le chasseur THEDE, avec un autre soldat, est chargé d'accompagner deux employés de la Banque alsacienne jusqu'aux locaux pour assurer la sécurité de la recette du bal. Ceux-ci, sur le chemin, s'arrêtent à un bar pour boire un verre. L'un des deux employés de banque, portant un revolver allemand pour sa sécurité, le montre aux soldats français. Le coup part, tuant directement THEDE⁷⁹⁸. D'autres morts sont dus à des maladies, comme par exemple le soldat Dumont De BELEYNAS du 163^e R.I. qui succombe à l'hôpital et est enterré le 14 février 1920⁷⁹⁹. Ces liens « mortuaires » se retrouvent également lorsque cela concerne des personnalités des pays réciproques. Lors de l'annonce du décès de Maurice BARRES⁸⁰⁰ le 4 décembre 1923, un Requiem est organisé le 24 décembre, à l'Eglise Saint-Michel, auquel participe un détachement des chasseurs⁸⁰¹.

⁷⁹⁴ Le cimetière de Clausen se situe dans le quartier de Clausen (Luxembourg-ville). De 1815 à 1865, il sert déjà de lieux de sépultures aux soldats de la garnison allemande. Durant la Première Guerre mondiale, des soldats allemands et alliés décédés sur le sol luxembourgeois y sont enterrés. Il en est de même durant la Seconde Guerre mondiale. A noter qu'après 1945, les soldats américains sont regroupés au cimetière militaire de Luxembourg-Ham et les soldats allemands à Sandwiller. Sauf les tombes allemandes de Clausen qui sont toujours sur place.

⁷⁹⁵ A.N.L. ET-DH-001 Enterrement du chasseur AUBRE. 11 septembre 1921.

⁷⁹⁶ L'Indépendance Luxembourgeoise 12 septembre 1921.

⁷⁹⁷ L'Indépendance Luxembourgeoise 28 décembre 1921.

⁷⁹⁸ L'Indépendance Luxembourgeoise 28 décembre 1921.

⁷⁹⁹ L'Indépendance Luxembourgeoise 15 février 1920.

⁸⁰⁰ Maurice BARRES (1862-1923). Homme politique et écrivain français. Député et président de la « Ligue des patriotes » de 1914 à 1923 (mouvement nationaliste). Il est une des figures majeures du nationalisme français de la première moitié du XX^e siècle.

⁸⁰¹ A.N.L. ET-DH-001 Détachement de chasseurs regagnant la caserne au sortir du Requiem célébré en l'Eglise St-Michel à la mémoire de Maurice Barrès, de l'Académie française.

- **Des liens entretenus à travers des individus :**

Outre la présence « physique » du régiment à travers des défilés ou autres manifestations, des relations beaucoup plus individuelles se forment. Les nombreux banquets, bals et « redoutes militaires »⁸⁰² sont l'occasion de mélanger les individus. Celle du 23 mars 1922, par exemple, permet d'identifier la teneur de l'événement⁸⁰³. Se déroulant au Palais municipal, 700 personnes sont présentes. S'y retrouvent CROISET et ses officiers, MOLLARD, le ministre de Belgique, des officiers venant de Wallonie et de Moselle et diverses personnalités luxembourgeoises. Ces événements sont l'occasion de rencontres ou d'échanges pour de nombreuses personnes du Grand-Duché, de Lorraine et de Wallonie. D'une certaine manière, ce sont des lieux et instants resserrant les liens sociétaux entre ces trois régions.

Le commandant CROISET est aussi un acteur dans les relations franco-luxembourgeoises. D'une part, sa position lui permet d'être invité à de nombreux événements et de participer à la vie mondaine, sportive et culturelle luxembourgeoise. D'autre part, celui-ci s'investit beaucoup dans différents clubs. Il est membre, par exemple, du Cercle Grand-Ducal d'Escrime et de Gymnastique, où durant un gala en 1922, il dirige les assauts des participants⁸⁰⁴. CROISET est également un chasseur, renouvelant consciencieusement, chaque année, son permis de chasse à partir de l'établissement de ce dernier⁸⁰⁵. La chasse est un moment d'échanges et de création de liens dans les hautes sociétés. CROISET côtoie ainsi MOLLARD, mais aussi les différents ministres étrangers d'Italie, de Belgique, le ministre résidant d'Allemagne, des propriétaires, avocats, industriels luxembourgeois⁸⁰⁶. Un indice permet de justifier qu'ils chassent ensemble : le jour de délivrance des permis de chasse à ces personnes est le même pour tous, soit le 28 septembre 1922, sur les huit cent cinquante-quatre délivrés uniquement entre le 25 septembre 1922 et le 31 octobre 1922.

CROISET n'est bien évidemment pas le seul à renforcer les liens entre la garnison et les Luxembourgeois. Les autres officiers et sous-officiers, ainsi que d'une certaine manière les hommes de troupes, y participent à d'autres échelles. Que ce soient en étant invités à des

⁸⁰² Mot employé à l'époque pour signifier une « fête », un « bal ».

⁸⁰³ L'Indépendance Luxembourgeoise 24 mars 1922.

⁸⁰⁴ *Cent ans Cercle Grand-Ducal d'Escrime et de Gymnastique 1879-1979*, Cercle grand-ducal d'escrime, livret réalisé à l'occasion du centenaire de la création de l'association. Témoignage de Robert Codrons p. 10.

⁸⁰⁵ Mémorial 10 septembre 1922. Relevé des permis de chasse délivrés pour l'année de chasse 1922-1923.

⁸⁰⁶ Mémorial 10 septembre 1922. *Ibidem*.

soirées, des repas, ou même en discutant dans les bars. Du côté luxembourgeois, ce sont les associations francophiles qui invitent les soldats à leurs événements. Trois acteurs majeurs sont toutefois à signaler. Le premier est une personne, Anne Marie DERULLE, veuve d'Ernest DERULLE⁸⁰⁷. Le 1^{er} mars 1919, elle accepte de devenir la marraine du 116^e R.I., alors en garnison⁸⁰⁸. Avec le départ du régiment, elle devient la marraine de la garnison française présente au Luxembourg au sens large. Jusqu'au départ du 20^e B.C.P., elle participe à tous les événements du bataillon. Le deuxième est « L'Indépendance Luxembourgeoise ». Le journal, francophile, édite souvent, dans ses pages, des articles pro-français, de ceux qui justifient et glorifient la présence de la garnison. Il participe à aider à l'établissement des soldats. Par exemple, durant le mois de mai 1920, une campagne est entreprise à l'initiative du journal pour collecter, pour le foyer du soldat nouvellement établi, « *livres, illustrés, jeux d'intérieurs et sportifs, instruments de musiques, etc.* »⁸⁰⁹. L'opération est plutôt un succès. Enfin, un troisième acteur et pas des moindres est le prince consort Félix DE BOURBON DE PARME. Indirectement, il participe à la bonne entente avec la garnison, tout en gardant son devoir de réserve. Les événements sont l'occasion d'inviter les officiers aux tables d'honneurs. Lors de la réception donnée à l'occasion de son anniversaire, le 26 septembre 1922, il remet des décorations de l'ordre de Nassau⁸¹⁰ à des officiers français⁸¹¹. CROISET lui-même est fait Officier de la Couronne de Chêne de Luxembourg⁸¹² le 24 mars 1921⁸¹³. La participation du prince consort pour avoir favorisé des relations entre les deux pays est reconnue. Le 22 juin 1923, il reçoit la dignité de « Grande Croix de l'Ordre National de la Légion d'Honneur »⁸¹⁴. Lors du départ du 20^e B.C.P. en décembre 1923, le prince Félix est nommé « caporal honoraire » de la 1^{ère} Escouade de la 1^{ère} Compagnie du 20^e B.C.P. le 28 décembre 1923⁸¹⁵.

⁸⁰⁷ Ernest Jean Baptiste DERULLE (1851-1911) et Anne Marie DERULLE née JAMINET (1852- ?). Ernest devient à partir de 1904 l'agent consulaire des Etats-Unis au Luxembourg jusqu'à sa mort en 1911.

⁸⁰⁸ L'Indépendance Luxembourgeoise 1^{er} mars 1919.

⁸⁰⁹ L'Indépendance Luxembourgeoise 11 mai 1920.

⁸¹⁰ Ordre du Lion d'or de la maison de Nassau fondé en 1858. Plus haute distinction honorifique luxembourgeoise.

⁸¹¹ L'Eclair de L'Est (Nancy) 27 septembre 1922.

⁸¹² Ordre de la Couronne de chêne, fondé en 1841. Le souverain du Grand-Duché est le maître de tous les ordres honorifiques. Le maréchal de la cour est le chancelier de l'Ordre du Lion d'or et de l'Ordre du Mérite civil et militaire d'Adolph de Nassau. Le chef du gouvernement est le chancelier de l'Ordre de la Couronne de chêne et de l'ordre du Mérite.

⁸¹³ Versailles 1R/RM 247

⁸¹⁴ A.M.g.d.l. 5326 diplôme de la Légion d'Honneur.

⁸¹⁵ L'Indépendance Luxembourgeoise 28 décembre 1923.

B) Les relations entre la garnison et les Luxembourgeois

Comme vu précédemment, la garnison française basée à Luxembourg est très présente dans la société luxembourgeoise. Par contre, la question de savoir quels sont les types de relations qu'elle entretient avec les Luxembourgeois, en général, est à soulever. En effet, les soldats français présents dans le Grand-Duché se retrouvent, tout au long des années 1918 à 1923, dans un pays présentant à la fois une culture latine et germanique. De plus, la notion de « neutralité durant le conflit » est perçue, à différents niveaux de sensation, tantôt comme celle d'une nation de « lâches », tantôt comme celle d'un peuple à défendre. Cette configuration amène, dans un premier temps, à se demander comment les soldats français abordent et ressentent leur présence dans ce pays, puis, d'un autre côté, comment les Luxembourgeois perçoivent, tant du point de vue du citoyen « lambda » que des institutions, la présence d'une nouvelle garnison étrangère durant cinq années.

- **Etre un soldat français au Luxembourg :**

Ce que les soldats français ressentent face aux populations luxembourgeoises se modifie et évolue durant les cinq années. Dans les premières années, l'attitude du soldat « de base » est bien souvent influencée par le fait d'être présent dans un pays présentant culturellement des similitudes avec l'Allemagne. De plus, la dynastie régnante est accusée de collaboration avec l'Allemagne, durant la guerre. A cela, se rajoutent les sentiments d'être toujours mobilisé alors que la guerre est terminée. Les Alliés ne souhaitent pas une démobilisation trop rapide pour des questions stratégiques, en cas de reprise du conflit si l'Allemagne ne signe pas le Traité de Versailles, et économiques, afin d'éviter le retour de millions d'hommes sur le marché du travail⁸¹⁶. Cette période de transition nécessaire d'un état de guerre à un état de paix n'est nullement perceptible pour des milliers de soldats, attendant avec impatience d'être démobilisés, après plusieurs années sous les drapeaux. En France, le choix de la façon de démobiliser est celui de l'ancienneté⁸¹⁷. Les classes d'âges qui ont combattu le plus longtemps, les pères de familles nombreuses ou encore les soutiens de famille font partie des premiers groupes de démobilisations. Trois grandes vagues de

⁸¹⁶ CABANES B., *La victoire endeuillée : la sortie de guerre des soldats français 1918 - 1920*, Edition du Seuil, Paris, 2004, p. 287.

⁸¹⁷ *Ibidem*.

démobilisations se succèdent alors : du 16 novembre au 20 décembre 1918, du 25 décembre 1918 au 3 avril 1919, puis, après une pause due à la montée de tension précédant la signature du Traité de Versailles, du 9 juillet 1919 au 14 juin 1920⁸¹⁸. La dernière vague concerne les classes 1907 à 1918 qui continuent à servir, sous les drapeaux, un à deux ans après la fin du conflit. Ce temps est néanmoins considéré comme du temps de service militaire, ce qui conduit au paradoxe, en 1920, d'avoir, dans une même unité, des soldats de la classe 1919 qui n'ont jamais connu la guerre avec des soldats de la classe 1911 qui, après leurs trois années de service militaire, ont connu les quatre années de guerres et doivent encore attendre un voire deux ans pour être démobilisés. Egalement, les classes 1917 et 1918 ont été mobilisées une année en avance, soit à 18 ans, respectivement en 1916 et 1917, pour combler les rangs, après les batailles de Verdun et du Chemin des Dames.

Pour de nombreux soldats, la lassitude et l'ennui sont les maîtres mots. Bruno CABANES⁸¹⁹ dans son ouvrage « *La Victoire endeuillée* » analyse au mieux ce paradoxe d'après-guerre. Il s'attarde, entre autres, sur le sujet des soldats français présents dans les départements reconquis d'Alsace et de Moselle et ceux occupés de Rhénanie. Ces situations sont très similaires à celles que vivent les soldats français à Luxembourg. Pour occuper la troupe et la maintenir opérationnelle, ce sont des marches et des exercices qui sont d'usage⁸²⁰. Mais, à ces aspects de tâches physiques, pour eux, s'ajoute l'expectative de retrouver leur foyer. Cette attente est d'autant plus renforcée par les nouvelles des familles et du pays. Il est difficile de retrouver les lettres que les soldats stationnés à Luxembourg envoient à leurs familles. Celles-ci sont bien souvent « noyées » dans la correspondance de guerre, voire peu conservées par la suite car écrites après 1918. Ceci est également vrai pour la correspondance reçue par le militaire. Toutefois, les rares courriers qui peuvent être associés à cette période laissent toujours ressortir les mêmes situations : l'aspiration du soldat à rentrer dans sa famille, l'attente de la famille à le retrouver et l'inquiétude pour la santé de chacun. Joseph POIROT⁸²¹, du 109^e R.I., est un exemple de cette situation. Né en 1897, il fait partie de la classe 1917, mobilisée depuis le 7 juillet 1916. Après avoir participé à la seconde offensive du

⁸¹⁸ *Ibidem* p. 295.

⁸¹⁹ Bruno CABANES (1967 -). Historien franco-américain, spécialiste de l'histoire culturelle de la Première Guerre mondiale. Sa thèse de doctorat portant sur la démobilisation des soldats français de 1918 à 1920.

⁸²⁰ *Ibidem* p. 167.

⁸²¹ Joseph POIROT (1897-1979). Né à La Bresse dans le département des Vosges (France). De la classe 1917, il est mobilisé en 1916 dans l'infanterie. Il entretient, durant toute la guerre, une correspondance avec son frère Louis POIROT (1888 - ?) qui, lui, sert dans le 12^e Régiment d'artillerie lourde en 1918. Joseph intègre en 1918 la 11^e Compagnie du 109^e R.I. où il est blessé le 27 mai 1918 durant la seconde offensive du Chemin des Dames. Par la suite, il réintègre son régiment et n'est démobilisé qu'en 1922 (étude de la correspondance effectuée en 2013 – 2014). Source : fond privé de la famille Poirot-B. Ch.

Chemin des Dames où il est blessé, il bénéficie d'un repos dans son village natal de La Bresse avant de retrouver son unité en décembre 1918. A peine arrive-t-il à Luxembourg qu'il reçoit une lettre de sa marraine datée du 11 janvier. Celle-ci lui souhaite une bonne année et « *une parfaite santé, le retour au foyer le plutôt possible, que tu te conduises toujours en bon soldat et en bon chrétien, je te souhaite aussi que ta main se rétablisse* ». Mais ce sont les nouvelles du « pays » qui sont au cœur des discussions, la marraine expliquant à POIROT que « *si la guerre a fait beaucoup de deuils, la grippe en a fait beaucoup aussi. Elle a parcouru La Bresse dans toutes les sections. Dans bien des maisons, il y en avait trois ou quatre de malades ensemble. A présent, c'est fini* »⁸²². C'est donc bien souvent un élément qui se rajoute à l'attente en elle-même, celui de l'inquiétude, inquiétude de savoir qui, des membres de la famille ou des camarades, ne rentre pas de la guerre, chagrin de ne pas être présent pour les deuils et de ne pouvoir aider sa famille, atteinte de la grippe espagnole⁸²³. Joseph POIROT continue, par la suite, à servir dans le 109^e R.I., partant avec celui-ci à Strasbourg et à Kehl où il reste mobilisé jusqu'en 1922. C'est donc durant six années qu'il sert sous les drapeaux, dont deux de temps de guerre.

Pour ceux partant ensuite en Rhénanie, c'est une véritable haine contre les populations allemandes qui est à l'ordre du jour⁸²⁴. C'est dans cet état d'esprit que certains soldats français stationnent au Luxembourg en attendant de partir pour l'Allemagne. Très peu d'incidents ou d'altercations ont cependant lieu dans les territoires du nord avant le départ de la Vème armée. Cela s'explique du fait que ces unités sont mises à distance des populations civiles. Toutefois, à Luxembourg même, la garnison se retrouve mêlée à de nombreuses affaires. La présence des débits de boissons et la proximité immédiate des populations civiles dans les villes conduisent à quelques délits. A l'instar d'un rapport de la gendarmerie luxembourgeoise datant du 4 juin 1920⁸²⁵. Vers midi, trois gendarmes en patrouille s'interposent lors d'une rixe entre un soldat français du 163^e R.I. et un citoyen luxembourgeois. Lors de leur arrivée, ils tentent de calmer le soldat, mais celui-ci se précipite sur le sabre d'un des gendarmes et lui porte des coups. Le soldat est maîtrisé, ramené au poste et récupéré par le service de sûreté du 163^e R.I. Ce qui est vraiment mis en évidence dans le rapport, c'est non seulement qu'un des

⁸²² Carte postale de Joseph POIROT 11 janvier 1919.

⁸²³ La « grippe Espagnole » arrive en France en octobre 1918. Elle fait environ 400.000 morts sur le territoire national, 20 à 40 millions à travers le monde. La Bresse, dont est originaire Joseph POIROT, devient entre 1914 et 1918 une base arrière due à sa proximité avec le front des Vosges. De nombreuses troupes y sont passées, entraînant une rapide contamination de la population civile.

⁸²⁴ CABANES B., *La victoire endeillée : la sortie de guerre des soldats français 1918 – 1920*, p. 195.

⁸²⁵ A.N.L. AE-00674 Délits commis par des soldats français – Accidents ; Incidents. Rapport de la gendarmerie luxembourgeoise du 4 juin 1920.

gendarmes est blessé, mais aussi la liste des insultes proférées par le soldat lors de son arrestation. « *Lâches* », « *sales boches* » et « *fainéants* ». Ces injures sont souvent prononcées lorsque les gendarmes luxembourgeois doivent intervenir contre des soldats français. Cela est significatif de l'état d'esprit d'une partie des soldats stationnés à Luxembourg, assimilant les Grand-Ducaux à des Allemands ou à des lâches qui n'ont pas combattu durant la guerre. Sur l'ensemble des rapports de gendarmerie concernant des affaires similaires entre le 16 mai 1919 et le 15 mars 1923, ces mots reviennent quasiment systématiquement dans la bouche des soldats français arrêtés⁸²⁶. Ce qui ressort des rapports de façon habituelle, c'est également une sorte de violence de la part des soldats. Cette situation atteint un certain paroxysme, fin 1921 comme cela est présenté par la suite.

Mais, de manière générale, les soldats français ont une vision positive du Grand-Duché et de ses habitants, notamment les soldats du 20^e B.C.P. qui, restant en garnison durant trois ans, créent des liens avec la population. Jean MASSON, sergent instructeur du 20^e B.C.P., exprime, en ces termes, sa vie de garnison à Luxembourg : « *souvenirs inoubliables : les Luxembourgeois ont considéré les gradés et chasseurs du 20^e comme de véritables amis. Le dimanche, beaucoup étaient invités à déjeuner dans les familles* »⁸²⁷. Pour lui, la vie est plutôt douce à Luxembourg. Outre les exercices de tirs et de manœuvres durant la semaine, les soldats du 20^e B.C.P. font, chaque samedi, des exercices à côté de la caserne. De nombreux spectateurs luxembourgeois viennent les regarder⁸²⁸. Des concours de tirs ont lieu deux fois dans l'année auxquels est présent le prince Félix, tandis que l'équipe de football du bataillon affronte les équipes locales⁸²⁹. Le sous-officier MASSON est en charge, durant deux ans, de porter le fanion du bataillon⁸³⁰. Il accompagne ainsi le commandant CROISET lors des cérémonies au Palais municipal ou encore à la légation française. Les hommes du bataillon bénéficient également chaque mercredi de séances de cinéma ou de music-hall, gratuites, dans les salles luxembourgeoises. De leurs côtés, les simples chasseurs du 20^e B.C.P. sont aussi satisfaits d'être à Luxembourg. Jean TASSET, conscrit rejoignant le 20^e B.C.P., le 12 mai 1922, en garde un bon souvenir⁸³¹. Il explique toutefois que « *la population*

⁸²⁶ A.N.L. AE-00674 Délits commis par des soldats français – Accidents ; Incidents.

⁸²⁷ MASSON J., TASSET J., *Le 20^e Chasseurs à Pieds à Luxembourg*, Bulletin de l'Amicale 20^e, 60^e et Sidi Brahim d'Antibes, printemps 1977, p. 19.

⁸²⁸ *Ibidem*.

⁸²⁹ *Ibidem*.

⁸³⁰ Le corps de chasseurs à pieds regroupe tous les bataillons. Il n'existe qu'un seul drapeau pour toutes ces unités, le « drapeau des chasseurs » regroupant l'ensemble des faits accomplis et des distinctions des bataillons de chasseurs. Chaque unité garde à tour de rôle le drapeau, mais dispose aussi de son propre fanion aux armes spécifiques du bataillon.

⁸³¹ MASSON J., TASSET J., *Le 20^e Chasseurs à Pieds à Luxembourg*, p. 23.

*était très sympathique, mais, alors, parlait peu le français, utilisant un dialecte à consonance germanique »*⁸³². Mais cela ne l'empêche pas d'intégrer, durant ce temps, l'orchestre du Conservatoire de Luxembourg comme premier violon⁸³³. De façon globale donc, la vie pour un soldat français à Luxembourg est plutôt agréable. Mais qu'en est-il pour les Luxembourgeois ?

- **Les Luxembourgeois face aux soldats français :**

Globalement, les relations entre les citoyens luxembourgeois et les soldats français peuvent paraître mitigées. En effet, le sentiment face à la présence de soldats français varie en fonction de chaque individu, suivant ses convictions politiques et l'évolution des événements diplomatiques. L'arrivée des Alliés, en 1918, est globalement bien accueillie, dans la mesure où c'est avant tout la libération du pays de l'occupation allemande qui est fêtée. Progressivement, les courants politiques et/ou nationalistes de chacun reprennent le dessus. Les philobelges voient une annexion prochaine en raison de la présence des soldats français, les francophiles, eux, accueillent avec joie la nouvelle que les soldats français restent. Mais dans un premier temps, ce sont surtout les questions de réquisitions et de logements qui préoccupent l'ensemble des citoyens, concernant la présence des Français. Dès le mois de décembre et jusqu'au départ de la Vème armée, de nombreuses plaintes sont envoyées aux autorités. Le 16 décembre 1918, par exemple, un instituteur à la retraite de Vianden⁸³⁴ écrit au Bourgmestre de la commune⁸³⁵. Après avoir mis à disposition d'un officier français, le 10 décembre, une chambre pour servir de logement à une quinzaine de soldats, il constate après leurs départs « *la disparition de plusieurs livres précieux traitant de la médecine ou de la chirurgie qui appartenaient à mon fils* ». Il note également la disparition d'un étui à miroir et d'une pelote de ficelle, indiquant le prix de chacun et demandant leur remboursement. A Diekirch, un Luxembourgeois écrit au commissaire que des soldats français ont pris, en février 1919, dix-huit mètres cubes de bois sans les payer⁸³⁶.

⁸³² *Ibidem* p. 23.

⁸³³ *Ibidem* p. 23.

⁸³⁴ Commune située dans le canton du même nom (Luxembourg). Au nord du pays.

⁸³⁵ A.N.L. AE-00674 Lettre de Monsieur G. SEHRANTZ du 16 décembre 1918.

⁸³⁶ A.N.L. AE-00674 Lettre de réclamation du 21 février 1919 à destination du commissaire de district de Diekirch, transmise à REUTER le 22 février 1919.

Pour la haute société luxembourgeoise et les propriétaires terriens, ce sont les problèmes de braconnage qui les préoccupent, durant toute la période. Certains soldats sont pris sur le fait et les rapports de police sont envoyés aux autorités militaires. Par exemple, le chasseur DECOMTE étant pris sur le fait le 15 novembre 1921, il est remis aux soldats du 20^e B.C.P.⁸³⁷. Lorsque les auteurs sont connus ou reconnus, les officiers prennent des sanctions en infligeant généralement quinze jours de prison. Toutefois, il arrive que le soldat en question ne soit pas identifié. Le 13 août 1919, par exemple, un certain soldat Jules BOVAGNIT est pris en flagrant délit de braconnage⁸³⁸. Dans la mesure où cela se passe sur les terres du comte de SAINTIGNON⁸³⁹, REUTER prend l'affaire très au sérieux et en informe lui-même l'autorité militaire⁸⁴⁰. S'identifiant comme intégré au 118^e R.I., le rapport est envoyé au commandant FLEURIOT. Suite à une mauvaise interprétation du nom du soldat, FLEURIOT l'écrivant « BOVAGUIT », le commandant indique qu'il n'existe aucun soldat portant ce nom. Même si les gendarmes tentent de le recontacter sur la question, l'affaire est jugée classée par FLEURIOT.

A Luxembourg, les rixes ou complications dues à des soldats alcoolisés sont monnaie courante, durant toute la période de la garnison. Bagarres et dégradations ont lieu lorsque les soldats et les habitants sont imbibés, dans les bistrots. Cela se déroule également dans la rue. Mais, dans la mesure où certains soldats portent leurs armes, cela peut engendrer des blessures. Durant la nuit, des dégradations de lampadaires sont parfois relevées, causées par des soldats qui tirent sur les lampes. Le 17 janvier 1921, une Luxembourgeoise et son amant rencontre trois soldats⁸⁴¹. Un des soldats bouscule l'amant. Une dispute éclate entre le couple et les soldats, les Luxembourgeois leur parlant dans leur langue, ce qui énerve les soldats. Ceux-ci rouent de coups l'amant, avant que l'un d'eux sorte son revolver pour tirer dans la rue. Les Luxembourgeois s'enfuient ; les soldats sont arrêtés par les gendarmes. Lors de l'interpellation, un des soldats saisit le sabre de service d'un des gendarmes et le blesse au visage. Cette situation de débordement n'est pas spécifique au Luxembourg. Nombreuses sont les villes de garnison qui doivent concilier avec la présence de militaires. Toutefois, le fait que les soldats soient dans un pays étranger dont la population n'est pas majoritairement francophone acerbise les tensions. Dans beaucoup d'affaires, ce ne sont pas les soldats de la

⁸³⁷ A.N.L. AE-00674 Rapport de gendarmerie luxembourgeoise du 15 novembre 1921.

⁸³⁸ A.N.L. AE-00674 Lettre de REUTER à FLEURIOT, 13 août 1919.

⁸³⁹ Fernand de SAINTIGNON (1846-1921). Industriel et scientifique français. Maître des forges et propriétaire de plusieurs établissements sidérurgiques en Lorraine et au Luxembourg.

⁸⁴⁰ A.N.L. AE-00674 Réponse de FLEURIOT à REUTER, 23 août 1919.

⁸⁴¹ A.N.L. AE-00674 Rapport de gendarmerie luxembourgeoise du 17 janvier 1921.

garnison qui sont en fautes, mais des hommes provenant de Thionville ou revenant de Rhénanie. Mais cela nécessite d'être à nuancer, raisons trouvant leurs sources des deux côtés. Les soldats français sont souvent accusés d'adultères. Ils pousseraient, soit disant, les femmes luxembourgeoises à commettre le délit, sans que cela ne soit vrai. En effet, certains « supposés adultères » avec les soldats sont inventés de toutes pièces pour obtenir, par la suite, le divorce. Ou, lorsque cela s'en rapproche, c'est surtout dû à un véritable amour. A l'image d'un couple luxembourgeois, dont le mari accuse sa femme d'avoir couché avec un chasseur⁸⁴². L'enquête révèle qu'après s'être marié en 1919, le mari violent est chassé par sa femme et va vivre chez sa sœur. Il découvre, en rentrant chez lui, le jour de l'an 1922, un sergent français qui sort de sa maison. Accusant sa femme d'adultère, une enquête est ouverte. Ce qui est intéressant n'est pas l'affaire en elle-même, mais sa réalisation. La femme reconnaît avoir une relation avec le sergent et souhaite divorcer. Tous les voisins confirment avoir vu le sergent venir chez cette femme, mais surtout les violences du mari. La police criminelle juge alors l'enquête close, les violences étant reconnues, tandis que le sergent ne peut être interrogé car en permission à Paris. Le divorce est prononcé ; les amants se marient⁸⁴³.

Généralement, il est facile de trouver des éléments négatifs, car ce sont ceux qui sont toujours écrits. En effet, lorsque les situations vont positivement, elles ne laissent pas de traces dans les registres ou les rapports. Pourtant, majoritairement, les indices sont plutôt positifs, comme en témoignent les événements, cérémonies, concerts, etc. La presse luxembourgeoise est influencée par ses courants politiques, *L'Indépendance Luxembourgeoise* glorifiant la présence française tandis que d'autres critiquent les actions de la garnison. Pour le Luxembourgeois lui-même, c'est le départ des soldats américains qui fait ressurgir, dans un premier temps, un certain attachement pour les Français. Le contrôle postal, instauré par l'Armée française, fait ressortir, en mai 1919, que « *Les lettres du Luxembourg signalent le départ des troupes américaines. Certaines s'en félicitent et expriment, en termes touchants, leur joie de ne plus conserver que les soldats français* »⁸⁴⁴. Aussi, le 25 mai 1919, quand un Luxembourgeois écrit à un proche à Genève que « *les américains vont s'en aller d'ici, il y aura à les regretter mais beaucoup aussi à être content de leur disparition. Et il ne nous restera plus que les chers petits poilus de France que nous espérons pouvoir garder bien*

⁸⁴² A.N.L. AE-00674 Rapport d'enquête du 24 juin 1922.

⁸⁴³ A.N.L. AE-00674 *Idem*.

⁸⁴⁴ S.H.D. 16 N 1462 Rapport des commissions de contrôle postal : correspondance civile et militaire. 1916-1919. Luxembourg (correspondance civile). Compte rendu du rapport du contrôle postal, mai 1919.

*encore longtemps car ils sont si charmants, tranquilles et modestes que l'on pourrait croire qu'ils ont toujours été là »*⁸⁴⁵. Cependant, la lecture des correspondances luxembourgeoises illustre également les sentiments mitigés de la population. Une autre lettre du 2 juillet 1919 explique, par exemple, sur la présence militaire des Alliés en général, que « *nous n'avons plus heureusement d'occupation américaine. Il n'y a pas de mal, car à la longue, l'on se fatigue d'avoir des étrangers chez soi, d'autant plus que, petit à petit, ils deviennent trop familiers et même finiraient par vous commander dans votre propre maison »*⁸⁴⁶. D'autres encore affichent un progermanisme allant de pair avec un rejet de la présence militaire française, comme l'indique une correspondance du 8 juillet 1919 où « *nous avons eu tout l'hiver des troupes d'occupation. D'abord des Allemands, ensuite les Français, et après les Américains. Sais-tu qui m'étaient les plus sympathiques ? Eh bien ! C'était les Allemands ! Les Français sont trop faux, les Américains trop brutes »*⁸⁴⁷. En somme, l'appréhension de chacun est bien évidemment en fonction des convictions et affinités personnelles, le tout sur fond des actions diplomatiques et de la crise luxembourgeoise. La garnison française étant, avant tout, la marque de la présence physique de la France, elle focalise ces appréhensions. Mais, globalement, la population reste bienveillante envers celle-ci. Le 30 avril 1919, un Luxembourgeois écrit, à destination de Genève, un courrier qui reflète au mieux la volonté globale qui pourrait résumer l'appréhension de tous⁸⁴⁸. Il indique que « *...dans le temps on se débattait contre les griffes boches, aujourd'hui on mène une lutte pas moins acharnée entre les tendances annexionnistes des Belges. Diable on est et on veut rester libre et indépendant comme de tous temps « Mir welle bleiwe wat mir sin »*⁸⁴⁹. Et si cela doit passer par supporter les Français, qu'à cela ne tienne »⁸⁵⁰. La garnison apparaît voulue pour certains, subie pour d'autres. Mais des personnes s'accordent sur le fait que cela permet au pays de rester indépendant.

⁸⁴⁵ S.H.D. 16 N 1462 Rapport du contrôle postal de mai 1919.

⁸⁴⁶ S.H.D. 16 N 1462 Rapport du contrôle postal de juillet 1919.

⁸⁴⁷ S.H.D. 16 N 1462 *Ibidem*.

⁸⁴⁸ S.H.D. 16 N 1462 Rapport du contrôle postal d'avril 1919.

⁸⁴⁹ « *Nous voulons rester ce que nous sommes »*.

⁸⁵⁰ S.H.D. 16 N 1462 *Ibidem*.

- **Les relations entre l'Eglise catholique luxembourgeoise et la garnison française : entre désaccords et réconforts**

La religion catholique, très présente dans le Grand-Duché, l'est d'autant plus dans les années d'après-guerre dans la mesure où son poids politique et social est très important. Durant toutes les années de la présence militaire française, les relations avec l'Eglise catholique sont dépendantes de deux facteurs majeurs. Le premier facteur est d'ordre diplomatique, le second, dans la vie de tous les jours. En effet, la victoire des Alliés en novembre 1918 coïncide, pour le Luxembourg, avec un autre grand événement, celui du décès de Monseigneur Johannes KOPPES⁸⁵¹, le 29 novembre 1918. L'Eglise luxembourgeoise, germanophile, contrôle alors indirectement certains organes de la vie luxembourgeoise dont le *Luxemburg Wort*⁸⁵². La question de la nomination d'un remplaçant est extrêmement délicate, vu que le clergé en lui-même est très germanophile. Beaucoup de membres proviennent d'Allemagne et les courants de pensées sont indubitablement marqués par les courants religieux allemands⁸⁵³. Les Alliés, pour leur part, ne peuvent accepter la nomination d'un nouvel évêque germanophile. Pour le Gouvernement luxembourgeois, ce constat est analogue, en cette période où il tente au mieux de sortir d'une vision trop collaborative durant la guerre. Un compromis est alors trouvé, en la nomination du Prélat Jean PFEIFFER⁸⁵⁴, le 3 décembre 1918, d'ici à ce que soit éclaircie la situation diplomatique du Luxembourg. Il est nommé par les membres du chapitre de la cathédrale au poste « d'administrateur » (*Kapitelsvikar*) du diocèse.

L'Etat-major français, dès novembre 1918, a conscience de l'importance que le clergé représente, dans la question de l'influence francophile. Dès le 15 décembre 1918, est établi un rapport confidentiel du G.Q.G. français à destination de FOCH et de CLEMENCEAU sur la situation du moment, au Grand-Duché du Luxembourg⁸⁵⁵. Outre un tableau de l'ensemble de la société du Grand-Duché et la situation interne, le rapport effectue la liste des moyens d'actions que l'armée a à sa disposition pour influencer l'opinion luxembourgeoise. Parmi

⁸⁵¹ Johannes KOPPES (1843-1918). Evêque de Luxembourg de 1883 à 1918. Très proche des milieux germanophiles et de l'Eglise catholique d'Allemagne et de Moselle.

⁸⁵² WILLEQUET J., *Gaston Barbanson, promoteur d'une « Grande Belgique »*, p. 374.

⁸⁵³ *Ibidem* p. 375.

⁸⁵⁴ Jean PFEIFFER (? - ?). Homme d'église luxembourgeois. Prélat de Luxembourg. Pas d'information trouvée sur sa personne, si ce n'est qu'il est en charge des affaires du diocèse de décembre 1918 à 1920. Les informations concernant son élection ont été transmises par M. Christian LEKL, conservateur aux Archives diocésaines de Luxembourg, le 8 mars 2019.

⁸⁵⁵ S.H.D. 4 N 72 questions politiques concernant les pays neutres. Quelques notes sur la situation actuelle en Luxembourg. 15 décembre 1918.

eux, la question de l'Eglise luxembourgeoise est abordée. L'évêché est très nettement perçu comme germanophile. PFEIFFER est présenté comme « *vicaire général, homme très âgé, qui sous son épiscopat, maintiendrait la même orientation que ses prédécesseurs* »⁸⁵⁶. Le rapport indique qu'il est nécessaire que l'Armée française établisse de bons rapports avec les catholiques. Pour ce faire, le capitaine PANAGET⁸⁵⁷ est explicitement jugé comme l'homme de la situation. Le rapport indique, en effet, que « *le hasard a placé dans le 109^e régiment d'infanterie française, actuellement à Luxembourg, un officier qui est prêtre, professeur à un collège d'Angers et patriote ardent ; le capitaine Panaget* »⁸⁵⁸. Cela s'explique avant tout dans la mesure où le capitaine « *Par des convictions particulières, il semble avoir déjà conquis des sympathies dans le clergé de la capitale et pourrait avoir une influence réelle s'il recevait une direction éclairée* »⁸⁵⁹. Néanmoins, le rapport limite l'action possible de PANAGET, car « *il ne serait guère orateur, dit-on, en sorte que les sincères amis de la cause française voudraient voir venir à Luxembourg un prédicateur français de renom dont l'influence pourrait être considérable* »⁸⁶⁰. Se pose également la question de savoir si la France influence l'élection du nouvel évêque, celle-ci prenant beaucoup de temps. Le rapport du 15 décembre 1918, qui s'était déjà intéressé à la succession, présente tous les candidats possibles⁸⁶¹ : « *l'abbé Pletschette, qui paraît être le candidat de la Grande-Duchesse [Marie-Adélaïde], et sans doute du parti clérical ; l'abbé d'Huart : curé de St-Michel à Luxembourg ; issu d'une famille franco-luxembourgeoise, serait tout acquis à l'influence française et présenterait, d'une part, des qualités éminentes qui lui valent la considération de tous [l'abbé Pfeiffer dont le portrait est déjà mentionné plus haut] ; l'abbé Kirsch : professeur de l'Université catholique de Fribourg, où il a toujours manifesté des tendances germanophiles ; il serait fortement appuyé par M. Van den Heuven, ministre de Belgique auprès du Vatican ; l'abbé de Ligne : cousin du chargé de mission et chanoine de la dernière heure sur lequel se rallieraient les voix du chapitre chargé de l'élection de l'évêque* »⁸⁶².

⁸⁵⁶ S.H.D. 4 N 72 *Ibidem*. Chapitre IV. Moyens éventuels d'action sur l'opinion luxembourgeoise, p. 3.

⁸⁵⁷ Joseph Marie Stanislas PANAGET (1886-1950). Officier et homme d'église français. Prêtre, il effectue son service militaire puis devient lieutenant de réserve en 1909. Mobilisé en 1914, il devient aumônier du 109^e R.I. et le reste durant toute la durée de la guerre. Il participe de nouveau à la Seconde Guerre mondiale avec le grade de lieutenant-colonel. Fait prisonnier, libéré, il participe activement à la résistance mais est arrêté et déporté. Libéré par les Alliés en 1945. Il termine ses carrières avec le grade de colonel de réserve et avec la fonction de chanoine d'Angers.

⁸⁵⁸ S.H.D. 4 N 72 *Ibidem* p. 2.

⁸⁵⁹ S.H.D. 4 N 72 *Ibidem* p. 2.

⁸⁶⁰ S.H.D. 4 N 72 *Ibidem* p. 2.

⁸⁶¹ S.H.D. 4 N 72 *Ibidem* p. 2.

⁸⁶² S.H.D. 4 N 72 *Ibidem* p. 3.

L'élection du nouvel évêque est un enjeu crucial, qui, aux vues de la situation du Luxembourg durant toute l'année 1919, est constamment reportée.

Toutefois, l'influence des Alliés, et particulièrement de la France, dans ces questions d'Eglise, est très mal perçue. La conséquence sur le terrain en est que l'Eglise luxembourgeoise est des plus réticentes à collaborer avec les autorités militaires. Dès le 18 décembre 1918, la correspondance épiscopale fait état de nombreuses difficultés avec les autorités militaires françaises⁸⁶³. Ce sont surtout des réclamations, tant sur les expulsions possibles de membres ecclésiastiques allemands que sur la restriction de circulation vers ou depuis le voisin germanique, ou encore sur les comportements supposés « antireligieux » des soldats alliés. L'Eglise accuse les soldats présents sur le territoire de détourner les femmes du « droit chemin ». Le 24 avril 1919, l'Eglise envoie à REUTER une longue plainte⁸⁶⁴. Accusant principalement les soldats américains, la plainte est également adressée indirectement aux soldats français. Le constat se veut accablant, indiquant que « *depuis l'occupation de notre territoire par les troupes étrangères, le niveau moral de nos populations, tant de la campagne que des villes, a sensiblement baissé. Je n'en impute pas la faute exclusivement aux soldats étrangers, surtout sur notre jeunesse féminine qui, trop souvent hélas! a abdiqué son sentiment de dignité morale pour n'écouter que la voix de la légèreté au mépris des remontrances de leurs parents parfois beaucoup trop indulgents* »⁸⁶⁵. Les soldats étrangers, à savoir américains et français, sont, selon l'Eglise, les raisons de la « débauche » des jeunes femmes luxembourgeoises. Pire, ils entretiendraient eux-mêmes cette situation et les détourneraient, toujours selon l'Eglise, des devoirs envers leurs familles, voire envers leurs époux. De plus, lorsque les membres du clergé tentent, dans leurs paroisses ou auprès des autorités militaires locales, de ramener la « bonne morale », ce sont les femmes elles-mêmes qui refusent de revenir dans ce giron, celles-ci allant même jusqu'à « *dénigrer leurs prêtres auprès des autorités militaires* »⁸⁶⁶.

Les remarques négatives de l'Eglise concernant la présence de la garnison étrangère perdurent, même après l'élection du nouvel évêque. Le 8 mars 1920, Peter NOMMESH⁸⁶⁷ est

⁸⁶³ A.A.L. GV Korresp 13 : Korrespondenz Bistum – Regierung und andere Zivilbehörden 1881-1932.

⁸⁶⁴ A.A.L. GV. Korresp 35 : Korrespondenz Bistum – Regierung 1870 – 1946 Lettre de PFEIFFER à REUTER 24 avril 1919.

⁸⁶⁵ *Ibidem*.

⁸⁶⁶ *Ibidem*.

⁸⁶⁷ Peter NOMMESH (1864-1935). Evêque de Luxembourg de 1920 à 1935.

élu à cette charge et sacré le 25 mars⁸⁶⁸. Sa nomination peut être maintenant effective dans la mesure où la situation internationale du Luxembourg est clarifiée et que la France se présente dorénavant comme la garante du pays. NOMMESH est présenté comme une alternative suffisamment reconnue par les membres ecclésiastiques luxembourgeois, tout en étant digne de confiance pour les autorités alliées. Toutefois, lorsque les relations entre le 20^e B.C.P. et la population luxembourgeoise atteignent un point de confrontation en janvier 1921, l'Eglise continue de prendre parti contre la garnison. L'affaire commence dans la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier 1921, où deux plaintes sont relevées à l'encontre de soldats français⁸⁶⁹. L'une concerne huit soldats français entrant dans un débit de boisson, qui, après s'être enivrés, commencent à agresser les clients de l'établissement. Le gérant les fait sortir ; les soldats s'en prennent au cinéma, situé à côté. Ils reviennent ensuite dans le bar pour casser les vitres et menacent le gérant avec leurs révolvers. Seul un appel aux gendarmes permet de les faire partir. Les soldats ne sont pas identifiés, mais ils laissent derrière eux un sentiment amer aux Luxembourgeois⁸⁷⁰. Le même soir, un Luxembourgeois se fait agresser par des soldats qui lui volent sa montre⁸⁷¹. Ces deux événements sont pris très au sérieux par le commandant CROISET et la légation française, à tel point qu'une revue est organisée, le 4 janvier, pour permettre au citoyen luxembourgeois d'identifier les voleurs. L'accusation se porte sur un sergent qui prouve, toutefois, rapidement son innocence. A son tour, le sergent porte plainte pour diffamation⁸⁷². Dès le 5 février, le Collège échevinal prend l'histoire comme motif pour convoquer le commandant CROISET⁸⁷³. Il y est abordé principalement la question du prochain carnaval, pour lequel le Collège demande au commandant que ses hommes restent dans leurs quartiers. Le commandant accepte de consigner ses hommes dès 11 heures du matin. Le goût est amer pour les officiers français. Les nouvelles directives sont communiquées, lors d'une réunion entre l'officier de service et le bourgmestre de Luxembourg. L'officier annonce que, dans la mesure où « *les soldats français avaient été si souvent victimes de fausses délations que les autorités ne se prêteraient à des poursuites que lorsque les accusateurs désignaient eux-mêmes les auteurs des dégâts signalés* »⁸⁷⁴. Ainsi, à

⁸⁶⁸ A.A.L. GV. Korresp 35 : Korrespondenz Bistum – Regierung 1870 – 1946. Sacre du nouvel évêque de Luxembourg.

⁸⁶⁹ A.N.L. AE-00674 Rapport de gendarmerie luxembourgeoise 1er janvier 1921.

⁸⁷⁰ A.N.L. AE-00674 *Ibidem*.

⁸⁷¹ A.N.L. AE-00674 *Ibidem*.

⁸⁷² A.N.L. AE-00674 Plainte du sergent Jean SCHONS du 20^e B.C.P, enregistrée auprès de la gendarmerie luxembourgeoise le 15 janvier 1921.

⁸⁷³ A.N.L. AE-00674 Lettre de la légation française retranscrite dans une note du Gouvernement luxembourgeois du 5 février 1921 et résumant la réunion.

⁸⁷⁴ A.N.L. AE-00674 Lettre du Bourgmestre de Luxembourg SAX à l'ensemble des Bourgmestres et Echevins de Luxembourg.

partir de ce jour, lorsque le nom des soldats est relevé, la plainte s'adresse directement au commandant. Lorsqu'une désignation exacte ne peut pas être donnée, c'est la Chambre des comptes qui rembourse les dégâts. A charge pour elle, ensuite, de se faire rembourser par l'administration militaire⁸⁷⁵. Cette situation amène une certaine distance dans les rapports entre l'Eglise et la garnison dont seule l'intervention, lors de la grève de mars 1921 (qui est présentée par la suite), permet de ramener un dialogue entre les deux protagonistes.

A la suite de l'intervention de la garnison, lors de la grève, l'Eglise luxembourgeoise est plus encline à reconnaître l'intérêt de la présence de la garnison pour protéger le pays d'un possible mouvement communiste. Mais, même si, au niveau des institutions, les relations sont souvent conflictuelles, entre les hommes, cela reste sous le signe de la foi commune. Nombreux sont les soldats français présents lors des messes ou des processions. De son côté, l'Eglise catholique célèbre de nombreuses messes spécifiquement pour les soldats, surtout dans le cadre des commémorations en rapport avec la guerre. Dès le dimanche 30 novembre 1918, une messe a lieu à la Cathédrale de Luxembourg⁸⁷⁶. Les soldats et officiers catholiques y sont invités, d'autant plus que le fait qu'elle se déroule en français est très largement significatif. D'autres messes ont aussi lieu comme celles pour des soldats décédés sur le sol luxembourgeois durant les années de garnison. Inversement, les différentes unités de la garnison apportent leurs soutiens à l'Eglise en certaines situations. Dès 1919, les officiers du 109^e R.I. aident au retour d'abbés « déportés » en Allemagne, durant la guerre. Il s'agit principalement de l'Abbé Jean-Pierre ADEHM, qui, en mai 1918, se livre aux occupants sur demande de sa propre hiérarchie⁸⁷⁷. En novembre 1918, il est libéré par les Allemands mais il est envoyé en France, au lieu du Luxembourg, via la Suisse. Recueilli et envoyé en Haute-Savoie, il tente, avec d'autres Luxembourgeois, de revenir dans son pays. Après avoir fait parvenir une lettre à l'évêché du Luxembourg, il trouve du soutien auprès de l'autorité militaire française et peut ainsi revenir chez lui. De même, lorsque l'Eglise a besoin qu'un facteur d'orgues d'Aix-la-Chapelle et un fondeur de cloches viennent au Luxembourg, le 25 juin 1920, les officiers de la garnison se portent garants du bon déroulement de l'affaire⁸⁷⁸. D'une certaine façon, cela illustre toute l'ambiguïté des relations entre les deux acteurs. La garnison et l'Eglise ont, tout au long de la présence française, une relation difficile, l'une étant

⁸⁷⁵ A.N.L. AE-00674 *Ibidem*.

⁸⁷⁶ *Le Luxemburg Wort* 30 novembre 1918.

⁸⁷⁷ A.A.L. GV. Korresp 29 : Korrespondenz des Bistums – Verschiedene 1891 – 1960 Lettre de l'Abbé Jean Pierre ADEHM du 9 novembre 1918.

⁸⁷⁸ A.A.L. GV. Korresp 35 : Correspondance entre les autorités militaires et l'évêché de Luxembourg pour l'obtention de ces passeports. 25 juin 1920.

jugée trop germanophile, l'autre étant accusée de débaucher la population. Cependant, au niveau des individus, chacun tente au mieux de répondre à ce que sa foi chrétienne l'invite à faire.

C) Le Luxembourg, terrain d'une lutte contre le « germanisme »

L'objectif premier de la garnison à Luxembourg, durant toutes ces années, est avant tout d'apporter un avantage au Gouvernement et à l'Etat-major français en cas de nouvelles hostilités avec l'Allemagne. Comme présenté précédemment, cet objectif implique de faire rentrer la présence de la garnison dans le jeu diplomatique franco-belge, l'intérêt étant avant tout de maintenir un Grand-Duché indépendant. De plus, cela amène l'utilisation de la garnison dans les conflits internes du Luxembourg. Mais tout au long des années 1918 à 1923, le rôle premier des unités françaises reste le même. Cette lutte contre l'Allemagne prend diverses facettes : une bataille sur le terrain, à savoir combattre tout ce qui, de près ou de loin, ressemble à de l'influence germanique, mais aussi une lutte plus insidieuse, celle contre la culture allemande. D'une certaine façon, les unités en garnison au Luxembourg deviennent les actrices majeures d'un conflit culturel franco-allemand. Cela implique pleinement le Gouvernement luxembourgeois qui, à travers ce combat, doit choisir d'apporter son soutien, alors même que la culture luxembourgeoise est totalement influencée par la culture germanique. Cette lutte sert aussi les intérêts du Gouvernement qui utilise la garnison comme son propre outil pour combattre le bolchévisme, puis le communisme, en l'associant avec cette influence étrangère germanique.

- **Renforcer la part « latine » de la culture luxembourgeoise :**

Cette « guerre culturelle » entre l'Allemagne et la France sur le terrain luxembourgeois prend de multiples formes. L'implication de l'Autorité militaire française, à diverses échelles, est un aspect indéniable. Mais, aux vues de la situation internationale du Luxembourg et de la volonté de sortir d'une association d'idées lui donnant la réputation, après la guerre, d'être un pays germanophile, le Gouvernement luxembourgeois entreprend diverses mesures en ce sens. Un des tous premiers éléments, par exemple, est celui du

changement d'heure. En effet, à la suite de l'entrée des troupes alliées dans le Grand-Duché, le 24 novembre, un arrêté grand-ducal est publié⁸⁷⁹. Jusqu'alors, l'heure grand-ducale est basée sur la loi du 10 mai 1904 instituant celle du 13^e méridien à l'est de Greenwich⁸⁸⁰. Le Luxembourg a donc jusqu'en 1918 la même heure légale que l'Allemagne. Le 23 novembre, ce changement d'heure se fait au profit de celui du méridien de Greenwich. Le Luxembourg s'aligne sur l'heure française et belge. Une telle décision n'est pas anodine, sans doute influencée par l'Autorité militaire. Cela est très possible, dans la mesure où il est plus commode pour une armée d'être à la même heure que la nation d'où elle provient⁸⁸¹. D'un autre côté, c'est également un message fort de la part du Gouvernement luxembourgeois, alors soucieux de se présenter pro allié. L'heure luxembourgeoise devient ainsi celle de l'Europe occidentale, celle des Alliés.

Cet élément se retrouve également de façon physique. En cela, même à travers l'établissement d'une véritable frontière douanière entre le Luxembourg et l'Allemagne. Depuis l'entrée du Grand-Duché dans le *Zollverein* en 1842, la frontière douanière permet des facilités de passage entre les deux pays. La dénonciation et la sortie entreprise par le Luxembourg instaurent l'établissement d'une frontière « dure ». Cette situation entraîne des complications le long de la frontière entre les deux pays. De plus, la population frontalière allemande entreprend des actions contre ces mesures à de multiples endroits. Nombreux sont ceux qui ne peuvent plus venir travailler au Luxembourg⁸⁸² ; l'inverse étant vrai, bien évidemment. C'est un flux transfrontalier qui se retrouve coupé. Le 23 juillet 1919, le Bureau principal des Douanes du Grand-Duché préconise le renforcement des effectifs des douanes tout le long de la frontière⁸⁸³. Le rapport indique que « *les difficultés qu'entraînent pour les habitants, surtout de la rive allemande de la zone frontière, ont produit du mauvais sang et*

⁸⁷⁹ Mémorial du Grand-Duché. Arrêté grand-ducal du 23 novembre 1918 concernant l'unification de l'heure légale. 24 novembre 1918.

⁸⁸⁰ Mémorial du Grand-Duché. Loi du 10 mai 1904 décrétant l'unification de l'heure légale. 11 mai 1904.

⁸⁸¹ Deux exemples majeurs concernent cette situation dans l'histoire française. Le premier durant la Première Guerre mondiale, où les régions du Nord de la France occupées par l'Armée allemande sont à l'heure nationale allemande. Ces changements d'heures, au gré des combats, amènent des situations paradoxales. A l'image de Mulhouse où, durant les combats d'août 1914, la ville change quatre fois d'heure légale. Après la défaite de juin 1940, l'heure nationale allemande est appliquée à l'ensemble de la Zone nord occupée. La « Zone libre » du Gouvernement de Vichy restant à l'heure française. L'heure de la zone nord est alors appelée « heure allemande », expression qui perdure après la guerre pour parler de l'heure d'hiver en 1976. Ces changements d'heures légales permettent de faciliter le commandement. En effet, pour unifier la transmission et l'interprétation des ordres, la même heure sur toute une zone harmonise la coordination durant les opérations. En ce qui concerne la coopération entre états, une heure unifiée favorise les relations commerciales et humaines.

⁸⁸² A.N.L. AE-02431 Violation de la frontière. Vexation de la part des riverains allemands. Rapport du bureau principal des douanes du 22 juillet 1919.

⁸⁸³ A.N.L. AE-02431 *Ibidem*, Rapport du bureau principal des douanes du 23 juillet 1919.

*que c'est sur nos agents que les mauvais éléments de la population veulent se venger »*⁸⁸⁴. En effet, les habitants, de part et d'autre de la frontière, ne reconnaissent pas l'action des douaniers luxembourgeois, jugeant que les contraintes frontalières n'ont pas à être renforcées. Le service des douanes préconise même au Gouvernement que celui-ci « *devrait aussi recommander à notre population d'éviter toutes les provocations qui pourraient argumenter ces actes répréhensibles »*⁸⁸⁵. Car, outre la question des renforcements douaniers, celle des quatre années de guerre et de l'occupation allemande attisent, pour beaucoup de Luxembourgeois, une colère dirigée contre les populations frontalières allemandes. Même si physiquement entre les deux pays, la Sûre et la Moselle forment une barrière physique, les tensions le long de celles-ci sont palpables. Le 22 juillet 1919 au soir, le poste douanier de Rosport⁸⁸⁶ est attaqué⁸⁸⁷. Des hommes armés prennent d'assaut la cabane. Des échanges de coups de feu ont lieu avec les douaniers qui se replient. Lorsque ceux-ci reviennent avec des renforts de gendarmes, la baraque est pillée et en flammes. Les soupçons se portent sur des contrebandiers. Une situation similaire a lieu durant tout le mois de juillet 1919, à Remerschen⁸⁸⁸. Les Allemands traversent la frontière pour voler ou abîmer les récoltes. Le 7 août, la situation s'amplifie lorsque des Allemands utilisent de la dynamite et des grenades pour pêcher dans la Moselle, amenant la peur que ces armes soient utilisées contre le poste frontière⁸⁸⁹. L'occupation de la Rhénanie permet de calmer la situation, dans la mesure où l'Armée française fait respecter l'ordre des deux côtés des bornes. Tandis que la frontière germano-luxembourgeoise se « ferme » et devient une source de tension, les frontières « latines » du Luxembourg, elles, s'ouvrent. Les accords entre la Belgique et le Luxembourg à travers l'Union économique, ou encore ceux entre les Gouvernements français et luxembourgeois aboutissent à des facilités d'ouverture, amplifiées par les mesures prises par l'Autorité militaire en 1919. En effet, la frontière franco-luxembourgeoise, elle, s'ouvre beaucoup plus. Jusqu'en 1918, la frontière entre la Lorraine allemande et le Luxembourg jouit d'un statut privilégié. En 1822, une loi crée un régime particulier pour les frontaliers luxembourgeois de la Lorraine, accordant « *aux propriétaires luxembourgeois de « terres limitrophes » c'est à dire de terrains situés en France à une distance de moins de 5.500 mètres de la frontière, ou sur le territoire des communes contigües à la frontière, certaines*

⁸⁸⁴ A.N.L. AE-02431 *Ibidem*.

⁸⁸⁵ A.N.L. AE-02431 *Ibidem*.

⁸⁸⁶ Commune du canton d'Echternach (Luxembourg). A l'extrême est du pays, à la frontière avec l'Allemagne.

⁸⁸⁷ A.N.L. AE-02431 *Ibidem*, Rapport du bureau principal des douanes du 22 juillet 1919.

⁸⁸⁸ Commune du canton de Remich (Luxembourg). A l'extrême sud-est du pays, au bord de la frontière allemande.

⁸⁸⁹ A.N.L. AE-02431 *Ibidem*, Lettre du docteur August THORN, bourgmestre de Remerschen.

exemptions sur l'exploitation de ces propriétés »⁸⁹⁰. Cette loi, qui perdure durant la période allemande de la Moselle, est à nouveau confirmée en 1923 entre les deux gouvernements, grand-ducal et français. Elle concerne, par exemple, la libre circulation des animaux d'élevages entre les pâturages. Ou encore, une réciprocité entre Luxembourgeois et Lorrains pour ce qui est de l'achat frontalier de denrées, ainsi que d'articles en tous genres⁸⁹¹. Dans le domaine de l'industrie, une convention est établie entre le Gouvernement français et les industries luxembourgeoises par l'entremise du Gouvernement grand-ducal. Pour faciliter les échanges économiques et l'exploitation de la région, un ensemble de mesures pour chaque entreprise est alors pris. La mine de Belvaux en est un bon exemple⁸⁹². En effet, la mine est exploitée des deux côtés de la frontière par l'Arbed. Par un manque de cohésion entre les deux sites, une galerie reliant les deux est créée accidentellement, passant en dessous de la frontière. L'Arbed définit qu'il est souhaitable de l'utiliser plutôt que de la reboucher. L'autorisation de la maintenir permet d'échanger, lorsque cela est nécessaire, des matériaux de construction ou de soutien, principalement pour limiter les accidents. Les deux Gouvernements acceptent, à la condition qu'une grille soit construite dans ce souterrain et que la clé soit remise à la Douane française durant les périodes d'inactivité⁸⁹³. D'autres conventions sont établies pour diminuer les frais de transport lorsqu'une même entreprise détient différentes étapes de productions de chaque côté de la frontière⁸⁹⁴. Le réseau de chemin de fer, lorsque cela est avantageux, peut également être construit pour relier l'entreprise d'un côté à l'autre de la frontière, sans coûts supplémentaires et barrières douanières⁸⁹⁵. C'est tout un ensemble de conventions qui permettent ainsi de renforcer la collaboration entre l'industrie luxembourgeoise et celle lorraine, le long de la frontière. A cela, s'ajoutent des facilités en termes de communication entre le Luxembourg et la France. Le 29 juillet 1920, un arrangement est conclu entre les deux pays au sujet des lettres échangées⁸⁹⁶. Cet accord stipule que « *les lettres échangées entre la France et le grand-*

⁸⁹⁰ A.N.L. AE-00503 AE-00503 Accord frontalier avec la France, 1923-1924 (Dossier). Lettre du directeur des douanes du 23 février 1923 adressée à REUTER.

⁸⁹¹ *Ibidem*.

⁸⁹² A.N.L. AE-00503 AE-00503 Accord frontalier avec la France, 1923-1924 (Dossier). Convention entre le ministère des Affaires étrangères français et le Gouvernement grand-ducal, 17 septembre 1923.

⁸⁹³ *Ibidem*.

⁸⁹⁴ *Ibidem*.

⁸⁹⁵ *Ibidem*.

⁸⁹⁶ Mémorial Grand-Duché. Arrêté grand-ducal du 20 août 1920 concernant l'approbation de l'arrangement franco-luxembourgeois du 29 juillet 1920 portant modification de la taxe des lettres échangées entre le grand-duché de Luxembourg et la France. 25 août 1920.

*Duché de Luxembourg sont soumises aux taxes et conditions d'admission du régime intérieur français »*⁸⁹⁷.

Cette mise en avant du côté « français » du Luxembourg se retrouve également au sein des programmes scolaires. De 1918 à 1923, le Gouvernement grand-ducal entreprend une série de réformes concernant le programme scolaire, les bases requises pour les enseignants et les fonctionnaires. Pour la question linguistique, le Grand-Duché ne modifie rien dans ce domaine. Depuis la loi du 26 juillet 1843⁸⁹⁸, l'allemand et le français sont enseignés paritativement depuis l'instruction primaire. Chacune des deux langues est considérée comme une langue administrative dont la maîtrise est nécessaire à de nombreux fonctionnaires. Le luxembourgeois, lui, est introduit en 1912, à l'école primaire. Toutefois, que ce soit dans les brevets d'enseignants ou pour les examens en eux-mêmes, le français prend une place plus importante que l'allemand dans les réformes de ces années-là. Le 27 février 1919, l'arrêté grand-ducal concernant « *les conditions de nominations des professeurs-femmes de la division inférieure des lycées de jeunes filles ainsi que des professeurs et maîtresses de dessin, des professeurs de sciences commerciales, des maîtresses de cours techniques et des répétitrices* »⁸⁹⁹ donne pleinement la prépondérance au français. Jusqu'alors, l'enseignement des langues est un élément secondaire, dans l'arrêté du 22 mai 1902⁹⁰⁰, tandis qu'en 1919, l'histoire de la littérature française ou encore la phonétique française est un élément primordial pour les futurs professeurs de lettres. Dans les réformes pour l'obtention du brevet d'instituteur, la grammaire allemande est supprimée⁹⁰¹. Il est intéressant de constater que les requis en Histoire sont également modifiés. Progressivement et par étapes, les réformes suppriment l'enseignement de la période antérieure au Congrès de Vienne (1814-1815) pour l'obtention du brevet⁹⁰². Cela fait ressortir une histoire nationale depuis la création moderne

⁸⁹⁷ *Ibidem*. Arrangement règlement la taxe des lettres échangées entre le grand-duché de Luxembourg et la France, 29 juillet 1920.

⁸⁹⁸ Mémorial du Grand-Duché. Loi du 26 juillet 1843, N°1709b, sur l'instruction scolaire. 11 août 1843.

⁸⁹⁹ Mémorial du Grand-Duché. Arrêté grand-ducal du 27 février 1919 concernant les conditions de nominations des professeurs-femmes de la division inférieure des lycées de jeunes filles ainsi que des professeurs et maîtresses de dessin, des professeurs de sciences commerciales, des maîtresses de cours techniques et des répétitrices. 13 mars 1919.

⁹⁰⁰ L'arrêté du 22 mai ne spécifie pas la langue qui doit être présentée. Tandis qu'à partir de 1919, le français est explicite et obligatoire tandis que « *L'examen sur la langue allemande ou la langue anglaise peut se substituer à l'examen sur la langue française* » revient à chaque fois.

⁹⁰¹ Mémorial du Grand-Duché. Arrêté du 13 mars 1919 portant modification au programme du 9 janvier 1917 pour les examens des brevets d'instituteurs. Mémorial 24 mai 1922 : arrêté du 16 mai 1922 portant modification au programme de l'examen pour l'obtention du brevet provisoire. 22 mars 1919.

⁹⁰² Mémorial du Grand-Duché. Arrêté du 16 mai 1922 portant modification au programme de l'examen pour l'obtention du brevet provisoire. 24 mai 1922.

du Grand-Duché et éclipse du programme scolaire la période médiévale très liée au Saint Empire Romain Germanique.

- **La lutte contre le communisme luxembourgeois au nom de celle contre l'Allemagne**

La première moitié des années vingt est, pour le Luxembourg, une période de création et de développement du communisme. Ces aspects sont déjà pleinement étudiés dans l'historiographie luxembourgeoise, il est donc inutile de s'attarder sur ces éléments⁹⁰³. Toutefois, en rappeler les grandes lignes ainsi que le rôle de la garnison française est nécessaire. Surtout pour analyser ce rôle dans la lutte plus globale franco-allemande. L'affrontement social au Luxembourg trouve sa première confrontation lors de la grève de juin 1917. Même si des conflits antérieurs ont déjà eu lieu (en 1905 et 1906 pour des questions de rémunérations), cette grève est particulière au niveau de l'ampleur. Elle concerne plusieurs centaines d'ouvriers durant plusieurs jours, mais aussi, par l'implication des deux premiers syndicats de la sidérurgie⁹⁰⁴. La grève est alors réprimée par l'Armée allemande qui occupe le pays. La tentative d'obtenir l'abdication de la Grande-Duchesse en novembre 1918 n'est pas à imputer aux mouvements bolchéviques et syndicaux. L'entrée des troupes alliées est plutôt bien perçue, dans la mesure où ce sont les Allemands qui sont considérés comme les « briseurs de grèves ». De son côté, le G.Q.G. est favorable aux socialistes et aux mouvements de gauche luxembourgeois, les jugeant, le 15 décembre 1918, « *presque entièrement acquis à la cause française* »⁹⁰⁵. Toutefois, les questions économiques et sociales, ainsi que la participation de la garnison française lors des journées du 9 janvier et surtout du 13 août 1919 déçoivent les mouvements de gauche luxembourgeois sur leurs appréciations de la France. De leurs côtés, les officiers français se méfient des syndicats et des ouvriers luxembourgeois. Progressivement, en raison de l'appui du Gouvernement

⁹⁰³ De nombreux historiens luxembourgeois, tel que Denis SCUTO, Stéphanie KOVACS, ou encore Ben FAYOT (liste non exhaustive) ont travaillé sur les mouvements ouvriers, le communisme ainsi que les syndicats au Luxembourg, et plus particulièrement entre 1917 et 1923. Toutefois, quelques ouvrages sur la question apparaissent dans la bibliographie dans la mesure où ils sont utilisés (explicitement ou implicitement) pour permettre de raccorder les deux éléments. En effet, le choix de ne pas se focaliser sur ces événements s'explique dans la mesure où l'émergence de ces mouvements va de pair avec la crise sociale et économique que vit alors le Luxembourg. La présente partie est donc surtout focalisée en ce qui concerne les relations entre les autorités militaires françaises et ces mouvements.

⁹⁰⁴ TEWES G., *Les gouvernements du grand-duché du Luxembourg depuis 1848*, p. 69.

⁹⁰⁵ S.H.D. 4 N 72 questions politiques concernant les pays neutres. Quelques notes sur la situation actuelle en Luxembourg. 15 décembre 1918.

français pour le maintien de la dynastie, le climat entre les mouvements ouvriers luxembourgeois de gauche et l'Autorité militaire française commence doucement à se détériorer.

Différents événements majeurs aboutissent à une rupture et à une clarification de la lutte que doit dorénavant entreprendre la garnison face aux mouvements ouvriers. En février 1919, l'Autorité militaire française est accusée de protéger des ouvriers et cadres allemands alors qu'un grand nombre d'entre eux sont expulsés du pays. L'Union des employés nationaux luxembourgeois envoie même un télégramme à REUTER, depuis l'usine de Differdange, le 5 février, indiquant que « *autorité militaire alliée protège au grand-duché de Luxembourg boches indésirables prière d'envoyer une commission d'enquête* »⁹⁰⁶. Ces accusations ne sont pas fondées et ont plutôt comme but de favoriser une « épuration » favorable à l'emploi de Luxembourgeois alors que les expulsions sont à leurs paroxysmes. Ce genre d'accusations, associant la dynastie à une collaboration avec l'Allemagne, sa protection par l'Armée française à une trahison, se retrouve bien souvent dans la presse et dans des écrits. Un ouvrier luxembourgeois écrit, le 2 août 1919, pour La Haye que « *La vraie révolution a cessé après l'arrivée des Français, mais, en dessous, le feu continue son œuvre et dans un certain temps, cela se dessinera vers la gauche, ce qui ne sera certes pas agréable pour le gouvernement qui régit le pays. Il est difficile de juger comment cela se passera dans le futur et quand le calme reviendra. Cela dépendra beaucoup des situations en Allemagne et en France, ainsi que des vivres qui bien que ne manquant pas sont très chers* »⁹⁰⁷. Ce qui préoccupe les ouvriers, c'est d'une part, la cherté de la vie qui est continuellement évoquée, mais aussi le maintien de leurs emplois. Lors de la vente des usines allemandes en novembre 1919, les ouvriers luxembourgeois menacent d'une grève générale si aucune garantie ne leur est octroyée, concernant le maintien des postes et la hausse de leurs salaires⁹⁰⁸. Le Gouvernement luxembourgeois prend peur devant l'ampleur d'un tel mouvement, surtout après les événements du 13 août 1919⁹⁰⁹. Même si la grève n'a pas lieu, la tension entre le Gouvernement et les syndicats ouvriers augmente progressivement. La Chambre tente de calmer la situation par la création de « Conseils d'usines », le 26 avril 1919, mais la tension est là. C'est surtout pour le Gouvernement français qui perçoit là un soutien germanophile à travers le syndicalisme luxembourgeois, que la rupture est la plus franche.

⁹⁰⁶ A.N.L. AE-03589 Renvoi d'employés allemands d'usines luxembourgeoises. 5 février 1919.

⁹⁰⁷ S.H.D. 16 N 1462 S.H.D. 16 N 1462. Rapport des commissions de contrôle postal. Rapport d'août 1919.

⁹⁰⁸ SCUTO D., *Sous le signe de la grande grève de mars 1921. Les années sans pareils du mouvement ouvrier luxembourgeois 1918-1923*, p. 195.

⁹⁰⁹ *Ibidem*, p. 200.

Pour la France, la prise de position concernant les mouvements ouvriers ne fait pas de doutes : éviter tous troubles au sein du Grand-Duché. Toujours dans la logique de sécuriser la « trouée du Luxembourg », le Gouvernement et l'Etat-major doivent contenir, au maximum, toute atteinte à l'ordre public et à la production industrielle. Cela ne passe pas forcément par un soutien inconditionnel du Gouvernement luxembourgeois, car lorsque le Gouvernement français peut faire pression, il n'hésite pas à le faire. Le 2 avril 1920, MOLLARD envoie un télégramme à MILLERAND pour l'informer que REUTER a vent que les cheminots du Guillaume-Luxembourg envisagent une grande grève⁹¹⁰. Les revendications sont avant tout de connaître le statut du personnel d'exploitation et à ce jour, aucune garantie n'est encore donnée. Dès le lendemain, MILLERAND prend contact avec le Commissaire général à Strasbourg afin que la direction des Chemins de fer de l'Est fasse le nécessaire pour que la situation soit rapidement clarifiée et ainsi, éviter la grève. Outre l'intérêt de garder une « trouée » stable politiquement et socialement, la grande peur du Gouvernement français est la propagation du bolchévisme. La France est alors en conflit, en divers endroits d'Europe, contre les bolchéviques, que ce soit en Pologne, en Hongrie, à la frontière roumaine ou encore directement dans l'ancien Empire russe. L'établissement d'un foyer bolchévique dans le bassin industriel luxembourgeois pourrait entraîner une propagation en Lorraine, ce que le Gouvernement français redoute. Ainsi, lorsque MOLLARD, le 23 septembre 1920, fait part d'un risque de tensions entre le Gouvernement et les syndicats luxembourgeois pouvant aboutir à un conflit social, ce n'est pas la protection du Gouvernement qui est mise en avant. Même s'il indique que c'est une nouvelle fois le Gouvernement luxembourgeois qui lui demande de l'aide, il s'appuie sur le fait que *« le 20^{ème} Bataillon de Chasseurs, actuellement très réduit, ne suffirait certainement pas si le mouvement devait se développer et englober toutes les industries du Grand-Duché, menaçant peut être de s'étendre au-delà de la frontière lorraine »*⁹¹¹. Dès le 30, sa demande est entendue et des renforts de cavalerie sont ainsi postés à proximité de la frontière pour éviter tout passage de grévistes⁹¹².

La grande grève de mars 1921 est le point culminant de la lutte sociale luxembourgeoise. Le 2 janvier 1921, le Parti communiste luxembourgeois est fondé après la division du Parti socialiste. La baisse d'activité industrielle durant les premiers mois de 1921 conduit à de nombreux licenciements qui vont pousser des milliers d'ouvriers à faire grève.

⁹¹⁰ S.H.D. 7 N 2732 Télégrammes : participations occupation de la Ruhr, relations avec le Luxembourg.

⁹¹¹ Commission de publication des documents diplomatiques français, *Documents diplomatiques français, 1920, Tome III (24 septembre 1920 – 15 janvier 1921)*, Ministère des Affaires Etrangères, Paris, Imprimerie Nationale, 2002, t. 3 p. 25

⁹¹² *Ibidem* p. 25

Le 1^{er} mars, une grève générale est proclamée dans tout le pays. A nouveau, le Gouvernement luxembourgeois demande le soutien du Gouvernement français qui, cette fois-ci, prend l'affaire très au sérieux. Le 20^e B.C.P. participe ainsi à la levée des piquets de grève, puis à la participation de l'occupation des usines jusqu'à la reprise progressive du travail, le 18 mars. L'essoufflement du mouvement est surtout dû au manque de moyens logistiques et financiers⁹¹³, aussi à l'expulsion des grévistes à coup de baïonnettes si cela est nécessaire⁹¹⁴. Les « Conseils d'usines », instaurés en juillet 1920, sont abrogés⁹¹⁵. Par la suite, un bataillon du 20^e B.C.P. stationne de façon permanente à Esch-sur-Alzette pour pouvoir contrôler toute velléité d'un retour d'une telle grève. La scission entre « communistes » et autres au sein des syndicats en juillet et août 1921, combiné au désintérêt du reste de la population pour les questions ouvrières finit de faire tomber la pression. Le Parti communiste s'enfonce doucement dans une « traversée du désert »⁹¹⁶ avant une renaissance en 1928. Les conflits sociaux, quant à eux, se réduisent progressivement, en raison de multiples mesures gouvernementales pour répondre aux problèmes du coût élevé de la vie et à l'amélioration de la situation économique et internationale du pays.

- **Se préparer à un futur conflit contre l'Allemagne**

Toute la politique française concernant le Luxembourg est axée sur une vision : se préparer à avoir l'avantage en vue d'un futur conflit avec l'Allemagne. Le maintien de la dynastie, empêcher l'annexion du pays par la Belgique, l'intégration du Grand-Duché au sein de la S.D.N. à la condition d'assurer la défense du pays, sous couvert de l'accord militaire franco-belge, répondent à cette politique. Il est maintenant intéressant de s'intéresser à ce qu'il advient « sur le terrain », à savoir, les mesures prises directement au Luxembourg par la garnison en vue de cette éventualité. En effet, qui dit présence de la garnison dit également

⁹¹³ SCUTO D., *Sous le signe de la grande grève de mars 1921*, p. 261.

⁹¹⁴ *Ibidem* p. 262.

⁹¹⁵ Les Conseils d'usines, instaurés par le Gouvernement en avril 1919, « a pour mission de cultiver l'entente entre les patrons et les ouvriers en réglant légalement les affaires communes » (loi du 26 avril 1919 instaurant les Conseils). Denis SCUTO démontre dans son ouvrage *Sous le signe de la grande grève de mars 1921* que ces conseils étatiques ne sont dans un premier temps qu'une « passerelle » étatique entre les ouvriers et le patronat. Par la suite, la syndicalisation et la politisation des conseils les entraînent du côté des grévistes en mars 1921. TRAUSCH soumet l'hypothèse dans *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)* que cette suppression viendrait directement d'une demande de la France. Mais cela est tout autant dû à l'ampleur du mouvement de la grève de 1921, qui implique de limiter à l'avenir tout retour possible.

⁹¹⁶ Terme de Stéphanie KOVACS, *Communisme et anticommunisme au Luxembourg 1917-1932* p. 208, pour parler du déclin et de l'inaction du parti communiste durant le reste des années vingt.

préparation sur le terrain. Pour ce faire, un des premiers éléments est de profiter de la présence des troupes françaises pour approfondir les connaissances de la zone en elle-même. Autant dire, par ce fait, à travers l'espionnage. Dès le 24 décembre 1921, le 2^e bureau français s'interroge sur les possibilités d'établir des missions de reconnaissances au Luxembourg. Le renseignement souhaite effectuer de nombreuses missions de cartographies, des études pour le stockage du matériel ou encore analyser l'organisation du réseau télégraphique⁹¹⁷. L'objectif est d'intégrer le Luxembourg dans les possibilités d'une défense commune, en collaboration avec la Belgique. L'affaire est d'autant plus avantageuse qu'elle permet aussi d'établir les préparatifs d'une occupation de la Ruhr, voire même de prévoir un possible conflit à plus ou moins long terme avec l'Allemagne. Le 2^e bureau recommande vivement que ces mesures soient prises en accord avec le Gouvernement luxembourgeois. Argumentant que les frais de cantonnements n'étant plus à la charge du Gouvernement luxembourgeois depuis 1920, cela lui paraît être un « échange de bon procédé », pour que REUTER accepte⁹¹⁸. Le Gouvernement luxembourgeois apporte toute l'aide nécessaire, y voyant également l'occasion d'assurer par la suite sa propre défense à travers une intervention favorable de la France.

Ainsi et progressivement, la garnison amasse de nombreuses informations sur le Grand-Duché. Les renseignements se portent avant tout sur le terrain en lui-même, ainsi que sur les aspects logistiques et le chemin de fer. En août 1922, c'est le général DE LARDEMELLE⁹¹⁹ commandant du 6^e C.A. qui devient le responsable du projet. Il profite d'une permission pour écrire au ministre, le 16 août, et obtenir l'autorisation de se rendre au Grand-Duché pour y effectuer des reconnaissances⁹²⁰. Cette requête comprend également de bénéficier d'un véhicule et de bons d'essences. Ladite demande d'entrer sur le territoire luxembourgeois est accordée par le général en chef du cabinet du ministre, mais pas celle des besoins matériels. Le général HERGAULT⁹²¹ va toutefois les accorder par une autorisation personnelle⁹²². Le ministre lui-même revient sur la décision du général en chef et ajoute un budget de 250 francs pour le séjour à dater du 28 août⁹²³. Toutefois, le visiteur est invité à garder la tenue civile. Celui-ci écrit alors au ministre de France pour être présenté à REUTER. MOLLARD accepte de le recevoir, mais écrit dans son rapport du 14 septembre qu'il n'a pas

⁹¹⁷ S.H.D. 7 N 3445 Note interne du 2^e bureau de l'Etat-major. 24 décembre 1921.

⁹¹⁸ S.H.D. 7 N 3445 *Ibidem*.

⁹¹⁹ Charles DE LARDEMELLE (1867 – 1935). Général de l'armée française. Après la guerre, il prend le commandement de la 7^e région de Besançon en 1919 puis, devient de 1922 à 1929 gouverneur militaire de Metz.

⁹²⁰ S.H.D. 7 N 3445 Lettre de DE LARDEMELLE à André MAGINOT (ministre de la Guerre), 16 août 1922.

⁹²¹ Emile HERGAULT (1869 – 1936). Général de l'armée française. En 1922, il est chef du cabinet militaire d'André MAGINOT.

⁹²² S.H.D. 7 N 3445 Lettre de HERGAULT à DE LARDEMELLE, 23 août 1922.

⁹²³ S.H.D. 7 N 3445 Lettre de MAGINOT à DE LARDEMELLE, 28 août 1922.

jugé nécessaire d'informer REUTER de la véritable raison de la visite du général DE LARDEMELLE⁹²⁴. Pourtant, REUTER semble être au courant, selon MILLERAND, de l'espionnage pratiqué par l'Armée française. Le 24 novembre 1923, ce dernier écrit à André MAGINOT⁹²⁵ que, lorsque le 16 janvier 1922, il demande à REUTER l'accord de telles pratiques, celui-ci « *a accueilli favorablement cette demande qu'il a déclaré être conforme aux intérêts mêmes du Grand-Duché. Le ministre d'Etat s'est borné à demander que, pour éviter toute polémique dans la presse, les officiers français viennent qu'en civil dans le Grand-Duché, où facilités leur seraient officieusement données ; M. REUTER a même insisté pour que, le cas échéant, nos officiers n'hésitent pas à s'adresser directement à lui* »⁹²⁶. En effet, même s'il leur permet de se rencontrer, c'est à l'occasion d'un diner donné à la légation durant lequel le motif officiel de la venue du général est annoncé comme purement touristique. C'est donc littéralement de l'espionnage qui est ainsi effectué.

A côté de cela, la garnison prépare également les bases d'une future collaboration avec le Corps des Volontaires. Outre l'envoi des futurs cadres officiers à Saint-Cyr⁹²⁷, les deux unités effectuent des exercices communs. De plus, l'Armée luxembourgeoise aide le 20^e B.C.P. dans sa mission de renseignement. En contrepartie, celui-ci se charge de fournir des infrastructures pour le bon déroulement des entraînements du nouveau Corps. Le 14 mars 1923, CROISET fait une demande auprès de REUTER pour que la garnison puisse bénéficier d'un champ de tir adapté aux armes automatiques⁹²⁸. Son choix se porte sur un terrain utilisé par la garnison prussienne à partir de 1867, jusqu'en 1902 par le Corps des Volontaires, puis par les Américains en 1919 à l'est de Septfontaines⁹²⁹ (au lieu-dit « Reckental »). Le major-commandant BECK⁹³⁰ se charge alors d'effectuer une reconnaissance du terrain. Le commandant de la Compagnie des Volontaires, le capitaine FRANCK⁹³¹, ainsi qu'un capitaine français sont envoyés ensemble pour l'opération. Le terrain semble parfait pour les demandes de CROISET. La distance est bonne, le fond de la carrière doit être surélevé pour

⁹²⁴ S.H.D. 7 N 3445 Rapport du 14 septembre de MOLLARD de la rencontre entre DE LARDEMELLE et REUTER.

⁹²⁵ André MAGINOT (1877-1932). Homme politique français. Ministre de la Guerre et des pensions de 1920 à 1924 puis ministre de la Guerre en 1929. Il est l'instigateur de la ligne de défense le long de la frontière allemande portant son nom. Cette ligne, commencée en 1928, est également le symbole du début d'une politique beaucoup plus défensive de la France en cas de nouvelle guerre.

⁹²⁶ S.H.D. 7 N 3445 Note de MILLERAND à MAGINOT. 24 novembre 1923.

⁹²⁷ Cf. Partie III, Chap I, B) *Le départ de la garnison : d'un lien physique à un lien moral entre les deux Etats*.

⁹²⁸ A.N.L. AE-00674 Demande de CROISET du 16 mars 1923.

⁹²⁹ Village, aujourd'hui quartier de la commune de Habscht, canton de Capellen (Luxembourg). Le lieu se trouve à une quinzaine de kilomètres de Luxembourg-ville.

⁹³⁰ BECK (? , ?) Officier luxembourgeois. Major-commandant de la Force armée luxembourgeoise.

⁹³¹ FRANCK (? - ?) Officier luxembourgeois. Capitaine commandant le Corps des Volontaires luxembourgeois à partir de 1920 et attesté jusqu'en 1923.

correspondre aux armes modernes, tandis que des postes de surveillance doivent être construits pour sécuriser la zone durant les exercices⁹³². L'accord est alors conclu. REUTER s'engage à prendre en charge les frais dus à la location du terrain, en contrepartie de quoi le 20^e B.C.P. effectue les travaux nécessaires pour moderniser le champ de tir, le terrain revenant par la suite à l'Armée luxembourgeoise, si la garnison française quitte définitivement le Luxembourg.

Ainsi, même si la guerre, à proprement parler, est terminée, le Grand-Duché est le lieu de divers affrontements culturels et sociaux entre 1918 et 1923. La garnison y joue un rôle important, aussi bien sur le théâtre culturel qu'à travers celui de la lutte contre les mouvements ouvriers pouvant mettre à mal les intérêts français. De plus, l'idée même de la reprise d'un conflit amène à une planification minutieuse, que ce soit sur le court ou le long terme, tant pour la France que pour le Luxembourg.

⁹³² A.N.L. AE-00674 Rapport du capitaine luxembourgeois FRANCK au major commandant la Force armée luxembourgeoise. 28 mars 1923.

Partie III : De la Moselle au Rhin, de la mémoire à l'Histoire

I) Le départ de la garnison française

A) Le Luxembourg et l'occupation de la Ruhr

L'importance du Grand-Duché dans l'occupation de la Ruhr s'inscrit pleinement dans la continuité de la logique de la politique de la France. Depuis l'occupation du pays rhénan en 1919, le Luxembourg est une zone devant être sécurisée. Toutefois, le transit des troupes n'a pas lieu par le Grand-Duché, dans la mesure où, c'est depuis les axes Moselle-Sarre et Alsace-Palatinat que s'effectuent le ravitaillement et l'envoi de renforts. Durant la période correspondant purement à l'occupation de la zone rhénane, le Grand-Duché, et plus particulièrement la famille grand-ducale, y participe déjà indirectement. Par la suite, la volonté de vouloir sécuriser et garantir les lignes de l'approvisionnement des troupes françaises présentes en Allemagne oblige à reconfigurer les accords ferroviaires luxembourgeois qui, jusqu'à alors, ne garantissaient pas le libre passage des troupes par voie ferrée. Enfin, le Luxembourg occupe une place importante dans le dispositif de déploiement entrepris lors de l'occupation de la Ruhr à partir de janvier 1923.

- **La participation du Luxembourg dans l'occupation française : acteur de la politique de « l'état tampon »**

Comme cela est présenté précédemment, la volonté d'établir un état indépendant rhénan entre la France et l'Allemagne n'est pas une idée dénuée de tout fondement⁹³³. Cette vision s'inscrit dans la vision du Rhin comme étant une « *frontière politique* » promue dans l'Etat-major, pour le général FAYOLLE. Un « Etat rhénan » permettrait de couper le reste de l'Allemagne d'un important cœur industriel, tout en le maintenant sous domination française. Toutefois, deux dispositions sont nécessaires pour que cet Etat paraisse cohérent et se maintienne dans le temps : la création d'un sentiment nationaliste se basant sur celui

⁹³³ Cf Partie I), Chap. II), B) *La mise en place de l'occupation militaire*.

régionaliste « antiprussien » et la création d'une relation amicale entre la population du futur état et la France.

A ce titre, le Haut-Commissaire de la République française dans les provinces du Rhin, Paul TIRARD⁹³⁴, veut développer ce second aspect à travers de nombreuses expositions et réunions. Il trouve une « alliée » de taille, en la personne de la grande-duchesse Charlotte. En effet, la famille de Nassau a en sa possession des biens dans les territoires rhénans, dont le Château de Bieberich⁹³⁵. Le 18 janvier 1921, Ernest HAMELIUS⁹³⁶, « *Président de l'Administration des biens de Son Altesse Royale la grande-duchesse de Luxembourg* », écrit à TIRARD que la Grande-Duchesse souhaite mettre à la disposition des Autorités françaises en Rhénanie ledit château⁹³⁷. Cela s'inscrit dans le cadre de « *L'Exposition d'Art Français de Wiesbaden* ». La proposition est de fournir gracieusement une partie du château pour une exposition d'art, tandis que tous les frais de l'exposition et de la sécurité des locaux sont aux frais du Gouvernement français. L'exposition portant sur « L'Art Français » est surtout un instrument de propagande, en vue d'un rapprochement entre la population rhénane et la France. Une telle proposition n'est nullement désintéressée, pour la famille grand-ducale. L'exposition est l'occasion de mettre en avant le château. L'objectif est de le vendre au Gouvernement français⁹³⁸. A ce titre, le prince Félix suit l'opération de très près. L'exposition semble convenir aux deux parties ; celle-ci est alors définie pour être ouverte au public de mai à août 1921. Elle doit se tenir à l'intérieur du château où ont été mises à disposition les salles du rez-de-chaussée, une partie des salles à l'étage ainsi que certaines salles dans l'aile ouest. Le « Commissaire Général de l'Exposition de l'Art Français en Rhénanie », Charles DUVENT⁹³⁹, est ainsi nouvellement nommé pour cette mission. L'opération se veut grandiose, intégrant, outre le château, d'autres centres d'expositions à travers la ville de Wiesbaden. DUVENT envisage également l'établissement d'un champ de courses ainsi que

⁹³⁴ Paul TIRARD (1879-1945). Haut fonctionnaire français. Secrétaire général du protectorat du Maroc en 1913. De 1919 à 1930, il est le Haut-Commissaire de la Haute Commission interalliée des territoires rhénans.

⁹³⁵ Château baroque construit en 1702 à Wiesbaden (Land de Hesse, Allemagne). De 1816 à 1866, le château est la résidence principale de la famille de NASSAU en qualité de duc de Nassau.

⁹³⁶ Ernest HAMELIUS (1857-1959). Banquier luxembourgeois. En 1908, il entre au Conseil d'Etat.

⁹³⁷ AMgdl 5360. Exposition d'art français au Château de Bieberich. Lettre d'HAMELIUS à TIRARD. 18 janvier 1921.

⁹³⁸ AMgdl 5360 *Ibidem*. Lettre manuscrite d'HAMELIUS datée du 19 mai 1921 rapportant les propos du prince Félix.

⁹³⁹ Charles DUVENT (1867 – 1940). Artiste français.

d'un restaurant, ce dernier point étant justifié dans la mesure où le château est quelque peu excentré par rapport à la ville⁹⁴⁰.

Mais l'établissement des deux structures, même si celles-ci sont éphémères, inquiète HAMELIUS. Celui-ci a peur que le champ de courses ne soit installé dans le parc même du château, tandis que le restaurant puisse attirer des personnes souhaitant profiter plus de l'alcool que d'une boisson saine. L'ensemble des craintes est surtout dû à un risque de dégradation du château et donc à une perte de sa valeur pour la vente future⁹⁴¹. Le 13 mai, DUVENT informe HAMELIUS que le champ de courses n'est pas envisagé à l'intérieur du parc, mais en dehors de la propriété⁹⁴². Aucune crainte donc à ce niveau-là. Pour ce qui est du restaurant, l'avis du prince Félix lui-même est requis. Celui-ci informe alors HAMELIUS que selon lui « *un refus de notre part viendrait mal à propos au moment où nous cherchons un rapprochement avec les Français au sujet de la vente du Château* »⁹⁴³. Il ajoute qu'« *il est certain dans notre intérêt de voir pleinement réussir l'œuvre entreprise par le Comité d'exposition ; cela encouragerait les Français à acquérir une propriété qui semble si bien se prêter à leurs combinaisons* »⁹⁴⁴. Pour ce qui est de l'alcool, le prince termine en soulignant que « *le cas échéant faudrait-il peut-être interdire de servir dans ce restaurant des boissons alcooliques ?* »⁹⁴⁵. Ainsi, l'affaire est entendue et HAMELIUS informe DUVENT que le prince ne voit aucune objection à la construction du restaurant, en modifiant toutefois sensiblement les faits car il indique que « *je n'ai obtenu son consentement qu'en lui promettant d'insister auprès de vous pour qu'on n'y serve pas de boissons alcooliques* »⁹⁴⁶. Cela se justifie pleinement. Après tout, il faut donner au prince une position favorablement forte dans les tractations avec DUVENT. HAMELIUS en profite également pour glisser une requête concernant les employés et fonctionnaires luxembourgeois travaillant au château qui souhaitent être exonérés des charges dues à la présence des troupes françaises dans la ville⁹⁴⁷. La réponse de DUVENT va alors dans ce sens, dans la mesure où il écrit au général

⁹⁴⁰ AMgdl 5360 *Ibidem*. Lettre de DUVENT du 17 mai 1921 à l'attention d'HAMELIUS, justifiant la présence du restaurant.

⁹⁴¹ AMgdl 5360 *Ibidem*. Télégramme d'HAMELIUS à DUVENT du 12 mai 1921 lui demandant des explications sur la construction du restaurant et du champ de courses.

⁹⁴² AMgdl 5360 Télégramme de DUVENT à l'attention d'HAMELIUS, 13 mai 1921.

⁹⁴³ AMgdl 5360 *Ibidem*. Lettre manuscrite d'HAMELIUS datée du 19 mai 1921 rapportant les propos du prince Félix.

⁹⁴⁴ AMgdl 5360 *Ibidem*.

⁹⁴⁵ AMgdl 5360 *Ibidem*.

⁹⁴⁶ AMgdl 5360 *Ibidem*. Lettre d'HAMELIUS à DUVENT le 22 mai 1921.

⁹⁴⁷ AMgdl 5360 *Ibidem*.

DEGOUTTE⁹⁴⁸ pour demander ladite exonération⁹⁴⁹. L'inauguration de l'exposition est prévue pour le 11 juin. Une invitation doit être envoyée à HAMELIUS qui prétend, le 24 juin, ne l'avoir jamais reçue⁹⁵⁰.

L'exposition est de grande ampleur. Pour sa réalisation, de nombreux musées français et des artistes collaborent. Ainsi, des œuvres de DE CHAVANNES, de DEGAS, de MANET, de MONET, de RENOIR se côtoient, mais aussi de PISSARO, de CEZANNE, de GUILLAUMIN ou encore de TOULOUSE-LAUTREC. Ainsi que de jeunes artistes, tels que Jules FLANDRIN, LAPARDE, OTTMANS, entre autres⁹⁵¹. A côté des œuvres artistiques, une partie de l'exposition est consacrée au « savoir-faire français ». Des fabricants de meubles présentent leurs nouveaux mobiliers. Des orfèvres, des céramistes et des verriers exposent leurs nouvelles collections. Une immense exposition sur « *l'art de la décoration intérieure depuis le Directoire* » s'affiche également. Le théâtre est à l'honneur, où doivent être jouées les nouveautés de l'opéra et de la Comédie-Française. L'objectif de l'opération est double : le premier est de présenter la culture française auprès des populations rhénanes pour attirer une certaine sympathie envers la France. L'ampleur de l'événement veut amener des Français à venir à court terme en Rhénanie pour visiter l'exposition et sur le long terme des Rhénans à venir en France pour apprendre le savoir-faire français. Le second, lui, est d'ordre diplomatique. Montrer aux yeux des Allemands, mais aussi des Alliés occupant la Rhénanie, que la France, même après quatre années de guerre, n'a rien perdu de sa créativité ni de sa maîtrise dans les Arts. C'est également dans une optique de concurrencer les Arts décoratifs munichois, en plein retour sur le devant de la scène⁹⁵². Dans ce domaine, il y a une véritable volonté de prendre le dessus par rapport à l'exposition des « architectes et décorateurs munichois » venus à Paris en 1910⁹⁵³. L'exposition intéresse hautement l'Autorité militaire française, dans la mesure où le général DEGOUTTE met à disposition tous les moyens nécessaires pour sa réalisation et son bon fonctionnement⁹⁵⁴.

⁹⁴⁸ Jean-Marie DEGOUTTE (1866-1938). Général de l'Armée française. En 1919, il est chargé de la rédaction des clauses militaires du Traité de Versailles. Commandant de l'Armée du Rhin, il est en charge de l'occupation de la Ruhr de 1923 à 1925. Par la suite, il participe grandement à l'élaboration de la ligne de défense le long de la frontière alpine (la « ligne Maginot alpine »).

⁹⁴⁹ AMgdl 5360 *Ibidem*. Lettre de DUVENT à HAMELIUS le 30 mai 1921.

⁹⁵⁰ AMgdl 5360 *Ibidem*. Lettre d'HAMELIUS à DUVENT le 24 juin 1921.

⁹⁵¹ KOSTKA A., *Les Beaux-Arts et la « pénétration pacifique des esprits » - l'Exposition d'art français de Wiesbaden en 1921*, Etudes Germaniques, t.4, n°256, 2009, p. 983.

⁹⁵² *Ibidem*, p. 989.

⁹⁵³ *Ibidem*, p. 991

⁹⁵⁴ AMgdl 5360 *Ibidem*. Lettre de DUVENT à HAMELIUS le 30 mai 1921.

Mais l'exposition est quasiment un échec. Dans le domaine de la presse, peu ou presque pas de publicité en est faite, aussi bien en France qu'en Allemagne⁹⁵⁵. En Allemagne, cela est dû non seulement à un sentiment nationaliste et souvent anti-français basique, mais également à une association trop évidente de l'exposition à de la propagande⁹⁵⁶. Une des conséquences directes, pour l'Art allemand, est une augmentation des subventions attribuées par l'Etat, dans ce domaine, tant pour la créativité que pour les expositions à travers l'ensemble du pays⁹⁵⁷. En France, la critique est double. D'une part, il y a le refus de participer, pour le public comme pour les artistes, à une énième opération de propagande alors que la guerre est terminée⁹⁵⁸. D'autre part, dans un rejet beaucoup plus « internationaliste », les artistes et professeurs refusent d'associer l'Art à un nationalisme en particulier⁹⁵⁹. Sans parler que Wiesbaden étant loin, cela n'attire nullement le public français. Si, d'un point de vue artistique, l'exposition est réussie, pour ce qui est du public et de l'impact politique qu'elle aurait dû avoir, c'est un échec. Le déboire se répercute également sur la famille grand-ducale dans la mesure où, faute d'intérêt pour le lieu en lui-même, mais aussi combiné en parallèle avec les évolutions politiques et diplomatiques concernant la Rhénanie, le Gouvernement français ne voit plus aucun intérêt à acheter le château. Celui-ci ne sera vendu qu'en 1935 au *Land* de Prusse.

- **L'importance du réseau ferroviaire luxembourgeois dans l'occupation de la Ruhr**

Le réseau Guillaume-Luxembourg, rattaché à l'A.C.A.L depuis 1920, est d'une importance stratégique pour l'Etat-major français. Les lignes de communications qu'il représente permettent d'acheminer hommes et matériels directement au cœur de la Rhénanie. Cependant, en 1922, la question de faire passer des troupes sur le territoire luxembourgeois via le réseau ferroviaire n'est toujours pas élucidée. La double administration mise en place, suivant les tractations politiques franco-belges, oblige à obtenir l'accord de la Belgique et le déplacement de troupes sur le territoire luxembourgeois, surtout depuis l'entrée du Luxembourg au sein de la S.D.N., contraint dorénavant à avoir un accord diplomatique en bonne et due forme. Jusqu'alors, faire transiter une telle quantité d'hommes et de matériels

⁹⁵⁵ KOSTKA A., *Ibidem* p. 992

⁹⁵⁶ *Ibidem* p. 992.

⁹⁵⁷ *Ibidem* p. 994.

⁹⁵⁸ *Ibidem* p. 992.

⁹⁵⁹ *Ibidem* p. 994.

sur le territoire luxembourgeois n'est pas une obligation. Le transit via la Sarre suffit en lui-même, si bien que, même si la question revient de temps en temps dans les cercles diplomatiques français, elle n'est pas tranchée⁹⁶⁰, d'autant que, l'accord de principe avec le Gouvernement luxembourgeois ne semblant pas poser problème, la politique de REUTER, depuis 1918, allant dans le sens des demandes du Gouvernement français, c'est surtout l'accord belge qui est nécessaire. Aussi, jusqu'en 1921, il n'est nullement question de donner à HYMANS un moyen de pression dans les tractations concernant l'avenir du Luxembourg. En 1922, la situation évolue néanmoins. La question de l'indépendance du Luxembourg et du maintien de la dynastie étant réglée, celle du transport de troupes peut être traitée, sans influencer sur ces dernières. Les préparatifs pour l'occupation de la Ruhr et sa mise en application nécessitent la combinaison de deux moyens : la rapidité, pour éviter toute réaction allemande et la participation de la Belgique, pour sortir l'opération d'un cadre purement franco-allemand. Les Etats-Unis se sont totalement désengagés des questions européennes et tandis que le Royaume-Uni est défavorable à toutes interventions sur le sol allemand, seule la Belgique, peut donner un caractère « allié » à l'opération.

Pour l'aspect rapidité, la possibilité d'utiliser le réseau ferroviaire luxembourgeois est nécessaire dans deux axes : l'axe Nord – Sud ; il s'agit là, d'utiliser le Guillaume-Luxembourg pour acheminer des troupes depuis Thionville et surtout assurer prioritairement le ravitaillement en cas d'occupation de la Ruhr⁹⁶¹. L'axe Est – Ouest (Autelbas – Luxembourg – Wasserbillig) fait la jonction, via la Belgique, avec les unités stationnées dans le nord de la France⁹⁶². Pour les deux, cela implique l'accord de la Belgique, tant pour l'axe Nord – Sud que pour l'axe Est – Ouest et pour ce dernier, il faut obtenir le droit de traverser le territoire belge. Le 25 février 1922, l'attaché militaire français à l'ambassade de France à Bruxelles est chargé de prendre contact avec le commandant en chef d'Etat-major belge MAGLINSE pour commencer à aborder cette question. Le général MAGLINSE présente alors la dualité de la question d'un accord de libre passage de troupes du point de vue belge⁹⁶³. D'un côté, le Gouvernement belge estime « *être en présence d'une demande d'utilisation sans restrictions des Chemins de fer luxembourgeois en cas d'hostilités, que cela*

⁹⁶⁰ S.H.D. 7 N 2732 Télégrammes : participations à l'occupation de la Ruhr, relations avec le Luxembourg.

⁹⁶¹ S.H.D. 7 N 4054 : [Dossier 1] Négociations au sujet de l'utilisation militaire du réseau de chemin de fer Guillaume Luxembourg (1920 – 1933); [Dossier 2] renseignements divers sur les chemins de fers luxembourgeois et cartes du réseau ferroviaire (1922 – 1937).

⁹⁶² S.H.D. 7 N 4054 : *Ibidem*. Lettre de FOCH à André LEFEVRE (ministre de la Guerre de janvier à décembre 1920). 4 juin 1920.

⁹⁶³ S.H.D. 7 N 2720 Question du chemin de fer luxembourgeois. Rapport de l'entretien du général SEROT ALMERAS LATOUR avec MAGLINSE le 25 février 1922.

*pourrait donc viser tous les cas possibles de guerre de la France et de l'Allemagne »*⁹⁶⁴. En d'autres termes, la France doit pouvoir, même dans le cadre d'une occupation militaire hors guerre déclarée, pouvoir utiliser le réseau. D'un autre côté, « *le Gouvernement du Roi estimait qu'on ne pouvait reconnaître à [la France] le droit d'utilisation de ces chemins de fer que dans la seule éventualité d'une agression non provoquée de l'Allemagne, c'est-à-dire dans le seul cas où devait jouer l'accord militaire franco-belge »*⁹⁶⁵. Concernant MAGLINSE, son avis personnel est également révélateur d'un troisième point de vue sur la question, affirmant que « *je vois plus large que le ministre des Affaires étrangères*⁹⁶⁶ *et je propose que ce droit soit étendu à toutes les éventualités où la France serait entraînée dans une guerre avec l'Allemagne du fait de la non observation par cette dernière des clauses du Traité de Paix, alors même que la Belgique ne serait pas amenée à intervenir »*⁹⁶⁷. Autant dire que cette dernière solution serait celle qui conviendrait le mieux à l'Etat-major français. Elle permettrait à la France, dans le cas où l'Allemagne déclarerait la guerre à un autre pays, tel que la Pologne ou la Tchécoslovaquie, de pouvoir utiliser les réseaux, même si la Belgique reste neutre⁹⁶⁸. Du côté belge, les détracteurs de toute forme d'accord se regroupent autour de JASPAR⁹⁶⁹. Celui-ci n'est pas contre une intervention belge en cas de renforcement de l'occupation en Allemagne, mais il cherche, avant tout, à détacher la Belgique de la politique française⁹⁷⁰. Son objectif est d'empêcher la France de développer une politique rhénane, de renforcer ses liens avec la Grande-Bretagne, tout en prenant ses distances avec la France, et d'obtenir les garanties suffisantes pour les réparations allemandes⁹⁷¹. L'attaché militaire français se méfie de lui, jugeant que « *M. Jaspar depuis de nombreux mois use de procédés dilatoires inadmissibles pour retarder la solution de la question »*⁹⁷². D'une certaine façon, c'est un retour d'une énième question luxembourgeoise qui se présente alors. La résolution de celle-ci ne peut se régler qu'à travers celle de la participation, ou non, de la Belgique dans l'occupation de la Ruhr.

⁹⁶⁴ S.H.D. 7 N 2720 *Ibidem*.

⁹⁶⁵ S.H.D. 7 N 2720 *Ibidem*.

⁹⁶⁶ Henri JASPAR.

⁹⁶⁷ S.H.D. 7 N 2720 *Ibidem*.

⁹⁶⁸ S.H.D. 7 N 2720 *Ibidem*.

⁹⁶⁹ Henri JASPAR (1870 – 1939). Homme politique belge. Député de Liège en 1919 et participant à la Conférence de la paix, il devient ministre de l'Intérieur en 1920. De 1920 à 1924 il est ministre des Affaires étrangères. Premier ministre de Belgique de 1926 à 1931.

⁹⁷⁰ BUSSIERE E., *La France, la Belgique et l'organisation économique de l'Europe, 1918 – 1935*, Edition du Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1992, p. 162.

⁹⁷¹ *Ibidem*, p. 162.

⁹⁷² S.H.D. 7 N 2720 *Ibidem*.

Pour ce qui est du Luxembourg, la question semble, aux premiers abords, beaucoup moins complexe, la demande devant s'opérer par MOLLARD auprès de REUTER. Le 3 février 1922, MOLLARD demande explicitement à REUTER si le gouvernement luxembourgeois accepte le passage de troupes françaises en direction de l'Allemagne, que ce soit en cas de guerre déclarée ou non⁹⁷³. Mais REUTER adopte une attitude réservée. Il refuse de prendre l'engagement, argumentant que la France et la Belgique doivent avant tout se mettre d'accord sur la question avant que le Gouvernement luxembourgeois ne prenne position. REUTER craint le retour d'une polémique au sein de la Chambre⁹⁷⁴. Mais le Ministre d'Etat essaye de temporiser son attitude, en terminant la rencontre par une ouverture possible sur cette question, à savoir que « *le cas échéant, si les troupes françaises traverseraient le Grand-Duché, personne ne protesterait, car tout le monde s'y attend et espère même que la France prendra la défense du pays* »⁹⁷⁵. A charge donc au Gouvernement français de trouver le moyen de mettre la Belgique de son côté, le Luxembourg suivra.

La situation semble bloquée, en ce début d'année 1922, devant le refus belge d'accepter le libre passage des troupes, sans guerre officiellement déclarée face à l'Allemagne. Ce sont les difficultés de paiement du *Reich* concernant les indemnités de guerres qui font basculer le Gouvernement belge du côté de l'opinion française. En effet, l'année 1922 est marquée par deux événements. D'un côté, les Etats-Unis exigent le règlement des dettes contractées par les Etats Alliés durant la guerre. Dans l'incapacité immédiate de pouvoir régler directement, le gouvernement POINCARE souhaite lier le règlement de la dette à celle des réparations dues par l'Allemagne dans le cadre du Traité de Versailles⁹⁷⁶. POINCARE envisage de pousser le Gouvernement allemand à effectuer un emprunt international, pour que celui-ci paie les réparations de guerre le plus rapidement possible⁹⁷⁷. De plus, l'objectif d'éviter à l'Allemagne de se reformer rapidement encourage à maintenir une pression diplomatique, voire militaire. Le Gouvernement allemand, exsangue, est dans l'incapacité de régler les sommes demandées par la France et refuse d'effectuer cet emprunt international⁹⁷⁸, au point même, que, le Gouvernement demande un moratoire auprès de la Commission des réparations à Versailles. POINCARE, en collaboration avec

⁹⁷³ S.H.D. 7 N 4054 Rapport de MOLLARD suite à son entretien avec REUTER. 3 février 1922.

⁹⁷⁴ S.H.D. 7 N 4054 *Ibidem*.

⁹⁷⁵ S.H.D. 7 N 4054 *Ibidem*.

⁹⁷⁶ ARTAUD D., *A propos de l'occupation de la Ruhr*, Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine. Tome XVII, Paris, Janvier-Mars 1970, p. 9.

⁹⁷⁷ *Ibidem* p. 11.

⁹⁷⁸ *Ibidem* p. 11.

l'Etat-major français, envisage d'occuper militairement la Ruhr dès juin 1922⁹⁷⁹. Le choix de la région industrielle consiste à mettre la main sur la production allemande de charbon et ainsi utiliser ce moyen de pression pour forcer le Gouvernement allemand, ou, à défaut, se servir directement⁹⁸⁰. Le Premier ministre du Royaume-Uni, non partisan d'une intervention, refuse. Au nom d'un règlement des dettes envers les Etats-Unis, LLOYD GEORGE préfère faire de l'Allemagne un futur partenaire économique. Le Gouvernement français trouve alors le soutien espéré auprès du Gouvernement belge dont le pays est le bénéficiaire prioritaire des réparations, selon les clauses du Traité. Le 8 mars 1922, un accord de principe est trouvé entre les Etats-majors français et belges⁹⁸¹. Cet accord *« prévoit l'utilisation pour les troupes alliées, du réseau Luxembourgeois, dans les cas rentrant dans l'application de l'accord militaire franco-belge, ou, même en temps de paix, pour le maintien du Traité de Versailles »*⁹⁸². L'accord belge semblant gagné, la situation paraît être résolue. Les tractations en vue de permettre la circulation des troupes françaises à travers la Belgique et surtout le Luxembourg ne semblent donc plus à acquérir. D'autant plus que les paroles de REUTER, même si cela n'engage pas le Gouvernement luxembourgeois, semblent aller dans le sens voulu par POINCARE.

- **Le retour de la « question du réseau ferroviaire » : le libre passage en échange d'un appui Français**

Même si les deux Etats-Majors se sont mis d'accord sur le principe, le Gouvernement belge tente d'utiliser la situation à son avantage. En effet, JASPARD souhaite profiter de la nécessité pour l'Armée française d'utiliser les réseaux ferroviaires pour négocier à nouveau les clauses concédées antérieurement par HYMANS, au sujet de l'exploitation des lignes luxembourgeoises. Le 14 juillet 1922, il présente un projet dans lequel l'exploitation de l'ensemble du réseau reviendrait à une seule compagnie ferroviaire⁹⁸³. Son idée est de fusionner toutes les lignes en une compagnie indépendante de toutes autres étrangères. En cela, il s'appuie sur la convention signée en juin 1921 entre le Gouvernement luxembourgeois

⁹⁷⁹ *Ibidem* p. 11.

⁹⁸⁰ *Ibidem* p. 11.

⁹⁸¹ S.H.D. 7 N 4054 Accord entre l'Etat-major français et l'Etat-major belge concernant l'utilisation militaire du réseau de chemin de fer luxembourgeois. 8 mars 1922.

⁹⁸² S.H.D. 7 N 4054 *Ibidem*.

⁹⁸³ S.H.D. 7 N 4054 Lettre de JASPARD à MARGERIE (Ambassadeur de France à Bruxelles). 14 juillet 1922.

et le Gouvernement belge qui projette, à long terme, d'établir une compagnie autonome⁹⁸⁴. Ici, en l'occurrence, c'est une façon de récupérer le Guillaume-Luxembourg de la mainmise française. Il se veut défenseur des intérêts luxembourgeois et préconise que la représentation de la France soit sujette des délégués belges de la nouvelle compagnie. Argumentant en cela que « *les buts poursuivis par les réseaux belges et français sont communs[...]. Dans ces conditions, le Gouvernement du Roi estime que la présence de délégués belges au sein du Conseil d'administration ou de contrôle suffit à la défense des intérêts franco-belges* »⁹⁸⁵. Il souhaite ainsi éclipser la France de toute gestion des chemins de fer. Dans un premier temps, le Gouvernement français refuse, sur recommandations de son état-major, mais il sait qu'il faut absolument trouver un accord le plus rapidement possible, en vue de l'occupation de la Ruhr. Le 18 septembre, JASPARD envoie la proposition de fusion du réseau directement au Gouvernement luxembourgeois⁹⁸⁶. Cette fois-ci, il exprime explicitement qu'il « *voudrait que le Gouvernement belge eût la majorité dans le Conseil* »⁹⁸⁷. REUTER accepte de faire examiner la proposition par le Gouvernement luxembourgeois, mais il ne cache pas à MOLLARD qu'une telle demande ne peut pas être acceptée à la Chambre⁹⁸⁸.

Cette fois, le Gouvernement français est dans l'obligation de consentir aux conditions. En effet, non seulement le transit via le Luxembourg est en jeu, mais également, celui via la Belgique, peut-être même, à plus grande échelle, la participation de la Belgique à l'occupation de la Ruhr planifiée par POINCARE, depuis juin. Le 22 novembre 1922, un accord entre les deux gouvernements, concernant la gestion du réseau ferroviaire luxembourgeois, est ainsi établi⁹⁸⁹. La France accepte de se retirer de la gestion en échange de garanties. Celles-ci, d'ordres économiques, commerciaux et stratégiques, permettent à la France de pouvoir utiliser le réseau sans aucune restriction. Surtout, « *à titre exceptionnel* »⁹⁹⁰, elles incluent à cela l'application du Traité de Versailles en temps de paix. Ainsi, l'Armée française peut « *en tout temps, utiliser ce Réseau pour ses besoins stratégiques, tant pour l'application du Traité de Versailles que pour toute opération militaire qu'elle serait amenée à engager seule, sans que joue la convention militaire franco-belge, ou avant que joue cette convention* »⁹⁹¹. Ce

⁹⁸⁴ S.H.D. 7 N 4054 *Ibidem*.

⁹⁸⁵ S.H.D. 7 N 4054 *Ibidem*.

⁹⁸⁶ S.H.D. 7 N 4054 Rapport de MOLLARD à MILLERAND, 18 septembre 1922.

⁹⁸⁷ S.H.D. 7 N 4054 *Ibidem*.

⁹⁸⁸ S.H.D. 7 N 4054 *Ibidem*.

⁹⁸⁹ S.H.D. 7 N 4054 Note sur l'utilisation des Chemins de fer du grand-duché de LUXEMBOURG pour les Transports militaires français. 22 novembre 1922.

⁹⁹⁰ S.H.D. 7 N 4054 *Ibidem*.

⁹⁹¹ S.H.D. 7 N 4054 *Ibidem*.

choix de se plier aux demandes belges est également significatif de la politique française concernant le Luxembourg. En effet, la « *trouée du Luxembourg* » est déjà acquise à la cause française à travers REUTER dont la politique est plutôt francophile. D'un autre côté, le Gouvernement et l'Etat-major français font le choix qu'entre une énième question luxembourgeoise et l'affaiblissement de l'Allemagne, combattre l'ennemi est prioritaire. Cette logique s'inscrit donc toujours dans celle établie depuis 1918. La Belgique s'en tient à une vision régionale : le Luxembourg à tout prix et par tous les moyens. Tandis que, pour la France, le Luxembourg reste un outil dans le cadre d'un dessein beaucoup plus grand : combattre l'Allemagne.

En automne 1922, le Gouvernement allemand est accusé de ne pas verser volontairement le montant prévu des sommes demandées en tant que réparations, dans le cadre du Traité de Versailles. L'arrêt des livraisons de bois devient le prétexte tout trouvé pour justifier l'occupation de la Ruhr qui commence le 11 janvier 1923⁹⁹². Le transit des troupes via le Luxembourg prend le nom de « plan P. »⁹⁹³. Les lignes ferroviaires sont ainsi utilisées, dans un premier temps, dans l'axe Autelbas-Luxembourg-Wasserbillig permettant de faire la jonction, via la Belgique, des unités cantonnées dans le nord de la France. Puis, dans un second temps, interviennent les lignes de l'axe Nord-Sud qui devient important pour permettre l'acheminement de ravitaillement directement pour la Ruhr depuis Thionville⁹⁹⁴. Au moment de l'application du plan, le 11 janvier, le Grand-Duché devient le lieu de transit de centaines de soldats en partance pour la Ruhr. La présence du 20^e B.C.P. à Luxembourg rattaché au VI^e corps à Metz est pleinement intégrée dans le dispositif, celui-ci devant assurer la garde des points stratégiques ainsi que du réseau ferroviaire.

B) Une présence militaire française de moins en moins justifiable

A partir de 1923, s'amorce la question du maintien ou du retrait de la garnison française à Luxembourg. Que ce soit pour le Gouvernement français ou luxembourgeois, chacun voit, de moins en moins, l'intérêt de la maintenir. Au Luxembourg, les critiques concernant cette présence militaire ne sont pas nouvelles. Toutefois, REUTER se fait le

⁹⁹² BECKER J.-J., BERSTEIN S., *Victoires et frustrations (1914-1929)*, Collection Nouvelle histoire de la France contemporaine t.12, Edition Points, 1990, p. 215.

⁹⁹³ S.H.D. 7 N 2416 Organisation de la mobilisation des troupes de la Sarre et du Luxembourg (1923)

⁹⁹⁴ S.H.D. 7 N 2416 *Ibidem*.

défenseur de son maintien, au nom de la protection du Gouvernement et de l'Etat. Seule, la refonte complète du Corps des Volontaires peut permettre à l'Etat de se doter d'une force militaire suffisante pour assurer cette protection. De son côté, le Gouvernement français juge, de plus en plus, que l'emploi du 20^e B.C.P. est nécessaire ailleurs, surtout dans la Ruhr. La garantie obtenue pour la libre circulation sur le réseau ferroviaire ainsi que la fin de la reconstruction du Corps des Volontaires finissent par rendre injustifiée la présence de la garnison et amener à son départ.

- **Les critiques sur la présence de la garnison :**

Que ce soit pour le Gouvernement français ou le Gouvernement luxembourgeois, maintenir la garnison française à Luxembourg semble primordiale jusqu'en 1921. En effet, pour l'Etat-major français, celle-ci doit être maintenue au nom des questions stratégiques concernant l'Allemagne. Pour le Luxembourg, c'est avant tout dans le but de défendre le gouvernement et la dynastie, les événements du 9 janvier et du 13 août 1919 en prouvent la nécessité. Toutefois, en 1920, les premières critiques de la Chambre commencent à apparaître. Le 27 février 1920, les députés de gauche à la Chambre posent la question du maintien de la garnison⁹⁹⁵. Les résultats du référendum tendent à montrer que, dorénavant, le Luxembourg peut se passer de celle-ci, au nom de la confirmation de la souveraineté nationale. Trois ordres du jour sont présentés par les socialistes pour que la garnison soit retirée au nom du gouvernement. Chacune est refusée. En effet, REUTER se justifie en invoquant que c'est pour se protéger des troubles et garantir la protection du pays que la garnison doit être maintenue. Les députés socialistes accusent alors REUTER de jouer le jeu des capitalistes français et non pas d'assurer les intérêts du pays. Même si REUTER réussit à éviter « l'affaire d'Etat », l'association de la garnison à une ingérence française commence à devenir l'argument des opposants. Par la suite, la seconde grande remise en question intervient au moment de l'entrée du Grand-Duché dans la S.D.N. Comme vu précédemment, le stationnement de la garnison est considéré comme un argument pouvant empêcher l'acceptation du pays au sein de l'organisation. REUTER se fait toujours le défenseur de cette présence, mais, même si le Luxembourg entre dans la S.D.N., il devient évident que, sur le long terme, la garnison doit

⁹⁹⁵ A.E.B. Classement B 1 ; 1920 ; n°1519. Compte rendu de la séance du vendredi 27 février 1920.

partir. Toutefois, le Corps des Volontaires doit être opérationnel pour garantir suffisamment la sécurité interne du pays.

De son côté, le Gouvernement français n'est pas exempt de critiques. Critiques externes, provenant du Gouvernement belge qui, durant toute la « question luxembourgeoise », accuse la garnison d'être le « cheval de Troie » d'une future annexion. Critiques internes, dans la mesure où chacune des interventions de la garnison au Luxembourg est reprochée au nom d'une ingérence dans un pays neutre, ou encore, accusée de soutenir le capitalisme lorsque les critiques viennent des milieux de gauche. Pourtant, tant que toutes les garanties sur la sécurité de la « *trouée luxembourgeoise* » ne sont pas obtenues, l'Etat-major fait pression pour la maintenir. A partir du moment où la libre circulation sur le réseau ferroviaire est actée, même si cela implique une seule compagnie aux mains de la Belgique, l'Etat-major voit de moins en moins l'intérêt d'y conserver la présence française. En effet, à compter du 9 juillet 1923, le 20^e B.C.P. est jugé plus utile dans les territoires occupés allemands⁹⁹⁶. Les troubles occasionnés par l'occupation de la Ruhr nécessitent d'y ramener encore plus d'unités et de remplacer celles déjà présentes dans la Sarre. De son côté, le Gouvernement juge que la présence militaire française est de moins en moins intéressante. En juillet 1923, MILLERAND répond en ce sens à une lettre du ministre de la Guerre et des Pensions. MAGINOT indique qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que la garnison soit retirée, du moment que la libre circulation des troupes soit assurée et que ladite garnison puisse être rétablie, si besoin, pour protéger les voies de communications⁹⁹⁷. De son côté, MILLERAND subordonne la présence de la garnison au bon vouloir du Gouvernement luxembourgeois. Il invoque, à ce titre, que « *nous ne pouvons réclamer, du Luxembourg, comme un droit la faculté de tenir garnison dans le Grand-Duché, d'utiliser à notre gré les chemins de fer luxembourgeois ou d'assurer militairement la garde de ce réseau. [...] [si le Gouvernement luxembourgeois] a également prévu comme une éventualité naturelle le passage de nos troupes à travers le Grand-Duché, il s'est refusé, cependant, à prendre aucun engagement à cet égard* »⁹⁹⁸. Cette décision a deux grandes conséquences : par cela, le Gouvernement français reconnaît, dans les faits, l'intégrité et l'indépendance du Grand-Duché, le détachant d'une quelconque subordination aux intérêts français, mais aussi que la garnison est véritablement au service du Luxembourg. Ainsi, le choix de retirer la garnison est

⁹⁹⁶ S.H.D. 7 N 2416 Organisation de la mobilisation des troupes de la Sarre et du Luxembourg (1923). Lettre de MAGINOT au général commandant les troupes de la Sarre.

⁹⁹⁷ S.H.D. 7 N 4054 Note de MILLERAND, juillet 1923.

⁹⁹⁸ S.H.D. 7 N 4054 *Ibidem*.

donc subordonné au Gouvernement luxembourgeois et à la finalisation de la réorganisation du Corps des Volontaires.

- **Le renouveau du Corps des Volontaires :**

Après les événements du 9 janvier 1919, le Corps est dissout. Il est cependant nécessaire, selon REUTER, qu'il soit reconstruit pour assurer une certaine indépendance et maintenir l'ordre dans le pays. Toutefois, le Corps doit perdre son caractère de « milice » pour devenir une unité semi-professionnelle, aussi bien dans la formation, l'équipement des hommes que dans l'encadrement des officiers. Lors du passage de FOCH à Luxembourg dans le cadre de la signature du Traité de Versailles en juin 1919, celui-ci émet l'idée que cette réorganisation s'opère directement au travers d'instructeurs français⁹⁹⁹. Après un entretien avec REUTER à ce sujet, il préconise le commandant FLEURIOT, du 118e R.I. pour cette mission. Celui-ci accepte le principe, mais reste prudent, dans la mesure où accepter directement la formation de cette armée par la France reviendrait à envoyer un message négatif à la Belgique¹⁰⁰⁰. Lorsqu'en 1919, le projet de former à nouveau une armée luxembourgeoise prend forme, REUTER propose la solution suivante : intégrer les futurs officiers à Saint-Cyr pour qu'ils puissent bénéficier d'une formation approfondie et professionnelle¹⁰⁰¹. Quinze candidats luxembourgeois sont ainsi sélectionnés par le corps des officiers luxembourgeois et validés par le Gouvernement. Ceux-ci subissent un examen pour lequel treize sont admis à l'école à titre « étrangers »¹⁰⁰². Pendant ce temps, la troupe est engagée et formée. C'est ainsi qu'elle participe à la journée du 13 août 1919, sans toutefois être encore opérationnelle.

Les futurs officiers arrivent à Paris le 12 novembre 1920. Leurs découvertes par les Autorités belges a lieu le 14 novembre 1920, lors d'une cérémonie à l'Eglise Sainte Rita de Paris, donnée par « l'Œuvre du Soldat luxembourgeois au service de la France »¹⁰⁰³. Eglise de la mission catholique belge de Paris, cette cérémonie rend hommage à tous les soldats

⁹⁹⁹ A.A.E.B. Classement B 1, 1920, n°1519 Rapport sur l'organisation de la Force armée luxembourgeoise. Résultat d'enquête du 28 décembre 1920.

¹⁰⁰⁰ *Ibidem.*

¹⁰⁰¹ *Ibidem.*

¹⁰⁰² *Ibidem.*

¹⁰⁰³ A.A.E.B. Classement B 1, 1920, n°1519 Lettre du 23 novembre 1922 de GAIFFIER demandant des explications sur la présence d'élèves officiers luxembourgeois le 14 novembre 1922.

luxembourgeois tombés lors du conflit. Sont présents toutes les plus hautes autorités françaises : le Président de la République, le Président du conseil, le ministre des Affaires étrangères, les ministres de la Guerre et de l'Intérieur, le président du conseil municipal de Paris, les préfets de la Seine et de la Police, de même que le maréchal FOCH lui-même. C'est alors avec stupéfaction que DE GAIFFIER y découvre treize cadets de Saint-Cyr luxembourgeois servant de garde d'honneur au catafalque où repose un cercueil symbolique. Suite à cette découverte, la légation de Belgique demande des explications au Gouvernement luxembourgeois, dès le lendemain. Celui-ci répond qu'il n'y a aucune communication à faire sur le sujet, d'autant plus que le Grand-Duché se doit de se doter d'officiers compétents, que la première armée du monde serait bien encline à former¹⁰⁰⁴. Le Gouvernement belge s'inquiète néanmoins de cette situation ; des officiers formés en France deviendraient alors de farouches partisans d'un rapprochement, au détriment de la Belgique. Le danger est surtout qu'ils soient dans l'orbite de la légation française du Luxembourg et que cette nouvelle armée luxembourgeoise devienne l'embryon d'un courant annexionniste français¹⁰⁰⁵. Cette crainte est très rapidement écartée lorsque, le 2 décembre 1920, le prince de LIGNE propose au Gouvernement luxembourgeois qu'après leurs années à Saint-Cyr, ces officiers effectuent un stage dans l'Armée belge. Officiellement pour obtenir de l'expérience sur les terrains particuliers du Luxembourg et de la Belgique, officieusement pour les dépolitiser de toutes influences françaises¹⁰⁰⁶. Le Gouvernement luxembourgeois accepte cette proposition ; l'affaire est considérée comme close.

Ces treize aspirants officiers¹⁰⁰⁷, tous engagés entre août 1919 et mars 1920¹⁰⁰⁸, vont suivre la formation de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. Ils font partie de la 107^e

¹⁰⁰⁴ A.A.E.B. Classement B 1, 1920, n°1519 Rapport de la légation belge de Luxembourg

¹⁰⁰⁵ A.A.E.B. Classement B 1, 1920, n°1519 Rapport sur l'organisation de la Force armée luxembourgeoise. Résultat d'enquête du 28 décembre 1920.

¹⁰⁰⁶ A.A.E.B. Classement B 1, 1920, n°1519 *Idem*.

¹⁰⁰⁷ Ces treize aspirants sont : ARENDT Rob. Aug. J. (né le 26/01/1899. Entre en service le 3/04/1920. Quitte le service le 10/01/1923) ; DIEUDONNE Charles Léon (né le 28/11/1892. Entre en service le 4/09/1919. Meurt durant la Seconde Guerre Mondiale) ; ENSCH Fr. Rob. Rodolphe (né le 4/07/1899. Entre en service le 4/09/1919. Quitte le service le 25/06/1923) ; EWERT J. Nicolas Alfred (né le 27/06/1900. Entre en service le 3/04/1920. Quitte le service le 17/02/1923) ; GILSON Jean Joseph (né le 10/11/1898. Entre en service le 3/04/1920. Quitte le service le 23/01/1923) ; GINTER Arthur Th. (né le 20/05/1898. Entre en service le 3/04/1920. Quitte le service le 23/01/1928). HAMILIUS Emile (né le 16/05/1897. Entre en service le 17/01/1920. Quitte le service le 23/01/1923. Décédé le 7/03/1971) ; HOSCHEID Eugène (né le 5/11/1900. Entre en service le 4/09/1919. Quitte le service le 4/01/1923) ; MÜLLER Jean P. Louis (né le 10/08/1900. Entre en service le 18/04/1920. Quitte le service le 4/11/1923) ; STEFFEN Aloyse (né le 09/03/1901. Entre en service le 4/09/1919) ; THILMANY Antoine (né le 8/05/1896. Entre en service le 4/09/1919. Quitte le service le 25/06/1923) ; WEBER Paul ; WEIS Joseph (né le 8/02/1896. Entre en service le 18/04/1920. Quitte le service le 23/01/1928).

¹⁰⁰⁸ *Les Luxembourgeois sous-officiers et hommes qui ont servi au corps des Gendarmes et Volontaires (1881 – 1940)*, Extrait du livre *La Force Armée du Grand-Duché de Luxembourg pendant l'époque du 16 février 1881*

promotion 1920-1922, baptisée « *promotion de la Devise du Drapeau* »¹⁰⁰⁹. Tous en sortent diplômés, puis effectuent le stage dans l'Armée belge. Il est intéressant de s'intéresser au devenir de ces aspirants et de faire une digression à ce sujet, tant certains deviennent des figures majeures du Grand-duché. A l'instar de STEFFEN qui devient major dès 1923. Il continue sa carrière militaire et devient, en 1951, commandant du 2e bataillon de l'Armée luxembourgeoise et chargé de l'occupation de Bitbourg¹⁰¹⁰. En 1954, il devient chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne et reçoit le grade de lieutenant-colonel. En 1958, il finit sa carrière avec le grade de colonel.

DIEUDONNE souhaite également continuer dans la carrière militaire. Promu premier lieutenant, il devient, par la suite, capitaine commandant la gendarmerie grand-ducale. En 1940, lors de l'invasion allemande, il est arrêté puis emprisonné à la prison de Moabit, à Berlin. Il y meurt sans que la date exacte ne soit connue. Reconnu « *Mort pour la patrie* », c'est, à ce jour, l'un des seuls officiers luxembourgeois de l'Histoire, tué en service lors d'un conflit, si ce n'est le seul. HAMILIUS est promu premier lieutenant et décide, en 1923, de mettre fin à sa carrière militaire. Déjà membre de l'équipe internationale du Luxembourg de football durant ses années de service et participant à ce titre aux Jeux Olympiques de 1924, il entreprend une carrière politique. Membre du Parti démocrate, il est élu député de 1937 à 1964 avec quelques intermèdes. C'est surtout en tant que bourgmestre de Luxembourg entre 1946 et 1963 et Président des Communes et Région d'Europe de 1953 à 1959 que son parcours politique atteint son paroxysme. HAMILIUS, lors de sa période de footballeur professionnel, joue avec GINTER. Promu lieutenant, comme WEIS, ils mettent fin à leur carrière en 1928. GILSON est promu au grade de lieutenant, mais quitte le Corps dès 1923. Un des parcours les plus atypiques est celui de THILMANY. Finissant avec seulement le grade d'aspirant officier, il quitte l'Armée luxembourgeoise en 1923. Par la suite, il s'engage dans la Légion étrangère française et combat en Afrique du Nord. Le 15 mars 1927, alors lieutenant au 1er régiment étranger, il obtient sa nationalité française. Il est radié des cadres de l'armée, le 8 novembre 1951, avec le grade de chef de bataillon. Pour les six autres cadets, ceux-ci finissent tous avec le grade d'aspirant officier et quittent le Corps en 1923. Ils

au 16 février 1931, et complété par les données du *Livre du Souvenir, Compagnie de Volontaires, 1881-1940* par l'Association des Anciens Militaires Luxembourgeois, 2009, 39 pages.

¹⁰⁰⁹ A l'origine, l'Ecole de Saint-Cyr a pour devise « *Ils s'instruisent pour vaincre* ». Après la défaite de 1870, la devise devient « *Ils s'instruisent pour défendre la patrie* ». Après la victoire de 1918, l'Ecole retrouve sa devise d'origine. La 107^e promotion est la première à l'avoir de nouveau sur son drapeau, d'où son nom.

¹⁰¹⁰ Bitburg est une commune du Land de Rhénanie-Palatinat, (Allemagne). A partir de 1945, la ville est occupée par l'armée luxembourgeoise jusqu'en 1955, puis les troupes françaises les remplacent.

intègrent, par la suite, la fonction publique luxembourgeoise et deviennent ainsi des pièces maîtresses de l'appareil administratif à diverses échelles.

De son côté, le Gouvernement Luxembourgeois entreprend une grande réforme du Corps des Volontaires¹⁰¹¹. Le 9 janvier 1920, une première étude sur les possibilités du devenir du Corps est effectuée. La commission en charge de l'affaire prend comme modèle l'étude réalisée par Eugène LAZARD¹⁰¹² en 1909. Celui-ci a effectué, à l'époque, une recherche générale sur les possibilités matérielles et humaines pour le Luxembourg, ainsi que l'analyse du cas d'autres pays neutres européens dans différents domaines (organisation défensive, question de la conscription, service militaire, création d'un Conseil militaire, etc.)¹⁰¹³. Dans le rapport d'une cinquantaine des pages, LAZARD se présente comme un défenseur d'un service militaire. Il juge que cela « *ne nécessite pas un grand sacrifice de la part de la population et il permet de réduire au minimum les dépenses incombant à l'Etat* »¹⁰¹⁴. Il ajoute que « *il ne serait pas perdu, le temps passé sous les drapeaux par les jeunes Luxembourgeois. Elevant le niveau moral et social de cette population saine, vigoureuse et active, l'armée les rendra formés, doués d'un puissant coefficient d'utilisabilité sociale, grandis dans les efforts individuels et par les efforts collectifs* »¹⁰¹⁵. Il est intéressant d'y retrouver les mêmes arguments, d'un service militaire « soudant et nivelant par le haut » la société, que dans d'autres pays tels qu'en France. LAZARD propose dans son écrit d'amener l'Armée luxembourgeoise à un effectif de mille cinq cents hommes. REUTER utilise ce rapport pour ses arguments en faveur de l'entrée du Grand-Duché dans la S.D.N., portant, quant à lui, l'effectif à deux mille cinq cents hommes. Par la suite, REUTER présente à la Chambre un premier projet, le 9 février 1920¹⁰¹⁶. Dans l'optique de pouvoir présenter le Grand-Duché comme pouvant se défendre lui-même, il propose d'amener les effectifs de l'armée au maximum de trois mille hommes. Il se base sur le chiffre des deux mille quatre cents Luxembourgeois atteignant l'âge de 18 ans, renforcé par des militaires de carrières et des volontaires. Le service militaire s'effectue sur 3 ans, par tirage au sort pour une même classe, pour éviter que toute une tranche d'âge ne serve sous les drapeaux. Le Corps des Volontaires forme la base et l'encadrement de cette future armée. L'étude est refusée en l'état, demandant à être retravaillée durant toute l'année 1920. Mais fin 1920, le projet d'un service

¹⁰¹¹ A.N.L. M-01791 Avant-projet de loi portant réorganisation de la Force armée.

¹⁰¹² Eugène LAZARD (? , ?) Capitaine commandant de compagnie dans la garde civique belge.

¹⁰¹³ A.N.L. M-01791 Avant-projet de loi portant réorganisation de la Force armée. *Ibidem*.

¹⁰¹⁴ A.N.L. M-01791 *Ibidem*.

¹⁰¹⁵ A.N.L. M-01791 *Ibidem*.

¹⁰¹⁶ A.N.L. M-01791 *Ibidem*.

militaire est ajourné, suite à l'entrée dans la S.D.N. et à la solution de s'engager sur un référendum pour éclaircir cette question.

Dès le 30 juin 1923, REUTER s'entretient confidentiellement avec MOLLARD au sujet de la garnison¹⁰¹⁷. L'Etat-major français souhaite récupérer le 20^e B.C.P. pour l'affecter ailleurs, tandis que le Gouvernement luxembourgeois active les préparatifs du Corps des Volontaires. Dès le 1^{er} mai 1923, FOCH souhaite détacher deux compagnies du bataillon pour les envoyer en renfort dans la Ruhr. MOLLARD est en charge de savoir si cette décision est contraire à l'avis du Gouvernement luxembourgeois. REUTER, lui, annonce que le bataillon pourrait être remis à la disposition du Gouvernement français dès le 1^{er} août, voire le 1^{er} septembre de l'année, au mieux¹⁰¹⁸. Dans un premier temps, cette annonce arrange toutes les parties. Toutefois, le chef d'Etat-major général, le général BUAT¹⁰¹⁹, indique en juillet que l'optique de transférer le 20^e B.C.P. dans la Sarre n'est plus à l'ordre du jour¹⁰²⁰. Il préconise soit de laisser la garnison comme telle, soit de lui trouver une fonction dans l'occupation de la Ruhr, soit encore de rapatrier le bataillon en France. Mais, dans la mesure où MILLERAND s'est exprimé au même moment sur le fait que seul le Gouvernement luxembourgeois peut décider ou non de garder la garnison, les demandes de BUAT pour la maintenir sont compromises. Un arrangement est alors trouvé. REUTER invite le Gouvernement français à laisser la garnison jusqu'au 25 décembre. En effet, en novembre, la Chambre doit examiner un projet de loi pour statuer sur la réorganisation du Corps qui permettrait d'achever sa mutation pour février 1924 et ainsi le rendre totalement opérationnel¹⁰²¹. Cette opération est avantageuse pour les deux parties, dans la mesure où l'Etat-major dispose d'un laps de temps pour affecter le 20^e B.C.P. ailleurs et quitter le Luxembourg en douceur. De son côté, le Gouvernement luxembourgeois n'a pas à voter une demande de crédit pour l'année 1924, pour l'entretien de l'unité¹⁰²², ce qui permet de garder la garnison le plus longtemps possible, sans avoir à rentrer en conflit avec une partie des députés défavorables à la présence française et sans créer de complications avec le Gouvernement belge qui tente toujours d'amener une

¹⁰¹⁷ S.H.D. 7 N 2733 Compte rendu de MOLLARD de l'entrevue.

¹⁰¹⁸ *Ibidem*.

¹⁰¹⁹ Edmond BUAT (1868 – 1923). Général de l'Armée française. Nommé en juillet 1918 au G.Q.G., il est le chef d'Etat-major général des armées françaises en 1920. Convaincu qu'un conflit reprendra avec l'Allemagne dans les prochaines dizaines d'années, il essaye de réorganiser l'Armée française suite aux expériences du conflit. Il décède le 30 décembre 1923.

¹⁰²⁰ S.H.D. 7 N 2416 : organisation de la mobilisation des troupes de la Sarre et du Luxembourg (1923). Note du général BUAT du 30 juin 1923.

¹⁰²¹ S.H.D. 7 N 2733 Lettre de MILLERAND à MAGINOT, 24 novembre 1923.

¹⁰²² *Ibidem*.

garnison au Luxembourg. Le 24 novembre, l'arrangement est accepté par MILLERAND et FOCH, marquant le début du départ de la garnison française de Luxembourg¹⁰²³.

- **Une armée professionnelle pour remplacer la garnison :**

En janvier 1923, MOLLARD informe REUTER que l'Etat-major français compte réaffecter le 20^e B.C.P., pour répondre aux exigences de l'occupation de la Ruhr¹⁰²⁴. Néanmoins, cela relance la question du Corps des Volontaires, dans la mesure où celui-ci n'est toujours pas fonctionnel, tant au niveau de l'organisation que de sa modernité. Au niveau de l'armement, même si le Grand-Duché dispose encore de suffisamment d'armes pour équiper le Corps, cet armement est obsolète et date d'avant la guerre. Dès le 11 juin 1920, le Grand-Duché intervient auprès du ministère des Affaires étrangères françaises pour demander de l'approvisionner. Ladite demande se formule sous forme de Mauser allemands ainsi que des munitions et pièces s'y rapportant. C'est, en tout, un achat de 260.000 francs français de matériel saisi aux Allemands¹⁰²⁵. Toutefois, cette session de matériel entraîne de nombreuses difficultés d'ordre financier. En effet, les 12 et 13 novembre 1920 le matériel est réceptionné par le capitaine FRANCK au nom du Gouvernement luxembourgeois. Mais, le Luxembourg est dans l'incapacité de régler directement la somme qui s'élève alors à 229.460 francs. L'affaire semble diminuer d'intensité jusqu'en 1923, sans doute dans la mesure où ce matériel n'étant pas utilisé, le 20^e B.C.P. l'entrepose dans la caserne des Volontaires. Il peut donc rapidement s'en saisir si besoin. Néanmoins, en mai 1923 et devant la possibilité de plus en plus évidente que la garnison française va partir, le ministère de la Guerre et des Pensions français formule une nouvelle demande pour le règlement de la note. Le Gouvernement luxembourgeois ne pouvant toujours pas la régler, REUTER revient sur la note des 896.871 francs que le Gouvernement français doit au Luxembourg à titre « *d'allocations militaires, versées pendant la guerre, à des familles résidant dans le Grand-Duché* »¹⁰²⁶. C'est au tour du Luxembourg de faire le créancier auprès de la France et ce jusqu'en 1930. Le 3 janvier 1930, un compromis est trouvé entre le ministère de la Guerre français et le Gouvernement luxembourgeois : la France règle la somme de 667.411 francs tandis que le Luxembourg

¹⁰²³ *Ibidem*.

¹⁰²⁴ S.H.D. 7 N 4054 lettre de MOLLARD à REUTER.

¹⁰²⁵ S.H.D. 8 N 250 Luxembourg : cession de matériels et de munitions (1920 – 1937). Note de la Direction du Contrôle du 11 juin 1920.

¹⁰²⁶ S.H.D. 8 N 250 Lettre de REUTER à MAGINOT, 8 octobre 1923.

obtient l'annulation de sa dette¹⁰²⁷. Il est à noter que cette solution, pouvant paraître simple à première vue (régler sa dette, déduction faite de ce que l'autre doit), a pris dix ans pour être établie. Cela s'explique par deux facteurs : ni le Luxembourg ni la France n'ont les sommes nécessaires pour s'acquitter dans un sens comme dans l'autre durant les années vingt. Egalement, les difficultés et les va-et-vient continuels entre les ministères français ne font que ralentir les démarches. Cependant, l'armement est mis à disposition de l'Armée luxembourgeoise, dès le départ du 20^e B.C.P., la dotant ainsi d'un matériel plutôt adapté à l'époque.

La modernisation du Corps des Volontaires de 1919 à 1923 passe par toute une série de mesures tentant à faire de cette unité un corps semi-professionnel. Pas moins de huit arrêtés grand-ducaux et lois sont publiés pour modifier aussi bien les soldes que les modalités d'entrée et d'avancement des soldats¹⁰²⁸. Ces mesures visent, dans un premier temps, à s'assurer que plus aucune mutinerie n'ait lieu pour des questions de salaires, puis de professionnaliser l'unité pour qu'elle puisse devenir une force armée, petite, mais significative, d'abord dans l'optique d'en être l'embryon d'une armée plus grande et, après 1920, d'en faire l'Armée luxembourgeoise. Les soldats bénéficient d'une solde basée sur le prix de la vie, bénéficiant comme les fonctionnaires d'une indemnité de renchérissement¹⁰²⁹. La modernisation de l'unité passe également par celle de son uniforme. En effet, l'ancien vêtement militaire noir jugé archaïque, un nouvel uniforme est instauré. Celui-ci nécessite un arrêté grand-ducal, le 12 décembre 1921, sous forme d'une indemnisation pour permettre aux soldats de s'équiper¹⁰³⁰. Cette nouvelle tenue amuse les soldats français, dans la mesure où elle prend, pour le manteau, la coupe de l'uniforme français tout en gardant des attributs luxembourgeois, comme son képi. Ce mélange fait dire à Jean TASSET que « *L'Armée « luxembourgeoise » comptait une centaine d'officiers et soldats, habillés à l'autrichienne, avec grand képi : il était amusant pour nous, chasseurs, à l'allure rapide, de les voir défiler au pas de l'oie* »¹⁰³¹. Ce nouvel uniforme devient ainsi progressivement l'uniforme réglementaire, jusqu'en 1940. Même les cadres officiers et sous-officiers font progressivement l'objet d'un règlement et d'une sélection très spécifique. L'arrêté grand-

¹⁰²⁷ S.H.D. 8 N 250 Lettre du ministre des Affaires étrangères au ministre de la Guerre, 30 janvier 1930.

¹⁰²⁸ Mémorial Grand-Duché

¹⁰²⁹ Mémorial Grand-Duché. Loi du 21 mars 1920 concernant l'allocation d'une indemnité de renchérissement aux fonctionnaires et employés de l'Etat pour 1920. 24 mars 1920.

¹⁰³⁰ Mémorial Grand-Duché. Arrêté grand-ducal du 12 décembre 1921 portant allocation d'une indemnité d'habillement en faveur des membres de la gendarmerie et des sous-officiers de la Compagnie des Volontaires. 21 janvier 1922.

¹⁰³¹ MASSON J., TASSET J., *Le 20^e Chasseurs à Pieds à Luxembourg*, p. 23.

ducal du 3 novembre 1922¹⁰³² établit que les Volontaires doivent être des « *Luxembourgeois non mariés, n'ayant pas passé l'âge de 24 ans et reconnu physiquement aptes au service militaire, qui sont porteur d'un brevet de maturité ou de capacité [...] nés Luxembourgeois, peuvent être admis à la Force armée comme volontaires, avec perspectives d'avancement au grade d'officier* »¹⁰³³. Après trois ans de service et un an en tant que sous-officier, ceux-ci peuvent être admis à l'examen pour devenir officier. C'est donc non seulement une professionnalisation de l'armée, dans la mesure où le soldat doit montrer des capacités physiques et morales, mais aussi, pour la première fois, l'Armée luxembourgeoise se veut être une armée nationale, composée uniquement de Luxembourgeois à tous les postes. Cette modernisation prend du temps mais permet de faire passer le Corps des Volontaires du rôle de milice à celui d'une véritable force armée professionnelle.

C) Le départ de la garnison : d'un lien physique à un lien moral entre les deux Etats

Le départ de la garnison peut sembler très rapide, entre la décision officiellement prise le 24 novembre et le transfert effectif du 31 décembre 1923. Mais, comme cela est signifié précédemment, c'est l'aboutissement d'un an de réflexions et de recherche de décisions. Le mois s'achevant par le départ de la garnison se caractérise par de nombreuses cérémonies ainsi que des préparatifs. Les derniers jours de décembre 1923 sont également l'occasion d'un ultime moment durant lequel la garnison et les habitants du Grand-Duché se rendent les honneurs. Enfin, même si le déménagement de la troupe est effectif à compter du 31 décembre, les relations entre le Luxembourg et la France perdurent à travers de multiples conventions et partenariats.

- **Les préparatifs du départ**

Le départ de la garnison française du Luxembourg signifie la fin de la présence militaire française en général. A ce titre, cela implique de se poser la question du devenir des

¹⁰³² Mémorial. Arrêté grand-ducal du 3 novembre 1922 sur l'admission de Volontaires aspirant au grade d'officier. 25 novembre 1922.

¹⁰³³ *Ibidem*.

locaux, du matériel ne pouvant être embarqué ou qu'il n'est pas jugé utile de l'être, ainsi que de planifier les modalités pratiques de tout ce qui est lié à la garnison, comme le devenir des familles des officiers, par exemple. L'annonce du déménagement imminent de la garnison est très rapidement connue de la presse, même si, pour l'heure, la date exacte n'est pas donnée. Un grand banquet, organisé par les associations francophiles du Luxembourg, est ainsi prévu dès le 18 décembre et annoncé le 7¹⁰³⁴. Le 12 décembre 1923, l'information du déplacement du 20^e B.C.P. est officielle¹⁰³⁵. Mais la date réelle n'est pas encore divulguée. La nouvelle est également annoncée en France où les journaux en profitent pour rappeler la présence de cette garnison¹⁰³⁶. En effet, celle-ci s'éclipse dans l'opinion publique au profit de la présence française en Allemagne. En Belgique, la presse s'attache surtout au départ d'une troupe « étrangère ». Le 22 décembre 1923, « L'Indépendance Belge » écrit un article présentant le fait que « *ce départ mettra fin à une occupation militaire quelque peu humiliante, bien que les origines en soit intimement liées à la libération de notre territoire* »¹⁰³⁷. Fustigeant la présence durant les cinq années, l'article démontre surtout une certaine rancœur concernant l'échec des volontés annexionnistes belges, à tel point que l'article termine sur ces mots, certifiant que « *le départ des français, du reste, passe inaperçu, à part quelques banquets offerts aux officiers et sous-officiers* »¹⁰³⁸. Conscient de l'importance du moment pour les archives grand-ducales, le Service de Documentation du Gouvernement luxembourgeois demande à CROISET la possibilité qu'un défilé soit effectué le 13, pour pouvoir prendre en photographie le bataillon. Le commandant se prête au jeu, faisant défiler, le matin, l'ensemble de l'unité, devant la caserne¹⁰³⁹. Le 14 décembre, le bataillon placarde une affiche dans Luxembourg informant la population qu'une enchère publique a lieu le 19 décembre¹⁰⁴⁰. Six chevaux et mulets réformés sont mis en vente, ainsi que « *plusieurs lots de débris de drap, laine, fer, vieux papiers, etc. (environ 2000 kilos)* »¹⁰⁴¹. A noter que l'affiche intègre également deux autres ventes aux enchères : l'une à Sarrelouis¹⁰⁴² le 21 décembre, principalement pour de l'avoine et de la farine, et l'autre à Sarrebruck¹⁰⁴³ le 22 décembre,

¹⁰³⁴ Le Luxembourg Wort 7 décembre 1923

¹⁰³⁵ L'Indépendance Luxembourgeoise 12 décembre 1923

¹⁰³⁶ L'Echo de Paris 13 décembre 1923

¹⁰³⁷ L'Indépendance Belge 22 décembre 1923.

¹⁰³⁸ *Ibidem.*

¹⁰³⁹ A.N.L. ET-DH-001 Séjour des troupes françaises dans le grand-duché de Luxembourg de novembre 1918 à décembre 1923. Défilé du 20^e B.C.P. effectué à l'intention du Service de Documentation du Gouvernement dans la matinée du 13 décembre 1923.

¹⁰⁴⁰ A.N.L. ET-DH-001 Fac-similé d'une affiche apposée sur les murs de la capitale.

¹⁰⁴¹ *Ibidem.*

¹⁰⁴² Commune du Land de Sarre (Allemagne).

¹⁰⁴³ Capitale du Land de Sarre (Allemagne).

pour des outils et du matériel du Génie militaire¹⁰⁴⁴. L'objectif est, pour le bataillon, de se débarrasser du superflu, d'autant que celui-ci a comme nouvelle affectation Forbach¹⁰⁴⁵, une ville déjà amplement équipée car lieu de garnison. Depuis novembre 1918, Forbach s'est vu attribuer diverses unités d'infanterie en partance pour l'Allemagne, occupant les casernes déjà utilisées par l'Armée allemande avant la guerre.

En ce qui concerne les bâtiments, ceux-ci appartenant tous au Gouvernement grand-ducal, leurs restitutions ne posent aucun problème. A charge pour le Gouvernement luxembourgeois de leur trouver de nouvelles fonctions. Seul le sujet des familles d'officiers fait l'objet d'une négociation¹⁰⁴⁶. En effet, pour permettre leurs déménagements et laisser le temps au régiment de leur trouver de nouveaux logements adaptés à Forbach, MAGINOT préconise, dès le 30 novembre, de demander à REUTER que « *les familles des officiers mariés au 20^e bataillon et éventuellement celles des sous-officiers mariés puissent conserver provisoirement leur logement au Luxembourg jusqu'au moment où elles auront pu s'installer dans leur nouvelle garnison* »¹⁰⁴⁷. MILLERAND est du même avis, car, lorsqu'il demande à ce que MOLLARD s'occupe de la question, le Président du Conseil insiste bien pour « *demande que les logements affectés aux officiers mariés soient encore laissés à la disposition de leurs familles pendant un délai de 6 mois* »¹⁰⁴⁸. Le Gouvernement luxembourgeois répond favorablement à la demande, permettant aux familles de pouvoir quitter le Luxembourg sans précipitations.

Le jour précis du départ du bataillon est enfin communiqué. Jean MASSON se le rappelle en ces termes, à savoir que « *le 20 décembre 1923, nous apprenons officiellement que le 20^e BCP doit quitter Luxembourg à la fin du mois pour aller tenir garnison à Forbach. Les préparatifs commencent aussitôt. Les deux derniers jours : fêtes, réjouissances, banquets organisés par le Gouvernement grand-ducal et le bataillon* »¹⁰⁴⁹. En effet, les derniers jours de présence française sont des raisons de nombreuses manifestations. Les soldats français sont invités à de multiples événements où ils se rendent par petites délégations. Un double banquet est organisé pour le mardi 18 décembre¹⁰⁵⁰ : l'un pour les officiers, l'autre pour les hommes de troupes. Le banquet organisé pour les officiers est présidé par MOLLARD, tandis que

¹⁰⁴⁴ A.N.L. ET-DH-001

¹⁰⁴⁵ Commune du département de Moselle (France).

¹⁰⁴⁶ S.H.D. 7 N 3445 Lettre de MAGINOT à REUTER, 30 novembre 1923.

¹⁰⁴⁷ *Ibidem*.

¹⁰⁴⁸ S.H.D. 7 N 4054 Lettre de MILLERAND à MOLLARD, 24 novembre 1923.

¹⁰⁴⁹ MASSON J., TASSET J., *Le 20^e Chasseurs à Pieds à Luxembourg*, p. 19.

¹⁰⁵⁰ A.N.L. ET-DH-001 Banquet pour le départ du 20^e B.C.P.

REUTER occupe la place d'honneur¹⁰⁵¹. De plus, durant la journée, les officiers sont reçus au Palais par la Grande-Duchesse et le prince Félix¹⁰⁵². Pour les soldats, les festivités sont également au rendez-vous. Le dimanche 23 décembre, une journée de fête a lieu directement au Couvent, aussi bien pour marquer le départ du bataillon que pour fêter Noël ensemble, citoyens luxembourgeois et soldats français¹⁰⁵³. Un concert de la fanfare joue la Marseillaise ainsi que *Hémecht*. Puis, une réception est organisée, pour laquelle divers industriels et artisans luxembourgeois ont fourni de quoi faire la fête, aussi bien pour les officiers que pour les hommes de troupes. S'y retrouvent de nombreux députés luxembourgeois et industriels. Enfin, une dernière retraite est effectuée le 27 décembre¹⁰⁵⁴.

- **Le dernier défilé**

Le samedi 29 décembre, se tient le dernier défilé du 20^e B.C.P. dans les rues de Luxembourg¹⁰⁵⁵. Composé de la majorité des détachements du bataillon, celui-ci part du Couvent à 14h, puis se rend devant la légation de France pour finir au Palais grand-ducal¹⁰⁵⁶. Les détachements doivent ensuite embarqués, à la gare, dans les wagons. Le défilé se met en branle et arrive devant le Palais où il est reçu, depuis le balcon, par la Grande-Duchesse, le prince, ainsi que les membres du gouvernement¹⁰⁵⁷. Les soldats français rendent les honneurs à la souveraine. Le prince Félix descend sur la place et décore le fanion du bataillon des insignes de l'Ordre National de la Couronne de Chêne¹⁰⁵⁸. Le sergent instructeur MASSON, porteur du fanion, présente la journée dans ses souvenirs où « *Nous nous arrêtons devant le Palais, la grande-duchesse Charlotte et la Cour se trouvent au balcon. Le prince Félix épingle « la Médaille de la Couronne de Chêne » sur le fanion du bataillon que je lui présente. Il salue et serre la main. La fanfare exécute l'hymne luxembourgeois puis la Marseillaise. Une foule nombreuse se presse sur la place Guillaume, applaudissements* »¹⁰⁵⁹.

¹⁰⁵¹ A.N.L. ET-DH-001 *Idem*.

¹⁰⁵² L'Indépendance Luxembourgeois 19 décembre 1923

¹⁰⁵³ L'Indépendance Luxembourgeois 24 décembre 1923.

¹⁰⁵⁴ L'Indépendance Luxembourgeoise 27 décembre 1923

¹⁰⁵⁵ A.N.L. ET-DH-001 Départ du 20^e B.C.P.

¹⁰⁵⁶ L'Indépendance Luxembourgeoise 27 décembre 1923

¹⁰⁵⁷ A.N.L. ET-DH-001 *Ibidem*.

¹⁰⁵⁸ *Ibidem*.

¹⁰⁵⁹ MASSON J., TASSET J., p. 19

Par la suite, CROISET se rend devant le « Monument du Souvenir »¹⁰⁶⁰ où il rend les honneurs devant une immense foule. Au même moment, un détachement se rend au cimetière pour rendre les honneurs à la « Tombe du Soldat Inconnu »¹⁰⁶¹. Enfin, le bataillon se dirige vers la gare. Symboliquement, il y est reçu par le Corps des Volontaires qui vient, avec les membres du gouvernement, lui rendre le dernier hommage¹⁰⁶². Le capitaine FRANCK, qui commande la compagnie, présente les armes avant de saluer le commandant. Puis, c'est REUTER lui-même qui vient dire au revoir à CROISET¹⁰⁶³. Enfin, le bataillon embarque dans les wagons. Le détachement présent à Esch-sur-Alzette abandonne également le territoire grand-ducal le 29 décembre¹⁰⁶⁴. Il quitte aussi la ville par le train. A Esch-sur-Alzette, le Président de l'Alliance franco-luxembourgeoise se charge de dire les adieux du pays¹⁰⁶⁵. Le bourgmestre est présent, remettant, au capitaine, une gerbe de fleurs¹⁰⁶⁶. Le 31 décembre, les derniers éléments dont le ravitaillement ainsi que divers éléments logistiques du 20^e B.C.P. s'en vont à leurs tours, terminant les cinq années de présence militaire française dans le Grand-Duché.

Le départ du 20^e B.C.P. est sujet à de nombreux articles de presse, tant au Luxembourg, qu'en France et en Belgique. Outre « L'Indépendance Luxembourgeoise », qui publie un texte, dès le 31 décembre, détaillant le départ de la garnison, les autres principaux journaux luxembourgeois, tels que le « *Luxemburger Wort* », publient des écrits sur le sujet. En France, des quotidiens comme « Le Lorrain » publient des articles ou encore « L'Eclair de l'Est », rappelant, au passage, la nomination du prince Félix en tant que caporal honoraire du bataillon¹⁰⁶⁷. L'« Excelsior » du 1^{er} janvier 1924, lui, se focalise, avant tout, sur la réciprocité des honneurs qui ont lieu, durant toute la journée du 29 décembre, entre la garnison et les multiples instances étatiques luxembourgeoises¹⁰⁶⁸. Dans d'autres grandes villes de France, des articles font également l'éloge de la journée du 29, à Lyon, « Le Salut Public »¹⁰⁶⁹, comme outre-mer, tel qu'à Oran à travers « Le Soir »¹⁰⁷⁰ marocain. En Belgique, plusieurs quotidiens publient le même écrit plutôt neutre, mais tranchant, faisant référence aux articles

¹⁰⁶⁰ Cf. Chap III, II, A) *La représentation mémorielle des relations privilégiées entre la France et le Luxembourg.*

¹⁰⁶¹ Cf. *Ibidem.*

¹⁰⁶² A.N.L. ET-DH-001 *Ibidem.*

¹⁰⁶³ A.N.L. ET-DH-001 *Ibidem.*

¹⁰⁶⁴ L'Indépendance Luxembourgeoise 4 janvier 1924.

¹⁰⁶⁵ *Ibidem.*

¹⁰⁶⁶ *Ibidem.*

¹⁰⁶⁷ Le Lorrain (Metz) 31 décembre 1923, L'Eclair de l'Est (Nancy) 2 janvier 1924

¹⁰⁶⁸ Excelsior (Paris) 1^{er} Janvier 1924

¹⁰⁶⁹ Le Salut Public (Lyon) 31 décembre 1923

¹⁰⁷⁰ Le Soir (Oran, Maroc) 31 décembre 1923

déjà parus précédemment dans la presse et fustigeant la présence française. « La Nation Belge », « La Libre Belgique », « La Dernière Heure » ou encore « Le Midi » font ainsi paraître une publication identique, le 31 décembre¹⁰⁷¹. Même les journaux flamands, comme le « *Nieuws van den dag* » (Nouvelles du jour) s'emploient à annoncer le départ du bataillon, mais sans la moindre animosité dans leurs textes¹⁰⁷². Dans la dizaine de jours qui suivent, les journaux lorrains mentionnent à nouveau le transfert de la garnison, dans la mesure où l'arrivée du 20^e B.C.P. est annoncée à Forbach¹⁰⁷³. Cette prolifération d'articles de presses à travers ces trois pays indique l'impact fort que le départ a sur l'opinion publique. Que ce soit pour annoncer le départ de soldats « amis » ou pour signifier la fin d'une « occupation », ces écrits de presse sont à l'image de l'importance de la présence militaire française au Grand-Duché.

- **De la présence militaire à la coopération entre Etats**

Même si, durant toute l'année 1923, le départ de la garnison se fait de plus en plus ressentir, les liens entre la France et le Luxembourg perdurent bien après. En effet, durant toute l'année 1923, de nombreuses conventions sont signées entre les deux gouvernements, permettant de renforcer les liens et de les poursuivre après 1923. Le 4 janvier 1923, par exemple, une « Convention d'assistance » entre la France et le Luxembourg est signée par REUTER et MOLLARD¹⁰⁷⁴. Cette convention concerne les ressortissants des deux pays, pouvant ainsi bénéficier de l'aide de l'autre Etat, quelle que soit la condition dans laquelle ils se trouvent. Ce contrat d'assistance est important pour la colonie luxembourgeoise présente en France, à travers le monde, où chaque citoyen des deux nations « *qui, soit par suite de maladie physique ou mentale, de grossesse ou d'accouchement, soit pour toute autre raison, ont besoin de secours, de soins médicaux et d'autres assistances quelconques, seront traités, sur le territoire de l'autre Etat contractant, pour l'application des lois d'assistance, à l'égal des ressortissants de ce dernier, soit à domicile, soit dans les établissements de ce dernier* »¹⁰⁷⁵. Cette convention l'est également pour les travailleurs français venus au

¹⁰⁷¹ La Nation Belge (Bruxelles), La Libre Belgique (Bruxelles), La Dernière Heure (Bruxelles), Le Midi (Bruxelles) 31 décembre 1923

¹⁰⁷² *Nieuws van den dag* (Bruxelles), 2 janvier 1924

¹⁰⁷³ Le Messin (Metz) 17 janvier 1924

¹⁰⁷⁴ A.N.L. TC-0240 Convention d'assistance avec la France

¹⁰⁷⁵ *Ibidem*.

Luxembourg et qui sont passés de deux mille cent en 1910¹⁰⁷⁶ à quatre mille trois cents en 1922¹⁰⁷⁷, pour atteindre les cinq mille personnes en 1927¹⁰⁷⁸. Elle ouvre aussi aux Luxembourgeois les mêmes garanties que pour les Français, sur l'ensemble de l'empire colonial. C'est une véritable réciprocité entre les deux nations, d'autant que la convention stipule explicitement dans l'article 2, que tous les frais de prise en charge ne font l'objet d'aucun remboursement par l'autre pays¹⁰⁷⁹. Citoyens français et luxembourgeois bénéficient des mêmes protections et sécurités de soins, ce qui représente un argument de poids en ce qui concerne les migrations de population ou les relations commerciales durant toutes les années d'après-guerre.

Outre le domaine des soins mettant sur le même plan les citoyens des deux pays, une autre convention fondamentale concerne la recherche, la littérature et le domaine scolaire¹⁰⁸⁰. Signée le 24 août 1923 par les deux gouvernements, « *le présent accord visé a pour objet de rendre plus étroites les relations intellectuelles du grand-duché de Luxembourg et de la France par tous les moyens propres à faire participer les deux pays à leur développement scientifique, littéraire, artistique, ainsi qu'à l'organisation pédagogique, et à faciliter leur constante collaboration dans ces domaines* »¹⁰⁸¹. Ces moyens en question sont l'échange de professeurs et d'élèves et l'établissement d'une commission franco-luxembourgeoise permanente, visant à favoriser, dans les deux pays, la coordination scientifique ou la diffusion culturelle entre les deux Etats. C'est un rapprochement culturel indéniable qui permet ainsi de faire perdurer les liens entre ces deux états.

Egalement, le rôle de la France s'ajoute dans la représentation internationale du Luxembourg. A partir de 1918, les diverses ambassades et consulat français, à travers le monde, tentent au mieux de renforcer les liens entre les deux pays. En Suisse, par exemple, l'ambassade de France à Bern assure une relation privilégiée avec la légation grand-ducale, au point même de régler les loyers de la légation française à Luxembourg, durant la guerre¹⁰⁸². De plus, il importe pour la France d'aider au mieux les citoyens luxembourgeois à l'étranger. Ainsi, durant l'année 1920, de nombreux Luxembourgeois en Russie tentent de quitter le pays, à cause de la guerre civile. C'est le cas de l'ingénieur Hubert LÖSER qui, en mars 1920,

¹⁰⁷⁶ SCUTO D., *Histoire des immigrations au Luxembourg (XIXe-XXIe siècle)* p. 6.

¹⁰⁷⁷ *Ibidem* p. 19.

¹⁰⁷⁸ *Ibidem* p. 19.

¹⁰⁷⁹ A.N.L. TC-0240.

¹⁰⁸⁰ A.N.L. TC-0246 Déclaration additionnelle à l'accord signé le 20 avril 1923 entre le Grand-Duché et la France concernant les relations scientifiques, littéraires et scolaires

¹⁰⁸¹ *Ibidem*.

¹⁰⁸² A.N.L. AE-LBR-12 correspondance ambassade de France en Suisse.

demande à être rapatrié de Russie¹⁰⁸³. Envoyé en Russie par les usines métallurgiques de Rodange¹⁰⁸⁴ avant la guerre, dans le cadre d'une coopération industrielle¹⁰⁸⁵, celui-ci se retrouve en pleine guerre civile avec toute sa famille à Lougansk¹⁰⁸⁶. Après avoir fui l'avancée de l'Armée Rouge jusqu'à Ekatérinodar¹⁰⁸⁷, il effectue diverses demandes auprès des instances diplomatiques belges et britanniques pour rentrer au Grand-Duché. Mais ces demandes n'aboutissent pas et il finit par envoyer directement une lettre à son supérieur pour que celui-ci informe le Gouvernement luxembourgeois¹⁰⁸⁸. REUTER transmet au ministère des Affaires étrangères français qui entreprend les démarches pour favoriser le rapatriement de l'ingénieur. Pris en charge par l'Armée française d'Odessa¹⁰⁸⁹, il est envoyé à Sébastopol¹⁰⁹⁰ avant d'embarquer sur un navire à destination du Grand-Duché. Ce rôle de la France, protégeant les intérêts du Grand-Duché à l'étranger et ses citoyens, se retrouve bien, après le départ de la garnison. Jusqu'en 1940, la France est l'intermédiaire privilégié entre le Gouvernement luxembourgeois et d'autres gouvernements à l'international. C'est le cas, par exemple, pour les rapports soviétiques et luxembourgeois, dont les relations, établies à partir de 1926, se font directement soit via l'ambassade soviétique à Paris, soit via l'ambassade française à Moscou¹⁰⁹¹.

¹⁰⁸³ A.N.L. AE-03589 Renvoi d'employés allemands des usines luxembourgeoises. Lettre de REUTER au ministère des Affaires étrangères français le 20 mars 1919.

¹⁰⁸⁴ Commune du canton d'Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

¹⁰⁸⁵ L'industrialisation de l'Empire russe avant la guerre attire l'investissement de nombreux capitaux étrangers ainsi que de spécialistes. Pour favoriser cette industrialisation, le Gouvernement fait venir de nombreux ingénieurs et émet les « emprunts russes ». La révolution de 1917 force ces spécialistes étrangers à fuir le pays tandis que les emprunts ne valent plus rien et ne sont toujours pas remboursés.

¹⁰⁸⁶ Ville dans l'actuelle Ukraine.

¹⁰⁸⁷ Aujourd'hui Krasnodar, alors capitale de la République populaire de Kouban. Etat indépendant proclamé par les Cosaques du Kouban en 1918 durant la guerre civile russe.

¹⁰⁸⁸ A.N.L. AE-03589 Lettre du directeur de l'usine de Rodange, 7 avril 1919.

¹⁰⁸⁹ Dans le cadre des opérations Alliées lors de la guerre civile russe, un corps expéditionnaire français est débarqué à Odessa pour soutenir les contre-révolutionnaires.

¹⁰⁹⁰ Port de Crimée.

¹⁰⁹¹ A.N.L. Luxembourg – Russie – Union Soviétique. Grand-Duché du Luxembourg, archives d'Etat.

II) Les conséquences mémorielles de la présence française à court et long terme

A) La représentation mémorielle des relations privilégiées entre la France et le Luxembourg

Souvent, un événement ou élément historique se prolongeant sur plusieurs années, laisse de nombreux artefacts ou encore des éléments visibles qui transparaissent bien des années après. Cela peut concerner une bataille, dont les éléments se retrouvent tant dans la terre, la nature, ou l'urbanisme qui recouvre l'événement. Les deux guerres mondiales sont, à ce titre, les meilleurs exemples, dans la mesure où, après un siècle pour l'une et soixante-dix-neuf ans pour l'autre, l'impact est tel qu'il est encore possible d'en percevoir les traces. Cela peut également se retrouver dans des lieux de mémoires comme des monuments, ou à travers des éléments visuels qui persistent bien des années plus tard, à l'image de la phalange espagnole, parfois visible dans certaines petites villes d'Espagne, quarante ans après la fin du régime franquiste, des fresques murales de Belfast, véritables témoignages du conflit civil entre Catholiques et Protestants, en Irlande du Nord. Pourtant, la présence de la garnison française au Luxembourg durant cinq années, ainsi que les liens privilégiés qui suivent la guerre, ne laissent quasiment aucun vestige visuel de cette période. Il existe deux grandes édifications majeures qui sont des symboles nationaux luxembourgeois et des traces des relations franco-luxembourgeoises. Il s'agit du *Gëlle Fra* ou « Monument du Souvenir » et du « Monument du Soldat Inconnu » au cimetière Notre-Dame à Luxembourg. Ces deux monuments nécessitent une étude approfondie, développée par la suite. De plus, leurs histoires, liées, dans un premier temps, à un élément particulier qui est la sortie de la guerre et le renforcement des relations franco-luxembourgeoises, ont progressivement évolué pour devenir une histoire purement nationale luxembourgeoise aux yeux du grand public. De façon générale, cela reste rattaché globalement aux relations franco-luxembourgeoises et non pas spécifiquement à la présence de la garnison durant cinq années. Il ne se trouve, à ce jour, aucun artefact, ni élément visuel pouvant rappeler cette présence. En témoignent, par exemple, les noms de rue à Luxembourg portant le nom de grands hommes d'Etat français : la « Rue Raymond Poincaré », une « Rue du Maréchal Foch », une « villa FOCH » portant une plaque¹⁰⁹². Pourtant, rien ne se rapportant, de près ou de loin, à la garnison française ou au 20^e B.C.P.. Seule une « Rue des

¹⁰⁹² Villa où FOCH est logé durant ses venues à Luxembourg, 10 Boulevard Joseph II.

Légionnaires » fait référence aux volontaires luxembourgeois ayant combattu sous uniforme français. C'est plutôt une représentation mémorielle dans laquelle des personnes « incarnent » cette période d'entre les deux guerres, à travers de multiples hommages reçus ou distribués. Paradoxalement, en Lorraine, le Luxembourg est associé, dès la fin de la guerre, à divers éléments mémoriels qui méritent d'être analysés.

- **Le Monument du Souvenir : de l'affirmation d'une francophilie à un monument national**

L'idée de la construction d'un monument commémorant la participation des trois mille cinq cents volontaires luxembourgeois sous uniforme français est évoquée dans les premiers mois qui suivent la fin de la guerre¹⁰⁹³. Provenant d'une initiative privée, des hommes politiques, des industriels ainsi que des membres de la bourgeoisie luxembourgeoise se regroupent au sein de « L'Œuvre nationale pour l'édification d'un Monument en souvenir des Soldats luxembourgeois ayant servi dans les armées de l'Entente »¹⁰⁹⁴. L'objectif est triple : d'une part, il convient de rassembler la nation autour d'un monument dont la vision est celle d'un Luxembourg participant au conflit du côté des Alliés. D'autre part, il s'agit de prouver aux Alliés, dans le contexte d'après-guerre, que le Luxembourg n'a pas collaboré avec les Allemands, mais a été occupé. Enfin, dans la mesure où ce sont les mouvements de gauche francophiles qui soutiennent le projet, il faut instaurer une représentation physique des relations franco-luxembourgeoises. Il est nécessaire d'en rappeler le contexte, à savoir qu'en 1919, la question de l'avenir du pays, dont une annexion possible par la France, est en débat¹⁰⁹⁵. C'est à travers une collecte publique que le monument trouve son financement¹⁰⁹⁶. Dès que la somme semble suffisamment conséquente, environ deux cent cinquante mille francs¹⁰⁹⁷, l'Œuvre cherche un emplacement se voulant significatif. Plusieurs lieux sont retenus, chacun incarnant un symbole. L'un est à Grevenmacher¹⁰⁹⁸, le long de la frontière germano-luxembourgeoise, devant signifier la résistance face à l'invasion allemande passée et

¹⁰⁹³ BECK H., *Le Monument du Souvenir*, p. 2-7 du magazine *Ons stad* n°60, 1999, p. 2

¹⁰⁹⁴ *Ibidem* p. 2.

¹⁰⁹⁵ KMEC S., MAJERUS B., MARGUE M., PEPORE P., *Lieux de mémoire au Luxembourg I. Usages du passé et construction nationale. Erinnerungsorte in Luxemburg I. Umgang mit der Vergangenheit und Konstruktion der Nation*, volume 1, Edition Saint-Paul, Luxembourg, 2007, p. 291

¹⁰⁹⁶ *Ibidem* p. 291

¹⁰⁹⁷ BECK H., *Le Monument du Souvenir*, p. 5

¹⁰⁹⁸ Commune du canton du même nom (Luxembourg). Au bord de la Moselle et de la frontière allemande.

possiblement à venir¹⁰⁹⁹. Un autre emplacement se trouve au lieu-dit du Zolwerknapp, une colline dans la localité de Sanem¹¹⁰⁰ devant, par le fait, symboliser la reconnaissance pour la libération du pays¹¹⁰¹. D'autres endroits sont également étudiés, comme, par exemple, le point culminant du pays à Grevels, ou encore en l'associant au sport et le situant place Joseph II, à proximité du stade de Luxembourg. C'est, finalement, sur l'actuelle place de la Constitution que l'emplacement est choisi. Cela n'est pas anodin, dans la mesure où le monument se trouve ainsi au cœur même de Luxembourg, de la capitale, du pays. Symboliquement, l'association entre son message originel, celui des Luxembourgeois combattants et sa situation renvoie l'image d'un pays uni pour la même cause.

Le cahier des charges pour l'édification du monument, établi le 14 février 1920, est très significatif. Il ne doit pas être doté d'éléments militaristes ni de représentation étrangère sur l'ouvrage en lui-même¹¹⁰². Mais, il montre l'évolution de la mentalité et des événements politiques. Le monument qui, dans un premier temps, doit incarner les volontaires luxembourgeois ayant combattu sous uniforme français et donc explicitement la « fraternité d'armes franco-luxembourgeoise », devient un monument national voulant se référer uniquement au Luxembourg. Le jury en charge du choix est toutefois composé de Luxembourgeois, mais aussi d'Auguste MAILLARD et de Charles SAMUEL, respectivement Français et Belge. C'est l'artiste Claus CLIO¹¹⁰³ qui remporte le projet en 1921, avec sa statue intitulée « A nos braves ». L'étude finale choisie est celle connue aujourd'hui, composée d'une colonne de marbre surmontée de la *Gëlle Fra* (la « dame dorée ») tenant, dans ses mains, une couronne de laurier, symbole de la victoire et tournée en direction de la ville haute. Deux symboles peuvent y être lus dans la direction prise par la *Gëlle Fra*. Celle-ci s'élançant en direction du nord, elle coiffe la ville haute où se retrouvent les principaux organes étatiques luxembourgeois. C'est donc une notion de protection et de victoire pour le peuple luxembourgeois qui est mise en avant. Mais un second symbole est aussi qu'elle provient du sud, image renforcée par sa démarche inachevée, sous entendant que la victoire, la libération et la protection viennent de la France. Le symbole en soi étant double, les deux interprétations se retrouvent. Enfin, au pied du monument, sont placées deux statues incarnant des légionnaires. L'un est couché, mort, tandis que l'autre se recueille après s'être libéré de son armure. De part et d'autre du monument, sont gravées des inscriptions rappelant le rôle

¹⁰⁹⁹ BECK H., *Le Monument du Souvenir*, p. 2

¹¹⁰⁰ Commune du canton d'Esch-sur-Alzette (Luxembourg), proche de la frontière avec la France.

¹¹⁰¹ BECK H., p. 2.

¹¹⁰² BECK H., p. 4.

¹¹⁰³ Claus CLIO (1882-1965). Artiste luxembourgeois.

des volontaires luxembourgeois et leurs combats durant la guerre. C'est donc un monument se voulant avant tout national, mais avec une symbolique francophile ajoutée. Ce n'est pas anodin si le jour de son inauguration, le 27 mai 1923, le 20^e B.C.P. lui rend les honneurs, ni le choix de CROISET qui, lors du départ de la garnison, vient s'y recueillir une dernière fois, le 29 janvier 1923.

Par la suite, le « Monument du Souvenir » est, durant la période de l'entre-deux-guerres, un des principaux lieux de rassemblement des anciens combattants, lors des cérémonies du 11 novembre¹¹⁰⁴. C'est donc une double appropriation de l'idée selon laquelle le Luxembourg fait partie des Alliés de la guerre, que ce soit au travers du monument en lui-même, mais, également, par la cérémonie. Cette édification est le lieu où sont conduits les chefs d'Etats étrangers en visite, devenant ainsi un endroit emblématique du Grand-Duché à l'international¹¹⁰⁵. Toutefois, l'importance de cette construction reste limitée dans la conscience collective, en comparaison à d'autres monuments emblématiques dans d'autres pays¹¹⁰⁶. Après l'invasion du pays, en mai 1940, par les troupes allemandes, le caractère francophile et résistant du monument n'échappe ni à la population, ni aux troupes occupantes. Le 14 juillet 1940, des fleurs y sont déposées par des Luxembourgeois souhaitant exprimer leurs francophilies et leurs résistances à l'occupation¹¹⁰⁷. Le monument est démoli en octobre 1940, jugé anti allemand. Des projets germent pour le remplacer par un monument à la gloire d'un héros allemand, sans aboutir¹¹⁰⁸. C'est auprès des Luxembourgeois qui vivent à l'étranger que l'image du déboulonnage du monument est la plus représentative, à tel point qu'une copie miniature est promise pour un défilé à New York, en 1942¹¹⁰⁹. Après la libération du pays, en 1945, la question de reconstruire le monument est sujette à débat. D'un côté, la vision « résistante » du Luxembourg durant la guerre est favorable à sa reconstruction pour ainsi faire perdurer la volonté première du monument, mais, d'autre part, les milliers de « malgré-nous »¹¹¹⁰ luxembourgeois ne s'y retrouvent pas¹¹¹¹. La situation aboutit à un socle reconstruit sans la statue, celle-ci considérée comme disparue. Il faut attendre la

¹¹⁰⁴ KMEC S., MAJERUS B., MARGUE M., PEPORTE P., p. 291

¹¹⁰⁵ *Ibidem*, p. 291

¹¹⁰⁶ *Ibidem*, p. 291

¹¹⁰⁷ *Ibidem*, p. 291

¹¹⁰⁸ *Ibidem* p. 292

¹¹⁰⁹ *Ibidem* p. 293

¹¹¹⁰ Durant la Seconde Guerre mondiale, des milliers de personnes habitant des régions annexées au III^{ème} Reich sont dans l'obligation de servir dans la Wehrmacht. Dans la mesure où cela fut involontaire pour la majorité, le vocable de « malgré-nous » les caractérise.

¹¹¹¹ *Ibidem* p. 294

« redécouverte »¹¹¹² de la statue en 1981 pour que sa remise en place s'effectue en 1985. Le message premier, jugé trop francophile et républicain, perd progressivement sa signification¹¹¹³. Il laisse la place à une interprétation beaucoup plus nationale, intégrant, dans sa colonne, des éléments rappelant la période de la Seconde Guerre mondiale. Par la suite, le symbole perd son caractère francophile dans l'imaginaire collectif au profit d'un monument se voulant représentatif de l'histoire contemporaine luxembourgeoise. Lors des cérémonies marquant le centième anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale, le 11 novembre 2018, c'est devant ce monument que se rendent le grand-duc Henri¹¹¹⁴ et le Gouvernement luxembourgeois, représenté par le Premier ministre Xavier BETEL,¹¹¹⁵ pour y déposer une gerbe de fleurs¹¹¹⁶.

- **Le « Mausolée des Soldats français de la Grande Guerre » :**

Le Mausolée est le second monument construit durant la période et dont la signification première est directement liée aux relations franco-luxembourgeoises, voire à l'Armée française. Après la Grande Guerre, de nombreux pays s'emploient à ériger des monuments en l'honneur d'un « soldat inconnu », une tombe sur laquelle peuvent se recueillir toutes les personnes dont des proches sont portés disparus¹¹¹⁷. Depuis 1919, les corps des combattants morts sur le territoire luxembourgeois commencent à être séparés, suivant leurs allégeances. Les morts alliés sont, à partir de 1923, progressivement rapatriés au cimetière de Notre Dame¹¹¹⁸ tandis que les morts allemands, eux, le sont au cimetière de Clausen. Parmi les corps alliés, se trouvent ceux des soldats luxembourgeois tombés en France et qui ne sont pas identifiables ou réclamés. Chaque « retour » est l'occasion de rendre les honneurs au défunt. La garnison française participe aux opérations, se chargeant du rapatriement, ainsi que des honneurs, lors de l'arrivée, puis jusqu'au cimetière. Chaque corps inconnu rapatrié reçoit les

¹¹¹² *Ibidem* p. 296. Terme employé comme tel par l'auteur, Benoit MAJERUS, pour qualifier du retour de la statue au grand public.

¹¹¹³ *Ibidem* p. 296

¹¹¹⁴ Henri de LUXEMBOURG (1955 - /). Grand-duc du grand-duché de Luxembourg depuis 2000.

¹¹¹⁵ Xavier BETTEL (1973 - /). Premier ministre du grand-duché de Luxembourg depuis 2013.

¹¹¹⁶ Site officiel du Gouvernement luxembourgeois : *Commémoration nationale du centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale*. https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/articles/2018/11-novembre/07-commemoration-nationale.html [12/11/2018]

¹¹¹⁷ Le concept de la tombe du soldat inconnu est né après la Première Guerre mondiale. Cette tombe, contenant le corps d'un soldat inconnu, se veut représentative de l'ensemble des morts tombés durant la guerre. Présent dans de nombreux pays, cela fut par la suite repris dans d'autres conflits.

¹¹¹⁸ Cimetière de la ville de Luxembourg.

plus hautes distinctions nationales¹¹¹⁹. L'idée d'ériger un monument incarnant, de même que dans les autres pays, un « soldat inconnu », représentant les victimes et le sacrifice de certains membres du pays, commence à émerger. En 1921, la volonté de faire d'un soldat inconnu luxembourgeois l'incarnation de tous ceux tombés au front prend forme. Le 25 août 1921, le journal *Obermosel-Zeitung* (la « Gazette de Haute-Moselle ») propose l'idée de faire de l'un des soldats non identifiés rapatriés, cette représentation du « soldat inconnu ». Le choix est défini le 15 avril 1923, lorsque le corps d'un soldat reconnu luxembourgeois est retrouvé au Bois Sabot en Champagne¹¹²⁰. Le 17 avril, le corps est déposé dans un wagon funéraire, puis ramené à Luxembourg. Le choix précis de ce corps, alors que d'autres sont déjà présents au Grand-Duché, s'explique par le lieu de son décès où quatre-vingt légionnaires sont également tombés en septembre 1915¹¹²¹. C'est donc un lieu emblématique, au caractère symbolique recherché, dans la mesure où le défunt fait partie des volontaires de la première heure. Le corps arrive le 18 avril 1923, à Luxembourg. Des membres du Corps des Volontaires se chargent de lui faire les honneurs¹¹²². Les officiers du 20^e B.C.P. assurent eux-mêmes le transport du soldat décédé jusqu'au cimetière, tandis qu'une grande procession a lieu depuis la gare pour les accompagner¹¹²³. La prolonge¹¹²⁴ d'artillerie, servant à poser le cercueil lors du défilé, est encadrée symboliquement par des soldats français et luxembourgeois, mettant en avant la double nationalité du défunt¹¹²⁵. Le corps est ensuite enterré dans la partie du cimetière devant servir à ériger un monument en son honneur. Le sergent MASSON se souvient de cette cérémonie, racontant qu'« *au cours de la guerre 14-18, un certain nombre de Luxembourgeois se sont engagés dans l'Armée française. Le corps d'un volontaire a été trouvé près de Verdun¹¹²⁶, grâce à un insigne spécial. Il a été ramené à Luxembourg. Grande cérémonie. Défilé de la gare au cimetière de la ville. Le bataillon en entier participe* »¹¹²⁷. Dans les jours qui suivent, de nombreuses associations viennent solennellement déposer des gerbes de fleurs sur la tombe. Plusieurs associations commencent à se rassembler pour le projet de création du monument. Se regroupent autour du « Souvenir Français » « L'Alliance

¹¹¹⁹ PHILIPART R., *Le Mausolée du soldat inconnu*, dans le magazine Die Wart, n°29/2451, 13 novembre 2015, p. 6

¹¹²⁰ A.N.L. ET-DH-028 Bois Sabot, lieu d'où furent exhumés le 15 avril 1923 les restes d'un soldat luxembourgeois inconnu.

¹¹²¹ Lieux de la bataille de Souain (Marne, France) en 1915, où fut enregistré le plus grand nombre de soldats luxembourgeois tombés durant le conflit (estimation de 80 hommes).

¹¹²² A.N.L. ET-DH-028 Arrivée du cercueil à Luxembourg le 18 avril 1923.

¹¹²³ *Ibidem*.

¹¹²⁴ A la base, cordage reliant un caisson d'artillerie à sa pièce. Par la suite, c'est devenu le wagon intermédiaire entre les deux éléments, souvent utilisé pour poser les cercueils lors d'enterrement de grande importance.

¹¹²⁵ A.N.L. ET-DH-028 Arrivée du cercueil à Luxembourg le 18 avril 1923.

¹¹²⁶ Le sergent MASSON se trompe dans ses souvenirs, le corps provenant effectivement de Champagne.

¹¹²⁷ MASSON J., TASSET J., page p. 19.

Française », la « Société Française de bienfaisance », l'« Association des Dames Françaises », l'« Union des Femmes de France », l'« Amicale des Anciens Engagés Volontaires Luxembourgeois de la Grande Guerre » et les « Anciens de l'Ecole Normale Supérieure »¹¹²⁸. Ce sont avant tout des associations francophiles et d'anciens combattants qui sont à l'initiative du projet. Les dons proviennent des associations ou des particuliers. Le Gouvernement luxembourgeois en finance une partie, à hauteur de vingt-cinq mille francs¹¹²⁹. La construction du monument est sensiblement rapide ; il est achevé en novembre 1924. Une double association est alors effectuée : outre un monument à proprement parler du « soldat inconnu », sont rajoutés cinquante-six corps de soldats français, portant le statut du monument à celui de véritable mausolée. Chacun des soldats français est mort sur le sol luxembourgeois, par faits de guerre, dans les hôpitaux ou en captivité, de 1914 à 1919. L'objectif est de lier le soldat inconnu luxembourgeois, tombé sous uniforme français, à tous les soldats français tombés au Luxembourg.

L'inauguration du Mausolée doit se tenir le 16 novembre 1924¹¹³⁰. Le Gouvernement luxembourgeois, qui en suit de près l'évolution, fournit une enveloppe de six mille francs uniquement pour la cérémonie, mais à la condition que celle-ci soit orchestrée par l'Etat¹¹³¹. C'est une véritable volonté d'afficher tant l'initiative que l'événement en lui-même comme émanant du gouvernement. Environ quatre cent cinquante personnes sont invitées pour l'occasion¹¹³². Parmi elles, se trouvent Edouard HERRIOT¹¹³³, MOLLARD, HYMANS, à nouveau ministre des Affaires étrangères de Belgique, de nombreux chargés d'affaires, mais aussi CROISET, personnellement invité par le Gouvernement Luxembourgeois¹¹³⁴. Côté luxembourgeois, REUTER participe à l'inauguration, ainsi que le bourgmestre de Luxembourg. Sont également présents le prince Félix¹¹³⁵ et l'Evêque de Luxembourg qui bénit le mémorial, lors de la cérémonie. FOCH, invité personnellement par REUTER dans une lettre du 30 octobre 1924, décline poliment l'invitation¹¹³⁶. Le 16 novembre, au matin,

¹¹²⁸ PHILIPART R., *Le Mausolée du soldat inconnu*, p. 6.

¹¹²⁹ A.N.L. AE-00682 Inauguration du Monument du Légionnaire Luxembourgeois Inconnu et des Soldats Français de la Grande Guerre morts dans le Grand-Duché (16.11.1924). Compte rendu du Gouvernement en conseil du 19 novembre 1924.

¹¹³⁰ *Ibidem*.

¹¹³¹ *Ibidem*.

¹¹³² *Ibidem*.

¹¹³³ Edouard HERRIOT (1872 – 1957). Homme politique français. Membre du Parti radical et en poste à diverses fonctions gouvernementales, il est alors Président du Conseil des ministres de 1924 à 1925.

¹¹³⁴ A.N.L. AE-00682 Liste des invités présents lors de l'inauguration.

¹¹³⁵ A.N.L. AE-00682 Inauguration du monument du Légionnaire Luxembourgeois Inconnu et des Soldats Français au cimetière Notre Dame.

¹¹³⁶ A.N.L. AE-00682 Lettre d'invitation de REUTER à destination de FOCH et réponse de celui-ci.

HERRIOT est reçu à Luxembourg. Il est l'invité du Palais et s'entretient en audience privée avec la grande-duchesse Charlotte¹¹³⁷. Il en est de même, lors de l'arrivée d'HYMANS. Devant le monument, se déroulent de nombreux discours voulant rappeler l'amitié franco-luxembourgeoise et les peines provoquées par la guerre.

Par la suite, un défilé du Corps des Volontaires a lieu¹¹³⁸. Cette marche de parade veut marquer le renouveau de l'unité aux yeux des invités de marque. A ce titre, REUTER remercie le major commandant BECK dans une lettre, le lendemain 17 novembre, affirmant que les Volontaires « *ont rempli leur tâche avec un dévouement et une endurance remarquable. Leur belle tenue a fait la meilleure impression sur nos éminents hôtes qui m'en ont donné l'assurance* »¹¹³⁹. C'est ensuite au tour des différentes sociétés de déposer des fleurs devant le monument. Un banquet est organisé pour l'occasion au Palais municipal, suivi d'un dîner de gala, le soir même¹¹⁴⁰. La présence d'HERRIOT à Luxembourg est grandement saluée par les milieux républicains, libéraux et socialistes¹¹⁴¹, tandis que la presse étrangère donne à l'événement une portée internationale, que ce soit en Belgique, en France ou en Italie. La légation de Pologne à Bruxelles envoie un texte au Gouvernement luxembourgeois, certifiant qu'elle « *associe la légation de Pologne au profond hommage au légionnaire luxembourgeois inconnu* »¹¹⁴². Il est vrai que le légionnaire luxembourgeois rappelle tous les légionnaires polonais qui ont combattu sous différents uniformes alliés, dont ceux, sous celui de la France¹¹⁴³. L'événement en lui-même se déroule sans incident majeur, si ce n'est le départ du président de l'Amicale des Anciens Engagés Volontaires Luxembourgeois, faute de place au banquet¹¹⁴⁴. La raison en est que le nombre de journalistes étrangers présents dépasse les prévisions, si bien que, lorsque le président et sa délégation arrivent dans la salle, ils ne peuvent que constater l'absence de place libre¹¹⁴⁵. L'affaire fait grand bruit. Le 29 novembre, REUTER lui-même s'empresse d'écrire au président pour l'informer du quiproquo¹¹⁴⁶. Il souhaite que cela ne soit pas considéré comme un affront vis-à-vis des anciens combattants. Mais l'affaire est très mal perçue par le président qui affirme avoir « *pris moi-même les devants pour m'assurer des places. En pénétrant dans la salle,*

¹¹³⁷ A.N.L. AE-00682 Programme de l'inauguration du monument.

¹¹³⁸ *Ibidem*.

¹¹³⁹ A.N.L. AE-00682 Lettre de REUTER, adressée au major BECK.

¹¹⁴⁰ A.N.L. AE-00682 Programme de l'inauguration du monument.

¹¹⁴¹ PHILIPART R., *Le Mausolée du soldat inconnu*, p. 7

¹¹⁴² A.N.L. AE-00682 Télégramme de la légation de Pologne à Bruxelles.

¹¹⁴³ Cf. Partie III, Chap. III, C) *Intégrer ce rôle au travers d'une perspective européenne*.

¹¹⁴⁴ A.N.L. AE-00682 Lettre du 24 novembre 1924 du président de l'association à REUTER.

¹¹⁴⁵ *Ibidem*.

¹¹⁴⁶ A.N.L. AE-00682 Réponse de REUTER du 29 novembre 1924.

*beaucoup de tables étaient encore vides, mais aucune indication pour les volontaires de Paris, non moins pour ceux de Luxembourg, mais j'ai trouvé une pancarte « anciens combattants » [...] le temps de l'arrivée de mes camarades de passer aux vestiaires et cette inscription était enlevée [...] il est regrettable que nous fumes oubliés, mais ceux qui s'intitulent les grandes associations de Paris étaient bien en place, ceux qui furent toujours les profiteurs de nos misères, nous avons donc pris la décision de quitter la salle »¹¹⁴⁷. Outre la question sous-jacente de savoir si le Gouvernement luxembourgeois a volontairement ou non participé à cette bévée, cette situation révèle le type de rapport existant entre les associations d'anciens combattants. En effet, la majorité des volontaires luxembourgeois provenant de la Colonie française sont retournés chez eux et ont créé leur propre association. Cependant, dans une certaine mesure, le poids du nombre a beaucoup plus d'impact. Ainsi, lors de l'inauguration, la liste des invités est significative¹¹⁴⁸. Sur les trois présidents d'associations d'anciens combattants présents en tant qu'invités d'honneur, une seule semble être luxembourgeoise, il n'est noté que la mention « *Président des Légionnaires Luxembourgeois* », sans indiquer si c'est de Paris ou de Luxembourg, tandis que les deux autres sont le président du Souvenir Français et le président des Anciens Combattants Français¹¹⁴⁹. Il y a un fractionnement de la mémoire entre les anciens combattants : les Luxembourgeois de France recherchent la reconnaissance de leur pays d'adoption tandis que ceux de Luxembourg, celle d'une société qui souhaite s'y identifier¹¹⁵⁰.*

- **Une mémoire à travers des individus, au-delà de la pierre :**

Cette période de présence physique française et de relations privilégiées entre les deux pays trouve principalement son souvenir à travers des individus. En effet, les honneurs, de part et d'autre, s'incarnent, non pas à travers les artefacts résultant dans bien des cas d'un événement, mais au travers de hautes personnalités qui reçoivent ces honneurs. Au Luxembourg, l'un de ces protagonistes est le maréchal FOCH lui-même. La reconnaissance du Gouvernement luxembourgeois se veut être celle de la libération du pays en novembre 1918 et du rôle de la France durant ces années complexes. Le maréchal reçoit ainsi bon

¹¹⁴⁷ *Ibidem*.

¹¹⁴⁸ A.N.L. AE-00682 Liste des invités présents lors de l'inauguration.

¹¹⁴⁹ *Ibidem*.

¹¹⁵⁰ Cf. Partie III, chap. II, B) *Le rôle de la France entre 1918 et 1923 : apport majeur ou mineur dans l'identité nationale Luxembourgeoise ?*

nombre de distinctions, aussi bien en tant que « vainqueur de la Grande Guerre » que de « libérateur du Grand-Duché ». Dès 1920, une grande fête commémorant la libération du Grand-Duché a lieu à Luxembourg même¹¹⁵¹. L'anniversaire est l'occasion de la remise d'une statue à FOCH en guise de gratitude¹¹⁵². Le 11 novembre 1920 a ainsi lieu la cérémonie où le maréchal reçoit la « *Statue de la Marne* » symbolisant une de ses victoires les plus emblématiques¹¹⁵³. FOCH est également invité de nombreuses fois à de multiples cérémonies durant toute la période, comme celle du Mausolée, mais, bien souvent, celui-ci décline l'invitation. Dans le Grand-Duché, les cérémonies en l'honneur de la France sont nombreuses entre 1918 et 1923. Outre le 14 juillet, qui est fêté comme vu précédemment et qui a les doubles caractères symboliques comme analysés, le cinquantenaire de la République française est fêté à Luxembourg en 1920, à l'initiative du Gouvernement¹¹⁵⁴. Ainsi, le 11 novembre 1920 est l'occasion de combiner différents anniversaires : celui de l'Armistice de 1918, celui des cinquante ans de l'existence de la III^e République¹¹⁵⁵ et celui de la naissance du roi d'Italie Victor Emmanuel III¹¹⁵⁶. La garnison française effectue ce jour-là une Prise d'armes sur la place Guillaume, tandis que la fanfare du Corps des Volontaires, en cours de restructuration, joue les hymnes nationaux des différents pays fêtés et présents¹¹⁵⁷. Certes, l'hommage rendu, dans ce cas évoqué, se veut, avant tout, être celui d'un pays « ami » des Alliés, mais également celui de la France, pour sa politique concernant le Grand-Duché et qui lui permet de rester indépendant.

En Lorraine également, de nombreux hommages ont lieu pour associer le Luxembourg à l'histoire de la Grande Guerre et pour incarner les relations franco-luxembourgeoises. Deux visions, souvent liées, sont mises en avant : celle des Luxembourgeois « victimes », en tant que petits peuples et pays, de la « barbarie » allemande. Sur les monuments aux morts, dans les villages, les Luxembourgeois sont mis en avant en tant que martyrs et sont associés à un petit peuple « pacifique ». C'est le cas, par exemple, du monument de Jarny¹¹⁵⁸ qui souhaite joindre le nom d'un Luxembourgeois mort dans la commune à ceux des autres civils¹¹⁵⁹.

¹¹⁵¹ A.N.L. ET-DH-022 Fête commémorative de la libération du territoire du Grand-Duché et remise d'un souvenir luxembourgeois au maréchal Foch à Paris le 28 novembre 1920.

¹¹⁵² *Ibidem.*

¹¹⁵³ *Ibidem.*

¹¹⁵⁴ A.N.L. AE-01231 Célébration du cinquantenaire de la République française à Luxembourg.

¹¹⁵⁵ La date de naissance de l'instauration de la III^e République étant le 4 septembre 1870.

¹¹⁵⁶ Victor Emmanuel III (1869-1947). Roi d'Italie de 1900 à 1946. Né le 11 novembre 1869.

¹¹⁵⁷ A.N.L. AE-01231 *Ibidem.*

¹¹⁵⁸ Commune de Meurthe-et-Moselle (France). Le monument, construit en 1921, intègre non seulement la présence d'un luxembourgeois, mais également d'immigrés italiens.

¹¹⁵⁹ BUZZI P.-L., *Etre Italien dans la Lorraine occupée*, dans *Les Civils dans la guerre*, Annales de l'Est, Numéro spécial, 2017, p. 93-110.

L'autre vision importante est celle des Luxembourgeois solidaires et aidant les Français après la guerre. Durant les années qui suivent le conflit, de nombreuses associations luxembourgeoises, coordonnées par la grande-duchesse Charlotte, apportent une aide matérielle et financière aux communes du nord de la Lorraine. Cette attention est très bien perçue par les communes concernées, comme un habitant de Longwy l'écrit à un correspondant luxembourgeois en 1919, affirmant « *Qu'ici, tout sent encore l'occupation boche et la vie y est des plus tristes. Heureusement que depuis quelques dimanches, les sociétés de musique luxembourgeoises viennent égayer notre solitude et nous témoigner leur sympathie pour la France, en venant nous donner un concert et remettre presque chaque fois à la ville une somme d'argent destiné aux malheureux. Tous ces témoignages d'amitié nous touchent. Je te prie de croire que cette amitié est partagée* »¹¹⁶⁰. Cette marque de sympathie touche également la ville de Verdun dont les dons pour sa reconstruction sont tels que la Grande-Duchesse est invitée, lors de la sixième fête commémorative de la bataille, le 25 juin 1922¹¹⁶¹. L'événement est solennel, dans la mesure où c'est elle qui en est la présidente d'honneur¹¹⁶². A cet occasion et pour remercier l'ensemble du Grand-Duché, elle reçoit le titre de « Citain de Verdun »¹¹⁶³. Ce titre de « Citain », tout spécialement créé pour elle, proviendrait de la période médiévale¹¹⁶⁴. Le Conseil municipal de Verdun le décerne au motif « *Que le noble Peuple Luxembourgeois, après avoir subi lui-même l'invasion, et conservé sous le joug la plus haute dignité morale, apporta spontanément et affectueusement dès la paix à la Ville en ruines le réconfort de son appui dévoué recueillant ses orphelins, organisant la protection de l'enfance, envoyant ouvriers, hommes de l'art, matériaux et subsides. Que cette assistance cordiale ne s'est depuis jamais démentie. Qu'elle s'exerça suivant une méthode dont la simplicité pratique permit d'obtenir les plus heureux résultats. Que grâce à elle nos Ecoles, nos Orphelinats, presque tous les bâtiments communaux sont en voie de reconstruction* »¹¹⁶⁵. La Grande-Duchesse reçoit les honneurs au nom de la ville de Verdun et en qualité d'incarnation humaine de la nation luxembourgeoise. Cet honneur est également la représentation concrète de l'estime des populations de Lorraine pour l'aide, dans la reconstruction d'après-guerre, apportée par le Luxembourg. Ainsi, même si, depuis 1918, le conseil municipal choisit de ne jumeler la commune avec aucune autre, les relations avec le

¹¹⁶⁰ S.H.D. 16 N 1462 Rapport des commissions de contrôle postal : correspondance civile et militaire. 1916-1919. Luxembourg (correspondance civile). Rapport d'août 1919. Lettre datant du 4 août 1919.

¹¹⁶¹ A.N.L. ET-DH-020 VIe fête commémorative annuelle de la bataille de Verdun le dimanche 25 juin 1922.

¹¹⁶² *Ibidem*.

¹¹⁶³ AMgdl 5361 Titre de Citain de Verdun.

¹¹⁶⁴ *Ibidem*.

¹¹⁶⁵ *Ibidem*.

Luxembourg sont encore aujourd'hui très marquées. En témoigne la visite de la famille grand-ducale, le 13 octobre 2016, qui, accompagnée d'élèves luxembourgeois, est venue à Verdun rendre hommage aux combattants et inaugurer deux expositions : « Artisans de la Paix » et « Que reste-t-il de la Grande Guerre ? »¹¹⁶⁶. Mais c'est bien à travers des actes et des gestes envers des personnes, en l'occurrence, pour ce cas, les membres de la dynastie grand-ducale, que perdure la mémoire des relations franco-luxembourgeoises entre 1918 et 1923.

B) Le rôle de la France entre 1918 et 1923 : apport majeur ou mineur dans l'identité nationale luxembourgeoise ?

Il est difficile, cent ans après les événements, de définir clairement ce qui provient du rôle de la France entre 1918 et 1923 dans la culture luxembourgeoise d'aujourd'hui. En effet, que ce soit avant ou après les événements, l'influence Française est un long processus qui trouve ses débuts dès le XIX^{ème} siècle et qui, encore aujourd'hui, est présent à travers les liens européens de ces deux pays. L'étude de la construction identitaire nationale luxembourgeoise fait l'objet de nombreuses études sur le sujet en lui-même, permettant d'éclaircir cette notion¹¹⁶⁷. La question de savoir « pourquoi parler d'identité nationale » se justifie donc, non pas pour le XXI^{ème} siècle, mais pour analyser l'ampleur qu'elle prend pour les contemporains des événements de 1918 à 1923 et trouver l'impact de la représentation qu'eux-mêmes ont des événements. Le terme « d'identité nationale » est purement anachronique, dans la mesure où la conceptualisation de cette notion apparaît certes dès 1907¹¹⁶⁸ mais sa popularisation s'effectue surtout durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle. De plus, sa définition est ambiguë et très politisée. Denis SCUTO¹¹⁶⁹ exprime sa vision du propos en 2018, présentant la notion politisée de « l'identité nationale » comme étant une

¹¹⁶⁶ L'Est Républicain du 12 octobre 2016. <https://www.estrepublicain.fr/edition-de-verdun/2016/10/12/le-grand-duc-et-la-grande-duchesse-de-Luxembourg-sont-a-verdun>

¹¹⁶⁷ A ce titre, deux ouvrages sont pertinents pour le sujet. Le premier, Sous la direction de « POIDEVIN R. et TRAUSCH G., *Les relations Franco-Luxembourgeoises de Louis XIV à Robert Schuman, Acte de colloque de Luxembourg, 17-19 novembre 1977*, Université de Metz, Centre de recherches Relations internationales, Faculté des Lettres, Metz, 1978, 333 pages », permet d'apprécier cette évolution au fil de l'histoire des relations franco-luxembourgeoises. Le second, « PEPORTE P., KMEC S., MAJERUS B., MARGUE M., *Inventing Luxembourg : representations of the past, space and language from the nineteenth to the twenty-first century*, Edition Brill, Boston, 2010, 383 pages », ouvrage étudiant la construction nationale luxembourgeoise.

¹¹⁶⁸ Terme créé par Otto BAUER, homme politique autrichien, en 1907.

¹¹⁶⁹ Denis SCUTO (1964 - /). Historien luxembourgeois. Ancien footballeur international. Il travaille principalement sur les questions de nationalités, du monde ouvrier, des migrations, l'histoire sociale et économique luxembourgeoise et autres sujets.

nouvelle désignation du mot « race » après la Seconde Guerre mondiale¹¹⁷⁰. C'est pourquoi il est nécessaire de revenir à une définition du terme dépolitisé et au fondement de sa signification. « L'identité nationale » dans les présents propos est l'association de « l'identité » et de la « nation », ce qui donne comme définition le « caractère permanent et fondamental de quelqu'un, d'un groupe, qui fait son individualité, sa singularité »¹¹⁷¹, ici les éléments caractérisant la singularité de la Nation luxembourgeoise. Ce qui porte donc l'analyse en question sur les éléments apportés et/ou modifiés par la présence des troupes françaises dans l'individualité nationale luxembourgeoise et à s'interroger pour déterminer si le rôle et l'influence de la France durant cette période sont perçus par les Luxembourgeois comme étant des éléments significatifs de leur propre construction nationale. Cela se matérialise à travers deux types d'influences : l'une directe, résultant concrètement de la politique française et de la présence de la garnison, influençant l'identité nationale. Les Luxembourgeois ont conscience et de ce qu'elle produit sur eux-mêmes. L'autre influence indirecte existe réellement, mais les Luxembourgeois n'en sont pas conscients, voire la rejettent volontairement. Ces deux catégories d'influences et les éléments respectifs qui les composent, encore perceptibles aujourd'hui, peuvent faire l'objet d'une étude.

- **Le maintien et l'affirmation des caractéristiques nationales luxembourgeoises :**

Il est nécessaire dans un premier temps de revenir sur les trois grands socles de la Nation luxembourgeoise d'avant 1914. Pour rappel, ces socles sont la neutralité du pays, l'indépendance et la dynastie¹¹⁷². Cette conception n'est plus d'actualité pour le XXIème siècle, dans la mesure où les événements historiques qui ont suivi ont nécessité d'évoluer pour permettre au pays de rester un état moderne, indépendant et intégré dans la géopolitique européenne, voire mondiale. Mais, au début des années vingt, ces trois socles sont les bases justifiant l'ensemble des tentatives politiques et internationales de REUTER. A ce titre, le rôle de la France, comme présenté durant tout le développement précédent, est perceptible. La neutralité du pays est maintenue, l'indépendance est garantie, tandis que la dynastie est légitimée. Les choix politiques de la France se sont donc volontairement intimement liés aux caractéristiques nationales luxembourgeoises. L'indépendance du pays est garantie grâce aux

¹¹⁷⁰ Le Quotidien Luxembourg du 1^{er} octobre 2018. <https://www.lequotidien.lu/politique-et-societe/denis-scuto-le-mot-identite-remplace-lancien-terme-de-race/>

¹¹⁷¹ Définition du Larousse, édition 2019.

¹¹⁷² Partie I, Chap. I, A) *Le 28 septembre 1918 : le retour de la question luxembourgeoise.*

politiques du Gouvernement et de l'Etat-major français, répondant certes à leurs propres intérêts, mais permettant de repousser les volontés annexionnistes belges. L'entrée, en 1920, du Luxembourg dans la S.D.N. est une confirmation de cette indépendance mais également, à travers la signature de l'accord militaire franco-belge de 1920, une affirmation du caractère neutre du pays. Enfin, le référendum de 1919 est un élément majeur. Il nécessite pour la dynastie d'affirmer son rôle au sein de la Nation et de se légitimer¹¹⁷³, ce qui fait qu'elle n'est pas remise en cause en tant que telle dans les années suivantes, d'autant que l'expérience connue durant la Première Guerre mondiale, à savoir une assimilation avec l'occupant allemand et la crise majeure qui s'en suit, joue sans doute un rôle dans les choix entrepris par la Grande-Duchesse en 1940. Aussi, cette « expérience » évite une « question royale », comme c'est le cas en Belgique, après la guerre¹¹⁷⁴. De plus, l'affirmation au travers du référendum donne un caractère « démocratique » au maintien de la dynastie luxembourgeoise. Il n'y a plus, dans les années qui suivent 1919, de mouvement anti dynastique d'ampleur similaire à celui de 1918-1919. L'association entre indépendance du pays et existence de la dynastie régnante, corroborée par la cohésion d'une nation pluriculturelle, s'en retrouve elle-même renforcée.

Aussi, les années 1918 à 1923 ont également pour conséquence d'amener le Luxembourg à être reconnu internationalement en tant que Nation. Avant 1914, la reconnaissance internationale du pays repose sur le poids de ses garants, à travers le Traité de Londres. Mais cette situation ne suffit pas, surtout après la guerre. En effet, ce système de garantie est similaire à celui d'une autre région, celle de Moresnet¹¹⁷⁵. Le « Moresnet neutre », garanti par le Traité de Francfort de 1816, a une existence uniquement à travers le poids de ses garants qui sont la Prusse, l'Allemagne à partir de 1871, les Pays-Bas et enfin la Belgique à partir de 1830. Le territoire, qui ne dispose pas des caractéristiques pour être reconnu comme un état à part entière, est finalement annexé par la Belgique en 1920 dans le cadre du Traité de Versailles¹¹⁷⁶. Pour le Luxembourg où, même s'il existe, à proprement

¹¹⁷³ PEPORTE P., KMEC S., MAJERUS B., MARGUE M., *Inventing Luxembourg : representations of the past, space and language from the nineteenth to the twenty-first century* p. 91.

¹¹⁷⁴ Le roi Léopold III, resté sur le territoire national occupé durant la guerre et ayant été emmené en Allemagne en 1944, ne peut revenir dans le pays en 1945. Son attitude durant la guerre est jugée comme beaucoup trop collaborative, entraînant une crise nationale sur la question du maintien de la monarchie. La crise se termine avec l'abdication du roi Léopold III au profit de son fils Baudoin, en 1951.

¹¹⁷⁵ Commune se situant dans l'actuelle province de Liège, mais qui entre 1816 et 1914 se trouve entre la Hollande, l'Allemagne et la Belgique, jusqu'à l'intégration des Cantons de l'Est (connu sous le nom « d'Eupen Malmédy ») par le Traité de Versailles en 1919.

¹¹⁷⁶ PLANCK M., *Encyclopedia of public international law, volume 10, Treaties, provisional application to Zone of Peace*, Edité par Rudolf Bernhardt, Oxford University, 1987, p. 58.

parler, une entité étatique, un gouvernement et des institutions, la logique des vainqueurs de 1918 en 1920 est de mettre fin aux traités antérieurs qui ont créé des situations complexes en Europe. Le Grand-duché peut se retrouver dans une situation identique à celle de Moresnet, d'autant que la reconnaissance de l'indépendance du pays, à travers celle du Gouvernement, n'est nullement acquise dans un premier temps. Le choix du Gouvernement français de ne pas reconnaître le Gouvernement luxembourgeois, en décembre 1918, en est l'incarnation même. La liaison créée, à savoir subordonner la reconnaissance du gouvernement du pays à celle de la monarchie, confirme le lien entre ces deux entités à l'international et que le maintien du pays en tant que tel est extrêmement précaire. Le Grand-Duché reste indépendant uniquement grâce à l'aide du Gouvernement français, qui garde la mainmise tout au long des négociations avec la Belgique et favorise son entrée dans la S.D.N. Il est indéniable, aux vues des moyens de pression et de l'ingérence dans les questions luxembourgeoises, que si la France souhaite, entre 1918 et 1921, que le Luxembourg disparaisse, soit en étant annexé, soit en étant soumis d'une façon ou d'une autre à un des états voisins, cela se réalise sans véritable opposition internationale. C'est la politique française sur la question qui permet au Luxembourg de garder ses caractéristiques nationales qui perdurent jusqu'en 1940.

- **Une création identitaire : un « Luxembourg combattant au travers de la France »**

Comme vu précédemment, la grande difficulté, dès novembre 1918, pour la population luxembourgeoise et le Gouvernement est de sortir d'une assimilation de collaboration avec l'Allemagne. Outre la politique favorable aux Alliés, ainsi que les multiples gages de bonne volonté tant pour la garnison qu'au niveau politique, c'est la création d'un véritable élément identitaire qui naît après la guerre : celui d'un Luxembourg combattant. En effet, il faut rappeler dans un premier temps que la majorité des légionnaires qui rejoignent l'uniforme français ne proviennent pas du Grand-Duché lui-même, mais de la colonie. Ceux-ci ne sont pas des citoyens fuyant directement leur pays, mais des individus installés en France avant la guerre et dont les motivations sont principalement celles de servir leur pays d'adoption. De plus, il n'apparaît pas une véritable résistance durant l'occupation allemande de 1914 à 1918. Le Gouvernement tente de maintenir la neutralité du pays, mais il doit collaborer¹¹⁷⁷, tandis

¹¹⁷⁷ Comme le démontre encore Richard SEIWERATH dans sa récente thèse de 2018 : « SEIWERATH R., thèse réalisée en vue de l'obtention du titre de Docteur en histoire sous la direction du Professeur Philippe RAXHON,

que la population est elle-même partagée entre sentiments germanophiles, francophiles et d'indifférence. Les francophiles, eux, ne font pas non plus preuves d'actes de résistance, par manque de volonté ou par peur. Durant toute la guerre, le Luxembourg est considéré comme un pays ami par l'Allemagne, ne subissant ni les réquisitions, ni les actes de répressions, à l'inverse de la Belgique où la déportation y est active. Ainsi, il n'y a pas de « Grand-Duché résistant ». C'est à travers le combat des légionnaires que le Gouvernement tente d'associer le Grand-Duché à une notion de résistance, voire à une participation à la guerre, et ce, en créant l'image d'un Luxembourg allié, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Cette vision est nécessaire pour garantir la survie du pays dès 1918, mais elle est purement artificielle. Le retour des légionnaires, le 16 mars 1919, est donc l'occasion pour le Gouvernement luxembourgeois de créer cette connivence. L'idée est de dire que les Luxembourgeois ont participé à la guerre du côté des Alliés, à travers ou grâce à, suivant le point de vue, la France. Tout est fait alors pour affirmer cette vision. Dès le retour des légionnaires, le gouvernement se charge de leur trouver des emplois, même si la plupart ont quitté le pays avant la guerre¹¹⁷⁸. C'est le cas, par exemple, de Pierre MULLER qui, après avoir combattu en France, demande au Gouvernement de lui trouver un emploi¹¹⁷⁹. REUTER lui-même écrit au directeur général de la Société des Aciéries Réunies de Durbach-Esch-Dudelange pour que celui-ci l'embauche en tant que gardien¹¹⁸⁰. Alors même que MULLER vivait en Algérie avant la guerre. Il faut dire également que l'« Amicale des Volontaires Luxembourgeois de la Grande Guerre », a un poids important dans cette recherche, dans la mesure où ce sont ces seuls volontaires engagés qui permettent de justifier que le Luxembourg a combattu comme Allié. En effet, dès le 8 janvier 1919, le président de l'Amicale Joseph MOCKEL-SCHAUS écrit une lettre directement à REUTER pour lui signifier que les douanes refusent d'engager d'anciens légionnaires¹¹⁸¹. REUTER fait pression pour que leurs candidatures soient retenues. Il y a donc un lien privilégié dans les correspondances entre les anciens combattants et REUTER, ce dernier écrivant personnellement à chaque instance pour appuyer les demandes d'emplois des légionnaires, que ce soit pour Dominique SCHOETTER, légionnaire réformé pour blessure de guerre et dont REUTER appuie la demande pour devenir agent de police dans une usine, en juillet 1919¹¹⁸², ou encore pour Hubert LECOQ, blessé en 1915, ne pouvant plus

Occupés et occupations. La population Luxembourgeoise et les troupes Allemandes 1914-1918, soutenu à l'Université de Liège, 2018 ».

¹¹⁷⁸ AE-00691 demande d'emplois des ex-légionnaires / volontaires luxembourgeois.

¹¹⁷⁹ AE-00691 Lettre de REUTER à destination de l'Arbed, 2 août 1919.

¹¹⁸⁰ AE-00691 *Ibidem*.

¹¹⁸¹ AE-00691 Lettre de Joseph MOCKEL-SCHAUS à REUTER 8 janvier 1919.

¹¹⁸² AE-00691 Lettre de REUTER au Directeur général de l'Arbed, 22 juillet 1919.

faire son métier de menuisier¹¹⁸³. Cette initiative est non seulement intéressée pour le Gouvernement, afin de faire rentrer ces anciens combattants dans la vie active et les intégrer pleinement dans la société luxembourgeoise, mais c'est également une nécessité. En effet, aucune aide n'est prévue dans leur situation. Cette résolution de favoriser le placement de ces personnes sur des emplois n'est pas non plus uniquement du fait de l'Etat : le 1er avril 1919, les Aciéries Réunies de Durbach-Esch-Dudelange envoient un courrier à REUTER l'informant que « *nous avons décidé de prendre à notre service tous les légionnaires luxembourgeois démobilisés, qui viendraient solliciter un emploi* »¹¹⁸⁴. La direction des Aciéries demande au Gouvernement de « *nous signaler les demandes que vous recevrez* »¹¹⁸⁵.

Cette reconnaissance passe également par les honneurs. Outre les diverses cérémonies, dont celle du 11 novembre, ou encore la naissance de différentes associations, le Gouvernement crée, le 10 mai 1923, une « *Médaille des Volontaires Luxembourgeois de la Grande Guerre de 1914 à 1918* »¹¹⁸⁶. Cette médaille relève beaucoup plus du symbole car seulement trois cent soixante-douze en sont distribuées pour les trois mille cinq cents volontaires¹¹⁸⁷. L'une d'elle est remise à la ville de Verdun, en même temps que la Croix de la Couronne de chêne, le 10 novembre 1924¹¹⁸⁸, renforçant ainsi le caractère de « combattant actif » des Luxembourgeois. La médaille en elle-même renvoie à cette idée d'un Luxembourg combattant de façon « historique » aux côtés de la France, dans la mesure où l'envers de cette médaille représente Jean Ier de Bohême à la bataille de Crécy en 1346¹¹⁸⁹. C'est donc une volonté de la part du Gouvernement de vouloir ancrer la participation des légionnaires dans un discours national antérieur dont l'impression obtenue est que ce serait une « habitude luxembourgeoise » d'être volontaire dans les armées françaises. Ce n'est pas, à proprement parler, une réécriture de l'Histoire, mais la mise en avant d'un aspect plutôt que d'un autre pour répondre à des considérations politiques et internationales.

¹¹⁸³ AE-00691 Lettre de REUTER au Directeur général de l'Arbed, 10 juin 1919.

¹¹⁸⁴ AE-00691 Lettre du Directeur général de l'Arbed à REUTER, 1^{er} avril 1919.

¹¹⁸⁵ AE-00691 *Ibidem*.

¹¹⁸⁶ Mémorial du Grand-Duché. Arrêté grand-ducal du 10 mai 1923 instituant une médaille commémorative dite « Médaille des Volontaires Luxembourgeois de la Grande Guerre de 1914 à 1918. 12 mai 1923.

¹¹⁸⁷ Ministère d'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, *Bulletin de Documentation*, Service information et presse, Luxembourg, avril 1955, p. 99.

¹¹⁸⁸ Les décorations de la ville de Verdun. <https://verdun-meuse.fr/index.php?qs=fr/ressources/objet-du-mois---novembre-2011---les-decoratio>

¹¹⁸⁹ Jean Ier de BOHEME (1296-1346). Roi de Bohême et comte de Luxembourg à partir de 1310. Jean Ier entretient des relations étroites avec les rois de France, ayant eu une éducation française et effectuant de nombreux séjours chez eux. Il participe à de nombreux combats du côté du royaume de France. Il meurt à la bataille de Crécy, servant sous les ordres de Philippe VI. L'association étant donc non seulement celle d'un Luxembourgeois combattant pour la France, mais aussi d'un Luxembourgeois vivant en France.

Ce schéma se retrouve également dans la prolifération d'associations francophiles qui naissent après 1918. A fortiori, cela favorise l'implantation de la culture française dans le Grand-Duché, en témoigne la présence de six présidents d'Alliance française¹¹⁹⁰ lors de l'inauguration du Mausolée du soldat inconnu en novembre 1924 (Luxembourg, Diekirch, Echternach, Esch-sur-Alzette, Steinfort et Differdange)¹¹⁹¹. A ce titre, l'association de la France aux idées de libératrice et/ou combattante face à l'Allemagne occupante a des conséquences dont les répercussions se font sentir durant toutes les années d'après-guerre. Outre la faveur de l'aspect culturel français voulue par les Gouvernements luxembourgeois et français¹¹⁹², cette vision configure le paysage politique luxembourgeois jusqu'en 1940. En effet, aucun parti politique luxembourgeois, par exemple, ne s'affiche clairement germanophile jusqu'à la création du *Luxemburger Gesellschaft für Deutsche Literatur und Kunst* (« Société luxembourgeoise de Littérature et d'Art allemands »), en 1935, futur embryon du *Volksdeutsche Bewegung*, collaborationniste nazi de 1940. Ce n'est donc pas un hasard si c'est le 14 juillet 1940 que des Luxembourgeois résistants viennent au Monument du Souvenir pour y déposer des fleurs¹¹⁹³. Cette logique perdure même encore à l'occasion des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale de 2014 à 2018. Ces anniversaires sont l'occasion d'un regain d'intérêt pour la période dite « de la Première Guerre mondiale » à travers l'Europe. Au Luxembourg, la double lecture de l'Histoire, le Luxembourg occupé face au Luxembourg combattant, est toujours l'objet d'une mise en avant des combattants. Outre ces considérations mémorielles qui sont analysées par la suite, il est intéressant de noter qu'un grand nombre d'initiatives associatives se sont développées durant toute cette période, à l'image d'une demande officielle de soutien de la France en mars 2011, à l'initiative des Autorités luxembourgeoises et des associations patriotiques pour « l'érection d'une stèle commémorative sur le champ de bataille de Verdun célébrant les volontaires luxembourgeois ayant servi sous le drapeau français »¹¹⁹⁴, ou encore d'initiatives telles que la reconstitution de la tranchée de Chattancourt en 2017 dont l'un des thèmes principal est axé sur les volontaires luxembourgeois¹¹⁹⁵. C'est une véritable création identitaire, voulue et entretenue par le Gouvernement Luxembourgeois, désirant associer le Grand-Duché aux légionnaires et qui perdure encore de nos jours.

¹¹⁹⁰ Association créée en 1883 visant à prôner la langue et la culture française à travers le monde.

¹¹⁹¹ A.N.L. AE-00682 Liste des invités présents lors de l'inauguration.

¹¹⁹² Cf Partie II, Chap. III, C) *Le Luxembourg, terrain d'une lutte contre le « germanisme »*.

¹¹⁹³ Cf Partie III, Chap. II, A) *La représentation mémorielle des relations privilégiées entre la France et le Luxembourg*.

¹¹⁹⁴ JANSON J. (rapporteur), *Rapport des Commissions temporaires des anciens combattants*, Assemblée des Français à l'Etranger, 7-11 mars 2011, p. 11.

¹¹⁹⁵ Le Quotidien Luxembourg du 10 août 2017.

- **Des apports conscients pour les Luxembourgeois dès 1923 ?**

La question de savoir si les contemporains luxembourgeois des événements, et principalement REUTER, ont conscience de cette situation est nécessairement à analyser. Bien évidemment, chacune des cérémonies, commémorations ou encore simple événement franco-luxembourgeois est l'occasion, pour chacun, de glorifier les relations des deux pays. Mais la question se pose avant tout quand il s'agit d'événement ne rassemblant ou ne concernant que des Luxembourgeois. Il s'agit d'évaluer l'impact dans le discours national luxembourgeois de la France et de sa garnison entre les années 1918 à 1923. Il n'est pas nécessaire de revenir sur l'ensemble des considérations que les citoyens luxembourgeois peuvent avoir pour la France dont la garnison est la principale représentation¹¹⁹⁶, mais plutôt de savoir ce qu'il en est du discours officiel du Gouvernement et principalement de REUTER. Cette réponse se trouve dans le discours du ministre d'Etat du 28 décembre 1920, lors de la 16^e assemblée générale du *Volksverein*¹¹⁹⁷. REUTER profite de l'événement pour ainsi communiquer, lors d'un discours, une véritable « proclamation d'indépendance » face à l'international. C'est également dans celui-ci que se retrouve la ligne directrice de toute la politique luxembourgeoise jusqu'en 1939. Sont présents les membres du gouvernement et de hauts dignitaires étrangers tels que MOLLARD ou encore LE JEUNE¹¹⁹⁸ qui en fait une retranscription précise et permet l'analyse des paroles de REUTER¹¹⁹⁹. REUTER commence son oraison sur l'importance de l'entrée du Grand-Duché au sein de la S.D.N., expliquant, en cela, que « *L'indépendance de notre pays est notre bien le plus cher et nous jouissons sans jamais songer que la situation depuis 1867 pourrait se modifier. En 1914, le fondement même de notre neutralité croula : une des puissances garantes envahit notre territoire. Notre neutralité se basait sur le Traité international de 1867 et sur notre constitution* »¹²⁰⁰. La recherche d'une nouvelle garantie passe par l'entrée du pays dans la S.D.N., pour laquelle le Gouvernement français a soumis l'idée et soutenu la candidature. C'est également une redéfinition de la « neutralité » même du pays : celle-ci est passée d'une neutralité imposée

¹¹⁹⁶ Cf Partie II, Chap. III, B) *Les relations entre la garnison et les Luxembourgeois*.

¹¹⁹⁷ Association allemande pour le travail social-chrétien. Fondé en 1890 en Allemagne, elle vise avant tout à combattre à travers de multiples événements et projets la sociale démocratie dans les milieux ouvriers.

¹¹⁹⁸ Jule (ou Julio) LE JEUNE de MÜRSBACH (1869- ?). Diplomate belge. Ministre plénipotentiaire de Belgique à Luxembourg.

¹¹⁹⁹ A.E.B. Classement B, 1 ; 1920, n°1519 Compte rendu de LE JEUNE du discours de REUTER, 30 décembre 1920.

¹²⁰⁰ *Ibidem*.

par le Traité de Londres à une neutralité « raisonnée », choisie et revendiquée pour permettre la survie du pays dans les années à venir. REUTER justifie la politique de la France et les clauses concernant l'accord militaire franco-belge, en invoquant le fait que la S.D.N. « *nous offrait la garantie de notre indépendance : c'était un avantage que nous ne pouvions pas hésiter à accepter ; en échange, elle nous demandait d'adhérer aux clauses du pacte qui n'exigent pas de vous constituer une armée. On nous demande seulement, dans le cadre d'une action militaire commune dédiée et exécutée par la Société des Nations, de laisser passer ses troupes par notre territoire* »¹²⁰¹. Le Luxembourg devient ainsi un état reconnu internationalement, garanti et protégé par la S.D.N. et indirectement, par la France. REUTER a pleinement conscience de l'apport de la France dans la sauvegarde du pays et de ses socles nationaux, mais il ne peut pas clamer haut et fort la participation de la France, aussi bien pour ménager la Belgique que pour arriver à ses fins. Le but est de montrer au monde que le Luxembourg existe, qu'il est indépendant et qu'il souhaite dorénavant être maître de son destin. D'où le fait de considérer ce discours comme une nouvelle « proclamation d'indépendance », surtout lorsque REUTER exprime cette idée qu'« *il est évident que si le Luxembourg veut être indépendant il ne peut se contenter de la protection de soldats étrangers* »¹²⁰². LE JEUNE, après la journée, écrit à HYMANS dans son rapport qu'« *il est à remarquer que, dans cette réunion, la note patriotique a dominé[...]. Cette réunion, si importante, indique combien le pays, depuis qu'il a senti son indépendance en péril, a pris conscience de soi* »¹²⁰³. Car en effet, les événements internationaux et politiques qui se déroulent entre 1918 et 1923 entraînent indirectement un regain de patriotisme au Luxembourg. Durant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, le patriotisme luxembourgeois tente de s'écarter de l'Allemagne pour éviter d'y être trop assimilé. La politique française en faveur du Luxembourg permet au Grand-Duché de s'en détacher entièrement tant politiquement, économiquement, mais aussi culturellement. Ceci a toutefois pour effet de créer un vide, un sentiment de manque. Cette espace vide fait l'affaire des prétentions belges promptes à s'y engouffrer, freinées et contenues par le Gouvernement français.

Un dernier élément est significatif de l'impact de la France durant cette période. En effet, le développement de la photographie civile permet aux Services photographiques grand-ducaux de couvrir l'ensemble des événements qui se déroule. Ce sont des centaines de photographies qui sont prises, puis rassemblées en fonction de thèmes bien

¹²⁰¹ *Ibidem.*

¹²⁰² *Ibidem.*

¹²⁰³ *Ibidem.*

précis. Vingt-huit fonds photographiques sont ainsi regroupés, servant par exemple à illustrer le présent travail. Le fond « *Séjour des troupes françaises dans le grand-duché de Luxembourg de novembre 1918 à décembre 1923* »¹²⁰⁴ est, de ce fait, exceptionnel, car il présente un témoignage visuel tant sur le quotidien des soldats, les événements ou encore sur les rapports entre la population et les soldats. L'ensemble photographique qui le compose est élaboré en 1923 et se veut être des plus exhaustifs. A tel point que le service du Gouvernement entreprend même de demander une photographie dédiée à chacun des généraux et au maréchal FOCH¹²⁰⁵. Ceux-ci se prêtent au jeu, comme FOCH qui écrit « *Au Gouvernement luxembourgeois, en souvenir de mes séjours dans la capitale* »¹²⁰⁶, ou encore le général DE LA TOUR, qui reste cordial à travers ses mots : « *Au Gouvernement grand-ducal, Hommage de l'ancien Commandant d'Armes de Luxembourg, 7 décembre 1918 – 7 février 1919* »¹²⁰⁷. Le commandant CROISET est également sollicité. Il écrit « *Souvenir de très cordiales et bien vives sympathies à nos frères luxembourgeois* »¹²⁰⁸. Cela fait ressortir que les soldats français ont conscience, entre 1918 à 1923, d'écrire une page de l'histoire du Luxembourg. A ce titre, le sous-chef de fanfare TASSET l'exprime dans ses souvenirs en disant que « *Les Chasseurs du 20^e BCP qu'ils soient Parisiens, Alsaciens, Normands, Bretons, ou Basques ont ainsi contribué, naguère, par leur modeste part, à resserrer les liens qui unissent nos deux pays : ils gardent toujours du Grand-Duché de Luxembourg et de ses habitants le meilleur des souvenirs* »¹²⁰⁹. La présence de la garnison française est perçue, d'un côté comme de l'autre, comme un événement majeur, dès 1923. En effet, les bouleversements de la Grande Guerre changent radicalement le Grand-Duché et obligent les caractéristiques mêmes de l'identité nationale luxembourgeoise à évoluer, aboutissant ainsi à un Etat qui, même s'il garde les mêmes bases identitaires, change tant dans son rapport avec sa propre conception de la Nation, qu'à travers ses relations internationales. La mise de côté du germanisme conduit, lors de la Seconde Guerre mondiale, à un esprit de résistance qui trouve ses racines durant cette période. De même, la politique française de « fidéliser » le Grand-Duché, tout en gardant de bons rapports avec la Belgique pour servir des intérêts contre l'Allemagne, fait que sa participation est indirecte sur de nombreux points. Cette politique permet, durant toutes les années qui suivent, de garder d'excellents rapports avec le Grand-

¹²⁰⁴ A.N.L. ET-DH-001 Séjour des troupes françaises dans le grand-duché de Luxembourg de novembre 1918 à décembre 1923.

¹²⁰⁵ A.N.L. ET-DH-001 Lettre de demande du service photographique aux différents généraux.

¹²⁰⁶ A.N.L. ET-DH-001 Dédicace de FOCH.

¹²⁰⁷ A.N.L. ET-DH-001 Dédicace de DE LA TOUR.

¹²⁰⁸ A.N.L. ET-DH-001 Dédicace de CROISET.

¹²⁰⁹ MASSON J., TASSET J., *Le 20^e Chasseurs à Pieds à Luxembourg*, p. 23.

duché, mais également de permettre aux Luxembourgeois de trouver leur place dans ce qui paraît jusqu'alors n'être qu'un peuple avec une « triple » culture. La culture et l'identité luxembourgeoises peuvent ainsi se développer en pleine indépendance, tout en empruntant à ses trois voisins français, belges et allemands.

C) Les relations franco luxembourgeoises depuis 1923 : conséquences à long terme d'un renforcement des liens d'après-guerre

Le rôle de la France dans les bouleversements et les changements au Luxembourg entre 1918 et 1923 laisse un impact qu'il est nécessaire d'analyser succinctement jusqu'en 2019. En effet, le 11 novembre 2018 est l'occasion d'une grande commémoration internationale se tenant le matin, à Paris, tandis que l'après-midi est l'occasion d'une autre cérémonie devant le *Gëlle Fra* à Luxembourg. En parallèle, une autre célébration se tient devant le Mausolée, organisée par l'ambassade de France à Luxembourg. L'ordre protocolaire, les discours tenus lors de ces événements, ainsi que les délégations présentes dans chacun des pays respectifs sont significatifs d'un siècle de relations franco-luxembourgeoises. Il ne s'agit pas, ici, de retracer l'ensemble des éléments et événements historiques reliant la France et le Luxembourg, depuis 1923, cela pouvant faire l'objet d'un travail en lui-même et cela est déjà abordé à travers de nombreuses recherches et ouvrages. Toutefois, il est nécessaire d'analyser la portée, sur le long terme, de la dynamique relationnelle, commencée dès 1918 entre ces deux pays, à travers leurs histoires respectives. L'objectif est avant tout de démontrer que les relations franco-luxembourgeoises et le rôle de la France entre 1918 et 1923 sont le socle des relations diplomatiques entre les deux pays, durant tout le XX^{ème} siècle et d'entrevoir les conséquences pour les deux pays, dont les commémorations du 11 novembre 2018 en sont la représentation même. Pour ce faire, trois aspects fondamentaux de ces relations sont mis en avant et analysés. Premièrement, l'entre-deux-guerres au Luxembourg, lorsque la politique extérieure choisie et la confirmation d'un nationalisme luxembourgeois en deviennent des conséquences directes. Deuxièmement, la Seconde Guerre mondiale, qui redéfinit totalement le Grand-Duché mais resserre les liens entre les deux pays, celle-ci aboutissant à la création de l'Union Européenne dont les relations privilégiées entre la France et le Luxembourg en sont un socle indéniable. Et troisièmement, les commémorations du 11 novembre 2018, qui sont l'incarnation desdites relations, mais durant lesquelles transparaît surtout le rôle de la France durant la période étudiée.

- **L'« entre-deux-guerres » au Luxembourg (1924 – 1939) : maintenir la neutralité et refuser l'Allemagne nazie**

L'histoire économique du Luxembourg suivant 1924 est marquée par une relation privilégiée avec la Belgique, dans le cadre de l'U.E.B.L. En effet, l'Union économique entre les deux pays permet au Grand-Duché de retrouver une certaine stabilité et une ouverture bien après la sortie du *Zollverein*¹²¹⁰. Toutefois, le Luxembourg se retrouve dans une position inégale face son nouveau partenaire. Les institutions de l'Union sont établies à Bruxelles, le Franc belge devient la monnaie de l'Union et la Belgique se charge de conclure les traités internationaux¹²¹¹. De son côté, le Grand-Duché obtient certaines mesures protectionnistes, l'obligation d'être consulté ainsi que la primauté nationale dans les emplois douaniers¹²¹². Toutefois, la sidérurgie luxembourgeoise se retrouve dans une situation complexe : d'une part, le marché belge est saturé, d'autre part, le marché français est complexe du fait des droits de douanes¹²¹³. Le marché allemand, lui, ne peut toujours pas être accessible. Cette conjoncture entraîne une ouverture forcée du Luxembourg vers l'internationale, sortant ainsi le pays de la logique économique d'être dépendant d'un seul partenaire voisin. Emile MAYRISCH¹²¹⁴ est alors l'instigateur de « *L'Entente internationale de l'acier* » mise en place le 30 septembre 1926¹²¹⁵. L'objectif de ce cartel est double : favoriser la paix entre la France et l'Allemagne et donc avec le Luxembourg, à travers un accord économique, mais aussi, permettre à la sidérurgie luxembourgeoise de diversifier ses débouchés pour éviter une saturation de la production et accéder au marché français. Ceci contourne les désavantages créés par l'U.E.B.L. de n'avoir qu'un partenaire économique privilégié. L'accord comprend la France qui favorise le projet, l'U.E.B.L., l'Allemagne, ainsi que la Sarre en qualité de territoire de la S.D.N.¹²¹⁶ L'ouverture de l'Entente à d'autres pays européens, puis, la création de coopérations internationales rendent ainsi possible, pour le Luxembourg, d'augmenter le marché potentiel pour sa sidérurgie. Mais, la crise financière de 1929, ainsi que l'arrivée au pouvoir du nazisme, en 1933, en Allemagne, enterrent le projet de cette première union

¹²¹⁰ KREINS J.-M. , *Histoire du Luxembourg. Des origines à nos jours*, Presses universitaires de France, Paris, collection « Que sais-je ? », n° 3101, 5^e édition mise à jour, 2010, p. 92.

¹²¹¹ *Ibidem* p. 92.

¹²¹² *Ibidem* p. 92.

¹²¹³ *Ibidem* p. 93.

¹²¹⁴ Emile MAYRISCH (1862-1928). Industriel luxembourgeois.

¹²¹⁵ *Ibidem* p. 94.

¹²¹⁶ *Ibidem* p. 94.

économique. La crise de 1929 affecte tout autant le Grand-duché que les autres pays, à ceci près que les mesures protectionnistes prises par le Gouvernement luxembourgeois favorisent le licenciement des étrangers pour permettre d'embaucher les Luxembourgeois¹²¹⁷. Sept mille travailleurs, entre 1929 et 1933, sont licenciés, mais l'économie luxembourgeoise endure la crise. Ce sont prioritairement des Allemands qui sont de nouveau expulsés du pays, pour atteindre le chiffre de vingt-deux mille personnes en 1930¹²¹⁸. Nombreux sont ceux qui, suite à la fin des expulsions de 1919, sont revenus dans le Grand-Duché. Le nombre de Français, lui, reste constant par rapport à d'autres minorités : quatre mille en 1930, trois mille sept cents en 1933¹²¹⁹. Cela peut s'expliquer par le fait qu'ils travaillent souvent moins dans les secteurs d'activités concernés par la crise et par une tentative de maintenir la bonne entente avec la France. Ce refoulement des étrangers vise, par la suite, les Juifs provenant d'Allemagne et fuyant le nazisme, au motif d'éviter la concurrence d'une main d'œuvre moins chère¹²²⁰. Enfin, le « droit du sol », acquis en 1878 et confirmé en 1934, est supprimé au profit du droit du sang le 9 mars 1940¹²²¹. Il n'est rétabli qu'en 2017.

Au niveau politique, les années qui suivent 1923 sont marquées par la fin du gouvernement de REUTER. La raison principale de son départ est le projet d'unifier l'ensemble des chemins de fer luxembourgeois sous contrôle belge, que la France accepte au profit du soutien belge pour l'occupation de la Ruhr et de la libre circulation de ses troupes. En effet, comme REUTER l'a signifié en 1922, cet accord n'est pas acceptable pour les députés luxembourgeois dont le sentiment « anti belge » est exacerbé, suite à la « question luxembourgeoise » de 1919. Le 9 janvier 1925, les accords ferroviaires belgo-luxembourgeois sont présentés à la Chambre. L'accord est accepté en première lecture mais doit faire l'objet d'un second vote¹²²². Le 20 janvier, lors de ce second vote, la Chambre rejette l'accord à 24 votes pour et 24 votes contre¹²²³. Devant ce résultat, REUTER donne sa démission à la grande-duchesse Charlotte qui l'accepte¹²²⁴. Le choix de la démission de REUTER s'explique par l'impasse significative dans laquelle se sont mis le Gouvernement et la Chambre et, sans doute, par d'autres facteurs. En effet, la nomination de REUTER en 1918 est avant tout pour gérer la situation de crise qui se profile à travers la fin de la guerre. En 1925, REUTER a

¹²¹⁷ SCUTO D., *Histoire des immigrations au Luxembourg*, p. 23.

¹²¹⁸ *Ibidem* p. 19.

¹²¹⁹ *Ibidem* p. 19.

¹²²⁰ *Ibidem* p. 24.

¹²²¹ *Ibidem* n p. 25.

¹²²² S.H.D. 7N4054 Lettre de MILLERAND à MAGINOT, 24 janvier 1925.

¹²²³ *Ibidem*.

¹²²⁴ *Ibidem*.

pleinement rempli les trois objectifs pour lesquels il a été nommé : garantir l'indépendance du pays, maintenir la dynastie et assurer la sortie de guerre du pays. Il est très probable donc que l'échec du vote sur l'accord, qui n'est pourtant pas dans la logique de la politique des années précédentes de REUTER, ne soit qu'un prétexte. Celui-ci n'a pas empêché, mais surtout, n'a pas favorisé un rapprochement avec la Belgique. A la tête du gouvernement depuis sept ans, favorable à la politique francophile du Luxembourg, il semble nécessaire de laisser dorénavant la place à une direction gouvernementale beaucoup plus en accord avec la Belgique et la nouvelle configuration européenne. Les différentes élections législatives, durant tout son mandat, en 1919 et 1922, maintiennent le Parti de la droite au pouvoir, et ce, malgré l'ouverture au suffrage universel, ce qui prouve que sa politique est reconnue par les citoyens. Son départ est également dû à des dissensions au sein du paysage politique luxembourgeois. Des élections pour renouveler la Chambre ont lieu le 1^{er} mars 1925, mettant à jour un éclatement avec huit partis politiques¹²²⁵. Pierre PRÜM¹²²⁶, en tant que chef du Parti national indépendant, parti provenant d'une scission avec le Parti de la droite depuis 1918, prend la tête du gouvernement. Et ce, même si le Parti de la droite conserve la majorité des sièges à la Chambre. PRÜM entreprend une politique encore plus francophile que celle de REUTER et cela met à mal le statu quo instauré par le règlement de la question luxembourgeoise¹²²⁷. L'U.E.B.L. en souffre. PRÜM revient sur la décision, pourtant franco-belge, de laisser le chemin de fer à la gestion majoritairement belge. Il signe, le 9 octobre 1925, une convention assurant l'exploitation de l'ensemble du Guillaume-Luxembourg à la C.C.F.A.L.¹²²⁸, statut se maintenant jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, même après l'intégration du réseau dans la Société Nationale des Chemins de Fer (S.N.C.F.), en 1938. Les accords de Locarno, signés le 16 octobre 1925, marquent une nouvelle étape dans les garanties de l'indépendance luxembourgeoise¹²²⁹. PRÜM est obligé de démissionner en juillet 1926, en raison de sa politique affichée beaucoup trop francophile et par le manque de majorité à la Chambre.

¹²²⁵ TEWES G., *Les gouvernements du Grand-Duché du Luxembourg depuis 1848* p. 88.

¹²²⁶ Pierre PRÜM (1886 – 1950). Président du gouvernement de Luxembourg de 1925 à 1926.

¹²²⁷ TEWES G., *Ibidem* p. 89.

¹²²⁸ *Ibidem* p. 89.

¹²²⁹ Ces accords (ou « pacte de Locarno ») signés le 16 octobre 1925 visent à garantir les frontières et à arbitrer les frontières allemandes. Ce pacte contient le « Pacte Rhénan » engageant l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, la Belgique et l'Italie à reconnaître les frontières occidentales allemandes de 1925. Et donc indirectement par extension la frontière orientale du Grand-Duché de Luxembourg.

Joseph BECH est nommé par la Grande-Duchesse pour lui succéder¹²³⁰. Il s'attache avant tout, du point de vue de la politique extérieure, à confirmer la bonne entente avec la France, à ramener une situation positive avec la Belgique et à multiplier les accords internationaux¹²³¹. C'est surtout à cette période que le Luxembourg entame une véritable politique internationale, sortant du schéma jusqu'alors établi de préférer traiter avec ses pays voisins¹²³². C'est également à travers une participation majeure dans les différentes conventions de la S.D.N. que le Grand-Duché tente de se faire entendre internationalement. Il suit ainsi la politique de « neutralité assurée » ou « voulue » revendiquée par REUTER, ce dernier devenant entre temps président de la Chambre des députés. Le Parti de la droite, qui maintient sa majorité jusqu'à la guerre, devient également, selon l'historien Daniel SPIZZO¹²³³, l'organe majeur du nationalisme luxembourgeois. Selon lui, la crise de 1929 oblige le Gouvernement et le Parti à favoriser une cohérence nationale axée, dans un premier temps, sur la sortie de la crise économique¹²³⁴. Par la suite, la montée du nazisme en Allemagne provoque un refus d'assimilation de la culture germanique et un contrepoids aux volontés affichées par Hitler d'unifier tous les « peuples germaniques » dans un même *Reich*. Le Luxembourg développe ainsi un nationalisme « ethnoculturel »¹²³⁵. Mais l'établissement de cette « culture » purement luxembourgeoise ne peut pas seulement s'expliquer uniquement par le rejet des volontés pangermanistes. En effet, ce sont les événements de 1918 à 1923 qui en forment le socle identitaire. L'« espace vide » laissé par l'Allemagne après 1918, que la France et le Gouvernement luxembourgeois combattent à diverses échelles¹²³⁶, laisse la place à ce qui aurait pu être une base nationale plutôt latinisée. Cela entraîne deux complications : la première est que ce socle identitaire « latin » se serait basé sur une dualité franco-belge qu'aucun des deux pays n'aurait acceptée. La France, entre 1918 et 1923, s'active à ne pas laisser l'influence belge être trop présente, tandis que la politique pro-française de PRÜM, entre 1925 et 1926, met à mal les relations avec la Belgique et l'U.E.B.L., nécessaires à la survie économique du pays. La seconde complication est que de définir le socle national comme étant trop « latin » reviendrait à tourner le dos au passé du Luxembourg d'avant 1918.

¹²³⁰ *Ibidem* p. 92.

¹²³¹ *Ibidem* p. 94.

¹²³² *Ibidem* p. 94.

¹²³³ Daniel SPIZZO. Historien de l'Université de Trieste. Department of Political and Social Sciences.

¹²³⁴ SPIZZO D., *Le Parti catholique et genèse du « nationalisme » luxembourgeois*, forum für Politik, Gesellschaft und kultur, n°163, novembre 1995, p. 20 – 24. Résumé du chapitre tiré de son ouvrage SPIZZO D., *La Nation luxembourgeoise, genèse et structure d'une identité*, Traduit de l'italien par Pierre Giovannella, L'Harmattan, Paris, 1995, 345 pages.

¹²³⁵ Terme employé par SPIZZO D. dans son ouvrage.

¹²³⁶ Cf Partie II, Chap III, C)

Une troisième voie émerge alors. Prenant ses racines dans le nationalisme du XIX^{ème}, elle se veut être avant tout un nationalisme luxembourgeois, nationalisme dont le socle est la fidélité des catholiques luxembourgeois pour la dynastie¹²³⁷, une culture luxembourgeoise imprégnée de celle de ses voisins tout en ressortant ses caractéristiques propres, et surtout, la naissance d'un nationalisme linguistique¹²³⁸. Indirectement, la politique française pour le Luxembourg entre 1918 et 1923 crée un foyer propice à une conscience nationale luxembourgeoise. REUTER, dans un discours de 1939, résume au mieux la situation en affirmant que « *pendant que l'heureuse évolution [...] s'accomplissait sur le terrain culturel et économique, l'âme luxembourgeoise, sortant d'une longue torpeur, prenait conscience de son individualité et se fortifiait à mesure qu'elle subissait l'épreuve des temps* »¹²³⁹. Cette conscience nationale devient le socle de l'identité nationale contemporaine, pour lequel la Seconde Guerre mondiale est l'épreuve nécessaire à son affirmation.

- **D'une nouvelle guerre à une nouvelle paix (1940 – 2018) :**

Résumer la Seconde Guerre mondiale n'est pas le sujet principal qui nous intéresse dans ce dossier. Ni même les conséquences pour le Luxembourg en lui-même, même s'il est fondamental de noter que les bouleversements du conflit ont des conséquences majeures pour l'identité nationale luxembourgeoise. En effet, dans les grandes lignes, cela favorise l'affirmation nationale à travers la résistance, ainsi que, à la sortie de la guerre, la fin de la neutralité, jusque-là l'un des socles de la Nation et de la Constitution¹²⁴⁰. Le Luxembourg est le lieu de deux grandes opérations militaires, l'invasion en 1940 et la libération en 1944, mais aussi, d'une annexion de fait au *Reich*. Les citoyens luxembourgeois subissent la répression, la déportation et l'obligation du service militaire sous uniforme allemand, nommé, après la guerre, sous le vocable de « Malgré-nous ». A la différence de la Première Guerre mondiale, l'affirmation, durant l'entre-deux-guerres, d'un sentiment national luxembourgeois, couplée à la création identitaire du « Luxembourg combattant sous uniforme

¹²³⁷ SPIZZO D., *Le Parti catholique et genèse du « nationalisme » luxembourgeois*, p. 22.

¹²³⁸ *Ibidem* p. 22.

¹²³⁹ Retranscription du discours de REUTER tiré de SPIZZO D., *Le parti catholique et genèse du « nationalisme » luxembourgeois*, p. 24.

¹²⁴⁰ Le Luxembourg fait partie des pays fondateurs de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.) en 1949. Par cet engagement et pour la première fois, le principe de neutralité du pays est abrogé.

Français »¹²⁴¹, répond à la répression nazie au travers de la résistance et de l'engagement dans le conflit. Le premier acte de résistance, le 14 juillet 1940, devant la *Gëlle Fra*, est très significatif tant du rejet de l'occupation, mais aussi, de la volonté de s'afficher dans la continuité des engagements des légionnaires luxembourgeois de 1914-1918.

Lorsque le pays est envahi le 10 mai 1940, la grande-duchesse Charlotte, la famille grand-ducale ainsi que le Gouvernement sont évacués en France¹²⁴². Ce choix s'explique bien souvent dans l'historiographie par une fuite devant l'occupation nazie qui s'annonce. Mais cette interprétation ne justifie pas tout, dans la mesure où d'autres monarques européens, eux, sont restés durant l'occupation de leur pays. C'est le cas du roi du Danemark Christian X, qui devient ainsi le symbole national d'une désobéissance face à l'occupant¹²⁴³, ou encore le roi Léopold III, dont le choix de rester entraîne la « question royale » mais qui justifie ceci comme voulant maintenir la cohésion du pays dans une Europe nazie¹²⁴⁴. Le cas de la Grande-Duchesse s'explique par l'expérience qui lui a donné son titre en 1919. En effet, le choix de ne pas quitter le Luxembourg, de nouveau occupé par les Allemands, et de tenter, une nouvelle fois, d'appliquer une politique neutre, aurait possiblement signifié le retour d'une question luxembourgeoise après la guerre, voire d'une question dynastique, comme en 1919. Ainsi, le choix d'être évacuée en France est un message fort qui s'inscrit dans la continuité d'un « Luxembourg combattant sous uniforme Français » et de la lutte en exil. La défaite de la France, en juin 1940, oblige le Gouvernement et la famille grand-ducale à fuir à Londres d'où la résistance s'organise, depuis l'extérieur du pays¹²⁴⁵. L'exil du Gouvernement luxembourgeois est l'occasion de confirmer les liens avec les Gouvernements belges et hollandais, tous deux exilés. Le rapprochement est d'autant plus favorisé que la complexité de l'incarnation gouvernementale française d'alors, à savoir le maréchal Pétain d'un côté, dépositaire des pouvoirs par le Parlement et le général de Gaulle de l'autre, proclamé chef de la « France Libre », empêche de maintenir les rapports privilégiés franco-luxembourgeois. En mars 1944, un accord entre les Gouvernements en exil luxembourgeois, belges, britanniques

¹²⁴¹ Cf. Partie III, Chap. II, B) *Une création identitaire : un « Luxembourg combattant au travers de la France »*.

¹²⁴² KREINS J.-M., *Histoire du Luxembourg. Des origines à nos jours*, p. 98.

¹²⁴³ Le Danemark est envahi par l'Allemagne le 9 avril 1940. Jusqu'à la fin de son occupation le 5 mai 1945, le roi Christian X reste dans le pays. Progressivement, il devient un symbole national de la résistance. Il est déjà l'objet de nombreuses histoires et légendes, présentant le roi comme le symbole d'une Nation pacifique restant digne face à l'occupant. Au point qu'après la guerre, une légende affirmant que le roi a porté l'étoile jaune en solidarité avec les Juifs persécutés s'est progressivement propagée.

¹²⁴⁴ WITTE E., MEYNEN A., LUYTEN D., *Histoire politique de la Belgique. De 1830 à nos jours*, Préfacé par Vincent DUJARDIN, Traduit du néerlandais par Nicole BARBAR et Alain PREAUX, Editions Samsa, Bruxelles, 2017, p. 266.

¹²⁴⁵ KREINS J.-M., *Histoire du Luxembourg. Des origines à nos jours*, p. 99.

et français, reconnu en premier par le gouvernement belge en exil en tant que « Gouvernement légitime », permet l'affectation d'une soixantaine de Luxembourgeois dans la 1^{ère} brigade belge, ou « brigade Piron », du nom de son commandant. Le Gouvernement luxembourgeois se rapproche ainsi de la Belgique. Aussi, la Convention du Benelux¹²⁴⁶ signée en septembre 1944 en est l'aboutissement¹²⁴⁷. La Seconde Guerre mondiale est un tournant dans les relations franco-luxembourgeoises, dans la mesure où le Grand-Duché passe d'une relation nécessaire et contrainte avec la Belgique, à une relation voulue et entretenue après la guerre¹²⁴⁸.

Cependant, c'est dans le domaine des armes que les liens franco-luxembourgeois se resserrent. D'une part, la participation de plusieurs centaines de Luxembourgeois dans la Résistance française favorise un rapprochement, une sorte de « fraternité d'armes » s'inscrivant pleinement dans la continuité des légionnaires. D'autre part, s'ajoute une certaine solidarité entre les incorporés de forces luxembourgeois et ceux d'Alsace-Moselle. Cela se concrétise après la guerre, où la « Fédération Internationale des Victimes du Nazisme, Enrôlés de Forces » est créée le 31 mars 1962, à Luxembourg¹²⁴⁹. Elle regroupe les différentes associations d'incorporés de forces de Belgique, de France et du Luxembourg. A noter également que l'esprit du « Luxembourg combattant sous uniforme Français » perdure même après la guerre. En effet, le 15 septembre 1945 un arrêté grand-ducal instaure la création d'une « *Médaille Commémorative des Volontaires Luxembourgeois de la Guerre 1940-1945* » pour les soldats ayant combattu dans les armées alliées¹²⁵⁰. Elle reprend exactement la même configuration que la précédente, si ce n'est le recto adapté à cette guerre¹²⁵¹. Mais il est intéressant de constater que le verso reste identique, avec la même référence pour la bataille de Crécy.

Après la guerre, les relations franco-luxembourgeoises s'inscrivent dans celles beaucoup plus larges de l'Europe d'après-guerre, puis de la construction européenne. Le

¹²⁴⁶ Union économique entre la Belgique, la Hollande et le Luxembourg (le nom provenant des trois premières lettres des pays dans leurs langues maternelles) établie le 5 septembre 1944.

¹²⁴⁷ KREINS J.-M., *Histoire du Luxembourg. Des origines à nos jours*, p. 100

¹²⁴⁸ WILLEQUET, dans son chapitre « *Le resserrement des liens belgeo-luxembourgeois (1940-1945)* » (tiré de POIDEVIN R. et TRAUSCH G., *Les relations franco-luxembourgeoises de Louis XIV à Robert Schuman, Acte de colloque de Luxembourg, 17-19 novembre 1977*), présente le basculement progressif du Luxembourg durant la guerre.

¹²⁴⁹ Répertoire de l'Association des Incorporés de Forces (Luxembourg). <http://www.ons-jongen-a-meedercher.lu/archives/organisations/detail/association-des-combattants-malgres-nous-et-refractaires-f>

¹²⁵⁰ Mémorial Grand-Duché. Arrêté grand-ducal du 12 septembre 1945 instituant une médaille commémorative dite Médaille des Volontaires Luxembourgeois de la Guerre 1940-1945. 17 septembre 1945.

¹²⁵¹ Ministère d'Etat du grand-duché de Luxembourg, *Bulletin de Documentation*, p. 102.

choix, durant la Seconde Guerre mondiale, du rapprochement des futurs pays du Benelux forme un des socles des futures coopérations européennes. L'initiative de la création de la « Communauté européenne du charbon et de l'acier » (C.E.C.A.) le 9 mai 1950 par Robert SCHUMAN¹²⁵² ouvre une nouvelle voie dans les relations franco-luxembourgeoises, celle de l'Europe. L'adhésion des pays du Benelux, de l'Allemagne et de l'Italie permet au Luxembourg de confirmer le caractère international que son économie prend déjà avant la guerre. Le Luxembourg prend alors le rôle de « pont » entre les différents pays d'Europe de l'Ouest. Les relations avec la France, les liens avec le Benelux et la connivence historique et culturelle avec l'Allemagne font du Grand-Duché un partenaire dans l'ensemble des projets européens, aboutis ou échoués. Luxembourg devient, dans un premier temps, le siège des institutions européennes en 1952, représentant un compromis acceptable pour l'ensemble des pays membres¹²⁵³. Par la suite, la participation luxembourgeoise dans les institutions européennes oscille entre un acteur incontournable dans la cohésion et l'élaboration des projets étatiques, mais aussi une certaine tempérance au nom de la sauvegarde économique, démographique et nationale du petit pays¹²⁵⁴. Les accords culturels, eux, sont renforcés entre la France et le Luxembourg en 1954¹²⁵⁵. La signature du Traité de Maastricht, le 7 février 1992, et son application à compter du 1^{er} novembre 1993 aboutissent à la création de l'Union européenne, organisme politique et économique dont l'impact est aujourd'hui internationalement reconnu. Pourtant, les liens privilégiés entre la France et le Luxembourg, même au-delà de ceux plus globaux du cadre de l'Union européenne, sont toujours d'actualité. En témoigne, après son avènement au trône, le premier déplacement à l'étranger du grand-duc Henri qui choisit de se rendre à Paris¹²⁵⁶. Au même titre que le Premier ministre Xavier BETTEL, qui choisit également la France comme premier déplacement, le 16 décembre 2017, après sa prise de fonction¹²⁵⁷. Ces choix s'expliquent pleinement à partir du moment où ils sont perçus comme étant des résultantes de l'importance du rôle joué par la France au Luxembourg entre 1918 et 1923.

¹²⁵² Robert SCHUMAN (1886 – 1963). Homme politique français. Principal acteur de la création de la C.E.C.A. et du rapprochement européen. Né de nationalité française, de langue maternelle luxembourgeoise, en Moselle Est sous nationalité allemande de 1871 à 1919.

¹²⁵³ KREINS J.-M., *Histoire du Luxembourg*, p. 120.

¹²⁵⁴ *Ibidem*.

¹²⁵⁵ Information du ministère des Affaires étrangères, dossier Luxembourg.

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/luxembourg/relations-bilaterales/>

¹²⁵⁶ *Ibidem*.

¹²⁵⁷ *Ibidem*.

- **Le 11 novembre 2018 : étude d'un événement mondial à travers la perspective des relations franco-luxembourgeoises**

Le 11 novembre 2018, à l'occasion du centenaire de l'Armistice, est l'occasion à Paris d'une cérémonie internationale et de portée mondiale. Dès le 10 novembre, une cinquantaine de chefs d'Etat sont reçus lors d'un dîner au musée du Quai d'Orsay. Parmi eux, sont invités le Premier ministre BETTEL, ainsi que le grand-duc Henri. Cette démarche est significative des relations entre les deux pays mais aussi de la reconnaissance du Gouvernement français pour la personne du grand-duc. En effet, la dignité du grand-duc est depuis 1998 officiellement le « *chef de l'Etat, symbole de son unité et garant de l'indépendance nationale* »¹²⁵⁸. Cette perception du caractère symbolique du monarque est l'apogée de celle innée, établie en 1919. C'est à travers la dynastie et la politique française de CLEMENCEAU obligeant à changer de souverain que se conforte l'idée que le monarque du Luxembourg incarne la Nation toute entière aux yeux de l'étranger. En effet, c'est le refus de reconnaître le Gouvernement en décembre 1918, donc au contraire de choisir la Grande-Duchesse comme incarnation de l'Etat et non REUTER. Puis, l'abdication de la grande-duchesse Marie-Adélaïde au profit de sa sœur, l'avènement d'une politique particulière entre la France et le Luxembourg incarné par la rencontre de REUTER et de POINCARE en août 1919, qui instituent ce symbole. Cette reconnaissance est appropriée constitutionnellement par le Luxembourg, lors de la révision de mai 1919, où la souveraineté est transmise à la Nation et pour laquelle la dignité grand-ducale en devient dépositaire. Le référendum de septembre 1919, quant à lui, confirme le choix par les citoyens luxembourgeois d'associer l'incarnation du pays à travers la dynastie. Puis, ce choix est d'autant plus reconnu à partir du moment où POINCARE reçoit à Thionville la grande-duchesse Charlotte, le 15 février 1920. La modification de la Constitution luxembourgeoise en 1998 entérine ainsi officiellement un symbole national au travers du rôle du grand-duc dont le caractère symbolique a été institué par la politique française de 1919. Aussi, l'attitude « résistante » de la grande-duchesse Charlotte, durant la Seconde Guerre mondiale, en renforce d'autant plus la puissance symbolique. Le choix d'inviter le grand-duc pour la cérémonie, ainsi que le Premier ministre à Paris donne le caractère emblématique double de ce symbole : celui d'inviter la « Nation luxembourgeoise » et celui d'inviter la « représentativité nationale luxembourgeoise ». Ce choix s'inscrit parfaitement dans celui entrepris par la politique de la France pour le

¹²⁵⁸ Constitution du grand-duché de Luxembourg, art. 33.

Luxembourg entre 1918 et 1923. La disposition physique, au matin du 11 novembre, des deux représentations du Luxembourg est également très significative. BETTEL se trouve dans la tribune des chefs de gouvernement au côté du Président français, au second rang sur les cinq, tandis que le Grand-Duc est, certes, dans la tribune qui fait face. Mais là, il a une place d'honneur, symbolisant le respect et la sympathie de la France pour le Luxembourg, dans la mesure où il est face au Président français.

Au même moment, tandis qu'à Paris se tient la cérémonie, l'ambassade de France à Luxembourg effectue une commémoration devant le « Mausolée des soldats français de la Grande Guerre » à midi¹²⁵⁹. Ce cérémonial, mêlant Français et Luxembourgeois, s'effectue en présence de l'Ambassadeur ainsi que de Madame la Bourgmestre de Luxembourg. C'est un double hommage qui est alors rendu : celui du soldat inconnu luxembourgeois, ainsi que pour les soldats français morts sur le territoire grand-ducal. Mais c'est surtout l'incarnation même de la création identitaire du « Luxembourg combattant sous uniforme français » du début des années vingt. Il y a donc, à l'instar de la période des années 1918 à 1923, toujours une volonté d'associer le Luxembourg à une vision de combattant du côté allié, durant la Première Guerre mondiale. Cette image se retrouve l'après-midi même, lors de la cérémonie devant le Monument du Souvenir, la *Gëlle Fra*. Le Premier ministre et le Grand-Duc participent à cette commémoration, après être rentrés de Paris. Lors du discours de BETTEL, plusieurs éléments sont significatifs. Le premier est de commencer le discours par une citation de FOCH, tirée de ses mémoires de 1931, « *Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir* »¹²⁶⁰. Le choix de citer FOCH est non seulement celui d'associer un des « vainqueurs » les plus emblématiques de la guerre, mais aussi une forme de reconnaissance du rôle de la France pour le Luxembourg, après-guerre. Le discours en luxembourgeois commence en rappelant l'importance du travail de mémoire. Puis, BETTEL rappelle la complexité de maintenir l'indépendance nationale du pays et l'importance du moment dans la construction nationale luxembourgeoise, rappelant que « *C'était une rupture et une nouvelle époque, une époque qui a jeté les bases du Luxembourg moderne que nous connaissons, ainsi que de cette Europe telle que nous la connaissons aujourd'hui* »¹²⁶¹. Il le confirme d'autant plus en disant que « *La situation difficile à laquelle le Luxembourg a été confronté pendant la guerre, puis après*

¹²⁵⁹ Information de l'ambassade de France à Luxembourg. <https://lu.ambafrance.org/Celebration-du-11-novembre-a-Luxembourg-par-l-Ambassadeur-Bruno-Perdu>

¹²⁶⁰ Discours de Xavier BETTEL, 11 novembre 2018 (retranscription et traduction en annexes).

¹²⁶¹ *Ibidem*.

celle-ci, a failli signifier la perte de notre indépendance »¹²⁶². Il rappelle le rôle des légionnaires luxembourgeois, toujours dans l'optique du « Luxembourg combattant sous uniforme français », et associe par contre cet engagement à celui de deux résistantes luxembourgeoises et aux bombardements sur le sol national, donnant ainsi un caractère beaucoup plus national aux événements de la guerre¹²⁶³. Il présente également toute l'importance de cette période, où « *Sur le plan international, la position de notre pays a été discutée et le Luxembourg risquait concrètement de perdre son indépendance. Mais cette crise était pour le Luxembourg un moment de réveil et de réflexion* »¹²⁶⁴. Il confirme le rôle de cette période dans la construction nationale luxembourgeoise. D'une part, l'importance de l'entrée du pays dans la S.D.N., la justifiant en disant « *nous n'étions plus une communauté qui se cachait seule derrière la neutralité, garantie sur papier par les grandes puissances européennes, mais dont la neutralité risquait d'être ignorée dès que la situation s'empirait* »¹²⁶⁵. Il affirme ainsi que ce sont ces événements qui garantissent à jamais l'indépendance du pays, tandis que la nation Luxembourgeoise y trouve ses fondements à travers « *cette volonté et cette conscience que le Luxembourg est déjà quelque chose de spécial parmi toutes les grandes nations qui nous entourent et qui, à cette époque, animait encore notre pays, tout comme aujourd'hui* »¹²⁶⁶. La fin du discours s'axant sur les remerciements que doivent avoir les jeunes générations pour celles qui ont combattu. A noter que pas un seul mot ne traite de la libération du pays par les Alliés, ni de la présence française entre 1918 et 1923. Même si, en connaissance des événements et du rôle de la France, celle-ci apparaît de façon implicite. Le discours se veut inscrire la Première Guerre mondiale dans une vision purement nationale, pour laquelle le rôle des pays étrangers est relayé dans un même plan, à savoir celui de mettre en danger l'indépendance du pays. Mais cette vision est également le produit de l'interprétation mémorielle et historique de ces événements.

¹²⁶² *Ibidem.*

¹²⁶³ *Ibidem.*

¹²⁶⁴ *Ibidem.*

¹²⁶⁵ *Ibidem.*

¹²⁶⁶ *Ibidem.*

III) Le difficile héritage du rôle de la France entre 1918 et 1923

A) Une historiographie luxembourgeoise encore en pleine mutation

L'historiographie luxembourgeoise de la seconde moitié du XX^{ème} siècle englobe bien souvent les événements de la Première Guerre mondiale avec ceux qui suivent l'après-guerre. En effet, les multiples crises politiques, économiques et sociales qui succèdent le conflit jusqu'à la moitié des années vingt naissent bien avant lui. Mais la guerre les attise, au point qu'elles atteignent leurs paroxysmes après le conflit. Pourtant, l'historiographie luxembourgeoise étudie bien souvent la Première Guerre mondiale comme n'étant que les prémices des crises qui suivent. L'historiographie, durant la période de l'entre-deux-guerres et après 1945, cherche avant tout à légitimer la monarchie à travers les événements de cette période. Pour ce faire, un discours historique axé autour d'une histoire dans laquelle les Luxembourgeois jouent le rôle majeur est beaucoup plus gratifiant. Le rôle de la France ne peut donc pas se situer dans cette « histoire nationale », du moins pas proportionnellement à son importance. Par la suite, l'évolution même de la conception de la Première Guerre mondiale ouvre la possibilité de dissocier les deux périodes (1914-1918 et 1918-1923). Chacune s'affirmant comme étant des événements liés entre eux, mais à distinguer.

- **L'évolution de l'historiographie luxembourgeoise au lendemain de la guerre :**

En 1918, l'historiographie luxembourgeoise est principalement orientée autour de la perception de celle du « *Manuel d'Histoire nationale* »¹²⁶⁷. Ecrit par Arthur HERCHEN¹²⁶⁸, l'ouvrage se veut être avant tout la référence en la matière. L'analyse de la Première Guerre mondiale n'y figure pas, s'arrêtant en 1912. L'édition de 1925 comprend, elle, cette période, plutôt justificatrice envers la politique de la monarchie durant la guerre. Le discours justifiant l'abdication de la grande-duchesse Marie-Adélaïde étant celui d'un « sacrifice » pour sauver

¹²⁶⁷ Chapitre de MAJERUS B., *Les historiens luxembourgeois monomaniaques ? Histoires de la Première Guerre mondiale au Luxembourg*, p.10-15. Provenant de : « Sous la direction de MAJERUS B., ROEMER C., THOMMES G., *La Grande Guerre au Grand-Duché – der Große Krieg im Großherzogtum*, Université de Luxembourg, Luxembourg, 2014, 200 pages ». p. 10.

¹²⁶⁸ Arthur HERCHEN (1850-1931). Historien luxembourgeois. Il a écrit principalement des ouvrages scolaires, dont le « *Manuel d'Histoire nationale* » qui devint l'ouvrage principal de l'apprentissage de l'histoire au Luxembourg jusque dans les années soixante-dix.

le pays d'une annexion belge, mais aussi française¹²⁶⁹. La France est ainsi mise sur le même plan que l'Allemagne et la Belgique, présentée avec de véritables velléités annexionnistes. Le choix peut s'expliquer par diverses raisons : une méconnaissance des événements, dans la mesure où les intentions du gouvernement et de l'Etat-major français restent troubles. Egalement, une certaine influence du discours annexionniste des milieux francophiles de France et de Luxembourg, étant très profondément nationaliste. Mais c'est surtout sa conception même de l'histoire luxembourgeoise qui ne peut pas laisser de place à un quelconque rôle positif français. HERCHEN analyse l'histoire du Grand-Duché en intégrant quatre périodes « étrangères ». La première correspond à la fin d'une première indépendance luxembourgeoise, à partir de 1443. Il s'agit de l'époque bourguignonne de 1443 à 1506, suit la période espagnole de 1506 à 1714, celle autrichienne de 1715 à 1795, puis la période française de 1795 à 1814¹²⁷⁰. Sa conception est qu'à partir de 1814, le Luxembourg « moderne » s'inscrit dans une continuité logique dont le Congrès de Vienne de 1815 marque le début de l'indépendance alors « contemporaine ». Cette vision veut ainsi définir le XIXème siècle comme étant l'émergence du nationalisme luxembourgeois, mais surtout d'une politique d'indépendance de la part du Grand-Duché. La question de l'abdication de la grande-duchesse Marie-Adélaïde en 1919 doit ainsi, selon sa conception, être le fruit d'un volontarisme provenant d'elle-même. Ainsi, ne peut pas être le résultat d'une conjoncture due à des pressions internes et externes au pays. Le « sacrifice » de Marie-Adélaïde face à la menace extérieure, suivi par l'intronisation de sa sœur Charlotte et la « confirmation populaire » du référendum de 1919, prennent ainsi un tout autre langage. Celui d'une dynastie justifiée au travers de la défense de la garantie et de l'indépendance du pays¹²⁷¹. Mais aussi, permettant ainsi de légitimer le comportement du Gouvernement luxembourgeois et de la Grande-Duchesse durant la guerre. Cette vision allant même jusqu'à renforcer le mythe, déjà né durant la guerre, de la Grande-Duchesse se mettant elle-même en travers de la route avec sa calèche pour empêcher l'invasion du pays¹²⁷². Même après la mort d'HERCHEN, le manuel reste la base de la conception historique luxembourgeoise. L'historien Nicolas

¹²⁶⁹ MAJERUS B., *Les historiens luxembourgeois monomaniaques ?* p. 12.

¹²⁷⁰ PEPORTE P., KMEC S., MAJERUS B., MARGUE M., *Inventing Luxembourg : representations of the past, space and language from the nineteenth to the twenty-first century* p. 34.

¹²⁷¹ MAJERUS B., *Ibidem* p. 12.

¹²⁷² A.N.L. AE-00681 Mouvement antidynastique - Comité franco-luxembourgeois à Paris (rapports) - Mouvement antidynastique et républicain; réaction loyaliste - Rapports de gendarmerie sur les événements de novembre 1918 (assemblées des partis de gauche; incidents) - Mouvement révolutionnaire de janvier.

MARGUE¹²⁷³ en reprend l'élaboration, mais la sortie d'une nouvelle édition en 1931 est dans la même logique narrative¹²⁷⁴. En 1939, l'historien Paul WEBER¹²⁷⁵ ébranle cette vision à travers l'ouvrage « *Histoire du Grand-Duché du Luxembourg* ». Il présente ainsi la participation des légionnaires luxembourgeois dans l'Armée française et sous-entend un rôle plutôt collaborateur de la part du Gouvernement luxembourgeois durant la guerre¹²⁷⁶. Toutefois, sa ligne directrice reste celle d'une histoire nationale, tentant au mieux de faire ressortir le caractère luxembourgeois des événements, dans la logique du nationalisme précédant la Seconde Guerre mondiale¹²⁷⁷. La France garde alors toujours un rôle négatif, celui de l'annexionniste.

- **Les changements historiographiques après 1945 :**

Après 1945, la Seconde Guerre mondiale, de par son caractère totalitaire et par sa dimension, intéresse beaucoup plus les historiographes que la Première Guerre. L'historiographie luxembourgeoise n'échappe pas à cette logique, sachant que la participation active et sans équivoque du Luxembourg durant celle-ci attire d'autant plus. La vision du « *Manuel* » d'HERCHEN perdure alors, faute de renouvellement significatif dans l'étude de la période¹²⁷⁸. A l'étranger, pour les historiens, l'intérêt du Luxembourg pendant et après la Première Guerre mondiale s'arrête à celui des justifications de leurs propres histoires nationales¹²⁷⁹. L'historiographie luxembourgeoise s'attache aux concepts politiques et ne s'ouvre aux questions sociales qu'à partir de 1970 avec Gilbert TRAUSCH¹²⁸⁰. Cette ouverture fait ressortir la Première Guerre mondiale comme étant le début des tensions des

¹²⁷³ Nicolas MARGUE (1888 – 1976). Historien et homme politique luxembourgeois. Ministre de l'agriculture et de l'éducation de 1937 à 1940 puis de 1945 à 1948. Membre du Parti de la droite puis, après la création du parti successeur du Parti populaire chrétien-social. Nommé au Conseil d'Etat en 1970.

¹²⁷⁴ MAJERUS B., *Ibidem* p.12

¹²⁷⁵ Paul (ou Pöt) WEBER (1898-1976). Historien luxembourgeois. Juriste de formation. Il dirige entre 1925 et 1927 *L'Indépendance Luxembourgeoise*.

¹²⁷⁶ MAJERUS B., *Ibidem* p. 12

¹²⁷⁷ Cf. Partie III, Chap. II, C) *Les relations franco-luxembourgeoises depuis 1923 : conséquences à long terme d'un renforcement des liens d'après-guerre*.

¹²⁷⁸ MAJERUS B., *Ibidem* p. 12.

¹²⁷⁹ *Ibidem* p. 12.

¹²⁸⁰ Gilbert TRAUSCH (1931 – 2018). Historien luxembourgeois. Il fait principalement ses études en France. De 1971 à 1983, directeur de la bibliothèque nationale de Luxembourg puis directeur du Centre Universitaire de Luxembourg de 1984 à 1990. Directeur du Centre d'Etudes et de Recherches Européennes Robert Schuman en 1990. Auteur de multiples travaux et études sur l'ensemble de l'histoire luxembourgeoise dans de nombreux domaines du XVIIIème au XXème siècle. Considéré comme le « père » du renouvellement et des bases actuelles de l'étude de l'histoire luxembourgeoise.

luttons ouvrières et la période allant de 1918 à 1921, la continuité de celle-ci. Le rôle de la France, dans les études de TRAUSCH, se détache de celui de la Belgique. Dans son ouvrage « *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)* »¹²⁸¹, la France n'est plus fondamentalement un pays « annexionniste » après la guerre. Elle est plutôt perçue comme n'ayant pas de véritable logique et dont la politique est tiraillée entre une volonté d'annexer le Luxembourg, si l'occasion se présente, et y trouver son compte sans régler la situation. TRAUSCH exprime la théorie selon laquelle les volontés annexionnistes de la France et de la Belgique se sont annulées, tandis que le Gouvernement luxembourgeois tente de tirer son épingle du jeu pour assurer la survie du pays. Il étudie toutefois profondément l'histoire des relations franco-luxembourgeoises, tout en restant bien souvent dans des approches économiques. Cette vue place à un niveau supérieur la vision économique par rapport à celle du politique et de la diplomatie, supposant qu'elle dicte les objectifs de ces derniers. Cela permet néanmoins de mettre à jour l'influence de la Lorraine dans la question du référendum¹²⁸², ou encore le profond sentiment francophile dans la société luxembourgeoise. A l'inverse, l'historien Christian CALMES¹²⁸³, lui, s'attache plutôt à l'intérêt des questions politiques. Ses deux ouvrages sur la période de 1918 à 1919, « *L'Etrange référendum du 28 septembre* »¹²⁸⁴ et « *1914-1919 Le Luxembourg au centre de l'annexionnisme belge* »¹²⁸⁵ sont également des piliers de la période. Mais un profond sentiment anti-français émane de ces écrits. La France devient celle qui empêche un rapprochement jugé « naturel » entre la Belgique et le Grand-Duché, tantôt pour ses propres intérêts économiques, tantôt pour ses propres intérêts annexionnistes. Cette vision s'explique par deux facteurs : le premier est la continuité de la logique établie par HERCHEN dans laquelle la France n'a qu'un rôle « dangereux » pour le Luxembourg. Le second est que CALMES suit un raisonnement historiographique de consolidation de l'U.E.B.L, puis du Benelux. Les rapports positifs entre le Luxembourg et la Belgique apparaissent ainsi, selon lui, dès l'établissement de l'Union, faisant abstraction des tumultes d'avant la Seconde Guerre mondiale. Dans la mesure où lui-même participe aux négociations du Benelux entre 1947 et

¹²⁸¹ TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)*.

¹²⁸² TRAUSCH G., *Le poids de la Lorraine dans la question du Luxembourg. Le référendum du 28 septembre 1919*.

¹²⁸³ Christian CALMES (1913 – 1995). Historien et diplomate luxembourgeois. Secrétaire Général du Conseil de l'Union européenne de 1952 à 1973. Suivant les travaux de son père Albert CALMES (1881-1967), il écrit de nombreux ouvrages sur le XIX^{ème} et XX^{ème} siècle luxembourgeois.

¹²⁸⁴ CALMES C., *1919, l'étrange référendum du 28 septembre : histoire contemporaine du Grand-Duché du Luxembourg*.

¹²⁸⁵ CALMES C., *1914 – 1919, le Luxembourg au centre de l'annexionnisme belge*.

1952, cela met quelque peu en doute son objectivité sur son analyse des rapports franco-luxembourgeois d'avant la Seconde Guerre.

Les études sociales durant les années soixante-dix jusqu'aux années quatre-vingt-dix font également ressortir un paradoxe : celui de la francophilie des mouvements antidynastiques luxembourgeois et français. En effet, les événements tumultueux de novembre 1918, de janvier et d'août 1919 sont perçus dans le « *Manuel* » d'HERCHEN comme des révolutions communistes¹²⁸⁶. Pourtant, les recherches de WEBER, puis de TRAUSCH et d'autres, font progressivement ressortir le caractère plutôt républicain et social de ces émeutes. Mais, dans la mesure où cette francophilie est très affichée, elle pose la question de savoir si le Gouvernement français ne participe pas à son amplification. Ce paradoxe entraîne une assimilation de la politique du Gouvernement français à celle des antidynastiques et donc, l'associe à une volonté annexionniste. Pourtant, CLEMENCEAU lui-même ne souhaite pas la fin de la dynastie, mais l'établissement d'un gouvernement favorable à la France tout en maintenant la famille grand-ducale au pouvoir pour repousser les volontés belges. Un autre élément est également la sous-estimation du rôle du gouvernement REUTER durant toute la période. TRAUSCH indique, par exemple, l'importance du poids des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange dans les prises de décisions gouvernementales¹²⁸⁷, indiquant même que « *dans un pays de la taille du Grand-Duché une sidérurgie aussi puissante est forcément un Etat dans l'Etat* »¹²⁸⁸. Certes, le poids du groupe sidérurgique dans les questions sociales et économiques au Luxembourg entre 1918 et 1923 est indéniable. Mais, pour autant, le choix de REUTER de faire confiance à la politique française vient de son propre ressort. La volonté beaucoup trop affichée du Gouvernement belge d'annexer le Luxembourg ne trouve pas son pareil dans la volonté française. En 1919, deux éléments confortent REUTER dans l'idée que la France est la seule qui peut assurer l'indépendance du pays et le maintien de la dynastie. Par l'attitude même de CLEMENCEAU dans un premier temps. Celui-ci est favorable au référendum et le changement de grande-duchesse lui convient puisque le gouvernement français entreprend, par la suite, de nouer des liens avec REUTER. Egalement dans le rôle de la garnison française à Luxembourg. L'intervention, le 9 janvier, favorable à la dynastie, a bien pour conséquences la décision de congédier DE LA TOUR et de lui faire porter la responsabilité pour éviter une crise gouvernementale française. Pour autant, ni le

¹²⁸⁶ MAJERUS B., *Ibidem* p. 12.

¹²⁸⁷ TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)* p. 145.

¹²⁸⁸ *Ibidem*.

Gouvernement français, ni l'Etat-major ne condamne publiquement cette ingérence, DE LA TOUR restant en fonction plusieurs jours après les faits. Seules les critiques de l'opposition poussent à trouver un « bouc émissaire », pour lequel le choix se porte sur le commandant de la place d'Armes. De plus, la participation pleine et entière de la garnison pour ce qui est de l'émeute du 13 août 1919 confirme à REUTER que les desseins politiques de la France sont complémentaires avec les siens. Ce choix est d'autant plus payant en 1920, attendu que les « anciens » de la question luxembourgeoise, tels BERTHELOT et MOLLARD, soutiennent pleinement REUTER dans sa volonté de faire rentrer le Luxembourg dans la S.D.N., au point même de faire changer la perception de MILLERAND sur la question et d'en faire l'un des défenseurs. En ce qui concerne l'Etat-major français, le soutien de FOCH dans la reconstitution du Corps des Volontaires, dès juin 1919, est très significatif. Une armée, si petite soit-elle, reste un élément symbolique de l'indépendance d'un pays.

TRAUSCH définit lui-même REUTER comme un « *homme courtois et mesuré, parfaitement maître de lui-même, n'est ni un meneur ni un homme à poigne. Ses qualités intellectuelles et son intégrité lui permettent de s'attacher ses collègues du gouvernement par les liens d'une loyauté réciproque qui résiste à tous les calculs partisans* »¹²⁸⁹. Il est donc très probable que REUTER ait compris que la politique gouvernementale de la France n'est pas de mettre fin à l'indépendance du pays, mais simplement de le fidéliser à ses propres vues. TRAUSCH présente REUTER comme tentant du mieux qu'il peut d'assurer ses objectifs, à savoir l'indépendance et la neutralité, aux grés des volontés annexionnistes qui s'annulent. Il parle ainsi d'une « stratégie du faible ». Pour autant, la stratégie de REUTER n'est pas celle « du faible », mais plutôt celle du « petit frère ». Une sorte de relation s'impose entre REUTER et le Gouvernement français, dans laquelle le ministre d'Etat profite des opportunités données par la France et va même chercher son aide quand la situation l'impose. Des opportunités données paraissant quelque peu « schizophréniques », dans la mesure où tel un « grand frère », la France aide le Luxembourg tout en refusant de le reconnaître officiellement. Cette relation ambiguë entre REUTER et le Gouvernement français s'illustre parfaitement avec les conséquences du référendum de 1919. Même si les Luxembourgeois votent à majorité pour une union avec la France, le Gouvernement français favorise l'union avec la Belgique. De son côté, le Gouvernement luxembourgeois se laisse conduire vers cette union, sans autre forme de procès. Mais une question fondamentale se pose, dont la réponse

¹²⁸⁹ TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)* p. 144.

n'est, à l'heure actuelle, pas encore clairement définie. Si REUTER a conscience de la politique française concernant le Luxembourg, a-t-il conscience de la différence d'échelle entre la politique française et la politique belge ? Différence d'échelle stratégique et tactique, différence d'échelle régionale et continentale. Cette supposition implique que REUTER a conscience de l'enjeu du Luxembourg dans la politique européenne de la France d'après-guerre, donc, de la « monnaie d'échange » que représente le Grand-Duché dans les tractations franco-belges. La création de l'U.E.B.L. dans l'historiographie luxembourgeoise revient à illustrer le proverbe français de « *faute de grives, on mange des merles* ». Faute d'avoir ce qui est souhaité, il faut se contenter de ce qui est. TRAUSCH lui-même soulève la question de savoir pourquoi le Gouvernement luxembourgeois maintient ce référendum alors que tous les indicateurs présagent un refus de la France¹²⁹⁰.

Mais, si REUTER, soit par sa propre réflexion, soit par une indication directe provenant du Gouvernement Français, en a connaissance bien avant le référendum, l'interprétation est toute autre. Le maintien du référendum, la demande auprès du Gouvernement français de l'union économique, puis la décision d'accepter celle avec la Belgique est un « coup de maître ». La situation favorise la France en lui donnant un outil de premier choix pour ses propres tractations avec la Belgique, tandis que le Luxembourg entre dans les négociations pour l'union avec un avantage renforcé qui n'aurait pas été possible sans le jeu théâtral diplomatique. De plus, TRAUSCH touche un élément important. Si l'union économique entre le Luxembourg et la France ne convient nullement à cette dernière, cela n'aurait pas non plus arrangé le Grand-Duché. TRAUSCH effectue une étude sur le rapport de force, dans le cadre de l'U.E.B.L., et la compare avec la possibilité d'une union avec la France¹²⁹¹. Cette perspective fait ressortir que le Luxembourg, dans l'obligation de s'unir économiquement à l'un de ses voisins, l'union avec la Belgique lui est beaucoup plus favorable qu'avec la France. TRAUSCH explique que la clé de répartition des recettes de l'union se base sur la superficie et la population¹²⁹². Le rapport entre le Luxembourg et la Belgique est de 1 à 12 pour la superficie, 1 à 30 pour la population¹²⁹³. Si cette même clé est appliquée dans le cadre d'un accord franco-luxembourgeois, cela passe de 1 à 211 pour la superficie et de 1 à 153 pour la population¹²⁹⁴. S'il est peu probable que la même clé soit appliquée, cela fait largement ressortir un élément : une union avec la France entraîne, à plus ou moins long

¹²⁹⁰ TRAUSCH G., *Ibidem* p. 166.

¹²⁹¹ *Ibidem* p. 168.

¹²⁹² *Ibidem* p. 168.

¹²⁹³ *Ibidem* p. 168.

¹²⁹⁴ *Ibidem* p. 168.

terme, une assimilation du Luxembourg dans l'appareil économique français et sur le long terme, une véritable perte d'autonomie, ce qui n'est pas le cas avec la Belgique, les rapports de forces étant beaucoup moins inégaux. Enfin, un élément primordial souligne que REUTER suit et même favorise la politique de la France et peut-être même, est au courant de la véritable politique de la France.

Le 3 octobre 1919, BERTHELOT et GAIFFIER se retrouvent pour un déjeuner et pour parler du référendum luxembourgeois¹²⁹⁵. La discussion se porte sur la pression qu'exerce la France sur la Belgique, dans la mesure où BERTHELOT renvoie à une autre rencontre des deux hommes : celle du 15 septembre, soit deux semaines avant la date du référendum. BERTHELOT explique à GAIFFIER que la Belgique a déjà manqué sa chance d'avoir l'avantage sur la question. Et, pour lui montrer que c'est la Belgique qui a perdu le choix et l'avantage, il indique que *« pendant que vous étiez dans mon cabinet, M. Reuter attendait dans l'antichambre. Il était prévenu de ce qui allait se passer, et il m'a donné l'assurance qu'il pouvait encore empêcher le referendum »*¹²⁹⁶. La présence de REUTER à Paris, ce 15 septembre, semble être possible pour TRAUSCH¹²⁹⁷. BERTHELOT continue sa discussion avec GAIFFIER par un discours plus ou moins énigmatique. Il affirme en effet que *« j'aurais voulu aller plus loin et écarter aussi la dynastie. Si nous ne l'avons pas fait, c'est par égard pour la Belgique. M. Clemenceau avait entretenu M. Hymans de cette exécution ; il a remarqué qu'elle lui déplaisait »*¹²⁹⁸. Lorsque GAIFFIER signale que les Luxembourgeois ne laisseraient pas destituer leur propre dynastie, BERTHELOT renchérit en affirmant que *« M. Reuter m'a dit qu'il renverrait la Grande-Duchesse, à la vérité, la mort dans l'âme, mais qu'il la renverrait si la France l'exigeait »*¹²⁹⁹. Cette dernière affirmation est énigmatique dans la mesure où REUTER, comme TRAUSCH l'explique, est un fervent partisan de la dynastie. Il n'aurait donc en aucun cas accepté, même si la France le demandait, de déposer la grande-duchesse Charlotte, surtout après l'avoir tant protégé durant toute l'année 1919. Le plus plausible aurait alors été qu'une telle situation aurait conduit à sa démission. TRAUSCH met cette remarque sur l'interprétation d'un « coup de bluff ». Mais, si l'hypothèse que REUTER est conscient de la véritable politique de la France, voire même s'il y a concertation pour favoriser les intérêts du Luxembourg, alors l'interprétation est toute autre. D'une part, la

¹²⁹⁵ *Ibidem* p. 156

¹²⁹⁶ *Ibidem* p. 157

¹²⁹⁷ *Ibidem* p. 157 TRAUSCH indique dans ses notes (n°327) que *« Gaiffier a vu Berthelot le matin du lundi 15 septembre 1919 au Quai d'Orsay. Reuter était présent le lendemain après-midi à la Chambre des députés. Matériellement, il avait le temps de revenir à Luxembourg »*.

¹²⁹⁸ *Ibidem* p. 157.

¹²⁹⁹ *Ibidem* p. 157.

présence de REUTER, ce 15 septembre, sans pouvoir l'affirmer mais surtout l'infirmier, sous-entend que cela n'est pas la première fois qu'il se rend à Paris sans que personne n'en soit au courant. REUTER, entre 1918 et 1923, s'est donc possiblement rendu en personne directement à Paris pour s'entretenir avec des membres du gouvernement français sans que cela ne se sache. Ce qui rend possible de multiples concertations entre les politiques luxembourgeoises et françaises durant toute cette période. Ensuite, l'affirmation concernant la Grande-Duchesse est à l'image de la politique du « petit frère ». BERTHELOT justifie, sans vouloir le reconnaître, le soutien à la dynastie, sous couvert de servir les intérêts de la Belgique. Enfin, dans la mesure où la création d'une union entre le Luxembourg et la Belgique est beaucoup plus avantageuse, c'est donc également dans les intérêts du Luxembourg que BERTHELOT défend sa vision. L'union économique avec la Belgique n'empêche nullement REUTER de poursuivre un rapprochement franco-luxembourgeois et dont la dynamique se retrouve encore aujourd'hui. Le choix de REUTER de démissionner en mars 1925 trouve également tout son sens. Lui qui aurait ainsi défendu les intérêts de la France au profit de ceux du Luxembourg, ne peut être aussi le défenseur du rapprochement de relations entre le Luxembourg et la Belgique. Cette hypothèse reste une supposition, dans la mesure où REUTER n'a pas laissé de mémoires personnelles. TRAUSCH touche du doigt cette possibilité que REUTER et le Gouvernement français jouent de concert sans aller jusqu'au bout du raisonnement. Cela s'explique par divers facteurs, qui sont à l'image de l'historiographie actuelle luxembourgeoise.

- **La difficile séparation historiographique des années de guerre et des années de paix :**

Depuis le début des années 2000, l'historiographie se détache progressivement d'une vision jugée trop « légitimiste » ou « moralisatrice »¹³⁰⁰. Une nouvelle génération d'historiens, entre autres Denis SCUTO, Sonja KMEC¹³⁰¹, Benoit MAJERUS¹³⁰² ou encore Pit PEPORTE tentent de dissocier, à travers l'étude sociale et économique, la période de la Première Guerre mondiale et de l'après-guerre dans l'historiographie luxembourgeoise. Mais

¹³⁰⁰ MAJERUS B., *Les historiens luxembourgeois monomaniaques ?* p. 14.

¹³⁰¹ Sonja KMEC (1976 - /). Historienne luxembourgeoise. Elle travaille principalement sur l'histoire sociale du Luxembourg.

¹³⁰² Benoit MAJERUS (1975 - /) Historien luxembourgeois. Il travaille principalement sur l'histoire sociale du Luxembourg ainsi que sur l'histoire de la psychiatrie.

cette vision pose problème. La politique du Gouvernement luxembourgeois durant la guerre, qui est jugé maintenant comme étant une « neutralité à tendance collaboratrice », ne trouve son salut que dans le règlement de la situation dans les années 1919 à 1921. Inversement, la politique gouvernementale des années 1918 à 1923, combattant tout ce qui, de près ou de loin, ressemble à du bolchévisme et du communisme, ne trouve ses fondements qu'à travers les bouleversements enclenchés par le conflit. Enfin, la naissance des mouvements sociaux et l'émergence d'une conscience ouvrière ne peuvent se justifier qu'en considérant la Première Guerre mondiale comme étant un élément de dynamisme. La Première Guerre mondiale, dans l'imaginaire et l'interprétation mémorielle au Luxembourg, est perçue comme une « petite guerre »¹³⁰³. Le conflit mémoriel de cette période, encore d'actualité, est toujours perceptible. L'annulation, en 2014, de l'exposition sur la Première Guerre mondiale au Luxembourg, prévue pour juillet 2015, illustre pleinement les conflits actuels concernant la mémoire de ces événements¹³⁰⁴. Même si celle-ci est remplacée, par la suite, par une exposition digitale en 2018¹³⁰⁵, l'ampleur donnée n'est pas la même. Le discours du 11 novembre 2018 du Premier ministre BETTEL est très significatif : les événements de la Première Guerre mondiale et des années d'après-guerre sont reliés par la démarche narrative tout au long du discours. Les événements se déroulant le 9 janvier 1919 n'ont fait l'objet que de peu de communication au public, si ce n'est une conférence, le vendredi 11 janvier 2019 (où SCUTO est présent), mais dont l'impact médiatique est extrêmement limité¹³⁰⁶, alors que cette journée est importante tant pour l'histoire luxembourgeoise qu'indirectement pour l'histoire française. Globalement, le rôle de la France, durant cette période, ne correspond pas à la logique narrative de l'historiographie luxembourgeoise. De plus, celui-ci n'entre pas dans les champs d'étude de l'historiographie française.

¹³⁰³ Terme mis en place par Benoit MAJERUS, repris également par Denis SCUTO lors d'une interview, le 8 novembre 2018 (<https://www.wort.lu/fr/luxembourg/la-premiere-guerre-mondiale-est-traitee-comme-une-petite-guerre-au-luxembourg-5be31a96182b657ad3b9905e>)

¹³⁰⁴ MAJERUS B., *De beaux discours, une mauvaise politique – L'annulation de l'exposition sur la Première Guerre mondiale au Luxembourg*. <https://majerus.hypotheses.org/1000>

¹³⁰⁵ Présentation de l'exposition digitale par l'Université de Luxembourg : https://wwwfr.uni.lu/universite/actualites/a_la_une/une_exposition_digitale_sur_la_grande_guerre_au_luxembourg. L'exposition digitale en question : <https://www1.lu/>

¹³⁰⁶ Présentation de la conférence : <https://www.visitluxembourg.com/fr/agenda/event/2019/01/11/revolutionstage-in-luxembourg-9-10-januar-1919> et <https://citylife.esch.lu/agenda/revolutionstage-in-luxembourg-9-10-januar-1919/> et <https://twitter.com/1919asbl> [15/06/2019]

B) Un « rôle » bloqué au sein de l'historiographie luxembourgeoise et française

La question de savoir pourquoi la présence de la garnison et le rôle de la France sont relégués au second plan mérite d'être éclaircie. En effet, l'histoire luxembourgeoise de la période 1918 à 1923 fait pourtant l'objet de nombreuses études ou est incluse dans d'autres analyses tant au Luxembourg, qu'en France ou en Belgique. Pourtant, ce rôle est cantonné à celui de « figurant » pour la garnison, intervenant épisodiquement dans les événements sans véritable lien ou corrélation avec eux. A la lecture des ouvrages mentionnant la garnison française, l'image d'une troupe, dont la composition évolue au niveau des unités sans véritable cohésion, quelque peu exilée au milieu de ce Luxembourg, sans véritable interaction avec la population, est l'impression générale qui en découle : pas de mention d'interactions, de présence, de défilés dans ceux-ci. Pourtant, cette garnison fait partie intégrante, pendant cinq années, de la vie de tous les jours des Luxembourgeois. Celle-ci disparaît souvent et ce, dès 1921, dans l'historiographie, sans que les ouvrages ne précisent la date à laquelle elle part, ni les raisons pour lesquelles elle le fait. Egalement, la garnison reste bien encore deux années et joue un rôle important dans l'un des événements majeurs de l'entre-deux-guerres en participant à l'occupation de la Ruhr. Concernant la politique en soi de la France, le paradoxe et la complexité qu'elle représente donnent bien souvent lieu à une interprétation dans la continuité de celle établie par HERCHEN : le rôle d'un pays aux ambitions annexionnistes, dont la politique est tournée exclusivement sur le fait de ne pas laisser le Grand-Duché à la Belgique, faute de pouvoir l'avoir lui-même. Mais un autre problème fait jour : accepter le rôle important de la politique française sur le Luxembourg entre 1918 et 1923 risque d'ébranler le discours national concernant les événements de 1919, ce qui, pour le courant historique « légitimiste » luxembourgeois, ne rentre pas dans la vision nationaliste de l'histoire. D'un autre côté, pour les historiens plutôt « moralisateurs », ce rôle ne peut pas non plus être reconnu, dans la mesure où la présence de la garnison, ainsi que la politique française, sont des éléments incontournables du maintien de la dynastie. En ce qui concerne l'historiographie belge, cela ne nécessite pas véritablement d'étude poussée. Bien souvent, le rapport entre la France et la Belgique est étudié, soit au travers de la création de l'U.E.L.B., soit concernant les traités entre les deux pays pour réorganiser l'Europe d'alors. La question du Luxembourg du point de vue français n'occupe qu'un second plan. Ce sont, soit les relations entre la Belgique et le Luxembourg qui sont mises en avant, soit celles entre la France et la Belgique pour lesquelles le Luxembourg n'est qu'un élément. TRAUSCH, dans

« *Les Relations franco-luxembourgeoises de Louis XIV à Robert Schuman* »¹³⁰⁷, présente toute une partie sur « *Les relations franco-luxembourgeoises au lendemain de la Première Guerre mondiale* », mais celle-ci reste cantonnée à une étude économique et diplomatique pour laquelle la garnison est reléguée rapidement au rôle d'une simple présence d'occupation et toujours dans la vision de la « politique du faible » et de « l'annulation des deux puissances voisines ». Il faut donc analyser les raisons historiographiques pour lesquelles le rôle de la France est perçu si négativement, ou à défaut si rapidement.

- **Une remise en cause du courant historique « légitimiste » Luxembourgeois ?**

Le fait que la garnison soit présente à Luxembourg et notamment l'intérêt qu'elle suscite, est un indicateur de son importance pour les contemporains d'alors. Pour rappel, des centaines de photographies sont prises, puis conservées, durant toute la durée de sa période de présence. Le fond photographique, intégré dans un même archivage, occupe une cote archivistique très particulière aux Archives Nationales du Luxembourg. La cote « ET-DH » regroupe l'ensemble photographique et iconographique de 1895 à 1923, dans des albums qui les rassemblent par thème établi, en 1923-1924. Chaque album est agrémenté de documents et de coupures de presses, donnant ainsi des « ouvrages » voulant représenter les grands moments de l'histoire luxembourgeoise. Ainsi, la présence française qui occupe un album, comme celle américaine, est mise au même plan que « *La grève dans l'industrie sidérurgique du Grand-Duché en mars 1921* »¹³⁰⁸, l'« *Abdication et le décès de Son Altesse Royale la grande-duchesse Marie-Adélaïde* »¹³⁰⁹, ou encore « *Naissance du prince Jean de Luxembourg le 5 janvier 1921* »¹³¹⁰. Sur les vingt-huit ouvrages conçus, neuf concernent directement la présence française¹³¹¹, les légionnaires luxembourgeois¹³¹² ou encore les multiples cérémonies

¹³⁰⁷ POIDEVIN R. et TRAUSCH G., *Les relations Franco-Luxembourgeoises de Louis XIV à Robert Schuman, Acte de colloque de Luxembourg, 17-19 novembre 1977*.

¹³⁰⁸ ET-DH-014 Naissance du prince Jean de Luxembourg le 5 janvier 1921.

¹³⁰⁹ ET-DH-006 Abdication et décès de Son Altesse Royale la grande-duchesse Marie-Adélaïde.

¹³¹⁰ ET-DH-004 Naissance du prince Jean de Luxembourg le 5 janvier 1921.

¹³¹¹ ET-DH-001 Séjour des troupes françaises dans le grand-duché de Luxembourg de novembre 1918 à décembre 1923.

¹³¹² ET-DH-008 Les volontaires luxembourgeois au service de la France et de la Belgique (Les légionnaires) [volume I] ; ET-DH-009 ; ET-DH-010 Les volontaires luxembourgeois de la Grande Guerre 1914-1918 [volume II] ; ET-DH-028 Les volontaires luxembourgeois au service de la France et les funérailles du légionnaire luxembourgeois le 18 avril 1923.

franco-luxembourgeoises au Luxembourg et en France¹³¹³. Les dix-neuf autres ouvrages concernent directement la dynastie (5 ouvrages)¹³¹⁴, la Première Guerre mondiale (5 ouvrages)¹³¹⁵, le décès de personnalités politiques (3 ouvrages)¹³¹⁶, les relations avec la Belgique (2 ouvrages)¹³¹⁷, les cérémonies à caractère national (2 ouvrages)¹³¹⁸, un ouvrage sur la grève de 1921¹³¹⁹ et un sur le séjour des troupes américaines¹³²⁰. Autant dire qu'au niveau du « poids » de la présence de la France dans ces archives, trente-trois pour cent de la totalité, celui-ci est indéniable. D'autant plus que des photographies supplémentaires semblent être parfois aussi placées dans certains autres regroupements, telles que celles de l'ET-DH-026 qui illustrent les écrits de Denis SCUTO « *Sous le signe de la grande grève de mars 1921* »¹³²¹. Une étude non exhaustive permet d'affirmer que ces documents sont disponibles depuis 1990, officiellement depuis 1924, pour la plupart. Cela pose ainsi la question de savoir pourquoi l'importance de cette relation franco-luxembourgeoise, dont même les archives montrent la prépondérance pour ce fond en particulier, n'est pas pour autant l'objet d'une étude poussée.

Cela s'explique, en ce qui concerne l'historiographie politique de ces années, par le caractère même de la « justification » entreprise par les historiens : justification d'un « sacrifice » de la grande-duchesse Marie-Adélaïde, avec un référendum citoyen confortant la dynastie, dans la logique d'éviter au Luxembourg d'être annexé par l'un des vainqueurs de la guerre. Cette commodité évite d'amener la question qui, encore aujourd'hui, fait débat, à

¹³¹³ ET-DH-013 La fête nationale de la République française à Luxembourg ; ET-DH-017 Rencontre de la grande-duchesse Charlotte et du Président de la République française M. Raymond Poincaré à Thionville le 15 février 1920 ; ET-DH-020 VI^e fête commémorative annuelle de la bataille de Verdun le dimanche 25 juin 1922 ; ET-DH-022 Fête commémorative de la libération du territoire du Grand-Duché et remise d'un souvenir luxembourgeois au maréchal Foch à Paris le 28 novembre 1920.

¹³¹⁴ ET-DH-003 Mort et funérailles du grand-duc Guillaume ; ET-DH-004 ; ET-DH-006 ; ET-DH-011 Fiançailles et épousailles de la princesse Antonia de Luxembourg et du prince Rupprecht de Bavière ; ET-DH-019 Avènement au trône de la grande-duchesse Marie-Adélaïde.

¹³¹⁵ ET-DH-005 Les attaques d'avion sur le territoire du Grand-Duché pendant la Grande Guerre ; ET-DH-007 La politique intérieure du Grand-Duché - les événements d'octobre 1915 à février 1916 appréciés par la presse étrangère ; ET-DH-015 La Grande Guerre de 1914-1918 - tombes et cimetières au Luxembourg ; ET-DH-018 Attaque d'aviateurs et inauguration du monument commémoratif de Bonnevoie le 18 juin 1922 ; ET-DH-027 L'exode des troupes allemandes en novembre 1918.

¹³¹⁶ ET-DH-016 Mort et funérailles de Monseigneur Jean-Joseph Alphonse Koppes, évêque de Luxembourg, en novembre 1918 et intronisation de Monseigneur Pierre Nommesch en mars 1920 ; ET-DH-023 Mort et funérailles du ministre Paul Eyschen en octobre 1915 ; ET-DH-024 Mort et funérailles du ministre Paul Eyschen en octobre 1915.

¹³¹⁷ ET-DH-002 Les fêtes belgo-luxembourgeoises à Bruxelles et la visite officielle de la grande-duchesse Charlotte à la cour royale de la Belgique ; ET-DH-021 Visites officielles de Son Altesse Royale la grande-duchesse Marie-Adélaïde aux cours de Bavière, de Bade, de Belgique, et de Hollande ;

¹³¹⁸ ET-DH-012 Fêtes du centenaire de Dicks en 1923 ; ET-DH-025 Translation solennelle à la Cathédrale de Pise des cendres de Henri VII, comte de Luxembourg, empereur romain, le 26 septembre 1921.

¹³¹⁹ ET-DH-026 Séjour des troupes américaines dans le grand-duché de Luxembourg de novembre 1918 à décembre 1919.

¹³²⁰ ET-DH-014.

¹³²¹ SCUTO D., *Sous le signe de la grande grève de mars 1921. Les années sans pareils du mouvement ouvrier luxembourgeois 1918-1923*.

savoir la relation de la grande-duchesse Marie-Adélaïde avec l'occupant allemand durant la guerre. Effectuer une étude poussée sur la présence de la garnison, sauf dans le cas d'une étude purement fonctionnelle, entraîne inéluctablement la question du rôle de la France durant cette période. Un rôle perçu comme trop important, celui d'assurer l'indépendance du Grand-duché après la guerre, redéfinit l'aspect « sacrificiel » de la Grande-Duchesse. Il en atténue la valeur du geste en le transformant en prix à régler pour une collaboration avec l'Allemagne durant la guerre. Cette perception peut même s'inscrire dans les événements qui suivent, dans la mesure où, après son abdication, Marie-Adélaïde rejoint un couvent. La raison officielle est que c'est une personne très pieuse. Une autre interprétation possible est le poids de la culpabilité d'avoir agi ainsi durant la guerre. Elle pouvait, si elle le souhaitait, se retirer d'une autre façon du monde, en s'exilant, comme ce fut le cas pour de nombreux monarques après la guerre, tels que Guillaume II en Hollande, Charles Ier de Habsbourg en Suisse, ou encore Ferdinand Ier¹³²² dont la situation est quelque peu similaire. En effet, il abdique en faveur de son fils Boris III¹³²³, le 3 octobre 1918, pour prendre l'entière responsabilité de la participation au conflit de la Bulgarie, aux côtés de l'Allemagne. Il existe bien évidemment, dans l'Histoire, des cas contraires de souverains qui ont choisis les ordres religieux après leurs abdications, soit volontairement, comme Charles Quint en 1558¹³²⁴, soit par obligation, comme Marie Stuart, en 1567¹³²⁵. Faute de preuves véritables, les deux interprétations, étant en accord avec la personnalité religieuse de Marie-Adélaïde, le choix du couvent par conviction ou par remord, sont toutes les deux légitimes. Mais, faute de preuves archivistiques à ce jour, cela ne peut être éclairci.

Toujours est-il que, si la place de la politique française est affirmée, cela pose le problème de la justification de la dynastie. Surtout, un sous-entendu beaucoup trop simpliste : la dynastie luxembourgeoise est toujours en place, non par la volonté des Luxembourgeois eux-mêmes, mais par celle de la France. C'est beaucoup plus complexe, dans la mesure où, même si, effectivement, la politique française favorise pleinement le maintien de la dynastie et cela même contre toute possibilité d'établir une république, c'est avant tout pour maintenir l'indépendance du pays. Le référendum de septembre 1919 donne toujours le caractère « d'adoubement de la dynastie » de la part de l'ensemble des citoyens luxembourgeois. Ce

¹³²² Guillaume II (empereur d'Allemagne de 1888 à 1918), Charles Ier de Habsbourg (empereur d'Autriche-Hongrie de 1916 à 1918), Ferdinand Ier (tsar des Bulgares de 1908 à 1918).

¹³²³ Roi de Bulgarie de 1918 à 1943.

¹³²⁴ Charles de Habsbourg, empereur et roi de nombreuses entités étatiques à travers l'Europe, choisit en 1558 de renoncer à sa souveraineté. Il se retire dans un monastère.

¹³²⁵ Marie Stuart, alors reine d'Ecosse, est forcée, après son abdication, d'entrer dans un couvent. Mais celle-ci ne l'intègre pas.

sont eux qui ont choisi à soixante-treize virgule quarante-quatre pour cent le maintien de la souveraine¹³²⁶. La logique d'un rapprochement véritablement politique en faveur de la France aurait été d'avoir un régime républicain pour s'associer d'égal à égal. Cela, ni le Gouvernement français ni le Gouvernement luxembourgeois ne le veulent, d'autant plus si REUTER, selon l'hypothèse précédemment soulevée, choisit de suivre volontairement la voie tracée par la politique française¹³²⁷. La reconnaissance d'un Etat et de son gouvernement sur le long terme, implique deux aspects fondamentaux : une reconnaissance interne, venant du peuple lui-même et une reconnaissance internationale. Il ne suffit donc pas d'une reconnaissance purement interne pour qu'un pays, ainsi que sa forme de gouvernement, puisse survivre. Les différents partages de la Pologne, entre 1772 et 1795, en sont un bon exemple¹³²⁸. L'« Etat libre de Fiume », contemporain aux événements, est d'autant plus significatif¹³²⁹. La politique française vise donc à maintenir la dynastie en changeant de souveraine pour ainsi garantir la continuité. C'est la France qui donne au Luxembourg la reconnaissance internationale, même si cela se fait toujours dans le cadre de la « politique du petit frère » et qu'elle refuse de le reconnaître avant 1920 pour garder l'avantage sur le Gouvernement belge. Aussi, elle se charge d'en faire l'élément représentatif de l'indépendance, en s'assurant qu'elle ne soit pas, d'une façon ou d'une autre, remplacée par la dynastie belge¹³³⁰. Toutefois, c'est bien le peuple luxembourgeois, au travers du référendum, qui donne sa légitimité à la monarchie. Ce dernier aspect est d'autant plus renforcé par les modifications de la Constitution dans laquelle le souverain est dépositaire de son pouvoir à travers la Nation¹³³¹. Modification établie par le gouvernement REUTER et sans doute en accord avec la grande-duchesse Charlotte, renforçant l'hypothèse de la concertation entre les Gouvernements français et luxembourgeois.

¹³²⁶ Cf Partie II, Chap II, A) *Novembre 1918 : un occupant pour un autre ?*

¹³²⁷ Cf Partie III, Chap III, A) *Une historiographie luxembourgeoise encore en pleine mutation.*

¹³²⁸ Profitant d'une situation interne compliquée, la Pologne est progressivement partagée entre la Russie, la Prusse et l'Autriche en 1772, 1793 et 1795. Ces partages sont favorisés par une crise dynastique, une non-reconnaissance des souverains ainsi que par un désintérêt de l'étranger pour le pays.

¹³²⁹ Profitant de l'écroulement de l'Empire austro-hongrois après la défaite de 1918, la situation troublée de l'actuelle ville de Fiume (aujourd'hui Rijeka en Croatie) entraîne la proclamation d'un Etat autonome. Par la suite, l'Etat autoproclamé est revendiqué par le royaume d'Italie et de Yougoslavie. Pour éviter un conflit entre les deux anciens alliés, la France et le Royaume-Uni envoient des troupes. Durant la Conférence de la Paix, les deux Etats revendicateurs n'arrivent pas à un accord, aboutissant à la création d'un Etat indépendant en 1920. Le départ des troupes franco-britanniques, la non-reconnaissance du pays par la S.D.N. ainsi qu'un coup d'Etat fasciste en 1922 aboutissent au partage du pays entre l'Italie et la Yougoslavie.

¹³³⁰ Cf Partie II, Chap II, B) *Les reconfigurations des vellétés belges : de l'annexion à l'Union économique.*

¹³³¹ Cf Partie II, Chap II, A) *Le référendum luxembourgeois : garantir l'indépendance à travers la dynastie.*

- **Un rôle ne s'inscrivant ni dans une conception nationaliste, ni dans une étude sociale de l'Histoire luxembourgeoise :**

Quand est analysé l'ouvrage de Gilbert TRAUSCH sur « *La stratégie du faible* »¹³³² de 2005, 81 pages abordent la situation du Luxembourg après 1918. La mention de la garnison française représente à peine un demi paragraphe, traitée rapidement à travers ces quelques lignes relatant : « *le lendemain, c'est au tour d'un régiment français, car Foch avait décidé d'établir son quartier général dans la capitale, mesure permettant d'écarter la demande de la Belgique d'en assurer la garnison* »¹³³³. Rien ne mentionne la présence des autres unités stationnant au nord du Grand-Duché jusqu'en 1919, dans l'attente de l'entrée en Allemagne. Il atténue les effets possiblement négatifs de l'établissement de cette garnison, en référence à la présence allemande de 1914-1918, à travers une comparaison effectuée directement en relevant que « *Pour le Luxembourg commence une seconde occupation militaire, sous les auspices bien différentes de celle commencée le 2 août 1914* »¹³³⁴. Même si TRAUSCH relève la durée de cette présence en signifiant que « *Cette occupation ne prendra fin que le 21 décembre 1923 avec le départ des derniers soldats français, c'est à dire quatre ans et demi après la signature du traité de paix* »¹³³⁵. Cela montre, au passage, une méconnaissance de la question, dans la mesure où se tient, le 29 décembre, le dernier défilé du 20^e B.C.P, sans parler des derniers éléments qui partent le 31 décembre 1923¹³³⁶. Enfin, TRAUSCH initie un début de questionnement sur la longueur de la durée de présence de la garnison à travers les inquiétudes belges, en présentant que « *sa longueur peut surprendre, et a effectivement inquiété la Belgique* »¹³³⁷. Mais il justifie rapidement cette remarque, dans la mesure où « *Elle s'explique avant tout par la situation sociale tendue (agitation ouvrière, grande grève de mars 1921 avec occupation d'usines) qui conduit le gouvernement Reuter à souhaiter cette présence militaire française* »¹³³⁸. Par la suite, la garnison n'apparaît que par quelques mentions épisodiques au travers de la gestion des crises luxembourgeoises, comme, par exemple, pour parler de la journée du 9 janvier 1919 en signifiant que « *Le général de La Tour, commandant de la place, fait évacuer les abords de la Chambre* »¹³³⁹. Pour la journée

¹³³² TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)*.

¹³³³ *Ibidem* p. 109

¹³³⁴ *Ibidem* p. 109

¹³³⁵ *Ibidem* p. 109

¹³³⁶ Cf. Partie III, Chap. I, C) *Le départ de la garnison : d'un lien physique à un lien moral entre les deux Etats*.

¹³³⁷ *Ibidem* p. 109

¹³³⁸ *Ibidem* p. 109

¹³³⁹ *Ibidem* p. 112

du 13 août 1919, la participation de la garnison se résume en une seule ligne : « *Reuter s'adresse à Foch pour obtenir l'intervention de la troupe française* »¹³⁴⁰. Ces quelques phrases résument à elles seules toute la conception de l'historiographie luxembourgeoise sur la présence de la garnison. Même si cette durée est relevée comme longue, elle n'est toutefois perçue que comme un élément négligeable, sans véritable influence ni sur la vie quotidienne des Luxembourgeois, ni dans les événements politiques. Une « occupation » pourtant voulue par le Gouvernement, mais uniquement au nom de la répression des mouvements sociaux. Également, aucune ligne n'est rédigée sur une quelconque influence, sur les conséquences ou encore répercussions à plus ou moins long terme de ce temps de présence. Cette vision se retrouve aussi dans les écrits de l'historien Jean-Marie KREINS, plutôt de tendance légitimiste, qui, dans son « *Histoire du Luxembourg* » ne daigne même pas écrire une ligne sur le stationnement de la garnison. Il se borne à soulever une fausse question, à savoir qui, des Américains ou des Français, entre en premier dans le Grand-Duché, en novembre 1918, résumant la seule existence de troupes françaises sur le territoire Grand-Ducal à une ligne : « *suivies, le lendemain 21 novembre, des troupes françaises de Foch* »¹³⁴¹ et l'intervention du 9 janvier, à travers une initiative du Gouvernement luxembourgeois qui « *fit appel aux soldats français pour maintenir le calme* »¹³⁴².

Une présence militaire étrangère de cinq années, résumée en seulement quelques lignes, voire, lorsque celle-ci est mentionnée, cela intrigue, quand sont comparées les dizaines de recherches historiques sur l'occupation française de la Rhénanie et de la Ruhr. Ou encore, quand est relevé à quel point la présence de la garnison prussienne à Luxembourg entre 1842 et 1867 est intégrée dans l'histoire nationale luxembourgeoise.

Mettant de côté les nécessités que représente une véritable étude dans son ensemble et le temps à y consacrer, deux raisons peuvent expliquer ce choix narratif. La première raison est que l'histoire contemporaine luxembourgeoise est une histoire globalement nationale. Voulant expliquer, voire justifier, l'indépendance du Luxembourg et l'existence d'une identité nationale, les événements de 1919 sont bien souvent un socle à partir duquel l'affirmation nationaliste contemporaine luxembourgeoise trouve ses appuis. La crise de 1919, les référendums, l'entrée dans la S.D.N. ou encore l'U.E.B.L. sont perçus comme des événements fondateurs du Luxembourg contemporain. Des événements où le Grand-Duché s'affirme en

¹³⁴⁰ *Ibidem* p. 143

¹³⁴¹ KREINS J.-M., *Histoire du Luxembourg*, p. 88.

¹³⁴² *Ibidem* p. 89.

tant qu'entité étatique, nationalement et internationalement, mais surtout des événements qui doivent paraître comme étant, dans le cadre d'une écriture de l'histoire nationale, purement luxembourgeois. Un Luxembourg se renforçant face à la menace extérieure, ressortant uni et unique dans son identité. Cela passe par ce qui peut être qualifié de « déni » historiographique. Reconnaître la présence de la garnison implique ainsi que le Luxembourg n'est pas si indépendant que ça dans ses démarches politiques internes entre 1918 et 1923. Que le pays n'obtient pas son indépendance d'un combat acharné du « faible » contre les « puissants », mais, parce que c'est la volonté d'un des « puissants » qui est la France. Que la cohésion nationale qui résulte de cette période n'est pas purement luxembourgeoise mais le fruit d'une participation « fantomatique » de la garnison. Ainsi, cela abouti à une véritable mise à l'écart de tous les clichés photographiques où sont présents des soldats et de tous les événements auxquels participe la garnison. Pas de mention des défilés du 14 juillet¹³⁴³, ni de la présence de celle-ci dans les événements populaires et nationaux. Dans la mesure où le Luxembourg doit apparaître comme un « état » neutre, ne se manifeste aucune mention de son propre rôle indirect dans l'occupation de la Ruhr.

La seconde raison concerne plus spécifiquement l'histoire sociale luxembourgeoise. L'étude des mouvements sociaux conduit à une vision purement négative de la garnison, sa fonction étant cantonnée à celle de « réprimer », à chaque fois, toute tentative d'émeutes, au nom du Gouvernement luxembourgeois. Une ouverture historiographique sur la question s'effectue dans le cadre du centième anniversaire des événements du 9 janvier 1919, comme en témoigne l'émission radiodiffusée de Jacques MAAS¹³⁴⁴, le 31 janvier 2019¹³⁴⁵. L'approche est originale dans la mesure où elle s'intéresse aux liens directs entre les différents acteurs, principalement autour des caractères religieux et de noblesse. Mais pour autant, celle-ci reste limitée aux liens étroits entre officiers français et dynastie grand-ducale. Abstraction étant faite du caractère global et international de l'événement dont de celle des raisons internes françaises qui poussent CLEMENCEAU à choisir DE LA TOUR comme bouc émissaire. L'avenir dira néanmoins si cet intérêt restera cantonné à celui du centième anniversaire des différents événements, ou, si cela est le début d'un questionnement et d'un renouveau de l'historiographie luxembourgeoise au sujet de la présence française.

¹³⁴³ Cf. Partie II, Chap. II, C) *La place de l'armée française dans la société luxembourgeoise*.

¹³⁴⁴ Jacques MAAS (1957 - /). Historien luxembourgeois. Il travaille principalement sur l'histoire sociale et économique du Grand-Duché.

¹³⁴⁵ MAAS J., *Der Paradox vun der franséischer Militärinterventioun 1919*, <https://www.100komma7.lu/article/wessen/de-paradox-vun-der-franseischer-militarinterventioun-1919>

- **Le désintérêt de l'historiographie française :**

En France, la question de la présence de la garnison française ainsi que du rôle de la France dans la politique luxembourgeoise est très largement sous-estimée. La raison première en est avant tout le questionnement même de l'écriture de la Première Guerre mondiale et des années d'après-guerre. Les événements de 1914 jusqu'à 1923 sont traités dans les années suivantes, à travers une approche politique¹³⁴⁶, d'autant plus que les productions des années d'entre-deux guerres, manquant de prise de recul, sont marquées par une histoire partisane, s'interrogeant sur les causes de la guerre, la glorification de l'Armée française ou encore l'industrialisation massive du conflit¹³⁴⁷. La question du rôle de la France et de la présence de la garnison au Luxembourg entre 1918 et 1923 n'intéresse nullement. Ce n'est pas un théâtre d'opération, n'impliquant pas un nombre important de combattants après-guerre et ne semblant pas porter à conséquence concernant la politique de CLEMENCEAU. A partir des années cinquante, l'historiographie française s'intéresse à la « culture combattante » du conflit, que ce soit l'implication du soldat, des populations civiles, ou encore la vie quotidienne dans le conflit¹³⁴⁸. De plus, l'ouverture du champ d'études à une vision beaucoup plus mondiale amène à traiter le sujet sous un angle plus international. Par la suite, les travaux sur les conséquences de la Première Guerre mondiale conduisent, dans les années soixante-dix, à celle de la participation de la France dans les conflits d'après guerres, mais toujours dans l'optique de « zones de combat », à savoir principalement la guerre civile russe. L'occupation de la Ruhr, qui est un élément central de la politique française au Luxembourg, est étudiée à travers l'historiographie allemande. Landry CHARRIER explique ainsi, dans son article « *Le mythe de la France revancharde dans l'historiographie allemande des années 1919-1937* »¹³⁴⁹, que l'objectif est d'écrire une histoire en opposition à la France, l'occupation de la Ruhr devant être perçue dans la logique nationaliste du *Diktat*¹³⁵⁰ chère aux justifications expansionnistes nazies. Par la suite, la « controverse Fisher »¹³⁵¹ en 1961 relance une série

¹³⁴⁶ BECKER J.-J., *L'évolution de l'historiographie de la Première Guerre mondiale*, Revue historique des armées, S.H.D., Paris, 2006, p. 2.

¹³⁴⁷ BECKER J.-J. *Ibidem*, p. 8.

¹³⁴⁸ *Ibidem* p. 8.

¹³⁴⁹ CHARRIER L., *Le mythe de la France revancharde dans l'historiographie allemande des années 1919 – 1917*, dans Vingtième Siècle, Revue d'Histoire n°110, 2011, p 59 à 66.

¹³⁵⁰ Mot allemand signifiant « chose dictée » ou juste « dicter », devenu dans les années d'entre-deux-guerres en Allemagne l'incarnation du Traité de Versailles. Jugeant que le traité est une « dictée » des Alliés aux Allemands.

¹³⁵¹ En 1961, l'historien allemand Fritz FISHER publie « *Les Buts de guerre de l'Allemagne impériale* ». Il juge la politique allemande d'avant-guerre comme responsable de la Première Guerre mondiale. L'ouvrage crée alors

d'études, tant en Allemagne qu'en France, sur les causes de la Première Guerre mondiale et sur les raisons de la montée des fascismes et du nazisme à partir de 1919, la Première Guerre mondiale et ses conséquences devenant ainsi la base d'une réflexion sur les causes même de la Seconde Guerre mondiale. Toutefois, le Luxembourg n'est alors étudié que dans le cadre de la politique française d'après-guerre, selon si l'historien est partisan d'une approche mettant en cause, ou non, sa participation dans la montée du régime nazi, à travers l'occupation de la Ruhr.

Au début des années 2000, la présence française en Allemagne est l'objet d'un regain d'attention de la part de l'historiographie française¹³⁵², cela s'expliquant avant tout par l'émergence de la vision d'une guerre de « 150 ans » entre la France et l'Allemagne, analysant, par ce fait, l'ensemble des conflits (1870-1871, 1914-1918, 1939-1945) et des « trêves » (1871-1914, 1918-1939) dans une logique continue¹³⁵³. Toutefois, un des éléments important dans l'historiographie française est le clivage qualifié de « droite / gauche » au sein même de l'historiographie. Ce clivage se veut assimiler les études politiques et diplomatiques à une vision politique de « droite », et celle des études historiques sociales et économiques à un parti pris de « gauche ». Ce « clivage », extrêmement simpliste et ne prenant pas en compte la complexité des différentes écoles historiques françaises (« l'école des Annales », « l'école méthodique », « l'école marxiste », etc.) permet néanmoins d'aborder la perception actuelle de la politique française après 1918. Celle-ci est sensiblement divisée en deux catégories : une vision selon laquelle CLEMENCEAU va « trop loin » après le conflit et est considéré comme un acteur des causes de la Seconde Guerre mondiale, parti pris qui peut être qualifié plutôt « de gauche ». L'autre point de vue est que CLEMENCEAU tente au mieux de garantir la paix future et n'est pas allé « assez loin » pour la faire perdurer, idée à laquelle se réfèrent plutôt les courants « de droite ». L'étude du Luxembourg entre 1918 et 1921 et des relations franco-luxembourgeoises à cette période ne font donc pas l'objet d'une étude spécifique. L'interprétation de la présence de la garnison et des actions de la France sur le plan international est étudiée et utilisée pour s'opposer à, ou, au contraire, affirmer une de ces deux visions. Les propos de l'historien Georges-Henri SOUTOU sur le rôle de la France au

une immense polémique dans l'historiographie allemande (qui, jusqu'alors, présentait l'inverse) mais permet surtout un renouvellement d'études historiques sur l'ensemble de la période.

¹³⁵² BEAUPRE N., *Occuper l'Allemagne après 1918. La présence française en Allemagne avant l'apaisement de Locarno ou la continuité de la Grande Guerre par d'autres moyens*, Revue historique des armées, n°254, 2009, p. 9

¹³⁵³ *Ibidem* p. 9.

Luxembourg dans son ouvrage « *La grande illusion : quand la France perdait la paix* »¹³⁵⁴ en sont un excellent exemple. Il y dresse le tableau d'un CLEMENCEAU désireux d'annexer le Grand-Duché, proche des milieux annexionnistes français et francophiles luxembourgeois. Supposant que « *la tentative de coup d'Etat républicain, le 9 janvier 1919, n'a pas été organisée en liaison avec ce groupe* »¹³⁵⁵, basant son raisonnement sur l'attitude de CLEMENCEAU à l'égard du général DE LA TOUR, affirmant que « *Ce qui donne à penser, c'est la réaction de Clemenceau à l'égard du général de La Tour, [...], qui avait fait strictement respecter l'ordre public autour du Parlement luxembourgeois et avait ainsi fait échouer le coup d'Etat : il fut blâmé et mis en disponibilité* »¹³⁵⁶. Mais notant que, par la suite, cet « échec » est à relativiser, dans la mesure où il précise que CLEMENCEAU aurait un dessein de « rapprochement » avec la Belgique, mais n'utiliserait le Grand-Duché comme un moyen de pression qu'à partir de 1918 (et seulement selon les circonstances), alors que CLEMENCEAU adopte cette idée dès 1917. C'est donc une interprétation des faits à posteriori, illustrant bien l'utilisation du rôle de la garnison en vue de légitimer un discours sous-jacent. D'autant plus que dans l'historiographie française, aucune étude n'est véritablement effectuée, faute d'intérêt en tant que telle. L'historiographie française partant du postulat que l'historiographie luxembourgeoise a déjà traité ces événements dans sa propre histoire, ce qui n'est pas le cas, comme vu précédemment, ceci aboutit à une sorte de « réutilisation » de la conception luxembourgeoise du rôle de la France et de sa garnison dans cette période, au profit d'une narration historique française partisane.

- **Un « syndrome d'hyper-historisation » ?**

Le mot « hyper-historisation » n'existe pas. Pourtant, ce travail sur la garnison française et le rôle de la France entre 1918 et 1923 au Luxembourg laisse ressortir un élément. En histoire, il existe de nombreux événements qui font l'objet d'études très nombreuses. Notamment, quand cet « événement » implique une page d'histoire à l'échelle nationale, voire internationale. Lorsque c'est le cas, bien souvent, un historien travaille une première fois sur le sujet. Puis un second confirme ou affirme, à travers une nouvelle étude, les propos du premier. En suivent de nombreuses recherches, qui tendent à amplifier l'étude de

¹³⁵⁴ SOUTOU G.-H., *La grande illusion : quand la France perdait la paix*, Tallandier, Paris, 2015, 376 pages.

¹³⁵⁵ SOUTOU G.-H., *Ibidem* p. 258.

¹³⁵⁶ *Ibidem* p. 258.

l'événement. Les historiographies luxembourgeoises et françaises s'inscrivent dans cette logique. Ce sont les premières études d'HERCHEN sur le sujet, suivies par celles de TRAUSCH, de CALMES, etc. A tel point qu'une première approche de l'événement laisse penser que « tout est déjà traité », ou encore qu'il n'y a pas d'élément nouveau. Pourtant, l'ouverture historiographique luxembourgeoise à travers le prisme scientifique de l'économie et de l'histoire sociale permet d'élargir de nouveau la question à travers d'autres perspectives. Donc d'analyser de nouveau un événement qui, jusque récemment, semblait être connu, étudié, ne nécessitant pas une nouvelle étude. Le « mythe de la baïonnette », présenté dans ce travail, en est un bon exemple¹³⁵⁷. Les événements du 9 janvier 1919, connus et mentionnés dans des centaines de travaux, aussi bien luxembourgeois qu'étrangers, n'ont encore jamais fait l'objet d'une nouvelle étude permettant de définir que cet élément est un mythe historique créé dès la fin de l'événement par la presse. Et qui, encore en 2019, resurgit dans des articles se voulant inédits¹³⁵⁸. TRAUSCH lui-même, qui, durant toute sa carrière, réinterprète, à travers une approche inédite, une grande partie de l'histoire luxembourgeoise, ne juge pas nécessaire d'étudier à nouveau un événement qui semble déjà l'être. Dans *La Stratégie du faible*¹³⁵⁹, il n'évoque qu'à peine l'événement à travers quelques phrases, sans apporter d'élément nouveau car se basant sur des travaux réalisés en 1974¹³⁶⁰ et 1927¹³⁶¹. Denis SCUTO, dans une approche novatrice du mouvement ouvrier luxembourgeois, permet, par exemple, de sortir d'une notion de « révolution communisme » qui, jusqu'alors, caractérisait le 9 janvier 1919¹³⁶². Il montre ainsi que de nombreux autres facteurs rentrent en jeu et détachent la perception première de l'événement.

Pour autant, ce genre de situation n'est pas unique. Elle résulte bien souvent d'une surproduction d'études sur un même sujet, mais restant focalisées sur les mêmes éléments. Que ce soit par la même approche, ou encore la considération que cela est « déjà fait ». Comme, par exemple, l'historiographie française qui reprend le travail des historiens luxembourgeois, sans jamais l'étudier de nouveau sous un angle étranger. Ou encore par l'appropriation politique de l'événement, qui amène alors à une surproduction historique sans pour autant aborder de nouvelles questions. Cette surproduction, drainant la recherche

¹³⁵⁷ Cf. Partie I, Chap. III, B) *La tentative révolutionnaire du 9 janvier 1918 : ingérence française ?*

¹³⁵⁸ MAAS J., *L'intervention militaire française de 1919. Un paradoxe historique ?*, Tageblatt 3 février 2019

¹³⁵⁹ TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)*.

¹³⁶⁰ BONNET S., *La tentative d'instaurer la république à Luxembourg en 1919*, Hémécht, Luxembourg, 1974, p. 169-186.

¹³⁶¹ HOMMEL L., *Quarante-huit heures de république à Luxembourg*, La Revue générale, Bruxelles, 1927, p. 661-675.

¹³⁶² SCUTO D., *Sous le signe de la grande grève de mars 1921. Les années sans pareils du mouvement ouvrier luxembourgeois 1918-1923*, Editpress Luxembourg, Luxembourg, 1990, 464 pages.

historique au détriment d'autres approches jugées « non nécessaires » ou « non inédites », se retrouve dans un autre domaine : celui de l'anthropologie. En 1999, Claude LEVI-STRAUSS¹³⁶³ réalise l'analyse de l'ouvrage de Franck SALOMON et de Stuart B. SCHWARTZ, « *The Cambridge History of the Native Peoples of the Americas* »¹³⁶⁴. Il note, durant son analyse, que l'approche de l'histoire des peuples amérindiens énonce la question du problème des sources et archives historiques. Il est nécessaire de passer soit par des éléments archéologiques, soit par l'apport des sources provenant des peuples extérieurs (dont celles des européens). Mais cela pose le problème que l'étude à proprement parler de l'histoire des peuples amérindiens ne laisse pas la place à de nouvelles recherches. La surproduction historique sur le sujet écarte toutes nouvelles analyses, dont, pour lui, celle anthropologique. LEVI-STRAUSS effectue alors un parallèle avec l'histoire européenne. Il écrit qu'« *On voit ce qu'une telle attitude donnerait transposée à l'histoire récente de l'Europe : cela s'appellerait révisionnisme. Sans doute, dirait-on, des millions de gens périrent dans les camps d'extermination. Mais d'autres collaborèrent avec les Allemands. Certains s'enrichirent, améliorèrent leur condition, accédèrent même à des responsabilités. Tout ne fut donc pas négatif sous l'Occupation... Dans le cas présent, on louera les auteurs d'avoir mis en lumière une multitude de faits et d'événements négligés ou ignorés. Mais entre le tableau qu'ils en dressent et la conclusion qu'ils en tirent, on dirait que s'obnubile une faculté morale : celle d'éprouver un sentiment de révolte devant le crime commis par l'Occident* »¹³⁶⁵. Il continue en prenant pour exemple l'ouvrage où « *Les auteurs ont une connaissance approfondie des archives les plus obscures et les plus rares. Ils y font d'étonnantes trouvailles, en sortent ce que certains d'entre eux appellent justement des microanalyses et des résumés à très petite échelle* »¹³⁶⁶. Enfin, il conclut le parallèle en disant qu'« *à partir de là, une curieuse contradiction se fait jour. D'un côté, on dilate l'histoire courte pour pouvoir y ranger la quantité d'événements découverts. De l'autre, on rejette toute idée de rupture entre un avant et un après, et on comprime l'histoire la plus longue dans l'espoir de les rapprocher jusqu'à ce qu'ils se joignent* »¹³⁶⁷. En d'autres termes, la surproduction historique d'un événement empêche sa « redécouverte ». Mais ce n'est pas parce que des centaines d'ouvrages traitent d'un même sujet que celui-ci n'est plus à étudier.

¹³⁶³ Claude LEVI-STRAUSS (1908-2009). Anthropologue et ethnologue français. Il est une des figures fondatrices de ces deux sciences.

¹³⁶⁴ LEVI-STRAUSS C., Frank Salomon & Stuart B. Schwartz, eds., *The Cambridge History of the Native Peoples of the Americas*, L'Homme, 158-159, 2001, 439-442.

¹³⁶⁵ LEVI-STRAUSS C., Frank Salomon & Stuart B. Schwartz, eds., *The Cambridge History of the Native Peoples of the Americas*, p. 3.

¹³⁶⁶ *Ibidem* p. 3.

¹³⁶⁷ *Ibidem* p. 3.

Dans la mesure où bien souvent, un même « ouvrage » de référence devient la clé de voute de centaines d'autres, une même idée peut ainsi se perpétuer sans jamais être remise en cause. D'autant plus qu'un phénomène social empêche de revenir sur cette recherche, justifié par les « tout a été fait » et les « il n'y a plus rien à étudier ». Emmanuel DESVEAUX, dans une autre étude d'un ouvrage portant sur une autre histoire des Amérindiens, revient sur les propos de LEVI-STRAUSS¹³⁶⁸. Il simplifie la notion de celui-ci et nomme ce concept d'« hyper-historisation »¹³⁶⁹. Même si, pour LEVI-STRAUSS et DESVEAUX, il s'agit ici d'une question entre approche historique et anthropologique, la même conception se retrouve en historiographie. En témoigne l'historiographie luxembourgeoise, mais également d'autres¹³⁷⁰. Ce qui permet ainsi de définir un concept historiographique inédit, à savoir le « syndrome de l'hyper-historisation ». Théorie qui se définirait sous la forme suivante : « lorsqu'un événement historique semble être suffisamment étudié, l'historiographie ne laisse plus la place à une nouvelle étude ou nouvelle analyse de l'événement au nom de l'interprétation considérée comme déjà acquise ». Cette théorie a encore besoin d'être confirmée (ou contestée) pour qu'elle puisse devenir un concept reconnu comme tel. Mais sa prise de conscience permettrait d'ouvrir la voie à de nouvelles études d'événements qui, jusqu'à aujourd'hui, font l'objet d'une réticence de la part de la communauté scientifique historique au nom de la surproduction d'études (parfois sans le recul historique nécessaire).

C) Intégrer ce rôle au travers d'une perspective européenne :

Les événements qui caractérisent le Luxembourg durant les années 1918 à 1923 posent trois questions majeures : la première est de savoir, si oui ou non, le cas du Luxembourg est un cas unique en Europe, à savoir la transition d'une aire d'influence à une autre, mais aussi, par rapport au rôle de la France. La deuxième est de replacer dans le contexte le rôle de la

¹³⁶⁸ DESVEAUX E., DEMALLIE Raymond J. (ed.), *Handbook of North American Indians*, 13. Plains, Smithsonian Institution, Washington, D.C., 2001, xvi + 1 360 p., bibl., index, ill., cartes (en deux tomes : Part 1 et Part 2), *Journal de la société des américanistes*, 88, 2002, 279-282.

¹³⁶⁹ De « hyper », au sens du caractère excessif de la chose, et « historisation » pour le fait de rendre « historique » un événement par son étude.

¹³⁷⁰ Par exemple l'étude, en 2015, de la Seconde Guerre mondiale à travers un élément bien précis dans les Hautes Vosges a eu le même rapport. La notion de « tout est déjà fait » est ressortie, même si pour autant l'approche spécifique étudiée a permis d'apporter des éléments nouveaux sur cet épisode peu connu du conflit. Dont l'application d'une logique de guerre de montagne, d'une étude des armées allemandes jusque-là délaissée ou encore d'un lien entre les trois acteurs des événements (civils, français et allemands). BROUSSE Hendry, sous la direction de M. Jean-Noël GRANDHOMME, *Le 2^e Corps d'Armée dans les Hautes Vosges (1944 – 1945) et son souvenir*, Université de Strasbourg, Faculté des sciences historiques, 2015, 193 pages.

France au Grand-Duché, à savoir celui d'une politique européenne beaucoup plus générale qu'uniquement celle de l'espace rhénan. Enfin, la troisième est d'analyser les répercussions de ce contexte sur les intentions françaises pour le Luxembourg. Cette dernière partie, faute d'une analyse véritable car dépassant le cadre géographique du présent travail, est une ouverture proposant quelques hypothèses. De plus, les études s'en tiennent à des périodes contemporaines du Luxembourg de 1918 à 1923, pour permettre des comparaisons beaucoup plus significatives.

- **Le Luxembourg entre 1918 – 1923 : configuration unique ou comparable ?**

L'Armistice provoque une série de bouleversements géopolitiques sur l'ensemble de l'Europe. Pourtant, ces bouleversements sont déjà présents dans l'Europe orientale à partir de 1917 et peuvent être perceptibles dès 1914. Le cas d'un « petit pays » européen monarchique existant avant le conflit, encerclé par des pays limitrophes plus ou moins puissants, officiellement neutre et devant à la suite du conflit effectuer un changement au niveau de ses rapports économiques avec ses voisins, trouve difficilement d'autres éléments de comparaisons à un tel degré. L'Europe de 1914 comprend quelques petits Etats monarchiques tels que la principauté d'Andorre, la principauté de Monaco ou encore la principauté du Liechtenstein. Mais, ceux-ci ne sont ni comparables au niveau positionnement géographique, non situés entre deux puissances belligérantes, ni par l'impact que la Première Guerre mondiale a sur eux. Seule, la principauté du Liechtenstein, de par l'effondrement de l'Empire austro-hongrois, passe d'une influence autrichienne à une influence suisse en 1919. Cela aboutit à une union douanière et économique entre le Liechtenstein et la Suisse en 1923, très similaire à l'U.E.B.L, mais dont la portée est moindre. A noter toutefois une participation individuelle au conflit, dans la mesure où certains membres de la famille princière servent comme officiers dans l'Armée austro-hongroise (dont Karl¹³⁷¹ et Heinrich¹³⁷² Von und Zu LIECHTENSTEIN, frères du futur prince François-Joseph II¹³⁷³). Le seul « petit Etat » européen participant au conflit est la république de Saint-Marin, même si cela reste symbolique. Durant les années de guerre, l'occupation d'un pays neutre, reconnu neutre avant

¹³⁷¹ Karl Von und Zu LIECHTENSTEIN (1878 – 1955). Servant l'empereur d'Autriche-Hongrie durant la Première Guerre mondiale, il est « maître de la cavalerie impériale et royale » jusqu'en 1918.

¹³⁷² Heinrich Von und Zu LIECHTENSTEIN (1877-1915). Servant comme officier dans l'armée austro-hongroise, il meurt sous l'uniforme le 16 août 1915 lors de la bataille de Varsovie.

¹³⁷³ François-Joseph II (1906-1989). Prince souverain de Liechtenstein de 1938 à 1989.

le conflit en Europe, par l'un des belligérants, ne trouve pas facilement d'analogie. La Belgique est reconnue effectivement comme neutre, avant le conflit, par tous les belligérants¹³⁷⁴, mais très rapidement, le pays résiste militairement et entre de fait dans le camp des Alliés. Un autre Etat peut être vu dans une situation comme presque similaire, à savoir l'Albanie. Mais, dans la mesure où sa situation internationale n'est pas clarifiée avant le conflit, le terme « Etat » est difficilement applicable. De plus, une guerre civile entre clans albanais sévit avant 1914 et l'Albanie devient une « zone de guerre », bien malgré elle. Le pays est occupé par les Alliés jusqu'en 1920, mais les conflits internes et les guerres civiles persistent tandis que le trône est sans monarque. L'effondrement des empires centraux ainsi que la guerre civile russe conduisent à l'émergence de nombreux petits Etats éphémères (l'Etat libre de Fiume, mais aussi la république de Zakopane¹³⁷⁵, la république de Lituanie centrale¹³⁷⁶, la république populaire Ukrainienne¹³⁷⁷, etc.), mais, dont la reconnaissance sur le court terme et leur faible durée de survie ne permettent pas d'être considérés comme analogues au Luxembourg.

Un autre élément qui n'est pas comparable est celui du changement de grande-duchesse, en 1919. En effet, aucun autre Etat neutre, que ce soit la Suède, les Pays-Bas, la Norvège ou encore le Danemark, ne se retrouve dans une telle obligation pour maintenir l'indépendance du pays, suite à la victoire des Alliés. La crise dynastique de 1919 peut être semblable, dans une certaine mesure, à celle de la « Crise de Pâques » de 1921 au Danemark, mais les causes et les résolutions sont différentes¹³⁷⁸. En ce qui concerne la présence des militaires français, une comparaison, dans le cadre plus large de la politique française d'après-guerre, est présentée par la suite. Mais là où la situation du Grand-Duché présente des analogies, c'est dans l'importance de la S.D.N. pour la reconnaissance des petits Etats ou ceux venant de déclarer leur indépendance. L'entrée du Luxembourg dans la S.D.N va de pair avec celles de nombreux états tels que la Pologne, la Tchécoslovaquie, ou encore la Finlande. En 1919–1920, ces pays sont impliqués dans des conflits frontaliers, des guerres civiles ou

¹³⁷⁴ WITTE E., MEYNEN A., LUYTEN D., *Histoire politique de la Belgique. De 1830 à nos jours*, p. 178.

¹³⁷⁵ République autoproclamée en 1918 en Galicie avec Zakopane comme capitale (actuelle Pologne). Annexée par la Pologne en 1918.

¹³⁷⁶ République autoproclamée en 1920 autour de la ville de Vilnius. Annexée par la Pologne en 1922.

¹³⁷⁷ République autoproclamée en 1917 suite à la révolution russe. Elle est annexée par la République Socialiste Soviétique d'Ukraine après la victoire des bolchéviques en 1921.

¹³⁷⁸ En avril 1920, le roi du Danemark Christian X, poussé par des nationalistes, souhaite inclure le nord du Schleswig-Holstein dans les gains territoriaux danois. Le refus de son premier ministre entraîne le changement du gouvernement par Christian X. Très mal perçu par la population, une crise nationale éclate sous forme de nombreuses manifestations et grèves mettant à mal la dynastie. Le Roi revient alors sur sa décision devant le risque d'être déposé, mettant fin à la crise.

d'indépendance. L'entrée dans la S.D.N. est une garantie majeure pour la reconnaissance de ces nouveaux Etats, mais aussi pour la garantie de leurs autonomies. A l'instar des pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) dont la création résulte de volontés allemandes durant la Première Guerre mondiale et qui, après avoir gagné leur indépendance, entrent à la S.D.N. en 1921, car, pour eux, pris en tenaille entre l'Allemagne, la nouvelle Pologne et les Républiques Socialistes Soviétiques, la S.D.N. est perçue comme une garantie d'indépendance sur le long terme, à l'image du Luxembourg.

Un dernier élément de comparaison au niveau européen est également possible avec les légionnaires luxembourgeois. En effet, de nombreux peuples européens, intégrés dans les grands empires, participent au conflit aux côtés des Alliés : les Polonais¹³⁷⁹ et les Tchéco-Slovaques¹³⁸⁰ par exemple ou, du côté de l'Entente, les Finlandais¹³⁸¹ entre autres, sans que leurs pays soient indépendants. Leur niveau de participation est proportionnel à la taille de la population de leur pays, trois mille cinq cents pour les Luxembourgeois et neuf mille cinq cents pour les seuls Tchéco-Slovaques de l'Armée française, au point de former une division d'infanterie à eux seuls. Mais l'impact et la création identitaire nationale autour des symboles qu'ils représentent après la guerre sont des éléments de comparaisons très similaires. Toujours est-il que ce rapide état des lieux fait ressortir que les événements se déroulant au Luxembourg entre 1918 et 1923 ne sont pas comparables « d'Etat à Etat » avec un autre pays européen, mais que de multiples similitudes peuvent être retrouvées avec des situations similaires dans l'histoire d'autres pays. Il en ressort surtout que les événements luxembourgeois s'inscrivent parfaitement dans la logique politique et diplomatique européenne de la sortie de la guerre dans laquelle la France joue un rôle majeur.

¹³⁷⁹ En 1917, une « Légion polonaise » est constituée. Composée d'immigrés polonais et de prisonniers de guerre d'origine polonaise, cette légion combat sous uniforme français. Par la suite, elle sert de base à la future armée polonaise, mais rencontre de multiples difficultés d'intégrations avec les soldats ayant combattu sous uniformes des empires centraux et russes.

¹³⁸⁰ En 1918, une brigade composée de Tchèques et de Slovaques est mise sur pied pour combattre sous uniforme français. Comme la Légion polonaise, elle forme par la suite l'embryon de la future armée tchécoslovaque. A noter toutefois que d'autres légions de Tchèques et de Slovaques sont aussi créées dans l'armée italienne et l'armée russe.

¹³⁸¹ En 1915, une unité de Jäger est établie en Allemagne. Composée de volontaires finnois, l'unité prend progressivement de l'ampleur. Par la suite, les Jäger forment l'embryon de l'Armée blanche finnoise lors de la guerre civile finlandaise de 1918.

- **La politique européenne de la France entre 1918 et 1923 :**

Entre 1917 et 1919, un comité d'études se réunit plusieurs fois durant cette période, à l'Institut géographique de la Sorbonne¹³⁸². L'objectif de ce comité est de réfléchir à l'Europe d'après-guerre en vue de la victoire française, lors du conflit. Leurs études portent, non seulement sur les futurs tracés des frontières qui sont utilisés par la suite, après la signature des traités de paix¹³⁸³, mais également sur celui de l'émergence de nouveaux Etats ou encore, sur le moyen de limiter le réarmement de l'Allemagne¹³⁸⁴. Pour cela, des études politiques, économiques, historiques, sociales et géographiques sont entreprises. Quarante-sept séances servant à rassembler ces informations se tiennent ainsi, chacune correspondant à l'étude d'une zone géographique précise¹³⁸⁵. Les conclusions globales de ces études doivent prendre la forme d'un ouvrage imprimé à 500 exemplaires et être distribuées à l'ensemble des membres du Quai d'Orsay. Mais, la diffusion reste globalement restreinte aux principaux diplomates, hommes politiques et généraux¹³⁸⁶. Le Comité « Benoist »¹³⁸⁷ est soutenu par POINCARE¹³⁸⁸, tandis que FOCH, CLEMENCEAU et BERTHELOT suivent les comptes rendus des séances¹³⁸⁹.

Deux conclusions générales ressortent de la Commission : la première est que la guerre avec l'Allemagne n'est pas terminée¹³⁹⁰. Celle-ci reprendra, d'une façon ou d'une autre, et seule une victoire totale de la France lors du prochain conflit permettra à celle-ci de s'assurer la paix. Cet élément est d'autant plus significatif que CLEMENCEAU, POINCARE, BERTHELOT et FOCH sont au courant de ce rapport. De plus, ils jouent un rôle majeur dans la politique française au Luxembourg. Dans la mesure où ils ont tous connu la guerre de 1870 et la politique « revancharde » de la IIIème République, voire si eux-mêmes n'y ont pas participé. Ils connaissent la possibilité rapide d'une Nation à se relever en vue de prendre sa « revanche » dans un prochain conflit. Ces quatre personnes sont tout à fait conscientes des risques réels d'une nouvelle guerre avec l'Allemagne. En 1918, FOCH, par exemple, est

¹³⁸² DAVION I. (introduction et notes), sous la direction de SOUTOU G.-H., *Les experts français et les frontières d'après-guerre. Les procès-verbaux du comité d'étude*, La Manufacture - Imprimeur, Langres, 2015, p. 5

¹³⁸³ *Ibidem* p. 5

¹³⁸⁴ *Ibidem* p. 6

¹³⁸⁵ *Ibidem* p. 8

¹³⁸⁶ *Ibidem* p. 9

¹³⁸⁷ La commission est présidée par Charles BENOIST (1861 – 1936) homme politique et diplomate.

¹³⁸⁸ *Ibidem* p. 36

¹³⁸⁹ *Ibidem* p. 29

¹³⁹⁰ *Ibidem* p. 19

partisan de l'idée que, même si la paix est nécessaire, l'Allemagne n'est pas assez affaiblie pour éviter un futur conflit¹³⁹¹. Si cette logique est déjà présentée dans de nombreux points précédents du présent travail, il est nécessaire de la rappeler pour la suite du raisonnement. Le second élément de conclusion de la Commission est que, pour permettre à la France d'avoir un avantage dans ce conflit, tout doit être fait, à travers l'Europe, pour créer de nouvelles entités étatiques favorables à la France¹³⁹². Cela concerne aussi bien d'aider à leur création, de soutenir les nouveaux Etats tels que la Pologne ou la Tchécoslovaquie, mais aussi d'établir des gouvernements favorables dans des Etats naissants, comme les Etats baltes ou de confirmer la francophilie dans d'autres, comme en Roumanie. L'Armée française, en novembre 1918, se trouve sur quasiment tous les théâtres d'opérations européens, que ce soit en Europe occidentale (France, Belgique, Italie), en Europe centrale (Balkans), mais aussi en Europe orientale (Roumanie). La capacité militaire de la France lui permet de jouer un rôle important et surtout de favoriser la vision politique précédemment citée à travers l'Europe. Même si cette politique d'élargissement de l'influence de la France rencontre continuellement des barrières par le comportement des autres Etats alliés, principalement de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis¹³⁹³ et à l'intérieur même du pays¹³⁹⁴, celle-ci est appliquée, plus ou moins bien.

Le Grand-Duché du Luxembourg n'échappe pas aux séances de la Commission. Dès la première séance, le 28 février 1917, la Commission fait mention du Luxembourg. Au moment de la répartition des tâches et des approches de chacun des membres de la Commission, la question des approches stratégiques est remise au général BOURGEOIS. Mais, l'historien Emile BOURGEOIS demande explicitement « *qu'on examine à part la question du Luxembourg* »¹³⁹⁵. Le Grand-Duché fait l'objet d'une étude particulière lors de la treizième séance le 2 juillet 1917, relevant de la mise au point sur la situation historique et actuelle du Grand-Duché¹³⁹⁶. Le 12 novembre 1917, la proclamation des Luxembourgeois de Paris est intégralement retranscrite dans le procès-verbal de la Commission. Soulignant, au passage, la mention que les Luxembourgeois de Paris veulent « *[délivrer] le Luxembourg de*

¹³⁹¹ SOUTOU G., 1918 : *la fin de la Première Guerre mondiale ?* Revue historiques des armées, n°251, 2008, p. 21

¹³⁹² DAVION I. (introduction et notes), sous la direction de SOUTOU G.-H., *Ibidem* p. 24

¹³⁹³ SOUTOU G., 1918 : *la fin de la Première Guerre mondiale ?* p. 24.

¹³⁹⁴ GUILLEN P., *Opinion publique et politique extérieure en France, 1914-1940*, dans *Opinion publique et politique extérieure en Europe. II. 1915-1940. Actes du Colloque de Rome (16-20 février 1981)*, Ecole française de Rome, 1984, p. 46.

¹³⁹⁵ DAVION I. (introduction et notes), sous la direction de SOUTOU G.-H., *Ibidem* p. 40

¹³⁹⁶ *Ibidem* p. 97

*tout ce qui représente là-bas l'influence germanique, c'est-à-dire : de la grande-duchesse Marie Adélaïde de Nassau, allemande et non luxembourgeoise »*¹³⁹⁷. Mais les conclusions concernant le Grand-Duché en lui-même instruisent beaucoup sur l'ensemble de la politique française envers le Luxembourg entre 1918 et 1923. Le premier élément est que la Commission exprime, dès le 12 novembre 1917, que les Luxembourgeois sont désireux de garder leur indépendance¹³⁹⁸. Cela résulte de l'étude de la « crise luxembourgeoise » de 1867, où les Luxembourgeois ne semblent, selon la Commission, ni pencher pour la France, ni pour la Prusse. Le 9 avril 1918, le procès-verbal indique la nécessité d'établir une alliance militaire entre la France et la Belgique¹³⁹⁹. Le 15 avril 1918, la Commission prône un rapprochement économique entre la Belgique et le Luxembourg, pour permettre à la Belgique de se redresser rapidement¹⁴⁰⁰ et ce, même si la France a des vues sur le Luxembourg depuis de nombreuses décennies. Le rapport ne va pas jusqu'à prôner la future création de l'U.E.B.L., mais cela constitue déjà un élément d'éclaircissement. Dans le rapport du 28 avril 1918, la Commission insiste sur le fait que les sentiments des Luxembourgeois ont bien changé depuis 1830, notamment au sujet de l'indépendance du pays¹⁴⁰¹. Il est toutefois mis en avant le caractère fondamental de l'attachement de la Belgique au Grand-duché. Mais il est noté que la frontière orientale de la Belgique doit faire l'objet de rectification, sans annexer le Luxembourg, pour obtenir une frontière plus facilement défendable¹⁴⁰². Ainsi, la conclusion de tous ces rapports et procès-verbaux permet d'entrevoir la vision de la Commission concernant le Luxembourg : un Grand-Duché indépendant, influencé et ami de la France, mais aussi de laisser s'établir une relation économique privilégiée entre la Belgique et le Luxembourg. Le Luxembourg, clairement vu comme important pour la Belgique, tandis que l'alliance franco-belge après la guerre est déjà entrevue. Pour la question de la dynastie, la Grande-Duchesse doit être remplacée, mais pas forcément par une république. Enfin, la Commission signale, le 6 mai 1919, qu'« en raison de l'importance de la personnalité des études du Comité et du caractère délicat d'un certain nombre des questions traitées (Luxembourg, Alsace, Adriatique, etc.), le président du Conseil a jugé comme moi, qu'il est nécessaire de conserver un caractère confidentiel au premier volume et à l'Atlas qui l'accompagne, et d'en limiter, pendant la période encore en cours des négociations avec nos alliés, la distribution aux délégués et membres français des Commissions, en même temps qu'à diverses personnalités

¹³⁹⁷ *Ibidem* p. 105

¹³⁹⁸ *Ibidem* p. 105

¹³⁹⁹ *Ibidem* p. 121

¹⁴⁰⁰ *Ibidem* p. 125

¹⁴⁰¹ *Ibidem* p. 128

¹⁴⁰² *Ibidem* p. 128

choisies »¹⁴⁰³. Ainsi, CLEMENCEAU lui-même conditionne la divulgation des travaux du comité à seulement quelques personnes, dont les membres des délégations françaises à Versailles et ferme toute possibilité de consultation à d'autres, non mises dans le secret, telles que la grande majorité des membres du Quai d'Orsay.

Cela pose alors la question de savoir si les éléments du Comité « Benoist » sont repris ou non dans la politique française d'après-guerre et même, dès l'annonce de l'Armistice. Isabelle DAVION¹⁴⁰⁴ amène le postulat que les éléments de la Commission ne sont pas repris¹⁴⁰⁵. Jugeant que le Comité étant « *mis en place par Briand et soutenu par Poincaré, le Comité peut difficilement constituer une créature séduisante aux yeux de Clemenceau, leur Némésis politique* »¹⁴⁰⁶. Pourtant, si, sur de nombreux terrains, CLEMENCEAU, POINCARE et FOCH s'affrontent, le cas du Luxembourg tend à démontrer qu'ils arrivent à s'accorder quand il s'agit de certaines situations.

D'autres points laissent également sous-entendre que les éléments du Comité sont repris, voire appliqués. Analyser les « grands travaux » de la Commission n'est pas significatif. La politique prônée sur la question de la Rhénanie, par exemple, est reprise par un grand nombre d'hommes politiques et d'officiers français, dès 1914. La logique est de couper le « poumon industriel » du reste de l'Allemagne, en cas de victoire, pour l'affaiblir considérablement. Les divergences véritables ne portent que sur les questions de moyens, annexion ou établissement d'un Etat tampon ou autre. Par contre, analyser des « petits travaux » est beaucoup plus significatif, surtout si cela concerne des zones géographiques lointaines. Deux exemples significatifs sont présentés. Le premier concerne les pays baltes. Dès le 24 juin 1918, dans le contexte suivant la signature du Traité de Brest-Litovsk, le 3 mars 1918, le Comité s'intéresse vivement au devenir des Etats baltes¹⁴⁰⁷. En octobre 1918, le Gouvernement français informe le Gouvernement britannique qu'il ne voit pas l'intérêt d'intervenir directement aux côtés des indépendantistes, tout en prônant un Etat balte uni, voire même avec la Pologne¹⁴⁰⁸. Le 3 décembre 1918, dans son procès-verbal, le Comité est favorable à une intervention française¹⁴⁰⁹, justifiant, à ce titre, de futurs liens étroits avec la France et de possibles alliés orientaux, en cas de nouvelle guerre avec l'Allemagne. Favoriser

¹⁴⁰³ *Ibidem* p. 222

¹⁴⁰⁴ Isabelle DAVION (? - ?) Historienne française. Université de la Sorbonne.

¹⁴⁰⁵ *Ibidem* p. 36

¹⁴⁰⁶ *Ibidem* p. 36

¹⁴⁰⁷ *Ibidem* p. 143.

¹⁴⁰⁸ BRADLEY J. F.N., *L'intervention alliée dans les Etats Baltes (1919)*, dans *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, tome 23 n°2, 1976, p. 238.

¹⁴⁰⁹ DAVION I. (introduction et notes), sous la direction de SOUTOU G.-H., *Ibidem* p. 163.

l'indépendance de chacun de ces pays devient la garantie de les mettre dans les visées françaises. Le 3 janvier 1919, la Commission revient sur la question et affirme qu'en cas de victoire des « Blancs », ces Etats pourraient même intégrer une « république fédérative russe » possible¹⁴¹⁰, garantissant ainsi l'influence sur la mer Baltique d'une Russie alliée à la France. Dans tous les cas, la France doit intervenir. Dans la mesure où, entre janvier et février 1919¹⁴¹¹, plusieurs bateaux français rejoignent la flotte britannique déjà sur place et que l'Armée française effectue une action active pour soutenir les troupes baltes à partir de cette date, dont sa participation en novembre 1919 à la reprise de Riga¹⁴¹², le lien de cause à effet mérite d'être soulevé. L'autre exemple pouvant être relevé est celui des rapports avec la Roumanie. Parmi les membres du Comité se trouve Emmanuel De MARTONNE¹⁴¹³, promoteur et défenseur d'une « grande Roumanie »¹⁴¹⁴. Il se fait, tout au long des séances du Comité, le défenseur des intérêts roumains et de l'intérêt, pour la France, de garder d'excellentes relations avec ce pays. Ainsi, tandis qu'en mars 1918 les négociations du futur traité de Bucarest impliquent le rapatriement de la « mission BERTHELOT »¹⁴¹⁵, celui-ci apporte, à la séance du 6 mars, un rapport sur l'ensemble des intérêts à continuer de soutenir la Roumanie, affirmant que soutenir la Roumanie revient à contrecarrer les plans allemands et bulgares qui sont « *de s'emparer des bouches du Danube, de supprimer la Commission danubienne et de tenir la clef des Balkans* »¹⁴¹⁶. Dire que MARTONNE, à travers ses nombreuses études portées à la Commission à partir de cette date, est l'instigateur du retour du général BERTHELOT en Roumanie est beaucoup trop simpliste. L'Etat-major français et le général y jouant les rôles principaux pour cela. A signaler, au passage, les affinités entre le général BERTHELOT et la dynastie et la haute société roumaine¹⁴¹⁷, similaires à celles entretenues par CROISET au Luxembourg. Cependant, dire que, si effectivement les rapports sont pris en compte cela influencerait ce retour, semble être réaliste. Ainsi, cela explique la

¹⁴¹⁰ *Ibidem* p. 179.

¹⁴¹¹ BRADLEY J. F.N., *L'intervention alliée dans les Etats Baltes (1919)* p. 241.

¹⁴¹² *Ibidem* p. 252.

¹⁴¹³ Emmanuel de MARTONNE (1873-1955). Géographe français.

¹⁴¹⁴ La « grande Roumanie » est la Roumanie dans ses frontières de 1918 à 1940 (frontières actuelles, englobant la Moldavie et la Dobrouja du sud). Cette vision, avant 1918, est l'objectif ultime des nationalistes et défenseurs de la Roumanie dans les objectifs de guerre.

¹⁴¹⁵ Henri BERTHELOT (1861-1931). Général de l'armée française. En 1916, il commande la mission militaire française envoyée en Roumanie afin de réorganiser l'armée roumaine et soutenir l'effort de guerre du pays. La Révolution russe oblige le Gouvernement roumain à accepter la paix en 1918. La « mission Berthelot » est alors rapatriée en France.

¹⁴¹⁶ DAVION I. (introduction et notes), sous la direction de SOUTOU G.-H., *Ibidem* p. 132

¹⁴¹⁷ Jean-Noël GRANDHOMME (1967 - /), historien français travaillant, entre autres, sur la Roumanie durant la Première Guerre mondiale et sur la « mission Berthelot ». Il montre dans son ouvrage « *Henri-Mathias Berthelot. Du culte de l'offensive à la stratégie globale*, Ivry, ECPA-D, 2011, 970 pages » l'affinité entre les officiers français et la haute société roumaine, et particulièrement la relation privilégiée entre le général BERTHELOT et la reine consort Marie d'Edimbourg (reine de Roumanie de 1914 à 1927).

volonté de CLEMENCEAU d'empêcher une quelconque propagation des travaux du Comité : éviter que les Alliés puissent interpréter ses actions au moment des négociations de paix et perdre l'avantage dans les tractations. Mais, cette hypothèse éclaire également beaucoup sur les intentions à court et long terme de la politique française en ce qui concerne le Luxembourg.

- **Une logique européenne française concernant le Luxembourg ?**

Cette perspective d'insérer le rôle de la France au Luxembourg dans une logique beaucoup plus européenne, notamment à travers le Comité « Benoist » et de son influence sur CLEMENCEAU, permet d'éclaircir la logique du Gouvernement et de l'Etat-major français. En effet, les analyses sur le Luxembourg datant d'avant la libération du Grand-Duché, celles-ci peuvent être les lignes directrices de la politique française dont CLEMENCEAU, POINCARE et BERTHELOT sont les instigateurs. La logique serait la suivante : la « trouée du Luxembourg » doit être sécurisée au nom des intérêts à long terme français. Toutefois, une annexion n'est pas envisageable, tandis que subordonner cette sécurisation au travers d'une annexion du pays par la Belgique n'est pas souhaitable. Il faut s'assurer que le pays soit influencé par la France, de façon pérenne, attendu qu'un futur conflit avec l'Allemagne est présagé, mais qu'il n'est pas possible de définir à quel moment. Il faut donc instaurer une relation privilégiée sur le long terme avec le pays, en garantissant d'une part son indépendance et d'autre part, au travers d'un gouvernement favorable à la France, ainsi qu'en installant une percée culturelle francophile. Dans la mesure où le Grand-Duché est une monarchie, un des meilleurs moyens peut être de garantir que la dynastie régnante soit favorable à la France. C'est une sureté supplémentaire qu'il ne faut pas sous-estimer. Une république implique de s'assurer que le gouvernement reste suffisamment influencé à chaque nouvelle élection ou changements politiques, tandis que la présence d'un monarque est l'assurance que ces relations persistent de son vivant, quels que soient ces changements. La dynastie luxembourgeoise doit être maintenue, mais redevable auprès du Gouvernement français. En ce qui concerne la Belgique, l'intérêt pour la France, avant même la fin de la guerre, est de faire subsister l'entente établie lors du conflit. En cas de nouvelle guerre, une Belgique du côté de la France est un avantage face à l'Allemagne. Pour ce faire, il faut favoriser les liens avec ce pays tout en s'assurant qu'il puisse économiquement se rétablir le

plus rapidement possible. Le Luxembourg joue ainsi un double rôle : celui de favoriser cette reprise économique au lendemain de la guerre tout en servant de moyen de pression pour le renforcement des relations diplomatiques.

La logique de cette perspective peut s'appuyer sur la différence « d'échelle » de perception entre la France et la Belgique sur la question du Luxembourg après la guerre. Avant même novembre 1918, le Gouvernement français peut clairement percevoir que, pour la Belgique, l'annexion du Luxembourg est une fin en soi. Le déclenchement du conflit relance l'interrogation sur le devenir du Luxembourg après la guerre, tandis que tous les indicateurs montrent que la politique future d'HYMANS et de l'Etat-major belge sera axée sur une tentative d'annexion¹⁴¹⁸. La stratégie de la Belgique est donc d'obtenir cette annexion, tandis que, pour la France, le Luxembourg n'est qu'un moyen tactique pour obtenir l'avantage sur une stratégie à long terme de reprise de conflit avec l'Allemagne¹⁴¹⁹. Une seconde différence d'échelle est celle que le Gouvernement belge voit cette question comme purement régionale, tandis que la France l'englobe dans une vision continentale, comme vu précédemment. Le Gouvernement français a donc un moyen d'action supérieur, pouvant s'appuyer officiellement sur les intérêts des Alliés, même si ceux-ci divergent dans les faits et sur leur vision beaucoup plus globale de la future « question luxembourgeoise ». Mais, pour s'assurer que le Grand-Duché reste un moyen de pression, le Gouvernement français doit prendre une posture « d'écoute » face aux mouvements annexionnistes qui, eux, sont favorables à la France. Le moindre mouvement en ce sens est très suivi par le Gouvernement belge¹⁴²⁰. Il faut donc entretenir le doute au travers des Luxembourgeois républicains et francophiles de France et du Luxembourg. L'ensemble des consultations des archives belges fait ressortir que le moindre fait et geste de la France, que ce soit de son gouvernement, de son état-major ou de tout autre milieu, est extrêmement suivi par le ministère des Affaires étrangères belges, au point de retranscrire chaque mot des conversations. Les rares moments où le Gouvernement belge est pris au dépourvu, comme, par exemple, lors de la découverte des officiers envoyés à Saint-Cyr en 1919, ne sont permis qu'uniquement grâce au secret très bien gardé. CLEMENCEAU et FOCH en sont sans doute conscients. Cela peut expliquer le choix de ne divulguer que certaines informations, comme celles de se renvoyer réciproquement entre eux la responsabilité du refus de la présence militaire belge, ou encore

¹⁴¹⁸ Cf. Partie I, Chap. I), B) *Le 4 novembre 1918 : la « Province perdue » belge face à la « trouée du Luxembourg » française.*

¹⁴¹⁹ Cf. *Ibidem*.

d'afficher une certaine ligne de conduite politique comme celle de se rapprocher des milieux annexionnistes français pour entretenir la pression durant toutes ces années, permettant aux éléments les plus importants correspondant aux intérêts français d'être appliqués, avant que le Gouvernement belge ne soit au courant et puisse contrecarrer ces plans. Egalement, cela peut expliquer les ordres parfois ambigus envoyés par CLEMENCEAU à FOCH, à l'image des deux lettres qu'il lui envoie le 10 février 1919¹⁴²¹. L'une pouvant correspondre à un ordre de « façade » tandis que l'autre, à double sens, mais signée de la main même de CLEMENCEAU, pouvant correspondre à la consigne réelle à appliquer.

Si c'est effectivement cette stratégie qui est appliquée au Luxembourg entre 1918 et 1923, cela édifie donc toutes les actions de la France, à savoir l'ambivalence soigneusement orchestrée par CLEMENCEAU sur les intentions de la France, le rôle actif de FOCH sur le plan militaire, le jeu diplomatique de BERTHELOT et enfin celui de modérateur de POINCARE. Cette tactique serait la suivante : dans un premier temps, s'assurer d'une présence militaire française qui ne peut pas être remise en cause. La justification s'en trouve alors dans la mesure où c'est le G.Q.G.A. qui s'installe, et non, officiellement, la France. Puis, entamer une « guerre culturelle » contre le germanisme à travers l'abdication de la grande-duchesse Marie-Adélaïde, instaurer une souveraine favorable à la France, diminuer l'influence de l'Allemagne et renforcer celle de la France. Pour ce faire, le Gouvernement français doit créer une crise interne en refusant de reconnaître la Grande-Duchesse, entraînant, alors que la tension est déjà palpable depuis des semaines, un mouvement révolutionnaire suffisamment fort pour justifier l'abdication. Le choix de donner le commandement à DE LA TOUR, le 9 décembre, proche de la retraite et à peine rétabli d'une blessure, puis de permettre au colonel RANDIER, le 2 janvier, de prendre son congé alors que la tension est extrême à Luxembourg, trouvent un sens : celui de préparer un « bouc émissaire » à l'opération, sans avoir à perdre des officiers indispensables. Enfin, permettre un rapprochement économique entre la Belgique et le Luxembourg, tout en s'assurant du maintien de l'indépendance de ce dernier à travers la dynastie et la reconnaissance internationale du pays. Le tout, en jouant avec une pression à adapter selon les avantages attendus et à venir de la Belgique.

Si cette tactique est effectivement celle perçue en vue de finaliser la stratégie qui est celle de gagner la future guerre contre l'Allemagne, toutes les décisions et toutes les actions de la France pour le Luxembourg entre 1918 et 1923, s'inscrivent dans une logique apparente.

¹⁴²¹ Cf. Partie I, Chap. III, C) *Les conséquences de la journée du 9 janvier*.

Ouvrir le rôle de la France au Luxembourg à une vision européenne de la politique française d'après-guerre est primordial. Cette vision permet d'émettre l'hypothèse sur la véritable portée, de percevoir les véritables intentions de la France à court et long terme. D'autant plus que cette tactique correspond au mieux à chacune des personnalités de ses principaux acteurs : CLEMENCEAU, qui, durant toutes les tractations aboutissant au Traité de Paix, fait preuve d'un jeu diplomatique parfois déconcertant pour ses adversaires, mais dont les manipulations répondent aux intérêts qu'il perçoit nécessaires pour la France. POINCARE, qui est plutôt reconnu comme efficace et modérateur, tout en recherchant à faire atteindre ses objectifs et ses propres visions à travers des intermédiaires. BERTHELOT, qui, même s'il n'est pas favorable au Traité de Versailles et partisan d'une politique d'apaisement avec l'Allemagne, a conscience que le Traité de Versailles ne règlera pas les contentieux Européens. La politique de l'équilibre et de l'interventionnisme à l'étranger est ainsi un moyen de contre balancer le désavantage de la France de sa difficile sortie de guerre. MOLLARD, jugé « *porté à l'intrigue* » par le ministère des Affaires étrangères belge¹⁴²², dont toute la politique est tournée en faveur des rapports franco-luxembourgeois. FOCH, qui fait preuve d'une intellectualisation et d'une réflexion sur le long terme et qui, même si ses rapports avec les hommes politiques sont difficiles, fait preuve d'un sens profond du « *realpolitik* ». Même REUTER, dont la personnalité est souvent confondue avec ses capacités d'actions politiques mais dont la perception de l'intérêt à suivre la politique de la France, en connaissance de cause, est l'option qui lui semble la plus avantageuse pour ses propres objectifs d'indépendance et de cohésion nationale. Cette hypothèse d'une véritable politique, réfléchie et appliquée sur le long terme, n'apparaît donc de façon perceptible que si la « question luxembourgeoise » de 1919-1921 est replacée dans le contexte de la politique française en Europe, après la guerre. Elle permet également d'expliquer de nombreux points, jusqu'alors confus, concernant le rôle de la France, entre 1918 et 1923, dans la politique luxembourgeoise. Rôle dont les conséquences perdurent encore aujourd'hui dans l'identité nationale luxembourgeoise et les relations actuelles diplomatiques, politiques et économiques entre les deux pays.

¹⁴²² A.A.E.B. Classement B 1, 1920, n°1519. Rapport de la légation de Belgique du 23 novembre 1920. « *M. Mollard est un homme affable, porté à l'intrigue. Il n'a jamais pu se résigner complètement à l'abandon d'une union économique franco-luxembourgeoise et est encore hanté par le souvenir du plébiscite en faveur de la France. La médiocrité de son intelligence le rend très peu dangereux. Son attitude vis-à-vis de la légation de Belgique est correcte* ».

Conclusion :

L'étude du rôle de la France au Luxembourg entre 1918 à 1923, principalement à travers la garnison française en tant qu'outil de cette politique, permet ainsi de définir que la France joue un rôle majeur dans la sortie de guerre du Luxembourg et cela, en bien des aspects. Que ce soit au niveau politique, diplomatique, social mais aussi économique, la France est prépondérante dans la situation interne et externe du grand-duché de Luxembourg. La politique de la France au Grand-Duché s'explique avant tout par l'intérêt, pour elle, de faire rentrer ce pays dans son aire d'influence sur le long terme. Le Luxembourg, situé sur l'axe stratégique entre la France et l'Allemagne et dont le surnom de « *trouée du Luxembourg* » est significatif, doit être sécurisé en cas de reprise de conflit entre les deux pays.

La première partie présente ainsi la première phase des opérations françaises, militaires et diplomatiques, dans le pays entre 1918 et janvier 1919. La logique du Gouvernement français s'établit sur deux éléments majeurs : faire entrer le Luxembourg dans son aire d'influence et contrecarrer les velléités annexionnistes belges. Cela nécessite de passer par une modification sociale, économique et politique du Grand-Duché dont l'attitude, durant la guerre, est jugée pro germanique par les Alliés. L'objectif est d'assurer qu'en cas de nouveau conflit, la « *trouée du Luxembourg* » soit au mieux une porte d'entrée vers l'Allemagne, au pire « sécurisée ». Même si, en France, il existe un fort courant annexionniste, aussi bien français que luxembourgeois, le Gouvernement français ne souhaite pas pour autant annexer véritablement le pays. CLEMENCEAU et FOCH préfèrent, à ce titre, assujettir le pays pour en faire un allié politique et économique. Le retour d'une « question luxembourgeoise » s'annonce à partir du moment où les volontés belges et les intérêts français sont en désaccord. En effet, ces derniers ne voient nullement cette annexion d'un bon œil. Deux conceptions s'affrontent sur le terrain diplomatique au sujet du Luxembourg. La « *province perdue* » définit la vision annexionniste belge. Dès 1917, un plan d'annexion en différentes phases est établi. Face à elle, s'érige la volonté française de sécuriser la « *trouée du Luxembourg* » dont le nom est explicite concernant la vision stratégique du pays face à l'Allemagne. De plus, l'importance donnée à l'annexion du Grand-duché par le Gouvernement belge permet à CLEMENCEAU et BERTHELOT d'utiliser la future question du Luxembourg comme élément de pression pour obtenir des concessions belges d'ordre militaire et économique. De son côté, le Grand-Duché est en proie à divers

troubles socio-économiques dont les causes sont bien antérieures à la Première Guerre mondiale. La guerre exacerbe les tensions, déstabilise la monarchie ainsi que le Gouvernement. L'Armistice du 11 novembre 1918 permet à la France d'effectuer la première étape, à savoir, s'implanter physiquement dans le pays à travers une présence militaire. Celle-ci devant devenir un élément de poids dans les multiples changements qui doivent être effectués pour que le Grand-Duché entre dans sa sphère d'influence. Le 22 novembre 1918, les troupes françaises entrent dans le Grand-Duché. Cette présence doit néanmoins être transformée en garantissant son maintien directement dans la capitale. FOCH, pour cette raison, applique cette étape au nom des « intérêts alliés », installant directement le G.Q.G.A à Luxembourg. Au niveau de la politique intérieure du pays, la grande-duchesse Marie-Adélaïde doit être destituée, selon les Alliés, car jugée trop germanophile. Le Quai d'Orsay attise un discours accusateur contre elle au Luxembourg, en justifiant que l'indépendance du pays en dépend. Dans la mesure où un changement de souverain venant de l'extérieur serait trop perçu comme une ingérence étrangère par les Luxembourgeois, il faut que cette notion provienne directement de l'intérieur du pays. De plus, la politique française ne souhaite pas outre mesure l'établissement d'une république, ce point pouvant s'expliquer à travers l'optique d'assujettir le pays sur le long terme, au travers de la personne du monarque. Une dynastie fidèle à la France est beaucoup plus avantageuse sur le long terme. Ce changement nécessite donc un élément déclencheur suffisamment puissant pour pousser à cette destitution. Celui-ci se retrouve au travers du refus de reconnaissance du Gouvernement luxembourgeois, en décembre 1918, par le Gouvernement français. Comme escompté, les troubles du 9 janvier 1919 expriment la réaction interne du pays. Toutefois, pour éviter l'établissement d'une république luxembourgeoise, FOCH s'assure que DE LA TOUR puisse avoir une marge de manœuvre suffisante pour intervenir, mais, qu'en cas d'échec, ce soit le général qui en porte l'entière responsabilité. Ce qui explique d'autant plus le choix de l'établir dans ses fonctions de commandant de la place d'Armes, en décembre 1918, lui qui doit bientôt être mis en retraite. Le changement de grande-duchesse et le contrôle de la tentative de coup d'Etat sont donc des réussites françaises. Mais, c'est sans compter sur la réaction en France et celle à l'international. Le général DE LA TOUR joue le rôle qui lui est dévolu : prendre la responsabilité de l'intervention militaire française jugée comme une « ingérence » dans les affaires luxembourgeoises. De son côté, la garnison doit être maintenue pour s'assurer d'une présence militaire française au Grand-Duché. Cela s'explique tant pour continuer la politique d'influence du pays que pour assurer les arrières des troupes nouvellement installées en Rhénanie.

La deuxième partie présente cette évolution. A savoir, une « occupation », même si la question, dans la partie précédente, tend à démontrer que ce n'en est pas une au sens propre, une véritable garnison sur le long terme. C'est REUTER qui donne la justification au maintien de cette présence, au nom de la « protection du Gouvernement luxembourgeois contre les troubles internes ». Il s'agit surtout d'empêcher que ce ne soit les troupes belges qui remplacent les troupes françaises. L'intérêt de maintenir la garnison est donc non seulement favorable au Gouvernement luxembourgeois, mais aussi français, que ce soit pour faire de la garnison un « instrument » primordial du rapprochement franco-Luxembourgeois ou maintenir la pression sur la Belgique durant toutes les tractations de paix aboutissant au Traité de Versailles. L'objectif est d'obtenir du Gouvernement belge un accord militaire et de garantir un avantage « physique » en cas de guerre, à travers l'utilisation du chemin de fer luxembourgeois. Ce chemin de fer est d'autant plus important car il donne la possibilité de prendre les devants en occupant le Grand-Duché, au motif de protéger l'axe ferroviaire en cas de guerre. Cela implique d'assurer le maintien du Gouvernement luxembourgeois et de cette dynastie, favorables aux intérêts français, en les protégeant physiquement grâce à la garnison. L'intervention de celle-ci, le 13 août 1919, en témoigne. Le Gouvernement français met également en œuvre une propagande, à travers le retour des volontaires luxembourgeois, pour assurer un résultat favorable sur la question économique et ce, dès que les référendums sont annoncés. En ce qui concerne le référendum politique, celui-ci doit maintenir la dynastie en place pour rentrer dans les vues françaises. Les résultats des référendums sont alors à l'avantage de la dynastie, mais aussi de la France. La question du rapprochement économique belgo-luxembourgeois est à nouveau un outil primordial pour obtenir des concessions belges dans le domaine militaire. Cet établissement de relations doit, de toute façon, avoir lieu, mais rester assujéti aux intérêts français et à la pression exercée à l'encontre de la Belgique. La création de l'U.E.B.L. rentre donc dans les plans français. Tout est mis en œuvre pour que le Luxembourg n'y soit pas totalement dans une position inférieure et que le pays ne devienne, à moyen terme, un vassal politique de la Belgique, tandis que le référendum politique confirme le maintien de la dynastie favorable à la France. Le départ du Gouvernement français, pour deux des acteurs de cette tactique en janvier et février 1920, à savoir CLEMENCEAU et POINCARÉ, peut mettre à mal le plan initial par un abandon au profit de la Belgique de la « question luxembourgeoise », MILLERAND ne semblant pas être dans les mêmes vues, par rapport à cette politique. BERTHELOT et FOCH s'assurent cependant que celle-ci soit maintenue. BERTHELOT, à travers l'entrée du Grand-Duché dans la S.D.N., permet de garantir l'indépendance du Luxembourg tout en sécurisant les acquis sur

le plan international. Tandis que FOCH s'assure du maintien de la garnison. Garnison qui, non seulement est une présence physique de la France et de ses intérêts, mais également un acteur et un instrument durant toute la période de la « guerre culturelle » contre le germanisme, que ce soit en expulsant des populations allemandes en coopération avec le Gouvernement luxembourgeois, en s'assurant d'une présence culturelle auprès des couches populaires, ou en se rapprochant des milieux économiques et politiques luxembourgeois. A ce titre, le 20^e B.C.P. et le commandant CROISET remplissent ce rôle comme souhaité. La participation à la répression des mouvements sociaux, en mars 1921, s'inscrit toujours dans la logique de faire perdurer ce gouvernement et cette dynastie, tous deux favorables aux intérêts français. Logique dont l'objectif reste d'obtenir un avantage en cas de nouveau conflit.

Enfin, la troisième partie analyse le départ des militaires, les conséquences mémorielles et l'étude historiographie de ces événements. La présence de la garnison devient de moins en moins favorable au Gouvernement français sur un point de vue politique, mais aussi à son état-major, sur un point de vue stratégique. De nombreuses critiques proviennent tant de France, du Luxembourg que de la Belgique, sur son stationnement. A partir du moment où le Luxembourg peut s'assurer lui-même, que les troubles internes sont résolus, garantissant le maintien de l'influence française et que l'accès à la Rhénanie est assuré, la garnison peut partir du Grand-Duché. Son départ laisse la place à une influence culturelle, garantissant d'autant mieux le maintien de l'ascendant de la France sur le long terme. La « guerre culturelle » contre l'influence germanique engendre également des retentissements. Les uns sont la création d'une vision nationale d'un « *Luxembourg combattant à travers la France* » et de l'association de l'idée de l'indépendance du pays à celle du maintien de la dynastie. D'autres, par le renforcement de la construction identitaire nationale luxembourgeoise qui, débarrassée d'une assimilation trop germanique, peut émerger en tant que telle. Sur le long terme, ce sentiment est beaucoup plus favorable pour la France, car basé sur celui de l'anti germanisation. Ce choix de méthode de construction identitaire est également favorisé par la France car beaucoup moins perceptible par le moyen employé que si cela était une annexion. En ce qui concerne la question purement économique, celle-ci est secondaire dans les visées gouvernementales françaises. Le Gouvernement français, entre 1918 et 1923, n'y voit pas un intérêt majeur, sauf, dans le cadre d'un rapprochement franco-luxembourgeois et d'une politique anti allemande. Mais il est indéniable que cette politique est favorable aux initiatives privées françaises qui en bénéficient pour établir des relations commerciales, implantant un rapprochement économique dans un Grand-Duché jusqu'alors

turné économiquement vers l'Allemagne. Enfin, la question de l'historiographie est paradoxale. Les historiens luxembourgeois travaillent, depuis un siècle, sur la question, mais sans toutefois s'intéresser à la présence de la garnison. En ce qui concerne leur interprétation du rôle de la France, celle-ci s'est manifestée à travers un discours nationaliste qui en diminue l'importance, voire n'en mentionne que l'aspect « volonté annexionniste » d'une partie de la classe politique française. Ces commentaires sur le rôle tendent à évoluer dans le cadre du centième anniversaire de ces événements. Même si les courants historiques et politiques luxembourgeois maintiennent la difficulté d'appréhension. L'historiographie internationale se basant principalement sur les recherches des historiens luxembourgeois et limitant donc les explications possibles. D'autant plus qu'en France, qui est l'un des pays les plus concernés, son rôle au Luxembourg sert bien souvent, dans l'historiographie, de justification des points de vue d'une vision politique sous-jacente. Toutefois, d'un point de vue scientifique, ces éléments permettent d'appréhender, de définir et de présenter un nouveau concept historiographique : le « *syndrome d'hyper-historisation* ». L'ouverture, à travers une perspective européenne répondant à des intérêts beaucoup plus globaux de la France, permet d'entrevoir la possibilité que toute cette politique au sujet du Grand-Duché est planifiée bien avant les événements.

C'est justement ce dernier élément qui semble au mieux ressortir. En effet, l'ensemble de la politique française au Grand-Duché est cohérent, dans une certaine mesure. Deux postulats doivent nécessairement être pris en compte : celui de l'intérêt stratégique européen global et celui de la temporalité. Pour ce qui est de l'intérêt stratégique global, celui-ci implique non seulement de sécuriser le Grand-Duché tout en le fidélisant, mais aussi d'assurer la continuité de l'entente créée par la guerre entre la France et la Belgique. Ces deux éléments permettent ainsi à la France, en cas de prochaine guerre avec l'Allemagne, de pouvoir planifier la stratégie militaire en prenant en compte que le « chemin d'accès » emprunté en 1914 par l'invasion allemande soit à l'avantage des Français. Mais, pour assurer cet intérêt stratégique, le Gouvernement français, à travers CLEMENCEAU, POINCARE et ses diplomates BERTHELOT et MOLLARD, doit assujettir le Luxembourg et ménager la Belgique. L'élément temporel, lui, est le fait qu'une prochaine guerre est possible, mais personne ne peut prévoir quand elle aura lieu. Ainsi, deux éléments sont nécessaires pour que, quel que soit le moment où ce prochain conflit commencera, les avantages stratégiques français perdurent. Pour ce faire, il faut donc une Belgique économiquement forte pour se défendre elle-même, voire puisse jouer un rôle majeur dans le prochain conflit. Ainsi qu'un

Luxembourg indépendant, mais dont la fidélité soit conservée même des dizaines d'années après. D'où le fait que la politique de la France au Luxembourg entre 1918 à 1923 répondrait donc à tous ces paramètres. Concernant la Belgique, la France utilise le Luxembourg comme moyen de pression contre elle, mais s'assure aussi que la reprise économique fonctionne. L'acceptation de l'U.E.B.L. par le Gouvernement français répond non seulement à l'intérêt du moment d'obtenir les avantages au Luxembourg en contrepartie, mais également à celui politique. L'union économique entre la Belgique et le Luxembourg permettant à court terme d'assurer cette reprise, mais également à long terme une possible union incluant la France. Cette conception est très envisageable dans ce qui ressort de la période 1918–1921. Toutefois, ce dernier point sur le long terme est un échec dans la mesure où cette politique n'est pas suivie. Ceci n'amenant alors, pour la période 1921–1923, qu'à un maintien des acquis concernant le Luxembourg et à un renforcement des relations diplomatiques entre la France et la Belgique. En ce qui concerne le Luxembourg, le maintien de la dynastie répond beaucoup plus à l'aspect stratégique et temporel. Le Gouvernement français et l'Etat-major ne souhaitent pas directement la déchéance de la dynastie luxembourgeoise. Une république étant beaucoup plus défavorable en termes de temporalité dans un pays influencé continuellement par ses voisins que ne l'est une monarchie. En effet, ce système politique impliquerait de s'assurer que le gouvernement reste suffisamment influencé à chaque nouvelle élection ou changements politiques. Tandis qu'un monarque est l'assurance que ces relations persistent de son vivant, quels que soient ces changements. La dynastie luxembourgeoise doit ainsi être maintenue, mais redevable auprès du Gouvernement Français. La souveraine doit néanmoins être destituée car jugée indigne de confiance de par son attitude durant la guerre. Ces deux éléments expliquent donc le comportement ambigu de CLEMENCEAU lui-même, qui n'hésite pas à adopter un discours décousu concernant l'avenir du Grand-Duché. Que ce soit par rapport à la Belgique, aux mouvements annexionnistes ou encore à l'international, l'attitude de CLEMENCEAU semble être difficile à cerner, énigmatique et trop disparate. Mais pourtant, il est très possible que tout son jeu se base justement là-dessus pour obtenir ce qu'il cherche. Un second élément renforçant la possibilité que tout ceci soit planifié est que le rôle de la France ne fait pas l'objet d'une crise entre les trois grands « décideurs » de 1918, CLEMENCEAU, POINCARE et FOCH. D'une certaine manière, chacun suit la même voie. Il y a des différences dans la façon de l'appliquer, mais cela reste cohérent. Même BERTHELOT semble suivre cette logique. Le revirement de MILLERAND, en 1921, peut être interprété également comme n'étant pas jusqu'alors informé. Mais après avoir été renseigné sur ces éléments, lui-même se range dans cette

optique. L'application de cette stratégie passe par un acteur primordial, à savoir la garnison française de 1918 à 1923. Sa présence, son maintien ainsi que son utilisation répondraient aux trois objectifs que l'on retrouve : maintenir la dynastie, éviter l'annexion du pays et servir de moyen de pression face à la Belgique. De plus, l'intérêt de garder un Luxembourg indépendant pour le Gouvernement français n'est pas non plus négligeable. Son annexion par la France n'est pas avantageuse pour divers points : économiquement, stratégiquement et au niveau de l'opinion internationale. Accepter une annexion par la Belgique n'est pas non plus envisageable dans le cadre de la stratégie globale et temporelle. En effet, si la Belgique redevient suffisamment forte au bout de dizaines d'années, le pays redeviendrait alors un acteur régional majeur, entraînant de potentiels conflits avec la France ou des tensions. Ou, qu'elle revienne à une situation d'avant 1914 se proclamant de nouveau « neutre », incluant alors la zone régionale du Grand-Duché. Tout miser sur la Belgique n'est donc pas la solution, nécessitant donc de maintenir le Grand-Duché indépendant, pour garder aussi un Luxembourg stable. D'où le rôle de la garnison, qui permet ainsi d'apporter cette stabilité à ce pays. Une énorme supposition reste toutefois présente dans ce raisonnement, qui est celle du rôle véritablement joué par REUTER. Celui-ci suit durant toutes ces années la politique de la France. Cela est bien souvent expliqué par une notion de « pas d'autre choix possible ». Pourtant, l'hypothèse selon laquelle sa politique extérieure est effectuée en parallèle à celle de la France en toute connaissance de cause est tout autant intéressante, mais également recevable. Elle se base avant tout sur une question de perception, mais qui est néanmoins un élément central de l'ensemble de ce travail.

En effet, ce travail ne vise nullement à contredire tout ce qui a été analysé, étudié et écrit depuis les années vingt. La perception même du rôle de la France dans l'historiographie luxembourgeoise et celle de la présence de la garnison répond à la logique établie depuis l'entre-deux-guerres. Cela se traduit par un rôle négatif ou du moins ambivalent, une présence militaire négligeable, ainsi que des conséquences plus ou moins analysées. Pour autant, ce travail vise avant tout à s'inscrire dans la continuité de ce qui a déjà été fait et surtout, à apporter trois éléments majeurs. L'un dans l'histoire même du Luxembourg, en présentant et en analysant justement cette garnison. Garnison qui est mentionnée dans de nombreux ouvrages, principalement lors des grands événements sociaux luxembourgeois de 1918 à 1921, mais qui n'a encore jamais fait l'objet d'une étude approfondie. Le second élément s'inscrivant dans celui des relations franco-luxembourgeoises. Bien souvent, celles-ci sont méconnues sur cette période donnée ou analysées selon les critères de notre époque actuelle,

principalement économiques. Les questions politiques et diplomatiques sont souvent mises au second plan, car perçues seulement à travers les conséquences actuelles qui sont justement avant tout économiques. Mais ces analyses ont tendance à perdre le caractère géopolitique qui est un élément fondamental dans les relations européennes jusqu'à la seconde moitié du XX^{ème} siècle. A ce titre, le troisième élément majeur est celui de l'apport du « fonds Moscou » et des documents militaires français. Même si ces fonds sont les deux disponibles depuis le début des années 2000, l'apport de la vision purement militaire des événements ne s'est jamais faite. Cela peut être expliqué en partie par le « *syndrome d'hyper-historiation* » de l'historiographie sur la question. Le « fonds Moscou » permet ainsi d'intégrer l'implication de l'Armée belge dans les volontés annexionnistes. Élément qui, jusqu'alors, restait cantonné à celle du ministère des Affaires étrangères belges. Cette implication définit également que les volontés annexionnistes sont bien planifiées par la Belgique, dès 1917. Mais surtout que l'ensemble de la politique belge est tourné sur le fait de réaliser ce plan. Le manque d'adaptation dans sa réalisation explique en partie l'avantage du Gouvernement français durant cette période. Il est possible de représenter cette notion comme une partie de jeu d'échecs. L'un des joueurs, planifiant à l'avance sa stratégie, continue inexorablement à essayer de l'appliquer même si cela va d'échec en échec. Tandis que l'autre joueur garde le cap qu'il s'est donné, tout en prenant en compte l'évolution et adaptant ses coups en fonction de la réalité de l'échiquier. De son côté, l'étude des documents militaires français a permis d'apporter un éclairage tout autre à de nombreux événements purement luxembourgeois. Mais qui, jusqu'à maintenant, ne restaient étudiés qu'à travers le prisme des Luxembourgeois eux-mêmes. Les soldats français sont donc non seulement des acteurs de cette période, mais également les témoins d'un pays alors en pleine mutation.

Mais ce travail reste également inachevé. De nombreux éléments n'ont pas pu faire l'objet d'une analyse aussi poussée que souhaitée. Cela s'explique avant tout dans la mesure où l'objet d'étude en lui-même est focalisé sur « la » garnison, situé « au Luxembourg ». Présence physique du rôle de la France durant cette période de transition luxembourgeoise entre 1918 et 1923. L'objet d'étude premier (« la garnison ») a par la suite évolué, pour ne pas rester qu'un élément descriptif et ainsi devenir donc une véritable analyse s'inscrivant dans des questions contemporaines. Etudier la garnison nécessite de se focaliser sur certains aspects (politique, diplomatique et militaire) et de devoir reléguer au second plan d'autres éléments purement économiques et sociaux, par exemple. L'option prise de ne pas accorder plus de place à l'Allemagne n'est pas due à un choix partisan, mais, à celui de rester focalisé

sur les trois acteurs étatiques qui concentrent déjà une énorme masse d'informations et de sources. La place de la Belgique peut sembler également minimisée, mais cela est avant tout pour éviter une nouvelle analyse de la « question luxembourgeoise de 1919 » qui est déjà amplement abordée. Inversement, celui de ne pas plus inclure de ressenti directement de la part des populations luxembourgeoises est une conséquence des difficultés à trouver des sources. Cela se retrouve également en ce qui concerne les Français au Luxembourg, militaires ou fonctionnaires. Ils laissent peu de traces privées derrière eux dans la mesure où cela n'a pas la même importance dans leurs vies en comparaison d'un événement comme la Première Guerre mondiale. Quand cela est pourtant le cas, il est bien difficile de les retrouver car sujettes aux éléments du temps. A l'image de la recherche de documents privés du commandant CROISET qui, malheureusement, n'a pas abouti¹⁴²³. Pour les questions luxembourgeoises purement économiques et sociales, ce choix s'explique par le fait que ce sont des aspects qui ont déjà été étudiés et qui font déjà l'objet d'un renouvellement historiographique. Trop s'attarder dessus reviendrait à faire une énième analyse de la société luxembourgeoise d'après-guerre, objet d'étude déjà entrepris par divers historiens bien avant cet écrit. Mais pour autant, il ne faut pas sous-estimer ces domaines, vu l'importance de leurs répercussions durant ces années-là. Toute la difficulté intellectuelle s'est donc incarnée dans le choix de « ne pas assez en dire » ou de « trop en parler ». Suivant l'intérêt premier du lecteur, ces deux avis sont tout à fait légitimes. Il en est de même pour les questions du thème purement économique. Une analyse des établissements de production industriels luxembourgeois et des répercussions du rôle de la France dans leurs évolutions est également beaucoup trop centralisatrice et implique un travail à lui seul.

De plus, la vision donnée par ce travail rehaussant le rôle de la France au Luxembourg est une ouverture analytique qui nécessite de reprendre tellement d'aspects qu'il ne fut pas possible de tous les analyser. Réintégrer, par exemple, la place du Luxembourg dans la conception française de l'Europe d'après-guerre revient à effectuer une analyse propre à cette conception. Analyser la perception purement syndicale et ouvrière pour les soldats français entre 1918 et 1923 ainsi que ses répercussions au niveau ressentiment et mémoriel, est également un travail à lui seul. Entreprendre une recherche poussée sur la question de trouver l'impact de la construction identitaire nationale au Luxembourg, au sens large, en partant du

¹⁴²³ Une prise de contact avec les descendants de la famille n'a pas permis de retrouver de documents. En effet, même s'il semble que le commandant ait laissé des documents de la période, ceux-ci sont, à ce jour, introuvables.

postulat de la « dégermanisation » entreprise par la France entre 1918 et 1923, est également tout un objet d'étude en lui-même.

Mais ce travail ouvre également de nombreuses perspectives de champs de recherche. A plus large échelle, la présence d'une garnison étrangère sur un territoire n'est pas un phénomène nouveau. Mais l'impact de celle-ci sur la vie de tous les jours et sur les conséquences à plus ou moins long terme, peut faire l'objet d'une comparaison et d'une analyse sur diverses périodes et localisations géographiques. Il pourrait être intéressant de savoir si, suivant le lieu ou la période, les raisons, mais aussi les intentions politiques au-delà de ce qui est exprimé, sont l'objet d'une véritable réflexion se perpétuant. Ou si, à l'inverse, cela doit être toujours analysé au cas par cas. Sans parler des portées mémorielles, culturelles ou encore identitaires. Au même titre, une analyse de la présence des multiples unités françaises en Europe après la Première Guerre mondiale, leurs rôles ainsi que leurs rapports avec les autochtones pourrait poursuivre cette ouverture. Cela devrait également faire l'objet d'une étude approfondie pour découvrir si le Gouvernement français agit à travers une même logique ou si cela est également au cas par cas. S'ajoute également la question des « occupations pacifiques » qui, bien souvent, sont délaissées car n'étant pas intégrées dans une période de conflit direct. En ce qui concerne l'influence française après la Première Guerre mondiale, celle-ci est également à analyser à travers une vision plus globale. En prenant non plus le point de vue purement diplomatique et centré autour du Traité de Versailles, mais aussi celui de la « réalité de terrain » que représente la présence de milliers d'hommes dispersés à travers toute l'Europe. Enfin, d'un point de vue historiographique, il serait intéressant de travailler sur la notion et de savoir si le « *syndrome d'hyper-historisation* » est un concept viable, pouvant être appliqué à de nombreux ensembles ou si cela reste propre à ce travail.

Sources :

Service Historique de la Défense (France) :

Inventaire sommaire des archives de la guerre, série « N », 1872 – 1919 et 1920 – 1940 :

Conseil supérieur de Guerre (4 N):

- 4 N 71 : question économiques concernant les pays ennemis décembre 1917 – décembre 1919 : [...] situation financière en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, au Luxembourg, au Danemark, en Norvège, en Russie, en Suisse, aux Etats-Unis, en Italie, en Pologne et en Tchécoslovaquie (août 1919) [...]
- 4 N 72 : questions politiques concernant les pays neutres : articles de presse et documents divers relatif notamment à la Suède et à la Norvège, à l'Amérique du sud, à l'Espagne, au Danemark et à la question du Slesvig, au Luxembourg, à la situation politique et économique de ce pays et aux moyens éventuels d'action sur l'opinion (15 décembre 1918) (janvier 1918 - août 1919).

Fonds particuliers (6 N):

Fonds Clemenceau :

- 6 N 70 : Armistice avec l'Allemagne : notes, télégrammes, radiotélégrammes, rapports, textes de conventions, correspondance diverse et dossier personnel du président concernant les pourparlers, les conditions, l'exécution et la prolongation de l'armistice, ses conséquences et la situation dans les pays rhénans et balkaniques, en Autriche-Hongrie, en Pologne et au Luxembourg ; télégrammes provenant des colonies concernant les fêtes de l'armistice (novembre 1918) ; protocole du 4 avril 1919 relatif au transport des troupes polonaises. 1918 – 1919.
- 6 N 75 : Dossiers par pays : [...] Belgique-Luxembourg : demande belge de réparations, questions du Luxembourg (1919) ; [...]
- 6 N 81 : presse étrangère : revues et extraits concernant notamment l'opinion dans les différents pays (1918 -1919).

Renseignements classés par pays ou régions (6 N 112 - 252) :

Belgique :

- 6 N 128 : Télégrammes et rapports de l'attaché militaire, de la mission militaire française et des Affaires étrangères concernant [...] les relations extérieures notamment avec la France, la Hollande, le Luxembourg, [...]

Luxembourg :

- 6 N 198 : Question du Luxembourg, mouvement antidynastique, mouvement en faveur du rattachement du Grand-Duché à la France, événements du Luxembourg, maintien de l'ordre, compte rendu du général de La Tour commandant d'armes, rapport du général Roques sur sa mission d'enquête. 1918 – 1919.
- 6 N 198 : télégrammes des affaires étrangères concernant la situation intérieure et les chemins de fer.

Bureau des T.O.E. puis Groupe de l'Avant 2^e Bureau (7 N):

Attachés militaires en Belgique :

- 7 N 1160 : [...] question du Luxembourg (17 janvier 1919) [...]
- 7 N 2416 : [Dossier 3] organisation à la mobilisation des troupes de garnison de la Sarre et du Luxembourg (16 août 1923).
- 7 N 2720 : 1919 : [...] modalités d'utilisation des chemins de fer luxembourgeois par les Alliés (15 mars) [...], le gouvernement ne veut pas concéder à la France l'utilisation du réseau de chemin de fer luxembourgeois en cas de guerre offensive, le chef d'état-major est d'un avis contraire (16, 25 février, 15 mars, 17 juin, 21 décembre)
- 7 N 2732 : Télégrammes du ministère des Affaires étrangères et du ministre de France à Bruxelles : [...] participation belge à l'occupation de la rive droite du Rhin ; négociations militaires avec la France ; relations avec le Luxembourg ; [...] 1920 - 1921.
- 7 N 2733 : Correspondance diplomatique en provenance du Quai d'Orsay et des représentants de la France en Belgique : [Dossier 2] Luxembourg : études de l'E.M.A. et lettres du ministre de France sur la question du Luxembourg (1920) [...]

- 7 N 3445 : renseignements sur l'organisation défensive de la Belgique [Dossier 2] relations militaires franco-luxembourgeoises : unités françaises au Luxembourg : stationnement des troupes, garde des voies ferrées, retrait de la garnison française du Luxembourg (1920 – 1923) [...]
- 7 N 4054 : [Dossier 1] Négociations au sujet de l'utilisation militaire du réseau de chemin de fer Guillaume Luxembourg (1920 – 1933) ; [Dossier 2] renseignements divers sur les chemins de fers luxembourgeois et cartes du réseau ferroviaire (1922 – 1937).

Direction du contrôle :

- 8 N 250 : [Dossier 1] Luxembourg : cession de matériels et de munitions (1920 – 1937).

Grand Quartier Général (16 N) :

- 16 N 1462 : rapports des commissions de contrôle postal : correspondance civile et militaire. Luxembourg (correspondance civile) avril – septembre 1919.
- 16 N 1670 : Correspondance diverse, affiches concernant le Palatinat, la Belgique et le Luxembourg (novembre 1918 – août 1919).
- 16 N 3278 : Correspondance, études et documents diverses. [dossier 3 et 5] intervention des troupes françaises au Luxembourg.

Répertoire des officiers généraux, dossiers individuels :

- 9 YD 725 : dossier du général Lacombe de La Tour

Journaux de Marches et d'Opération :

- J.M.O. 109^e R.I., 10 novembre 1918 au 16 septembre 1921
- J.M.O. 11^e C.A. 20 juillet 1917 au 16 août 1919
- J.M.O. 21^e C.A. 4 août 1918 au 5 mars 1919

**Base « léonore » (dossier des membres de l'ordre national de la Légion
d'honneur):**

- BONTZ Alfred Marie (1873-1924) : Cote 19800035/1305/50733 notice n° c-152435
- BRENOT Charles-Xavier (1868-1933) : Cote LH/357/53 notice n° L0357053
- CROISET Charles Paul (1874-1938) : Cote 19800035/1283/48107 notice n°c-150980
- DIZOT Jean Denis Henri (1866-1941) : Cote LH/781/52 notice n° L0781052
- FLEURIOT René Claude (1867 - ?) : Cote LH/983/9 notice n° L0983009
- GANNE de BEAUCOUDREY Louis Joseph (1879-1967) : Cote 19800035/863/1399 notice n° c-135495
- PANAGET Joseph Marie Stanislas (1886-1950) : Cote LH/2041/58 notice n° L2041058
- RANDIER François Paul Lucien Emile (1871-1963) : Cote 19800035/402/53791 notice n° c-220902
- STEINMETZ Louis Alfred Emile (1863-1942) : Cote LH/2541/49, notice n°L2541049.

Archives départementales des Yvelines :

- Versailles 1R/RM 247 : Dossier du Colonel Charles Paul CROISET.

Archives nationales du Luxembourg :

Ministère des Affaires Etrangères :

Relations internationales - événements, relations politiques et culturelles, fêtes nationales, protocole ainsi qu'anniversaires, visites, décès, élections de personnalités :

- AE-00013 : Entrevue entre la grande-duchesse Charlotte et Monsieur Raymond Poincaré, Président de la République française, à Thionville (15 février) (1920).
- A.N.L. AE-00682 Inauguration du Monument du Légionnaire Luxembourgeois Inconnu et des Soldats Français de la Grande-Guerre morts dans le Grand-Duché (16.11.1924).

- A.N.L. ET-DH-022 Fête commémorative de la libération du territoire du Grand-Duché et remise d'un souvenir luxembourgeois au maréchal Foch à Paris le 28 novembre 1920.
- A.N.L. AE-01231 Célébration du cinquantenaire de la République française à Luxembourg.

Ministère des Affaires étrangères :

- AE-00377 b Convention Prince Henri; réunions; garanties commerciales données à la France; tarifs; question ferroviaire (1919); statut du personnel des chemins de fer luxembourgeois (1920), 1919-1924 (Dossier)
- AE-00503 Accord frontalier avec la France, 1923-1924 (Dossier)
- AE-LBR-12 Correspondance avec l'ambassade de France, 1917-1921 (Dossier)
- AE-00563 Difficultés créées au personnel belge ainsi qu'aux Allemands qui ont opté pour la nationalité luxembourgeoise - Questions de rémunération du personnel, 1917-1919 (Dossier)
- AE-00579 Expulsion de sujets allemands ayant favorisé l'évasion de prisonniers de guerre allemands, 1919-1920 (Dossier)
- AE-02304 Luxembourgeois expulsés d'Alsace-Lorraine, 1919-1930 (Dossier)
- AE-02306 Luxembourgeois en Alsace-Lorraine: Questions de nationalité, 1919-1929 (Dossier)
- AE-02431 Violation de la frontière: Vexations de la part des riverains allemands, 1919 (Dossier)
- AE-03589 Renvoi d'employés allemands des usines luxembourgeoises, 1919 (Dossier)

Instituts internationaux, économiques et financiers :

- AE-00502 : Négociations franco-belgo-luxembourgeoises - Accord économique (texte paraphé) - Concessions françaises et belges (1922 – 1923).

Guerre 1914 – 1918 :

- AE-00638 : Arrivée des troupes alliés – Retraites allemandes – Réquisitions et hébergement des troupes de passage : protestations (1918).
- AE-00643 : Occupation du Grand-Duché par les troupes alliées (1918)

- AE-00647 : Le Luxembourg sous l'occupation des Alliés - Relations avec les forces d'occupation: Institution d'une administration centrale militaire française à Luxembourg - Etablissement à Luxembourg du Grand Quartier Général des Armées Alliées (1918 – 1919).
- AE-00648 : Correspondance entre le Gouvernement et les Autorités françaises et américaines (Affaires judiciaires) (1918 – 1919).
- AE-00649 : Le Luxembourg sous l'occupation des Alliés – Logements des troupes dans les écoles et établissements d'enseignement moyen (1918 - 1919).
- AE-00672 : Commission mixte pour le règlement des fournitures et dégâts se rattachant au séjour des troupes françaises sur le territoire luxembourgeois (1919 – 1922).
- AE-00673 : Arrestation effectué par l'autorité militaire française (1918).
- AE-00674 : Délits commis par des soldats français – Accidents ; incidents (1918 – 1926).
- AE-00675 : Convention entre le Gouvernement grand-ducal et le Gouvernement français pour le logement des troupes françaises au Luxembourg (1920 – 1922).
- AE-00681 : Mouvement antidynastique : comité franco-luxembourgeois à Paris (rapports). Mouvements antidynastique et républicain (1914 – 1922).
- AE-00686 : volontaires luxembourgeois au service de la France (presse ; photo ;...) (1915)
- AE-00691 : Légionnaires luxembourgeois au service de la France (Demandes d'emplois) (1919-1920).

Fêtes et cérémonies :

- AE-01231 : Célébration du cinquantenaire de la République française à Luxembourg (1920).

Finances :

- AE-02291 : Banque internationale à Luxembourg (succursale de Metz): créances allemandes saisies par les Autorités françaises (différend franco-allemand) (1919-1921).

Commerce, industrie, agriculture, viticulture :

- AE-03584 : Vente des usines allemandes du Grand-Duché à des sociétés françaises - Grève projetée par le parti socialiste lors de la vente des usines de Differdange - Vente des établissements métallurgiques allemands en Lorraine (1916 – 1922).

Fonds « ET-DH », Ministère d'Etat :

- ET-DH-001 Séjour des troupes françaises dans le Grand-Duché de Luxembourg de novembre 1918 à décembre 1923.
- ET-DH-002 Les fêtes belgo-luxembourgeoises à Bruxelles et la visite officielle de la grande-duchesse Charlotte à la cour royale de la Belgique ; ET-DH-021 Visites officielles de Son Altesse Royale la grande-duchesse Marie-Adélaïde aux cours de Bavière, de Bade, de Belgique, et de Hollande.
- ET-DH-003 Mort et funérailles du grand-duc Guillaume.
- ET-DH-004 Naissance du prince Jean de Luxembourg le 5 janvier 1921.
- ET-DH-005 Les attaques d'avion sur le territoire du Grand-Duché pendant la Grande Guerre.
- ET-DH-006 Abdication et décès de Son Altesse Royale la grande-duchesse Marie-Adélaïde.
- ET-DH-007 La politique intérieure du Grand-Duché - les événements d'octobre 1915 à février 1916 appréciés par la presse étrangère.
- ET-DH-008 Les volontaires luxembourgeois au service de la France et de la Belgique (Les légionnaires) [volume I].
- ET-DH-009 Les volontaires luxembourgeois de la Grande Guerre 1914-1918 [volume II].
- ET-DH-010 Les volontaires luxembourgeois de la Grande Guerre 1914-1918 [volume IV].
- ET-DH-011 Fiançailles et épousailles de la princesse Antonia de Luxembourg et du prince Rupprecht de Bavière.
- ET-DH-012 Fêtes du centenaire de Dicks en 1923.
- ET-DH-013 La fête nationale de la République française à Luxembourg
- ET-DH-014 Naissance du prince Jean de Luxembourg le 5 janvier 1921.
- ET-DH-015 La grande guerre de 1914-1918 - tombes et cimetières au Luxembourg.

- ET-DH-016 Mort et funérailles de Monseigneur Jean-Joseph Alphonse Koppes, évêque de Luxembourg, en novembre 1918 et intronisation de Monseigneur Pierre Nommesch en mars 1920.
- ET-DH-017 Rencontre de la grande-duchesse Charlotte et du président de la République française M. Raymond Poincaré à Thionville le 15 février 1920.
- ET-DH-018 Attaque d'aviateurs et inauguration du monument commémoratif de Bonnevoie le 18 juin 1922.
- ET-DH-019 Avènement au trône de la grande-duchesse Marie-Adélaïde.
- ET-DH-020 VIe fête commémorative annuelle de la bataille de Verdun le dimanche 25 juin 1922.
- ET-DH-021 Visites officielles de Son Altesse Royale la grande-duchesse Marie-Adélaïde aux cours de Bavière, de Bade, de Belgique, et de Hollande.
- ET-DH-022 Fête commémorative de la libération du territoire du Grand-Duché et remise d'un souvenir luxembourgeois au maréchal Foch à Paris le 28 novembre 1920.
- ET-DH-023 Mort et funérailles du ministre Paul Eyschen en octobre 1915.
- ET-DH-024 Mort et funérailles du ministre Paul Eyschen en octobre 1915.
- ET-DH-025 Translation solennelle à la Cathédrale de Pise des cendres de Henri VII, comte de Luxembourg, Empereur romain, le 26 septembre 1921.
- ET-DH-026 Séjour des troupes américaines dans le grand-duché de Luxembourg de novembre 1918 à décembre 1919.
- ET-DH-027 L'exode des troupes allemandes en novembre 1918.
- ET-DH-028 Les volontaires luxembourgeois au service de la France et les funérailles du légionnaire luxembourgeois le 18 avril 1923.

Traités et conventions, ratifications, arrangements et actes souverains (1817-1973).

- TC-0240 Convention d'assistance avec la France, 1923.01.04 (Dossier)
- TC-0246 Déclaration additionnelle à l'accord signé le 20 avril 1923 entre le Grand-Duché et la France concernant les relations scientifiques, littéraires et scolaires, 1923.08.24 (Dossier)

Ministère des Finances :

- FIN-02941 Traités de paix signés entre la France et l'Autriche d'une part et la France et la Hongrie d'autre part - clauses financières et économiques, 1921 (Dossier)

Archives de la Maison Grand-Ducale de Luxembourg :

- 5326 : diplôme de la Légion d'Honneur.
- 5360 : Exposition d'Art français.
- 5361 : titre de « Citain » de Verdun.

Archives de l'Archidiocèse de Luxembourg :

- GV. Korresp 13 : Korrespondenz Bistum – Regierung und andere Zivilbehörden 1881 - 1932
- GV. Korresp 25 : Korrespondenzbuch 1898 - 1947
- GV. Korresp 29 : Korrespondenz des Bistums – Verschiedene 1891 – 1960
- GV. Korresp 35 : Korrespondenz Bistum – Regierung 1870 – 1946

Archives du Ministère des Affaires Etrangères belges :

Correspondances politique :

- Correspondances politique / Légation / France 18 (janvier-juillet 1918) n°651.
- Correspondances politique / Légation / France 20 (janvier – décembre 1919).

Archives Affaires étrangères B : affaires relatives au Grand-Duché du Luxembourg :

- Classement B, 1, dossier n°1519, janvier 1916 – décembre 1916.
- Classement B, 1, dossier n°1519, octobre 1918 – décembre 1918.
- Classement B, 1, dossier n°1519, 1920.

Archives du musée de la guerre à Bruxelles (« fonds Moscou ») :

- 5713. Dossier inzake de inzet van Belgische troepen voor de bezetting van het Groot-Hertogdom Luxemburg.1918.

- 5932. Dossier inzake de bezetting van het Groot-Hertogdom Luxemburg door Franse en Amerikaanse troepen.1918-1919.
- 6797. Stukken betreffende het administreren van het Groot-Hertogdom Luxemburg. 1918-1919.
- 6794. Stukken betreffende de organisatie van de bezetting van het Groot-Hertogdom Luxemburg.1919.
- 6793. Ingekomen en uitgaande stukken betreffende de Comité Economique Internationale te Luxemburg.1919.

Archives de la bibliothèque du Congrès des Etats-Unis (Washington):

- *Woodrow Wilson Papers*, Série 5B, bobine 393.
- *Woodrow Wilson Papers*, Série 5D, bobine 430.

National Archives (Etats-Unis) :

- 0094 3rd Army Journal of Operations, November 17–23, 1918 (30) *Descriptive Title:* Third Army operations reports, including Allied troop movements, enemy troops, looting in Longwy, France, and location and employment of corps and divisions, November 17–23, 1918 *Subject Terms:* Military officers; Foreign military forces; Artillery; Military police; *International law Geographic Place Names:* Longwy, France; Luxembourg *Content Notes:* Proclamation to the inhabitants of the Grand Duchy of Luxembourg (Frame 0106) *Dates :* November 17–23, 1918.

Autres sources :

Archives privés :

- Archives privés de la famille POIROT.

Corpus de sources :

- Bibliothèque nationale (Luxembourg), *Le livre scolaire luxembourgeois à travers les âges : catalogue des manuels conservés à la Bibliothèque nationale*, 1980, 123 pages.
- Commission des archives diplomatiques, *Documents diplomatiques français, Armistices et Paix, 1918 – 1920, Tome I (27 septembre 1918 – 17 janvier 1919)*, ministère des Affaires étrangères et du développement international, Paris, P.E.I. Peter Lang, 2017, 709 pages.
- Commission de publication des documents diplomatiques français, *Documents diplomatiques français, 1920, Tome I (10 janvier – 18 mai)*, ministère des Affaires étrangères, Paris, Imprimerie Nationale, 1997, 689 pages.
- Commission de publication des documents diplomatiques français, *Documents diplomatiques français, 1920, Tome II (19 mai – 23 septembre)*, ministère des Affaires étrangères, Paris, Imprimerie Nationale, 1999, 688 pages.
- Commission de publication des documents diplomatiques français, *Documents diplomatiques français, 1920, Tome III (24 septembre 1920 – 15 janvier 1921)*, ministère des Affaires étrangères, Paris, Imprimerie Nationale, 2002, 667 pages.
- Commission de publication des documents diplomatiques français, *Documents diplomatiques français, 1922, Tome II (1^{er} Juillet – 31 décembre)*, ministère des Affaires étrangères, Paris, P.E.I. Peter Lang, 2008, 660 pages.
- Ministère de la Guerre, *Les Armées françaises dans la Grande Guerre, Tome VII, 2^e Volume, Annexes*, Etat-major de l'Armée – Service Historique, Paris, 1938, 992 pages.

Sources autobiographiques :

- DICKMAN J.-T. (Major-General), *The Great Crusade, A narrative of World War one*, D. Appleton and Co., New-York, 1^{ère} Edition, 1927, 313 pages.
- EIFFES E., *Die revolutionäre Bewegung in Luxemburg 1918-1919 : Erinnerungen*, édité par lui-même, Luxembourg, 1933, 100 pages.
- MORDACQ H. (Général), *Le ministère Clemenceau, journal d'un témoin, Tome III. Novembre 1918 – Juin 1919*, Librairie Plon, Paris, 1931, 368 pages.
- MORDACQ H. (Général), *Le ministère Clemenceau, journal d'un témoin, Tome IV. Juillet 1919 – Janvier 1920*, Librairie Plon, Paris, 1931, 348 pages.

- WEBER J.J., *Sur les pentes du Golgotha : un prêtre dans les tranchées*, texte établi et présenté par Jean-Noël GRANDHOMME, Editions La Nuée Bleu, 2001, Strasbourg, 317 pages.

Sources d'ouvrages contemporains :

- BAIE E., *La Belgique de demain. La question du Luxembourg, nécessité d'une barrière rhénane, les Pays-Bas*, Perrin, Paris, 1916, 40 pages.
- CAREIL de F., *Le Luxembourg à la Belgique*, Edition Dentu, Paris, 1867, 25 pages.
- DIDDERICH A., *L'amitié franco-luxembourgeoise : les manifestations du 13 février 1921*, à Nancy, Edition de la revue « Le pays lorrain », Nancy, 1921, 15 pages.
- DONTENVILLE J., *La Question du luxembourgeoise : La France et le Grand-duché de Luxembourg*, Sirey, Paris, 1917, 107 pages.
- LASKINE E., *Le passé et l'avenir économique du Luxembourg*, Diekirch, Paris, 1919, pages
- SIMONIS E., *Le Luxembourg tout entier à la Belgique : la réparation d'une iniquité, 1839-1919*, Editions Simonis de Bruxelles, 1919, 26 pages.

Périodiques :

- *Journal Officiel de la République Française*. Années consultés : 1918, 1919, 1920, 1921, 1922, 1923, 1927.
- *Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg*, disponible sur le site du *Journal Officiel du Grand-Duché du Luxembourg*
- *Luxemburger Wort* : Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg. Années consultés : 1918, 1919, 1920, 1921, 1922, 1923.
- eLuxanburgensia : site de numérisation des périodiques luxembourgeois.

Sources internet :

- Relevé des naturalisations à la nationalité française :
<http://www.geneanum.com/france/bases/naturalisations.html?page=610#rowNum=100> [15/06/2019]
- Présentation de l'exposition digitale par l'Université de Luxembourg :
https://wwwfr.uni.lu/universite/actualites/a_la_une/une_exposition_digitale_sur_la_gr

ande_guerre_au_luxembourg. L'exposition digitale en question :
[https://ww1.lu/\[15/06/2019\]](https://ww1.lu/[15/06/2019])

Autres :

- BOÿ J. (Général de brigade), *Historique de la 107^e promotion de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr (1920 – 1922), promotion la Devise du Drapeau*, 15 janvier 2012, 1^{ère} édition : février 2009, 6 pages.
- DAVION I. (introduction et notes), sous la direction de SOUTOU G.-H., *Les experts français et les frontières d'après-guerre. Les procès-verbaux du comité d'étude*, La Manufacture - Imprimeur, Langres, 2015, 248 pages.
- JANSON J. (rapporteur), *Rapport des Commissions temporaires des anciens combattants*, Assemblée des Français à l'Etranger, 7-11 mars 2011, 14 pages.
- *Les Luxembourgeois sous-officiers et hommes qui ont servi au corps des Gendarmes et Volontaires (1881 – 1940)*, Extrait du livre *La Force Armée du Grand-Duché de Luxembourg pendant l'époque du 16 février 1881 au 16 février 1931*, et complété par les données du *Livre du Souvenir, Compagnie de Volontaires, 1881-1940* par l'Association des Anciens Militaires Luxembourgeois, 2009, 39 pages.
- Sous la direction de GIRAULT R., présenté par LEFEUVRE D., *Loi relative à la nationalité du Reich et des Etats fédérés du 22 juillet 1913*, p. 46-49 dans le numéro thématique *Nation, nationalité et nationalisme en Europe de 1850 à 1920*, Matériaux pour l'histoire de notre temps, Paris, 1996, 80 pages.
- [Anonyme], *Le 20^e Bataillon de Chasseurs à Pieds pendant la guerre 1914-1918*, Imprimeries Georges Flacon, Larny-Gare [sans dates], 60 pages.
- *Cent an Cercle Grand-Ducal d'Escrime et de Gymnastique 1879-1979*, Cercle Grand-Ducal d'escrime, livret réalisé à l'occasion du centenaire de la création de l'association. 15 pages.
- Ministère d'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, *Bulletin de Documentation*, Service information et presse, Luxembourg, avril 1955, 115 pages.

Bibliographie :

Ouvrages généraux sur l'histoire du Luxembourg et de la Belgique dans la première moitié du XXème siècle :

- CALMES C., BOSSAERT D., *Histoire du Grand-Duché de Luxembourg, de 1815 à nos jours*, Luxembourg, Saint-Paul, collection Histoire contemporaine du Luxembourg, 1994. 549 pages.
- DAYEZ-BURGEON P., *Belgique Nederland Luxembourg*, Belin, Collection Belin Sup, 1994, 320 pages.
- ERBE M., *Belgien, Niederlande, Luxemburg. Geschichte des niederländischen Raumes*. Stuttgart, Berlin, Köln 1993, 353 pages.
- FEYEREISEN M., POCHON B., *L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg*, DBIT département Promoculture-Larcier, Luxembourg, 2015, version numérique de l'ouvrage réalisée par Nord Compo.
- KREINS J.-M., *Histoire du Luxembourg*, Presse Universitaire de France, Collection « Que sais-je ? », 6^{ème} édition, 2015, 128 pages.
- PAULY M., *Geschichte Luxemburgs*, Verlag C.H. Beck, München, 2011, 128 pages.
- PIERRE G., SEVRIN R., *Belgique, Pays-Bas, Luxembourg*, Presse universitaire de France, Paris, 1967, 282 pages.
- TRAUSCH G., *Histoire du Luxembourg. Le destin européen d'un petit pays*, Toulouse, Privat, 2003, 341 pages.
- WITTE E., MEYNEN A., LUYTEN D., *Histoire politique de la Belgique. De 1830 à nos jours*, Préfacé par Vincent DUJARDIN, Traduit du néerlandais par Nicole BARBAR et Alain PREAUX, Editions Samsa, Bruxelles, 2017, 582 pages.

Ouvrages sur l'histoire politique, sociale et économique du Luxembourg entre 1912 et 1925 :

- CALMES C., *1914 – 1919, le Luxembourg au centre de l'annexionnisme belge*, Edition de l'imprimerie St-Paul, Luxembourg, 1976, 537 pages.

- CALMES C., *1919, l'étrange référendum du 28 septembre : histoire contemporaine du Grand-Duché du Luxembourg*, Edition de l'imprimerie St-Paul, Luxembourg, 1979, 541 pages.
- EVY F., *November 1918 : Wie die Amerikaner und die Franzosen kamen*, Revue Luxembourg, n°47, Luxembourg, 1968, p. 24-28.
- KOVACS S., *Communisme et anticomunisme au Luxembourg 1917-1932*, Auto-édition, Luxembourg, 2002, 457 pages.
- MAJERUS B., ROEMER C., THOMMES G. (Sous la direction de), *La Grande Guerre au Grand-Duché – der Große Krieg im Großherzogtum*, Université de Luxembourg, Luxembourg, 2014, 200 pages.
- MOES R., *La réforme scolaire de 1912*, dans « *forum, für Politik, Gesellschaft und Kultur* », n°325, Geschichte, Luxembourg, 2013, 54 pages.
- ORLEWSKI-EYSCHEN J., *Au Luxembourg entre 1918 et 1940 : la vie quotidienne*, RBS, Luxembourg, 2000, 125 pages.
- SCUTO D., *Sous le signe de la grande grève de mars 1921. Les années sans pareils du mouvement ouvrier luxembourgeois 1918-1923*, Editpress Luxembourg, Luxembourg, 1990, 464 pages.
- TEWES G., *Les gouvernements du Grand-Duché du Luxembourg depuis 1848*, Edité par le Service information et presse du gouvernement luxembourgeois, Département Edition, Luxembourg, mai 2011, 271 pages.
- TRAUSCH G., *La Stratégie du faible. Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)*, dans *Le rôle et la place des petits pays en Europe au XXe siècle*, Publication du groupe de liaison des professeurs d'histoire contemporaine auprès des communautés européenne, Volume 6, Bruxelles/Baden-Baden, 2005, 177 pages.
- TRAUSCH G., *Naissance d'une question Luxembourgeoise (1912-1914)*, dans *Opinion publique et politique extérieure 1870 - 1915*, Publication de l'Ecole française de Rome, Rome, 1981, 691 pages.
- WAGENER R., *Bye bye, Siegfried, pages 212-238 dans Not the girl you're looking for : Melusina rediscovered : Objekt+ Subjekt Frau in der Kultur Luxemburgs. Objet + sujet – la femme dans la culture luxembourgeoise*, Luxemburg : Schortgen : Cid-femmes, Luxembourg, 2010, 254 pages.

Ouvrages sur la construction nationale luxembourgeoise :

- DIECKHOFF A., *La nation dans tous ses états : les identités nationales en mouvement*, Flammarion, Paris, 2012, 334 pages.
- KMEC S., MAJERUS B., MARGUE M., PEPORTE P., *Lieux de mémoire au Luxembourg I. Usages du passé et construction nationale. Erinnerungsorte in Luxemburg I. Umgang mit der Vergangenheit und Konstruktion der Nation*, volume 1, Edition Saint-Paul, Luxembourg, 2007, 383 pages.
- MAJERUS J.-M., *L'affirmation de l'indépendance luxembourgeoise 1815-1919*, Centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman, Collection « Publications », Luxembourg, 2005,
- PEPORTE P., KMEC S., MAJERUS B., MARGUE M., *Inventing Luxembourg : representations of the past, space and language from the nineteenth to the twenty-first century*, Edition Brill, Boston, 2010, 383 pages.
- RENAN E., *Qu'est-ce qu'une nation ? : et autres essais politiques*, Presse Pocket, Paris, 1992, 316 pages.
- SCHNAPPER D., *La communauté des citoyens : sur l'idée moderne de nation*, Gallimard, Paris, 1994, 228 pages.
- SPIZZO D., *La nation luxembourgeoise : genèse et structure d'une identité*, Traduit de l'Italien par Pierre Giovannella, L'Harmattan, Paris, 1995, 370 pages.
- THIESSE A.-M., *La création des identités nationales : Europe XVIIIe-XXe siècle*, Editions du Seuil, Paris, 1999, 302 pages.

Ouvrages sur les relations du Luxembourg vis-à-vis de ses voisins (économiques, diplomatiques) :

- ARBOIT G., *Les réseaux du fer : information, renseignements économiques et sidérurgie luxembourgeoise entre France, Belgique et Allemagne 1911 – 1940*, Peter Lang, Francfort-sur-le-Main, 2016, 411 pages.
- BUSSIERE E., *La France, la Belgique et l'organisation économique de l'Europe, 1918 – 1935*, Edition du Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1992, 521 pages.

- COOLS M., LEROY P., LIBERT R., PASHLEY V., STANS D., TESTELMANS E., VAN ACKER K., *Het verhaal van de Belgische militaire inlichtingen- en veiligheidsdienst, L'Histoire du service de renseignement militaire et de sécurité belge*, Maklu, Antwerpen/Anvers, 2015, 673 pages.
- DOLLAR J., *Les luxembourgeois et la France de Poincaré à Pompidou*, Imprimerie Saint-Paul, Luxembourg, 1976, 420 pages.
- POIDEVIN R. et TRAUSCH G., *Les relations Franco-Luxembourgeoises de Louis XIV à Robert Schuman, Acte de colloque de Luxembourg, 17-19 novembre 1977*, Université de Metz, Centre de recherches Relations internationales, Faculté des Lettres, Metz, 1978, 333 pages.
- ROLLMANN N., *Les relations monétaires entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg*, Imprimerie Saint-Paul, 1964, 124 pages.

Ouvrages sur l'élaboration de la paix et l'occupation de la Ruhr :

- ARTAUD D., *A propos de l'occupation de la Ruhr*, Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine. Tome XVII, Paris, Janvier-Mars 1970, 160 pages.
- BECKER J.-J., BERSTEIN S., *Victoires et frustrations (1914-1929)*, Collection Nouvelle histoire de la France contemporaine t.12, Edition Points, 1990, 480 pages.
- CONAN F., *The Ruhr crisis*, Oxford University Press, Oxford, 2003, 312 pages.
- JEANNESON S., *Poincaré, la France et la Ruhr, 1922 – 1924, Histoire d'une occupation*, Presse Universitaire de Strasbourg, Bar-le-Duc, 1998, 432 pages.
- MARKS S., *The illusion of Peace : International Relations in Europe, 1918 – 1933*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, 2003, 184 pages.
- MARKS S., *Innocent Abroad : Belgium at the Paris Peace Conference of 1919*, The University of North Carolina Press, Chapel Hill, 1981, 461 pages.
- PLANCK M., *Encyclopedia of public international law, volume 10, Treaties, provisional application to Zone of Peace*, Edité par Rudolf Bernhardt, Oxford University, 1987, 543 pages.
- SCHWABE K., *Die Ruhrkrise 1923 : Wendepunkt der internationalen Beziehungen nach dem 1. Weltkrieg*, Schöningh, Paderborn, 1984, 118 pages.
- SOUTOU G.-H., *La grande illusion. Quand la France perdait la paix, 1914 – 1920*, Tallandier, 2015, 384 pages.

Ouvrages biographiques :

- BARTEAU H. C., *Historical Dictionary of Luxembourg*, The Scarecrow Press, Londres, 1996, 261 pages.
- BECKER J.-J., *Clemenceau, chef de guerre*, Editions A. Colin, Paris, 2012, 223 pages.
- DORIATH A., *L'Alsace du Nord et son chemin de fer*, Société d'Histoire et d'Archéologie du Ried-Nord, Illkirch, 2002, 462 pages.
- LAFFARQUE A., *Foch et la bataille de 1918*, Edition Arthaud, Paris, 1967, 399 pages.
- NOTIN J.-C., *Foch*, Editions Perrin, Paris, 2008, 648 pages.
- PEDRONCINI G., *Un Grand soldat oublié : le général Léon Durand*, p. 559-561, dans *Recueils d'études offert a Gabriel Désert*, Cahier des Annales de Normandie, n°24, 1992, 617 pages.
- WINOCK M., *Clemenceau*, Edition Perrin, réédition, Paris, 2007, 568 pages.

Ouvrages sur la France et l'Armée française :

- CABANES B., *La victoire endeuillée : la sortie de guerre des soldats français 1918 - 1920*, Edition du Seuil, Paris, 2004, 549 pages.
- MENABREA H., *Histoire de la Savoie*, La Fontaine de Siloé, Chambéry, 2009, 676 pages.
- GRANDHOMME F., *Retrouver la frontière du Rhin en 1918, l'entrée des poilus en Alsace et le retour à la France*, dans *L'Alsace et la Grande Guerre* coordonné par J.-N. GRANDOMME, Revue d'Alsace n°139, Strasbourg, 2013, 587 pages.
- GRANDHOMME J.-N., *Henri-Mathias Berthelot. Du culte de l'offensive à la stratégie globale*, Ivry, ECPA-D, 2011, 970 pages.
- GUYOT P., *D'un régiment de marche à la Légion étrangère (RMLE) à l'autre, répétition ou évolution de l'Histoire ?*, dans *Les étrangers de l'Armée française*,

Revue historique des armées n°265, Service historique de la défense, Paris, 2011, 144 pages.

- HUGHES J., *To the Maginot line, The politics of the French Military preparation in the 1920's*, Harvard University Press, Cambridge, 2006, 312 pages.
- LOEZ A., *14-18, les refus de la guerre. Une histoire des mutins*, Gallimard, Paris, 2010, 680 pages. annexes téléchargeable
http://www.lacourtine1917.org/IMG/pdf/loez_mutins_annexe.pdf [15/06/2019] 86 pages.
- REYNAUD J.-P., *Les étrangers de l'Armée française au cours de la Grande-Guerre*, dans *Séance du 19 janvier 2009 de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, 2009, 17 pages.
- VENEZIA J.-C. *Le statut des officiers généraux de la 2^{ème} section du cadre de réserve*, Revue Droit et défense, janvier 1996, Paris, 28 pages.

Travaux universitaires :

- DILLMANN E., mémoire de maîtrise sous la direction de Pierre AYCOBERRY, *Conciliation sociale au Grand-Duché de Luxembourg après la Première Guerre mondiale : la création des chambres professionnelles à la base électorale et leur évolution*, soutenu à Strasbourg 2, 1989.
- KOVACS S., mémoire de maîtrise sous la direction de Vladimir Claude FISERA, *Communisme et anticomunisme au Luxembourg (1917-1932)*, soutenu à Strasbourg 2, 2000.
- NEY A., mémoire de maîtrise sous la direction de Michel HAU, *La commission d'étude et son influence sur l'orientation économique du Luxembourg (octobre 1917 – juin 1920)*, soutenu à Strasbourg 2, 2002.
- SEIWERATH R., thèse réalisée en vue de l'obtention du titre de Docteur en histoire sous la direction du Professeur Philippe RAXHON, *Occupés et occupations. La population Luxembourgeoise et les troupes Allemandes 1914-1918*, soutenu à l'Université de Liège, 2018

Articles, actes de colloques :

Sur le Luxembourg :

- BONNET S., *La tentative d'instaurer la république à Luxembourg en 1919*, Hémécht, Luxembourg, 1974, p. 169-186.
- ENGEL M., *Die Einführung des Frauenwahlrechts in Luxemburg*, dans *Wenn nun Frauen Auch das Wort ergeifen... 1880 – 1950 Frauen in Luxemburg*, sous la direction de GOETZINGER G. – LORANG A. – WAGENER R., Ministère de la culture, Luxembourg, 1997, 334 pages.
- HOFFMANN S., *L'immigration au Grand-Duché de Luxembourg, De l'époque industrielle à aujourd'hui*, p. 60-69, dans *Migrance*, Association des revues plurielles, Paris, 2002, 125 pages.
- HOMMEL L., *Quarante-huit heures de république à Luxembourg*, La Revue générale, Bruxelles, 1927, p. 661-675.
- LIEB D., *Luxemburg und die Army of occupation (1918–1919) im Lichte literarischer Quellen*, Revue d'histoire luxembourgeoise, 2016, pages 189 – 216.
- PAULY M., *Une année de crises et de tensions*, dans « *forum, für Politik, Gesellschaft und Kultur* », n°112, Luxembourg, juin 1989, p. 14-17, 54 pages.
- SCUTO D., *Histoire des immigrations au Luxembourg*, Hémécht, Revue d'histoire luxembourgeoise, 60/3-4, Luxembourg, 2008, 454 pages.
- SCUTO D., *Quand les luxembourgeois se mariaient à Paris*, Tageblatt (quotidien), n°278 page 9, Luxembourg, novembre 2015, p. 9.
- SCUTO D., *1919 : Quel avenir pour la monarchie ?*, Tageblatt, Esch-sur-Alzette, 1989, N. 258, page 5.
- SPIZZO D., *Le parti catholique et genèse du « nationalisme » luxembourgeois*, forum für Politik, Gesellschaft und kultur, n°163, novembre 1995, p. 20 – 24.
- THILL J., *L'évolution constitutionnelle du au Grand-Duché de Luxembourg (IV), 1919 : La question dynastique*, d'Lëtzebuerger Land, numéro du 17 mars 1972.
- TRAUSCH G., *La Première Guerre mondiale, heure de vérité pour la neutralité luxembourgeoise*, Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur in Luxemburg , 2006, pages 29-35.

- TRAUSCH G., *Le poids de la Lorraine dans la question du Luxembourg. Le referendum du 28 septembre 1919*, *Les Cahiers lorrains*, Actes des Journées d'études mosellanes (IV), 1(1983), pages 85-106.
- TRAUSCH G., *Les relations franco-belges à propos de la question luxembourgeoise (1914 – 1922)*, Metz : centre de recherches internationales de l'Université de Metz, 1975, pages 275 – 293.

Sur la Belgique :

- WILLEQUET J., *Gaston Barbanson, promoteur d'une « Grande Belgique »*, dans *Revue belge de philosophie et d'histoire, Histoire (depuis l'antiquité)*, Revue belge de philosophie et d'histoire, tome 48, Bruxelles, 1970, 692 pages.

Sur la France et son armée :

- ARBOIS G., *Itinéraire d'un agent luxembourgeois pendant la Première Guerre mondiale*, Cf2R, Note historique n°22, janvier 2009.
- BARTHEL C., *Les marchés de l'acier et le projet sidérurgique : l'expansionnisme des maîtres forges français au Grand-Duché du Luxembourg (1918 – 1919)*, dans *L'acier en France : produits et marchés, de la fin du XVIIIe siècle à nos jours* sous la direction de P. MIOCHE et D. WORONOFF, Editions universitaires de Dijon, Dijon, 2006, pages 85 – 102.
- BRADLEY J. F.N., *L'intervention alliée dans les Etats Baltes (1919)*, p. 236-257, dans *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, tome 23 n°2, 1976, 320 pages.
- GUILLEN P., *Opinion publique et politique extérieure en France, 1914-1940*, dans *Opinion publique et politique extérieure en Europe. II. 1915-1940. Actes du Colloque de Rome (16-20 février 1981)*, Ecole française de Rome, 1984, 460 pages.
- KAISER S., *La neutralité du Luxembourg de 1918 à 1945*, dans « *forum, für Politik, Gesellschaft und Kultur* », n°257, Luxembourg, juin 2006, p. 36-39. 54 pages.
- MAAS J., *L'intervention militaire française de 1919. Un paradoxe historique ?*, Tageblatt 3 février 2019.
- MASSON J., TASSET J., *Le 20^e Chasseurs à Pieds à Luxembourg*, Bulletin de l'Amicale 20^e, 60^e et Sidi Brahim d'Antibes, printemps 1977, page 19 – 23.

- MOES R., *La réforme scolaire de 1912*, dans « *forum, für Politik, Gesellschaft und Kultur* », n°325, Geschichte, Luxembourg, 2013, 54 pages.
- SOUTOU G., *1918 : la fin de la Première Guerre mondiale ?*, Revue historiques des armées, n°251, 2008, p. 4-17.
- STENGERS J., *L'accord militaire franco-belge de 1920 et le Luxembourg*, dans la *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 82, fasc. 1-2. Belgique – Europe – Afrique. Deux siècles d'histoire contemporaine. Méthodes et réflexions. Recueil d'articles de Jean Stengers, Le Livre Timperman, Bruxelles, 2005, 640 pages.

Sur les relations franco-luxembourgeoises :

- CERF P., *De Louis XIV à Robert Schumann, Les hauts et bas des relations entre la France et le Luxembourg*, d'Lëtzebuenger Land, numéro du 10 novembre 1978.
- KOCH-KENT H., *Clemenceau et le Luxembourg*, d'Lëtzebuenger Land, numéro du 6 décembre 1974.

Sur l'occupation de la Ruhr :

- BEAUPRE N., *Occuper l'Allemagne après 1918. La présence française en Allemagne avant l'apaisement de Locarno ou la continuité de la Grande Guerre par d'autres moyens*, Revue historique des armées, n°254, 2009, p. 9-19.
- JARDIN P., *L'occupation française en Rhénanie, Fayolle et l'idée Palatine*, dans *Revue d'Histoire Moderne et contemporaine*, tome 33, n°3, Paris, 1986, 520 pages.
- KOSTKA A., *Les Beaux-Arts et la « pénétration pacifique des esprits » - l'Exposition d'art français de Wiesbaden en 1921*, Etudes Germaniques, t.4, n°256, 2009, 344 pages.

Sur la mémoire et l'historiographie :

- BECK H., *Le Monument du Souvenir*, p. 2-7 du magazine Ons stad n°60, 1999, 20 pages.
- BECKER J.-J., *L'évolution de l'historiographie de la Première Guerre mondiale*, Revue historique des armées, S.H.D., Paris, 2006, p. 4-15.
- BUZZI P.-L., *Etre Italien dans la Lorraine occupée*, dans *Les Civils dans la guerre*, Annales de l'Est, Numéro spécial, 2017, p. 93-110.

- CHARRIER L., *Le mythe de la France revancharde dans l'historiographie allemande des années 1919 – 1917*, dans *Vingtième Siècle, Revue d'Histoire* n°110, 2011, p 59 à 66.
- MAJERUS B., *De beaux discours, une mauvaise politique – L'annulation de l'exposition sur la Première Guerre mondiale au Luxembourg*.
<https://majerus.hypotheses.org/1000> [15/06/2019]
- MAJERUS B., *Les historiens luxembourgeois monomaniaques ? Histoires de la Première Guerre mondiale au Luxembourg*, p.10-15.
- PHILIPART R., *Le Mausolée du soldat inconnu*, dans le magazine *Die Wart*, n°29/2451, 13 novembre 2015, p. 6-7.

Bases théoriques du « syndrome d'Hyper-historisation » :

- DESVAUX E., DEMALLIE Raymond J. (ed.), *Handbook of North American Indians, 13. Plains, Smithsonian Institution, Washington, D.C., 2001, xvi + 1 360 p., bibl., index, ill., cartes (en deux tomes : Part 1 et Part 2), Journal de la société des américanistes*, 88, 2002, 279-282.
- LEVI-STRAUSS C., Frank Salomon & Stuart B. Schwartz, eds., *The Cambridge History of the Native Peoples of the Americas* », *L'Homme*, 158-159, 2001, 439-442.

L'histoire du grand-duché de Luxembourg entre 1918 et 1923 n'est pas fondamentalement inconnue. De nombreux historiens ont travaillé sur la « question luxembourgeoise de 1918 à 1919 », sur la question dynastique d'après-guerre, ou encore sur les mouvements sociaux émanant de cette époque. Trois acteurs majeurs sont ainsi les protagonistes des événements de cette période : le Luxembourg, que ce soit le Gouvernement ou encore la population elle-même. La Belgique, qui à travers une politique annexionniste influence grandement le Grand-Duché. La France est le troisième. La politique de cette dernière, souvent considérée comme étant tout autant annexionniste, annule alors celle de la Belgique. Mais pour autant, le Luxembourg a vu sur son territoire, entre 1918 et 1923, la présence de troupes françaises, puis d'une garnison entière. Cet élément, jamais étudié jusqu'alors en tant que tel, est pourtant la présence physique de la France et l'incarnation de ses volontés politiques durant toute la période. L'étude de l'occupation, puis, de la garnison française à Luxembourg permet ainsi de mettre à jour l'ambiguïté de la politique française. Mais aussi, l'influence que cette présence a tant sur la politique luxembourgeoise que sur la vie de tous les jours. Enfin, d'analyser les conséquences mémorielles dont l'historiographie en est l'incarnation. Cette étude à travers le prisme de la garnison permet d'entrevoir le rôle majeur de la France durant cette période, aussi bien au niveau des multiples événements (politiques, économiques, sociaux et diplomatiques), que sur le long terme. / The history of the Grand Duchy of Luxembourg between 1918 and 1923 is not fundamentally unknown. Many historians have worked on the "Luxembourg question from 1918 to 1919", or the post-war dynastic question, or the social movements emanating from this period. Three major countries are thus the protagonists of the events of this period: to begin with Luxembourg's government and even its population. Belgium through an annexationist policy, also influenced greatly the Grand Duchy. And last but not least France. The latter's policy, which is often considered as being annexationist, cancels that of Belgium. French troops were present in Luxembourg between 1918 and 1923 on its territory. Then of a garrison. This element had never been previously studied as such, but it is the proof of the physical presence of France and of the incarnation of its political will throughout the period. The study of occupation and then of the French garrison in Luxembourg allows updating the ambiguity of the French policy but also the influence of this presence on Luxembourg's politic, and on everyday life as well. as much as on everyday life. Finally, in order to analyze the memory consequences, of which historiography is embodied, this study is to be seen through the prism of the garrison. It thus allows us to glimpse the major role of France during this period, both in terms of multiple events (political, economic, social and diplomatic), but also it's long-term role.